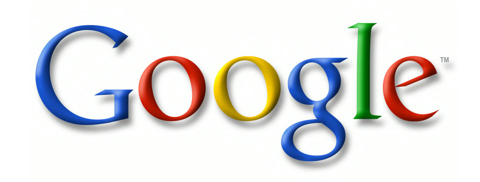




Académie nationale [illegible]

…MOIRES

…MIE ROYALE

DES

…CES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.





CAEN,
CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE FROIDE, 2.

—

1847.



Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN.
CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

—

1847.

APPENDICE

A LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE

DU 11 DÉCEMBRE 1844.

ÉLOGE

D'ALEXANDRE CHORON,

PAR L.-E. GAUTIER (1).

Il a existé un préjugé long-temps répandu en France et chez les étrangers, préjugé que les Normands partageaient eux-mêmes, c'était que la Normandie ne pouvait produire de grands musiciens.

Le caractère froid, l'esprit calme et méthodique de ses habitants les rend, disait-on, peu propres à traduire, dans le langage de l'harmonie, les sensations et les sentiments qui agitent le cœur de l'homme. Leurs dispositions naturelles, s'accommodant mieux de la marche exacte et régulière des procédés scientifiques, les éloignent de la culture approfondie d'un art qui exige tant de variété dans les combinaisons, tant de vivacité dans l'exécution, et qui suppose, du côté de l'imagination, des ressources presque infinies.

C'était là une de ces préventions mal fondées, que notre époque a vu démentir de la manière la plus éclatante et la plus glorieuse. En effet, sans parler de l'illustre auteur de la *Muette de Portici*, dont la famille n'appartient point à cette province, mais que

(1) Cet éloge, inscrit sous le n°. 2, a obtenu le prix proposé par l'Académie au nom de M. Lair.

le hasard de la naissance a rendu Normand et Caennais, Rouen n'a-t-il pas vu naître dans ses murs le premier des compositeurs français de notre époque, l'immortel et populaire Boïeldieu ? et l'homme le plus musicien peut-être qui fut jamais, Choron, ne reçut-il pas le jour dans la seconde capitale de la Normandie?

Ainsi le pays qui, déjà, montrait avec orgueil, comme ses enfants, les premières illustrations de la France dans la peinture, dans les lettres et dans les sciences, peut se glorifier encore d'avoir produit les plus beaux talents dans la composition des œuvres musicales, et dans l'enseignement de l'art.

Issu d'une famille originaire du Valois, Alexandre-Etienne Choron naquit à Caen, le 21 octobre 1771 (1). Son père était directeur-général des fermes du Roi, pour Caen et Coutances; charge importante, qui conférait au titulaire, non-seulement des fonctions financières, mais des attributions judiciaires fort étendues (2). Ce fut donc au sein des grandeurs mondaines, que commença cette existence éprouvée par tant de traverses, et dont la plus grande partie devait s'écouler dans la gêne et les privations.

Quoique le grand homme dont nous entreprenons l'éloge, ne fût pas un de ces génies destinés à bouleverser le monde, il en est peu, cependant, dont la carrière ait été semée d'autant d'obstacles, et qui aient su, comme lui, à travers tant de fortunes diverses, s'avancer toujours vers le but qu'ils s'étaient proposé.

Rarement la vie d'un homme présente un enchaînement de faits aussi singuliers. Telle est la variété

des événements qui se pressent dans celle de Choron ; que, si nos moyens égalaient notre zèle, nous ne désespérerions pas d'intéresser les amis de la civilisation et de l'humanité, à l'utile et modeste gloire d'un simple particulier, autant qu'à celle, plus éclatante, mais toujours moins pure, d'un conquérant.

Gardons-nous, toutefois, d'anticiper sur les faits, et revenons au berceau d'un enfant.

La première cause des difficultés sans nombre dont fut hérissée la route que devait suivre Choron, et où l'appelaient ses goûts et ses dispositions naturelles, ce fut le caractère de son père, et les préjugés de sa famille.

Ces fonctions, déjà si étendues et si redoutables, dont nous avons parlé, le père de Choron les exerçait avec une inflexible sévérité. C'était un homme d'un naturel froid, immuable dans ses résolutions et ses projets ; mais d'ailleurs excellent père, et plein de tendresse pour ses enfants, auxquels il donna une éducation très-soignée.

Un tel homme devait imposer à ses enfants sa propre volonté dans le choix de leur profession ; et ceux-ci devaient rencontrer des obstacles à peu près insurmontables, si leurs goûts se trouvaient en désaccord avec cette volonté paternelle.

Or, le directeur des fermes avait le désir que son fils lui succédât dans sa charge, ou qu'il embrassât la profession d'avocat. En conséquence, il voulut imprimer aux études de son enfant une direction conforme à ses vues : dès l'âge de 7 ans, il le sépara entièrement de sa famille, et l'envoya au collége de

gique de ses facultés. Il a suffi d'une étincelle pour allumer le flambeau du génie chez plus d'un grand homme, et cette singularité devait aussi se rencontrer chez celui dont nous racontons la vie. Le jeune Choron trouva chez son père un clavecin, dont l'usage était exclusivement réservé à ses sœurs, et bientôt un charme invincible l'attacha à cet instrument, qu'on pourrait, à son égard, qualifier de funeste : car si la musique devait faire la gloire de l'élève des oratoriens, elle devait aussi devenir pour lui la cause de bien des déceptions et des dégoûts, tandis que la position de sa famille semblait ne lui promettre qu'une heureuse et douce existence.

Mais, comme Achille, le jeune Choron avait trouvé ses armes, et dès-lors, au grand mécontentement de son père, on le vit ne quittant presque plus le clavier, assistant aux leçons du maître, se faisant aider par ses sœurs, et tirant tout le parti possible de ce que le hasard lui permettait d'apprendre ainsi furtivement.

Et ce fut là, aussi, comme le commencement de ses malheurs ; c'était le premier anneau de cette chaîne d'obstacles et d'oppositions, qui devait l'étreindre, et gêner sa marche dans toutes ses tentatives : car le père de Choron ne vit pas sans un amer déplaisir se développer, chez son fils, un goût si prononcé pour la musique. Prévoyant bien qu'à son sens le jeune homme ne parviendrait à rien en s'y livrant, il se hâta de l'éloigner, de rechef, de la maison paternelle, et l'envoya à Paris, où il le confia aux soins d'un procureur nommé Robard, avec la

recommandation la plus expresse d'interdire au nouveau clerc la lecture de toute œuvre musicale, l'usage de tout instrument, et, surtout, les leçons d'un artiste.

Comme on ne pouvait cependant priver un jeune homme de toute récréation, Choron allait aux spectacles, et fréquentait, de préférence, les théâtres où l'on jouait l'opéra. Là, il se dédommageait amplement de la contrainte qu'on lui imposait : sa passion pour la musique, augmentée de toute l'ardeur de la jeunesse, animée par l'obstacle qu'elle rencontrait, lui faisait trouver un charme inexprimable à entendre l'exécution des chefs-d'œuvre des maîtres. Mais il ne lui suffit bientôt plus de les entendre ; il voulut se les approprier, autant qu'il était en lui, en apprenant à les répéter lui-même. Il acheta les airs les plus remarquables, qui se publiaient séparément, puis essaya de les déchiffrer ; ce qui ne lui fut pas d'abord chose aisée.

A l'exception de ce qu'il en avait pu saisir à la dérobée chez son père, il n'avait jamais étudié la musique, et ne connaissait rien à la valeur des signes; mais les ressources de son intelligence lui eurent bientôt permis de lever cet obstacle, insurmontable pour tout autre. En écoutant avec grande attention quelqu'un de ces airs imprimés, il se le gravait dans la mémoire; puis, rentré chez son patron, il s'enfermait dans sa chambre, ayant soin de dérober sa lumière sous la cheminée, dans la crainte que son argus, le procureur, ne le surprît dans cet exercice prohibé. Alors, caché comme s'il eût fait une mau-

vaise action, il répétait l'air qu'il avait appris par cœur; il comparait la durée des sons et les divers degrés d'élévation de sa voix, avec la forme et la position des figures qu'il avait sous les yeux, et, de là, concluait la valeur des notes; retrouvant, à force de patience et de sagacité, la théorie par la pratique. Ainsi, dans un âge aussi peu avancé, Pascal, aidé de son seul génie, se proposait des problêmes, et en trouvait la solution.

Cependant, pour Choron, la difficulté la plus sérieuse vint toujours de l'inflexible volonté de son père. A cette époque, quoique les arts eussent été honorés et protégés par nos princes depuis plus de deux siècles, beaucoup de familles nobles, surtout en province, prisaient fort les jouissances des arts, mais n'avaient pour les artistes qu'une froide estime, que des égards dédaigneux. Et ces dispositions se retrouvaient chez quelques familles de la haute bourgeoisie, alliées ou rivales de la noblesse, et partageant les mêmes préjugés.

Dans ce monde-là, on considérait les hommes voués à l'art, comme des êtres de condition fort inférieure, et bons, tout au plus, à contribuer à l'amusement des gens comme il faut. Ces préventions étaient poussées d'autant plus loin chez le père de Choron, qu'il venait d'acheter des lettres de noblesse et de constituer un majorat. Peut-être, dans le but de faire oublier la récente origine de ses titres, se trouvait-il porté à exagérer les défauts alors ordinaires à la classe où il venait d'entrer. Aussi, dans tous ses rapports avec Rohard, insistait-il sur la nécessité de

corriger, chez son fils, un penchant peu convenable, selon lui, à un jeune homme de bonne famille.

Mais Alexandre Choron était une de ces âmes fortes, que les difficultés et les résistances peuvent à peine comprimer un moment, et qui semblent n'acquérir par là que plus de ressort et d'énergie. Aussi, dans sa course pénible et laborieuse, ne le voyons-nous jamais céder au découragement.

Malgré la surveillance de l'homme de loi, le jeune artiste ne cessait de se livrer à ses études de prédilection; il s'était procuré les traités de J.-J. Rousseau, de d'Alembert, de Rameau et d'autres écrivains de la même école, et en faisait sa lecture assidue; mais on comprendra sans peine à combien de désagréments l'exposait cette étude clandestine! Combien de persécutions elle lui attira!

Un jour que le clerc indocile avait dans les mains un des ouvrages qu'il affectionnait, le procureur Robard vint à passer près de lui, et lut en gros caractères : *Traité des accords;* le brave homme crut d'abord qu'il s'agissait de quelque traité sur les *fiançailles;* et, pensant qu'un changement favorable à ses vues s'était opéré dans les goûts du jeune homme, il lui adressa ses félicitations; mais apercevant ensuite quelques signes musicaux, qu'une main trop peu adroite s'efforçait de dérober à sa vue, il passa tout-à-coup des éloges aux reproches les plus violents, et l'élève indocile eut à essuyer une de ces mercuriales, auxquelles cependant il commençait à s'habituer, et dont il savait se consoler dans le commerce des muses.

Pour cette fois, le désappointement de maître Robard

avait été si poignant, et l'altercation fut si vive entre lui et son clerc, qu'il écrivit aux parents de celui-ci une lettre de plaintes amères, leur assurant que leur fils n'arriverait jamais à rien.

Les relations journalières entre deux hommes de natures si opposées, devenaient de plus en plus désagréables, quand un méfait plus grave, de la part de Choron, vint y mettre un terme.

Un des clients de Rohard avait un procès qu'il venait de voir enfin terminer à son avantage, après six ans d'instance. Choron, qui avait une écriture très-nette, fut chargé de copier la minute originale de cette importante procédure. C'était le moment où l'on venait de donner le chef-d'œuvre de Grétry, Richard-Cœur-de-Lion, et l'attention du jeune homme était tout entière à la fameuse romance: « *O Richard! ô mon Roi!* qu'il tâchait de noter. Un hasard malheureux voulut qu'il écrivît son essai de notation sur une des feuilles de la copie qu'il venait de faire. La pièce, envoyée à la signature du président du parlement de Normandie, excita une vive indignation au parquet de ce magistrat, et faillit compromettre le succès de la cause. Cette étourderie ne pouvait guère être pardonnée; aussi le jeune imprudent fut-il, après semonce, renvoyé à ses parents. On conçoit quel accueil lui fut fait à son arrivée; et il ne dut qu'à sa qualité de fils aîné de n'être pas banni à tout jamais de la maison paternelle

L'opposition que Choron rencontrait dans l'immuable volonté de son père, devait malheureusement prendre bientôt fin. Malgré les contrariétés sans nom-

bre qu'il avait déjà éprouvées de ce côté, ce fut avec des regrets bien sincères qu'il se vit enlever l'auteur de ses jours, par une mort prématurée, en 1789. Les larmes que lui arracha ce trépas, étaient l'expression d'une profonde douleur; et, toute sa vie, Choron, chez lequel la bonté du cœur et la noblesse des sentiments égalaient la haute intelligence, conserva une pieuse vénération pour son père, oubliant la sévérité de celui-ci à son égard.

Le jeune Choron avait alors atteint sa 18e. année, et la perte qu'il venait de faire, lui laissait la disposition d'une belle fortune. Cette double circonstance qui, pour bien d'autres, aurait pu devenir une cause de dissipation, ne fut, pour cet esprit sérieux, qu'une occasion de s'abandonner, avec moins de contrainte, à des goûts toujours combattus par l'orgueil de sa famille. Mais, d'un autre côté, l'opposition de sa mère n'était pas moins vive que celle de son père, et avait des motifs peut-être encore moins raisonnables. Aussi eut-il le malheur d'encourir complètement sa disgrâce; et cette mésintelligence, entre deux personnes que devaient unir les liens de la plus tendre affection, dura jusqu'en 1816.

La vie de famille ne pouvait plus avoir de charmes pour notre jeune artiste: aussi profita-t-il de sa liberté pour se rendre à Paris, ce grand et dangereux théâtre, où vont se perdre tant de médiocrités; mais où il semble que doivent converger tous les talents supérieurs, comme vers un foyer commun, pour acquérir tout leur développement, et briller de tout leur éclat.

Ce fut alors que Choron, se livrant avec une nou-

velle ardeur à ses études favorites, put espérer que le succès couronnerait ses efforts. La lecture approfondie des plus savants traités de musique le mit en état de tenter d'écrire quelques morceaux, même à plusieurs parties. Ainsi il se formait à la théorie de l'art musical, et commençait d'en essayer la pratique, quand une circonstance particulière le rendit mathématicien.

Arrêté plus d'une fois, dans les écrits de d'Alembert, par des calculs et des formules algébriques, dont il ne pouvait saisir la valeur, il comprit que la connaissance des sciences exactes lui serait d'une grande utilité, pour acquérir complètement celle de la musique. Le voilà donc s'engageant dans une voie nouvelle pour lui; mais il ne se contentera pas, comme le feraient la plupart, de s'avancer seulement jusqu'au degré nécessaire pour acquérir l'intelligence des problêmes relatifs à la théorie musicale : il approfondira cette étude, ainsi que, dans sa première jeunesse, il avait approfondi celle des langues; il sera mathématicien, comme il est déjà littérateur. Pour cette âme ardente au travail, avide d'apprendre et de savoir, l'ensemble de toutes les connaissances humaines formait comme un cercle immense, dont il semblait vouloir parcourir la circonférence, sans perdre de vue le centre, où il avait placé la musique. A l'exemple de quelques philosophes de l'antiquité, il rapportait tout à cet art, qu'il regardait comme l'un des plus puissants auxiliaires de la civilisation.

Aussi n'était-il pas à craindre que la passion qui l'enchaînait alors à une science aride, glaçât sa poé-

tique imagination : il est des esprits qui peuvent gagner de plusieurs côtés sans perdre d'aucun ; et les connaissances mathématiques qu'acquérait notre artiste, devaient lui aider, plus tard, à saisir les rapports de l'art musical avec une branche des sciences physiques.

Choron était d'ailleurs capable de mener de front plusieurs genres de travaux : tout en s'occupant de cette étude abstraite, il ne négligeait pas celle de la composition. Quelques essais en ce genre, qu'il communiqua, dans ce temps, au célèbre Grétry, furent jugés assez favorablement, pour que cet illustre compositeur engageât le jeune débutant à poursuivre ses tentatives dans cette partie de l'art. Par ses conseils, Choron s'adressa, pour cet objet, à l'abbé Roze, que, plus tard, sa reconnaissance qualifia d'habile et savant théoricien. Après avoir assez long-temps travaillé sous sa direction, il reçut les leçons de Bonesi, élève de l'école de Léo, et celles de quelques autres maîtres d'Italie. Ce fut Bonesi qui l'initia à la connaissance de la littérature musicale italienne ; et cette circonstance amena l'élève à étudier la langue du maître. Ce n'est pas tout : comme, presque dans le même temps, il voulut lire les meilleurs écrivains didactiques de l'Allemagne, il apprit également l'idiome de ces auteurs.

Ainsi, des études qui seraient l'unique ou le principal objet des travaux d'un homme ordinaire, n'étaient qu'accessoires pour une capacité aussi développée que la sienne. Il nous explique lui-même, dans une de ses dernières publications, comment, voulant approfondir la théorie musicale, il fut amené à acquérir

une instruction si étendue : « La qualité de théoricien, « dit-il, outre la connaissance de la pratique de l'art, « exige bieu d'autres conditions, dont la réunion, dans « un même individu, paraît, sinon impossible, du « moins fort difficile; » et ces conditions, il les énumère ensuite: *le talent d'analyser et d'exprimer sa pensée ; la connaissance de la littérature et celle d'un grand nombre de langues, soit anciennes, soit modernes ; comme aussi celle des diverses branches des sciences exactes ou naturelles, ayant rapport à l'art.*

L'homme qui se faisait une si haute idée de la science musicale, devait arriver bientôt à la posséder assez pour être en état de la transmettre aux autres. Aussi, deux ans seulement après que la mort, en le privant de son père, lui eut laissé toute liberté de se livrer à l'étude de son choix, il se vit appelé, par le clergé de St.-Séverin, au poste de Maître de chapelle de cette église: tel fut le début de Choron dans l'enseignement.

Il apporta dans ces fonctions toute la maturité précoce de son esprit, et ces sentiments de piété sincère, qu'il avait puisés chez les pères de l'Oratoire. Bientôt la confraternité la plus cordiale et la confiance la plus illimitée s'établirent entre lui et les ecclésiastiques de cette paroisse, qui appartenaient au Jansénisme le plus prononcé. Ils lui enseignèrent l'hébreu et la théologie.

Un seul fait suffira pour faire juger de ses succès dans la première de ces études: c'est que, plus tard, quand on réorganisa les études au collége de France, Choron, voulant se perfectionner dans la langue hé-

braïque, et s'étant mis à suivre le cours donné par Audran, le savant professeur l'appelait à le suppléer bénévolement, quand il ne pouvait donner lui-même ses leçons. Ainsi la langue de Moïse et des prophètes ne lui était pas moins connue que celle de Virgile et celle d'Homère. Avec la vivacité de son imagination et la pureté de son goût, quelle profonde admiration ne dut-il pas éprouver pour tant de sublimes cantiques, quand il put les lire, non plus décolorés et affaiblis par la traduction, mais avec toutes les beautés, énergiques ou naïves, sombres ou gracieuses, du dialecte original! N'est-il pas permis de croire que cette étude influa notablement sur la direction des travaux de toute sa vie, et le confirma dans sa prédilection pour la musique religieuse, pour la seule application vraiment grande, vraiment imposante, du plus charmant des arts?

Quant à la théologie, elle captiva tellement l'élève des Oratoriens, qu'il prit la résolution d'embrasser l'état ecclésiastique : dessein dans lequel il fut traversé par des événements qui devaient changer bien d'autres destinées que la sienne.

Toutefois il conserva, de ses premières liaisons, une estime particulière pour plusieurs membres du clergé. Autant il avait d'éloignement pour le monde, autant il se plaisait dans la société de quelques pieux ministres, éminents par leurs vertus ou par leur savoir. D'un autre côté, on lui témoignait toute la déférence que méritaient ses hautes connaissances et ses excellentes qualités. On le consultait, en maintes circonstances importantes, même sur des objets étran-

gers à son art. Ainsi, dès ses premiers pas dans la carrière du professorat, Choron gagna cette considération, que le vrai mérite devrait toujours obtenir.

Du reste, ce ne fut pas seulement à cette époque, mais toute sa vie, qu'il se lia avec les ecclésiastiques les plus distingués de la capitale, desquels le rapprochait ou la conformité de ses sentiments, ou l'enseignement de la musique d'église. Et le dernier Archevêque de Paris, Mgr. de Quélen, crut devoir à une ancienne amitié, d'assister à ses derniers instants celui qui fut le restaurateur de la musique sacrée en France.

Ce fut encore à la maîtrise de St.-Séverin que commença une liaison que nous devons signaler, parce qu'elle fut constante et honorable de part et d'autre: nous voulons parler de la connaissance que fit alors Choron, du jeune Romagnési, qui, plus tard, acquit une belle réputation dans la pratique de l'art musical. Choron avait 20 ans, quand il accueillit en qualité de choriste, à St.-Séverin, Romagnési, encore enfant, que les premiers troubles politiques de l'époque venaient de chasser de la maîtrise de Soissons.

Nous voici, en effet, arrivés au moment fatal où s'opéra, dans la nation française, cette rénovation sanglante, que nous avons appelée du terme absolu de *révolution*. Les catastrophes succédaient aux catastrophes; le mouvement était si rapide, qu'il entraînait ceux qui résistaient comme ceux qui obéissaient. Que va devenir notre jeune artiste, quand tout ce qui avait servi d'appui à l'ancienne société, est emporté par la tempête? Au milieu du bouleversement général,

chacun ne dut plus compter que sur soi-même, pour échapper aux dangers, ou pour se créer une existence. Heureux alors l'homme qui avait su cultiver son intelligence, et se rendre capable de parcourir quelqu'une des carrières qui s'ouvraient dans la société nouvelle! Choron eut ce bonheur : occupé constamment, depuis cinq ans, de l'étude des sciences et de celle des langues, il crut devoir, pour son salut, entrer dans une des parties du service public.

L'année 1792 fut marquée par la désorganisation complète de nos universités, et de l'ancien système d'instruction publique; mais quelques écoles, indispensables aux administrations, furent créées ou maintenues; et Choron, qui avait repris les mathématiques, et suivi les leçons de Cousin, entra, au temps de la Terreur, à l'école des ponts-et-chaussées. Les sciences exactes ou naturelles devinrent, à cette époque, l'objet prédominant de ses études. Il s'y distingua tellement par son aptitude, son application et ses succès, que Monge l'admit à ses leçons particulières, en fit un de ses élèves de prédilection, et le nomma même, quelque temps après, son répétiteur à l'Ecole normale, pour le cours de géométrie descriptive et analytique, science dont ce professeur célèbre était le créateur (5).

Jusqu'à quel degré se fût élevé, dans l'étude et la démonstration des sciences, un homme d'une capacité aussi étonnante, si un penchant irrésistible ne l'eût ramené sans cesse au plus séduisant des beaux-arts? Telle était sa facilité à donner la démonstration des problèmes proposés, que son illustre maître se trou-

vait souvent obligé de lui dire : « Mon ami, pas si vite ! »

L'Ecole polytechnique, alors appelée *Ecole centrale des travaux publics*, venait d'être créée, et réunissait dans son sein toutes les célébrités scientifiques qu'avait épargnées la hache révolutionnaire. Choron y entra, sous les auspices de Monge, devenu son ami, et ne tarda pas à y être nommé chef de brigade. Là, il eut pour condisciples une foule d'hommes remarquables, qui brillèrent plus tard aux premiers rangs, dans le génie militaire ou civil, et s'illustrèrent dans des positions très-diverses (6).

Choron lui-même, quoique détourné de son goût naturel, n'en étudia pas moins avec succès les branches des sciences nécessaires au service public auquel il paraissait se destiner. Quand vint le moment de quitter les cours de l'Ecole polytechnique, ses parents et des amis le décidèrent à se présenter à celle des mines, et la minéralogie dut avoir la préférence sur les mathématiques. Mais la contrainte où il vivait depuis quelques années, lui devenait insupportable ; le peu de rapports qui pouvaient exister entre la théorie de la musique et la science des nombres, ne se rencontraient plus dans les travaux de l'élève des mines. Rien ne pouvait encourager Choron à des recherches qui, ne se liant d'aucune manière à ses études musicales, étaient pour lui sans nul attrait. Aussi lui arriva-t-il, dans la seule exploration minéralogique qu'il ait faite, de perdre tous les fragments de roches et de pierres qu'il avait recueillis, et de retourner à l'Ecole sans un échantillon.

Au moment où, renonçant, en apparence, à ses études favorites, Choron semblait avoir abandonné l'art pour la science, un rapprochement heureux s'était opéré entre lui et une partie de sa famille. On le voyait entrer dans une carrière qu'il paraissait avoir sérieusement embrassée, et on lui sut gré de ce qui n'était que le résultat d'une contrainte imposée à sa volonté : car cette époque n'était pas de celles où il est loisible à chacun de suivre ses goûts ; et il n'était certes pas facile alors de se livrer aux douces et tranquilles études de la musique.

Mais bientôt le joug fut brisé, et Choron profita de ce moment de liberté pour reprendre les projets qui n'avaient pas cessé de le préoccuper. Du reste, la réaction de dissipation et de joies immorales qui suivit des jours néfastes, ne pouvait convenir à son esprit grave et sérieux : dégoûté du séjour de la capitale, par l'existence violentée qu'il y avait menée trop long-temps, il revint en Normandie, et revit sa ville natale.

Choron qui n'a travaillé jusqu'ici qu'à s'enrichir de connaissances, et qui en avait acquis plus qu'il ne fut peut-être jamais donné de le faire à aucun musicien, va commencer sa vie de sacrifice et de dévouement à l'art et à l'humanité. Sa haute intelligence lui avait permis d'entrevoir quelle puissante influence la musique est appelée à exercer, tôt ou tard, sur le bonheur et la moralité des particuliers, et, par suite, sur les destinées des peuples. Mais il avait aussi pressenti l'insurmontable obstacle qu'il allait rencontrer dans l'ignorance absolue où l'ancien régime

avait laissé croupir la masse de la population. Il voulait à la fois donner un salutaire exemple, et former sa propre expérience par la pratique, et il se fit maître d'école dans un obscur village (7). Ce fut là qu'il inventa, en 1799, sa *Méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire*. Réfléchissant à la longueur du temps qu'exige la marche ordinairement suivie pour ces ébauches d'instruction, il se persuada qu'il y avait moyen d'en abréger la durée, et cette idée le conduisit à l'invention de cet ingénieux procédé, d'où furent extraits, par la suite, les tableaux en usage dans nos écoles d'enseignement mutuel. Nous regrettons vivement que les bornes d'un éloge ne nous permettent pas d'entrer dans un examen détaillé de cette méthode, ni de démontrer quelles heureuses conséquences pourraient résulter de son adoption universelle.

Nous nous contenterons de dire qu'elle contient le germe d'une importante réforme grammaticale, portant spécialement sur l'appréciation et la classification des sons, et des notations orthographiques de la langue; et que les succès que Choron obtint en la faisant suivre dans son école, l'engagèrent à la publier l'année suivante.

Il éprouvait le désir, bien naturel au reste, d'en essayer l'application en grand. Il s'adressa donc aux officiers municipaux de Caen, et leur proposa de se charger d'enseigner à lire et à écrire à plusieurs centaines d'ouvriers à la fois. On le regarda comme un homme au moins fort étrange, et la proposition n'eut pas de suite.

Heureusement les administrations de la capitale, auxquelles il se présenta, muni de la recommandation de Fourcroy, accueillirent plus favorablement ces courageux et louables efforts. La méthode, réimprimée à différentes époques, obtint une grande vogue. Et, lorsque, sous l'empire, on commença à introduire l'enseignement mutuel en France, Choron lui-même fut chargé par le ministre de l'intérieur, de dresser, d'après sa méthode, les tableaux d'épellation, sur lesquels tant de milliers d'individus appartenant aux générations actuelles, ont appris à lire.

Choron signala encore son séjour en province par une autre entreprise, non pas plus utile, mais beaucoup plus dispendieuse, et à laquelle il consacra une somme considérable. Associé avec un homme à projets, nommé Coëssin, né à Lisieux, il fonda, à Falaise, sur une assez grande échelle, un pensionnat, qui n'obtint d'abord qu'un succès douteux; mais, depuis, sous l'habile direction d'un principal (M. l'abbé Hervieu) qui sut faire bénir et regretter son administration, cet établissement devint l'un des plus importants colléges communaux du ressort de l'Académie de Caen.

Les nouvelles occupations de Choron n'avaient été, pour ainsi dire, qu'une distraction à ses études ordinaires : loin d'interrompre celles-ci, il avait profité de sa retraite à la campagne pour les étendre et les compléter. Le moment était venu de faire profiter le monde musical de tant d'idées et de connaissances, accumulées dans une seule tête. Choron le sentit, et l'année 1803 le revit dans la capitale, où bientôt

il publia les *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie*, travail dans lequel il eut pour collaborateur Fiocchi, homme de mérite, comme professeur de chant et compositeur.

Cette première publication musicale de Choron, sévèrement jugée par un autre écrivain, était un véritable service rendu aux musiciens studieux : car elle présentait un résumé des doctrines de l'Italie sur ce sujet, et, à l'époque où elle parut, ces doctrines étaient généralement inconnues en France, et ce n'était pas faire peu dans l'intérêt de l'art, que de les mettre à la portée de quiconque voudrait les lire et les étudier.

Comme le même homme ne peut réunir toutes les qualités, il ne peut non plus posséder tous les talents ni toutes les connaissances : certes, Choron avait acquis assez des uns et des autres pour faire taire l'envie à son sujet. Cependant, comme praticien, il présentait un côté faible, et ses ennemis le lui ont quelquefois reproché, ne lui tenant pas assez compte de son immense savoir comme érudit, ni de ses hautes capacités comme théoricien. On sait que, pour acquérir une grande facilité dans la pratique, une grande promptitude dans l'exécution, il faut s'y former dès le plus jeune âge : or, Choron avait commencé tard, et conserva toujours une certaine difficulté à lire un morceau rapidement, à la première vue ; il lui fallait le temps de l'examen et de la réflexion ; mais une fois qu'il en avait pris connaissance, oh ! alors il s'en rendait absolument le maître, entrait profondément dans la pensée de l'auteur, et nul n'eût

pu la rendre mieux que lui. Il pouvait également traduire avec bonheur ses propres inspirations, et composa plusieurs pièces fugitives, qui lui méritèrent les éloges et les encouragements de Grétry.

Ces morceaux, dans le style tendre et gracieux, ont toutes les qualités que comporte le genre ; mais ils se font remarquer encore par quelques autres, que les gens de goût désireraient toujours trouver dans ces sortes de compositions, et qui ne s'y rencontrent pas souvent : nous voulons parler du soin que l'auteur a pris, d'assortir les modulations et le rhythme de ses airs au sens et aux coupes des paroles, et aussi de l'heureux choix de la plupart des poésies par lui mises en musique. Parmi ces pièces légères, nous devons signaler l'ode, si connue, de Sapho, traduite par Boileau : *Heureux qui, près de toi, pour toi seule soupire!......* *La Sentinelle*, commençant par ces mots : *L'astre des nuits, de son paisible éclat...* Cette dernière, qui a obtenu une vogue européenne, restera parmi nos chants nationaux. Un bon nombre d'airs, également composés par lui, se chantent encore sur nos théâtres de Vaudeville. Enfin, toujours guidé par les conseils de Grétry, il écrivit un opéra, dont certaines circonstances empêchèrent la représentation, et qui a été perdu.

Ces travaux dans la composition auraient déjà suffi pour faire de Choron un musicien distingué sous ce rapport, et lui valurent ses entrées aux théâtres ; mais ce qu'il se proposait avant tout, c'était le progrès de l'art et l'utilité publique : dans ce double but, il ouvrit des écoles de musique, dont quelques-unes subsistèrent pendant plusieurs années.

Choron avait acquis beaucoup plus de connaissances qu'il n'était nécessaire, pour se convaincre, d'abord, de l'imperfection du système musical en lui-même, puis, de l'absence presque complète d'une littérature de l'art en notre langue. Or, pour apprécier cet homme extraordinaire et ses vastes travaux, il faut nous placer à son point de vue. Nous comprendrons alors comment cette existence, vouée tout entière à l'art, n'a pu réaliser toutes les réformes désirables, quoique le génie le plus actif qui fût jamais, ait présidé à ses entreprises. En effet, la vie de Choron fut toujours partagée entre ses travaux littéraires et didactiques, sur un art où la philosophie n'avait point porté son flambeau, et l'enseignement pratique de ce même art: il voulait le populariser, en répandre le goût, en faire un besoin. A cette condition seulement, la musique pouvait devenir un objet d'utilité nationale, et contribuer à l'accroissement du bien-être moral et matériel de la société. Nous verrons désormais Choron se vouant à cette noble tâche, dont la moitié eût été fort au-dessus des forces et des talents d'un homme ordinaire.

Il fallait d'abord qu'il fit connaître à la France et les traités les plus importants sur l'art musical, et les principaux chefs-d'œuvre des plus grands compositeurs, dont les noms mêmes étaient alors ignorés, non-seulement de la généralité de ses compatriotes, mais encore de la plupart des maîtres. Ce fut dans cette pensée qu'en 1806 Choron s'associa avec une maison de commerce de musique, l'une des plus considérables de Paris; elle était tenue par A. Leduc,

appartenant à une famille que plusieurs de ses membres avaient honoré par la culture de la musique. Cette association, dans laquelle Choron porta toute sa fortune, déjà diminuée par la fondation du collége de Falaise, devint de la plus grande importance sous le rapport de l'art, et amena la publication des œuvres les plus remarquables.

Le premier ouvrage qui parut à la suite, et le plus notable des travaux de Choron dans cette partie, ce fut le traité des *Principes de composition des écoles d'Italie.* C'était un vaste répertoire, où l'éditeur avait réuni les nombreux exemples de contre-point composés par le célèbre professeur napolitain Sala; il y avait joint un traité d'harmonie et de principes de contre-point simple, écrit par lui-même; une traduction du traité de Fugue de l'allemand Marpurg, des modèles de contre-point fugué, publiés par le père Martini; enfin un choix de morceaux de différents genres et des meilleurs maîtres, avec un texte explicatif.

C'était un travail immense, qui fut exécuté en deux ans. Indépendamment de son zèle pour les progrès de l'art, Choron fut porté à l'entreprendre par l'idée que les planches de l'ouvrage de Sala, déposées à l'imprimerie royale de Naples, avaient été enlevées et dispersées, lors de l'invasion et du pillage de cette ville, en 1799. Or, il voulait faire revivre cette œuvre, à laquelle l'auteur avait consacré presque tous les moments d'une longue et laborieuse existence, et qui avait été gravée avec magnificence aux frais du roi de Naples : cette entreprise, à tout autre qu'à

un homme aussi désintéressé que Choron, aurait paru tout-à-fait inexécutable pour un simple particulier.

Ce traité, le plus complet sur l'art de la composition, consiste en trois volumes in-folio, renfermant près de 1500 planches gravées. C'est par leurs œuvres qu'on loue les grands hommes, et, comme celle-ci est la plus considérable de celles de Choron, on nous pardonnera de nous étendre un peu sur ce sujet.

Nous signalerons d'abord une introduction pleine de bon sens philosophique et d'érudition musicale, et où l'auteur explique la pensée qui a présidé à ce travail, comme à tous ceux de sa vie. *Entraîné*, dit-il, *par un goût irrésistible, vers la musique*, il commença ce grand ouvrage, *qui n'est que la reproduction du chef-d'œuvre de Sala*, et dans lequel il envisage la musique, et comme art et comme science, c'est-à-dire, sous le rapport des procédés de composition et d'exécution, comme sous celui de la génération des sons et de leurs lois naturelles. Il n'était pas de ces esprits exclusifs, toujours prêts à dire : *Qu'est-ce que cela prouve? à quoi cela sert-il?* On aime à entendre un homme d'un savoir aussi profond reconnaître et proclamer la liaison et l'utilité de toutes les connaissances humaines. Laissons-le, du reste, parler lui-même.

« Ce que j'avais acquis de connaissances dans les « lettres, la philosophie et les sciences exactes, dit-il, « me rendit très-facile la lecture des traités écrits « sur toutes les parties de l'art, dans la plupart des « langues, soit anciennes, soit modernes. » Remarquons-le bien : l'un des génies les plus universels qui se puissent rencontrer, avoue que toutes ses connais-

sances, même les plus diverses, lui ont aplani les voies à l'étude d'un seul art. N'y a-t-il pas là de quoi confondre l'ignorance et la vanité de tant d'hommes plus ou moins artistes, mais incapables de raisonner sur l'art qu'ils pratiquent ?

On ne saurait craindre de le répéter, cette introduction est un modèle de raison, de méthode et de clarté; elle renferme une appréciation des divers systèmes sur lesquels est fondé l'art de la composition, comme l'ouvrage lui-même est l'exposé le plus complet des meilleurs principes sur cet art : en effet, quoique la partie principale du traité ne fasse que reproduire celui de Sala, l'éditeur y a réuni les doctrines de plusieurs autres maîtres des écoles d'Italie et d'Allemagne, le tout avec des additions et des explications, que la tournure philosophique de son esprit lui faisait regarder comme indispensables. Il part des premières notions, et conduit l'élève jusqu'aux derniers développements de cette partie essentielle de l'art musical.

On remarque avec plaisir, on dirait presque avec étonnement (tant nous sommes peu habitués aujourd'hui à cette modestie!) la déférence avec laquelle Choron parle des maîtres qui l'ont précédé, et dont cependant il ne nous transmet les ouvrages qu'en les perfectionnant. Formé à l'école des anciens, et à celle des classiques modernes, il semble s'effacer lui-même dans sa naïve admiration pour le beau. Partout on sent l'homme aux fortes convictions; partout il nous prouve que le vrai mérite est modeste, et que la vanité est le partage seulement des médiocrités prétentieuses.

Quand Choron parle de lui-même, ce à quoi l'ingratitude et l'injustice le forcèrent quelquefois, il expose ses actes et ses services avec simplicité, comme lui donnant des titres et des droits, auxquels on doit avoir égard, en vue de la seule équité ; mais la gloriole d'artiste ou d'auteur ne se fait jamais jour dans ses écrits.

Sans entrer dans l'examen du corps même de l'ouvrage, peu susceptible d'être analysé, et qui, d'ailleurs, n'est à la portée que des artistes consommés, nous nous contenterons de noter quelques parties, qui peuvent offrir un intérêt plus général.

Au livre sixième, intitulé: *Rhétorique musicale*, nous ferons remarquer le chapitre second, où Choron traite de l'union de la musique avec le discours. Il y expose, sur cet article, objet d'éternelles discussions, ce qu'il y a peut-être de plus juste et de plus raisonnable. Il n'était, du reste, nullement de l'opinion de ceux qui disent: *on ne chante que ce qui ne peut pas se lire;* il attachait, avec raison, une grande importance aux paroles, et regrettait que la France n'eût pas, comme l'Italie, une riche collection de poésies lyriques mises en musique, ou susceptibles d'y être mises.

Au traité de la composition, s'ajoute une *Théorie physico-mathématique de la musique,* où celle-ci est envisagée sous les rapports scientifiques. Dans ces *Notions élémentaires d'acoustique,* l'auteur expose, avec sa verve et sa lucidité ordinaires, les lois générales de l'origine et de la communication des sons, tout en réfutant des théories et des systèmes

erronés, quoique fort accrédités. Ce petit traité, tout entier de Choron, n'est pas d'une trop grande étendue, comme hors-d'œuvre, et forme un des accessoires les plus intéressants de l'ouvrage principal.

On retrouvera le même intérêt, peut-être un plus grand encore, dans l'*Esquisse historique des progrès de la composition.* Sous ce titre si simple, Choron donne un excellent résumé de l'histoire de la musique, inséparable de celle de la composition : car il ne veut pas, c'est sa propre expression, *que le compositeur ignore rien de ce qui est relatif à son art.* La brièveté où il a dû se renfermer dans cet aperçu rapide, ne nuit ni à la clarté des idées, ni aux agréments du style ; car tout ce qu'a écrit Choron est bien écrit. Il plaît d'abord par la justesse de sa pensée, la droiture de son jugement, la force de sa dialectique ; quelquefois par l'originalité de son bon sens ; et toujours par la variété, les grâces ou l'énergie de son élocution.

Cette histoire de la musique est fort curieuse, et contient une foule de faits intéressants sur le chant ancien, grec et romain ; sur celui de l'église primitive, auquel succéda le chant grégorien (10) ; l'auteur parle ensuite de l'invasion des Barbares, et de ses fatales conséquences pour la musique ; de la naissance et des développements successifs du système moderne : tels que l'invention de la gamme, l'origine du contre-point, qu'il regarde comme absolument inconnu aux anciens. Il nous apprend que le rhythme moderne commença d'être en usage dans le XIe.

siècle, et que le premier auteur classique qui a écrit sur ce sujet, est Franco, dont la patrie est incertaine, mais dont les travaux remontent, par une coïncidence singulière, à l'an 1066, époque à jamais mémorable dans les fastes de la Normandie, par la conquête de l'Angleterre. La courte analyse que notre auteur donne de l'œuvre de Franco, nous laisse à penser que la lecture de ce dernier serait d'un haut intérêt pour les musiciens instruits, et pour tous ceux qui ont le goût de l'érudition. C'est une œuvre capitale dans l'histoire de l'art, et dont, au rapport de Choron, les ouvrages postérieurs ne furent que des commentaires, ou des reproductions plus ou moins augmentées.

On ne voit pas que l'influence des Croisades se soit exercée sur la musique comme sur les autres arts; car celui du chant et de la composition demeura stationnaire depuis la fin du XIe. siècle, jusqu'au commencement du XIVe. A cette dernière époque, Marchetto de Padoue traita du genre chromatique et enharmonique, et un docteur de Sorbonne, Jean de Muris, que Choron croit Normand, publia d'importants traités musicaux. A la fin du même siècle, et dans le cours du XVe., le système se modifie et s'enrichit, et la publication faite à Milan, par le célèbre Franchino Gafforio, du traité intitulé: *Pratica musicæ,* et de plusieurs autres ouvrages, donne une nouvelle importance et une certaine fixité à l'art, qui se perfectionne, non-seulement pour la partie ecclésiastique, la principale et presque la seule dans le moyen-âge, mais aussi pour la partie profane. « Il

« avait dès-lors, dit Choron, des compositions et « des compositeurs dignes de notre attention. » C'est à la fin du XVe. siècle que l'école flamande, la plus ancienne de l'Europe, et l'école française brillèrent d'un grand éclat, et eurent des chanteurs et des compositeurs célèbres, qui se répandirent chez toutes les autres nations. L'école allemande s'associe, un peu plus tard, à ces progrès, qui, sauf quelques moments d'arrêt, amenés par les révolutions politiques, se continuent jusqu'aux temps modernes.

Cependant le mauvais goût et les abus introduits par quelques musiciens d'Italie, faillirent anéantir l'usage des compositions religieuses, qu'un pape avait résolu de proscrire du culte, lorsque l'heureuse et triomphante intervention de Palestrina sauva ce genre, le plus précieux de tous. Palestrina, l'une des plus pures gloires de l'art, était élève de Goudimel, célèbre professeur de l'école française. Ainsi l'Italie, qui avait tant donné aux autres peuples, allait reprendre aux descendants des Barbares, ce que ceux-ci lui avaient d'abord emprunté. Grâce aux travaux du plus grand maître de l'Italie, les compositions dans le style religieux, le premier de tous par son importance et son objet, ont acquis leur plus beau développement.

L'école vénitienne porta également le style de chambre jusqu'à son apogée ; mais les progrès du genre dramatique sont beaucoup plus récents, et la scène lyrique, qui, dès le XIIIe. siècle, s'était ouverte par des chants, servant d'accompagnement à

la représentation des mystères, n'admit les opéras profanes qu'en 1480 : encore la composition dramatique ne consista-t-elle long-temps qu'en un monotone récitatif. Il faut arriver jusqu'à la moitié du XVIIe. siècle, pour voir des airs introduits dans une pièce de théâtre : cette innovation se fait remarquer pour la première fois dans un opéra de Ciccognini, joué en 1649.

Au commencement du XVIIIe. siècle, plusieurs poètes d'un grand mérite, entre autres Métastase, composèrent d'excellents drames lyriques, sur lesquels travaillèrent les plus célèbres musiciens de l'Italie, et, dans ce siècle, la composition dramatique arriva au plus haut degré de perfection.

Ce genre ne fut introduit en France qu'en 1646, sous les auspices de Mazarin, et le premier opéra français fut joué plus tard encore, en 1670 : c'était alors le règne de Lully. Malheureusement le style dramatique dégénéra en France, avant d'avoir atteint à sa perfection, par suite du défaut de naturel et de bon goût chez Rameau et les compositeurs de son école.

L'opéra comique, de création plus récente, amena une heureuse réaction : Monsigny, Grétry firent la gloire de ce théâtre, qui s'est bien soutenu jusqu'à nos jours. Si, plus tard, le grand opéra se releva en France, de manière à ce que ce pays n'eût plus rien à envier, sous ce rapport, aux autres nations, on le dut principalement à l'influence de Gluck, de Piccini et de Sacchini.

Pour ce qui est de la musique instrumentale, elle se borna, pendant des siècles, à l'orgue et au cla-

vecin. Ce ne fut que dans le XVIIIe. qu'on écrivit avec succès, d'abord en Italie, puis en France, pour les instruments, et que l'on comprit toute la puissance de ce genre.

Quant aux principes mêmes de l'art, ils étaient tous connus dès le milieu du XVe. siècle, et n'ont fait depuis que des progrès partiels. Mais, en cela, comme pour bien d'autres inventions dans les arts, l'Italie arriva à la perfection avant les autres peuples.

Tels sont, en résumé, les aperçus que Choron présente sur l'historique de la composition. Dans ce court essai, l'auteur semble promettre un ouvrage, que lui seul peut-être, à cause de la presque universalité de ses connaissances, était capable de bien faire, une histoire de la musique.

Plein d'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'ancienne école d'Italie, il voulut les faire connaître à la France, concevant dès-lors sans doute un secret espoir de les exécuter un jour. Aussi, avant même la publication du Traité de composition, en avait-il commencé une autre, qui se continua depuis. Elle consistait en livraisons gravées, paraissant à des époques indéterminées, et contenant une grande œuvre de musique religieuse, avec une notice sur l'auteur, en français ou en italien, quelquefois dans les deux langues.

Ces notices, malgré leur extrême brièveté, sont intéressantes, et renferment parfois, outre l'appréciation de l'œuvre musicale, des faits remarquables, dont quelques-uns pourraient bien contrarier les idées généralement reçues. Ainsi nous y lisons que

le célèbre franc-comtois Goudimel, le maître du grand Palestrina, était l'un des plus savants théoriciens de l'école française; que cette école n'était qu'une dérivation de l'école flamande, la première qui fleurit lors de la renaissance des arts, et la mère de toutes les écoles modernes. D'où il suit que l'Italie, qui, plus tard, nous transmit la musique, en aurait elle-même été chercher les principes dans la Flandre. C'est là un point bien important pour l'histoire même de la société : car il tendrait à prouver que, pour cultiver les arts libéraux, les nations ont besoin d'être arrivées à un état d'aisance générale; de sorte que, si la Flandre s'illustra par les beaux-arts, c'est aussi parce que ce coin de l'Europe s'était enrichi par le commerce et l'industrie, alors que la plupart des autres contrées étaient encore misérables et barbares.

La notice sur Palestrina, où nous voyons comment ce grand génie sauva d'une ruine imminente la musique religieuse, nous révèle un autre fait presque incroyable: c'est qu'en 1808, on n'aurait pu trouver, ni à la bibliothèque Impériale, ni à celle du Conservatoire, une seule feuille des œuvres de celui qui fut le restaurateur et même le créateur de la plus importante branche de l'art; et Choron émet le vœu que le gouvernement d'alors fît copier ces œuvres. Puis, avec ce désintéressement et cette bonhomie dont il ne se désabusa jamais, il manifeste l'opinion que, sans ordres supérieurs, il suffirait du zèle et de l'intelligence des directeurs de ces établissements, pour exécuter cette honorable entreprise.

En attendant la réalisation de ces vœux, la publication intitulée : *Collection générale des œuvres classiques de musique*, ne tendait à rien moins qu'à créer et à propager en France toute une partie de l'art, qui nous était demeurée complètement inconnue. Ce fut ainsi que parurent successivement le *miserere* à deux chœurs de Léo, l'un des premiers maîtres de la première école du monde ; le même psaume et une messe de *requiem* à 4 voix du savant et fécond Jomelly : le *stabat* et une messe en double canon de Palestrina, le sauveur de la musique sacrée ; le *stabat* de Josquin Després, le plus célèbre et le plus habile des compositeurs belges au XVe. siècle ; les cantates de Porpora, le patriarche de la mélodie ; les magnifiques compositions qui s'exécutent dans la chapelle pontificale pendant la semaine sainte ; enfin, les solféges à plusieurs voix de Caresena et de Sabbatini ; et beaucoup d'autres productions du même genre.

Ces entreprises, si profitables à l'art, devaient être fatales aux intérêts de Choron. Il eût fallu, pour qu'il n'y succombât point, que l'Etat se chargeât de la majeure partie de la dépense. Ce n'est pas que le gouvernement d'alors vît avec indifférence les efforts et les sacrifices de notre artiste. L'Empereur les encourageait; il avait accepté la dédicace du Traité de composition, et avait chargé l'auteur d'un travail important, relatif au rétablissement des maîtrises des cathédrales.

Sa grande publication avait été honorée de la souscription de plusieurs princes, d'un grand nombre de personnages éminens dans les administrations et les

arts ; de celle des membres du Conservatoire, de la Chapelle de l'Empereur, de l'Académie impériale de musique, des célébrités musicales de la France et de l'étranger, et d'un certain nombre d'amateurs. La totalité pouvait monter à 350 souscriptions ; mais ce n'était assez ni pour honorer ce travail, qui était une entreprise nationale, ni pour défrayer l'auteur, vu l'énormité des dépenses.

Le Traité de composition se publiait en décembre 1808, et, deux ans après, presque jour pour jour, paraissait le *Dictionnaire historique des musiciens*, ouvrage considérable, qui manquait complètement à notre pays, et sur le mérite duquel l'opinion publique a prononcé depuis long-temps. Au moment où Choron annonçait cette publication, il se trouva que M. Fayolle (11), homme de lettres déjà connu par d'heureux essais, et grand amateur de musique, avait préparé des matériaux pour un semblable travail; autrefois condisciples à l'Ecole polytechnique, ils devinrent collaborateurs pour l'ouvrage qu'ils avaient projeté l'un et l'autre.

Le premier volume contient, comme introduction, un excellent *Sommaire de l'histoire de la musique*, morceau vraiment digne de l'estime qu'il a toujours obtenue, et dont quelques passages se retrouvent dans le second appendice du traité de composition. On peut le louer en deux mots : c'est une œuvre excellente, quant au fonds et à la forme, et il est aisé de s'assurer qu'il n'y a rien à rétracter de cet éloge. Cette partie et un petit nombre d'articles seulement sont dus à Choron, dont la santé, altérée

par des travaux sans relâche et trop multipliés, éprouva, dans ce temps-là, un long et violent dérangement; tout le reste de l'ouvrage est sorti de la plume de son collaborateur.

Outre ces publications, d'autres encore, plus ou moins importantes, avaient lieu à la même époque; c'était une *Méthode élémentaire de musique et de plain-chant*, où les élèves des séminaires et les choristes des cathédrales devaient puiser d'utiles leçons; un *Traité général des voix et des instruments d'orchestre*, puissant auxiliaire des compositeurs et des exécutants pour les symphonies.

Là s'arrêtent, non pas les travaux ni les sacrifices de Choron : ils ne devaient finir qu'avec son existence; mais son association commerciale, et les publications qui en résultèrent. Six ans d'efforts n'avaient produit aucune compensation avantageuse : loin de là, les pertes n'avaient fait que se succéder; le patrimoine du grand artiste était dévoré, et il restait encore à combler un déficit considérable.

Les hommes qui tiennent à l'honneur, et qui comprennent en même temps jusqu'où peuvent être portés le désintéressement et l'abnégation chez celui qu'anime la passion de l'art, sentiront combien la position de Choron devait être cruelle! et cependant il semblait n'éprouver aucun chagrin ni affliction de ses pertes; à peine en avait-il le sentiment : tant ses travaux actuels et ses projets pour l'avenir absorbaient toute la puissance de ses facultés!

Il est bien doux dans de telles circonstances, d'avoir à louer, et à louer sans restriction. Un homme

généreux, M. Petit, qui avait été condisciple de Choron à l'Ecole polytechnique, et qui, depuis, avait fait une brillante fortune comme agent de change, avait conservé pour notre artiste une vive et sincère amitié. Avec un empressement égal à sa délicatesse, il vint au secours de son ami dans l'infortune, et une somme de 30,000 francs, donnée sans aucune hésitation, tira celui-ci de tout embarras, et lui permit de continuer à s'occuper de ses travaux (12). Ces actes de générosité se renouvelèrent souvent en faveur de celui qui, sans calculer aucune chance, entreprit toujours plus qu'il n'est donné à un seul homme d'entreprendre. Que de fois cette main bienfaisante, s'étendant vers la famille de son ami, éloigna d'elle la détresse et l'indigence! Puisse le nom de M. Petit, de ce protecteur généreux des artistes (13), arriver à la postérité, associé à celui de Choron! Puissent nos descendants confondre dans une même admiration ces deux hommes, égaux dans leur désintéressement, dont l'un sacrifiait tout à l'art, et dont l'autre ne connaissait point de bornes aux obligations de l'amitié!

Choron avait perdu sa fortune; mais ce sacrifice n'était point sans compensation: car déjà il avait gagné la réputation de savant et profond théoricien, et de compositeur distingué: il semble que dès-lors sa place fût marquée dans l'un des corps savants organisés par le génie de Napoléon.

Depuis 1810, l'Académie des beaux-arts ne se composait plus que de 28 membres, et la section de musique en comptait 3 seulement: MM. Grétry, Gossec et Méhul. Les deux premiers étaient arrivés à une

glorieuse vieillesse, et le troisième, alors au plus haut degré de sa réputation de compositeur dramatique, se livrait entièrement à la pratique de l'art; de sorte qu'aucun ne pouvait s'occuper des travaux académiques, surtout de ceux qui étaient relatifs à la théorie. Un correspondant, Framery, artiste et écrivain de mérite, se trouvait chargé de toute cette partie. Mais, à sa mort, en cette même année 1810, Choron, dont le nom avait déjà une grande célébrité, fut invité à se mettre sur les rangs pour lui succéder, et la nomination eut lieu sans difficulté.

Pour un homme si laborieux, cet honneur fut un nouvel encouragement au travail: non-seulement il reprit celui du Dictionnaire, comme son prédécesseur; mais on lui confia la rédaction de tout ce qu'il y avait de plus épineux, dans l'examen des mémoires à juger, et dans la solution des questions soumises à l'Académie. Il lui présenta, sur divers objets, des rapports qui reçurent une approbation unanime, et furent imprimés par son ordre. Dans plus d'un cas difficile, son concours fut jugé tellement indispensable, qu'à plusieurs reprises ses collègues déclarèrent hautement que, sans lui, il eût été impossible de se tirer honorablement de certains embarras. En reconnaissance de ces services, Choron avait le privilége de prendre part à toutes les délibérations; il était regardé et traité plutôt comme membre honoraire que comme un simple correspondant: avantages, du reste, dont Framery avait été également en possession. Parmi les rapports présentés à l'Académie par Choron, M. Fétis a écrit qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre

celui qu'il fit sur les principes de versification italienne de Scoppa (14).

Ces travaux académiques ne faisaient point négliger à Choron la mission qu'il s'était donnée, de régénérer en France la musique classique. Il continua les publications qui devaient préparer cette restauration, et fit paraître successivement la *Bibliothèque encyclopédique de musique*, exposé général et succinct de l'art, et les *Méthodes élémentaires d'harmonie et de composition*, traduites de l'allemand d'Albrechts-Berger. Ce dernier ouvrage, publié à la date de 1814, fut réimprimé en 1827. C'est le meilleur traité élémentaire de composition des temps modernes.

Il poursuivait toujours, avec le plus louable zèle, ses travaux auprès de l'Académie, dans l'espérance d'échanger quelque jour son titre de correspondant contre celui de membre titulaire : car l'Académie devait bientôt se compléter ; et, en effet, vers 1814, une 6e. section, celle de théorie musicale, vint s'adjoindre aux cinq qui existaient depuis l'origine.

Il semblait que les rangs de cette Académie, pour laquelle il remplissait, depuis quatre années, une tâche infructueuse et difficile, dussent s'ouvrir pour lui. Il s'en vit exclu, cependant. Et pourquoi ? Comme étant trop purement théoricien. On créait une section de théorie, et l'on fermait la porte à celui qui avait les titres les mieux fondés, parce qu'il n'était que théoricien ! On aurait peine à comprendre une telle contradiction, si l'on ne savait à quel point de mesquines considérations et l'esprit de coterie peuvent égarer les corps les plus respectables d'ailleurs. Plu-

sieurs artistes, hommes de génie sans doute, attendaient leur tour : l'Académie, qui désirait les posséder, leur donna la préférence, craignant de ne plus avoir occasion de se les associer.

Les espérances qui avaient pu jusque-là soutenir le courage de Choron, s'évanouirent bientôt complètement : car, vers la fin de 1815, la section de théorie musicale fut supprimée, et les places qui y étaient attribuées, réparties entre les cinq autres sections.

On a dit que Choron s'était fermé lui-même l'entrée de l'Institut, par les dispositions hostiles qu'il manifesta quelquefois contre les académiciens ; mais on n'a pas réfléchi que, dans ce cas, l'injustice précéda ses ressentiments. Ceux-ci n'étaient, en aucune manière, le résultat d'une étroite jalousie ; mais il n'est pas toujours donné à l'homme, ayant conscience de sa propre valeur, de supporter, sans plainte, d'être éconduit et méconnu par ceux-là mêmes qui sont le plus en état d'apprécier la validité de ses services et la légitimité de ses prétentions. Qu'on le sache bien, d'ailleurs, ce déni de justice ne fut pas le dernier qu'il eut à éprouver, et ses rancunes ne se firent jour que quand on eut révolté son caractère, naturellement inoffensif.

Tout bien considéré, on aura moins lieu de s'étonner que Choron se soit vu repoussé à deux reprises par une Académie, si l'on réfléchit que cette compagnie était composée presque exclusivement d'artistes en différents genres, et qu'ils pouvaient bien juger mal un homme qui était artiste lui-même, mais

celui qu'il fit sur les principes de versification italien. de Scoppa (14).

Ces travaux académiques ne faisaient point néglig à Choron la mission qu'il s'était donnée, de régén en France la musique classique. Il continua les pu cations qui devaient préparer cette restauration fit paraître successivement la *Bibliothèque ency dique de musique*, exposé général et succinct de et les *Méthodes élémentaires d'harmonie et de sition*, traduites de l'allemand d'Albrechts-Be dernier ouvrage, publié à la date de 1814, primé en 1827. C'est le meilleur traité de composition des temps modernes.

Il poursuivait toujours, avec le plus l ses travaux auprès de l'Académie, d d'échanger quelque jour son titre de contre celui de membre titulaire : ca vait bientôt se compléter ; et, en une 6e. section, celle de théorie joindre aux cinq qui existaient d

Il semblait que les rangs de ce laquelle il remplissait, depuis tâche infructueuse et difficile, lui. Il s'en vit exclu, cependant. étant trop purement théoricien. de théorie, et l'on fermait la les titres les mieux fondés, théoricien ! On aurait peine contradiction, si l' savait quines considér l'espr égarer les

ses amis, M. Clément Désormes, s'employa pour lui faire obtenir une part, quelque peu lucrative, dans la rédaction du *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale;* son travail se réduisait à deux ou trois heures la semaine, et c'était avec la plus grande peine qu'on parvenait à obtenir de lui quelques articles : tant il éprouvait de répugnance et d'éloignement, pour toute occupation qui n'était pas relative à l'art, objet de toutes ses préférences! Un miracle de bonté soutenait cette intéressante famille, le généreux M. Petit ne perdait pas de vue son ami, qui, de son côté, ne se faisait pas faute de recourir à cette honorable bienfaisance.

Nous avons dit qu'en 1810, Choron avait été chargé de préparer la réorganisation des maîtrises des cathédrales; il avait établi, d'une manière satisfaisante, le plan de cette vaste entreprise, qui devait rendre à la France quatre-vingts institutions musicales, et ce plan avait été approuvé par l'Empereur, quand les événements de 1812 et des années subséquentes vinrent en suspendre indéfiniment l'exécution. Toutefois le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, qui se montra, en plusieurs circonstances, le juste appréciateur de son mérite, lui confia la direction de la musique dans les fêtes publiques et dans les grandes cérémonies religieuses. Elevé à ce poste, que sa passion pour l'art musical lui fit accepter avec empressement, il eut à essuyer de nombreuses contrariétés; mais au moins cette position nouvelle contribua à accroître sa réputation. Il s'acquit en même temps celle d'un maître habile, par la publication de quelques courts écrits,

où il exposait ses vues sur l'établissement d'écoles publiques pour l'enseignement de la musique. Malheureusement ses idées ne se trouvaient pas conformes à la direction imprimée alors aux études du Conservatoire, et il ne prit pas la peine de dissimuler combien ses opinions à ce sujet différaient de celles des maîtres de cette école; il alla jusqu'à révoquer en doute l'utilité de l'établissement, qui, cependant, avait déjà produit des sujets distingués. Il retrouvait là quelques hommes de l'Académie, et, croyant n'avoir aucune raison de les ménager, il s'en fit des ennemis implacables. Offensés déjà de quelques vérités dures, publiées par leur correspondant, ils ne lui pardonnèrent point ses épigrammes, d'autant plus mordantes que l'originalité de son esprit lui permettait de frapper fort et juste. Aussi, lorsque, quinze ans plus tard, une place s'étant de nouveau trouvée vacante, il se présenta, non plus comme simple théoricien, mais avec des titres qu'on ne pouvait méconnaître sans une injustice flagrante, ceux de compositeur, de professeur et de chef d'une institution musicale habilement dirigée, il se vit encore écarté, malgré les droits les plus incontestables.

En même temps qu'il remplissait les fonctions de directeur de la musique dans les fêtes nationales, il avait ouvert des cours publics et gratuits, où lui-même enseignait la musique vocale à des auditeurs appartenant aux classes ouvrières.

Par malheur, les circonstances n'étaient rien moins que favorables, pour qu'on pût songer à prendre aucune mesure importante en faveur des arts; l'étranger

envahissait la France, épuisée et ruinée ; et l'on dut s'occuper de toute autre chose que de créer des établissements nouveaux. Enfin, après deux invasions des puissances coalisées, l'orage cessa de gronder, le calme reparut, et le gouvernement des Bourbons succéda définitivement au régime impérial.

Vers la fin de 1815, la direction de l'opéra vint à vaquer ; M. Petit usa de son influence pour présenter son ami, comme un homme très-capable, à l'administration des Beaux-Arts, qui l'agréa, et Choron fut nommé régisseur-général.

Là, il déploya une activité vraiment extraordinaire : en moins de deux ans, malgré les plus grandes difficultés, et la disette de matériel, il réussit à monter sept ouvrages nouveaux, et en fit remettre au répertoire une dizaine d'anciens : car c'était, dans son idée, une chose déplorable que les œuvres des grands maîtres fussent soumises aux caprices de la mode, et il ne comprenait pas qu'on pût perdre le goût des beautés éternelles de l'art, en quelque temps que le génie les eût créées.

Dans son court passage à l'administration du grand opéra, Choron eut de nombreuses occasions de montrer toute la justice et la fermeté de son caractère. Ses soins eurent pour objet, tout en enrichissant le répertoire d'ouvrages anciens et nouveaux, de réformer une foule d'abus, que la faiblesse de ses prédécesseurs avait laissés s'introduire, et qui étaient aussi nuisibles au succès de l'administration du théâtre, qu'à la bonne exécution des compositions lyriques. Il n'accorda jamais un tour de faveur aux compositeurs

les plus renommés; puis, pour faciliter l'accès de la scène aux talents nouveaux, qui, souvent, ont tant de peine à se produire, il faisait retoucher certaines parties des anciens opéras par quelques jeunes artistes, au nombre desquels était Romagnési : par là, il indisposa contre lui les auteurs les plus en vogue.

Ce fut bien autre chose quand il voulut porter cet esprit d'impartialité dans la conduite du personnel même du théâtre: là, le mal était invétéré, et d'autant plus difficile à faire disparaître, que mille intérêts privés profitaient du désordre.

Quand, par paresse ou quelque autre motif non recevable, les premiers sujets négligeaient leur emploi, il le confiait aux doubles, si ceux-ci montraient le zèle et le talent convenables. Ce fut ainsi qu'il remplaça la célèbre Bigotini par Fanny-Bias, Albert par Paul, sa doublure. Ce fut ainsi que Nourrit, père, exigeant un dédommagement trop élevé pour faire abandon d'un congé, Choron monta un opéra où il pouvait se passer de lui. Il n'y eut pas jusqu'aux musiciens de l'orchestre avec lesquels il ne se brouillât, voulant les empêcher de jouer par cœur et d'une façon routinière.

Mais la réforme la plus délicate, ce fut celle qu'il prétendit faire au sujet des absences des acteurs et surtout des actrices. Assurés de toucher toujours leurs appointements, grâce aux subventions, les artistes de l'Académie royale ne remplissaient guère leurs rôles, qu'autant que cela se trouvait à leur convenance. Choron se contenta d'abord d'enregistrer exactement toutes les omissions qui ne lui parurent pas

suffisamment justifiées; puis, quand vint le moment de régler les comptes, il signifia qu'il faisait retenue de tant, pour chaque absence. On comprend quelles clameurs durent s'élever contre ces procédés tout-à-fait insolites parmi le peuple dansant et chantant; quels transports d'indignation et de colère durent éclater contre le tyran! Choron, comme tant d'autres réformateurs, se rendit odieux à ses administrés. Des menaces furent faites, des plaintes furent portées, et quelques-unes avec succès. Vainement la main qui l'avait placé au timon des affaires de ce céleste empire, essaya de l'y maintenir encore quelque temps; celui qui avait raison, finit par avoir tort, et fut congédié. S'il s'agissait de toute autre administration, on pourrait entreprendre d'expliquer comment un homme dont les grandes idées et les sages réformes pouvaient produire tant de bien, ne fut pas soutenu avec plus d'énergie; mais qui pourrait sonder la profondeur des mystères de l'opéra?

On a pu attribuer à la raideur du caractère de Choron le manque de succès de ses projets d'amélioration; mais on doit réfléchir d'abord que la fermeté était indispensable dans la conduite d'un théâtre où les abus dominaient partout; où l'anarchie était complète; où chacun prétendait commander, et nul ne voulait obéir. S'il finit par ne plus avoir personne pour lui, c'est uniquement parce que tout le monde voulait continuer à profiter des abus. Enfin, quelques années plus tard, le célèbre Viotti, avec un caractère d'une incroyable douceur, y fut lui-même abreuvé de dégoûts.

Toutefois, pendant le cours de sa gestion, Choron rendit de grands services à l'art du chant, par les bons

conseils qu'il adressa sur ce point au ministre de l'intérieur, et surtout par la réorganisation du Conservatoire. Car la restauration se montra d'abord hostile à cet établissement, que les partisans de l'ancien régime n'avaient toléré qu'avec impatience en 1814, et qu'ils firent fermer l'année suivante, à cause de son origine révolutionnaire. Tout autre que Choron aurait pu triompher de ce coup, porté à une école dont il s'était assez vivement déclaré l'antagoniste; mais il avait trop de grandeur d'âme, il était trop rempli de l'amour de l'art, pour qu'il y eût place dans son cœur à des sentiments aussi peu généreux. Ses opinions sur les études musicales avaient bien pu ne pas se trouver d'accord avec celles des professeurs de cette école; mais non pas au point de l'aveugler sur les services qu'elle avait rendus, et qu'elle pouvait rendre encore à la France. Aussi il n'avait pas été plus tôt installé dans son poste de directeur de l'opéra, qu'il proposa le rétablissement de cette classe, sous le nom d'*Ecole royale de chant et de déclamation*. Le plan qu'il fut chargé de dresser lui-même à ce sujet, fut adopté, et mis à exécution sur-le-champ. Sans doute, les nécessités du moment le forcèrent d'établir ce plan sur des proportions très-restreintes; mais l'expérience a prouvé qu'il avait agi sagement, en faisant des concessions aux idées parcimonieuses ou rancunières de l'époque : car c'est l'école fondée sur ces bases, qui, par des accroissements successifs, a pu reprendre son ancienne importance, et acquérir une gloire nouvelle.

Quand Choron avait formé son projet de réorganisation du Conservatoire, il avait voulu faire prendre

à la partie la plus essentielle, et cependant la plus négligée, celle du chant, le degré d'importance qu'elle doit avoir, et, comme moyen d'arriver à ce résultat, il avait indiqué, avant tout, la formation d'un pensionnat, composé de sujets des deux sexes, enfants et adultes. On ne suivit pas alors cette idée; mais on y revint bientôt après, contraint que l'on fut par le déclin rapide de l'art du chant sur nos théâtres lyriques, et surtout au grand opéra. Le pensionnat fut donc organisé, au moins partiellement; et, quand Choron quitta l'administration théâtrale, on lui confia l'entière direction de cette partie du nouveau Conservatoire: c'était la classe des enfants du sexe masculin, dont le nombre, fixé d'abord à 10 élèves, fut ensuite porté à 16, auxquels on adjoignit bientôt un nombre égal de jeunes gens adultes. La destination immédiate de ceux-ci devait être de recruter les chœurs de la scène lyrique, menacés d'une ruine prochaine, par le manque de sujets capables et bien exercés.

Jusque-là, le grand talent de Choron pour l'enseignement ne s'était pas encore complètement révélé; on lui croyait l'aptitude nécessaire pour disposer des enfants à faire leur partie tant bien que mal dans un ensemble; c'était à cela que, dans l'opinion de bien des gens, se réduisait sa capacité comme professeur; et l'on ne se doutait guère alors que de cette école, si peu remarquable dans l'origine, et composée d'un petit nombre d'élèves pris au hasard, et dépourvus de toute instruction, sortiraient un jour tant de musiciens du premier mérite, qui devaient faire la gloire du maître, en acquérant eux-mêmes la plus belle

renommée. Le grand chanteur Duprez, qui fut du nombre de ces premiers disciples, suffirait seul à donner de Choron, comme démonstrateur, une toute autre idée que celle que l'on en avait alors.

Forcé de se renfermer dans les modestes attributions qui lui étaient dévolues, le professeur dut marcher quelque temps dans la voie indiquée; mais bientôt, dédaignant un objet si minime, et las de suivre une route qui devait le conduire à des résultats si peu importants, il crut devoir donner à cette institution une direction plus utile et plus élevée, et s'occupa de préparer ses principaux élèves aux divers emplois de la scène lyrique.

Ce fut pendant qu'il dirigeait cette fraction du Conservatoire, que Choron réalisa l'une de ses plus heureuses conceptions, en faisant la première application de sa méthode concertante. Voyons comment il fut conduit à cette idée si féconde.

Pour donner l'instruction musicale à ses élèves, il avait introduit dans sa classe la méthode d'enseignement mutuel : il s'appliqua donc, d'abord, à bien disposer un premier noyau d'enfants, et à les rendre capables de transmettre à d'autres les notions acquises: ainsi un certain nombre pouvaient se former graduellement; mais ce n'était encore là qu'une instruction presque individuelle, et qui ne donnait que le moyen d'exécuter des morceaux isolément. Or, pour faire de la grande musique, il faut de l'ensemble, beaucoup d'ensemble; et, pour obtenir cet ensemble, une telle marche eût été lente, et les résultats eussent été imparfaits, si l'habile maître n'eût trouvé le moyen d'ini-

tier un plus grand nombre d'élèves à la fois aux difficultés de l'art; tel fut l'objet de la méthode concertante : méthode puissante, s'il en fut jamais, et dont toutes celles qui suivirent, ne furent que des imitations plus ou moins heureuses. Aucune ne contribua davantage à la satisfaction du maître, ni à l'avancement des disciples. Si, parmi celles qui en sont dérivées, quelques-unes n'ont pas tenu tout ce qu'en promettaient les auteurs, elles ont cependant exercé une notable influence sur la propagation de l'art. Essayons de donner une idée de cette méthode de Choron, la première en date de toutes celles qui ont paru depuis, et la plus efficace pour l'enseignement de la lecture et de la notation musicales.

Elle consistait dans une série d'exercices, divisés par numéros, tous à quatre parties; mais ces parties variaient en difficulté : les unes étaient plus simples et plus aisées; les autres, plus compliquées et plus difficiles; tous les élèves exécutaient le même morceau; mais, tandis que celui qui commençait, n'avait à faire entendre que quelques notes, souvent répétées et long-temps prolongées, au même moment les plus exercés abordaient des difficultés de plus en plus sérieuses, et de cette gradation résultait un effet très-satisfaisant. La moindre réflexion fera comprendre combien une telle combinaison était favorable aux progrès des étudiants. Elle permettait de faire chanter le plus faible à côté du plus fort, elle les accoutumait non-seulement à vaincre, mais même à ne pas sentir les deux plus grandes difficultés du chant, savoir : lire la note, et marcher avec les autres, sans se

laisser ni troubler ni influencer par eux ; penser aux autres parties en faisant la leur, comme si cependant celle-ci était la seule.

Ce fut par là que, dès le principe, il disposa ses élèves à devenir d'habiles conducteurs de chœurs, et qu'il se prépara les moyens d'agir plus tard sur les masses. Après des essais multipliés, et quand il pensa avoir donné à son invention le degré de perfection dont il la croyait susceptible, encouragé par le comte de Pradel, intendant général de la liste civile, duquel il obtint un léger subside, il publia son œuvre nouvelle, en 1818, sous le titre de *Méthode concertante et transcendante à quatre parties* (16).

L'heureux succès qu'il en obtint bientôt dans l'application, lui assura la confiance et la protection du ministre dans les attributions duquel se trouvait le Conservatoire ; mais l'allocation accordée pour l'entretien du pensionnat, était si faible, que Choron seul était capable d'en tirer parti ; et cependant, ce n'était là que son moindre embarras : la difficulté la plus réelle pour lui, c'était la rareté des voix, et des sujets favorablement organisés pour la musique.

Afin d'obvier à cet inconvénient, le plus sérieux de tous, Choron reçut l'autorisation de se rendre en Picardie, pour y découvrir et en ramener des jeunes gens à voix de basse-taille ; puis, dans le midi, pour trouver des hautes-contre. Il partit donc en 1817, à pied, sans trop réfléchir aux moyens d'achever cette double excursion, avec une bourse des plus légères. Mais il semblait que, des obstacles mêmes, surgissent pour lui les causes du succès. Bien que son

équipage ne pût donner une idée très-favorable du sort réservé à ceux qui s'engageaient pour son école, telle était, cependant, la persuasion qui animait sa parole ; telle était la chaleur de son zèle, que rarement il échoua ; d'ailleurs, il s'adressait parfois à des pauvres, dans les plus humbles hameaux ; il savait qu'il rencontrerait partout des voix et le goût naturel de l'harmonie. Quant aux fatigues, il n'en parlait jamais ; sa gaîté seule eût suffi pour lui en ôter le sentiment, et néanmoins elles étaient parfois excessives. On raconte que, surpris un jour par une grosse pluie dans de mauvais chemins de traverse, il y perdit sa chaussure, et que ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à gagner le village le plus voisin ; mais il ne songea même pas à cet accident, tout occupé qu'il était de la découverte qu'il venait de faire, d'une belle voix de contralto. Un autre jour, il passait près d'une chaumière incendiée, dont les habitants imploraient la commisération publique ; il leur donna son dernier écu, et ne réfléchit qu'il n'avait pas de quoi payer son dîner, qu'en entrant, le soir, à Soissons, pressé par la faim, et se trouvant à vingt-cinq lieues de chez lui.

En même temps qu'il recrutait des voix pour son pensionnat, il provoquait, dans les départements, la formation d'autres écoles, qui devaient fournir des sujets à celle de Paris, et répandre le goût de la musique dans les diverses parties de la France.

Ce fut alors, c'est-à-dire de 1817 à 1822, qu'il eut à remplir la partie la plus difficile de sa tâche : car tout n'était pas fini, quand il avait ainsi réuni

des Picards ignorants et grossiers, et des Gascons emportés et rétifs : il fallait soumettre à la même discipline ces hommes, aussi différents par leurs caractères, que par les qualités naturelles que le ciel leur a départies. Souvent, malgré toute sa bonne volonté, et le haut prix qu'il attachait à une belle voix, il se vit forcé d'en renvoyer quelques-uns, à cause de leur insubordination. Cependant, il ne tarda pas à se trouver en état de produire, de la manière la plus avantageuse, et devant un auditoire choisi, une masse considérable de chanteurs, composée de ces éléments si divers et si difficiles à gouverner. Ces premiers résultats furent si satisfaisants, que le ministre de la maison du roi, marquis de Lauriston, qui le protégeait en toute rencontre, lui fit remettre la croix de la Légion-d'honneur, l'autorisa à continuer ses tournées dans les départements, et accrut de quelque peu l'allocation accordée à son école.

Le zélé professeur n'avait pas attendu cette légère augmentation de subsides pour ajouter au personnel de ses élèves, dont il avait déjà porté le nombre bien au-delà des limites fixées par l'administration.

Quant aux dépenses où il se trouvait ainsi entraîné, et qu'il soldait de ses propres deniers, il ne les calcula jamais. Depuis 1816, il aurait pu vivre dans une certaine aisance; car il était entré en jouissance de la dernière partie de sa fortune, par suite du décès de sa mère; mais il accroissait ses charges dans une proportion qui n'était nullement en rapport avec ses ressources. Il ne souffrait même pas d'observations à ce sujet, comme le fait voir l'anecdote suivante, rapportée par

le docteur Descuret, dans son excellent ouvrage de *La médecine des passions.* Choron revenait tout joyeux d'un de ses voyages en Picardie : « J'y avais été, disait-il, pour trouver une basse-taille, et j'en ramène un ténor. C'est égal ; je suis sûr qu'il fera honneur à la maison. — C'est sans doute un pensionnaire payant, lui dit l'économe ; quel sera le prix de la pension ? — Ame vile et vénale ! lui répondit Choron indigné, je vous parle d'un ténor, et vous allez me parler d'argent ! »

C'étaient principalement les voix de femmes qui lui faisaient défaut, et l'on ne parlait pas encore de fonder le pensionnat des demoiselles. Avec son incroyable dévouement aux progrès de l'art, on vit Choron se charger, pendant plus d'un an, d'entretenir à ses frais une famille entière d'Italiens, composée de sept personnes, parce qu'il se trouvait parmi elles deux jeunes filles, douées des plus heureuses dispositions pour la musique, et que leurs succès portèrent ensuite à de belles positions : car il était dans la destinée de cet homme de demeurer pauvre toute sa vie, et d'appeler les faveurs de la fortune sur presque tous ceux de ses élèves qui montrèrent quelque talent.

Les voyages de Choron dans les départements, les soins continuels qu'exigeait son école, ne l'empêchaient point de s'occuper de ses travaux comme théoricien. Son existence semblait se multiplier, en même temps que s'étendait la sphère où il devait exercer ses talents. Ce fut dans ce temps-là même que parurent successivement une *Exposition élémen-*

taire des principes de la musique, servant de complément à la méthode concertante ; une *Méthode de plain-chant*, contenant des leçons et des exercices gradués ; le *Musicien pratique*, ouvrage destiné à guider les élèves dans leurs essais de composition, et à leur donner l'habitude de la correction musicale ; *le Livre choral de Paris*, recueil du chant de ce diocèse, écrit en contre-point ; mais peut-être devons-nous nous arrêter : Choron ne se lassait pas de produire ; et l'attention pourrait se fatiguer, ou l'imagination s'effrayer de la simple énumération de ses travaux : contentons-nous de dire qu'en deux années, de 1817 à 1819, Choron publia douze ouvrages ou traductions d'ouvrages plus ou moins importants, mais tous de la plus grande utilité dans la pratique ou dans la théorie musicale.

A partir de 1822, les réunions où Choron commençait à faire exécuter, devant un cercle d'élite, quelques-unes des belles partitions des anciens maîtres, devinrent plus intéressantes. L'Athénée des arts fut une des premières sociétés qui s'empressèrent d'accueillir les laborieux essais du maître et de ses élèves, et de les signaler à l'attention et aux encouragements du public parisien. Choron fut reçu parmi les membres de cette association.

Ces succès animaient notre grand artiste, et enhardissaient l'administration à accroître les fonds accordés à une entreprise qui se rendait de plus en plus utile. Ainsi l'école, qui n'avait été soutenue jusque-là que par une subvention très-bornée, reçut, en 1824, une allocation beaucoup plus forte. Choron

alla occuper, rue de Vaugirard, un local plus considérable, où il admit un nombreux personnel d'élèves, tant internes qu'externes ; en même temps, on lui ouvrait un pensionnat de jeunes demoiselles, qui fut établi sur le boulevard Mont-Parnasse.

Jamais Choron ne s'était vu avec d'aussi puissants moyens à sa disposition. Aussi parvint-il, en peu de temps, à faire exécuter, par ses élèves exclusivement, les chœurs d'Athalie, à la Comédie française, et l'Armide de Gluck, au Théâtre italien, et quelques autres grandes partitions. Il réalisait ainsi l'idée qu'il avait conçue, lors de son passage à l'administration de l'opéra, de faire sortir d'un injuste oubli les chefs-d'œuvre des maîtres, et de les soustraire au caprice de la mode. Pour mettre en scène ces compositions, il fallait que Choron se fît à la fois directeur de chœurs, et professeur de chant et de déclamation : enseignements très-divers, qui exigent d'ordinaire les talents de plusieurs maîtres.

L'école de Choron prenait trop d'importance, et se lançait dans une voie trop nouvelle, pour continuer de n'être qu'une succursale du Conservatoire. Ce fut ce que comprit le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, lorsqu'il arriva à la direction des beaux-arts, en 1825. Cet administrateur, pensant avec raison qu'un établissement tel que celui de la rue Bergère, devait suffire pour former le nombre de sujets nécessaire au genre dramatique, imagina, fort à propos, d'opérer une séparation complète entre cette école et celle de Choron, et de donner à cette dernière une tout autre destination, celle de régénérer en France

la musique religieuse et classique. Certes, jamais mission plus noble ni plus difficile ne fut confiée à un maître plus habile ni plus dévoué. Ce fut un heureux jour pour Choron, que celui où il put s'assurer de la détermination prise par le ministre. A peine lui fut-elle connue, qu'il s'empressa de faire venir d'Allemagne et d'Italie, toujours à ses frais, la plus riche et la plus complète collection de musique sacrée que jamais peut-être aucun établissement eût eue à sa disposition, et dès lors ses élèves durent se livrer à l'étude assidue des chefs-d'œuvre des grands maîtres de tous les âges et de toutes les écoles.

Mais c'était là un genre de musique entièrement neuf, depuis long-temps négligé, ou même complètement inconnu en France, et qui présentait des difficultés telles que, pour les vaincre, il fallait tout le zèle et toute la persévérance de Choron, comme aussi, de la part de ses élèves, toute l'habileté qu'ils avaient déjà acquise en suivant son excellente méthode. Leur maître avait dû leur faire retrouver une tradition entièrement perdue.

Pour bien comprendre tout le mérite d'exécution auquel sut arriver l'institution de la rue de Vaugirard, il faut réfléchir que les compositions des anciens maîtres sont écrites dans un style de la plus grande simplicité, sans aucun accompagnement, et que l'expression en fait toute la beauté. Là, point d'éclats soudains, point de tapage étourdissant, ni de contrastes forcés; rien qui émousse les sens de l'auditeur. Mais aussi quelle justesse parfaite l'exécutant doit savoir y conserver, sans être soutenu par aucun

instrument ! quelle attention ne lui faut-il pas pour se défendre de rien ajouter à un texte si simple ! et quel goût, quel sentiment pour pénétrer dans la pensée d'un auteur, quand elle est à peine exprimée! pour deviner tant de nuances que le compositeur n'indiquait point, ainsi qu'on les indique dans les partitions modernes ! Nous aurons plus d'une occasion de dire avec quelle irréprochable perfection les disciples de Choron atteignirent à ces heureux résultats, et l'on pourra mieux juger du rare talent de leur maître.

La direction de l'*Institution royale de musique religieuse* n'amena pour Choron qu'une suite de triomphes, d'abord sans éclat, mais d'autant plus assurés qu'ils furent obtenus progressivement, et ne furent interrompus par aucun revers fâcheux. Il eut le bon esprit de ne point trop rechercher la popularité dans les premiers moments ; puis, quand il crut avoir suffisamment exercé ses élèves dans le nouveau style, il reprit, comme en 1822, l'habitude de les faire chanter devant un auditoire peu nombreux, mais composé de tout ce qu'il y avait de plus noble et de plus distingué à Paris, comme gens de goût et hommes de mérite.

Charmés des beautés sublimes qu'ils n'auraient même pu soupçonner avant de les avoir entendues, les auditeurs privilégiés de ces heureux essais furent les premiers à engager Choron à donner plus de publicité à ces concerts. Ils jugeaient que les compositions, si simples et si grandes tout à la fois, des anciens maîtres pourraient exercer une salutaire influence sur le public.

Choron était naturellement porté à se rendre à ces raisons ; mais que faire, sans un local convenable, et qui fût constamment à la disposition de l'école? Sans cela, point de succès durable. Des demandes furent adressées dans ce sens au gouvernement qui, s'excusant sur ce qu'il accordait déjà une subvention fort élevée, ne voulut absolument rien donner pour l'établissement du local en question. Alors le grand artiste, ne consultant que son zèle et son inépuisable désintéressement, entreprit lui-même la construction d'une nouvelle salle, qu'il appropria, autant que ses moyens le lui permirent, à sa destination (1826). Il y dépensa 22,000 francs, qu'il ne regretta pas plus que tant d'autres sommes, sacrifiées déjà par lui à l'avancement de l'art.

En même temps qu'il donnait à un plus grand nombre d'auditeurs le moyen d'apprécier la musique religieuse et classique, en la leur faisant entendre, il voulut la répandre dans toute la France, et ce fut dans ce but qu'en 1827, il créa un journal de musique, où il publiait quelques-unes de ces grandes œuvres, et rendait compte des travaux de son école, et de tout ce qui avait un certain intérêt pour cette partie de l'art. Sa fille, Mlle. Alexandrine Choron, et son gendre, M. Nicou, l'un et l'autre musiciens distingués, prirent part à la rédaction de ce journal, qui, l'année suivante, fut partagé en deux sections, l'une consacrée à la musique d'église proprement dite, l'autre à la musique classique en général ; il fut continué ainsi jusqu'au 1er. janvier 1831, époque où il cessa de paraître.

C'est à ces efforts pour propager la grande et belle musique, que se rattache un des plus infructueux et des plus dispendieux essais de Choron, celui d'introduire l'usage de la lithographie dans la publication de la musique. Cette idée conçue, il fit venir d'Allemagne des ouvriers, qui, malheureusement, se trouvèrent être des hommes adonnés à l'ivrognerie. Le travail fut mal exécuté, et Choron perdit considérablement dans cette entreprise. M. Romagnési estime à 20,000 francs les sommes qui furent ainsi sacrifiées sans fruit, au moins pour le moment : car Choron avait frayé la route, et, quelques années plus tard, on vit appliquer, avec un succès satisfaisant, l'art de la lithographie à la publication des œuvres musicales.

Ce fut en 1827 que Choron inaugura sa nouvelle salle, en y exécutant, devant une partie de la famille royale et la plus haute société parisienne, cette musique céleste, dont aucune expression ne peut malheureusement donner une idée, si on ne l'a point entendue : « Car, dit un écrivain, rien n'y ressemble à la musique des plus grands maîtres de l'école moderne; c'est quelque chose à part, de si grand, de si majestueux, qu'on est forcé de reconnaître avec Choron, que si, depuis les Josquin, les Palestrina, les Hœndel, la musique a fait de grands progrès, sous le rapport de la partie matérielle et du coloris, elle n'a rien gagné en ce qui touche l'expression religieuse et la grandeur des proportions. » Quelle ne dut pas être l'habileté du maître, pour amener ses élèves (et ils étaient souvent au nombre de 200) à exécuter ces

chefs-d'œuvre, dont nous avons dit les difficultés, avec cette irréprochable perfection, cette précision dans l'ensemble, ce fini dans le détail, qui, peut-être, ne seront jamais égalés !

Nous avons essayé de donner une idée de l'excellente méthode de Choron ; voyons-le la mettre en pratique à son école : car, quel qu'en fût le mérite intrinsèque, elle en acquérait un tout particulier par le génie de celui qui, après l'avoir trouvée, pouvait en faire si admirablement l'application. Il savait mêler à son enseignement les leçons de la plus haute philosophie ; il s'y montrait vraiment étonnant, comme penseur et homme de goût ; il subissait lui-même une sorte d'exaltation, qu'il faisait partager à son jeune auditoire, par ses allocutions vives et chaleureuses. Relativement à l'enseignement de la musique religieuse, il pouvait s'appliquer cette parole d'un roi, qui fut aussi grand poète et musicien : *Zelus domûs tuæ comedit me* (Dav. ps. 69, v. 10). Il faudrait avoir assisté à ses savantes leçons, pour se faire une idée de l'influence qu'il exerçait sur ses élèves : c'était comme par entraînement qu'il les animait à lutter contre les difficultés de ce genre de musique, sévère, mais expressive, qu'il estimait par-dessus tout. Il parvenait même à en rendre l'étude intéressante, par des traits d'originalité, par des anecdoctes relatives à l'exécution du morceau qu'on apprenait, à l'effet qu'il avait produit dans certaines circonstances, ou à la personne de l'auteur.

Tous ceux qui savent ce que c'est que l'enseignement, sentiront aussi combien la tâche de Choron

était difficile; ils comprendront aisément qu'un homme doué d'une haute sensibilité, extrêmement impressionnable, devait avoir des moments de vivacité et même d'emportement, d'autant plus qu'il ne pouvait surmonter son aversion pour le trivial, ni même le médiocre. Il ne trouvait beau que ce qui avait un certain degré de noblesse et d'élévation. Au sujet du plain-chant et de la manière dont on l'exécute dans la plupart des églises, il disait souvent que *l'abomination de la désolation prédite par le prophète, était dans le lieu saint.*

De toutes les leçons données par Choron dans son double pensionnat, la plus importante et la plus intéressante était celle qui avait lieu à trois heures, et, qui, à cause de cela, était désignée, par ses élèves et ses amis, sous le nom de *classe de trois heures.* A ce sujet, un seul fait pourra faire comprendre à quel point Choron savait communiquer son enthousiasme à ses auditeurs. Les occupations étaient réglées dans l'après-midi, de telle sorte qu'après la leçon générale de trois heures, la récréation devait avoir lieu de quatre à cinq, avant le dîner. Eh bien! presque toujours l'heure de la récréation, cette heure inviolable et sacrée pour la jeunesse de nos écoles, se trouvait en grande partie, souvent même entièrement absorbée par les exercices classiques, sans que jamais un murmure se soit fait entendre parmi cette foule d'élèves, dont le plus grand nombre étaient des enfants. Non pas cependant que les deux heures fussent employées uniquement à répéter des morceaux de chant; mais Choron était philosophe

5

et homme de savoir autant qu'artiste : il n'était satisfait que quand il avait bien pénétré ses élèves de ses propres sentiments, et il y parvenait toujours par ses réflexions profondes, par sa causerie, pleine de verve et d'originalité. Aussi interrogez les musiciens formés par Choron, interrogez-les sur cette leçon mémorable pour eux : « C'était son triomphe ; » vous dira l'un. — « Il y était sublime, » vous répondra un autre. Certes jamais hommage plus glorieux, ni plus sincère, ne fut rendu aux talents et à la mémoire d'un maître.

On raconte, à propos de la leçon de trois heures, mille traits qui peignent et la vivacité de son caractère, et son ardent amour de l'art, et quelquefois de singulières préoccupations. Comme tous les hommes supérieurs et livrés à de grands travaux, Choron était un penseur d'une activité telle que l'on peut dire que son esprit ne se reposait jamais. Aussi paraissait-il fréquemment distrait, même pendant ses leçons : on le vit quelquefois, tandis qu'il faisait chanter une composition dans la mesure à quatre temps, battre constamment la mesure à trois temps. Mais, façonnés à son exacte discipline, ses élèves n'en exécutaient pas avec moins de précision le morceau demandé : tant était assurée la puissance de la méthode du maître ! L'habitude de la réflexion se trahissait souvent chez notre grand artiste par un geste qui lui était très-ordinaire : sa main exécutait alors sur sa tête les mouvements du doigté du piano.

Un jour, dit M. Laurentie, qui fut un de ses amis, dans cette fameuse classe de trois heures, où

Choron laissait échapper tout son génie, il s'arrête brusquement saisi d'une vive impatience; il cherche de son œil en feu un malheureux élève qui braillait à tue-tête, croyant mieux faire que les autres. Il découvre le coupable, il le nomme, il lui jette au nez sa petite calotte rouge, avec des injures et des quolibets; et il finit par cette effroyable réprimande, dite avec une voix courroucée : « Tu chantes comme un conservatoire! » On eût dit un coup de tonnerre tombé sur la salle. Mais le rire se mêlait à la stupeur. Ce ne fut pas long-temps sérieux : un moment après, Choron ramassait sa calotte, et caressait le pauvre enfant.

L'homme qui savait si bien développer les facultés musicales de ses élèves par ses savantes leçons, n'avait lui-même qu'une voix chevrotante et peu étendue; il chantait quelquefois cependant, et tel était le sentiment qui animait alors ses accents, que jamais on ne pensait à la faiblesse de ses moyens; il arrivait même à produire une grande impression, et réussissait merveilleusement à faire saisir à ses auditeurs les nuances les plus délicates de la pensée d'un auteur Comme on s'étonnait un jour qu'avec un organe si médiocre, il pût parvenir à faire chanter ses nombreux élèves avec tant de justesse, de grâce et d'expression: « Je suis, dit-il, la pierre qui aiguise le fer, sans pouvoir couper elle-même; » faisant ainsi la plus heureuse application d'une pensée du poète philosophe:

..... Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

C'était le sentiment exquis, autant que la haute

intelligence, qui faisait la supériorité de cet habile maître: telle était sa sensibilité, qu'il ne pouvait entendre l'exécution des grands chefs-d'œuvre, sans que les larmes lui vinssent aux yeux, et l'on raconte qu'une fois, entendant son élève favori, Duprez, chanter un solo, il ne put maîtriser son émotion, et fut obligé de sortir de la salle. Malgré le peu de qualité de sa voix, Choron prenait plaisir à exécuter quelque belle composition, surtout en compagnie de ce même Duprez. Un jour que ce dernier, encore très-jeune, faisait sa partie avec son maître dans le duo de J.-B. Martini: *Pace! caro mio sposo!* un autre élève, insensible aux beautés de ce magnifique morceau, s'amusait à attrapper des mouches; Choron, indigné, le saisit par le bras, et, ne voulant pas s'interrompre, lui chanta, sur la mélodie de Martini: « Drôle, tu m'écriras 2,000 fois le mot gobe-mouches, » puis reprit avec le plus grand sang-froid la suite de son bien aimé duo: *Pace! caro mio sposo!*

Choron était doué d'une sagacité merveilleuse, pour découvrir les sujets heureusement organisés sous le rapport musical; il les recherchait avec tout son zèle, et les accueillait avec le désintéressement que nous lui connaissons; et, après sa bonne méthode, rien ne contribua plus que ses bons choix, aux succès de ses élèves, soit dans leurs études, soit dans ces délicieux concerts donnés par lui, deux fois par mois, depuis 1827 jusqu'en 1831. Ces concerts, qu'il intitulait modestement *exercices publics*, attiraient tout ce que Paris comptait alors d'hommes de goût et d'amateurs éclairés.

Là s'exécutaient, avec une perfection inconnue

partout ailleurs, les plus beaux chefs-d'œuvre de toutes les époques et des genres les plus divers. C'était la douce et lente harmonie, rendue sans aucun accompagnement, du madrigal de Palestrina : *Alla riva del Tebro*, vingt fois répété, vingt fois redemandé ; c'étaient les vifs et bruyants accords de l'*Oratorio du Messie*, de Hœndel, dont l'*Alleluia* final, morceau du premier mérite et de la plus grande énergie, ne se terminait jamais sans exciter des frémissements d'enthousiasme : tant les jeunes chanteurs savaient en bien exprimer toutes les majestueuses beautés! Il en était de même de l'*Oratorio de Judas Machabée*, de celui d'*Athalie* et de celui de *Samson*, ce dernier composé par Hœndel, sur un magnifique petit poème dans lequel Milton, devenu aveugle, célébrait le dernier exploit et la mort glorieuse du vainqueur des Philistins, privé de la vue par ses ennemis. La *fête d'Alexandre*, production étonnante par la grandeur de ses proportions, écrite encore par Hœndel, sur une cantate célèbre de Dryden, fut une des pièces le plus fréquemment reproduites. Ce fut avec le même applaudissement qu'on accueillit les plus beaux morceaux du *David penitente*, et la fameuse messe dite le *Requiem* de Mozart, œuvre qui fut répétée plus tard au service funèbre que les élèves de Choron firent célébrer pour leur maître, aux Invalides.

On entendit encore à ces concerts, et toujours avec une émotion qui tenait de l'enthousiasme, le psaume : *Donde co tanto fremito*, traduction sublime des belles paroles : *Quarè fremuerunt gentes*, chœurs et solos, par B. Marcello ; le *Stabat* de Palestrina ;

des morceaux choisis des *sept paroles de J.-C. sur la croix*, par Haydn ; également un choix de la musique écrite par Ch. Graun, le maître de chapelle du grand Frédéric, sur la mort de J.-C., cantate de *Rammler* ; un motet, *Amor, Jesu dulcissime*, composé par Neukomm, artiste contemporain, plusieurs fois redit avec le même succès, et toujours redemandé ; un *O salutaris* écrit en *fa*, par le même, et chanté avec une exquise délicatesse d'exécution, par MM. Guerrier et Marié, soit aux concerts, soit à la Sorbonne, soit chez la duchesse de Berry, qui accordait une protection spéciale à l'école de Choron.

Nous devons mentionner encore, parmi les morceaux les plus remarquables exécutés à ces concerts, un quatuor sur le psaume 60 : *Deh tu gran Dio*, par G. Ayblinger, maître de chapelle du roi de Bavière ; un duetto de Clari : *Cantando un di*, musique d'une allure vive et légère, mais toujours dans le goût des grands maîtres ; puis, comme contraste, le *Miserere* d'Allégri, qui jamais ne s'était entendu que dans la chapelle Sixtine.

Enfin, comme pour prouver qu'il savait plier à toutes les exigences le talent de ses élèves, Choron donna encore quelques pièces remarquables à plusieurs égards, et auxquelles il devait d'ailleurs attacher un certain degré d'importance, en sa qualité de musicien érudit : ce fut ainsi qu'il fit connaître au public parisien la *déclinaison du pronom hic, hæc, hoc*, facétie musicale, imaginée par Carissimi, vers le milieu du XVII[e]. siècle ; *les cris de Paris* au temps de François 1[er]. composition d'une difficulté excessive et de

la plus piquante originalité, adaptée par Clément Jennequin, musicien au service du roi de France, à des paroles que ne désavoueraient pas aujourd'hui nos plus spirituels faiseurs de couplets; la *bataille de Marignan*, chant triomphal en l'honneur de François Ier., un peu différent du précédent, mais présentant des qualités analogues. Ce dernier offrait, de plus, un attrait de nouveauté; car c'était une chanson devenue nationale parmi nos pères, au XVIe. siècle, et que l'on venait de retrouver manuscrite à Naples.

Ces concerts étaient presque tous d'une grande étendue : on y exécutait d'ordinaire une vingtaine de morceaux, indépendamment des intermèdes, qui s'y ajoutaient parfois; mais on y a compté jusqu'à 30 pièces différentes de musique; on y a donné des *messes* entières, et nous pouvons, entre autres, en signaler une du prince de la Moskwa, sur laquelle nous nous dispensons de porter un jugement; car n'était-ce pas déjà présumer bien favorablement d'une œuvre nouvelle, que d'oser l'exécuter ainsi, à la suite des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres?

Toutefois, pour ce cas seulement, l'école de Choron s'écarta de sa constante habitude, de chanter sans accompagnement. Car c'est une circonstance à bien remarquer, que le seul instrument qui figurât à ces concerts, était un piano. Tel était le talent des chanteurs, qu'ils pouvaient aisément se passer de tout autre accompagnement! et c'est ce qui rend d'autant plus étonnante l'admirable perfection avec laquelle tant de chefs-d'œuvre étaient rendus : perfection telle que, souvent, les maîtres même les plus exercés,

en entendant exécuter par d'autres les morceaux chantés à l'école de Choron, ne surent pas les reconnaître, et les prirent pour des compositions différentes. En voici un exemple remarquable.

Enthousiasmés, comme tous les auditeurs de Choron, des beautés de la musique qu'ils entendaient à ses concerts, les élèves du Conservatoire s'exerçaient quelquefois à la répéter. Or, un jour il arriva que le directeur Chérubini entra dans sa classe, au moment où l'on s'étudiait à dire une œuvre du répertoire classique : « Ce morceau n'est pas mauvais, dit-il, mais j'en ai entendu un bien plus beau chez Choron. » Et c'était celui-là même qu'on répétait!

Du reste, ce n'était pas seulement au Conservatoire que l'on rendait méconnaissables les grandes compositions exécutées d'une manière si ravissante par les élèves de Choron. « En 1828 (1), l'Académie royale de musique entreprit de faire entendre, dans un de ses concerts, un chœur de la *fête d'Alexandre*, et se vit obligée d'y renoncer. L'année suivante, la société des concerts, formée des artistes et des amateurs les plus distingués de la capitale, réunis par de louables motifs d'émulation, voulut s'essayer sur l'alleluia du *Messie* de Hœndel, et cette pièce, qui excitait des transports parmi les auditeurs des concerts de la rue de Vaugirard, ne parut que ridicule, insignifiante, et fit éclater des témoignages unanimes de mécontentement, tandis que la partie instrumentale était exécutée avec

(1) Extraits d'un écrit publié par Choron, postérieurement à 1830.

toute la précision désirable. Il en fut de même aux concerts historiques de Fétis, où les symphonies étaient rendues de la manière la plus brillante, et où les exécutants échouèrent complètement dans la partie vocale. Dans un chœur de Hœndel, l'accompagnateur arriva seul jusqu'à la fin; tous les exécutants avaient successivement lâché pied sur la route. »

Voilà ce que Choron raconte lui-même au sujet des tentatives qui furent faites pour rivaliser avec son école. Il nous explique ensuite, sans amertume ni récrimination, comment les choses devaient être ainsi. « Ces faits, dit-il, n'ont rien qui doive surprendre: en chaque époque, les compositions roulent généralement sur un certain ordre de tours et d'idées, qu'elles exploitent jusqu'à son entier épuisement. Cette marche, qui est dans l'ordre naturel des choses, et qui a de grands avantages pour l'extension de l'art, n'est pas sans inconvénient pour les artistes. La plupart, en effet, bornant leurs études aux compositions de l'époque, leur talent y brille du plus vif éclat, tant qu'ils se renferment dans le cercle de leurs habitudes ; mais aussi ils se trouvent tout déroutés, et incapables de rien opérer, dès qu'ils tentent de franchir cette limite. »

Puis le grand théoricien expose les causes de la supériorité de ses élèves, supériorité qui, indépendamment du temps plus ou moins long consacré à l'éducation musicale, venait, selon lui, de ce que « la direction imprimée aux études de l'établissement, la puissance de ses méthodes, la vigueur de son régime donnaient aux élèves une capacité plus étendue. L'étude des classiques les familiarisait avec des chefs-

d'œuvre et des auteurs, dont les professeurs des autres écoles ignoraient jusqu'au nom, de sorte qu'ils rendaient, avec une supériorité marquée, des compositions dont les réunions d'artistes les plus distingués ne pouvaient entreprendre l'exécution. »

Au sujet des concerts de Choron, nous devons signaler quelques morceaux de sa composition qui y furent exécutés; non pas que nous prétendions le comparer, comme compositeur, aux grands génies dont il nous a révélé les chefs-d'œuvre: il est une autre gloire, qu'on ne saurait lui contester, et celle-là est assez belle, pour lui assurer un souvenir impérissable: il fut l'un des plus savants et des plus habiles maîtres qui aient jamais enseigné la musique. Sa méthode, aussi prompte que puissante, ses nombreux élèves, devenus des maîtres distingués, ou des exécutants de première force; ses ouvrages, non moins nombreux, dont l'importance et la difficulté permettent à peine de comprendre comment la vie d'un seul homme put y suffire; enfin ses travaux pour l'avancement et la propagation de l'art: voilà les titres par lesquels il se recommande à la postérité, et qui ne laisseront jamais périr son nom, tant qu'il y aura en France des hommes doués du sentiment musical, ou animés d'un véritable amour de l'art.

Les compositions de Choron, bien que ne formant que la moindre partie de son apanage de gloire, étaient cependant plus que suffisantes pour lui ouvrir les portes de l'Académie des beaux-arts, si l'on eût rendu justice à son mérite. Plusieurs furent exécutées dans ses concerts, avec succès et applaudissement; elles

sont d'une facture simple, mais rappelant la bonne école. Quelle que fût d'ailleurs la simplicité d'un morceau, il plaisait toujours infiniment aux exercices publics de ses élèves; tant la parfaite exécution y donnait à tout de la grâce et de la suavité!

Au nombre des pièces de Choron les plus goûtées du public, nous citerons l'antienne *Sub tuum præsidium*, canon à trois voix, chanté plusieurs fois en 1829, et un *Stabat* à trois voix, avec accompagnement d'orgue ou de piano.

Nous devons, du reste, en signaler encore d'autres, qui, sans avoir été exécutées à ses concerts, n'en ont pas moins un grand mérite. Les plus remarquables sont: un chant, solo et chœur, avec orgue, pour le sublime cantique: *Grâce! grâce! suspends l'arrêt de tes vengeances....* composition dont les beautés, au rapport des artistes, égalent celles de cette magnifique production de Racine fils.

Puis: *Quel feu s'allume dans mon cœur?* — *Paraissez, roi des rois!* — *O prodige! O merveille!* — *L'hymne d'Alger*, à trois voix avec orgue: morceaux pleins de goût et d'expression; une traduction en vers du *Stabat*, à deux voix avec orgue; un recueil de 64 cantiques, à trois voix, sans accompagnement; une suite de *Proses et d'Hymnes* d'église, d'un bel effet à l'exécution: il voulait remplacer ainsi l'harmonie discordante et de mauvais aloi, avec laquelle, suivant son expression, « on lui déchirait les entrailles » dans nos cérémonies religieuses; enfin les *récréations lyriques*, choix d'airs anciens, arrangés avec goût pour quatre voix.

Depuis 1825, Choron avait le titre de maître de

chapelle de l'Université, et l'exercice de ces fonctions, où il trouvait un nouveau moyen de mettre au jour le talent de ses élèves, et les heureux résultats de sa méthode, eût été un bonheur pour lui, sans les tracasseries de l'abbé Nicolle, dont l'administration parcimonieuse entravait sans cesse ses projets pour la propagation et la bonne exécution des grandes œuvres musicales.

Cependant, avec les concerts de la rue de Vaugirard, rien ne contribua plus à populariser le nom du grand artiste que les fameuses messes qui se chantaient chaque dimanche à la Sorbonne. C'étaient encore les concerts Choron, mais accrus de tout le prestige qu'ils pouvaient emprunter des pompes religieuses, et de la célébration des saints mystères. Là l'exécution musicale prenait un caractère d'autant plus auguste et plus solennel, qu'elle n'était pas due, comme il arrive trop souvent dans les grandes cérémonies de la capitale, à des voix habituées aux profanes accents de la scène; mais à de jeunes enfants, élevés et instruits spécialement pour les chants religieux. Là, les âmes pieuses trouvaient une heureuse application de ces paroles de l'Ecriture: « *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem tuam, Domine.* » (Ps. 8. 3.) Jamais la chapelle de l'antique école n'avait vu se presser dans ses murs une réunion aussi nombreuse, ni aussi brillante que celle qui accourait alors dans ce temple, ordinairement silencieux et solitaire. On se rappelle, avec un plaisir mêlé de regrets, que la place voisine pouvait à peine contenir les riches équipages, qui amenaient là tout le Paris élégant, et qu'à une longue distance

en-dehors des portes se prolongeait la foule des auditeurs, attentive et recueillie, avide de saisir quelques-uns des accents qui s'échappaient de l'enceinte sacrée.

C'était là une grande gloire pour Choron, et ce genre de succès, plus que tous les autres, accrut sa réputation: à la Sorbonne, en effet, l'auditoire ne se composait plus seulement des heureux du siècle, à qui leur fortune et leurs loisirs permettaient de suivre les concerts de l'école; mais de tous ceux qui avaient le bonheur de trouver place dans cette église devenue trop étroite : car c'était une vraie jouissance, pour quiconque aimait la musique, que de pouvoir assister à l'exécution, si parfaite et si suave, de tant de morceaux écrits avec une noble simplicité; que d'entendre rouler majestueusement les flots de cette paisible et douce harmonie de l'ancienne école, au moment où la musique bruyante et criarde faisait invasion de toutes parts.

En 1830, l'école de Choron brillait de son plus vif éclat, et se trouvait à l'apogée de sa gloire: ce fut le dimanche des Rameaux de cette année, que s'exécutèrent à la Sorbonne et le *Miserere* d'Allégri, déjà dit aux concerts, et le *Stabat* de Palestrina, compositions sublimes, et d'une difficulté telle, qu'elles n'avaient jamais franchi le seuil de la chapelle pontificale. C'était la première fois, et peut-être aussi la dernière, que le public était admis à les entendre dans la capitale de la France. En effet, le grand artiste dont les projets avaient toujours été détruits ou traversés par chacune de nos révolutions politiques, voyait, avec

douleur et tremblement, se former l'orage qui devait, en éclatant sur le royaume, ruiner toutes ses entreprises, et anéantir le fruit de tant de labeurs. Déjà, malgré la bonne volonté que quelques ministres lui avaient témoignée, il lui avait fallu faire les plus grands efforts, pour arriver au point où il était enfin parvenu, et cette position, qu'il devait à une persévérance et à un zèle inouis, il allait la perdre pour toujours!

Et, comme si un malheur ne devait jamais lui arriver sans un autre, ce fut cette même année qu'il se vit, pour la seconde fois, exclu de l'Académie des beaux-arts, qui aurait bien dû l'accueillir enfin, après une carrière illustrée par tant de nobles travaux, de glorieux succès, et par un désintéressement sans exemple. Vainement, dans un mémoire, remarquable par l'esprit de modération et d'impartialité qui y règne d'un bout à l'autre, il avait fait appel à la justice des membres de cette classe de l'Institut, de laquelle il était le correspondant depuis vingt années. La haine et la jalousie firent taire toute autre considération chez ces esprits prévenus, et Choron fut repoussé, précisément parce qu'il présentait des titres que peut-être aucun artiste ne réunira de long-temps; ce qui aurait dû le faire admettre, fut ce qui le fit exclure. Qu'il nous soit permis du moins de citer les derniers mots de l'écrit qu'il publia sous le titre de *Motifs d'éligibilité....*, afin de donner une idée de sa manière d'écrire dans ce genre, et aussi pour détruire la croyance où l'on pourrait être qu'il y avait, dans cet opuscule, quelque aigreur, ou quelque récrimination contre les injustices qu'il avait déjà éprouvées : loin de

là, ce mémoire est, dans son entier, un modèle de convenance et de dignité. Voici comme il le termine :

« En jetant les yeux sur cet ensemble immense de notions de tous genres, qui s'étend depuis la connaissance des opérations les plus élémentaires, jusqu'aux hautes conceptions qui placent le savant et l'artiste auprès du législateur, et l'associent à l'œuvre de la civilisation, peut-être reconnaîtra-t-on, dans cette vaste création, un mérite, propre à compenser le mérite, très-incontestable d'ailleurs, d'avoir donné le jour à quelque production de tel ou tel genre. Peut-être le regardera-t-on comme suffisant pour déterminer les suffrages, et obtenir à l'exposant les honneurs que jadis on lui fit entrevoir, comme le but d'une carrière entièrement consacrée à l'utilité publique, et le dédommagement de sacrifices jusques à présent bien imparfaitement récompensés. S'il en est ainsi, il se glorifiera d'un si beau triomphe ; il s'en félicitera, comme du succès le plus éclatant qui ait jamais couronné ses vœux ; il en ressentira la joie la plus sincère, et en conservera la plus vive reconnaissance. S'il en est autrement, ...il s'en félicitera encore, et, semblable à ce Spartiate qui, dans un cas à peu près pareil, s'était vu préférer quelques centaines de compétiteurs, il remerciera les Dieux du bonheur qu'aura la patrie de posséder un si grand nombre de citoyens plus dignes que lui. »

Ce n'est certainement pas là le langage des passions haineuses ; et Choron se serait consolé d'un échec qu'il éprouvait pour la seconde fois, si la révolution de juillet ne fût venue consommer la ruine de cette excel-

lente école, qu'il avait créée, et à la conservation de laquelle il attachait sa gloire et même son existence.

La vie de Choron ne sera plus désormais qu'une lutte contre les difficultés qui vont l'assiéger, et sous lesquelles il devra, pour cette fois, succomber sans retour. En 1831, la diminution opérée sur les fonds alloués pour encouragement aux beaux-arts, mit l'administration dans la nécessité de diminuer aussi les sommes accordées à plusieurs établissements. Le point le plus difficile était de faire porter la réduction sur ceux qui se rendaient les moins utiles. Malheureusement, dans cette circonstance, le ministre, pour se décider, consulta des hommes qui étaient les ennemis personnels de Choron D'un autre côté, les entreprises rivales craignant de voir tomber sur elles-mêmes le fléau menaçant des suppressions, il y eut une clameur générale contre l'école de Choron, pour laquelle d'ailleurs le titre de Conservatoire de musique religieuse, et la protection spéciale de l'ancienne cour devenaient, dans ce moment de réaction fébrile, des causes de défaveur. Le précieux établissement fut donc sacrifié à d'aveugles rancunes, à d'étroits préjugés, ou à de vaines alarmes.

On supprima d'abord la totalité des fonds accordés pour le service de l'église de la Sorbonne, et comme Choron les consacrait à la publication de la musique sacrée, il se vit forcé de discontinuer cette admirable collection, qu'il espérait augmenter successivement des richesses musicales de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

On prétendit retrancher ensuite la subvention

au Conservatoire de musique religieuse et classique ; subvention qui, après plusieurs augmentations successives, ne s'était jamais élevée à plus de 48,000 francs. On anéantit ainsi cette belle institution, à laquelle Choron avait consacré les derniers restes de sa fortune, et la ruine du grand artiste était complète.

Il est vrai que le ministre lui offrit, comme retraite, 12,000 francs, qu'il n'accepta qu'en demandant la permission de poursuivre ses travaux pour l'enseignement de la musique. On lui accorda, en effet, l'autorisation de continuer à tenir son école ouverte, sous la dénomination d'*Ecole de musique classique*. Dès lors, privé de la plus grande partie de son personnel, l'établissement se trouva dans l'impossibilité de se maintenir sur le même pied qu'auparavant, les exercices cessèrent, ou changèrent d'objet, et l'école française se vit dépourvue, comme elle l'avait été antérieurement, de la branche la plus importante de l'art musical, branche dont les efforts de notre artiste tendaient à l'enrichir. Sous ce rapport, son institution ne pourrait être suppléée par aucune autre; car l'exécution de la musique des différents peuples, des diverses écoles et des générations antérieures, exige des études longues et spéciales, auxquelles ne peuvent se livrer les autres établissements, circonscrits qu'ils sont par l'objet de leur spéculation, et ne pouvant s'en écarter sans nuire à leurs intérêts, ni compromettre leur existence.

En ruinant ainsi l'école créée par Choron, on ne réfléchissait peut-être pas qu'on rendait impossible la culture de la musique classique; on n'avait pas songé à l'élan que les travaux de ce maître avaient imprimé

6

aux études musicales, surtout depuis 1827. D'un autre côté, le professeur dévoué ne voulut point abandonner son entreprise, espérant sans doute des temps meilleurs. Mais que pouvait-il faire avec 12,000 francs? Car ce fut avec cette faible somme qu'il dut soutenir sa famille, composée de quatre personnes, payer six employés, instruire et entretenir douze pensionnaires, nombre auquel il se vit contraint de restreindre ses élèves non payants (17).

C'est le propre de l'homme supérieur de ne pas se décourager dans l'infortune et les tribulations: non-seulement Choron maintint son établissement, réduit comme nous venons de le voir; mais il ne put même se résoudre à laisser échapper une occasion, qui se présenta, de l'enrichir de deux nouveaux sujets, annonçant d'heureuses dispositions pour le chant. Ce fut, en effet, en 1831 qu'un de ses anciens élèves, nommé Morin, alors employé au ministère des cultes, lui adressa deux jeunes filles, Rachel et Sara Félix, qu'il avait, par hasard, entendues chanter en public, et dont les talents naturels l'avaient frappé. L'aînée surtout, Sara, se montrait douée de si grands moyens, que Choron disait d'elle: « C'est une Malibran en herbe. » Par malheur, elles arrivaient trop tard pour que le grand artiste réalisât par lui-même les espérances que lui avaient fait concevoir leurs rares facultés. Il ne put que cultiver et préconiser, autant qu'il fut en lui, les dons précieux que la Providence leur avait départis, et prédire l'avenir glorieux réservé à la jeune Rachel. A d'autres devait être laissé le soin de former et de mûrir ce talent (18).

En effet, Choron éprouvait un chagrin mortel de se voir si mal récompensé de ses travaux, entrepris avec tant de zèle et de désintéressement, pour le progrès de l'art et de l'humanité; et déjà sa santé altérée lui faisait ressentir les premières atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau, lorsqu'un rayon d'espérance vint un moment luire à ses yeux. Il s'était flatté que quelque changement dans le ministère pourrait amener une réaction heureuse pour son établissement, et il se sut gré de sa persévérance, lorsqu'il vit arriver à l'intérieur M. de Montalivet, qui se montra animé de dispositions plus favorables. Mais ni les observations présentées par ce ministre à la chambre, ni un mémoire que Choron adressa lui-même aux députés et dans lequel il se plaignait amèrement du triste abandon où on laissait l'école de musique classique, ne produisirent aucune impression sur une assemblée, tout agitée des passions politiques alors en effervescence.

Victime des évènements de l'époque, de l'indifférence et de l'envie, le zélé professeur supporta patiemment la position cruelle dans laquelle la parcimonie et l'inattention des chambres l'obligeaient de demeurer, et continua de s'occuper à former de nouveaux sujets, pour remplacer ceux dont on l'avait privé en lui supprimant sa dotation. Ce fut alors qu'il eut l'idée d'organiser des chœurs dans les écoles primaires de Paris, et à peine eut-il conçu ce projet, qu'il en commença sur-le-champ l'exécution.

Accompagné de M. P. Nicolas, un de ses élèves, qu'il avait fait son répétiteur, il se rendait dans les

écoles, faisait chanter les enfants, puis les partageait en deux classes, suivant le genre des voix. Chaque classe étudiait à fond, mais néanmoins en peu de temps sa partie, tandis qu'un certain nombre d'adultes, choisis à peu près de la même manière, apprenaient aussi la leur. On réunissait ensuite les classes pour l'exécution de l'ensemble. On y adjoignait quelques instruments, une douzaine au plus, pour servir d'accompagnement. Ce fut ainsi qu'il fit exécuter à Saint-Sulpice un salut, par 600 voix d'enfants et d'ouvriers. Qu'on se représente quel effet devait produire, sous ces voûtes sonores, cette harmonie, naturellement si belle, chantée par des masses de voix soigneusement exercées, et façonnées, autant que la brièveté du temps l'avait permis, à toute la précision d'une excellente méthode! Mais aussi que de peines! quel difficile travail pour arriver à de tels résultats! Choron avait dû alors, comme autrefois pour l'instruction primaire en Normandie, inventer une sorte d'abécédaire musical, afin d'improviser ainsi des lecteurs en quelques semaines. Car il ne lui fallut que ce laps de temps pour faire exécuter des messes entières, par des enfants et des adultes, qui, auparavant, n'avaient aucune connaissance de la musique.

Peu après le salut de Saint-Sulpice, un concours immense d'auditeurs assistaient, à Notre-Dame, à un sermon de l'archevêque de Paris. La prédication devait être suivie d'un salut exécuté par les élèves de Choron: l'effet de ces chants fut magique, et l'assemblée se retira, émue, transportée, attribuant à 600 musiciens ces touchants accords, qui n'étaient dus qu'à un nom-

bre moitié moindre de jeunes gens ou d'enfants, placés dans la galerie au-dessus du chœur, et dont les voix, répétées par les échos de la vaste basilique, acquéraient, en s'y répandant, une puissance double, sans rien perdre de leur pureté.

Le moment était favorable pour le nouveau genre de travaux qu'entreprenait Choron: on parlait alors beaucoup de l'instruction du peuple, et nul doute que la vogue acquise à son nom, par les magnifiques succès qu'il obtint dans toutes les écoles où il lui fut permis de se mettre à l'œuvre, n'eût enfin attiré sur lui l'attention du gouvernement et même des chambres. D'ailleurs, quoique la dernière révolution l'eût ruiné, il avait eu la sagesse de ne point faire au nouvel ordre de choses une opposition qui n'était point dans son caractère; on l'avait même vu, au mois d'août 1830, donner un concert dans son école, au bénéfice des victimes des trois journées.

Quelque grandes que fussent les occupations que se créait Choron, elles n'avaient pas entièrement interrompu le cours de ses exercices habituels, et parfois encore il fit entendre à un auditoire devenu trop peu nombreux, parce que les orages politiques en avaient dispersé une partie, les ravissantes compositions qu'il avait fait connaître à la France. Ce fut ainsi qu'en 1832, au moment même où Choron était retenu au lit par une attaque de choléra, ses élèves exécutèrent, sous la direction de l'un d'eux, M. Nicou, le fameux oratorio du Jugement dernier de Schneider, grande et belle composition, qu'un autre élève, M. Gervais, accompagna sur l'orgue, et qui fut accueillie avec applaudissement.

Ce fut à ce concert qu'eut lieu un fait rapporté par le docteur Descuret, dans l'ouvrage déjà cité, fait qui prouve à quel point Choron s'abandonnait à son enthousiasme pour la musique. « Je connaissais l'artiste, dit le docteur, et, craignant qu'il ne voulût juger de quelle manière le morceau allait être rendu, je lui avais fait sentir combien il serait dangereux, dans sa position, d'ouvrir la fenêtre de sa chambre, qui donnait sur la salle de concerts. Il approuva ma sollicitude, me prit affectueusement la main, et me promit de faire un sacrifice. La première partie de l'oratorio, exécutée avec une rare perfection, ayant excité les applaudissements de toute l'assemblée, je m'échappai un instant, pour aller consoler le pauvre malade, en lui portant la nouvelle de ce nouveau succès. Qui est-ce que je trouve dans la cour, à 9 heures et demie du soir, et par un vent âpre? Mon Choron, nu-jambes, et roulé dans une couverture de laine, qui s'était blotti derrière la porte de la salle, pour tout entendre, et juger de tout par lui-même, au risque d'être surpris dans un pareil accoutrement. »

Une autre soirée musicale fut encore donnée au théâtre italien, le 29 mars 1833, au bénéfice des élèves de Choron. Dans ce concert, où les demoiselles Félix, Rachel et Sara, firent en public le premier essai de leurs jeunes talents, on entendit un magnifique psaume de Hœndel; un des plus élégants trios de Clari : *Addio compagne amœne*, et le *Dies iræ* du *requiem* de Mozart, morceau sublime, rendu, sans accompagnement, avec une perfection telle, qu'on ne songea point à la partie instrumentale, malgré l'importante place qu'elle tient dans cette magnifique composition.

Depuis long-temps la renommée de Choron avait franchi les murs de la capitale, et s'était répandue dans nos départements. Plusieurs prélats lui avaient demandé quelques-uns de ses élèves, pour organiser des maîtrises dans leurs cathédrales. Déjà, en 1830, M. de St.-Germain, envoyé par l'institution à Nancy, avait réussi à y former un chœur de quatre-vingt-dix chanteurs, qui, après un mois d'étude, jour pour jour, exécutèrent, d'une manière satisfaisante, plusieurs compositions des grands maîtres, et qui, ayant commencé leurs exercices le 4 février, purent chanter la messe et les vêpres en musique, le 11 avril suivant dans la cathédrale de Nancy. Si ces résultats étaient beaux, ceux qu'obtint Choron en personne, furent plus extraordinaires encore. En 1832, il s'était mis lui-même à parcourir les départements, seul, sans aide, n'ayant pour tout bagage qu'une petite collection de musique d'église, composée par lui, et éditée à ses frais. Il organisa, dans plusieurs cathédrales, des masses immenses de chanteurs, auxquels il communiquait son âme et sa vie. A la Rochelle, cinq à six jours lui suffirent pour former un chœur de quatre-vingt-dix voix, et une excellente école de musique vocale. Il n'eut besoin que du même espace de temps à peu près pour obtenir un résultat semblable à Luçon, à Angers, à Tours et à Chartres. A Nantes, en une semaine, il forma trois chœurs, composés l'un de 80 chanteurs, l'autre de 110, le troisième de 160, et instruits de manière à pouvoir chanter ensemble ou séparément.

Quelle activité! quelle fécondité de ressources! quel

dévonement ! Et sa récompense?..... Il la trouvait dans l'heureuse issue de ses entreprises : car il lui suffisait qu'on l'indemnisât des dépenses que lui occasionnaient ses voyages. La seule chose qui lui manquât dans cette mission de propagande musicale, c'était cette musique d'église, toujours trop tôt épuisée, et dont les copies ne pouvaient se multiplier en raison du nombre des choristes.

La plupart des maîtrises alors établies par Choron, ne purent malheureusement subsister, parce que les cathédrales ne firent point la dépense nécessaire pour subventionner des directeurs, ou parce qu'il ne se trouva pas d'élèves qui voulussent se rendre dans ces établissements, dont quelques-uns seulement ont pu se maintenir. Ces excursions, du reste, lui acquirent, dans nos départements de l'ouest, une réputation immense, qui, de là, s'étendit dans les autres parties de la France. Il se disposait à entreprendre un nouveau voyage dans l'Est, en commençant par Nancy, où nous avons vu qu'un de ses élèves s'était déjà rendu, lorsque la maladie qui devait se terminer pour lui par le trépas, vint l'arrêter au milieu de ses plus importants travaux, et au moment où le gouvernement était enfin disposé à l'élever à un poste où ses talents de professeur eussent brillé d'un nouvel éclat. Les incroyables succès qu'il avait obtenus en se livrant à l'enseignement dans les écoles, avaient ouvert les yeux des plus aveugles. Il était bien constaté désormais que l'infériorité de la nation pour le chant, tenait au manque presque absolu de toute éducation musicale, et nullement à l'organisation des individus, laquelle,

au contraire, méritait bien que l'Etat fit quelques sacrifices, pour joindre des notions suffisantes de musique aux connaissances élémentaires données au peuple. Aussi le ministre de l'instruction publique avait résolu de placer Choron à la tête de l'enseignement de cet art dans les écoles primaires. Assurément nul autre que lui n'eût pu rendre, dans cette position, de plus grands services à la science musicale.

Mais Choron ne ménageait pas plus sa santé qu'il n'épargnait sa fortune. Il avait trop compté sur ses forces physiques; jusque-là il n'avait guère essuyé d'autres maladies que celles qui avaient été la suite d'un travail excessif. Par malheur, il n'était plus d'un âge où il pût se livrer à toute son ardeur, comme il l'avait fait à d'autres époques de sa vie. Et d'ailleurs l'excès en ce genre était tel, que la constitution la plus robuste n'y eût pu résister. Ainsi, quand il revint à Paris, après son voyage dans l'Ouest, sa santé délabrée aurait exigé les plus grands ménagements : loin de se donner alors quelque repos, comme le lui conseillaient les docteurs Descuret et Paulin, il reprit et les exercices de sa classe, et la formation des grands chœurs dans les écoles de la capitale.

Ce fut dans le mois de janvier 1834 qu'il fut mortellement atteint d'une grave inflammation intestinale, compliquée d'une pleurésie aiguë. Pendant ses longues et vives souffrances, il conserva toute la puissance de ses facultés intellectuelles, et sa plus grande contrariété fut d'être obligé de garder le lit, ou du moins la chambre pendant plusieurs mois; car il languit ainsi jusqu'à la fin de juin. Vainement, au printemps, es-

péra-t-on qu'un air salubre pourrait apporter quelque soulagement à ses douleurs, et, dans ce but, on le transporta à l'hospice de Sainte-Perrine, à Chaillot, où ses amis et ses élèves allaient le visiter quelquefois. « Jamais, nous a dit M. Gervais, jamais Choron ne recevait cette démarche, si naturelle d'ailleurs, sans une vive expansion de reconnaissance et de sensibilité, à laquelle je ne résistais pas moi-même. » Là se montrait toute la naïve bonté du caractère de cet homme: il se trouvait heureux d'être aimé de ses élèves, lui qui les aimait tant! Il s'étonnait presque d'un témoignage d'affection, comme s'il n'eût pas dû s'attendre à être payé de retour. C'est qu'en effet Choron avait, en quelques rencontres, éprouvé l'ingratitude, il avait appris à connaître tout ce quil y a d'étroit égoïsme dans le cœur de certains hommes, sans que cette douloureuse expérience eût altéré la beauté des sentiments qui étaient innés en lui.

La maladie n'avait d'ailleurs nullement éteint son ardente passion pour la musique, ni affaibli son zèle pour la propagation de cet art, dont l'enseignement était pour lui comme un besoin impérieux, qu'aucune circonstance ne pouvait l'empêcher de satisfaire. Pendant une visite que lui fit, à Chaillot, M. Nicolas, on apporta un bouillon au malade. « Voici mon meilleur élève, » dit Choron en indiquant le porteur de l'écuelle. Et le visiteur de s'étonner, jusqu'à ce que l'artiste lui eût expliqué comment, pour charmer ses ennuis, il avait essayé de faire naître le goût du chant parmi les gens attachés à la maison, et il en avait rencontré un à qui ses soins avaient profité plus qu'aux autres.

Pendant le temps qu'il passa hors de chez lui, quelques-uns de ses élèves le remplaçaient à ses leçons et à ses exercices, qui ne furent point entièrement suspendus. Un dernier concert fut même donné pendant sa maladie, sous la direction de M. Nicou, et comme il n'y pouvait assister, il surveilla l'exécution des divers morceaux, en suivant la partition dans son lit; car on l'avait ramené à son domicile de la rue de Vaugirard, le séjour de Chaillot n'ayant point produit d'amélioration.

Loin de là, le mal empirait, et, dès le 21 juin, Choron lui-même ne conservait guère d'espérance de jamais se rétablir. Ce jour-là, il fit son testament; le lendemain, il reçut les sacrements de l'église, après s'être confessé à l'archevêque, M. de Quélen, qui l'assista à son lit de mort. Le 23, il remit son épitaphe au docteur Descuret, en lui disant: « Avant hier, j'ai fait mon testament; hier, j'ai reçu les sacrements; aujourd'hui, j'ai fait mon épitaphe. La voici: je vous la remets, et la recommande à votre bienveillance, *s'il y a lieu.* Je l'ai faite, parce que j'ai pour principe qu'il vaut mieux faire ses affaires, que de les laisser faire aux autres. Du reste, je défie qui que ce soit d'y trouver un mot qui blesse la vérité (19).

ALEXANDER-STEPHANUS
CHORON,
E VALESIO ORIUNDUS,
NATUS CADOMI, DIE XXI OCTOBRIS 1771;
LITTERIS, BONIS ARTIBUS AC SCIENTIIS ACCURATÈ ET FELICITER STUDUIT,
SED MUSICAM SACRAM ET DIDACTICAM
PRÆSERTIM EXCOLUIT;
RELIGIONI ATQUE PUBLICÆ UTILITATI PRÆCIPUÈ CONSULENS,

BONIS ET BONO TOTUS INTENTUS ET FAVENS,
SEIPSUM AC SUA PRORSUS ABNEGAVIT.
QUAM MULTA, AD NIMIUM ARTIS DAMNUM, IMPERFECTA RELINQUENS,
VARIIS PUBLICIS MUNERIBUS FUNCTUS,
OBIIT DIE....
ORATE PRO EO.

Enfin, le 24, vers 11 heures du soir, il expira dans les sentiments de la piété la plus sincère, précédant, seulement de quelques mois, dans la tombe, Boïeldieu, cette autre gloire musicale de la Normandie.

Choron vit s'approcher sa dernière heure avec quelque regret, non pas pour lui, dont toute l'existence avait été une perpétuelle abnégation, mais pour l'art auquel il s'était dévoué sans réserve. Durant sa longue maladie, il ne cessa de s'occuper de musique et de littérature. Il relut plusieurs ouvrages latins, grecs et hébreux; car, toute sa vie, il affectionna la littérature antique, cette vraie source du beau idéal. Il estimait particulièrement les Pères de l'Eglise et la Bible, et on le vit quelquefois s'échauffer dans des discussions, pour soutenir ses opinions à ce sujet, contre ceux qui prétendaient rabaisser le mérite et les beautés des livres sacrés.

Deux jours avant sa mort, à la suite d'une crise à laquelle il s'étonnait lui-même de n'avoir pas succombé, il dictait à son fils une longue lettre, qu'il adressait à l'administration des Beaux-Arts, et dans laquelle il exposait, avec sens et clarté, ce qu'il y avait à faire pour conserver et maintenir son école, et tirer le meilleur parti possible de tous ses travaux.

Nous aussi, après avoir vu et raconté les actions

d'une si belle vie, nous éprouvons un regret, c'est qu'au moins on n'ait pas réalisé le dernier vœu du grand maître, en soutenant, par une légère subvention, cette excellente école, de laquelle sont sortis tant d'habiles professeurs, tant de cantatrices et de chanteurs distingués: car la société, qui semblait n'avoir pas eu de place à donner au maître, en a fait, et presque toujours d'honorables, à ses disciples. Il serait digne d'un gouvernement qui a relevé tant de nobles débris, de rassembler les ruines encore vivantes de l'*Institution royale de musique classique et religieuse.* Cet établissement deviendrait, suivant les vues de Choron, une pépinière, où se formeraient des maîtres habiles et zélés, qui répandraient ensuite, dans les départements, les bonnes et saines doctrines de l'art. Il serait aux études musicales, ce que l'Ecole normale est aux belles-lettres et aux sciences. Ce serait là un bel hommage à la mémoire d'un citoyen si dévoué!

Six semaines après la mort de Choron, ses élèves lui firent célébrer, dans l'église des Invalides, un magnifique service, le seul qui fût digne de lui, un magnifique concert funèbre. Là furent exécutés le *requiem* de Mozart, et un motet sur l'*alla riva del Tebro,* de Palestrina, avec une perfection qui rappelait les plus beaux jours de la brillante école; c'étaient les mêmes exécutants, mais ils portaient alors le deuil de leur maître. Oh! de quelle douce satisfaction n'eût-il pas été rempli, s'il eût pu assister encore à ce succès, si honorable pour ses élèves bien aimés, au milieu de ce temple spendide, où sont étalés les trophées de tant de succès d'un autre genre! Mais, hélas! lui seul ne

devait pas être témoin de ce tribut d'admiration, que plus de 6,000 assistants s'empressèrent de payer à la gloire du savant et infatigable professeur, dont les incomparables efforts et les sacrifices sans bornes étaient encore si présents à tous les souvenirs. Comme le Tasse, mourant au pied du capitole, Choron ne devait point voir son dernier triomphe.

« Si le grand artiste eût pu réaliser tous ses projets, écrit M. Fétis, il faudrait nous féliciter de la direction qu'il avait prise à sa sortie de l'opéra; mais, après ce qu'on a fait pour anéantir le fruit de ses efforts, nous ne pouvons que regretter qu'il ait abandonné ses travaux de littérateur musicien, pour ceux de professeur. » En effet, Choron, à sa mort, laissait inachevés plusieurs ouvrages importants.

1°. Un *Traité de contrepoint antique*, par Fux, traité que Choron eût sans doute perfectionné, et dont il eût fait disparaître les nombreux défauts en le traduisant.

3°. La *Traduction des œuvres de Jean Tinctor*, théoricien belge du XVe. siècle: ouvrage curieux pour les érudits en musique.

3°. *Manuel encyclopédique de musique*, répertoire complet des doctrines des écrivains allemands et italiens sur les diverses branches, et sur toutes les subdivisions de l'art musical. Une partie seulement de ce résumé est due à Choron, et le reste, à M. Adrien de la Fage, qui en a achevé la publication.

4°. Enfin, l'*Introduction à l'étude générale et raisonnée de la Musique*, le plus important de tous les ouvrages de Choron, et qui, dans son idée, et aussi

d'après l'opinion des savants, était destiné à produire une révolution complète dans la théorie musicale. C'était le fruit de 40 ans de travaux, de méditations et de recherches. Il existe quelques parties de cette grande œuvre, que M. de la Fage se propose de compléter et de publier. Nous pouvons, du reste, prendre une idée de l'ouvrage, d'après ce que Choron nous en dit lui-même, dans l'introduction du Manuel de musique, morceau savant et profond, où il nous expose ses vues sur la théorie générale de l'art.

« Frappé, dit-il, de l'infériorité où était restée la théorie musicale, je résolus d'y remédier, s'il était possible, et, malgré le goût très-vif que j'avais pour la composition, et les espérances de succès que l'on me faisait concevoir en ce genre, l'espérance, plus flatteuse encore, de créer, en quelque sorte, une science nouvelle, dirigea toutes mes pensées vers la théorie de la musique; elle devint le but de toutes mes études, et, à diverses reprises, elle fut, pendant plusieurs années, l'objet exclusif de toutes mes méditations. »

« De cette application à un objet unique, continuée pendant un si long espace de temps, avec une persévérance et un acharnement extraordinaires, résulta enfin l'avantage que je désirais obtenir: une théorie de l'art entièrement neuve, dans laquelle, après avoir envisagé le système général de la science, sous un point de vue plus vaste et plus étendu qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, j'assigne à chacune de ses parties la place indiquée par leur nature, et par les rapports qu'elles ont entre elles, et dans laquelle toutes les notions,

tant générales que particulières, déduites d'un principe unique, obtenu par l'analyse du sentiment des propriétés musicales, se présentent avec ordre et clarté, et forment, par leur assemblage, le corps de science le plus complet, le plus harmonieux et le plus satisfaisant qu'on puisse concevoir. »

« Ce grand travail est rédigé en partie: les bases essentielles sont posées avec une solidité à toute épreuve: les principaux développements sont arrêtés dans ma tête..... » etc.

Il confesse ensuite que le travail de théorie donné dans le Manuel, n'est point celui qu'il se proposait de publier plus tard: « car, dit-il, je sentis d'abord que, quelque avancé que fût mon travail, l'empressement avec lequel il m'était demandé, troublerait le calme nécessaire à son achèvement, et l'exposerait à présenter, en quelques-unes de ses parties, les traces de la précipitation. »

On est heureux de voir un homme tel que Choron justifier, par la droiture de son bon sens, le précepte du législateur de notre parnasse :

Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse.

Tel fut, dans ses écrits et ses actions, le grand maître que la France regrette, et qu'il sera si difficile de remplacer. Pour lui succéder, il eût fallu un homme de son caractère, qui eût son zèle et son désintéressement, et ces hommes ne sont pas de ceux que la Providence envoie fréquemment parmi les nations. Lui seul a pu faire, avec de si faibles ressources, tout ce qu'il a fait, parce qu'il s'oubliait lui-même, et, ce qui est encore plus rare, parce qu'il oubliait jusqu'à sa famille (20).

Une seule chose, en effet, pouvait égaler la passion de Choron pour la musique, c'était son désintéressement. Non seulement, il était dévoué, de cœur et d'âme, à son art, mais, quand il s'agissait de faire partager par d'autres ce culte et cet amour, et de propager le feu sacré qui l'animait lui-même, alors aucune considération ne l'arrêtait ; ses sacrifices étaient sans limites. Populariser le goût, la connaissance et la pratique de la musique en France, telle fut l'étude constante de toute sa vie. Il ne tint pas à lui que son pays ne rivalisât, sous ce rapport, avec la patrie de Mozart et d'Haydn. Il consuma, dans ces généreux efforts, toute sa fortune, qui était considérable. Il avait voué une admiration particulière aux grands artistes de l'ancienne école d'Italie. « Savez-vous ce que c'est que Palestrina, disait-il au docteur Descuret, la veille de sa mort? Rappelez-vous ce que je vais vous dire : figurez-vous un immense océan, dont les flots roulent avec calme et majesté; c'est la musique antique. D'un autre côté, voyez cet océan, dont les vagues furieuses s'élèvent jusqu'au ciel, puis tout-à-coup s'enfoncent dans l'abîme; c'est la musique moderne. Eh bien! Palestrina, c'est le point de jonction, le confluent de ces deux océans; Palestrina, c'est le Racine, c'est le Raphaël, c'est le Messie de la musique. »

Le sort, si souvent réservé ici-bas aux grands hommes, d'être méconnus de leurs contemporains, n'a pas manqué à Choron ; cette injustice est tombée sur lui de tout son poids, et les maux qu'elle lui a causés, n'ont guère eu d'adoucissement; car il est sou-

vent arrivé à d'autres, que leur mérite, mal compris de leurs compatriotes, a été apprécié à toute sa valeur par les étrangers; mais, pour Choron, il ne pouvait se rencontrer de telles compensations. En effet, comme il le reconnaît lui-même dans un mémoire inédit (21), où se retrouve toute la solidité de son jugement: « La nation française est la seule qui n'ait point de musique religieuse; celles mêmes qui ont le moins excellé dans la culture des beaux-arts, ont des recueils de ce genre, et sous ce rapport, sont plus avancées que nous. » Il n'y avait donc pas lieu à ce qu'elles admirassent des efforts dont le résultat ne devait aboutir qu'à nous élever à leur niveau.

Ajoutons que le trépas vint trancher trop tôt cette précieuse existence, pour que sa réputation se répandît fort au loin. Ainsi c'est bien pour lui que la justice n'aura commencé qu'au tombeau. Mais au moins qu'elle soit éclatante et solennelle! Oh! que ce génie désintéressé, qui ne travaillait qu'en vue de l'honneur et du bien public, eût été fier à juste titre, s'il eût vu tant de ses élèves, regardés par lui comme ses enfants, grandir et prospérer dans le monde! Quelle douce et flatteuse consolation, pour un maître si dévoué, de voir parvenir les uns à la gloire, les autres à la fortune, tous à la considération! Oh! Choron, digne objet de notre estime et de nos regrets! si les honneurs rendus à ton nom peuvent ajouter à la félicité dont jouissent les grandes âmes dans un monde meilleur, puisse arriver jusqu'à toi notre dernier vœu!

Qu'un monument s'élève aux lieux de ta naissance!

Que ta ville natale fasse pour toi ce qu'a fait pour Boïeldieu la cité glorieuse où il reçut le jour!

Déjà, sous l'inspiration d'un grand citoyen, qui a voué aussi son existence au bien du pays et de l'humanité, à la consécration de toutes nos gloires locales, une savante Compagnie a provoqué cet hommage public à la mémoire d'un artiste de génie; elle a ouvert cette lice où nous n'aurions jamais osé nous présenter, si nous n'eussions consulté que nos moyens. Nous avons eu besoin de courage et de persévérance, pour nous soutenir dans notre téméraire et difficile entreprise. Nous avons puisé notre force dans notre ancienne et profonde estime pour le beau caractère que nous avons essayé de dépeindre. Heureux si nous avons pu répondre à l'attente de l'illustre Académie qui a ouvert ce concours! Plus heureux encore si quelque autre que nous parvenait à louer plus dignement le grand homme, à qui nous avons consacré ce trop faible témoignage d'une sincère admiration!

NOTES.

(1) Cette date a été vérifiée sur l'état civil de Caen, paroisse St.-Pierre. On ne comprend pas comment, dans l'article qui le concerne, au Dictionnaire des musiciens, il se dit né en 1772. Toutefois c'est là, probablement, ce qui a induit en erreur plusieurs de ses biographes.

La maison où il naquit, rue des Quais, n°. 88, était, et est encore l'hôtel des Douanes, mais se trouvait alors dans la circonscription de la paroisse St.-Pierre; car c'est sur les registres de cette église que se trouve consigné l'acte de naissance de Choron.

(2) Les directeurs des fermes jugeaient eux-mêmes les délits en matière de douanes et de contributions indirectes, et pouvaient infliger les peines les plus sévères, de fortes amendes et l'emprisonnement: c'était déjà un abus énorme, que ce cumul de fonctions de justice et de finances, qui rendait le fonctionnaire juge et partie dans la même cause; mais une anomalie bien plus étrange encore, c'est qu'ils avaient la nomination à plusieurs cures dans le ressort de leur administration.

(3) Un de ces prix, avec l'attestation, se trouvait à Paris, en 1843, entre les mains d'un brocanteur en livres curieux, qui prétendait ne s'en dessaisir que pour une haute valeur.

(4) Dans cette circonstance, heureuse pour ces deux hommes, qu'une amitié réciproque devait unir toute leur vie, Choron fit voir déjà toute la persévérance et la ténacité qu'il montra, par la suite, dans ses résolutions. Il s'agissait de remplacer un de ses enfants de chœur; il fallait une voix d'un genre déterminé. Choron avait cherché inutilement, quand il entendit parler avantageusement d'un enfant arrivé de Soissons. Voilà le maître de chapelle courant tout Paris, pour trouver cette voix précieuse, faisant chanter l'un, puis l'autre. Enfin, après des recherches prolongées, il eut le bonheur de rencontrer le nouveau venu, dans lequel il re-

connut les plus heureuses dispositions. Un mutuel attachement lia le maître à l'élève; Choron apprit à celui-ci non-seulement la musique, mais, plus tard, les sciences; il répétait à son ami les savantes leçons des Monge et des Berthollet.

(5) Choron étudiait aussi la chimie, sous Berthollet.

(6) Parmi les condisciples de Choron, nous pouvons citer M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados; M. Fayolle, homme de lettres, et M. Petit, agent de change. Nous aurons occasion de reparler des deux derniers.

(7) Ste.-Marie-aux-Anglais, canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux, département du Calvados. Plus tard, il transfera son école au bourg de St.-Pierre-sur-Dives.

(8) Ce serait une question intéressante, que de savoir si le système d'enseignement mutuel, qualifié précédemment d'*écoles lancastriennes*, n'aurait point eu sa première origine en France, ainsi qu'il est arrivé pour les salles d'asile, et d'autres conceptions heureuses que nous avons reprises à l'Angleterre, après en avoir eu nous-mêmes la première idée, et les avoir négligées. Ce système s'établit en Angleterre un peu avant 1812.

(9) Les principes d'accompagnement parurent à Paris, en 1804, in-folio.

(10) Le chant de l'église a été nommé chant *grégorien*, du pape (St.) Grégoire-le-Grand, qui l'établit vers la fin du VIe. siècle.

(11) M. Fayolle, outre sa collaboration au Dictionnaire des musiciens, a publié de nombreux passages de Virgile, traduits en vers français; plusieurs articles dans la biographie Michaud, etc. Les convenances nous défendent de nous étendre sur les mérites d'un homme de lettres encore vivant; nous dirons seulement que nous devons d'utiles renseignements à l'obligeance de M. Fayolle, l'un des patriarches de notre littérature classique; et qu'il s'occupe en ce moment d'une biographie étendue de Choron, dont il demeura l'ami, après avoir été son condisciple à l'Ecole polytechnique.

(12) Quand Choron liquida son association avec Le Duc, il se trouva devoir 80,000 francs; il n'en put payer que 50,000,

lui restant de la vente de son patrimoine de Ste.-Marie-aux-Anglais; il allait être poursuivi, quand son ami lui vint en aide.

(13) M. Petit, amateur éclairé des arts, soutint Muller dans ses longs et dispendieux essais pour perfectionner la clarinette, qui est devenue entre les mains de cet habile artiste, un instrument nouveau. Ce fut encore lui qui, sur la recommandation de Choron, fournit au jeune Duprez l'argent nécessaire pour entreprendre le voyage de Milan, en avril 1825. M. Petit était lui-même artiste, et passait pour la première clarinette de son temps; il donnait chez lui des concerts où il faisait sa partie, soit dans le chant, soit sur son instrument.

(14) Voyez Revue Musicale, août 1834.

(15) Ce fut à ce bon esprit qu'on dut de voir reparaître plusieurs pièces anciennes, trop long-temps négligées, au nombre desquelles nous pouvons citer le ballet de *Flore et Zéphyr*, et l'opéra de la *Lampe merveilleuse*. Pour cette dernière pièce, le nouveau directeur fit une heureuse application des connaissances qu'il avait acquises dans les sciences physiques. Au moyen d'une ingénieuse combinaison de verres et de lumières, il parvint à reproduire, avec une vérité surprenante, l'imposant et magnifique spectacle d'un lever de soleil. Cet accessoire donna un attrait de plus à cet opéra, et eut le privilége d'être admiré d'une population à qui l'habitude rend familières de semblables merveilles.

(16) Il a beaucoup été parlé, surtout dans ces dernières années, d'une autre méthode, à laquelle un professeur célèbre, Bosquillon Wilhem, né à Paris, a donné son nom. Sans discuter ici le point de savoir laquelle de ces deux méthodes a précédé l'autre, nous nous contenterons de dire qu'elles diffèrent notablement entre elles. La méthode de Wilhem n'approfondit pas l'objet de l'étude; elle a pour but de faire chanter un nombre d'élèves à la fois, et avec le moins d'études qu'il est possible, ainsi que cela se pratique dans nos écoles d'enseignement mutuel; elle peut faire, en un laps de temps assez court, des chanteurs, non des musiciens. La méthode de Choron, au contraire, ne fait rien ni pour les apparences,

ni pour l'agrément des exécutants; tout y est pour le fond; rien ou presque rien pour la forme; aussi paraît-elle, au premier abord, avoir quelque aridité, et offre-t-elle peu d'attrait; mais une fois qu'on l'a pratiquée elle familiarise avec les difficultés, et les fait trouver légères; elle occupe le raisonnement, excite l'attention de l'élève, s'adresse à toute son intelligence, en même temps qu'elle forme son oreille. Ce dernier avantage est presque le seul que présente la méthode Wilhem: aussi sera-t-elle plutôt la méthode des gens du monde, tandis que celle de Choron sera la méthode des artistes et des grands professeurs.

(17) Voici quelles furent, en 1831, les charges de Choron: 8,000 francs de loyer et de réparations; 2,000 de gages et d'honoraires; restait 7,000 francs pour entretenir 22 personnes, et donner l'instruction à 12 pensionnaires non payants. Pour bien comprendre la situation de Choron, il faut savoir que sa maison recevait toujours, même après 1830, un certain nombre d'élèves payants, soit internes, soit externes. La majeure partie des subventions accordées par l'ancienne liste civile ou par l'administration des beaux-arts, avait pour objet l'entretien des non payants, classe d'élèves dont Choron porta toujours le nombre au-delà des limites fixées par l'administration. On s'étonnait au ministère qu'avec d'aussi minces ressources Choron pût faire tout ce qu'il faisait. Et c'était d'autant plus étonnant que son caractère le rendait peu capable de gérer aucune affaire d'intérêt, comme il en avait fait d'abord l'expérience; aussi s'était-il déterminé à abandonner entièrement tous les soins matériels de l'école à sa femme, qui le secondait merveilleusement sous ce rapport, possédant toutes les qualités qui font l'excellente directrice de maison, et assurent la prospérité d'un établissement, même dans les circonstances les plus difficiles.

(18) Nous avons pensé qu'un court récit sur les rapports de Choron avec la famille Félix ne serait point sans intérêt. Les faits à ce sujet sont peu connus, ou le sont très-inexactement; nous n'avons pu les consigner dans notre éloge, parce qu'il s'y mêle des détails d'intérieur et d'arrangements domestiques, peu susceptibles d'être traités convenablement.

Ce fut fortuitement que M. Morin fit la rencontre de ces chanteurs, et qu'il eut occasion de remarquer la beauté des moyens musicaux dont étaient douées les deux jeunes filles. Il engagea leur père à les placer, à Paris même, dans une maison où elles pussent étudier, et leur donna une lettre de recommandation pour Choron, dont il avait été l'élève, mais avec lequel il avait cessé d'être en relations. Quand ils se présentèrent à l'école de la rue de Vaugirard, la famille Choron se trouvait elle-même dans une détresse extrême, et néanmoins son digne chef résolut de ne point laisser perdre pour l'art des facultés dont il avait deviné la puissance, dès qu'il eut fait chanter Sara et Rachel. Dans cette circonstance, l'état de gêne où l'avaient réduit les événements politiques, lui arracha des larmes. Mais que faire? Il n'y avait guère moyen d'ajouter aux charges d'un pensionnat si maltraité. Ce fut néanmoins ce qui arriva encore. Choron, après s'être concerté avec sa femme, qui se consumait elle-même en efforts pour soutenir la maison dans une position si fâcheuse, se détermina à recevoir provisoirement les demoiselles Félix, en attendant qu'il y eût place parmi les pensionnaires. Elles furent ainsi entretenues pendant un an, aux dépens d'un établissement déjà aux abois. La seconde année, elles purent être admises définitivement au nombre des internes. Cependant Choron les vantait comme des sujets d'un talent prodigieux et donnant l'espoir du plus bel avenir; il les préparait, avec un zèle et des soins paternels, à figurer en public, ce qui eut lieu dans le concert donné aux Italiens, le 29 mars 1833. Pendant trois ans que les demoiselles Félix suivirent tous les exercices de l'école, Choron travailla constamment à attirer sur elles l'attention et l'intérêt de personnes riches et haut placées, qui, en effet, leur témoignèrent de la sollicitude et des égards tout particuliers, et aidèrent Choron à soutenir cette famille. Cependant, quelque temps avant la mort de Choron, un sujet distingué de son école, M. Jansenne, avait parlé au Conservatoire des nouvelles élèves de son maître, et leur père, croyant rencontrer partout des hommes enthousiastes et désintéressés, comme le professeur qui les avait d'abord accueillies, les retira de l'établissement de la rue

de Vaugirard, et les présenta à celui de la rue Bergère, où elles ne furent point reçues, comme ne présentant pas des talents suffisamment développés. Grand fut le désappointement de la pauvre famille! La mère désolée revint trouver Choron, lui demandant ce qu'elle pourrait faire de ses filles. « Si je vivais, répondit le bon maître, je ferais de l'aînée (Sara) une cantatrice; quant à la jeune (Rachel), ce sera la première tragédienne de son temps. » Car ce qui l'avait frappé dans l'une, c'était la richesse de l'organisation vocale, et, dans l'autre, l'expression sentimentale et le naturel du geste.

On sait comment Mlle. Rachel, qui n'avait alors que 13 ans, a su, depuis, accomplir la prédiction faite par Choron sur son lit de mort. Quant à Mlle. Sara, on assure qu'elle doit débuter, si elle ne l'a déjà fait, sur une de nos scènes lyriques.

Toutefois Choron ne mourut pas sans avoir assuré l'avenir de la jeune fille qui devait, plus tard, faire reprendre au public parisien la route trop oubliée du théâtre français. Il lui donna une lettre de recommandation pour un de ses amis, M. St.-Aulaire, acteur retiré de ce théâtre, et qui tenait alors une école de déclamation. M. St.-Aulaire s'empressa de déférer au vœu de notre artiste, et reçut cette enfant, aujourd'hui la gloire de la comédie française.

(19) Nous avons pensé qu'on serait bien aise de connaître l'épitaphe, composée par Choron mourant, pour lui-même. Sans affecter une fausse modestie, l'artiste y résume, avec sincérité, sa vie et ses sentiments. Elle est dans le goût antique. On remarquera que Choron y rapporte sa naissance au 21 octobre 1771, corrigeant ainsi l'erreur du Dictionnaire des musiciens.

(20) Choron avait eu plusieurs enfants, dont deux moururent en bas-âge, des suites de la rougeole, ainsi que le rapporte le docteur Descuret, qui raconte à ce sujet l'anecdote que voici: « Choron venait de perdre en huit jours ces deux jeunes enfants; la douleur était peinte sur tous ses traits, il se pressait la poitrine, il se frappait le front, assurant qu'il ne se consolerait jamais de cet affreux malheur. Tout-à-coup il entend sonner trois heures. « Trois heures! s'écrie-t-il avec sa « vivacité ordinaire; c'est l'heure de ma classe, il y a temps

« pour tout. » Puis, frappant son diapason, il l'approche de son oreille, et se dirige vers la classe en répétant : *la*, *la*, *la*, *la*. Ce fut une de ses meilleures et de ses plus brillantes leçons. Choron oubliait là tous ses ennuis et tous ses chagrins. »

Un seul des enfants de Choron lui survit encore : M. Frédéric Choron, actuellement professeur de physique et de chimie, au collége de Troyes (Aube).

La fille aînée de Choron, mariée à M. Nicou, un des meilleurs élèves de son école, est morte quelques années après son père; elle était distinguée comme musicienne, et avait pris part à la publication du journal de musique classique et religieuse; elle a laissé un fils en bas-âge.

La veuve de Choron, morte au mois de mai 1843, jouissait de la moitié de la retraite de son mari. Depuis sa mort, M. Choron, fils, reçoit le quart de cette même retraite, sans avoir fait aucune demande à ce sujet. Nous félicitons sincèrement l'administration des Beaux-Arts d'avoir compris que ce faible dédommagement était bien dû à une famille que le désintéressement et le patriotisme de son chef avaient privée de l'héritage paternel. De tels actes de justice ne peuvent qu'honorer un gouvernement.

(21) Cet écrit, dont nous devons la communication à M. de St.-Germain, présente beaucoup de clarté, de logique et de méthode. Il est intitulé : *Mémoire sur la situation actuelle de la musique religieuse et sur les moyens d'en opérer la restauration*. Choron y fait voir l'infériorité où la France est tombée pour la culture de cette branche de l'art, et indique les moyens les plus efficaces et les moins dispendieux pour en opérer la restauration. Nous désirons vivement que ce mémoire soit publié, d'abord à cause de l'importance de son objet; puis, pour que l'administration des Beaux-Arts, si elle daignait enfin s'occuper de cette matière si intéressante, pût y puiser d'utiles renseignements.

1er. APPENDICE.

ŒUVRES ET PUBLICATIONS DE CHORON.

Quoique, dans le cours de notre éloge, nous ayons parlé de la plupart des ouvrages faits ou publiés par Choron, cependant, comme ils sont très-nombreux, et que nous n'avons pu les mentionner tous, nous pensons que les personnes qui voudront savoir à quoi s'en tenir au juste, sur une vie si laborieuse, seront bien aises de trouver ici une énumération, aussi complète que possible, de toutes ces publications. Nous les diviserons en deux classes : *œuvres de théorie*, — *œuvres de composition musicale*.

I.

Œuvres de littérature et de théorie musicales.

1°. Méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire.

2°. Principes d'accompagnement des écoles d'Italie, publiés en société avec Fiocchi, Paris, 1804, in-fol.

3°. Principes de composition des écoles d'Italie, par Sala, traduits et augmentés par Choron, 1808, in-8°., réimprimés en 1819, 3 vol. in-fol. renfermant 1500 planches.

4°. Dictionnaire historique des musiciens, morts ou vivants, Choron et Fayolle ; Paris, 1810-11, 2 vol. in-8°., réimprimé en 1817.

5°. Méthode élémentaire de musique et de plain-chant, à l'usage des séminaires, et des maîtrises des cathédrales, 1811, in-12.

6°. Traité général des voix et des instruments d'orchestre, 1812, in-8°.

7°. Bibliothèque encyclopédique de musique, 1814, in-8°.

8°. Méthode élémentaire de composition, traduite de l'allemand d'Albrechts-Berger, 1814, 2 vol. in-8°.

9°. Syllabaires et tableaux élémentaires de lecture, en usage dans les écoles d'enseignement mutuel, 1815.

10°. Méthode concertante et transcendante de musique, à plusieurs parties, et d'une difficulté graduée, 1818.

11°. Exposition élémentaire des principes de la musique, servant de complément à la méthode concertante, 1818.

12°. Méthode de plain-chant, contenant les leçons et les exercices nécessaires, 1818.

13°. Le musicien pratique, pour apprendre aux élèves à composer correctement, 1818.

14°. Méthode raisonnée d'harmonie et d'accompagnement, à l'usage des élèves, 1818.

15°. Méthode pratique d'harmonie, à l'usage des élèves, 1818.

16°. Méthode concertante de plain-chant et de contrepoint ecclésiastique, 1819.

17°. Règles du contrepoint par Sala, avec les *partimenti* du même auteur.

18°. Solfèges à plusieurs voix, sans basse continue, 1819.

19°. Solfèges ou leçons élémentaires de musique en canon, 1819.

20°. Solfèges harmoniques, ou exercices méthodiques d'harmonie vocale, 1819.

21°. Traité de la fugue et du contrepoint, traduit de l'allemand, 182 .

22°. Collection générale des œuvres de musique classique, publiée par livraisons, pendant plusieurs années, à partir de 1806.

23°. Journal de musique religieuse, publié de 1827 à 1831.

Ouvrages commencés et non achevés.

1°. La traduction du traité de contrepoint antique, écrit en latin, par Fux, maître de chapelle de l'empereur Charles VI.

2°. La traduction des divers traités musicaux, écrits également en latin, au XV°. siècle, par le brabançon J. Tinctor.

3°. Manuel encyclopédique de musique, achevé et publié par M. Adrien de Lafage.

4°. Introduction à l'étude générale et raisonnée de la musique.

II.

OEuvres de composition musicale (publiées à diverses époques).

1°. Collection de romances, chansons et poésies, mises en musique, entre autres la Sentinelle, 1806, in-8°.

2°. Livre choral de Paris, contenant le chant du diocèse de Paris, écrit en contrepoint, 1817.

3°. Ordinaire de l'office, en contrepoint simple, à 3 voix.

4°. Proses des principales fêtes, selon le rit parisien, en contrepoint, à 4 voix.

5°. Hymnes pour toutes les fêtes, composées suivant la tonalité grecque, en chants rhythmiques, conformément au mètre de la poésie ancienne.

6°. Messe à 3 voix, soprano 1°., soprano 2°. et basse, sans accompagnement.

7°. *Dominica prima in adventu*, messe détachée du *proprium de tempore.*

8°. Le psaume *Dixit Dominus*, en psalmodie mesurée, à 4 voix, avec basse continue.

9°. Id. à 3 voix, sans accompagnement.

10°. Id. à 4 voix, avec basse continue.

11°. *Beatus vir*, en psalmodie mesurée, à 4 voix, avec basse continue.

12°. *Magnificat*, à 3 voix, sans accompagnement.

13°. Id. à 4 voix, avec basse continue.

14°. *Laudate Dominum*, à 4 voix, solo et chœur, alternatifs, avec basse continue.

15°. Quinze motets à 3 voix, sans accompagnement, comprenant les 4 antiennes à la Vierge, et les prières du salut.

16°. Motets au Saint-Sacrement, à une ou plusieurs voix, avec orgue.

17°. Motets à la sainte Vierge.

18°. Quatre antiennes à la sainte Vierge, à une ou plusieurs voix.

19°. Recueil de 6 motets, par divers auteurs, à une voix, appropriés à l'usage des écoles, avec orgue.

20°. *Ave Verum*, à 3 voix égales, avec orgue.

21°. Id. à une seule voix, avec orgue.

22°. *O Salutaris*, chant choral, à 4 voix, avec orgue.

23°. *Ave Regina*, à 4 voix, sans accompagnement.

24°. *Sub tuum præsidium*, à 2 voix égales, en canon, avec orgue.

25°. Motet pour la paix : *Da pacem*, en contrepoint.

26°. Id. à 4 voix, sans accompagnement.

27°. Prose de saint Denis, à 4 voix.

28°. Motet pour les pontifes : *Sacerdos et pontifex*, chœur à 4 voix, avec orgue.

29°. Id. pour sainte Thérèse : *Lætare Theresia*, chœur à 4 voix, avec orgue.

30°. *Stabat Mater*, à 3 voix, en *si bémol*, avec orgue.

31°. Id. paraphrase musicale brève, à 3 voix, avec orgue, sur le chant connu de cette hymne.

32°. *Dies iræ*, prose et chœur, alternatifs, en contrepoint.

33°. 64 cantiques, à 3 voix, sans accompagnement.

34°. Deux cantiques détachés, savoir :

Cantique pour saint Nicolas ;

L'hymne d'Alger.

35°. Traduction en vers du *Stabat*, à 2 voix, avec orgue.

36°. Récréations lyriques, ou choix d'airs connus, arrangés à 4 voix, avec basse continue.

37°. Les triomphes, strophes pour la distribution des prix, à une ou plusieurs voix, avec piano.

2°. APPENDICE.

ÉLÈVES DE CHORON.

De nombreux et puissants motifs auraient dû prévenir la destruction de l'école de Choron ; mais la raison la plus concluante qu'on eût pu alléguer en faveur de sa conser-

vation, c'est ce grand nombre d'excellents musiciens, formés par le savant artiste, et qui, aujourd'hui, partout où ils exercent leur art, tiennent les premiers rangs, soit comme chanteurs, soit comme professeurs de musique vocale, ou même d'instruments: avantage qui ne doit pas se perpétuer pour notre pays, après la ruine de l'institution de musique religieuse. Il est à remarquer que, bien que l'établissement de Choron, faute de moyens suffisants, ne pût s'attacher les professeurs les plus renommés dans les diverses branches de l'art, cependant ses élèves obtenaient presque partout l'avantage sur les autres. Ainsi son école fournit souvent des exécutants du premier mérite au conservatoire; car ce dernier, soit par quelque vice inhérent à son organisation, ou par suite d'une direction mal entendue, manquait parfois de sujets, quoiqu'il reçût une bien plus riche subvention, et c'étaient les élèves de Choron qui comblaient ce fâcheux déficit On les voyait, après quelques mois seulement d'étude, remporter des prix aux concours de chant, de solfége, de contrepoint et même d'instruments; et cette supériorité, ils la devaient à l'excellente méthode de leur maître, et à une étude approfondie de l'art. Ce sont là des résultats que l'on pourrait confirmer par des preuves irrécusables.

C'est encore un fait connu que l'école de Choron a fourni aux principaux théâtres de la capitale, de la province et même de l'étranger leurs plus brillants sujets. Mais l'argument le plus fort qu'on eût pu présenter pour le maintien de cette école, celui qui devrait en déterminer le rétablissement, c'est l'utilité que tout le royaume pourrait retirer, des capacités de cette foule de professeurs habiles, instruits par le grand maître, et qui, aujourd'hui même, dans plusieurs cathédrales, dans les principaux établissements d'éducation, soit privés, soit publics, dirigent, avec tant de talent et de succès, les études musicales, surtout quant à la partie des voix. De l'institution de musique religieuse sont sortis une multitude d'artistes, formés par la méthode de Choron, et qui propagent le goût des études approfondies et des saines doctrines de l'art. Sous ce rapport, on peut dire que l'école de Choron a produit une véritable révolution, sinon dans

l'art lui-même, au moins dans les études, qui sont devenues plus sérieuses et plus étendues qu'elles n'avaient jamais été.

Ainsi, pour ne parler que de ce qui est à notre connaissance personnelle, examinons ce qu'il s'est opéré d'améliorations, seulement dans la ville natale de notre artiste.

Après plusieurs tentatives, qui obtinrent plus ou moins de succès, mais jamais de résultats durables, quelques amateurs zélés (1) sentirent le besoin de former, dans la seconde ville de la Normandie, une institution stable, qui contribuât à répandre le goût de la musique. Au commencement de l'année 1827, le ministre de l'intérieur accorda, à la demande de M. de Montlivault, préfet du département, l'autorisation nécessaire à l'établissement de la société philharmonique du Calvados.

Fondée sur des bases plus solides que les associations précédemment essayées dans le même but, cette société a marché toujours de succès en succès, et le bien qu'elle a opéré, ne peut que faire désirer qu'elle se soutienne indéfiniment.

Ce premier élan donné, on reconnut bientôt la nécessité d'ouvrir une école de musique vocale, et la société appela à la diriger M. Guerrier, un des meilleurs élèves de Choron, et M. Béziers, artiste caennais bien connu par ses succès dans l'enseignement. Sous leur habile direction, l'école prospéra au gré des vœux de la société qui l'avait établie. M. Lair, *dont le nom seul rappelle le patriotisme le plus éclairé*, fit les frais de deux médailles, décernées, l'une, en 1834,

(1) Nous sommes heureux de pouvoir rappeler ici les noms des citoyens qui, les premiers, contribuèrent à rendre un service éminent au pays, par l'établissement de cette société. Ce furent MM. d'Auray-de-St.-Pois ; Bénard, greffier à la Cour royale ; de Boislambert, Ferdinand ; Bonnaire père, négociant ; Bourdon, officier supérieur en retraite ; Bunel, officier de marine ; de Caumont ; de Coursanne, Léon ; d'Emiéville ; le C[te]. d'Hautefeuille ; Lair, conseiller de préfecture ; Picot de Magny ; Robert ; Spencer-Smith ; le C[te]. d'Yson.

à M. J.-F. Porte, auteur d'un mémoire plein de vues utiles, *Sur les moyens de propager le goût de la musique ;* l'autre, en 1836, à Mlle. Emma Chuppin (Mme. Liénard), pour son consciencieux travail *Sur l'état de la musique en Normandie depuis le IXe. siècle.*

Cependant l'émulation était excitée dans toutes les classes de la société, et, le nombre des élèves augmentant, un nouveau professeur, élève de Choron, fut appelé, en 1833, à diriger l'école avec les premiers : c'était M. de St.-Germain, qui s'était distingué, quelque temps auparavant, à Nancy, par l'heureuse et prompte organisation d'une nombreuse classe de musique vocale.

A cette excellente pépinière vinrent s'adjoindre, en 1834, deux autres élèves de Choron, M. Gervais et M. P. Nicolas, également habiles comme pianistes et comme professeurs de chant.

L'administration départementale ne se montra pas indifférente au progrès qui se manifestait de toutes parts, et, en 1835, le Conseil municipal de Caen ayant voté la création d'un Conservatoire de musique, le Conseil général vota à son tour une allocation pour cet établissement, dont la direction fut confiée à M. de St.-Germain : tant on était convaincu du mérite du maître, et de l'utile influence d'une telle école !

Ce n'était pas seulement à Caen, mais dans un rayon fort étendu qu'un zèle généreux animait les esprits, et répandait le goût des études musicales. Plusieurs villes environnantes, rivalisant avec la métropole de la Basse-Normandie, créaient elles-mêmes des sociétés, organisaient des concerts, et se mettaient en devoir de suivre la bienfaisante impulsion, qui portait les populations vers la culture d'un art éminemment civilisateur.

A Dieu ne plaise que nous prétendions revendiquer exclusivement pour les élèves de Choron toute la gloire de ces heureux résultats, et refuser aux amis des arts la part honorable qu'ils ont eue dans de tels succès ; mais on ne nous accusera pas de partialité, si nous disons qu'au moins les artistes de cette école ont le plus puissamment contribué à donner l'élan ; à imprimer une bonne direction aux études ;

à répandre les excellentes traditions d'un goût pur ; à faire aimer la grande musique, la musique simple, noble, naturelle, à la faire préférer à celle que leur maître appelait *la musique de fioriture et de brouhaha*.

Nous croyons donc ne rendre encore qu'un juste hommage à la mémoire de Choron, en réunissant ici les noms de ceux de ses élèves, vivants ou morts, qui sont venus à notre connaissance, avec l'indication de leur genre de talent. Comme nous ne prétendons nullement prononcer sur le mérite relatif de chacun d'eux, nous avons cru devoir les placer tout simplement suivant l'ordre alphabétique, en commençant par les dames. On conçoit toutefois que, sur plusieurs centaines d'élèves qui sont entrés à l'école de Choron, tous ne soient pas devenus musiciens célèbres, et notre intention n'a pu être que de citer ceux qui sont arrivés à un certain degré de capacité, dans la pratique ou l'enseignement de l'art, regrettant de n'avoir pu, malgré d'actives recherches, connaître les noms de tous.

MM^es.

Bailly (Gabrielle).

Ballard.

Boulanger-Hunzé.

Dietsch-Saré.

Dotti.

Duprez (Alexandrine-Duperron) a eu de beaux succès sur les principaux théâtres de l'Italie, où elle chantait avec son mari.

Félix Rachel, devenue la première tragédienne de l'époque actuelle, et Sara, sa sœur.

Flécheux (Louise).

Hébert-Massy.

Lebrun, première cantatrice à Ferrare.

Marneff (Mlle. Bairès).

Nicou (Alexandrine Choron), morte quelques années après son père.

Novello.

Pétermann (Célina-Minoret).

Rossi.

Stoltz, cantatrice au grand opéra.
Tardieu, fille de la directrice du pensionnat des demoiselles.

A l'exception de Mlle. Rachel, appelée à parcourir si glorieusement une autre carrière, toutes ces dames sont devenues des cantatrices d'un talent remarquable.

MM.

Baptiste, chanteur.

De Bligny, ancien employé au ministère de l'intérieur, homme entreprenant, qui tenta de ressusciter l'école de son maître, et donna, en 1835, à l'hôtel de ville de Paris, un concert, qui fut un dernier reflet des éclatants succès de l'école de Choron.

Bonnecarrère, chanteur et instrumentiste.

Brocart, chanteur, actuellement aux Etats-Unis.

Bulot, chanteur.

Canaple, chanteur à l'opéra.

Chateteau, chanteur et instrumentiste.

Chevalier, chanteur.

De la Fage (J.-Adrien), compositeur et écrivain fécond, continuateur de plusieurs ouvrages de Choron.

Devilliers, chanteur.

Dietsch, élève du plus grand mérite, d'abord organiste à St.-Eustache, répétiteur des chœurs à l'opéra; puis maître de chapelle à St.-Roch, auteur d'un opéra (*Le vaisseau fantôme*) qui a eu du succès; et d'une multitude de compositions religieuses.

Duprez, devenu premier chanteur au grand opéra, et professeur au conservatoire de la rue Bergère, après avoir eu les plus brillants succès en Italie, a formé lui-même une élève déjà célèbre, Me. Nathan-Treilhet.

Euzet (Gustave) était, en 1838, première basse au grand théâtre de Bordeaux.

De la Gatine (Olive), maître de chapelle à St.-Gervais, pianiste et professeur de chant.

Gervais, pianiste et professeur de chant très-distingué à Caen.

Grosset, chanteur et pianiste.

Guerrier, professeur de chant, à Caen, l'un des elèves les plus distingués de l'école.

Jansenne, professeur de chant.

Lemonnier, chanteur.

Le Prévost, compositeur, professeur de chant et maître de chapelle à St.-Paul-St.-Louis, à Paris.

Maillot, professeur de chant, à Rouen, a été le premier maître de Poultier.

Mantel, chanteur.

Marié, chanteur à l'opéra.

Masson, chanteur.

Molinier, chanteur.

Monpou, mort postérieurement à 1840, musicien du premier mérite comme compositeur : les deux Reines, le luthier de Vienne, Piquillo, la chaste Suzanne, Lambert Simnel, terminé par Adam, Lénor, ballade imitée de l'allemand, sont des ouvrages, qui, réunis à une foule de romances presque toutes devenues populaires, promettaient à leur auteur le plus bel avenir.

Morin, employé au ministère des cultes : ce fut lui qui adressa à Choron la famille Félix.

Nicolas (Paul), pianiste et professeur de chant très-distingué, à Caen.

Nicou-Choron, qui avait épousé Mlle. Alexandrine Choron, compositeur et professeur très-distingué.

Papeau, exécutant instrumentiste.

Payen, chanteur.

Raguenot, chanteur, à Rouen.

Renaud, chanteur.

De Saint-Germain, professeur et pianiste très-distingué.

Scudo, compositeur et chanteur.

Sirant, chanteur.

Toussaint, chanteur.

Vachon, compositeur, directeur du théâtre de la Nouvelle-Orléans.

Vildier, chef d'orchestre.

Wartel, chanteur.

Wermelen, chanteur, au Hâvre.

*** maître de chapelle du roi de Bavière.

IIIe. APPENDICE.

BIOGRAPHIES DE CHORON.

La biographie complète de Choron exigerait sans doute un long travail, et formerait un ouvrage considérable. Quiconque aura étudié sérieusement la vie du grand artiste reconnaîtra aisément la vérité de cette assertion. Nous croyons nous-mêmes nous être procuré des renseignements fort exacts, puisque nous tenons les détails qui forment le fond de notre éloge, ou de M. Choron fils, ou des élèves et des amis du savant professeur. Et cependant nous reconnaissons, d'abord, que la nécessité de nous renfermer dans certaines limites, nous a empêché de tirer parti de tous les matériaux que nous avions amassés. D'un autre côté, nous avons eu grandement à faire pour concilier les détails, contradictoires ou fort hétérogènes, que fournissent les diverses biographies jusqu'ici mises au jour. Nous pensons donc rendre service à ceux qui voudraient consacrer leurs loisirs à écrire une vie détaillée de Choron, en donnant ici l'indication des sources où l'on pourrait puiser d'utiles documents.

1°. Un article écrit par Choron lui-même dans le Dictionnaire des musiciens, et donnant sa vie jusqu'en 1812, époque de la publication de cet ouvrage;

2°. Dans la biographie des contemporains, un article assez étendu, et qui semble fort exact, mais s'arrêtant à l'année 1827;

3°. M. Choron fils, professeur au collége de Troyes, a écrit une vie inédite de son père;

4°. Une Notice importante et assez complète a paru, en 1834, dans un recueil intitulé le Biographe et le Nécrologe réunis;

5°. Une suite de traits intéressants, et racontés d'une manière fort agréable par le docteur Descuret, dans son ouvrage de *La médecine des passions*;

6°. Un article court, mais bien écrit, publié par Fétis dans la Revue musicale, en 1834;

7°. Dans le journal *l'Artiste*, deux articles : l'un, sur un concert donné au bénéfice des élèves de Choron, en mars 1833 (tome Ier.) ; l'autre, sur le service célébré aux Invalides, par ces mêmes élèves, en l'honneur de leur maître, le 8 août 1834 (tome IIe.) ;

8°. M. Laurentie a inséré dans la Quotidienne, en 1837, un article intéressant, réimprimé l'année suivante dans un volume de fragments ;

9°. Le musicien Elwart a publié une courte notice dans une *Vie artistique de Duprez*, 1838 ;

10°. M. F. Ratier a donné une très-courte biographie de Choron dans l'Encyclopédie des gens du monde, tome V. ;

11°. M. Travers, secrétaire de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a fait paraître, en 1842, dans le Bulletin de l'Académie de Caen, une courte, mais exacte notice sur Choron ;

12°. Un article publié dans le Musée des familles, par J. Janin, mai 1843 ;

13°. Enfin, outre les ouvrages cités dans l'éloge, il existe une foule de documents, plus ou moins utiles et intéressants, dans plusieurs brochures écrites par Choron lui-même pour le maintien de son école, postérieurement à 1830, et aussi, dans la Gazette musicale, années 1836-37 et 38, un grand nombre d'anecdotes publiées par M. Danjou.

MÉMOIRES.

BIOGRAPHIE

DE

JEAN DE LA VACQUERIE,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS;

Par M. SORBIER,

Avocat-général.

> La mesme peine que l'on prend de nos jours à détracter les grands noms, je la prendrois volontiers à leur prester quelque tour d'espaule pour haulser ces rares figures tirées pour l'exemple du monde par le consentement des sages. C'est l'office des gents de bien, de peindre la vertu la plus belle qui se puisse, et ne nous messiéroit pas, quand la passion nous transporteroit à la faveur de si sainctes formes.
>
> (MONTAIGNE).

MESSIEURS,

Il est une époque, la plus triste de nos annales, où la France, couverte de sang et de ruines, semblait arrivée au dernier degré d'abaissement et de misère. La démence du roi, la guerre civile, l'invasion étrangère, la sainte loi de l'hérédité violée, tous ces fléaux

étaient déchaînés sur le pays (1). La peste et la famine, traînant avec elles leur long cortége de rébellions et de désespoirs, venaient se joindre à tant de honte et de malheurs. Il faut lire Jean Chartier, l'historien de ces années lugubres, pour avoir le secret de cette immense désolation. On croit assister à la nuit de l'Exode où l'ange passe et repasse, touchant chaque maison de l'épée. En vain, un nouveau roi succède au plus obscur et au plus misérable des souverains; en vain d'illustres guerriers, les Dunois, les La Hire, les Richemont, les La Trémouille, luttent intrépidement pour la défense de l'honneur national; Dieu seul pouvait adoucir les plaies d'un royaume si cruellement éprouvé. Enfin, il suscite, parmi les enfants du peuple, une jeune fille dont l'héroïsme électrise tous les cœurs, et le pays est sauvé (2). *Qui sauve son pays est inspiré des cieux!*

On vit bien que les choses avaient pu souffrir d'horribles ravages, mais que les âmes étaient entières (3). L'étranger est chassé du territoire, un pouvoir central se constitue, et l'Etat commence à marcher vers une puissante unité. N'oublions jamais que c'est le XVe. siècle qui nous a assuré une patrie, et nous a fait décidément la France. Alors des faits éclatants se produisent : l'imprimerie donnée au monde, l'emploi définitif dans les armées d'une force de destruction, rapide, terrible comme la foudre, des mers lointaines autrefois paisibles, étonnées de ces apparitions d'êtres inconnus qu'un fer aimanté guide à travers leurs vastes solitudes, le chemin d'un autre hémisphère

(1) Voir les notes à la fin de cette biographie.

trouvé par l'audace d'une conviction sublime, des trésors de lumière venus de l'Orient après la chute de Bysance, que d'événements solennels allaient changer la face de la terre! âge d'enfantement et de renaissance qui devait porter tous ses fruits au siècle suivant, printemps de la civilisation moderne. La société va se renouveler; la féodalité qui fut en son temps un premier pas hors de la barbarie, tombe, telle qu'une institution qui n'a plus son utilité (4). Un monarque surtout, l'homme de la terreur pour la haute noblesse, mit un abîme entr'elle et lui, et fit sentir partout la royauté. Le despote est niveleur autant que le peuple. Formidable initiateur d'une ère nouvelle, il chercha son appui dans le tiers-état, dans le principe d'ordre intérieur et de nationalité dont il était la vivante personnification. Il ajouta plusieurs provinces à la France de Charles VII, et on peut dire que son règne est une seconde fondation de la monarchie (5).

Mais une ville des plus riches et des plus industrieuses au XV[e]. siècle, Arras, objet de toutes ses convoitises, lui opposa une mémorable résistance. Les meilleures vues se troublent dans le vertige du désir. Il suivit d'abord une ligne de conduite, toute de mensonge et de duplicité, qui servit mal ses projets. Le roi Jean répétait souvent que si la bonne foi était exilée du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des princes. A cette belle maxime, Louis XI substitua : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Jamais il ne se posa comme Saint-Louis, avant d'agir, la question de savoir si ce qu'il allait

faire, était bien ou mal en dépit de son utilité ; il se plaisait à dire : Qui a la réussite, a l'honneur.

Plus tard, ce roi négociateur par excellence envoie des émissaires à Arras, pour déterminer, à la faveur de magnifiques promesses, les habitants à se ranger sous la bannière de la France. «Et nos serments ! s'écrie à une pareille proposition, le premier magistrat de la cité dont les traits imposants, la contenance austère et calme révèlent la force d'âme et le profond amour de la patrie. Croyez-vous, messires les députés, qu'un vil intérêt pût nous laver de l'infamie du parjure? Allez reporter au roi de France que les bourgeois d'Arras l'honorent et le respectent, mais que, tant que l'arsenal contiendra soixante hallebardes, il se trouvera soixante bras pour s'en servir et garder le drapeau de Bourgogne qui flotte sur nos remparts. » Que sur vous retombe la faute ! répondirent les envoyés de Louis, en se hâtant de quitter une ville où la foi jurée était si énergiquement défendue.

Le roi sentait qu'un prince tel que lui avait besoin de l'histoire ; il attira à sa cour Philippe de Comines, le Tacite du moyen-âge, professant d'ailleurs l'admiration de la ruse et la religion du succès. Il eut recours à cet habile diplomate pour vaincre la résistance d'Arras ; mais toute la puissance des artifices de Comines ne put ébranler la résolution du grand citoyen qui gouvernait la cité.

La prise d'Arras était toujours le rêve de l'ambition de Louis. On eût dit un vieillard qui ne peut attendre. Il finit, après un long siège, par s'en emparer (9). Sa vengeance fut terrible. Il renouvela contre la

ville le cruel droit des gens de l'antiquité, qui permettait de déporter les populations et d'en établir de nouvelles. Il arracha de leurs foyers les habitants, les chassa de leur pays, les dispersa dans le royaume, et envoya une colonie pour les remplacer. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise*. Chose remarquable, la révolution française a imité ce dernier exemple dans ses annales sanglantes (7).

Le roi qui agissait avec tant de rigueur envers les simples habitants de la ville, quelle peine réservait-il donc à celui qui les avait excités à cette ardente et opiniâtre opposition ? Auprès de Louis XI, monarque singulier, c'était un titre d'avoir été assez habile ou assez fort pour lui faire du mal ; il estimait la force. Il aimait, il est vrai, les gens de petit état, tout neufs, sans précédents, qu'il créait lui-même, et qu'il pouvait du reste anéantir d'un mot, parce que, dans ce siècle de la ruse, de la perfidie, qui vit naître Machiavel, il eut souvent à combattre avec les armes de l'astuce et de la cruauté. Il lui fallait des serviteurs peu scrupuleux, prêts à tout, de mauvaises mains, pour ourdir certaines trames ; il lui fallait de vils outils pour remuer la fange et la boue ; mais le souverain qui changea la tactique du pouvoir, gouverna le premier avec de l'esprit, créa la science de l'homme d'Etat, dut aussi rechercher l'intelligence. Pour rendre la royauté partout présente, pour établir une haute et impartiale tyrannie, seul moyen d'ordre dans une société de transition en proie au combat anarchique de forces individuelles, il comprit qu'il était utile d'appeler à lui des têtes

puissamment organisées, pour concourir à l'accomplissement de ses grands desseins.

Quoi qu'il en soit, le magistrat d'Arras s'attendait à paraître devant un juge vindicatif et inexorable. Il fut accueilli, au contraire, par le roi, avec une douceur voisine de la cordialité. Louis le fit loger dans le palais du Louvre, et il voulut que son inflexible adversaire montât sur les fleurs de lys et administrât la justice ; il le revêtit successivement des charges de conseiller et de président, et il le nomma bientôt premier président du parlement de Paris.

. Cet homme était Jean de La Vacquerie (8). Prononcer ce nom, n'est-ce pas rappeler toutes les idées de courage, de vertu et de patriotisme ? il est de ceux qui se louent eux-mêmes. Il y a des vies si nobles, qu'en s'éteignant, elles laissent dans le passé une trace profonde et lumineuse qui suffit à leur avenir. Sans rassembler ici tous les rayons épars de sa gloire, je retracerai les principaux traits de cette image vénérée dont trois siècles et demi n'ont pu ternir l'éclat et la pureté.

Une fois à la tête du parlement, Jean de La Vacquerie quitta le Louvre et les réunions somptueuses ; la retraite, le silence, une austérité de mœurs comparable à tout ce que les temps anciens offrent de plus vénérable, composèrent désormais son existence. Plein de cette vérité, qu'il n'est au pouvoir de personne de faire un magistrat, et que ce n'est souvent qu'après une longue vie de studieux travaux qu'on parvient à se rendre digne d'expliquer la loi, il se consacra sans réserve à son état, carrière difficile, exi-

geante, qui, selon le mot de Loisel, *désire son homme tout entier*. Son assiduité au palais fesait croire qu'il cherchait dans le travail à se reposer des fatigues passées. Ses délassements mêmes avaient quelque chose de mâle et de sévère. Il voulait du repos sans indolence et du plaisir sans mollesse. Un juge, disait-il, doit rendre compte de son labeur et de son loisir. Il ajoutait que « le temps, partout si précieux, l'est peut-être dans les tribunaux plus qu'ailleurs, car on y attend la justice, et que différer trop de la rendre, c'est quelquefois la refuser. »

Il pensait, comme Platon, qu'avec de bons magistrats, les plus mauvaises lois peuvent être supportables, et que les bons jugements dépendent encore plus des juges éclairés que des bonnes lois. Mais à ses yeux, le savoir ne tenait pas lieu de tout autre mérite. Il mettait l'intégrité au rang des plus essentielles vertus, et il aimait à citer le fait suivant tiré de l'histoire d'un ancien peuple : Un individu sans moralité ayant ouvert dans une assemblée un avis sage, on n'admit son opinion qu'après l'avoir fait proposer par un homme de bien. — Jean de La Vacquerie était, lui, de ces légistes dont parle Coquille, qui ont *la lumière de l'entendement bien nette et le cœur bien droit*. Aussi son érudition, sa modestie, son incomparable amour de la justice, lui avaient-ils acquis une prodigieuse influence sur le parlement. Il n'avait pas accepté, sans hésiter, le poste de premier président. Ce fardeau glorieux lui paraissait au-dessus de ses forces. Il céda enfin aux instances du monarque ; il fit toutefois ses réserves avant d'entrer en charge.

Permettez-moi, dit-il au roi, de vous déclarer qu'il est une chose que je consulterai toujours plutôt que vous? — Quoi donc? demanda Louis. — Ma conscience; — et il ne tarda pas à prouver que cette noble parole ne reposait point seulement sur ses lèvres, mais était l'expression de ses sentiments les plus intimes.

Sous Louis XI, bien des procès se firent par commissaires, espèce d'hommes qui se croient toujours assez justifiés par les ordres du prince, par un obscur intérêt de l'Etat, par le choix qu'on a fait d'eux, et par leurs craintes mêmes. Dans son insatiable cupidité, cette race sinistre de juges, à qui les biens des accusés étaient donnés d'avance, cherchait partout des victimes, et, faute d'ennemis, poursuivait les amis (9).

Fils du duc mort en prison, après une condamnation capitale, René d'Alençon, comte du Perche, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile aux courtisans avides de sa fortune de le rendre suspect. Sous prétexte d'offense envers sa personne, Louis XI le livra à des commissaires. Ce malheureux resta un hiver entier dans une cage de fer, la plus étroite qu'on eût faite; on lui donnait à manger avec une fourche, et à travers les barreaux, comme à une bête féroce.

Jean de La Vacquerie est instruit de ce complot infâme. Il s'indigne d'un pareil traitement envers un accusé qu'on veut perdre, afin de s'enrichir de ses dépouilles. Il obtient qu'il soit jugé par la cour du parlement. Louis XI insiste pour que René soit puni

du dernier supplice. Habitué à voir tout fléchir devant lui, et croyant que le pouvoir fait le juge à son image, il ne doute pas que la sentence ne soit conforme à ses prescriptions homicides. Il insinuait que, d'ailleurs, des motifs politiques commandaient une éclatante expiation. Mais inaccessible à la crainte et persuadé que l'autel du bien public ne réclame pas plus de sacrifices barbares que celui de la divinité, Jean de La Vacquerie n'écoute que la voix de sa conscience, brave toutes les colères de Louis, et fait rendre le prisonnier à la liberté (10).

Telle est l'honorable rigueur de la condition du magistrat, qu'elle n'admet aucun mélange de faiblesse. Celui qui ne se sent pas assez de courage pour résister à de coupables exigeances, pour protéger le faible opprimé, est indigne du nom de juge, et le magistrat qui, dans certains cas, ne se montre point un héros, n'est pas même un homme de bien.

Que L'Hospital avait raison de dire au parlement de Paris, en 1567 : « Un juge craintif ne saurait remplir son devoir ; sa volonté sera bonne ; mais la peur qu'il aura d'offenser le roi et les grands, gâtera tout, jugera pour le plus fort, et avisera un expédient pour les contenter, qui ne sera justice » (11).

Profondément imbu de ces hautes vérités, La Vacquerie déploya aussi une rare fermeté dans une autre circonstance.

Le monde moderne n'a pas de trait plus caractéristique que la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. L'antiquité païenne l'ignorait ; il y avait identité entre ses lois et ses dieux. Une

seule main tenait tous les fils de la conduite humaine. En France, d'après la tradition de l'église universelle, une de nos maximes les plus inviolables est que la puissance publique doit se suffire à elle-même, et que le pouvoir des clés de saint Pierre est limité aux matières purement spirituelles. L'immortel auteur de la déclaration de 1682 a proclamé ces principes avec l'autorité du génie et de l'expérience (12). La grande institution du XVᵉ. siècle, la pragmatique de Charles VII, survenue à la suite des scandales d'un long schisme, avait consacré cette indépendance, cette sécularisation de la royauté, et élevé un double rempart contre la théocratie politique et judiciaire. Obsédé par la cour de Rome, Louis XI abolit une si précieuse charte. Mais l'édit de révocation devait être porté au parlement avant d'être exécuté; il fut soumis à cette cour souveraine qui, par un acte patriotique jusqu'alors sans exemple, refusa de l'enregistrer, et la pragmatique continua à être loi de l'Eglise et de l'Etat.

Le procureur-général, Jean de Saint Romain, s'était associé à cette courageuse résistance (13); Louis XI lui ôta son office. La Vacquerie ne pouvait souffrir qu'un magistrat fût dépouillé de sa charge, parce qu'il avait défendu les plus saintes maximes de notre droit public; il ne voulut pas qu'on admît le successeur de ce digne procureur-général. Il fallut que Jean de Saint-Romain vînt lui-même déclarer qu'il renonçait à sa place, pour que le parlement consentît à la regarder comme vacante.

Il est étrange que ce soit le plus absolu de nos rois, le prince qui multiplia les destitutions d'une manière

odieuse, que ce soit un tel homme qui ait érigé le premier en loi l'inamovibilité des juges, par sa célèbre ordonnance du 21 octobre 1467, l'un des plus beaux monuments de notre législation (14). Il eut pour but d'affermir son autorité, de communiquer de la force à ses tribunaux, de les opposer aux juridictions féodales, à l'anéantissement desquelles il travailla toujours en infatigable ouvrier. Tyran des nobles, il fut le père des parlements qu'il investit de toutes sortes de pouvoirs, parce qu'il voyait en eux l'expression la plus fidèle du tiers-état (14). Cependant, ces intrépides compagnies ne plièrent jamais devant lui. Toutes les fois que Louis XI, avare par goût et prodigue par politique, s'arrogeaït le droit de lever des subsides sur le peuple, ou d'aliéner son domaine, le parlement de Paris, surtout pendant le temps qu'il eut pour chef La Vacquerie, fit entendre les plus énergiques remontrances ; car l'inaliénabilité du domaine royal, retrouvé de nos jours sous le nom de liste civile, et le libre vote des impôts que la charte nous a définitivement rendu, étaient déjà les plus sûres garanties des libertés publiques (15).

Mais il se rencontra une occasion où parut avec éclat la grande âme de La Vacquerie. L'hiver de 1481, signalé par une effroyable mortalité, atteignit aussi le premier président Jean Le Boulanger auquel succéda La Vacquerie. L'année suivante, les intempéries des saisons, la misère des campagnes produisirent une disette qui jeta partout l'inquiétude. En cet état, Louis XI défendit l'exportation du blé et du vin, établit un *maximum* sur les grains, et ordonna que dans

tous les lieux où des commissaires se présenteraient au nom du roi, il leur fût délivré du blé de préférence à tous autres, et à bas prix. Par suite de ces mesures, la denrée de laquelle dépend la vie des hommes, disparut de tous les marchés. La crainte saisit les habitants de Paris, qui se virent menacés d'une horrible famine.

Louis XI avait adressé son édit au parlement, qui lui envoya faire aussitôt des remontrances. Le roi n'y eut aucun égard. Alors, suivi d'un grand nombre de membres de sa compagnie, Jean de La Vacquerie se rendit auprès de ce monarque, et lui tint un langage que jamais personne ne lui avait tenu. A la vue de ces magistrats tous en robes rouges, Louis XI se répand contre eux en plaintes amères; il leur reproche leur perpétuelle opposition à ses volontés; il rappelle tous les édits dont ils ont refusé l'enregistrement, et il s'écrie qu'il est le maître et peut disposer des biens de son royaume. — « Sire, qui vous a dit cela, réplique à ces mots le premier président? Un courtisan, qui encore se dédira à l'agonie? Vous êtes le maître, mais vous ne pouvez pas tout; quelle que soit votre autorité, vous n'avez pas le droit de prendre le mien; ce qui est à moi, Sire, n'est pas vôtre. » Se renfermant dans un de ses préceptes favoris, Louis XI répond qu'« il porte tout son conseil dans sa tête et n'a pas besoin d'avis. » — « Sire, reprend La Vacquerie, Dieu vous garde qu'il vous entre oncques dans l'esprit que vous soyez roi par force! tels règnes sont règnes de pirates et de voleurs. La grandeur et la liberté des rois consiste à ne pouvoir mal faire, car mal faire est plutôt action d'impuissance

que de vrai pouvoir.» Trève de tous ces beaux discours, interrompt Louis, Pâque-Dieu! sur votre vie, obéissez.» La Vacquerie répond gravement : « Nous remettons nos charges entre vos mains, et nous souffrirons tout ce qu'il vous plaira, même la mort, plutôt que d'offenser nos consciences et de vérifier un édit que nous croyons être contre le bien du peuple (16). »

Cette résolution calme et vigoureuse, ce maintien fier et sévère du premier président, qui portait la parole au nom de la plus illustre compagnie qui fût alors en la chrétienté, frappèrent tellement Louis XI qu'il reconnut que son édit pouvait avoir des résultats funestes. Ce roi n'agissait jamais par caprice, par passion, mais par calcul, par politique, raisonnant toujours le mal et ne craignant pas d'avouer ses fautes lorsqu'il s'était trompé. Il disait : « Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage suivent de bien près. » Il remercia donc Jean de La Vacquerie, fit déchirer l'édit en sa présence, et lui jura que de sa vie il ne contraindrait le parlement à faire chose contre la justice.

La conduite de La Vacquerie, dans une épreuve aussi redoutable, aurait suffi seule pour inscrire son nom à côté des plus glorieuses figures parlementaires. Ses dernières paroles à Louis XI sont sublimes. Achille de Harlay a bien dit à Henri IV : « Si c'est désobéissance de bien servir, le parlement fait ordinairement cette faute, et quand il trouve conflit entre la puissance du Roi et l'intérêt de son service, il juge l'un préférable à l'autre, par devoir, non par insoumission, à la décharge de sa conscience (7)». Mais Achille de

Harlay s'adressait à Henry IV , et La Vacquerie parlait à Louis XI ! Si ce roi n'eût pas retiré les édits , il y allait peut-être de la vie des magistrats ; dans tous les cas , la perte de leurs charges eût laissé les officiers du parlement sans ressources ; de plus, La Vacquerie était redevable à Louis XI du poste qu'il occupait , et au moment même le roi l'avait nommé l'un de ses ambassadeurs pour traiter de la paix avec Maximilien , archiduc d'Autriche. Toutes ces faveurs, toutes ces hautes marques de distinction ne l'avaient pas rendu plus flexible. Il savait qu'il y a des complaisances perfides , et des résistances de fidélité. Si la patrie exige rarement du magistrat le sacrifice de sa vie , les devoirs qu'elle lui impose ne demandent peut-être pas un effort de vertu moins magnanime. Il est un héroïsme civil qui ne le cède en rien à l'héroïsme guerrier. Mais heureux surtout les princes qui ont des sujets assez généreux pour leur désobéir, quand ils commandent de mauvaises actions !

« L'attitude du parlement fut de *bien grande importance*, dit un vieil auteur, *pour maintenir en l'obéissance de la raison le roi qui autrement eût toujours usé de puissance absolue* » (18). Il avait juré de respecter à l'avenir l'indépendance des magistrats ; il tint parole , quoiqu'il se fît habituellement un jeu de ses promesses. Croyant peut-être , avec un roi de l'antiquité, qu'on peut amuser les hommes avec des serments , de même que les enfants avec des osselets ; il n'accomplit jamais ses engagements , à moins qu'il ne jurât sur un morceau de bois, appelé la Vraie Croix de St.-Lo , serment formidable qu'il n'avait fait que deux fois dans sa vie.

Les remontrances de La Vacquerie et l'approche de la mort semblèrent le ramener à d'autres sentiments. Atteint, à la fin, de quelques scrupules, il écrivit au parlement : « De par le roi, nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des serments qu'à notre avénement à la couronne nous avons faits ; et, attendu que nous désirons les entretenir et faire justice à chacun ainsi qu'il appartient, nous vous prions et mandons très-expressément que de votre part vous y entendiez et vaquiez tellement, que par votre faute, aucune plainte ne puisse advenir, ni charger notre conscience. »

Il fit appeler son fils au château du Plessis, et là, en présence des grands du royaume et de La Vacquerie, il lui recommanda surtout d'observer religieusement son ordonnance sur l'inamovibilité des officiers de justice, de réduire les impôts, et de revenir à l'ancien ordre de choses du royaume, qui était de n'en point lever, sans l'octroi des peuples. « Quand les rois, lui dit-il, n'ont regard à la loi, en ce faisant, ils font leurs sujets serfs, et perdent le nom de roi, car nul ne doit être appelé roi, fors celui qui règne et seigneurie sur les Francs. Les Francs de nature aiment leur seigneur, mais les serfs le haïssent naturellement, comme les esclaves leur maître (19). »

Il est pénible d'avouer, qu'un si méchant prince a fait quelque chose de grand; mais enfin, c'est Louis XI qui constitua la monarchie, et selon l'expression de François Ier., *mit les rois hors de page*. Il fut parfaitement l'homme de son siècle, et tel que tout autre eût été mal en sa place. Ceux qui tiennent le

premier rang dans l'histoire, qui opèrent de profondes révolutions, offrent toujours un tableau fidèle des mœurs de leur temps. Il se fait en eux une sorte d'exaltation de l'esprit public. Qui dans Rome est plus romain que César? Caton et Brutus sont les citoyens d'un autre âge. Louis XI et Louis XIV, qui ne se ressemblent guère, sont pourtant les véritables Français de leur époque. Au XVIIe. siècle, tout est grand, tout est noble; la majesté du prince n'est que l'expression de la majesté nationale. Au XVe. siècle également, Louis XI personnifie le pays; ce roi n'est pas plus superstitieux que le peuple, ni plus perfide que ses vassaux, ni plus sanguinaire que les prélats du royaume Ses défauts furent autant le crime de son époque que son propre crime. Sans doute, le véritable homme de bien, au milieu de toutes les civilisations, ne s'accoutume jamais à l'immoralité aussi générale qu'elle puisse être; de même que dans l'ordre physique l'œil ne se familiarise point avec une éternelle obscurité, ni le tact avec l'action de pointes acérées. La corruption d'autrui ne peut nous dispenser d'être justes; et lorsque la vertu devint à Rome non seulement inutile, mais dangereuse, elle ne trouva pas dans les Burrhus, les Thraséas, les Corbulon, de moins zélés, de moins courageux partisans.

Cependant, on doit reconnaître qu'un vice universellement adopté n'est qu'une fausse opinion, qui atteste l'erreur de l'esprit plus que la dépravation du cœur. Il est bien difficile que la morale individuelle lutte avec avantage contre la morale publique, excepté, je le répète, dans quelques âmes choisies,

chez qui l'instinct de la vertu triomphe de toutes les persuasions de l'exemple et de l'habitude ; celles-là il faut les adorer : il faut être indulgent pour les autres, tout en déplorant de pareils égarements dans l'opinion, puisqu'ils parviennent à corrompre ce qu'il y a de plus sacré dans l'organisation humaine, le sens moral qui nous sépare du reste de la création.

Tel était le jugement que La Vacquerie portait sur Louis XI ; il pensait aussi qu'il ne fallait pas isoler de l'esprit de son siècle, ce personnage unique dans notre histoire, cette figure d'une poésie sombre et terrible. Il voyait que ce prince s'était donné une mission d'ordre, dont il avait poursuivi l'accomplissement, il est vrai, par toutes sortes de moyens ; que la pensée d'unité absolue à laquelle il dévoua sa vie, pouvait seule arracher la France aux mesquines ambitions qui menaçaient son intégrité, troublaient son repos et arrêtaient son essor. Il comprit que ces hommes auxquels la Providence a confié une grande œuvre sociale, ont leur point de vue et leur rôle à part ; c'est à l'abri de leurs qualités, de leurs défauts, quelquefois, hélas ! même de leurs forfaits, que les particuliers arrivent à exercer en paix toutes leurs vertus. « Pour ces puissants génies et nous, disait La Vacquerie, Dieu a des poids divers (20). »

Louis XI, en mourant, avait confié les rênes de l'Etat à Anne de Beaujeu, sa fille aînée, sœur du jeune roi, âgé de 13 ans. Elle hérita de tout le génie, de toute la dextérité de son père, douée comme lui de ce coup-d'œil pénétrant, sec et froid, qui ne laisse aucune prise à la passion. Elle conquit l'admiration

générale par son activité et son amour de la justice. Sur les conseils de La Vacquerie, elle livra à la vindicte publique trois anciens ministres de Louis XI, qui tous avaient les mains pleines de sang et de rapines : Olivier Le Daim, ce Barbier, à l'air tour-à-tour si arrogant et si bas, le seul rechange qu'ait une figure de courtisan ; Jean Doyac, ce délateur de profession, employé à faire des coups secrets ; cet autre vampire de cour, l'astrologue Cottier, qui exploitait les terreurs du roi.

A la même époque, revint à Paris, La Balue, une de ces âmes viles qui s'attachent au char des grands, et le font verser dans l'abîme, lorsqu'il a servi de marche-pied à leur fortune. Il avait obtenu la pourpre romaine en arrachant à Louis XI, pour abolir la pragmatique, des lettres-patentes que le parlement refusa d'enregistrer. Après avoir trahi son roi à Péronne, il fut emprisonné dans une de ces cages de fer, dont son génie malfaisant était, dit-on, l'inventeur (21). Rendu à la liberté et remis au pape, sous promesse de le faire punir à Rome, il n'y reçut que des honneurs. Il osa se présenter en France en qualité de légat ; il arrivait pour travailler encore contre les libertés de l'Eglise gallicane. Mais le parlement qui veillait toujours, à l'exemple des anciens consuls, à ce que la chose publique ne souffrît aucun dommage, convoqué aussitôt par La Vacquerie, fit défendre, à son de trompe, que La Balue fût reconnu légat ; et ce prince de l'Eglise à qui, selon Duclos, il ne manqua que l'hypocrisie pour avoir tous les vices, dut repartir en toute hâte pour Rome.

Menacée dans l'exercice de son pouvoir par le duc d'Orléans qui aspirait à la régence, Anne de Beaujeu se décida à réunir les états-généraux pour placer son autorité sous la garde des représentants du pays, et renouveler l'alliance entre le peuple et la royauté.

Cette assemblée où, 300 ans avant 1789, furent développées les plus hardies théories politiques, surtout par Jean Masselin, député de Normandie, maintint le conseil de régence institué par Louis XI (22). Ne pouvant dominer exclusivement et jouir, sous un roi enfant, de tout l'éclat de la puissance souveraine, le duc d'Orléans ne songea dès-lors qu'à organiser la guerre civile. Ce prince qui depuis, sous le nom de Louis XII, mérita le plus beau surnom qu'on puisse donner à un roi, celui de père du peuple, commença par être le fléau de l'Etat (23).

«Tous ceux, dit Laroche-Flavin, qui, par voies obliques, ont aspiré à la royauté, ou ont voulu agiter le pays, le diviser et partialiser les sujets du roi, ont jugé ne le pouvoir faire sans l'autorité des parlements.» Le duc d'Orléans mit aussi tout en jeu pour entraîner le parlement dans son parti; il espéra que, si cette compagnie se déclarait en sa faveur, il soulèverait la capitale et se trouverait maître du royaume. Il se rendit au palais devant les chambres réunies; à l'entendre, Anne de Beaujeu envahissait tout, tenait le roi en captivité, et foulait aux pieds les réglements prescrits par les états pour modérer son autorité. Il exposa la nécessité de les assembler de nouveau, il finit en disant, qu'il était venu consulter le parlement, cette cour souveraine du pays.

Jean de La Vacquerie s'aperçut que ce grand zèle du duc d'Orléans pour le bien public, n'était qu'une dispute de domination, une querelle de famille, dont sa compagnie ne devait pas se mêler; de ce ton ferme et persuasif qu'inspire le sentiment du devoir, il l'exhorta à ne pas semer le trouble, à donner comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission. — « Quant à Messieurs de la cour de parlement, continua-t-il, ils sont établis pour entendre au fait seulement de la justice, et lorsqu'il plaira au roi leur commander plus avant, ils obéiront; car la cour n'a d'œil et égard qu'au roi qui en est le chef, et sous lequel elle est, et venir faire des remontrances devant la cour et autres exploits sans le bon plaisir du roi, ne se doit faire. »

Les âmes à la fois énergiques et modérées sont rares, parce qu'il est plus facile de suivre sa pente que de s'arrêter. Cependant la réunion de qualités opposées constitue seule l'homme supérieur. Les qualités qui se forment aux dépens les unes des autres, n'ont pas l'empreinte de la véritable grandeur. Un arbre faible peut jeter toute sa sève dans une branche; mais le chêne des forêts a tous ses rameaux remplis de force, et s'environne au loin de son ombre.

La Vacquerie fit bien voir que chez lui la vigueur du caractère n'ôtait rien à la prudence, et que sa sagesse égalait son énergie. Le même homme qui avait osé tenir tête à Louis XI et lui dire en face de terribles vérités, savait aussi résister aux factieux et les rappeler au respect de l'autorité royale. Il montra que les sujets les plus courageux sont toujours les plus

fidèles, et que, pour le magistrat, le dévouement au roi est une obligation inséparable de la justice envers le peuple. Il rendit un service signalé à Charles VIII, en refusant de jeter le parlement dans les champs orageux de la politique. Il ruina les projets du duc d'Orléans, et sauva la royauté d'une crise périlleuse. C'est ainsi que le parlement, ce grand astre judiciaire qui éclaira et poliça la France, était encore, dit *Pasquier*, *le principal retenail de la monarchie*, l'ancre qui fixait le vaisseau de l'Etat (24).

La guerre, la politique, la religion mêlaient sans cesse la France à l'Italie. Mais, au XVe. siècle, échappée depuis long-temps à cette profonde barbarie où nous restions toujours plongés, l'Italie offrait déjà le spectacle d'une vieille civilisation, et presque la même caducité que l'empire romain à son déclin. L'art était son unique Dieu, sa religion. Partout régnait la corruption dans ce pays, théâtre de tous les crimes, de toutes les fourberies politiques. Alors vivaient les abominables Borgia. La vertu qui abandonne les nations la dernière, la valeur même n'existait plus. Si on rencontre quelques grands caractères, quelques génies bienfaisants, les Sforce, les Médicis, ces hommes qui honoraient l'Italie, sont assassinés par la main de leurs concitoyens. En vain Jérôme Savonarole, ce moine de Florence, ce prédicateur-roi, fait-il d'héroïques efforts pour réveiller les âmes et régénérer ce peuple abâtardi, il est condamné lui-même à être brûlé.

Une telle disposition des esprits fit croire à Charles VIII, qu'il lui serait facile de s'emparer de toute l'Italie.

Il oublia cette sage maxime de son père, qu'un village sur la frontière vaut mieux qu'un royaume au-delà des monts. Privé d'argent pour entreprendre la guerre, il en demanda au parlement ; La Vacquerie n'était pas favorable à ce projet d'invasion. Il représenta à Charles VIII l'épuisement du trésor, la détresse du royaume, les nombreux impôts dont le peuple était misérablement accablé. La cour refusa tout subside ; elle s'opposa avec énergie à cette expédition, parce que Charles VIII, pour en assurer le succès, voulait acheter au prix de nos plus belles provinces la neutralité des puissances voisines. Aussi faible d'esprit que de corps, ce prince croyait aller à la gloire par le chemin de l'opprobre ; il méprisa les remontrances du parlement, et tourna ses armes contre l'Italie, ombre fatale que les rois de France allaient poursuivre obstinément pendant soixante ans (25).

Dans le cours de la plus brillante vie, il est peu de jours historiques, surtout pour le magistrat qui fut essentiellement, comme La Vacquerie, homme de palais. Quelle carrière est plus égale, plus uniforme ? quel drame a moins de péripéties ? quels travaux laissent moins de souvenirs ? A la vérité, aux temps de La Vacquerie, la place publique était muette et le mouvement politique s'était concentré dans le parlement ; le juge se trouvait par intervalles une sorte de tribun, mais de tribun à huis-clos. Sauf les rares circonstances où il était appelé à jouer un rôle important au-dehors, le premier président lui-même s'effaçait derrière le parlement. Un secret religieux voilait la part de chacun dans les travaux judiciaires. De cette part individuelle,

les contemporains connaissent peu de chose, la postérité sait moins encore.

Mais personne n'a ignoré le labeur inouï, la rigidité de mœurs de ces parlementaires. Ils ne paraissaient que dans les rues conduisant au palais. L'île St-Louis, où ils habitaient, était pour eux les bornes du monde. Chacun demeurait dans sa charge et la remplissait de son mieux. On croyait devoir sa vie entière à ses fonctions, et nul n'allait *belitrer* à la *cour*, dit Bodin, *le loyer de sa vertu.* Le foyer domestique était un sanctuaire et les dieux pénates restaient purs (26).

Le XVe. siècle ne fournit sans doute aucun jurisconsulte dominant et enseignant son époque, à l'instar d'Accurse au XIIIe. et de Barthole au XIVe.; il semble uniquement destiné à préparer dans la science, ainsi que dans tout le reste, une éclatante rénovation. Mais ce temps de fermentation où tout s'élabore, où rien ne s'achève, rendit possibles, plus tard, les Alciat et les Cujas. On commença à rédiger les Coutumes (27); cette rédaction releva le peuple d'une espèce de servitude; elle l'affranchit du despotisme des juges, comme l'établissement des communes l'avait délivré du despotisme des seigneurs. Ensuite, à part quelques citations et rapprochements bizarres, il y a dans la parole des avocats, au XVe. siècle, un parfum de simplicité, de bon sens et d'honnêteté, qui charme et qui attire (28).

Le premier président, Jean de La Vacquerie, marqua parmi les orateurs les plus éloquents d'alors; ses harangues avaient ce tour concis, cette forme grave, ce caractère d'élévation, qui vont bien au chef d'une

cour souveraine. Jamais le parlement de Paris ne fut plus dignement représenté.

Parlerai-je des qualités privées de Jean de La Vacquerie? On a dit, je crois, qu'il n'est pas de belles vies en détail, que les grands hommes ne le sont qu'en gros. La Vacquerie fit mentir cet axiome; et, bien que sa vertu jetât un vif éclat au-dehors, c'était tout autre chose au-dedans; on voyait qu'il s'efforçait d'en tempérer les rayons, pour ne pas trop blesser les yeux d'un siècle aussi corrompu que le sien (29). Accessible à tous, il parlait à chacun avec cette noble familiarité qui rapproche les rangs sans les confondre. Il avait surtout le talent de bien écouter, qui ne se rencontre pas toujours avec le talent de bien dire. L'affabilité est une vertu avec laquelle on dépense peu et on gagne beaucoup. Plus les grands paraissent oublier leur grandeur, plus on se la rappelle volontiers pour leur faire honneur.

Jean de La Vacquerie avait acheté dans l'île Saint-Louis, un jardin où il cultivait des fleurs, et quelques arbres fruitiers qu'il avait fait venir d'Arras, son cher pays. Chaque soir, il allait à son petit verger; souvent, quand on le croyait occupé à greffer de jeunes arbres plantés de ses mains, ou à arroser ses fleurs, il était près du lit d'un pauvre malade abandonné, ou il distribuait ailleurs son intelligente aumône à de nécessiteux voyageurs. Il mettait dans ses bienfaits une sorte de pudeur qui en rehaussait le prix. Il aimait, à l'exemple d'Arcesilas, à glisser une bourse d'or sous le chevet du malheureux qui dormait; il oubliait complètement le bien qu'il faisait, non par

résolution, mais par cette négligence des grandes âmes pour elles-mêmes, inimitable trait de leur beauté naturelle (30).

Il possédait une de ces organisations puissantes, auxquelles la Providence jette libéralement les principes d'une existence qui suffirait à plusieurs hommes. Personne n'avait pu observer le moindre déclin dans ses forces physiques ni dans ses facultés morales ; il ne montrait rien de la vieillesse, qu'un usage consommé des affaires et l'air respectable de l'âge ; on ne l'eût pas cru assujetti aux lois de la nature, et les ans ne semblaient avoir aucune prise sur lui. Il s'éteignit avec cette gravité paisible que l'approche de l'heure suprême imprime sur le front des justes et des forts. Exempt de douleur, tel qu'un ouvrier robuste vers la fin de sa tâche, il s'endormit. En s'affranchissant des liens de la terre, il parut goûter par avance quelque chose de cette sainte joie du moissonneur qui touche le salaire d'une longue journée. Sa vie fut pleine jusqu'à sa dernière heure. On remarqua qu'au moment où il rendit le dernier soupir, il dictait à un greffier du parlement, assis à côté de son lit, l'enregistrement d'un édit qui allégeait les charges du peuple. Il mourut en juillet 1497, âgé de plus de 80 ans, et plus riche d'honneurs et de renommée que des biens de la fortune. Il mérita l'éloge qu'un auteur a fait d'Epaminondas : *Paupertatem adeò facilè perpessus est, ut de republicâ nihil, præter gloriam, ceperit.* Ce fut à sa mort un deuil général, semblable à ces jours sinistres où les Romains voilaient la statue de leurs dieux. Un siècle après, le chancelier de L'Hospital citait la Vacquerie

comme le modèle le plus accompli que les magistrats pussent se proposer (31).

Il est doux, il est utile de reporter souvent les regards sur ces hommes d'autrefois, dont la vie et la mort sont un enseignement, et offrent le type le plus parfait du vrai magistrat. Sans doute les temps anciens n'ont point le privilége des noms illustres et des nobles caractères. Certes, on en trouve encore au milieu de nos agitations contemporaines. A quelle époque fut-il donné occasion de faire de plus grandes choses, et de plus magnifiques instruments pour les accomplir? Sachons avoir l'orgueil de notre naissance, et valoir toute notre valeur (32). Mais étudier le passé, n'est-ce pas le seul moyen de comprendre le présent, et d'entrevoir autant que possible l'avenir? On ne sait clairement où l'on va que lorsqu'on sait d'où l'on vient; le passé est comme une lampe mise à l'entrée de l'avenir pour dissiper une partie des ténèbres qui le couvrent. Il aura toujours bien des choses à nous apprendre, et cette belle maxime de l'orateur romain: *atque ipsa mens quæ futura videt, præterita meminit*, est une de ces vérités saisies dans le vif de notre nature, qui dureront autant qu'elle.

Aussi, presque tous les grands politiques ont-ils été en liaison intime, familière, avec quelque grand historien des âges passés : Machiavel commente les Décades de Tite-Live; dans le donjon de Vincennes, Mirabeau traduit les Annales de Tacite; Pitt qui devait être l'âme de la guerre du Péloponèse des temps modernes, avait nourri de la sombre histoire de Thucydide son austère jeunesse et sa précoce maturité.

Professons donc un culte religieux pour ceux qui ne sont plus, si nous désirons que notre poussière ne soit pas jetée au vent quand nous aurons cessé de vivre. Consentons à avouer qu'il y avait avant nous de la sagesse et de la raison sur la terre (33).

La nation qui veut être nouvelle, et méconnaît avec ingratitude ses aïeux, fait preuve d'une vanité singulière, se vante ainsi d'une sorte de bâtardise politique ; la France ne date pas d'hier ; le pays n'est point un parvenu qui ait peur qu'on lui rappelle d'autres temps. Il est beau de couronner la patrie de toutes ses gloires ; et le souvenir de nos vieux parlements n'est-il pas notre patrimoine d'honneur, quand nous voulons nous enorgueillir d'une autre illustration que de celle des armes ? Il y a là des familles qui troublent et déconcertent jusqu'à l'admiration elle-même ; on se trouve embarrassé de choisir entre tous ces aïeux, ces pères, ces fils, qui se transmettent de l'un à l'autre la vertu. La grandeur de leur caractère n'est pas leur seul titre au respect de la postérité, la gloire de leur vertu a fait tort à la renommée de leur talent. Figurons-nous la vie de ces savants hommes passant tour-à-tour de l'étude des lois de Rome à l'étude de sa littérature, s'instruisant avec ses jurisconsultes et se délassant avec ses poètes ; ils semblaient vivre tout entiers dans l'antiquité ; leur esprit oubliait involontairement la France ; mais leur patriotisme, mais leur conscience s'en souvenaient, quand il fallait combattre et se dévouer pour elle. La crainte n'avait aucune prise sur ces âmes viriles. Ici, c'est L'Hospital

à qui on annonce qu'une bande de factieux accourt vers sa demeure pour lui arracher la vie. On demande ses ordres pour fermer les portes et repousser la force par la fôrce ; mais lui, sachant quelle distance sépare le fer d'un assassin du cœur de l'honnête homme, et qu'il ne faut jamais laisser à la multitude le sentiment de sa puissance, répond aussitôt : « Non, non, qu'on ne ferme aucune porte, et si la petite ne suffit pas pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande ! » Là, c'est Duranti qui, en résistant à l'anarchie et aux mauvaises passions, tombe sous le poignard des ligueurs, et s'enveloppe en mourant des plis de sa toge, comme le soldat des plis de son drapeau. Au milieu des déchirements de la guerre civile, le parlement de Paris répète le testament sublime de son président : Mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, ma vie à la merci des méchants (34) ! En butte aux sacrilèges outrages de l'émeute, Mathieu Molé revêtu de ses insignes de 1er. président, ne s'effraie pas des hallebardes dirigées contre sa poitrine ; il adresse aux séditieux, d'un air calme et sévère, cette menace devenue historique : « Si vous ne vous retirez à l'instant, je vous fais tous pendre. » et ces malheureux fuient épouvantés, camme si la main de justice était étendue sur chacun d'eux ! . Enfin un descendant des Lamoignon vient fermer le deuil de la royauté, en la suivant jusque sur l'échafaud.

Voilà à quelle race d'hommes, dont il ouvre, en quelque sorte, l'ère glorieuse, appartenait Jean de La Vacquerie ; voilà l'école d'honneur, de justice et

d'intrépidité où fut élevé, où grandit ce magistrat, que le vent de la faveur ne courba jamais, et dont la vigoureuse probité étonna et fit reculer plus d'une fois Louis XI lui-même devant qui tremblait tout le royaume (35).

NOTES.

(1) Il n'y avait bientôt plus dans la machine humaine une pièce qui tînt ; la folie du roi (Charles VI) n'était pas celle du roi seul ; le royaume en avait sa part. (*Michelet*). — D'*innumérables* maux, disent les chroniqueurs, fondirent alors sur la France, et quand Charles VII monta sur le trône, il n'avait, pour ainsi dire, plus de royaume. — On avait profité de la démence de Charles VI pour lui faire déclarer que Henri V, roi d'Angleterre, son gendre, régnerait après lui, à la place de Charles VII. —

(2) Christine de Pisan chanta la première, dans un poème national, l'héroïsme de Jeanne d'Arc. Au XVe. siècle, la femme parut vouloir, à force de vertus masculines, se relever de l'état d'infériorité où l'avait placée la loi salique. Marguerite de Flandres déploya, sur les champs de bataille, un courage presque fabuleux. L'un des premiers exemples de résistance aux Anglais fut donné par une jeune dame de La Rocheguyon, fille de Jean de Bureaux, grand-maître de l'artillerie sous Charles VII. La ville de Figeac fut alors redevable au dévouement d'une femme d'être restée française. En 1465, les habitants de St.-Lo, guidés par une femme, repoussèrent, loin de leurs murs, les Bretons déjà maîtres de Bayeux, Caen et Coutances. On connaît l'intrépidité de Jeanne Hachette, à Beauvais, en 1472. A la voix d'Agnès, Charles VII quittant, dit Brantôme, sa chasse et ses jardins, prit le frein aux dents, si bien qu'il expulsa les Anglais du royaume. Avant la fin du XVe. siècle, on voit s'élever deux glorieuses figures de femmes : la régente Anne de Beaujeu, et la fière Anne de Bretagne.

(3) Dans les crises auxquelles les états sont exposés, les choses souffrent pour l'ordinaire; mais les hommes restent, et semblent même se retremper au milieu des malheurs publics. Quand les Perses incendiaient Athènes, les Athéniens existaient à Salamine ou sur leurs vaisseaux; les Gaulois pillaient et brûlaient Rome, mais les Romains étaient au Capitole. Sous Charles VII, la France aussi était dévastée : elle n'en renfermait pas moins encore des citoyens remarquables par leurs lumières et leur patriotisme. « (*Bernardi*. Hist. du Droit public et privé de la France, pag. 581. »

Dans ces temps vivait Jean Gerson, chancelier de l'Université, génie essentiellement contemplatif et religieux, qui cependant joua un grand rôle sur la scène politique. Son immortel livre de l'Imitation de J.-C. (le plus bel ouvrage, dit Fontenelle, qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas), lui a long-temps été disputé par les divers ordres de l'Eglise et par les savants. On l'a successivement attribué à Thomas de Kempen ou à Kempis, et à un personnage imaginaire, Jean Gersen, moine bénédictin. Mais les recherches de M. Gence, qui a voué sa vie à la solution de ce problême, et la récente découverte d'un manuscrit français de l'Imitation, faite par M. O. Leroy, établissent le droit de Gerson à cet ouvrage inspiré.

(4) A la dissolution de l'empire Carlovingien, la force publique devint impuissante pour comprimer les désordres et les violences. Pour se soustraire aux maux qui pesaient sur eux, les individus se rapprochèrent; le faible s'attacha au fort, et traita avec lui pour obtenir protection en échange de ses services. La réciprocité des droits et des devoirs s'établit d'une manière uniforme, et constitua le régime féodal, événement (selon Montesquieu, t. IV, liv. XXX), arrivé une fois dans le monde et qui n'arrivera peut-être jamais. Il est évident qu'un pareil état de choses dut préserver la société de bien des maux. La valeur, la générosité,

et d'autres vertus, prirent de magnifiques développements; les temps du règne de la féodalité furent pour l'Europe moderne ce que furent, pour la Grèce, les temps héroïques. Mais il n'y avait au-dessus de toutes ces conventions faites isolément, aucune force qui pût, en définitive, arrêter les infractions au pacte féodal; les passions mauvaises et les violences ne furent comprimées que d'une manière imparfaite. Dans ses luttes incessantes contre la grande vassalité, Louis XI trouva des aides admirables dans les légistes qu'on peut appeler les véritables fondateurs de l'ordre civil, et aussi de terribles et funestes instruments du despotisme royal. V. MM. Guizot (Cours d'histoire moderne), et Augustin Thierry (Dix ans d'études).

Il ne faudrait pas croire qu'avant le X[e]. siècle et après le XV[e]., il n'ait existé en France aucun des éléments qui constituaient la féodalité. Le systéme féodal existait déjà en germe sous les deux premières races. M. Guizot, qui a ouvert comme historien de nos vieilles institutions, l'ère de la science proprement dite, a établi lumineusement ce fait. D'autre part, la féodalité qui avait morcelé et localisé la souveraineté, non par l'effet d'une usurpation, mais parce qu'il n'y eut plus d'unité de pouvoir possible là où il n'y avait plus d'unité de nation et d'intérêt (Troplong tr. de la prescrip., n°. 145); la féodalité, dis-je, ne mourut pas tout entière sous Louis XI; elle avait pris des racines trop profondes, pour que la royauté pût d'un seul coup l'anéantir. Mais on commença à entrevoir la grande chose des temps modernes: un empire mu comme un seul homme.

(5) Le royaume, jusque-là tout ouvert, acquit ses indispensables barrières : l'Artois, la Picardie, c'est-à-dire la frontière du Nord; la Bourgogne, la frontière de l'Est; le Roussillon, ce boulevard de la France contre l'Espagne; la Provence, qui allait nous donner des ports sur la Méditerranée; l'Anjou, qui livrait le point dominant de la Loire.

Louis XI avait bien désiré la Bourgogne, il avait pâti

des obstacles, langui. Aussi on lit dans une de ses lettres à ce sujet : Je n'ai autre paradis en mon imagination que celui-là. (*Lenglet*, 11, 256.) Cette province, ainsi que l'Artois et la Flandre, appartenaient à Charles-le-Téméraire, qui était l'homme de la féodalité, comme Louis XI était l'homme de la royauté.

(6) Louis XI entra dans Arras le 4 mars 1477. Outre sa grandeur et son importance, cette ville était deux fois barrière et contre Calais occupé par les Anglais et contre la Flandre. Le roi était dans le ravissement; il écrivait : « Merci à Dieu et à Notre-Dame! j'ai pris Arras! et je m'en vais à Notre-Dame de la victoire. »

(7) V. *Capefigue*. Histoire de France au moyen-âge, t. IV.

(8) Jean de La Vacquerie, conseiller pensionnaire de la ville d'Arras où il était né, et par suite sujet des ducs de Bourgogne, entra après la prise d'Arras au parlement de Paris en qualité de conseiller, en 1478, selon les uns, et selon les autres en 1479 (v. le catalogue de Blanchard); il quitta quelques mois après son siége de conseiller pour la place de président de chambre, et en 1481 il fut nommé premier président. On ne sait pas d'une manière très-certaine l'année de sa naissance, ni de son mariage : on ignore aussi les occupations premières de sa vie; il paraîtrait cependant qu'il aurait rempli des fonctions administratives ou judiciaires. La fortune a trop servi la modestie de ce magistrat, en semant les ténèbres sur ses pas. — Il avait trois filles qui furent dotées par Louis XI.

Chargé de choisir douze noms formant le type principal de toutes les gloires dans la législation, la magistrature et le barreau, M. Dupin qui se connaît en science, en talent oratoire et en indépendance, désigna L'Hospital et D'Aguesseau à la tête des chanceliers ; — La Vacquerie, Mathieu Molé, Henrion de Pansey parmi les premiers présidents ; — Servin, Omer Talon, Séguier dans le ministère public ; — Cujas et Dumoulin chez les jurisconsultes ; —

Patru et Gerbier dans les avocats plaidants.— Les portraits de ces hommes illustres ornent la galerie qui conduit à la chambre des requêtes, autrefois dite la chambre de St.-Louis.

(9) Le nom de commissaires se trouve employé pour la première fois, en 1254, dans une ordonnance de St.-Louis. Ces hommes étaient chargés de prononcer dans les procès dont on ne croyait pas pouvoir laisser l'examen aux tribunaux ordinaires. Les jugements de ces commissaires étaient sans appel. Le roi les choisissait parmi les ennemis des accusés dont il voulait la condamnation, et parmi les amis de ceux dont il désirait l'acquittement. Ainsi furent condamnés Enguerrand de Marigny sous Louis X, Jacques Cœur sous Charles VII, De Thou, Cinq-Mars sous Louis XIII, Fouquet sous Louis XIV. Mais si les jugements rendus par commissaires étaient prompts et presque toujours conformes aux désirs de ceux qui les avaient provoqués, le peuple les regardait, en général, comme des œuvres d'iniquité, et ses sympathies réhabilitaient ordinairement les malheureux que l'on s'était efforcé de flétrir par ce semblant de justice. François Ier. visitant un jour dans l'église des Célestins de Marcoussi, le tombeau de Jean de Montaigu, grand trésorier de Charles VI, décapité aux Halles par ordre du duc de Bourgogne, dit qu'il y avait lieu de regretter qu'un tel homme fût mort par justice. « Sire, s'écria un moine, il ne fut pas condamné à mort par *justice,* mais par *commissaires*, » Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais donner à une commission le droit d'envoyer un homme à la mort; ce qui ne l'empêcha pas de faire exécuter, en 1523, le sur-intendant de Semblançai, condamné à mort par des commissaires, et d'aller lui-même déposer comme témoin devant ceux qu'il avait choisis pour juger le chancelier Poyet.

(10) V. pour le procès du comte du Perche, archives du royaume, trésor des chartes, j. 949.

(11) L'Ecclés., chap. V, v. 6 et 7, dit : *Noli quærere fieri judex, nisi virtute valeas irrumpere iniquitates. Ne fortè extimescas faciem potentis, et ponas scandalum in agilitate tuâ.* »

(12) Dans les XIIe., XIIIe, XIVe. et XVe, siècles, on appelait pragmatique-sanction les ordonnances des rois de France, mais ce nom n'a été conservé par l'histoire qu'aux actes fameux. Ce fut dans la pragmatique de St.-Louis, en 1268, que furent promulguées, pour la première fois, les *libertés de l'Eglise gallicane*, usages contemporains pour la plupart des premiers temps du christianisme, et auxquels la tradition a donné force de lois. Les rois favorisaient de tout leur pouvoir les tendances du clergé à secouer sur beaucoup de points le joug de la cour de Rome. En 1438, Charles VII publia sa pragmatique, beau monument consacré aux progrès des idées morales et politiques, et au besoin de réforme ecclésiastique qu'éprouvait le XVe. siècle. D'accord avec le concile de Bâle, on y proclamait l'indépendance de la couronne, la suprématie des conciles généraux sur le pape, la liberté des élections des évêques, l'abolition des appels au pape, etc.

Louis XI espérait, en supprimant la pragmatique de Charles VII, que Pie II l'aiderait à reprendre Gênes, et qu'il aurait auprès de lui un légat de Rome, au nom duquel il disposerait des bénéfices. Il ne tira du spirituel pontife qu'une épée bénite et quatre vers à sa louange. Louis XI était venu au parlement déclarer que cette horrible pragmatique, cette guerre au St.-Siège, pesaient trop à sa conscience, qu'il ne voulait plus seulement en entendre le nom ; il exhiba ensuite la bulle d'abolition, la lut dévotement, l'admira, la baisa, et dit qu'à tout jamais il la garderait dans une boîte d'or.

Il avait préparé cette scène dévote par une autre impie et tragique. Il crut ou parut croire que son père Charles VII était damné pour la pragmatique : il pleura sur cette

pauvre âme. Le mort à peine refroidi eut à St-Denis l'outrage public d'une absolution pontificale. Il fut, qu'il le voulût ou non, absous sur sa tombe par le légat (v. Legrand et Jacques Duclerq, liv. 1, v. c. 82). — On peut consulter, sur la pragmatique de Charles VII, Dubois dans son recueil des Maximes, et Durand de Maillaue, t. II, p. 29, ainsi que le Manuel de droit public ecclésiastique français, livre si substantiel et si instructif de M. Dupin. On trouve dans le tome XI des œuvres de Bossuet, recueil de lettres, un passage remarquable sur la déclaration de 1682 : « Quant à l'indépendance, dit-il, de la temporalité des rois, c'est sur quoi Rome s'émeut le plus. Il ne faut plus que condamner cet article pour assurer de tout perdre. Quelle espérance peut on avoir de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire catholiques, sans se donner un maître ? On perdra tout par la hauteur ; ce n'est pas par ces moyens qu'on rétablira l'autorité du Saint-Siège ; personne ne souhaite plus que moi de la voir grande et élevée. Elle ne le fut jamais tant, au fond, que sous St-Léon, St-Grégoire et les autres qui ne songeaient point à une telle domination. La force, la fermeté, la vigueur se trouvaient dans ces grands papes ; tout le monde était à genoux quand ils parlaient ; ils pouvaient tout dans l'Eglise, parce qu'ils mettaient la règle pour eux. Une bonne intention, avec peu de lumières, est un grand mal dans de si hautes places. » (V. en outre, D'Héricourt, Lois ecclés. part. 1re. ch. 2, et D'Aguess., 1, p. 427.)

(13) Avant d'aller lui-même au parlement, Louis XI avait chargé La Balue de présenter à cette compagnie les lettres patentes d'abolition de la pragmatique ; on était dans le temps des vacations, et on croyait que l'absence des principaux membres rendrait plus facile l'enregistrement. Jean de Saint-Romain s'y opposa avec énergie, et déclara, sur les menaces de La Balue, qu'on pouvait lui ôter sa charge, mais que, tant qu'il en serait revêtu, il ne ferait

rien contre sa conscience et le bien du royaume. « La Balue, dit Belleforêt, trouva un plus honnête homme de procureur-général que n'était l'Evêque, qui lui résista en face » Michel Pons, successeur de Jean de Saint-Romain, ne fut installé dans ses fonctions qu'en 1482. (Hist. des ducs de Bourgogne, tom. 9, p. 51).

(14) Louis XI qui regardait les serviteurs de Charles VII comme ses ennemis personnels, destitua la majeure partie des hommes en place, surtout un grand nombre de magistrats; le chancelier lui-même, Juvenal des Ursins, fut compris dans cette espèce de proscription. Ces actes arbitraires amenèrent une insurrection presque générale, dite *Ligue du bien public*, qui faillit perdre l'Etat et le prince. Plus tard, réfléchissant sur la cause de cette redoutable conspiration, Louis XI (dit Henrion de Pansey, De l'aut. jud. tom. 1er. p. 237), crut l'apercevoir dans les destitutions trop nombreuses et trop légèrement prononcées, qui avaient signalé son avénement à la couronne; et, pour ôter à ses successeurs jusqu'à la tentation de commettre la même faute, il publia l'édit de 1467 portant : qu'il ne serait *donné aucun office, s'il n'était vacant par mort ou résignation volontaire, ou par forfaiture préalablement jugée ou déclarée judiciairement selon les termes de justice et par juge compétent.*

Louis XI étant au lit de mort fit jurer à Charles VIII, son fils, d'observer cet édit, parce qu'il était une des grandes assurances de son Etat; non content de le lui avoir fait jurer, il envoya aussitôt au parlement l'acte de son serment pour y être enregistré et publié (Loyseau, Des offices, liv. 1. ch. 3).

Il faut remarquer que la déclaration de Louis XI ne concernait que les juges royaux; ceux des justices seigneuriales étaient révocables à volonté par les seigneurs. Mais Louis XI viola lui-même plusieurs fois son ordonnance; entr'autres, dans le procès du duc de Nemours, il suspendit de leur office

trois conseillers qui n'avaient pas opiné pour la mort.

L'inamovibilité naquit donc parmi nous au milieu de la barbarie ; ce qui est fort engendre ce qui est durable. Le principe fut maintenu jusqu'à l'époque où l'assemblée constituante renversa tout l'ordre judiciaire, et convertit les offices de judicature en simples charges dont elle borna la durée à l'espace de quatre ans. En 1800, l'inamovibilité des magistrats, consacrée de nouveau, fut ensuite anéantie par le sénatus-consulte du 10 octobre 1807, qui réservait la faculté au gouvernement de ne délivrer les provisions qui institueraient les juges à vie qu'après cinq années d'exercice de leurs fonctions ; enfin la charte a rendu à la magistrature le privilége de l'inamovibilité. La certitude d'avoir la même occupation toute sa vie doit porter à se rendre la science familière. D'ailleurs, la vertu même a besoin d'être aidée, il faut la garantir des faiblesses de l'humanité. On a souvent répété qu'un tribunal amovible n'est qu'une commission ; et l'histoire, quand il s'agit d'une commission, n'examine pas quels magistrats la composèrent, elle ne parle que des victimes.

(14) Louis XI créa trois nouveaux parlements, à Grenoble, Dijon et Bordeaux, pour mettre ses conquêtes sous la surveillance active des légistes ; c'étaient autant de centres qui, dans chacune de ces contrées, attiraient à eux le pouvoir judiciaire ; représentant l'autorité royale par eux, le roi envahissait les juridictions féodales et se multipliait, pour ainsi dire ; car chaque parlement était comme un trône nouveau. En 1789, on comptait 13 parlements, ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Aix, Rouen, Rennes, Pau, Metz, Besançon, Douai et Nancy. Il faut y ajouter les deux conseils supérieurs établis à Colmar et à Perpignan, et le conseil provincial de l'Artois séant à Arras. Ces conseils jouissaient de la même autorité et des mêmes honneurs que les parlements.

Au XIVe. siècle, les membres du parlement n'étaient que 73; au XVe. on les porta au nombre de 100, et le parlement de Paris, qui n'avait auparavant qu'une seule chambre, eut, sous Louis XI, 1°. la grand'chambre (appelée la chambre du parlement, des plaids, du plaidoyer, la grand'voûte, la chambre dorée). Cette chambre, dont la salle fut magnifiquement décorée sous Louis XII, était le siége ordinaire des grandes opérations du parlement. Là s'entendaient les plaidoiries; là se tenaient les lits de justice; la présentation des lettres de grâce, la réception des officiers du parlement avaient lieu à la grand'chambre. Elle donnait deux audiences tous les jours, à sept et à neuf heures du matin; les mardi et vendredi, elle siégeait encore le soir à deux ou trois heures de l'après-midi jusqu'à quatre ou cinq heures. Pendant la tenue des audiences de la grand'-chambre, en signe de prééminence et de respect, aucun tribunal ne pouvait vaquer.

2°. La chambre de la Tournelle, formée d'une partie détachée de la grand'chambre. On la nommait ainsi, dit-on, de son mode de composition; mais, selon une opinion plus accréditée, du lieu primitif de ses séances, une tour ou tournelle. Elle avait la connaissance des affaires criminelles et les jugeait seule, à moins que le crime ne pût entraîner la peine de mort.

3°. La chambre des enquêtes statuant sur les procès par écrit ou sur ceux dans lesquels, après une première décision, on avait été appointé à produire des preuves par écrit. Les présidents des enquêtes étaient inférieurs en dignité aux autres présidents du parlement, et ils ne portaient, à la différence de ceux-ci, que le titre de présidents *au* parlement. Les enquêtes n'avaient ni sceau ni greffe. Leurs arrêts étaient portés au greffe de la grand'chambre pour y être gardés en minute, scellés et délivrés. Cette différence de dignité et de prérogative tenait à ce que les chambres des enquêtes n'avaient été, dans l'origine, que des commissions chargées d'examiner les points de fait et

de préparer les décisions, non de les prononcer et de les rendre elles-mêmes.

4°. La chambre des requêtes jugeant les causes personnelles, possessoires et mixtes, de tous ceux qui, en vertu d'un privilége spécial dit *committimus*, relevaient directement du grand ou du petit sceau.

A l'origine de notre langue, on appelait parlement une assemblée quelconque où l'on délibère. Un savant, qui s'est élevé jusqu'à la hauteur du génie par la patience et l'instinct toujours sûr de ses investigations, Du Cange, cite plusieurs chartes où ce mot est pris dans cette acception. Les règnes de Louis VII, Louis VIII et Louis IX présentent, dans divers documents, la mention d'assemblées réunies sous le titre de parlements.

Le parlement de Paris sortit de l'ancienne cour féodale que les premiers rois de la 3e. race comme su erains tenaient auprès d'eux. Cette cour se composait de plusieurs sections ou tribunaux ayant des fonctions spéciales, s'appelant la *cort le roy* ou l'*ostel le roy*. Beaumanoir (dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, chap. 1er § 25), désigne encore la juridiction du parlement par les termes de *Par devant le roy ;* dans les établissements de St-Louis on trouve la *cort le roy*. — Au XIIIe. siècle, on employait le mot parlement pour les sessions mêmes de la cour du roi. Ainsi le recueil des *Olim* qui commence en 1254, et qui contient les plus anciens travaux du parlement de Paris, répète souvent : parlement de la St-Martin, de la Chandeleur, pour dire, sessions de la cour du roi à la St-Martin, etc. En devenant fréquentes et presque continuelles, les sessions de la cour du roi firent rapporter à la cour elle-même, le nom sous lequel on les désignait.

Le parlement de Paris, ai-je dit, est sorti de la cour féodale, mais en-dehors de ce que lui attribuait sa première origine, il n'offrait rien de féodal ; par le nombre et la nature des matières dont il connaissait, par la permanence et la qualité officielle de ses membres, le parlement, qui

avait fini par remplacer habituellement les juges féodaux, était une nouveauté qui ne trouvait de l'analogie que dans l'institution des tribunaux ecclésiastiques. Le parlement, tel qu'il s'est montré, n'est le fait d'aucun décret de la puissance royale. Monument des temps et des circonstances, ce qui l'a établi, c'est la force impérieuse des choses. Quand le roi statue sur lui, il existe déjà; on le sanctionne, on le modifie, nul réglement ne l'a créé.

L'obscurité naturelle à une institution qui ne résulte d'aucun acte précis, a donné lieu sur l'origine du parlement de Paris à trois systèmes principaux. Le premier fait dériver le parlement de Paris des anciennes assemblées de la nation des Francs. D'après une seconde opinion, il viendrait de la cour des pairs. Il résulterait du troisième système embrassé par Bodin (De la républ. IX, 4), Pasquier (Rech. II, 6), Loiseau (Obs. 1, 3, n°. 86 et 87), Henrion de Pansey (t. 1, p. 59, De l'aut. jud.), que le parlement s'était formé d'un démembrement de l'ancien conseil du roi. L'assertion de ces auteurs est vraie en ce qui concerne une partie du parlement, celle, par exemple, qui d'abord fut chargée de la connaissance des matières administratives; mais il ne faut pas voir toute l'origine du parlement dans l'origine de quelques-unes de ses sections. Ce qui fit le parlement, ce n'est pas le conseil du roi, c'est la cour féodale qui jugeait seule dans le principe, et qui, par la suite, s'augmenta et se modifia au gré de tous les accroissements de la puissance des rois. L'ordonnance de 1291, à laquelle se réfère surtout le système dont nous parlons, ne mêle pas le personnel du conseil du roi dans la connaissance de toutes les causes. Loin de là, les cas où l'assistance du conseil est nécessaire, sont formellement spécifiés par cet acte de 1291.

Quant au siége ambulatoire ou sédentaire du parlement, des recherches érudites ont prouvé aujourd'hui la méprise des historiens. Ils avaient vu dans l'ordonnance du 25 mars

1302, l'établissement définitif, à Paris, du parlement qui, avant cette époque, jugeait, dit-on, à la suite du roi partout où celui-ci se trouvait; mais cette ordonnance n'était qu'un réglement souvent renouvelé du nombre et de la périodicité des sessions que le parlement, dans tous les cas ordinaires, tenait et avait toujours tenues à Paris. Ce qui était prescrit, en 1302, était à peu près en usage dès 1190; la sédentarité constante et habituelle du parlement, niée par des historiens distraits pour l'époque antérieure à 1302, est maintenant clairement établie (Mémoire sur les *Olim* et sur le parlement, inséré dans les œuvres posthumes de Henri Klimarth, publié, en 1843, par M. Warnkœnig. (t. 11. p. 56 et suivantes.)

La haute cour de justice telle qu'elle se développa à Paris, près de la royauté, dans une organisation puissante et habile, par une discipline sévère, sous les soins attentifs des créateurs de la monarchie française, cette cour suprême fut portée avec ses formes et ses prérogatives dans les diverses parties du royaume.

(15) « Que serait devenue (dit Montesquieu, liv. v. chap. 12) la plus belle monarchie du monde, si les magistrats par leurs lenteurs, par leurs plaintes, par leurs prières, n'avaient arrêté le cours des vertus mêmes de leurs rois, lorsque les monarques, ne connaissant que leur grande âme, auraient voulu récompenser sans mesure des services rendus avec un courage et une fidélité aussi sans mesure? »

(16) François Dubouchel, La biblioth. du droit. — Ecrit intitulé : *Dialogue entre les rois Louis XI et Louis XII sur leurs différentes façons de régner*. — Extrait du Ms. du père Ignace, dictionnaire, tom. IV. — Du Tillet dans son recueil pag. 416. — Pierre Metayer et Mathieu, historiens de Louis XI, liv. x. n. 8.

(17) Cérémonial français, tom. II, p. 597.

(18) Bodin, liv. III. ch. IV de la républ., page 307. — Le parlement résistait : il n'y a que ce qui résiste qui soutient;

on ne fait pas des étais avec des roseaux, mais avec du cœur de chêne (Dupin).

(19) Rosier des guerres.

(20) Le grand Cosme de Médicis disait aussi : « Les princes ne peuvent pas toujours gouverner leurs états avec le chapelet en main. » — « La justice, vertu et probité du souverain cheminent un peu autrement que celles des particuliers. Ne mesurons pas les hommes publics à l'aune des vertus privées. S'ils sont véritablement grands, s'ils maintiennent la société, ils ont leur point de vue et leur rôle à part. » (Charron, *Livre de la sagesse.*) — Duclos termine son histoire de Louis XI par ces mots souvent cités : « Tout mis en balance, c'était un roi. » Il est à regretter qu'une histoire de ce monarque, composée par Montesquieu, ait été perdue. Il la jeta au feu par distraction, dit-on, quand elle fut achevée. — Comines a raconté l'agonie et la mort de Louis XI, dans d'admirables pages qu'on ne saurait trop relire.

(21) « Quoi qu'en disent Mezerai et Daniel, j'ai vu de mes yeux un cachot au Plessis-les-Tours, où La Balue fut enfermé XI années. » (C'est Boulainvilliers qui parle, Lettres sur les anciens parlements de France.)—On appelait ces cages de fer, *fillettes* du roi. La Balue ne les avait pas inventées, elles étaient fort anciennes en Italie, v. Muratori VIII, 624, ann. 1230.—Senèque *De irâ*; Plutarque *De exilio*, font mention également des cages de fer ; mais La Balue avait eu le mérite de l'importation en France.—Comines nous en a donné la description : « couvertes de pattes de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles fermures, de quelques huit pieds de large, de la hauteur d'un homme, et un pied de plus. » (Liv. VI, chap. 12). Lui-même ayant embrassé sous Charles VIII le parti du duc d'Orléans, y resta huit mois. « Moi aussi, dit-il, j'en ai tâté sous le roi de présent, l'espace de huit mois. » Mais il ne s'indigne pas de cette manière de traiter les prisonniers d'Etat. Il est à peu près

comme cet officier allemand qui disait : « Quant aux coups de bâton, j'en ai beaucoup donné, j'en ai beaucoup reçu, et je m'en suis toujours bien trouvé. »

(24) Les Etats de Tours, en 1484, sont une des assemblées les plus célèbres qui aient été tenues en France ; ces Etats portèrent la main à tous les abus et signalèrent toutes les réformes. Les discours respirent presque des principes républicains : on se croirait transporté à quelque séance de la Convention. ; les écrivains contemporains, comme s'ils avaient craint d'offenser la majesté royale, ont à peine consacré quelques lignes à ces Etats.—Masselin, l'historien et l'orateur de cette assemblée, nous en a laissé seul un long procès-verbal en latin. Masselin et Philippe Pot brillèrent dans les Etats de 1484, comme Savaron et Miron dans ceux de 1614. Qui sait aujourd'hui, que dis-je, qui savait déjà sous Louis XIV, dans ce pays de France si oublieux, les noms de ces députés ? Et cependant ils ont soutenu des luttes vraiment glorieuses (ainsi que beaucoup d'autres également ignorés) pour alléger le poids des maux qui pesaient sur la France. Ils étaient du nombre de ceux dont Mezerai a dit : « Il y en a toujours quelques-uns qui font souvenir aux autres des droits anciens et naturels des peuples, contre lesquels ils ne peuvent point s'imaginer qu'il y ait prescription. » Mais dans leurs généreuses luttes ils ont échoué, et la France ne couronne que le succès. Si ces hommes eussent vécu en Angleterre, leurs noms seraient encore entourés du respect universel. Bergasse n'avait que trop raison : « Les mœurs légères sont mauvaises ; elles portent les hommes à user des hommes sans les aimer. »

Dans ces Etats de 1484, on proclama bien haut que l'impôt n'est qu'un octroi ; les députés ne le votèrent que pour deux ans, en déclarant que, passé ce temps, le roi ne pourrait en établir sans consulter de nouveau les Etats. Ce premier terme révolu, les représentants de la nation ne

furent pas convoqués. On voit dans les Observations de Mounier sur les Etats-généraux, page 176, par quelle manœuvre habile la cour réussit à amortir la demande d'une nouvelle convocation, en excitant les scrupules et la rivalité des Etats particuliers de la Normandie, du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. Les députés des pays d'Etat, flattés de pouvoir, dans leurs assemblées provinciales, exercer des droits qui ne pouvaient appartenir qu'à la nation entière, trahirent leurs concitoyens et leurs propres intérêts. « Ils auraient dû sentir, dit Mounier, que des Etats particuliers n'ont pas assez de puissance pour s'isoler impunément; qu'ignorant ce qui sera accordé par d'autres provinces, ils ne peuvent ni connaître la situation des finances, ni proportionner les subsides aux besoins du royaume. Ils n'ont point de mesure certaine, ils n'ont aucun moyen de résistance; ils finissent par ne rien refuser, et les sommes qu'on leur demande et qu'ils sont forcés de payer, conservent le nom de *don gratuit*. Après deux ans le gouvernement se joua de sa promesse. Les Etats particuliers, les seuls corps dans le royaume qui pouvaient se considérer comme mandataires d'une partie de la nation, auraient dû demander les Etats-généraux, et ne rien accorder jusqu'au moment de leur convocation ; mais ils gardèrent le silence, et continuèrent de payer des *dons gratuits*. Le gouvernement, au moyen de leurs secours et des revenus ordinaires du domaine, se vit, avec joie, dispensé d'assembler la nation ; il parvint bientôt à multiplier les troupes réglées, et à percevoir, pour les frais de leur entretien, des impôts dans tout le royaume. »

« C'est dans les Etats-généraux qu'on vit renaître ces grandes maximes qui, de violations en violations, ont passé jusqu'à nous : Nulle taxe n'est légitime, si elle n'est consentie par celui qui doit la payer ; intervention du public dans l'administration de la justice, — maximes qui font partie de ce trésor de justice et de bon sens que

le genre humain ne perd pas entier (M. Guizot, tome IV, pag. 73 et 74.) » — En France, l'esprit libre penseur est plus ancien qu'on ne le croit. Nos vieux fabliaux et nos vieux romans sont naïfs par la langue et le tour des idées, mais ils sont malins par l'esprit; partout éclate un génie libre et moqueur. Nos pères ne sont ni séditieux ni novateurs; ils obéissent sans être dupes; de là, ces allégories satiriques de nos trouvères; de là ces traits piquants contre les moines, les docteurs et même contre les nobles.

(23) Dans La Bruyère, chap. Du Souverain, on lit: « Nommer un roi père du peuple, c'est moins faire son éloge que l'appeler par son nom et faire sa définition. » On a fait les rois sur les modèles des pères; le nom de roi est un nom de père, car la bonté est le caractère le plus particulier des rois » (Bossuet).

Tu quoque cum patriæ rector dicare, paterque,
Utere more Dei nomen habentis idem.
(Ovide, *Tristes*, liv. II.)

(24) Pasquier, Recherches de la France, liv. II. ch. III, appelle ailleurs le parlement de Paris: « la plus riche pièce du royaume. »

(25) On a souvent blâmé les guerres d'Italie, parce que nous n'y avons pas conservé un pouce de terrain, et qu'elles nous ont coûté très-cher; à ne regarder donc que les résultats matériels, il est certain que les expéditions de Charles VIII, de Louis XII, de François 1er. n'ont rien produit; mais il en est peut-être autrement sous le point de vue moral et intellectuel. Elles ont mis les Français en rapport avec le peuple le plus éclairé du monde, avec le peuple qui avait déjà donné le jour à tant de grands hommes. Le sang versé par la France en Italie, a été, suivant plusieurs écrivains, comme une rosée féconde qui est venue hâter les progrès de notre civilisation.

(26) « Les mœurs innocentes de ces magistrats, dit Mezerai, et leur extérieur même, servaient de lois et d'exemple.. Un grand fonds d'honneur faisait leur principale richesse: ils croyaient leur fortune sûre et honorable, quand elle était médiocre et juste. »

Les factions de l'Etat pouvaient quelquefois égarer de pareils hommes ; mais l'expiation suivait de près la faute : l'ambitieux Brisson mourut pour son roi.

(27) De la variété des coutumes, de leur incertitude en elles-mêmes, de l'impossibilité où étaient les juges, surtout ceux d'appel, de connaître tous les usages locaux, il résultait que les questions à décider, si les parties ne convenaient pas de la coutume, se réduisaient à des points de fait, à des enquêtes; tout dépendait de l'expérience et de la bonne foi des témoins. Presque chaque seigneurie avait son droit civil particulier, confié à la mémoire des habitants. (V. Beaumanoir; Laurière, Traité des criées, et Berroyer dans sa Bibliothèque des coutumes). Cependant, malgré cette diversité des coutumes, il existait entr'elles comme un air de famille, qui leur donnait une origine commune, et un esprit général qu'il n'était pas impossible de ramener à l'unité.

La grande ordonnance de Charles VII rendue à Montil-lez-Tours, en 1453, porte, art. 24 : « que toutes les coutumes seront rédigées par écrit, pour être soumises à l'approbation du parlement. »—Louis XI qui reçut en naissant tous les instincts modernes, bons et mauvais, et par-dessus tout l'impatience de détruire, le mépris du passé, voulait aussi, avec raison, qu'on mît, dit Comines, les coutumes dans un beau livre, et qu'il n'existât plus qu'une coutume, qu'un poids, qu'une mesure, pour qu'il n'y eût désormais en France qu'un roi, qu'un seigneur, comme il n'y avait au paradis qu'un Dieu ». Mais la mort l'arrêta dans ses projets.

Une fois rédigées par écrit, on ne put en alléguer de

contraires ; les baillis, les prévôts, liés par la loi devenue certaine, n'osèrent plus y substituer leur caprice. L'établissement des communes influa beaucoup sur le changement de jurisprudence ; car lorsqu'on se réunissait en communes, quand les villes se confédéraient pour résister à la tyrannie de quelques-uns, on commençait par recueillir les usages et les anciens droits, on traçait des réglements, on en formait une espèce de code (*ut jura sua melius defendere possint, ac magis integra custodire* (Recueil des ordonnances, tom. II, page 329). On peut dire que la plupart de nos coutumes écrites sont venues des communes.

Quant à l'origine des coutumes, cette question a été traitée par plusieurs habiles jurisconsultes, entr'autres par de Laurière, Bretonnier, le président Bouhier et Grosley. Il est deux points sur lesquels on est d'accord : le premier, c'est que les coutumes sont différentes du droit romain, que souvent elles lui sont opposées, et qu'en un mot ce n'est pas de lui qu'elles tirent leur origine ; le second, c'est que les coutumes ne viennent pas non plus des lois barbares, ni du droit germanique.

La Gaule méridionale, la première occupée par les Romains, réduite en province, fut long-temps asservie à cette domination qui y laissa l'empreinte et l'autorité du droit romain. La Gaule septentrionale, occupée plus tard, moins complètement subjugée, garda ses mœurs et ses usages. Cette différence de situation fit qu'on appela les provinces du midi *pays de droit écrit*, parce qu'on y suivait plus particulièrement ce droit, quoique prodigieusement modifié, et l'on désigna les provinces du midi sous le nom de *pays coutumier*, parce que les coutumes y faisaient le fond du droit, les lois romaines n'y étant invoquées qu'à défaut des coutumes, et seulement comme *raison écrite* et non comme loi (Grosley, Recherches pour servir à l'histoire du droit français, pag. 23 à 95, puis 180). — Cette distinction concilie les deux opinions suivantes

si tranchées et si contraires : on s'était demandé s'il y avait quelque chose qu'on pût appeler un *esprit général du droit français*. Les uns, comme Bretonnier et le président Bouhier, adorateurs exclusifs du droit romain, ont traité les coutumes avec dédain, ne concevant pas qu'elles pussent entrer comme un élément régulier dans la législation, et ils ont regardé le droit romain comme étant essentiellement le *droit commun de la France*.

D'autres, au contraire, voyant dans nos coutumes, quoique informes, un type original, un caractère à part, les ont considérées comme une législation très-inférieure sans doute en rédaction aux codes romains, mais dont l'esprit, suivant eux, était plus sympathique avec nos mœurs nationales, et ils n'ont admis le droit romain que *comme un supplément à défaut des coutumes*. (V. Introduct. historiq. des instit. coutum. de Loysel, page 33, par M. Dupin).

(28) Revêtu de sa robe de satin noir, voyez l'avocat sortir de grand matin d'une de ces maisons qui s'élevaient sur les bords de la Seine, dans la cité; il se hâte de gagner le palais, car sept heures du matin viennent de sonner à l'horloge de la Sainte-Chapelle ; il repasse en sa mémoire la cause dont il est chargé ; il résume ses moyens, il les présente sous le point de vue le plus utile, mais aussi le plus concis ; il n'a pas oublié qu'une ordonnance de Charles VIII condamne à l'amende l'avocat qui serait trouvé long dans sa plaidoirie.

(29) La défiance extrême d'un siècle, mieux que tout le reste, en marque la mauvaise foi. On fut constamment réduit à élever des grilles de fer pour assurer la vie des princes dans leurs entrevues. — Il y avait en chaque cour un faussaire en titre, et Louis XI en avait plusieurs à sa dévotion et qui contrefaisaient même la bulle de l'empire. Louis XI, sans être pire que la plupart des rois de cette triste époque, porta une grave atteinte à la moralité du temps. Pourquoi? *il réussit!* observation fort juste de

M. de Sismondi. On oublia ses longues humiliations, on se souvint des succès, et on confondit pour long-temps l'astuce et la sagesse. — La diplomatie date en Europe de cette époque, c'est-à-dire du XVe. siècle.

(30) Jean de La Vacquerie logeait dans une petite rue du quartier St.-André-des-Arcs, la rue de l'Hirondelle. Là, à peu près au milieu de la rue, on voit encore un petit hôtel noir et sombre ; dans la cour, on entre par une porte basse. — La Vacquerie n'avait pour tout indice de sa dignité que quatre P sculptés sur le haut de la porte, signifiant premier président du parlement de Paris.

L'ameublement de l'hôtel de la présidence était parfaitement en harmonie avec sa physionomie extérieure. Une tapisserie de Flandre, pompant incessamment l'humidité des murs, quelques escabeaux en bois sculptés, un grand crucifix en fer suspendu au milieu du salon ou du parloir, comme on disait alors ; dans la chambre du président, un modeste lit, des tabourets recouverts de cuir de Hongrie, et une table de chêne à pieds tors et évasés, voilà en quoi consistait le mobilier du premier magistrat de la France.

Il touchait cependant un traitement assez considérable pour le temps où il vivait : il recevait par mois six écus d'or ; il en faisait trois parts : une pour les frais de sa maison, pour l'entretien de sa femme et de ses enfants ; la deuxième était consacrée aux hôpitaux ; la troisième, il la gardait en réserve, afin de secourir lui-même les malheureux qu'il rencontrait. Il était toujours dans l'aisance, parce qu'on est bien riche quand on ne dépense que pour donner. La Vacquerie semblait avoir pris pour devise le joli vers de Martial : *Quas dederis solas, semper habebis opes.*

Les conseillers du parlement de Paris, ces glorieux et redoutables juges, qui avaient l'initiative de la réformation des lois, qui disposaient d'un pouvoir immense, qui faisaient trancher la tête des connétables et des princes, ne recevaient par jour que 15 sols ; encore ces appointements

n'étaient-ils pas exactement payés. Mais dans les siècles du moyen-âge, avant que l'Europe se fût enrichie des trésors des Indes, 15 sols étaient autant d'argent et plus peut-être qu'aujourd'hui un louis.

(31) Jean de La Vacquerie fut le vingt-sixième premier président du parlement de Paris. Un acte du 21 juillet 1491 lui donne le titre de chevalier. Voici comment en parle Jean Bouchet, d'après l'abbé Goujet (*Bibl. fr.* t. XI, p 272) : « Il dit qu'on lui fit voir les tombeaux de plusieurs juges célèbres dont il ne se rappelait pas les noms,

« Fors d'un vieillard nommé Jean Vacquerie,
Que vingt ans a je vy sans menterie,
Ou (au) parlement de Paris présider,
Et les procez justement decider.
C'estoit ung juge en faict, dict et faconde,
Très suffisant pour gouverner ung monde;
Il n'estoit point curial ni fringueur,
Et si ne usait de trop grande rigueur.
Par crainte, amour, ne desir de pecune,
Ne par faveur, ne commist faulte aucune.
Mieulx eust amé quitter au roy l'office
Que par sa coulpe on feist ung malefice. »

(32) Nec omnia apud priores meliora, sed nostra quoque ætas multa laudis et artium imitanda posteris tulit (Tacite, Ann. 3).

(33) « Pourquoi ne dater que d'hier? L'esprit humain ainsi que l'homme a ses âges. Ce qui a été, même lorsqu'il n'est plus, est encore la raison de l'existence pour ce qui est. » (Essai sur les institutions sociales, par Ballanche.) — Chaque jour du passé a élaboré en silence le présent. L'œuvre de chaque siècle se compose de ce qu'il a ajouté à ce qu'il a reçu ; il faut donc, pour faire l'inventaire exact de la richesse intellectuelle d'un temps, connaître le fonds qu'il a recueilli des âges précédents, fonds qu'il a monnayé et frappé à son coin, à son millésime. Puis les siècles

passés, moins favorisés, moins polis, ont eu aussi leur grandeur; ils ont vécu, ils ont souffert, ils ont chanté, gémi, raillé; seulement leurs voix furent plus rudes et plus franches.

« Le respect du passé importe essentiellement à la dignité comme à la puissance de l'humanité. Qu'est-ce que la vie ? Qu'est la pensée d'un homme et d'un peuple, s'ils ne portent pas en arrière et en avant d'eux-mêmes, au-delà du point qu'ils occupent et dont ils fuient si vite, ces longs regards qui agrandissent l'âme avec la destinée ? » (Guizot).

(34) Achille de Harlay, gendre de Christophe de Thou, lui succéda, en 1582, dans le poste de premier président au parlement de Paris. Il traversa les temps de la ligue avec une héroïque constance. Chacun connaît ses paroles au duc de Guise, qui, après la fameuse journée des Barricades, était venu le trouver sous prétexte de l'engager à unir ses efforts aux siens pour le rétablissement de l'ordre : « C'est grand' pitié, lui dit-il, quand le valet chasse le maître; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi et mon corps est à la merci des méchants; qu'on en fasse ce qu'on voudra ! »

(35) Louis XI qui était si impitoyable, qui faisait mettre La Balue et le duc de Nemours dans des cages de fer, donnait à un chien malade les douceurs d'une litière. Ce roi, si susceptible et si égoïste, payait avec le même empressement et réunissait dans un même article de dépense, les drogues fournies par son apothicaire pour sa royale personne et ses levriers malades ; c'est ce qu'on voit dans les Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII.

Louis XI est le type de ces mauvais riches, qui refusent les miettes de leur table aux malheureux Lazare, et qui prodiguent les mets les plus délicats à leurs animaux domestiques.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

Page 30, ligne 13, après les mots *comme le soldat des plis de son drapeau,* ajoutez : Duranti Capitoul de Toulouse en 1563, puis avocat-général au parlement de cette ville, en fut nommé premier président en 1581. Lors des troubles de la ligue, son attachement à Henr III souleva le peuple contre lui. Il fut assailli dans le couvent des Dominicains, et tué d'un coup d'arquebuse, le 10 février 1589. Son cadavre, traîné dans les rues, fut attaché au gibet avec un portrait de Henri III. Le lendemain on l'enterra secrètement dans l'église des Cordeliers. Trois ans après, Toulouse lui fit des obsèques solennelles.

Page 30, ligne 24, après les mots *comme si la main de justice était étendue sur chacun d'eux*, ajoutez : Mathieu Molé, c'était la vieille pensée parlementaire en action, cette pensée qui voulut chez nous la monarchie anglaise, quand, au nom de la ligue et avec l'appui de la cour de Rome, on avait osé proclamer la formule la plus explicite de la souveraineté populaire. Ses journées étaient un combat, et il fut dit de lui que la justice a ses héros comme la guerre. L'étrange prélat qui, à la même époque, remuait si profondément Paris, en plaçant sous la bannière catholique les tendances populaires, le proclame plus courageux que le grand Condé. (V. M. de Saint-Aulaire, Histoire de la Fronde, à la fin du troisième volume; Mezerai (1593); D'Aguesseau, XIIe. merc.; Mémoires du card. de Retz). — Mathieu Molé fut le héros par excellence de l'amour de l'ordre et du devoir. Ces vertus dédaignées du vulgaire le conduisirent, presque à son insu, à une renommée éclatante. Sa devise était : un rocher, au milieu d'une mer agitée par une tempête furieuse, surmonté de ces mots : *Stat mole immotus.*

RECHERCHE

ET

FUITE DE LA LUMIÈRE PAR LES RACINES (1);

Par M. DURAND,

Professeur à l'École de médecine, pharmacien en chef des Hôpitaux, Correspondant de la Société philomathique de Paris.

Un des plus curieux phénomènes que la vie des plantes nous présente, c'est cette double tendance qui les porte tantôt vers la lumière, tantôt dans le sens opposé à celui de son afflux. La tendance des plantes vers la lumière est connue depuis long-temps ; elle est d'ailleurs d'une observation facile ; on la peut constater dans la plupart des végétaux, lorsqu'ils sont placés dans un lieu convenable, par exemple, dans un appartement éclairé par une fenêtre. La tendance opposée, beaucoup moins fréquente que la première, n'a été révélée au monde savant qu'en 1812 (2) par

(1) Ce mémoire a été l'objet d'un rapport très-favorable à l'Académie des Sciences de l'Institut de France, le 23 février 1846.

(2) Transactions philosophiques.

M. Knight qui l'avait découverte dans les tiges des végétaux grimpants ; mais cette observation n'est entrée dans la physiologie végétale, comme une vérité démontrée, qu'en 1822 (1), époque à laquelle M. Dutrochet, par des expériences fort ingénieuses, constata chez la radicule du gui la tendance la plus marquée à fuir la lumière. En 1833 (2), M. Dutrochet a retrouvé le même phénomène dans la racine aérienne du *Pothos digitata.* Enfin, en 1843 (3), M. Payer a reconnu la même disposition dans les racines du Chou, de la Moutarde blanche et du *Sedum telephium* (4).

Si on ajoute à ces détails l'expérience par laquelle M. Dutrochet s'est assuré que, quand l'extrémité de la racine du *Mirabilis jalappa* devient verte, elle possède la propriété de se diriger vers la lumière, on aura l'état de la question touchant les tendances que manifestent les tiges et les racines, soit à se diriger vers la lumière, soit à la fuir.

Mon intention est d'étudier cette double tendance dans les tiges et dans les racines ; mais comme depuis long-temps je me suis plus particulièrement occupé de la physiologie générale des racines, c'est sur cette portion de la plante que j'ai été naturellement amené à expérimenter ; et c'est le résultat de mes observations sur cette face du phénomène

(1) Journal de physique, n°. de février.

(2) Annales des sciences naturelles, tome XXIX, page 413.

(3) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, séance du 6 novembre.

(4) Ce n'est seulement, d'après M. Payer, que la lumière directe du soleil que les racines de cette dernière plante fuient.

que j'aurai aujourd'hui l'honneur de soumettre à l'Académie.

J'ai observé des racines qui fuient la lumière; j'en ai observé qui la recherchent. C'est par les premières que je vais commencer.

§ 1. *Racines qui fuient la lumière.*

L'on ne connaît encore aujourd'hui que quatre racines véritables qui fuient la lumière : la racine aérienne de *Pothos digitata*, celles du *Chou*, de la *Moutarde blanche* et *du Sedum telephium*. Quant à la radicule du gui, cette propriété n'a été constatée que dans le premier mérithalle de la tige de cette plante. Cependant M. Payer qui ne nomme que la racine du chou, celle de la moutarde blanche et du *Sedum telephium*, affirme que beaucoup d'autres racines se trouvent dans le même cas. On est surpris qu'il ne les ait pas nommées. Le phénomène en question est bien loin d'ailleurs d'être général, même de l'aveu de M. Payer lui-même; M. Dutrochet qui a fait développer les racines d'un grand nombre de plantes dans un vase de verre plein d'eau et exposé à la lumière, a remarqué que toutes ces racines n'affectent aucune tendance ni pour rechercher la lumière ni pour la fuir, à moins qu'elles ne se colorent accidentellement en vert. Je ne connais pas, il est vrai, le mémoire de M. Payer, ni par conséquent les faits plus ou moins nombreux qu'il a pu y consigner; mais en cela je n'ai pas été plus malheureux que les commissaires désignés par l'Aca-

démie pour juger son travail, car ils déclarent (1) que, n'ayant pu prendre connaissance du mémoire original, ils n'ont pu faire porter leurs conclusions que sur ce qui est contenu dans l'extrait qui en a été fait par M. Payer lui-même, extrait qui a été imprimé dans les comptes-rendus de la séance de l'Académie du 6 novembre 1843. Il résulte de là, que je me crois autorisé à me regarder comme ayant découvert le premier la tendance à fuir la lumière dans toutes les racines distinctes de celles que j'ai mentionnées plus haut (2).

M. Dutrochet et M. Payer, les seuls qui aient étudié l'action de la lumière sur les racines, faisaient développer leurs racines dans des vases de verre, pleins d'eau, qu'ils tenaient également exposés à l'éclat du jour. Tel n'est pas tout-à-fait le mode d'expérimentation que j'ai cru devoir suivre. J'ai pensé que la racine, qui fuit la lumière placée entre deux milieux différemment éclairés manifesterait cette propriété à un degré d'autant plus élevé, qu'il y aurait une différence plus marquée entre la quantité de lumière que chacun de ces milieux donnerait à la racine; en d'autres termes, que la flexion de la racine serait d'autant plus considérable vers le milieu le moins éclairé, que ce milieu serait plus obscur par rapport à l'autre, qui serait au contraire plus

(1) Comptes-rendus de l'Académie des sciences, tome XVIII, séance du 24 juin 1844.

(2) Depuis cette époque, M. Payer a fait connaître trois autres plantes dont les radicules fuient la lumière, ce sont les suivantes : *Rhagadiolus kampanoides*, *Chicorium spinosum*, *Hyeracium foliosum*.

éclairé. Supposons qu'une racine au milieu d'un vase de verre plein d'eau, reçoive, d'un côté, une très-grande lumière représentée par 15 et, du côté opposé, une lumière représentée par 12; la différence entre le milieu le plus éclairé et celui qui l'est le moins n'étant ici que de 3, si la racine n'a pas une tendance bien prononcée à fuir la lumière, sa flexion vers le côté le moins éclairé sera à peine sensible; mais que cette même racine reçoive, d'un côté, une quantité de lumière représentée par 15 et, de l'autre, une quantité égale à 6, elle devra se courber vers ce dernier côté d'une quantité sensible; il arrivera encore que, si le côté qui reçoit la plus grande lumière n'en reçoit qu'une quantité équivalant à 10, tandis que le côté opposé en recevra une quantité qui soit au-dessous de 7, il arrivera, dis-je, que la courbure de cette racine sera plus grande que dans le premier cas. Il faudra donc juger de la quantité dont une racine devra fuir la lumière, non pas d'après l'intensité des rayons lumineux qui frapperaient un de ses côtés, mais bien par la plus grande différence qui existera entre le côté d'où vient l'afflux de la lumière et le côté opposé. Ce que je viens de dire de la lumière, relativement aux racines, s'applique en sens inverse aux parties des plantes qui recherchent la lumière. Un caudex végétal qui se dirige vers la lumière étant donné, plus il y aura de différence de degrés entre la lumière qui éclairera ce côté du caudex, et celle qui éclairera l'autre, plus sa courbure dans le sens de l'afflux de la lumière sera marquée. L'action de la lumière sur la tige qui

se penche vers elle, n'est pas mesurée par la quantité de lumière directe ou de lumière diffuse qui frappe un de ses côtés, mais par l'excès de lumière du côté éclairé sur le côté opposé.

Faute de reconnaître le principe que je viens de poser, on pouvait et on devait dans certaines circonstances, être conduit par une observation décevante à cette grande erreur : *que la tendance des tiges vers la lumière est d'autant plus grande que cette lumière est moins intense et réciproquement.*

Ces idées ne sont pas restées d'ailleurs pour moi à l'état de théorie; l'expérience est venue les confirmer. J'ai vu des racines qui, lorsque je les exposais dans un vase de verre rempli d'eau à une forte lumière, manifestaient une faible tendance vers l'ombre, prendre une flexion marquée chaque fois que je tapissais intérieurement, avec une étoffe noire et épaisse, les deux tiers du vase, et que j'exposais l'autre tiers à l'action de la lumière. La racine de cresson alénois (*Lepidium sativum*) qui, ainsi que l'a observé le premier M. Payer, n'affecte aucune tendance à fuir la lumière ou à la rechercher, lorsqu'on l'expose à une lumière libre qui la frappe cependant avec plus d'énergie d'un côté que de l'autre, cette racine se courbe visiblement, au contraire, dans le sens opposé à celui de l'afflux de la lumière, lorsque par des moyens artificiels, comme ceux que j'ai indiqués ci-dessus, on parvient à établir une différence suffisante de lumière entre l'un et l'autre côté. La fuite de la lumière par cette racine ne me laisse pas de doute : si l'on retourne vers la lumière la pointe

de la racine qui s'est fléchie pour la fuir, la partie courbée persiste ; mais comme cette racine s'accroît, ainsi que toutes les autres, par son extrémité, la partie qui se développe fléchit dans le sens opposé à celui d'où vient la lumière. J'ai pu ainsi obtenir, en prolongeant l'expérience, des racines de cresson alénois disposées en zig-zag.

En résumé, toutes les racines que j'ai soumises à l'action de la lumière se sont développées dans les conditions suivantes : les graines germaient dans de la mousse fixée au-dessus d'un vase de verre plein d'eau, dont les deux tiers de ses parois internes étaient recouverts d'une étoffe noire fort épaisse, tandis que le reste recevait l'action de la lumière directe. C'est en expérimentant ainsi que j'ai noté comme fuyant la lumière, d'une manière plus ou moins prononcée, les racines dont la liste suit :

Racines de *Raphanus sativus* (radis),
— *Cheiranthus incanus* (giroflée des jardins),
— *Myagrum sativum* (caméline),
— *Isatis tinctoria* (pastel des teinturiers),
— *Diplotaxis tenuifolius*,
— *Eresymum contortum*,
— *Synapis levigata*,
— *Alyssum vesicatoria*,
— *Brassica napus* (navet),
— *Brassica rapa* (grosse rave),
— *Brassica campestris* (colza),
— *Brassica orientalis*,
— *Brassica oleracea capitata*,
— *Brassica viridis crassa*,

Racines de *Brassica capitata rubra* ,
— *Brassica oleracea botrytis* ,
Racines secondaires de *Lathyrus odoratus.*

Les racines qui se courbent le plus, dans un temps égal, les circonstances étant les mêmes, sont celles de *Diplotaxis tenuifolius* et de l'*Isatis tinctoria.* Pour les autres qui, du reste, présentent toutes une courbure d'une quantité à peu près égale, le phénomène est moins marqué, quoiqu'il le soit beaucoup encore.

Toutes ces racines, qui se sont courbées sous l'influence de la lumière directe, se sont également courbées et d'une même quantité environ, sous l'influence de la lumière diffuse, les autres circonstances ne subissant d'ailleurs aucun changement. Nous nous y attendions, et il n'y avait rien là qui fût de nature à nous surprendre. On peut même présumer qu'il y aura souvent, lorsque la racine recevra d'un côté la lumière diffuse, plus de différence entre ce côté et le côté opposé, que lorsque cette même racine aura été soumise à la lumière directe.

M. Payer a émis, sur la question qui nous occupe, une assertion qui n'est pas tout-à-fait exacte. Tel est le jugement qu'en ont porté MM. Dutrochet et Pouillet, chargés par l'Académie de contrôler son travail. Selon lui, l'angle d'inclinaison formé avec la verticale par la racine qui fuit la lumière, serait toujours plus petit que l'angle d'inclinaison formé en sens inverse avec la verticale par la tige qui la cherche.

Les commissaires n'ont trouvé cette assertion

exacte que sous un point de vue, celui de la quantité de l'inflexion que présentent ces deux parties dans l'espace de quelques heures seulement. Il est bien vrai, comme ces savants l'ont reconnu, que les tiges se courbent vers la lumière avec plus de rapidité que les racines ne s'en écartent, et que, par suite, si l'expérience se renferme dans un court intervalle, la courbure des tiges dans un sens est plus profonde que la courbure des racines en sens inverse ; mais en prolongeant l'expérience on observe souvent tout le contraire : la courbure de la racine qui fuit la lumière devient plus considérable que celle de la tige qui la cherche. Ces résultats que je pouvais accepter avec une entière confiance des mains qui me les présentaient, j'ai cru, par un excès de précaution, devoir les vérifier, et je les ai trouvés d'une exactitude parfaite.

J'ai donc observé un certain nombre de racines qui fuient la lumière, et toutes, à l'exception des racines secondaires du *Lathyrus odoratus*, appartiennent à la famille des crucifères. C'est particulièrement sur les plantes de cette famille qu'ont porté mes expériences, et je dois déclarer que je n'en ai pas encore rencontré une dont la radicule ne se dirige dans le sens opposé à celui de l'afflux de la lumière. Peut-être serait-on par là suffisamment autorisé à conclure que les racines de toutes les plantes crucifères fuient la lumière ; mais, avant de formuler cette conclusion, j'ai pensé qu'il était bon de soumettre à l'action de la lumière un bien plus grand nombre de ces racines. Quoi qu'il en soit, je répète ici, que la fuite

de la lumière par les racines est bien loin d'être un phénomène général.

§ II. *Racines qui recherchent la lumière* (1).

La recherche de la lumière par une racine pourvue à son extrémité de matière verte, n'est pas un fait inconnu, M. Dutrochet, ainsi que je le disais au commencement de ce travail, l'ayant observé sur la racine du *Mirabilis jalappa;* mais ce qui, je crois, n'avait pas encore été remarqué, c'est cette même tendance vers la lumière dans une racine dépourvue de matière verte. En voici un exemple que j'ai découvert. En faisant développer des racines d'*Allium cepa* dans un vase de verre rempli d'eau et exposé à la lumière, je m'aperçus qu'elles se portaient du côté d'où venaient les rayons lumineux. En examinant ces racines, je me suis assuré qu'elles ne contenaient pas la moindre parcelle de matière verte. Ce phénomène m'étonna tellement que je répétai l'expérience un grand nombre de fois, et, quoique j'obtinsse toujours le même résultat, je ne pouvais pas croire encore à sa réalité. Un soupçon que je formai vint encore augmenter mes doutes. De ce que ces racines, me disais-je, se dirigent vers le côté

(1) Pour être conséquent avec le titre de ce mémoire, j'aurais dû commencer par cette partie. Si j'ai agi autrement, c'est qu'elle me donnait l'occasion de faire l'examen des théories qui ont été émises pour expliquer le mode de l'influence qu'exerce la lumière sur les caudex végétaux pour déterminer leur inflexion, examen par lequel je termine ce travail.

sur lequel les rayons lumineux affluent directement, s'ensuit-il que ce soit là pour elles le côté le plus éclairé ? La paroi du vase opposée à celle qui reçoit l'afflux de la lumière ne forme-t-elle pas un miroir concave qui peut renvoyer les rayons vers les racines, de manière à les éclairer davantage de ce côté, au moins à certains moments de la journée ? Il fallait s'assurer si cette idée était fondée. Voici ce dont je m'avisai : je peignis en noir les deux tiers des parois internes du flacon, et je laissai l'autre tiers sans le peindre ; je remplis d'eau le flacon et je le plaçai de telle sorte, que le côté qui n'était pas peint reçût la lumière directe ; les choses ainsi disposées, je maintins à la surface de l'eau contenue dans ce flacon, un ognon d'*Allium cepa*. Les racines de cette plante se développèrent et se courbèrent toutes, et plus profondément que je ne l'avais observé encore, vers le côté éclairé du flacon. Je répétai cette expérience un grand nombre de fois, et toujours j'obtins le même résultat. Il ne me fut plus permis de conserver le moindre doute ; les racines d'*Allium cepa* cherchent la lumière, le côté du vase vers lequel elles se penchaient dans mes expériences étant bien le plus éclairé.

Comme je m'étais aperçu que la flexion des racines de l'*Allium cepa* était plus considérable depuis que je peignais en noir une partie des parois internes du flacon dans lequel elles étaient plongées, je conçus l'idée de ne faire développer les racines que je soumettrais à l'influence de la lumière, qu'après les avoir placées dans des vases ainsi préparés. Tous

mes vases furent donc intérieurement garnis d'une couche de couleur noire, ou du moins d'une étoffe noire fort épaisse. C'est ce qui a donné lieu aux observations que j'ai faites ailleurs sur la manière de disposer les plantes, lorsqu'on veut étudier leur tendance à fuir la lumière ou à la rechercher.

Cette racine, dépourvue de matière verte et se penchant néanmoins vers la lumière, est un fait qui remet en question les théories émises pour expliquer la tendance de la plupart des tiges vers un foyer lumineux. Jusqu'à présent, si l'on n'était pas d'accord sur l'explication du phénomène, on admettait du moins comme une condition indispensable pour qu'un caudex végétal se dirigeât vers la lumière, la présence de la matière verte dans ce caudex. Les racines de l'*Allium cepa* viennent démontrer que le phénomène peut se produire, lorsque cette condition fait défaut.

M. de Candolle a expliqué à sa manière la tendance des tiges vers la lumière ; sa théorie est si simple et à la fois si ingénieuse, que la plupart des physiologistes n'ont pas hésité à l'adopter.

On sait que les parties vertes des plantes décomposent l'acide carbonique, lorsqu'elles sont exposées à l'action de la lumière. M. de Candolle en a conclu que le côté de la tige qui est éclairé par les rayons du soleil doit décomposer dans le même temps plus d'acide carbonique, fixer plus de carbone, se solidifier plus promptement que le côté opposé qui est plongé dans l'ombre, et par suite s'allonger moins aisément ; et comme les deux côtés de la tige sont étroitement enchaînés l'un à l'autre et ne peuvent

se séparer, il faut bien que le côté le plus mou qui grandit le plus s'incline sur le côté qui se solidifie et qui grandit le moins. M. de Candolle se croyait d'autant plus fondé à penser ainsi, qu'il savait que les végétaux cryptogames ou parasites qui ne sont pas verts, qui par conséquent ne décomposent pas l'acide carbonique, ne se dirigent point du côté de la plus grande lumière. Mais voilà que les racines de l'*Allium cepa* qui ne contiennent pas de matière verte se dirigent cependant vers la lumière. La théorie de M. de Candolle ne peut tenir devant ce fait. Mais, peut-on dire, de ce que les racines de l'*Allium cepa* ne sont pas vertes, est-ce une raison pour qu'elles ne décomposent pas l'acide carbonique, et pour que le côté de ces racines, qui est frappé par la lumière, ne fixe pas plus de carbone que le côté opposé? Je sais que la matière verte n'est pas nécessaire pour que les tissus des plantes décomposent l'acide carbonique; mais je sais aussi que si la matière verte n'est pas la cause de la décomposition de l'acide carbonique, elle en est toujours la conséquence. Aussitôt qu'un tissu donné qui ne contient pas de chlorophylle, comme celui des tubercules de pommes de terre, par exemple, vient à se trouver dans les conditions propres à décomposer l'acide carbonique, à l'instant la matière verte apparaît dans ce tissu. Or, j'ai eu beau laisser dans l'eau les racines d'*Allium cepa* exposées à l'action de la lumière, elles ne sont point devenues vertes. De là deux conséquences : la première, c'est que la matière verte n'est point nécessaire pour que les caudex

végétaux se dirigent vers la lumière; la seconde, que la cause de cette direction n'est point dans la fixation chez ces caudex d'une plus grande quantité de carbone du côté frappé par les rayons du soleil.

Ce phénomène qu'offrent les racines d'*Allium cepa*, suffirait certainement pour infirmer la théorie de M. de Candolle ; mais déjà on pouvait opposer à cette théorie les observations qui établissent que certaines tiges qui sont vertes, tendent à se diriger du côté opposé à celui de l'afflux de la lumière. Les faits constatés par M. Dutrochet suffisaient déjà pour lui porter le coup mortel. Si la flexion d'une tige vers la lumière provenait de l'excès de croissance du côté opposé à celui qui est frappé par les rayons lumineux, ce serait ce côté qui opérerait seul la courbure de la tige, et le côté frappé par la lumière serait dans cette circonstance complètement passif. C'est précisément l'inverse qui arrive; les expériences de M. Dutrochet (1) ne permettent pas d'en douter.

M. Dutrochet qui s'est long-temps occupé de la question de savoir d'où vient que certaines tiges, et c'est le plus grand nombre, se portent vers la lumière, tandis que d'autres, en moins grande quantité, s'en éloignent, a été amené à penser que c'est dans la considération des tendances diverses à l'incurvation que nous offrent les parties constituantes des caudex végétaux, et dans la considération de l'influence que la lumière exerce sur ces incurvations

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux*, tome II, page 73.

naturelles pour les fortifier ou pour les affaiblir, qu'il fallait en chercher la cause. Selon lui, si on observe dans un caudex deux courbures en sens inverse, sous l'influence d'une même cause, c'est que l'organisation de ces différents caudex, loin d'être la même, est au contraire différente. Il était donc important, à ce point de vue, d'examiner la structure anatomique des racines qui fuient la lumière et de celles qui la cherchent. C'est ce que j'ai fait. Après avoir coupé en tranches transversales aussi minces que possible, une portion de ces racines, prise à dessein près de leur pointe, je les ai examinées au microscope. J'ai reconnu que la médulle corticale qui les constitue presque entièrement, présentait une différence notable dans l'ordre qu'affecte le décroissement de grandeur des cellules composantes; c'est vers un point de cette médulle externe que se trouvent les cellules les plus grandes; à partir de là, ces cellules vont décroissant de grandeur vers le dehors et vers le dedans; ce qui donne deux zones ou couches de cellules; le volume de ces couches n'est pas égal dans les racines dont les inflexions sont opposées; dans celles de l'*Allium cepa*, c'est la couche de cellules la plus interne, c'est-à-dire, celle qui se rapproche le plus du centre, qui m'a paru être prédominante; dans les racines du chou, de l'*Isatis tinctoria*, etc., c'est la couche la plus extérieure qui l'emporte en volume.

Maintenant M. Dutrochet a établi pour les tiges, que les deux couches de cellules dont se compose leur écorce se courbent en sens inverse, la couche

extérieure tendant par turgescence à se courber vers le dehors, et la couche intérieure tendant au contraire par turgescence à se courber vers le dedans; que, suivant que l'une ou l'autre de ces couches cellulaires l'emporte en volume, leur assemblage tend par turgescence à se courber dans le sens de l'incurvation que présente la couche prédominante; que les tiges dont l'écorce, considérée dans toute son épaisseur, tend par turgescence à se courber en dedans, se dirigent vers la lumière, et qu'au contraire les tiges dont l'écorce, considérée également dans toute son épaisseur, tend par turgescence à se courber en dehors, se dirigent en sens inverse à celui de l'afflux lumineux. Cela posé, voici comment, d'après M. Dutrochet, la lumière agit pour produire dans les caudex végétaux la tendance qu'ils manifestent à la rechercher ou à la fuir. La lumière augmente la transpiration végétale, et ce qui, sous un autre nom, est exactement la même chose, l'exhalation; de cette augmentation d'exhalation, il résulte que le tissu cellulaire de la partie de l'écorce qui est frappée directement par la lumière, perd une partie de sa turgescence et par suite une partie de sa force d'incurvation; que si l'écorce tend à se courber en dedans, comme la médulle centrale tend toujours à se courber en dehors, l'incurvation en dehors devenant prépondérante dans la moitié de la tige que frappe la lumière, cette moitié entraînera l'autre dans le sens de son incurvation, c'est-à-dire dans le sens de l'afflux lumineux. Dans les tiges qui fuient la lumière, l'écorce et la médulle centrale tendent

par turgescence à se courber en dehors ; en frappant un des côtés de la tige, la lumière en diminue de ce côté l'incurvation en dehors ; il s'ensuit que la moitié de la tige sur laquelle tombe la lumière ayant perdu une partie de son incurvation en dehors, tandis que dans la moitié opposée, cette incurvation en dehors ne s'est point affaiblie, il s'ensuit, dis-je, que cette dernière moitié entraîne l'autre et que la tige fléchit dans le sens opposé à celui où la lumière afflue.

Ces faits établis, il est facile de dire pourquoi les racines de l'*Allium cepa* cherchent la lumière et pourquoi, au contraire, celles du chou la fuient. J'ai constaté, comme je l'ai déjà dit, que dans les premières, c'est la couche de cellules la plus interne qui est prédominante. Or, cette couche de cellules a la propriété de s'incurver en dedans ; et comme les tiges qui ont des deux côtés cette même incurvation s'inclinent vers la lumière, ainsi que l'a démontré M. Dutrochet, les racines de l'*Allium cepa* affectent nécessairement ce mode de flexion. J'ai constaté encore que dans les secondes racines, c'est la couche extérieure qui est prédominante ; or, comme cette couche manifeste l'incurvation en dehors, l'écorce entière se doit courber dans le même sens ; parce que les tiges dont l'écorce possède l'incurvation en dehors, se dirigent dans le sens opposé à celui de la lumière, les racines du chou, de l'*Isatis tinctoria*, etc., devront en vertu des mêmes causes se diriger dans le même sens.

Concluons de tout cela que les racines qui fuient

la lumière et celles qui la recherchent ont une organisation différente, et que c'est dans cette différence d'organisation que se trouve la cause de leur courbure en sens opposés, sous l'influence de la lumière.

Si donc la théorie de M. Dutrochet avait besoin de confirmation, elle en recevrait une bien complète des observations que je viens de détailler. Basée sur l'observation de la structure intime des tissus, cette théorie me paraît inattaquable, quel que soit le point de vue sous lequel on l'envisage. Elle a été cependant attaquée par M. Payer; mais il a fallu que, pour la combattre, M. Payer mît en oubli les vérités les plus évidentes, les principes les mieux établis, et qu'il prêtât d'ailleurs à M. Dutrochet des opinions qui ne sont pas les siennes. C'est la faculté d'exhalation des tiges et des racines que M. Dutrochet a considérée dans la tendance des caudex végétaux, soit à chercher, soit à fuir la lumière, et non, comme le suppose très-gratuitement M. Payer, *la simple évaporation produite par la chaleur que la lumière porte avec elle* (1). Et un physiologiste aujourd'hui, quelque jeune qu'il soit, peut-il confondre avec l'*évaporation* qui n'a lieu que dans l'air ou dans le vide, *l'exhalation* qui se produit et dans l'air et dans l'eau!

(1) *Journal de pharmacie et de chimie*, page 136.

DE L'ORDRE,

Par M. CAUSSIN DE PERCEVAL,

Procureur-général près la Cour royale
de Caen.

L'ordre est cet état de choses satisfaisant, qui résulte de la disposition intelligente et rationnelle de toutes les parties destinées à concourir à un ensemble. La perfection à cet égard est obtenue, lorsque de ces parties aucune ne peut être déplacée sans que le tout s'affaiblisse et s'altère. Cette heureuse symétrie de laquelle, en nous et hors de nous, naît la force et la grâce, a ses règles et ses lois qui la gouvernent ; règles qui ne sont pas toutes écrites, lois qui ne sont pas toutes formulées, et dont un grand nombre n'a son siège que dans le cœur ou l'intelligence de l'homme. L'obéissance à ces lois, exprimées ou tacites, constitue l'ordre considéré dans sa plus abstraite signification.

L'ordre est en toute chose le seul état normal et régulier. Si nous promenons nos regards autour de nous, la nature nous y convie par le spectacle de ses œuvres qui, toutes soumises à d'immuables lois, se coordonnent et s'enchaînent pour produire la plus complète et

la plus magnifique harmonie. Sans l'ordre, l'univers serait le cahos ; avec l'ordre, c'est le monde.

Il en est ainsi partout ; un tableau n'a droit à notre admiration, que si les détails, heureusement distribués, n'altèrent pas l'unité du dessin, et laissent éclater sans l'obscurcir, la pensée qui domine l'œuvre. Un édifice ne satisfait aux exigences de l'art et du goût, que par la perfection de l'ordonnance, la correspondance exacte des parties, la science des proportions habilement ménagées. C'est alors seulement que se trouve résolu le problème de la grâce et de la solidité réunies.

L'ordre, cette condition première du succès dans les arts, sert aussi de base fondamentale aux sciences : l'observation rassemble les faits ; n'est-ce pas l'ordre qui les dispose, les distingue et les systématise par la méthode des classifications, le premier des procédés didactiques ?

Son influence n'est pas moins considérable dans la littérature, et généralement dans toutes les œuvres de l'imagination et du génie. Elle produit la distribution judicieuse du plan, la sagesse et la correction des détails, l'exécution forte et régulière, qui, sans exclure les beautés soudaines, accidentelles et hardies, en soumet l'expression au joug salutaire de la langue et du goût. Les succès vrais et durables sont à ce prix.

Dans la vie réelle, l'ordre se lie à tout, gouverne tout et fait tout prospérer.

Il s'impose à notre obéissance dès le début de la vie. Dans les établissements publics où notre enfance

s'élève, il promène sur nos têtes le niveau commun de la règle et du devoir, et nous prépare ainsi à subir plus tard le joug de règles plus austères et de devoirs plus rigoureux.

Sous quelque forme qu'il apparaisse, il se signale par les plus heureux résultats. Grâce à lui, sous les drapeaux, le courage tranquille du soldat discipliné triomphe facilement de la furie tumultueuse des hordes barbares.

C'est l'ordre qui, dans ces vastes établissements qu'élève le génie commercial, permet à l'industrie, par l'heureuse division du travail et la régularité des efforts dont elle dispose, d'enfanter chaque jour les merveilles de ses produits.

Considéré dans l'usage du temps, il multiplie les ressources de la journée, parce qu'il sait régler l'emploi des heures, et c'est ainsi qu'il suffit aux nécessités des plus laborieuses existences.

Appliqué aux fortunes particulières, il les fait croître et grandir, lentement il est vrai, mais du moins entourées de cette estime et de cette considération, le premier besoin des âmes généreuses. Appliqué à la gestion de la fortune publique, il inspire Colbert et Sully, et obtient les bénédictions des peuples; car il cicatrise les blessures de la patrie, il fonde et affermit le crédit public, il permet d'entreprendre et d'exécuter ces grands travaux d'utilité générale, qui ouvrent de nouvelles voies à la richesse des nations. Partout enfin je vois l'ordre améliorer et vivifier ce qu'il touche: il fertilise le sol le plus aride, il crée dans le désert, et de son sein, comme d'une source miraculeuse,

s'échappent incessamment l'abondance et la fécondité.

Maintenant examinerai-je le principe de l'ordre dans ses rapports avec les habitudes et la vie des magistrats ? Ici ma pensée se développe à l'aise. Il me suffit, en effet, de rappeler mes souvenirs. .....

Heureux le magistrat que l'esprit d'ordre inspire et dirige ! Heureux les justiciables qui voient leurs intérêts confiés à de telles mains !

L'esprit d'ordre est en effet sous un nom différent le culte permanent du devoir, et le soin religieux de son accomplissement. Voyez le magistrat qui le possède ! Naturellement et sans effort, par le seul effet de la disposition de son esprit, il satisfait à toutes les conditions qui constituent le magistrat excellent.

Chez la plupart des hommes voués à une existence méditative et sérieuse, il existe une pensée principale établie au cœur même de l'intelligence, pensée dominante, à laquelle toutes les impressions viennent successivement se rattacher pour la nourrir et la féconder. C'est le point essentiel vers lequel tout converge, c'est le foyer autour duquel tout rayonne, le centre où toute chose aboutit, et, dans ce principe d'unité qui rallie toutes les forces intellectuelles et morales, réside souvent le secret de la supériorité des hommes qui, par leurs ouvrages ou leurs actions, ont laissé des traces durables de leur passage sur la terre.

Le magistrat dont le type est dans ma pensée, possède aussi sa grande et intime préoccupation. Est-il

donc nécessaire d'en signaler l'objet? Non sans doute, car chacun s'est dit d'avance que la pensée d'un homme, dévoué à la tache effrayante de prononcer sur les intérêts les plus graves, et souvent sur l'honneur et la vie des hommes, appartient en première ligne à ces redoutables intérêts. Telle est en effet la préoccupation que suscite l'esprit d'ordre, et de laquelle découlent la plupart des qualités que l'estime publique honore et récompense.

Dans les situations élevées qui imposent la tâche d'une direction à donner, et le fardeau d'une responsabilité à subir, l'esprit d'ordre produit cette fermeté pleine de droiture, qui toujours marche, les yeux fixés sur la loi, cet amour actif et vigilant du bien qui surveille incessamment toutes les parties du service, qui ne dédaigne aucuns détails, depuis les plus élevés jusqu'aux plus modestes, qui accomplit tout vite et bien, qui croit n'avoir rien fait s'il lui reste quelque chose à faire, comme il croit avoir mal fait tout ce qu'il pouvait faire mieux, poursuivant avec sollicitude toutes les améliorations praticables, et ne s'arrêtant que devant ce qu'il croit être la perfection obtenue.

Dans les situations moins élevées qui ne laissent au magistrat que la responsabilité de ses actes personnels, la même disposition d'esprit développe des qualités dont les résultats moins saillants n'en concourent pas moins énergiquement au bien public. Elle crée les habitudes laborieuses qui nous maintiennent constamment au niveau de nos fonctions, le respect de la règle qui accepte sans effort le joug nécessaire de la

discipline, et les droits essentiels de la hiérarchie, l'exactitude et la ponctualité qui toujours préviennent l'heure fixée pour l'ouverture du prétoire, parce qu'elles savent que la justice, cette souveraine absolue, a le droit de dire : *j'ai failli attendre !* elle produit la patience et l'attention, qui savent extraire d'une discussion tout ce qu'elle contient de lumière, enfin l'impartialité qui applique la loi, sans aucune acception des personnes, et dit, soit à la passion, soit à la faveur, qui vainement s'efforcent de franchir le seuil du sanctuaire: « Tu n'iras pas plus loin. »

Lorsque le principe de l'ordre est imprimé dans les habitudes matérielles et morales de la vie, il est impossible qu'il ne domine pas l'intelligence, qu'il ne commande pas à la pensée, qu'il ne règle pas son expression et son langage. Combien alors ne devient-elle pas plus persuasive? Combien n'obtient-elle pas d'autorité et de puissance, précisément parce que sa forme correcte et ordonnée la fait comprendre et accepter sans fatigue?

Le recueillement d'une silencieuse méditation n'est pas toujours l'attitude imposée au magistrat. Souvent un rôle actif lui appartient, et la parole publique, avec tout ce qu'elle a de délicat et de périlleux, entre dans les nécessités de sa situation.

Qu'on jette un regard sur cette terre brûlante de la cour d'assises. Magistrats et défenseurs qui, dans des positions différentes, concourent à l'accomplissement d'une œuvre commune, combien, pour dégager la vérité des ténèbres qui l'environnent, n'ont-ils pas besoin que l'ordre vienne à leur secours, qu'il gouverne leur

pensée, qu'il inspire chacune de leurs déterminations, et surtout qu'il éclaire et fortifie leur parole?

Le Jury, dans la partie dominante de sa composition, est souvent doué d'un esprit remarquable d'intelligence et de sagacité. Mais, enfin il, faut bien reconnaître que tous les citoyens que la loi réunit pour cette mission solennelle, ne sont pas au même degré propres à son accomplissement. Là, comme ailleurs, les facultés de l'intelligence sont inégalement réparties. L'expérience et l'habitude ne viennent pas suppléer à la vivacité naturelle de la conception, ou remplir les lacunes d'une attention trop facile à distraire. C'est alors que le magistrat, à qui est confiée la direction du débat, peut accomplir une œuvre vraiment utile et grande, lorsque l'ordre est dans les habitudes de son esprit et de sa parole.

Quelquefois, en effet, il existe, dans les longs et laborieux débats d'une cour d'assises, un moment de lassitude et d'épuisement, inquiétant pour la justice. La vérité ne surgit pas toujours avec le caractère d'une facile évidence. Il faut la disputer aux combinaisons multipliées d'une fraude habile. Souvent la preuve matérielle échappe, la vérité ne jaillit qu'avec effort d'inductions puisées dans des faits nombreux et disséminés, qu'il faut réunir et grouper, pour en dégager les éléments d'une conviction parfaite. La mémoire la plus ferme, la raison la plus vigoureuse, n'ont pas trop, dans ces circonstances difficiles, de leurs ressources réunies, et parfois il arrive qu'après des débats ardents et prolongés, dans

le conflit de deux thèses opposées, soutenues avec animation et chaleur, l'esprit des jurés succombant à la fatigue intellectuelle et physique, s'affaisse dans les langeurs d'une sorte de découragement. Alors, un malaise pénible et lourd pèse sur le débat obscurci : les faits n'apparaissent plus distinctement, les intelligences ne fonctionnent plus qu'à travers des perceptions incertaines Il y a péril, soit pour la société, soit pour l'accusé qui vient poser devant la justice du pays.

Mais alors, commence pour le magistrat qui préside, une grande et belle mission. Le débat est clos, la discussion épuisée ; le dernier mot de l'accusation et de la défense s'est fait entendre. Une seule voix va parler encore avant la délibération solennelle du Jury, celle du magistrat qui, après avoir dirigé le débat, est chargé du soin de le résumer. C'est donc à lui que, dans ce moment, il appartient de restituer la netteté aux impressions, la sérénité aux esprits, la sécurité aux consciences.

Voyez comme à sa voix calme et grave ce qui était obscur s'éclaircit, ce qui était flottant se fixe, ce qui était indéterminé se précise. L'intelligence du Jury qui l'écoute, s'éclaire et se rafraîchit tout à la fois ; la vérité un moment voilée reparaît pure et lumineuse : on s'étonne de l'avoir un instant méconnue.

Quelle puissance a donc accompli ce changement ? Ce n'est point l'entraînement d'une logique saisissante. C'est encore moins le prestige d'une parole ardente et colorée. Ces qualités de l'orateur seraient des défauts pour le magistrat qui préside les travaux d'une cour d'assises. D'autres succès lui sont réservés : le zèle qui explore, la sagacité qui devine, le jugement qui dis-

[illegible] la méthode qui classe, ordonne et [illegible] lorsque le débat est terminé, l'esprit d'ana- [illegible] résume avec une clarté fidèle, et reproduit [illegible] exactitude et simplicité, en assignant à chacun la place qui, logiquement, lui appartient, en un [illegible]. l'esprit d'ordre et de classification, servi par une parole nette et facile, voilà l'élément principal de l'influence que je viens de décrire, voilà ce qui permet au magistrat appelé à diriger les débats criminels, de rendre à la société l'un des services les plus signalés qu'elle puisse recevoir.

Dans les discussions qui ont les intérêts civils pour objet, l'ordre possède encore un caractère d'utilité que chacun de nous a pu souvent apprécier. Peut-être son importance est-elle ici moins décisive: il ne s'agit plus de la vie des hommes, leur honneur n'est qu'exceptionnellement engagé dans la lutte, et ici du moins l'esprit exercé des magistrats peut souvent suppléer à l'ordre exilé de la discussion. Cependant combien la voix qui plaide n'est-elle pas plus forte et plus puissante, lorsqu'un ordre sévère règle le développement des moyens soumis à l'appréciation des tribunaux. Sous ce rapport, je dirai franchement que l'ancienne plaidoirie me paraît n'avoir jamais été vaincue par la plaidoirie moderne. Je sais les avantages que celle-ci peut légitimement revendiquer. Je sais que, plus simple et plus nerveuse, plus rapide et plus condensée, elle répond davantage au mouvement des esprits, et à cette impulsion vive et soudaine qui entraîne toutes choses. Cependant mes sympathies pour les gloires

contemporaines du barreau ne me feront pas oublier la justice due à celles qui les ont précédées, et je reconnaîtrai que, dans les belles plaidoiries des Linguet, des Target, des Loyseau de Mauléon, des Bergasse et des Duveyrier, il existe, indépendamment de l'éclat de la forme et de l'élévation des pensées, un esprit merveilleux d'ordonnance et de disposition : le plan est toujours puissamment conçu et savamment dessiné; les faits sont exposés avec une clarté admirable, sans aucun contact de démonstration anticipée; les questions posées nettement, comme le programme de la discussion qui va s'ouvrir, sont ensuite successivement traitées avec un développement progressif de déductions et de preuves, qui attache l'esprit sans fatiguer la pensée. En un mot, la méthode et l'ordre éclatent dans ces compositions oratoires, et suffiraient pour les sauver de l'oubli. Ces qualités sont de tous les temps, elles dominent toutes les vicissitudes de la mode et du goût; car elles répondent à un besoin impérieux de l'esprit humain, elles satisfont à une sorte de nécessité organique et constitutionnelle. La force d'attention n'a-t-elle pas ses limites? l'intelligence la plus ferme n'a-t-elle pas ses heures de lassitude et ses moments d'atonie? Voilà les inconvénients que l'ordre et la méthode sont précisément destinés à prévenir. L'intelligence facilitée comprend mieux, et l'attention soulagée ne fléchit jamais.

Que cette qualité ne soit donc en aucune circonstance déshéritée de la place qui partout et toujours lui appartient. Qu'on ne la considère pas comme subalterne, et comme la qualité de ceux qui n'en

ont pas d'autre ; car elle remplace souvent l'éloquence, et l'éloquence ne la remplace jamais. D'une autre part, loin de nuire à la verve et à la spontanéité du talent, elle le fortifie, l'élève, et décuple sa puissance. Fénelon proclame l'ordre ce qu'il y a de plus rare dans les opérations de l'esprit ; cet éloge de l'ordre suffirait à sa glorification, car il émane d'une des plus belles intelligences qui aient honoré l'humanité.

Du reste, chacun comprend que je n'ai pas entendu distribuer des conseils ; ce droit m'appartient moins qu'à un autre. Le barreau de nos cours n'a-t-il pas d'ailleurs ses modèles qui conseillent et instruisent? Mes paroles ne doivent donc être accueillies que comme l'expression théorique du sentiment profond et réfléchi que suscite en moi le principe de l'ordre, et la nécessité de son application aux discussions qui préparent les décisions de la justice.

Mais il me tarde de sortir du cercle de ces applications particulières. J'ai hâte d'envisager l'ordre dans sa forme la plus élevée, c'est-à-dire dans ses rapports avec la gloire et la prospérité des peuples.

Ordre et liberté sont deux mots dont les passions contemporaines ont déplorablement altéré la signification relative. Telle est la situation qu'elles ont faite à ces deux idées, que désormais lorsqu'on exalte l'une, il semble qu'on abaisse l'autre, comme si la nature des choses les constituait hostiles, comme si au contraire leurs relations, sincèrement étudiées, n'étaient pas celles d'une intime et sympathique fraternité. Oui, l'ordre est la meilleure garantie de la

liberté; il lui sert de frein et d'égide. Toutes les fois qu'il a reçu quelque atteinte profonde, la liberté s'est vue à l'instant même menacée des plus sérieux périls. Toutes les fois qu'il a disparu, la liberté a péri dans le même naufrage, et lorsqu'elle n'existait pas encore, chaque période de violence et d'anarchie est devenue pour le pouvoir absolu le signal d'un progrès et d'une aggravation. Ouvrez l'histoire : deux époques principales de trouble et d'agitation ont précédé le grand mouvement national de 1789 : la Ligue et la Fronde. La première a produit le pouvoir bienveillant, mais absolu, de Henri IV qui semble avoir régné pour réaliser le vœu gouvernemental de Platon. La seconde a eu pour dénouement la souveraineté sans limites de Louis XIV. La troisième, détournée de sa noble voie par les misères et les crimes de l'anarchie, a produit le despotisme silencieux et guerrier de Napoléon. Ces faits sont significatifs sans doute; ils autorisent à dire : jamais la confusion et le désordre n'ont profité à la liberté. Liberté ! Ordre public ! c'est donc avec raison que vos noms brillent associés sur les bannières de notre milice civique ! Vivez toujours unis, car vous ne fûtes jamais impunément séparés. Le passé doit à cet égard servir d'enseignement à l'avenir.

Je n'insiste pas sur cette vérité qui serait entachée de la vulgarité d'un lieu commun, si, pour les choses qui intéressent l'organisation politique et sociale, il existait encore des lieux communs en France, c'est-à-dire des propositions universellement acceptées, et si le développement des vérités les plus incontestées en apparence ne recevait de nos souffrances annuelles un triste et douloureux à-propos.

Il me paraît plus utile de rechercher ce qu'est l'ordre au point de vue des institutions politiques qui nous régissent, en quoi il consiste, par quels faits extérieurs il se résume, comment enfin nous en jouissons, et au prix de quelles épreuves nous l'avons obtenu.

Ma pensée peut ici se traduire en quelques mots : l'ordre est presque toujours l'unité puissamment organisée.

Avant de s'établir dans la société européenne, et spécialement au sein de la société française, il a subi de longs et séculaires ajournements. Rome l'avait imposé à l'univers asservi. Elle dominait par ses armes et par ses lois, par ses gouverneurs et par ses généraux. Les extrémités les plus éloignées du centre de l'empire, sentaient palpiter cette vitalité puissante dont l'action était partout, dont le siége n'était qu'à Rome. C'est de là que partaient les volontés qui régissaient le monde. Les populations se taisaient dans une obéissance universelle, le bruit des pas des légions romaines était le seul qui se fît entendre dans le silence de l'univers.

L'ordre régnait alors, mais sous la forme d'une incertaine et fragile unité ; car tant d'éléments divers, violemment réunis sous le niveau de la conquête, aspiraient à se séparer. L'invasion barbare fut le signal de cette dissolution. Alors une effroyable confusion vint envahir le monde. Tous les pouvoirs sociaux se dispersèrent ou périrent : il n'exista plus de souveraineté que celle de la force, de l'arbitraire et d'un brutal égoïsme ; tout devint confus, local et désordonné.

Ce fut l'époque barbare. Elle survécut long-temps à l'invasion ; elle existait encore avec son anarchie et ses ténèbres, lorsque la grande figure de Charlemagne vint éclairer cette nuit profonde. Alors la société sembla se régler et s'asseoir, et l'unité, long-temps exilée, rentra en possession du gouvernement des peuples. Mais cette victoire était la victoire viagère du génie d'un homme. Elle meurt avec lui, parce que la civilisation seule pouvait lui communiquer la durée, et que la civilisation fille du temps, n'escompte pas ses bienfaits.

Bientôt une autre époque apparaît, celle de la féodalité, qui fut une amélioration et un progrès comparativement à l'état de barbarie auquel elle succédait. Mais cette nouvelle forme sociale, avec ses fractionnements multipliés de la puissance publique, et l'excès humiliant des prérogatives qu'elle consacrait, blessait profondément ce double instinct d'ordre et de liberté qui forme l'attribut essentiel de la nature humaine. Aussi voit-on partout le peuple et la royauté lutter de leurs efforts réunis contre la société féodale qui finit par expirer sous leurs coups ; victoire long-temps et vivement disputée, commencée par Philippe-Auguste, achevée par Richelieu!

La féodalité n'existait plus : les esprits étaient las des agitations produites par ses derniers combats. Le besoin d'ordre prédominait. Louis XIV vint réaliser ce vœu général. Toutes les forces de la nation se rallièrent dans ses mains ; l'administration jusqu'alors éparse se recueillit dans une concentration vigoureuse. L'ordre régna partout.

Ce fut, sans doute, un immense bienfait, et, quoi-

que la nation n'en ait été alors dotée que dans l'intérêt du pouvoir absolu, il explique comment ce siècle de régularité, de grandeur, est resté, malgré les fautes et les revers du souverain, l'une des époques les plus belles et les plus respectées de notre histoire.

Toutefois ici encore, l'ordre imposé par la volonté d'un homme était plutôt un accident heureux, qu'un résultat durable et solide. Des institutions seules auraient pu l'affermir et le consolider, et les esprits n'étaient pas encore préparés à les recevoir.

Bientôt le cours des choses, et le mouvement intellectuel développe de nouveaux besoins. Commencée sous les auspices d'une réforme nécessaire, la rénovation de 1789 devient une révolution sanglante, qui couvre le sol des débris de la monarchie. Après les échafauds de la convention, viennent les orgies du directoire, et la France qui avait poursuivi la liberté reconnaît qu'elle n'en a saisi que le fantôme, ou plutôt qu'elle n'a obtenu que les mécomptes d'une dégradante anarchie.

C'est alors qu'on vit ce besoin d'ordre, cette tendance humanitaire déposée par la Providence au cœur des peuples, éclater avec une force vraiment inouïe dans nos annales. Nos pères nous ont dit, et quelques-uns de nous se rappellent encore l'impression prodigieuse produite par le retour de l'homme extraordinaire que l'Egypte rendait à la France.

Le pays tout entier tressaillit; on le vit, d'un élan spontané, accourir vers celui qu'une sorte d'instinct divinatoire lui désignait comme providentiellement chargé de ses destinées. Quel sentiment suscitait donc

cette exaltation populaire, universelle, et rapide comme une impression d'électricité? Etait-ce le vainqueur des Pyramides que saluaient les acclamations nationales? Non, des victoires plus récentes et plus utiles venaient d'illustrer nos armes. Etaient-ce les terreurs de la coalition européenne qui précipitaient les populations sur les pas d'un guerrier déjà célèbre? Non, chacun était alors rassuré : Berghen et Zurich venaient de sauver la France (1).

Mais le désordre nous dévorait : le pays exténué périssait sous l'étreinte fiévreuse d'un gouvernement faible et méprisé. L'anarchie était partout, et la France voulait à tout prix en être délivrée : elle le voulait, dût-elle pour sa rançon sacrifier quelque chose de sa liberté nouvelle!

Telle fut la pensée de ce grand mouvement des esprits qui prépara le consulat et l'empire. Bonaparte ne faillit pas à cette universelle attente. Son génie organisateur accomplit admirablement (et ce sera l'éternel honneur de son nom,) la mission magnifique du rétablissement de l'ordre public; il déposa partout et sur tout le sceau de sa main puissante. Toutes les ruines furent relevées, les dévastations reconnues et réparées, les limites en toutes choses rétablies, en un mot, tout s'organisa, et la France, rendue à l'ordre, atteignit bientôt un développement extraordinaire de puissance et de prospérité.

(1) NOTA. Bonaparte débarqua à Fréjus le 17 vendémiaire an VII (9 octobre 1799) dix-neuf jours après la victoire de Berghen sur les Anglo-Russes du duc d'York, et quatorze jours après celle de Zurich sur les Austro-Russes de Souvarow.

J'ai donc raison de le dire, il existe dans les masses, à côté du sentiment de la liberté, un besoin impérieux d'ordre et de régularité. Ce besoin, on parvient quelquefois à l'endormir, on ne le détruit jamais, et son réveil est certain. L'histoire, en découvrant à nos yeux, le lent travail des siècles écoulés, nous atteste cette vérité consolante, qui garantit les destins de l'avenir, et ne permet pas que nous disions de la perfectibilité sociale, ce qu'aux champs de Philippes, disait de la vertu, Brutus mourant et découragé. (1) Elle avait compris cette vérité, la loi d'Athènes, par laquelle les citoyens qui s'abstenaient de prendre un rôle dans les troubles civils, étaient dévoués à l'infamie. Le législateur savait qu'à toutes les époques le désordre a été l'œuvre de minorités turbulentes, auxquelles l'abstention des majorités paisibles, livrait sans combat l'intérêt du présent et la carrière de l'avenir. Prévenir cette inaction funeste, ce suicide des hommes de bien, imposer à tous les citoyens une participation active et obligée dans les conflits populaires, c'était d'avance neutraliser le désordre, c'était en poser la limite, c'était introduire un élément infaillible d'ordre et de salut, dans les agitations nationales et les crises de la patrie.

Ne nous alarmons donc pas de ces essais d'agression, dirigés contre le principe d'unité, qui garantit l'ordre en France, et fait la force de nos institutions. La France qui l'a conquis, saura le défendre et

(1) « *O vertu tu n'es qu'un nom!* » On sait comment Rousseau, exposant le dogme de l'immortalité de l'âme, a réfuté ce blasphème de la douleur. (J. J. Rousseau, Emile.)

le garder. Ne nous étonnons pas si, naguère, nous avons entendu l'esprit de parti, flattant les vanités locales, murmurer des mots vieillis, et remuer sourdement des idées surannées, que le temps semblait avoir emportées pour toujours. La grande unité française, réalisée au prix de tant de sang et d'efforts, ce principe fécond et puissant, qui absorbe, résume, assimile les intérêts et les vœux de trente-deux millions d'hommes qu'il fait palpiter des mêmes espérances, tressaillir des mêmes craintes, en un mot qu'il anime du même souffle, et fait vivre d'une aspiration commune, cette création magnifique, la plus grande et la plus glorieuse conquête de la civilisation moderne, n'a rien à redouter des tentatives impies qui voudraient l'affaiblir et l'altérer. Placée au cœur de nos institutions, confiée au patriotisme d'un gouvernement ferme et sage, elle est désormais impérissable et immortelle, comme le pays dont elle fait la grandeur.

Nous avons à disputer l'avenir à de plus sérieux dangers. Un foyer permanent de désordre brûle au sein même de la société, produit et entretenu par ces associations ténébreuses dont on connaît le drapeau, le programme et le poignard?..... Ce n'est pas seulement à la destruction de nos institutions politiques qu'elles aspirent. Cette victoire ne serait pour elles qu'une incomplète et stérile satisfaction. C'est un bouleversement social que leurs efforts poursuivent, et, pour atteindre ce but, voyez s'il est un crime qui les arrête!

Tantôt ces apôtres d'une liberté sans limites impo-

sent à l'ouvrier laborieux la solidarité de leurs turbulentes coalitions et la cessation obligée du travail qui le fait vivre. Tantôt ils descendent en armes sur la place publique : les mesures les plns légitimes deviennent pour eux une occasion désirée de trouble et de révolte. Au nom de la loi qu'ils outragent, on les voit déclarer la guerre à la loi, attaquer avec des cris de mort ses organes les plus respectables et les plus élevés, ensanglanter le pavé de nos rues, improviser partout les ruines et la dévastation, semer enfin dans le pays entier l'inquiétude, la tristesse et la douleur. Combien de fois l'assassinat n'est-il pas sorti tout armé de leurs rangs pour attaquer une tête auguste! Grâce au ciel, l'étoile de la France a toujours protégé cette vie précieuse à la patrie. Louis-Philippe a lassé le régicide !.. et maintenant c'est à ses enfants que le crime s'adresse (1). N'avons-nous pas vu récemment l'un d'eux, au moment où, échappé aux dangers d'une campagne meurtrière, il rentrait, au milieu des acclamations publiques, dans la capitale du royaume, assailli par la balle d'un de ces assassins, à l'âme cruelle et desséchée, que rien ne touche et n'émeut, ni les dix-huit ans de la victime espérée, ni sa jeune gloire, ni le cœur de sa noble mère, ni les vertus de cette famille, l'exemple et le modèle de toutes ? La protection céleste ne s'était pas épuisée sur la tête du père, et cette fois encore l'assassinat a vu ses détestables espérances confondues. Le ciel en soit béni ! mais n'est-il pas douloureux de

(1) Ce morceau est de 1841.

penser que, pour ces patriotiques enfants de la France et du Roi, le sol de l'Afrique recélait en réalité moins de périls que la capitale de ce pays, objet permanent et sacré de leur dévouement.

Ces symptômes d'une perversité, infatigable dans sa rage, peuvent être inquiétants; toutefois ils ne doivent pas nous décourager. Ce n'est pas une faction, quelle que soit son audace, qui peut disposer de nos destins : c'est à nous-mêmes, c'est aux honnêtes gens, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, en un mot, c'est à la majorité intelligente et consciencieuse du pays, à faire son sort et son avenir; ne nous abandonnons pas nous-mêmes. Que chacun, dans la sphère d'action qui lui est ouverte par la constitution et les lois, apporte à la chose publique son aide et son concours! Le gouvernement représentatif n'est point un gouvernement de loisir et d'inaction (1). Ce n'est pas (une voix éloquente l'a dit) une tente dressée pour le sommeil; c'est une ruche immense, où chaque citoyen, abeille laborieuse, doit à la communauté le tribut de ses efforts individuels et de son incessante activité; ou plutôt c'est une grande arène, où il faut combattre quelquefois, agir et marcher toujours. Lorsque cette vérité sera comprise et pratiquée, le désordre frappé d'impuissance aura cessé d'exister ....

(1) .... curis acuens mortalia corda,
Nec torpere gravi passus sua regna veterno.
(VIRG. GEORG.)

ÉTUDES

SUR LA MAGISTRATURE.

LOUIS SERVIN, AVOCAT-GÉNÉRAL;

Par M. GASTAMBIDE,

Avocat-général près la Cour royale de Caen.

On a dit sur la tombe de Servin, qu'il avait été, en toutes choses, supérieur à ceux qui l'avaient précédé dans sa charge. La postérité a ratifié l'éloge funèbre; elle ne connaît pas dans la magistrature du ministère public un plus vieux nom avec autant de gloire. Servin a mérité naguère encore d'être désigné aux souvenirs de la patrie par un de ses plus illustres successeurs, et d'avoir place, dans le palais de St.-Louis et de la justice, le premier parmi les avocats du roi, avant Talon, avant Séguier.

Louis Servin naquit à Paris en 1555. Son père, brave gentilhomme au service d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut tué d'un coup de feu au siège de la Charité; sa mère, pieuse femme et d'une instruction peu commune, consolait son veuvage par l'éducation de ses enfants, et en composant des vers

français et latins sur les malheurs de la guerre civile. Le jeune Servin trouvait ainsi dans sa famille l'exemple du courage, le dévouement aux princes de Navarre, bientôt ses princes légitimes; il y apprenait aussi l'amour de Dieu et de la science : sa gloire a été de trouver dans son naturel, aussi bien que dans les circonstances, de quoi remplir dignement toutes les promesses d'une si noble éducation.

Dès l'âge de 17 ans, il s'élança au barreau de Paris, qui déjà n'avait pas d'égal dans l'univers, et où brillaient au premier rang Loisel, Pasquier, Arnault, Robert, Dollé. Il y fut bientôt distingué par ses talents et par ses vertus. Il ne cachait pas la noble ambition qu'il avait dans le cœur, de se faire un nom glorieux; mais il avait coutume de dire que l'amour du gain salit la renommée de l'orateur; et, en effet, il montra toujours un grand désintéressement. Comme avocat, sa probité était devenue proverbiale. Dans une cause qu'il plaida contre Loisel, il l'emporta. Son client voulant lui marquer sa reconnaissance par un hommage qui n'est plus de nos jours, fit faire l'anagramme de *Lodoïcus Servinus*. Le poète eut l'heureuse imagination de trouver, dans ces deux mots, cette devise parfaitement placée dans la bouche de Servin : *Jus sine dolis curo.* Ce qui est plus honorable encore que le témoignage poétique du client, c'est que l'avocat adopta la devise, la grava partout dans sa maison et ne s'en écarta jamais.

En 1589, à l'âge de 34 ans, Servin fut nommé par le roi Henri III avocat général au parlement de

Paris, en remplacement de Jacques Faye, seigneur d'Espeisses, nommé président. Or, à cette époque de discordes civiles, le parlement ne siégeait plus paisiblement sur ses fleurs de lys, mais il campait alternativement à Tours et à Châlons. Le dévouement aux intérêts du roi pouvait se payer cher. Achille de Harlay était à la Bastille; le premier président Duranti, l'avocat-général Daffis, venaient d'être assassinés à Toulouse; la Ligue était toute-puissante; Servin accepta. En toute circonstance, les fonctions d'avocat-général lui eussent convenu. Son talent noble, élevé, sévère, l'appelait naturellement à la discussion d'intérêts généraux. Cette vaste érudition qui s'alimentait à toutes les sources, aux textes sacrés, aux littératures grecque et latine, aux annales de l'histoire, aux profondeurs de la science, eût toujours été à l'étroit dans les causes particulières, et voulait se déployer à l'aise dans des sphères plus hautes. Mais en ces temps de calamités, où il fallait une grande âme avec un grand esprit pour remplir ces places difficiles, où l'Eglise allait se trouver aux prises avec l'Etat, les croyances du peuple en opposition avec ses intérêts, les choses saintes mêlées aux attentats les plus criminels, alors le cœur intrépide de Servin, son attachement à ses princes et à son pays, sa haute raison, en même temps que sa foi inébranlable, avaient trouvé comme leur emploi naturel, et il allait devenir une des gloires de la magistrature française.

Henri III meurt assassiné. Servin, catholique sincère, mais sujet fidèle, n'hésite pas à embrasser

la cause de Henri IV, et continue ses périlleuses fonctions pendant que son maître dispute le trône, l'épée à la main. C'est alors, en 1590, qu'il publia un manifeste en faveur de Henri IV. Ce livre, éloquemment écrit en latin, est une courageuse protestation contre les usurpations de la cour de Rome. Les intrigues de l'Espagne, l'ambition des ligueurs y sont également dénoncées ; enfin il fait un appel à toute la noblesse de France, il ranime dans les cœurs l'amour du pays avec la haine des étrangers. Ce livre court la France et est bientôt imprimé de nouveau ; il fait des partisans au roi, et, par conséquent, de nombreux ennemis à son auteur. En même temps Servin poursuit dans l'exercice de sa charge cette mission de dévouement et de patriotisme. Il fait lire en parlement les lettres-patentes données par Henri IV contre le cardinal Cajetan, se disant légat du pape dans le royaume de France. Le parlement du Roi et celui de la Ligue se livrent un combat de chaque jour et cassent réciproquement leurs arrêts. Servin, toujours sur la brèche, mérite dans cette pénible lutte le surnom de l'Hercule français. A cette époque de passions et de vicissitudes politiques, il faut être bien assuré dans le sentiment de son devoir, pour tenir à la fois contre ses propres incertitudes et contre les attaques qui viennent de toutes parts. Servin ne succombe ni à ses ennemis, ni à ses amis, ni à lui-même ; il est constamment fort, modéré, maître de lui.

Henri IV est enfin dans Paris. Les deux parlements ennemis oublient leurs querelles, s'unissent

Paris, en remplacement de J[illegible] compagnie, ayant d'Espeisses, nommé préside[illegible] premier président, de discordes civiles, le [illegible]ral, Louis Servin et paisiblement sur ses [illegible] généraux. Alors s'ouvre alternativement à [illegible]rière plus calme, mais non ment aux intér[illegible]illés et de périls. Il va pour- Achille de H[illegible] la lutte commencée contre le président P[illegible] les libertés de l'église gallicane et d'être a[illegible] de la royauté ; il n'épargnera ni puissar[illegible]ul, ni les superstitions ridicules ; il dé- fonc[illegible] courageusement et sans relâche la politique ta[illegible] d'une Société trop fameuse ; la royauté, [illegible] par lui de toutes les manières, ne sera pas [illegible] à l'abri de ses austères conseils ; pendant plus de trente années, il va consacrer au bien public cette parole éloquente qui ne doit s'éteindre qu'avec sa vie.

Il y a une éloquence qui ne se retrouve guère dans les pages d'un livre, après plus de deux siècles, alors surtout que le langage a vieilli, que le goût a changé. C'est cette éloquence qui est toute dans la valeur de l'homme, dans l'autorité de sa science ou de son caractère, dans la noblesse de sa personne, dans la grandeur de son courage. Alors les paroles de l'orateur ne sont pas proposées à la postérité comme des modèles de langage, elles n'ont point de place dans les admirations de la littérature ; mais elles retentissent dans les siècles comme de nobles exemples, et elles appartiennent à l'histoire. Telle est l'éloquence de Servin. Prenez ses *Plaidoyers et Actions notables*, vous y trouverez çà et là

ˀdes et belles paroles ; mais vous aurez quelque reconstruire cette réputation d'orateur ac- .e personne, dans son siècle, ne lui a sé- ..ent disputée, et qui survit à ses discours au- .d'hui tombés dans l'oubli.

Servin avait la grande qualité de l'orateur, c'est-à-dire l'action. Son geste était noble, ses attitudes heureuses, son débit mordant et pathétique. Il avait, en outre, une mémoire prodigieuse et un talent remarquable d'improvisation. Malheureusement ces dons éclatants s'évanouissent avec l'homme et sont perdus pour la postérité. Au contraire, les défauts de composition et de goût, souvent invisibles pour le siècle qui les a produits, demeurent et ne font que grandir avec le temps ; et ces défauts ont été ceux de Servin. A une époque où l'érudition régnait au palais en souveraine, où les citations les plus inattendues étaient l'ornement obligé du plaidoyer le plus vulgaire, où le grec, le latin et l'hébreu semblaient être le fond de la langue judiciaire, Servin étonne encore par le luxe de sa science et par le débordement de ses citations. Ses ennemis l'en ont raillé même de son vivant. On lit dans un libelle diffamatoire, publié contre lui en 1617, et écrit avec plus de malignité que de goût : « Qu'il entretient son auditoire de langue mal assaisonnée et de tripes de latin décousu, qu'il jette en égaré, l'écorchant en vrai marguillier de St.-Barthélemy. » Et plus loin :

Que maintes fois, il s'est carré
Comme la corneille esopique,

Et qu'il s'est aussi bigarré
Qu'un tarot ou qu'un roi de pique, etc.

Cependant Servin a laissé des pages éternellement éloquentes; c'est lorsqu'oubliant les soins de la composition oratoire, il paraît lui-même dans son discours, comme dans une grave conjoncture, avec la gravité de son personnage, l'autorité de sa vertu, l'énergique simplicité de son cœur, d'autant plus orateur qu'il est plus homme et qu'il agit en parlant. Henri IV vient d'expirer. Marie de Médicis fait aussitôt courir au parlement et demande la régence. Le parlement la donne. Le lendemain la régente, accompagnée de Louis XIII, son fils, vient, en lit de justice, entendre la lecture de l'arrêt. Servin pâle, versant des larmes, se lève et commence ainsi son discours :

« Sire, si, pour dignement servir un roi, les pa-
« roles composées avaient autant de force que la
« franche et pure affection d'une bonne âme, nous
« essaierions d'en offrir à Votre Majesté à cette pre-
« mière entrée à son lit de justice; mais au lieu
« que les grandes plaies font parler, l'extraordi-
« naire dont nos cœurs sont affligés ne nous laisse
« qu'une voix tremblante et demi-vive, si que nous
« ne saurions vous présenter pour prémices et of-
« frandes que des cris et profonds gémissements ex-
« primés par une langue languissante. »

Puis il retrace en quelques mots les royales vertus du défunt, et termine en ces termes :

« Mais venons en là, que nous disions avec un
« romain ce que Votre Majesté doit mettre en sa

« mémoire et l'y conserver par un mâle ressouvenir,
« que les princes sont mortels, mais que la république
« est éternelle, ce que nous reconnaissons en tous
« états quand il plaît à Dieu de les bénir ; et nous
« espérons de lui cette bénédiction au nôtre. »

Ces paroles sont encore belles aujourd'hui. Le caractère de Servin ne se dément pas. Nourri dans les croyances de la religion catholique romaine, il y demeure toujours sincèrement attaché ; mais il aime son pays et frappe les ennemis de la France, en quelque endroit qu'il les trouve. Henri IV vient de mourir. Les Jésuites que la clémence de ce malheureux prince avait rappelés, triomphent de cette mort et veulent rouvrir leurs écoles. Servin, au nom de l'Université, s'y oppose, dénonce leur politique ambitieuse, et les accuse publiquement d'avoir provoqué par leurs doctrines un double régicide. Quelques années après, il demande encore au parlement de faire brûler le livre de Suarez devant la porte des Jésuites. Sa vigilance n'est pas moins grande pour maintenir l'autorité royale contre les envahissements du Saint-Siège. En 1613, il dénonce au parlement deux livres de Sponde et de Bécanus où les principes de la séparation du spirituel et du temporel étaient méconnus. Aux états-généraux de 1615, le tiers-état propose d'admettre comme loi fondamentale du royaume, que nulle puissance spirituelle n'est en droit de déposer les rois et de délier les sujets de leur serment de fidélité. Ces oppositions s'élèvent du clergé, puis de la cour de Marie de Médicis. Servin voit le péril et vient en aide au tiers-état. Il apporte au parlement

les anciennes lois qui ont fondé les droits de l'église gallicane et les droits de la couronne ; et, sur ses conclusions, un arrêt ordonne que ces lois seront publiées de nouveau. Marie de Médicis fait casser l'arrêt par son conseil. Après cette conduite courageuse, faut-il s'étonner que Servin ait eu des ennemis, et qu'on l'ait représenté comme un huguenot vendu aux Hollandais, à Genève et à la Rochelle?

Avec une raison supérieure à son siècle, il condamne toutes les superstitions. Un jour ce sont les Pénitents-Bleus, qui ont la ridicule pratique de se flageller jusqu'au sang. « S'ils en veulent montrer, » s'écrie-t-il, « que ce soit du sang montant au visage, mais non sortant du corps, et qu'il monte par la bonne honte du péché ! » Une autre fois, c'est une femme accusée de sortilége, et qu'une coutume barbare soumet à l'épreuve de l'eau : elle sera plongée dans une rivière et réputée sorcière si elle vient à surnager. Servin dénonce au parlement cette étrange procédure, et fait ordonner qu'à l'avenir elle ne sera plus appliquée.

Les prétentions féodales des seigneurs viennent se briser plus d'une fois contre le caractère rigide et naïf de Servin. Une noble dame de Guynemoire veut qu'« à toutes noces qui se feront par ses sujets en son fief, son sergent y soit invité, y assiste, si bon lui semble, séant face à face de la mariée, dîne comme elle, ayant deux chiens courants et un lévrier qui auront à dîner, et à l'issue du dîner, mènera le sergent la mariée et dira la première chanson. » Le grave Servin dit qu'il est à peser que, quand les

mariages des métayers et autres sujets du fief de Guynemoire se font, ils ne sont contraignables à faire noces, comme en notre temps, ajoute-t-il, les plus sages n'en font pas. Et il prouve que les banquets de noces étaient défendus par le plus éloquent des apôtres, lequel disait, qu'il semblait que les gens eussent double âme et double corps pour faire festin avec luxe et profusion.

On sait avec quel sang-froid il reçut la visite menaçante du duc de Mercœur et de ses spadassins. Dans une audience publique. il avait refusé à ce duc le titre de prince, qui n'était dû, selon lui, qu'aux princes du sang. La duchesse de Mercœur, présente à l'audience, n'avait pu retenir quelques paroles et avait couru avertir le duc. Celui-ci se rendit le soir au domicile de Servin, ayant avec lui vingt ou trente hommes armés d'épées. Comme Servin le saluait, le duc de Mercœur ui dit : « Je ne suis point venu pour vous dire bonsoir, M. Louis Servin, mais pour vous montrer que je suis prince, car je vous tuerai, et il n'y a personne qui m'en sût garder. » Servin le voyant dans cette colère se couvrit pour la dignité de sa charge, et lui remontra avec calme qu'il se conduisait indécemment, et qu'au lieu d'agir ainsi, il devait porter ses plaintes au roi. Le duc redoubla ses menaces, tira son épée comme pour le tuer, en fut empêché et sortit.

Servin ne fléchit devant aucune puissance. Dévoué à la royauté, il la défend contre elle-même et sait lui déplaire pour la servir. Il se souvient au besoin, et le répète souvent en bien des termes, que les gens -

du roi sont aussi les hommes de la nation ; et il n'épargne à ses maîtres ni les conseils sévères, ni les dures remontrances. Il faut lire les beaux discours qu'il tint dans les lits de justice de 1614 et de 1620. Dans le dernier surtout, l'indépendance du magistrat s'exprime avec si peu de ménagements, qu'on peut s'en étonner de nos jours. Il s'agissait de quelques impôts ordonnés par Louis XIII. « Sire, » lui dit Servin, « nous trouvons fort étrange que Votre Majesté procède à la vérification de ses édits par des voies si extraordinaires, que de venir en sa cour de parlement, contre les anciennes formes gardées de tout temps par vos prédécesseurs rois, et par vous jusques à huy. » Puis il dépeignit le mécontentement du peuple et les désastres qui en pouvaient résulter. Il termina en demandant que le roi fît connaître au parlement ceux qui lui avaient donné le conseil d'en agir ainsi, afin qu'on informât contre eux. Et comme il n'avait pas conclu sur le fait de la vérification de l'édit, le garde-des-sceaux dit vivement : « Concluez, gens du roi. » Servin reprit alors : « Puisqu'il plaît à Votre Majesté, nous tendrons le cou à l'obéissance et conclurons par contrainte. »

Avec ce langage, il était difficile d'être bien en cour ; aussi, quoiqu'il fût conseiller du roi, qu'il eût tous les témoignages de son estime et qu'il fût très-propre au gouvernement des affaires, cependant il mourut dans les fonctions d'avocat-général qu'il avait exercées pendant 37 ans. On nous a conservé aussi le souvenir de sa modestie et de son désintéressement. Les honneurs ni les richesses

n'étaient l'objet de son ambition. Il disait que, dans les charges de judicature, il fallait réputer la piété envers Dieu, envers le roi et la patrie pour gain honorable, comme cette piété jointe au contentement est le plus grand profit que les hommes d'honneur puissent espérer et avoir pour récompense de la vertu. Ses mœurs étaient simples ; l'intérieur de sa maison, sans aucun luxe d'ornements, était décoré de quelques inscriptions savantes, choisies ou composées par lui et exprimant de nobles sentiments ou de pieuses pensées. Le bon goût, aussi bien que la critique littéraire, peut trouver à reprendre dans cette recherche d'érudition domestique; mais combien n'est pas louable et touchante pour le cœur cette ambition modeste qui s'enferme dans quelques livres et se satisfait aux dépens de l'antiquité ?

On sait quelle fut la mort de Servin. Surpris une première fois en plaidant par une attaque de paralysie, il fit une longue maladie pendant laquelle il reçut les témoignages les plus flatteurs de l'estime générale. Six médecins, députés par la Faculté, lui donnèrent des soins assidus. Il fut visité par tout ce qu'il y avait de grand dans la cité, et de distingué dans les sciences et dans les arts.

Revenu en convalescence, il se décida, en considération de son grand âge et de ses longs travaux, à résigner ses fonctions d'avocat-général. Il se démit en faveur de maître Jérôme Bignon, moyennant une récompense de 45,000 écus et de mille pistoles d'épingles pour Mme. Servin.

Un repos absolu de quelques mois l'avait rendu à

la santé, lorsque, le 6 mars 1626, le roi vint en personne au parlement pour la vérification de plusieurs édits importants. Servin voulut porter une dernière fois la parole, et sortir de ses fonctions par un acte d'indépendance et de dévoûment. Il commença un discours dans lequel il représenta au roi la misère du peuple et l'excès des impôts, lui disant que, dans les plus grandes nécessités, il devait se montrer toujours le père des malheureux. Il parla ensuite contre le duel; et, comme il s'exprimait avec beaucoup d'action et de véhémence, il tomba soudainement frappé d'une nouvelle attaque de paralysie et laissa son discours imparfait.

Transporté aussitôt dans sa maison qui était au palais de justice, il récita encore dans le trajet quelques mots de prière en latin; mais il perdit bientôt la parole, et expira au bout de quelques heures. On a dit que Louis XIII avait versé des larmes sur sa mort.

BIOGRAPHIE

DE

FONTENELLE;

Par M. CHARMA,

Professeur de Philosophie à la Faculté des lettres de Caen (1).

Il est des natures qui, dans le commerce de la vie, s'épanouissent avec tant de franchise, se dessinent avec tant de netteté, que le premier regard jeté sur elles suffit pour nous les livrer tout entières. Il en est d'autres, au contraire, qui se ferment avec tant de soin, ou qui s'ouvrent avec tant de réserve, qu'on ne parvient qu'à force de temps et de patience à les surprendre et à les pénétrer. A cette dernière catégorie appartient le personnage célèbre, qu'après une foule d'autres (2), nous allons, à notre tour, essayer de peindre; c'est une de ces figures dont l'histoire se fera représenter plus d'une épreuve encore, avant de la buriner définitivement.

I.—Bernard le Bouyer ou le Bovier (3) de Fontenelle naquit à Rouen le 11 février 1657. Son père, François de Fontenelle, avocat au parlement de Normandie, était un homme d'un talent distingué, d'une probité rare, mais d'un caractère inégal (4); sa mère, Marthe Corneille, digne sœur de Pierre et de Thomas Corneille,

joignait à un grand fonds de douceur et d'enjouement une piété solide et un esprit d'un ordre si élevé, que les deux poëtes ne dédaignaient pas de lui soumettre leurs pièces et les corrigeaient d'après ses avis (5).

Fontenelle était le second des quatre enfants mâles auxquels Marthe donna le jour. Joseph, son aîné de deux ans, était mort en bas âge; plus jeune que lui d'une trentaine de mois, Pierre vécut environ trente-trois ans; Joseph-Alexis, né en 1663, prolongea sa carrière jusqu'en 1741. Recommandables par leurs vertus chrétiennes, les deux derniers, ecclésiastiques l'un et l'autre (6), avaient eu en partage la piété de leur mère; Bernard en eut l'esprit.

Cet enfant, qui devait vivre un siècle, naissait à peine viable. Quelques heures après son entrée dans le monde, on désespéra de lui. Ses poumons étaient et restèrent jusqu'à seize ans d'une faiblesse telle, que toute émotion un peu vive au physique et au moral lui faisait cracher le sang. Cependant, les soins dont ses premières années furent entourées, les ménagements que lui apprit de bonne heure à s'imposer une prudence précoce et qui ne s'oubliait jamais, affermirent peu à peu sa constitution que soutenait d'ailleurs un estomac excellent, et l'on sait que, dans le cours de sa longue existence, une légère fluxion de poitrine fut l'unique indisposition qui l'arrêta.

Les Feuillants (7) avaient une maison à quelques pas de celle qu'occupaient les parents de Fontenelle. Cette circonstance inspira sans doute à une mère inquiète l'idée de vouer au patron de l'ordre dont la pensée lui était familière, le fils qu'elle craignait de perdre. De

là le nom de Bernard qui lui fut donné par son parrain Thomas Corneille, et l'habit de Feuillant qu'il porta jusqu'à sept ans.

Fontenelle fit ses études chez les Jésuites avec un grand succès. Il était, d'après la note inscrite sous son nom dans les registres du collége, *adolescens omnibus partibus absolutus et inter discipulos princeps*, « le premier entre ses condisciples, un élève accompli. » En rhétorique, à treize ans, il avait concouru pour le prix de poésie latine, proposé par le Palinod de Rouen, et sa pièce de vers, quoiqu'elle n'eût pas obtenu la palme, avait paru si remarquable à ses juges, qu'on crut devoir lui accorder, par une faveur tout exceptionnelle, les honneurs de l'impression (8). L'année suivante, le jeune poëte était plus heureux encore; quatre pièces de vers, trois en français, une en latin, adressées au même aréopage, lui valaient quatre couronnes (9). Mais ces triomphes littéraires et le travail qui les lui méritait, nuisirent sans doute à ses études philosophiques, et la supériorité qu'il avait eue sur ses rivaux dans toutes ses classes, parut un moment l'abandonner (10).

Sa physique achevée(11), Fontenelle, par déférence pour la volonté paternelle, suit un cours de droit et se fait recevoir avocat. Mais ayant fort mal plaidé, et, par suite peut-être, perdu sa première cause, il put quitter, avec l'agrément de son père, une profession qui ne convenait ni à ses dispositions physiques, ni à ses tendances intellectuelles (12), et se consacrer entièrement à cette douce culture des lettres à laquelle tout en lui et autour de lui l'invitait. Un voyage qu'il fit à Paris vers 1674, dans la compagnie de

Thomas Corneille, acheva, en lui ouvrant ce monde de poëtes et de savants, où ses deux oncles occupaient une si belle place, de déterminer sa vocation.

De retour à Rouen, il descend dans la lice avec toute l'ardeur dont il était capable. Le voilà d'abord qui concourt, en 1675 et en 1677, pour le prix de poésie proposé par l'Académie française ; aux deux concours il obtient l'accessit (13). Cependant, le *Mercure de France* (14), que rédigeaient alors Thomas Corneille et Visé (15), accueillait et portait aux nues ses essais en prose et en vers. On y remarqua surtout une petite pièce en vers, *L'Amour noyé*, et une autre en prose, l'*Histoire de mes conquêtes*, où Fontenelle se peint évidemment lui-même (16). En 1678 et 1679, Thomas Corneille livrait à la scène, deux opéras, *Psyché* et *Bellérophon*, dont Fontenelle était en grande partie l'auteur (17). En 1680, il compose, à propos de la comète qui parut alors, une comédie en un acte et en prose, jouée l'année suivante et applaudie sous le nom de Visé (18). En 1681, se souvenant du sang qui coulait dans ses veines, il osait chausser le cothurne, et il apportait au Théâtre-Français sa tragédie d'*Aspar*. Mais le fardeau était trop lourd pour ses épaules, et la pièce tomba. Fontenelle, qui était parvenu de très-bonne heure, comme il le disait lui-même, *à ne se fâcher de rien* (19), retira son poëme, et, qui plus est, le brûla. Peut-être en eût-on oublié jusqu'au titre, sans l'épigramme de Racine qui nous le conserva (20).

Pendant les six années qui viennent de s'écouler, Fontenelle avait fait preuve d'un esprit délié et d'une facilité peu commune, pour le temps, à écrire également

et en prose et en vers. Rien encore n'annonçait la vaste renommée qu'il allait bientôt acquérir. Le premier de ses ouvrages qui appela sur lui l'attention générale, date de 1683. Ce sont ses *Dialogues des morts*. Le *Jugement de Pluton* sur ces dialogues est de 1684.

En 1685, il donnait pour la première fois, dans le journal de Bayle (21), son *Eloge de Pierre Corneille*, qui reparut avec des changements notables, en 1729, dans l'*Histoire de l'Académie française* de l'abbé d'Olivet (22), et qu'enfin, après l'avoir revu de nouveau, il inséra, en 1749, dans une édition de ses œuvres, en y joignant une courte *Histoire du Théâtre-Français* qui lui sert d'introduction. La même année, le même journal le faisait connaître sous un aspect bien différent ; il publiait ses deux *Mémoires*, contenant une question d'arithmétique sur le nombre 9 (23) : ce qui n'empêchait pas le jeune mathématicien d'écrire les *Lettres galantes* (24), qu'il n'avoua jamais formellement, mais dont pourtant il se reconnut implicitement l'auteur, en leur permettant d'entrer dans les deux dernières éditions de ses œuvres publiées de son vivant.

Ceux qui voudront, disait Balzac, avoir de mes bonnes nouvelles, me feront plaisir d'en demander à l'année 1636 (25). Fontenelle aurait pu renvoyer avec raison ceux qu'il désirait renseigner favorablement sur son compte, à l'année 1686. Cette année-là, en effet, il enrichit notre littérature de celui de ses ouvrages qui mit le plus et le mieux en relief ses qualités éminentes, de ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*. L'éclat que jeta ce livre permit à peine au public de remarquer un opuscule philosophique parti de la même main et publié à la même époque, les

Doutes sur le système physique des causes occasionnelles, auquel, à défaut de Malebranche, un anonyme et le P. Lamy répondirent (26).

L'*Histoire des oracles*, dont l'érudition du Hollandais Van-Dale (27) avait fourni les matériaux, parut en 1687. Ce livre, où l'opinion qui attribue les oracles aux puissances infernales et les fait subitement cesser à la venue du Christ, est victorieusement combattue, faillit troubler la paix dont jouissait Fontenelle. Le jésuite Baltus, qui le jugeait dangereux, y fit une réponse pleine de fiel (28), et on assure que le confesseur de Louis XIV, le P. Le Tellier, en dénonça l'auteur à son royal pénitent (29). Heureusement le P. Tournemine, que Fontenelle avait connu au collége de Rouen et dont l'amitié ne lui manqua jamais, prit chaudement dans le *Journal de Trévoux* (30) qu'il avait fondé, sa défense contre le premier, tandis que le marquis d'Argenson, sans autre intérêt que celui de la justice et de l'humanité, le protégeait contre le second auprès du pouvoir séculier qui se disposait à sévir. Cette année-là encore, il concourait pour le prix d'éloquence et celui de poésie, proposés par l'Académie française. L'Académie couronna son discours en prose *Sur la patience* (31); mais ce fut aux vers présentés par mademoiselle Deshoulières qu'elle décerna le prix (32).

Ici se termine la liste des ouvrages que Fontenelle paraît avoir composés à Rouen. Vers la fin de 1687 ou au commencement de 1688, il vient s'établir à Paris, *ce rendez-vous général de tous les grands talents* (33), et il n'en sortira plus. Ses *Poésies pastorales* ouvrent la série des publications qui datent de son installation

dans la capitale ; elles virent le jour en 1688. Un *Discours sur l'églogue*, où le poëte nous apprend comment il entend la poësie bucolique, et la *Digression sur les anciens et les modernes*, où il explique et légitime la liberté des jugements qu'il s'était permis de porter dans le précédent écrit sur quelques poëtes célèbres de l'antiquité, les accompagnaient (34). La veine poétique n'était pas épuisée. En 1689, il en tire l'opéra de *Thétis et Pélée*, et celui d'*Enée et Lavinie*, en 1690 : ces deux poëmes réussirent ; le premier surtout eut un brillant succès (35). N'omettons pas le *Brutus*, tragédie en 5 actes et en vers, jouée, en 1689, sous le nom de *Mademoiselle Bernard*, et qui est presque entièrement de lui (36). Le *Parallèle entre Corneille et Racine*, provoqué par l'opuscule de Longepierre sur le même sujet, et qui sacrifiait Racine à Corneille, comme celui qu'il combattait avait sacrifié Corneille à Racine, parut, mais sans son agrément, en 1693. En 1696, on put lire, en tête de l'*Analyse des infiniment petits* par le marquis de L'Hôpital, une importante préface dont le style trahissait assez son auteur.

C'est dans le cours de l'année 1699 que Fontenelle commence à rédiger cette fameuse *Histoire de l'Académie des sciences*, à laquelle il travailla seul jusqu'en 1739. Les quarante volumes in-4°., où il donne les *Extraits des mémoires* lus dans les séances de l'Académie et qu'on ne jugeait pas à propos d'imprimer en entier, ainsi que les *Eloges des académiciens* morts pendant le cours de chaque année académique, mettent le comble à sa gloire et répandent son nom, qui s'unira désormais à celui de la France savante,

en Europe et par le monde (37). L'édition de ses œuvres, publiée en 1724, contient trois petits écrits philosophiques composés probablement depuis assez long-temps, le premier *Sur l'existence de Dieu*, le second *Sur le bonheur*, le troisième *Sur l'origine des fables* ou *Sur l'histoire*, comme l'intitule l'édition de 1790. Ses *Eléments de la géométrie de l'infini* sont de 1727; ses *Réflexions sur la poétique*, de 1742. En 1751, deux nouveaux volumes ajoutaient à son recueil, avec un écrit de peu d'étendue *Sur la poésie en général* et quelques autres pièces moins considérables encore, soit en prose, soit en vers, une tragédie en cinq actes et en prose, *Idalie*, et six comédies aussi en cinq actes et en prose, *Macate*, *Le tyran*, *Abdolonyme*, *Le testament*, *Henriette* et *Lysianasse*. Ces drames, qui n'étaient pas destinés à la scène, et que Fontenelle jeta sur le papier à ses heures perdues, pendant les quarante années qui précédèrent leur publication (38), sont précédés d'une *Préface* qu'il faut joindre, pour compléter la poétique de notre écrivain, aux traités spéciaux que nous avons mentionnés. Quelques fragments *Sur la raison humaine*, *Sur la connaissance de l'esprit humain*, *Sur l'instinct*, sur ce qu'il appelait sa *République*, furent publiés après sa mort.

Nous ne terminerons pas cet inventaire des trésors littéraires et scientifiques que nous a légués Fontenelle, sans dire un mot de sa correspondance. Quoiqu'il fût sous ce rapport, comme il s'en accuse lui-même, *un détestable, un infâme paresseux* (39), et qu'il appartînt par là à cette famille d'artistes dont Jean-Paul a dit qu'il leur en coûte beaucoup moins pour

faire un chef-d'œuvre qu'une lettre (40), il n'a pas pu toutefois ne pas répondre fréquemment aux innombrables admirateurs qui lui écrivaient de toutes parts; c'est tout au plus cependant si l'édition la plus complète de ses œuvres compte soixante morceaux de ce genre. Il serait à désirer que de nouvelles pièces, et nous savons qu'il en est encore d'inédites, fussent ajoutées par ceux qui les possèdent à cette collection (41).

« De tous les titres de ce monde, écrit quelque part Fontenelle, je n'en ai jamais eu que d'une espèce, des titres d'académicien, et ils n'ont été profanés par aucun mélange d'autres plus mondains et plus fastueux (42). » Rappelons rapidement ces titres auxquels il attachait tant de prix (43).

C'est par l'Académie française qu'il débute. Après s'être vu quatre fois repoussé par une majorité hostile, à la tête de laquelle étaient Boileau et Racine (44), il y vint enfin, en 1691, occuper le fauteuil que laissait libre, par sa mort, le doyen du conseil d'État, M. de Villayer (45). Son discours de réception, qui roule presqu'exclusivement sur la prise de Mons par Louis XIV, une fois prononcé, il se tait comme académicien pendant plus de trente ans. En 1722, il est chargé de recevoir le cardinal Dubois (46), et de complimenter le roi sur son sacre. Il reçoit encore Destouches (47) en 1723, Mirabaud (48) en 1726, Bussy-Rabutin (49) en 1732, et en 1749 l'évêque de Rennes Vauréal (50). En 1726, il avait répondu à la harangue des députés de l'Académie de Marseille que l'Académie française avait adoptée pour sa fille (51). En 1744,

une courte réponse avait aussi été faite par lui au remercîment que Linant adressait à l'Académie, à propos des trois prix de poésie qu'elle lui avait décernés (52); enfin, en 1749, il lut, en séance publique, un discours dans lequel il recommandait la rime aux jeunes poëtes qui brigueraient les couronnes que l'Académie mettait au concours (53). Il avait été trois fois élevé au poste suprême de directeur, deux fois par le sort, en 1723 et en 1727, et une fois, contre tous les usages de la Société, par le libre choix de ses confrères, en 1741, cinquante ans après son entrée dans l'Académie; il en était le doyen depuis 1724.

L'Académie des sciences était son plus brillant et son plus cher théâtre. Lors du renouvellement de cette Académie en 1699, il y entra et y fut immédiatement investi des fonctions de secrétaire, qu'il conserva et qu'il exerça, on sait avec quel honneur, pour obéir aux vœux de ses confrères. pendant quarante-quatre ans.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait admis, en 1701, au nombre de ses associés; mais il ne prit aucune part à ses travaux ni à ses actes (54), et, quatre ans après cette nomination, il passait, sur sa demande, membre honoraire, ce qu'on appelait alors *vétéran*

Deux Académies de province le comptaient avec orgueil parmi leurs correspondants; c'étaient celle de Nancy et celle de Rouen : la dernière, à la fondation et à l'organisation de laquelle il avait puissamment contribué (55), n'a point oublié ce qu'elle devait à sa mémoire, et c'est avec plaisir que nous voyons sur le sceau qu'elle a récemment adopté, la figure de Fon-

tenelle entre celles de Pierre Corneille et de Nicolas Poussin (56).

Il avait enfin, dans les dernières années de sa vie, été affilié, sans avoir brigué ce triple honneur, à la Société royale de Londres, à l'Académie des sciences de Berlin, et à celle des Arcadiens de Rome. Comme pasteur de cette Arcadie littéraire, il se nommait *Pigrasto*, Fontaine aimable (57), et on lui avait assigné, pour qu'il y menât paître son troupeau d'opéra, l'île poétique de Délos.

II. — Que faut-il penser maintenant de cet académicien et des livres que nous lui devons ?

Remarquons d'abord qu'il y a beaucoup moins de variété et de flexibilité dans le talent de Fontenelle qu'on ne serait tenté de le croire, et qu'on ne l'a cru généralement (58), en le voyant se mesurer avec tant de genres différents, affecter tant de formes diverses. Ainsi nous ne reconnaissons pas en lui, quelles que soient les apparences, les deux grands types que nous présente le royaume de l'intelligence, le littérateur et le savant. Il n'y a pas là un homme de science. L'homme de science cherche et découvre ; Fontenelle recueille et rédige : Fontenelle, c'est une plume au service du savoir, ce n'est pas le savoir. Laissons Lebeau condenser dans l'ami qu'il admire l'Académie des sciences tout entière (59) ; il n'en est pour nous que le secrétaire, le secrétaire, dans le sens étroit du mot ; l'Académie dicte, il écrit. Il

ne comprend même pas toujours les théories qu'il se charge de reproduire ; aussi avouait-il dans l'intimité, et cet aveu l'honore, que plus d'une fois il avait, dans ses analyses infidèles, altéré la pensée dont il s'était fait l'interprète (60). Quant aux *Eléments de la géométrie de l'infini*, que S'gravesande estimait, je le sais (61), et où Fontenelle aurait pu mettre quelque chose de plus que la forme, n'oublions pas ce qu'il en a dit lorsqu'il en offrit un exemplaire au fils du régent : « C'est un livre, Monseigneur, qui ne peut guère être entendu que par sept ou huit géomètres en Europe, et l'auteur n'est pas de ceux-là (62). »

Même dans cette région des lettres proprement dites où il faut le renfermer, nous ne saurions lui accorder la double place qu'il semblerait en droit de réclamer, en nous présentant d'une main ses *Pastorales*, son *Théâtre*, ses *Dialogues des morts*, et de l'autre ses *Eloges*, ses *Réflexions sur la poétique*, son *Histoire des oracles*, sa *Pluralité des mondes*. Nous cherchons vainement à distinguer ici un prosateur et un poëte. Qu'est-ce, je le demande, que cette poésie qui ne s'émeut jamais, qui se possède et se modère toujours, qui a tellement peur du sublime, qu'elle ne se le permettrait, si l'occasion lui en était donnée, *qu'à son corps défendant* (63) ? Point de *vis comica* dans ces comédies et dans ces dialogues! Point de *vis tragica* dans ces tragédies (64)! Point d'entrailles dans ces pastorales, où pourtant il n'est question que d'amour (65)! Le génie poétique n'est pas là. Tout ce qui d'ailleurs se rencontre

dans ce que l'on voudrait appeler sa poésie, se retrouve dans sa prose; c'est la même manière, le même ton, le même mouvement. Je ne connais pas d'écrivain plus uniforme. Fontenelle est partout poëte, ou il ne l'est nulle part : il ne l'est nulle part. Nous ne trouvons même en lui, qu'à un degré fort ordinaire, les mérites du versificateur. La langue qu'il se condamne alors à manier lui oppose des résistances contre lesquelles il ne songe pas (un tel effort n'est ni dans ses principes, ni dans ses habitudes) à instituer une lutte vigoureuse et persévérante, auxquelles, par conséquent, il n'échappe qu'à force de sacrifices et de transactions. Presque partout, dans ses vers, l'idée est immolée à la forme!

Fontenelle n'est donc pas plus pour nous un poëte qu'un savant, et nous ne lui mettrions aux mains ni le *compas*, ni la *lyre*. Sa *plume* après tout lui suffit (66).

Ce n'est pas, en effet, une plume ordinaire. Fontenelle est un écrivain éminent. Nous ne nous dissimulons pas ses défauts. Sa phrase est incorrecte. Sa diction redoute tellement la tenue, qu'elle côtoie souvent le trivial. Cet homme a tant d'esprit, qu'il lui est bien difficile de n'en pas abuser de temps à autre. Il a enfin un tel besoin d'originalité et de nouveauté en toute chose, qu'il n'évite pas toujours la recherche et l'affectation. C'est surtout dans les *Lettres galantes* et dans les *Dialogues des morts* que ces taches se remarquent.

Mais à côté de ces défauts dont, d'ailleurs, ses bons ouvrages sont à peu près exempts, quel rare mérite ! quelles précieuses qualités ! que d'enjouement ! que de finesse ! que de facilité ! Avec quel naturel s'or-

donnent et s'organisent, pour former un ensemble accompli, les différents éléments dont ses conceptions se composent. Avec quel talent surtout il sait rendre accessibles à toutes les intelligences, les plus hautes, les plus obscures vérités! Son grand titre de gloire, comme l'a si bien dit mon éloquent et judicieux ami, M. Géruzez, c'est d'avoir *humanisé et popularisé la science* (67). Ce problème qu'il se pose quelque part : *Trouver un milieu pour amener la philosophie à n'être ni trop sèche pour les gens du monde, ni trop badine pour les savants* (68), sa *Pluralité des mondes*, son *Histoire des oracles*, son *Histoire de l'Académie des sciences* l'ont complètement résolu.

Quelques passages empruntés aux différents ouvrages de notre auteur confirmeront sur tous les points, pour l'éloge comme pour le blâme, le jugement que nous venons d'en porter.

Voyons d'abord sa prose rimée. J'emprunte ma première citation à la seconde scène de son *Brutus* ; c'est l'ambassadeur de Tarquin-le-Superbe, Octavius, qui adresse la parole, dans le Sénat où il vient d'être admis, à Brutus et à Valérius :

Consuls, quelle est ma joie
De parler devant vous pour le roi qui m'envoie,
Et non devant un peuple aveugle, audacieux,
D'un crime tout récent encore furieux,
Qui ne prévoyant rien, sans crainte s'abandonne
Au frivole plaisir qu'un changement lui donne!
Rome vient d'attenter sur les droits les plus saints,
Qu'ait jamais consacrés le respect des humains.
Méconnaissant des rois la majesté suprême,
Elle foule à ses pieds et sceptre et diadème.

Et quel autre forfait plus grand, plus odieux,
Peut jamais attirer tous les foudres des Dieux ?
Mais il n'est pas besoin que les Dieux qu'on offense,
Fassent, par leur tonnerre, éclater leur vengeance;
Ce forfait avec lui porte son châtiment.
Les Romains sont en proie à leur aveuglement ;
Ils ne consultent plus les lois ni la justice ;
Un caprice détruit ce qu'a fait un caprice.
Le peuple, en ne suivant que sa légèreté,
Se flatte d'exercer sa fausse liberté ;
Et par cette licence impunément soufferte,
Triomphe de pouvoir travailler à sa perte.
Vous-mêmes qu'il a mis dans un rang éclatant,
Que n'éprouvez-vous point de ce peuple inconstant ?
A votre autorité chancelante, incertaine,
Il peut, quand il lui plaît, se dérober sans peine ;
Il vous ôte à son gré vos superbes faisceaux.
Lorsqu'il fit choix d'abord de ses maîtres nouveaux,
Brutus et Collatin occupaient cette place ;
Depuis, un vain soupçon, une inconstante audace
Dégrada Collatin, et vous donna (à Valérius), Seigneur,
Pour peu de temps, peut-être, un dangereux honneur.
Ah ! Romulus sans doute eut tous les Dieux contraires,
Lorsqu'en ces murs naissants il rassembla nos pères,
S'il faut que par un peuple à lui-même livré
Périsse cet Etat encor mal assuré.
Prévenez les malheurs qui déjà se préparent ;
Que par un repentir vos fautes se réparent ;
Qu'un légitime roi dans son trône remis,
Fasse, en vous soumettant, trembler vos ennemis (69) !

Nous ne ferons pas à Voltaire l'injure de comparer cette tirade, si pauvrement écrite, à la belle scène où il met dans la bouche d'Aruns les magnifiques vers que tout le monde connaît. La phèdre de Pradon perd infiniment moins à être rapprochée de celle de Racine (70).

La pièce qui suit serait un véritable chef-d'œuvre,

si elle n'était en vers, et si l'auteur n'y oubliait, comme il lui arrive trop souvent, que « Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. »

APOLLON A DAPHNÉ ; Sonnet.

Je suis, — criait jadis Apollon à Daphné,
Lorsque tout hors d'haleine il courait après elle,
Et lui contait pourtant la longue kirielle
Des rares qualités dont il était orné, —

Je suis le Dieu des vers, je suis bel esprit né. —
Mais des vers n'étaient point le charme de la belle.
— Je sais jouer du luth, arrêtez. — Bagatelle !
Le luth ne pouvait rien sur ce cœur obstiné. —

Je connais la vertu de la moindre racine ;
Je suis par mon savoir Dieu de la médecine. —
Daphné fuyait encor plus vite que jamais.

Mais s'il eût dit : — Voyez quelle est votre conquête ;
Je suis un jeune Dieu, toujours beau, toujours frais ! —
Daphné, sur ma parole, aurait tourné la tête (71).

Je me hâte d'arriver à ses ouvrages en prose. Prenons pour débuter les *Dialogues des morts*. Un fragment du premier nous donnera une idée suffisante du reste.

ALEXANDRE, PHRINÉ.

PHRINÉ. — Vous pouvez le savoir de tous les Thébains qui ont vécu de mon temps ; ils vous diront que je leur offris de rebâtir à mes dépens les murailles de Thèbes, que vous aviez ruinées, pourvu que l'on y mît cette inscription : « Alexandre-le-Grand avait abattu ces murailles, mais la courtisanne Phriné les a relevées. »

ALEXANDRE. — Vous aviez donc grand'peur que les siècles à venir n'ignorassent quel métier vous aviez fait ?

PHRINÉ. — J'y avais excellé et toutes les personnes extraordinaires, dans quelque profession que ce puisse être, ont la folie des monuments et des inscriptions.

ALEXANDRE. — Il est vrai que Rhodope l'avait déjà eue avant vous. L'usage qu'elle fit de sa beauté, la mit en état de bâtir une de ces fameuses pyramides d'Egypte qui sont encore sur pied......

PHRINÉ. — Mais moi j'avais cet avantage par-dessus Rhodope, qu'en rétablissant les murailles de Thèbes, je me mettais en parallèle avec vous, qui aviez été le plus grand conquérant du monde, et que je faisais voir que ma beauté avait pu réparer les ravages que votre valeur avait faits.

ALEXANDRE. — Voilà deux choses qui assurément n'étaient jamais entrées en comparaison l'une avec l'autre. Vous vous savez donc bon gré d'avoir eu bien des galanteries !

PHRINÉ. — Et vous, vous êtes fort satisfait d'avoir désolé la meilleure partie de l'univers ? Que ne s'est-il trouvé une Phriné dans chaque ville que vous avez ruinée ! Il ne serait resté aucune marque de vos fureurs.

ALEXANDRE. — Si j'avais à revivre, je voudrais être encore un illustre conquérant.

PHRINÉ. — Et moi une aimable conquérante. La beauté a un droit naturel de commander aux hommes, et la valeur n'en a qu'un droit acquis par la force. Les belles sont de tout pays, et les rois mêmes ni les conquérants n'en sont pas... Une belle ne partage avec personne l'honneur de ses conquêtes ; elle ne doit rien qu'à elle-même. Croyez-moi, c'est une jolie condition que celle d'une jolie femme.

ALEXANDRE. — Il a paru que vous en avez été bien persuadée. Mais pensez-vous que ce personnage s'étende aussi loin que vous l'avez poussé ?

PHRINÉ. — Non, non, car je suis de bonne foi. J'avoue que j'ai extrêmement outré le caractère de jolie femme ; mais vous avez outré aussi celui de grand homme ! (72).....

L'ouvrage entier est écrit sur ce ton et dans ce

style. C'est, pour le fond, un perpétuel paradoxe; pour la forme, un feu roulant de mots souvent bizarres, quelquefois heureux, toujours spirituels. Nous voyons bien, avec Voltaire et Laharpe (73), ce qu'il y a de forcé, d'étrange, de prétentieux à mettre en parallèle Apicius et Galilée (74), Brutus et Faustine (75), le *conquérant* Alexandre et la *conquérante* Phriné ! Nous n'accorderons pas cependant à Walkenaer, que *le succès de ce livre ne prouve qu'une chose, le mauvais goût du temps* (76) qui l'a si fort applaudi, et la critique la plus sévère admire Pline le jeune, tout en le condamnant.

Nous ferions, il faut en convenir, bien meilleur marché des *Lettres galantes*, où l'abus de l'esprit (c'est pourtant de l'esprit encore) est porté au-delà de l'extrême limite, et où d'ailleurs nous avons rarement pour compensation les aperçus ingénieux dont les *Dialogues des morts* sont semés. Ecoutons le chevalier d'Her.... racontant une de ses prouesses.

A MADEMOISELLE DE J.... EN LUI ENVOYANT DES PATÉS D'UN SANGLIER QUI L'AVAIT PENSÉ BLESSER A LA CHASSE.

J'ai couru un grand péril, Mademoiselle; mais enfin mon ennemi est défait, et je vous l'envoie en pâte. Je l'ai fait bien saler et épicer, pour conserver la mémoire de mon triomphe, en montrant ce cadavre. Si j'avais eu le secret des anciens Egyptiens, je l'eusse embaumé, et j'eusse fait de mon sanglier une momie; cela eût duré une infinité de siècles; mais, par malheur, nous autres modernes, nous n'avons point d'autre secret que la pâtisserie. Figurez-vous, Mademoiselle, que comme j'étais à la chasse avec M. le baron de ...., l'animal que vous voyez, ne trouva pas bon que je le tuasse. Il fuyait, et tout d'un coup il retourna

vers moi avec fureur. Là-dessus je m'arrêtai pour délibérer. Je ne savais s'il n'était point envoyé de votre part contre moi ; car tout ce qui me paraît bien redoutable, je crois aussitôt qu'il me vient de vous. Je savais bien qu'en ce cas-là mon devoir de parfait amant était de me laisser manger ; mais quand j'eus bien examiné le sanglier, je ne trouvai pas qu'il eût l'air si aimable que l'ont vos rigueurs et vos cruautés. Il restait encore une grande difficulté, savoir : si je ne devais pas mourir, pour finir les tristes destinées que vous me faites ; mais ce sentiment me parut trop intéressé pour le suivre ; et je crus qu'il y allait de votre honneur, qu'un amant qui vous est aussi fidèle que moi, vécût, quoiqu'il n'y trouvât pas son compte. Le zèle que j'ai pour votre gloire, coûta donc la vie au pauvre sanglier, qui ne croyait pas avoir affaire à un homme animé par un motif si puissant. Je le perçai d'un coup de mousqueton, et je ne crois pas qu'une autre fois des sangliers osent se jouer à ceux qui conservent leur vie pour vous. Je serais trop heureux, Mademoiselle, si vous mangez de celui-ci avec quelque sentiment de vengeance sur ce qu'il m'a osé mettre en péril, et si cela vous en relève le goût (77).

Il serait difficile de réunir en aussi peu de lignes plus de fadeurs et de fadaises ; nous doutons que Voiture ait jamais trouvé mieux (78) ! Ce n'était pas ainsi, on le croira sans peine, que Fontenelle écrivait pour son propre compte. Sa correspondance, au contraire, unit presque partout la simplicité à la grâce. On en pourra juger par les deux pièces que nous allons transcrire. Ces deux lettres d'ailleurs, dont nous avons les autographes sous les yeux, à défaut même de tout autre mérite, auraient encore celui de paraître ici pour la première fois.

BASSE-NORMANDIE—AU REVEREND
LE TRÈS REVEREND PERE ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JESUS
A CAEN

J'ai reçû votre premier Manuscrit, mon Reverend Pere, par les soins de Mad^e. de St. Luc, que je vous prie d'en bien remercier pour moi. J'ai tout quitté pour le lire dans le moment,

de suite, et a teste reposée. Je le trouve trés bien écrit, trés purement et trés élegamment, ce qu'on appelle ici du ton de la bonne compagnie, et en effet ce ton là vous est si naturel qu'il n'y a pas jusqu'a vos lettres qui n'en soient, mais pour soutenir le personnage que je me suis donné d'*ennemi des Manuscrits*, je vous dirai que le fond de celuici manque d'une certaine nouveauté que je desire dans les *Livres*. Tout ce qu'il diroit auroit été déja extremement dit quoiqu'avec moins d'agrément. Je n'aime pas même les vers quoique bien faits et bien tournés, hormis peut être quelques uns comme un qui commence par *Substitüés leur en*, mais je n'aime pas a trouver des vers dans ce sujet là, ils m'y paroissent trop étrangers, et il vaudroit mieux, ce me semble, traiter le tout en vers, ce qui vous donneroit un plus grand air de nouveauté. Ce seroit comme une Poëtique de Despreaux, que je ne croi pas par parenthese *le plus sage de nos Poëtes.* Je ne croi pas non plus meriter entierement la maniere dont vous parlés de moi, mais je ne laisserois pas d'étre fort aise que cela fust dit au Public, et de bonne part, comme il le seroit, et si je l'empéche, je vous avoüe que je croirai avoir fait une action heroïque de desinteressement. Cependant pour en diminuer un peu l'excés de beauté, je vous conseille fort de ne vous en pas fier absolument a moi, il y a eu tels ouvrages dont je n'ai pas conseillé l'impression, et qui ont eu de trés grands succés, et j'ai été alors avec grand plaisir et de trés bonne foi l'Echo du Public. Cela pourroit bien m'arriver ici, et je le souhaiterois de tout mon cœur. N'allés pas me punir de ma sincérité par me refuser vos autres ouvrages, je vous avertis que vous feriés trés mal. Je garde celuici jusqu'a ce que j'aye reçû vos ordres. Adieu, mon Reverend Pere, sans aucune ceremonie, et avec une sincerité qui n'est peut étre que trop prouvée d'ailleurs (79).

De Paris ce 8 Aoust 1735.

BASSE-NORMANDIE—AU REVEREND
LE TRÉS REVEREND PERE ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
A CAEN

Mon Reverend Pere

Je sens très vivement la continuation de vos bontés, et je suis très flaté de de (sic) ce qu'un si grand éloignement, et qui apparem-

ment ne finira pas, ne m'efface pas tout a fait de votre souvenir. Puisque vous me faites l'honneur de me demander de mes nouvelles, je vous dirai que je me porte bien pour mon grand age, et que par là je merite la jalousie du peu que j'ai de contemporains. Je suis dans une situation fort tranquille, et j'ai une ame bien propre a gouster ce bonheur là. Je n'entreprends point d'ouvrages qu'apparemment je ne finirois pas, mais je m'amuse a differentes lectures, pourveu cependant que ce ne soient pas de trop hautes matieres. Une chose encore qui m'est fort necessaire, c'est la continuation de votre amitié, et je vous la demande instamment (80).

Je suis avec respect, Mon Reverend Pere, votre trés humble et trés obeïssant serviteur,

FONTENELLE.

De Paris ce 29 Jan. 1749.

Ce n'est là, à coup sûr, ni un Voltaire, ni une Sévigné. C'est toujours un écrivain plein d'esprit et de charme. N'oublions pas que ces lignes sont tracées par une main que l'âge appesantit : Fontenelle avait déjà 78 ans lorsqu'il écrivait la première de ces deux lettres, et, quand il signait la seconde, il n'en comptait pas moins de 98!

Mais revenons à sa jeunesse. Voyez avec quel art, ou plutôt avec quel naturel, à peine entré dans sa 29e. année, il enseigne, en se jouant, les vérités les plus abstruses à sa marquise de la *Pluralité des mondes !*

« — Serait-il bien possible, s'écrie la marquise dans l'un de ces doctes entretiens, que la terre fût lumineuse comme la lune ?.. — Hélas ! Madame, repliquai-je, être lumineux n'est pas si grand'chose que vous pensez. Il n'y a que le soleil en qui cela soit une qualité considérable. Il est lumineux par lui-même, et en vertu d'une nature particulière qu'il a ; mais les planètes n'éclairent que parce qu'elles sont éclairées de lui. Il envoie sa lumière à la lune, elle nous la renvoie, et il faut que la terre renvoie aussi à la lune la lumière du soleil ; il n'y a pas plus

loin de la terre à la lune que de la lune à la terre.—Mais, dit la marquise, la terre est-elle aussi propre que la lune à renvoyer la lumière du soleil? — Je vous vois toujours pour la lune, repris-je, un reste d'estime dont vous ne sauriez vous défaire. La lumière est composée de petites balles qui bondissent sur ce qui est solide et retournent d'un autre côté, au lieu qu'elles passent au travers de ce qui leur présente des ouvertures en ligne droite, comme l'air ou le verre. Ainsi ce qui fait que la lune nous éclaire, c'est qu'elle est un corps dur et solide, qui nous renvoie ces petites balles. Or, je crois que vous ne contesterez pas à la terre cette même dureté et cette même solidité. Admirez donc ce que c'est que d'être posé avantageusement. Parce que la lune est éloignée de nous, nous ne la voyons que comme un corps lumineux, et nous ignorons que ce soit une grosse masse semblable à la terre. Au contraire, parce que la terre a le malheur que nous la voyons de trop près, elle ne nous paraît qu'une grosse masse, propre seulement à fournir de la pâture aux animaux, et nous ne nous apercevons pas qu'elle est lumineuse, faute de nous pouvoir mettre à quelque distance d'elle.—Il en trait donc de la même manière, dit la marquise, que lorsque nous sommes frappés de l'éclat des conditions élevées au-dessus des nôtres, et que nous ne voyons pas qu'au fond elles se ressemblent toutes extrêmement. — C'est la même chose, répondis-je. Nous voulons juger de tout, et nous sommes toujours dans un mauvais point de vue. Nous voulons juger de nous, nous en sommes trop près; nous voulons juger des autres, nous en sommes trop loin. Qui serait entre la lune et la terre, ce serait la vraie place pour les bien voir. Il faudrait être simplement spectateur du monde et non pas habitant (81).....

Convenons cependant que le livre d'où nous détachons cette page gracieuse, abuse un peu parfois de ce charmant badinage dont la gravité des questions auxquelles il se mêle ne s'accommode pas toujours. Mais cet unique et léger reproche, nous ne pouvons même plus l'adresser aux *Eloges*, à l'*Histoire de l'Académie des sciences*, productions accomplies, et

qui resteront parmi les plus beaux monuments dont les lettres s'honorent. Nous empruntons à ces admirables ouvrages les deux morceaux qui suivent. Le premier est de 1674, le second de 1716.

I.—Les singes ont tant de rapport avec l'homme pour la figure extérieure, et ils paraissent si fort au-dessus des autres bêtes pour l'esprit, qu'il semble que la dissection de leur corps doive encore faire trouver en eux de nouvelles ressemblances avec nous. La figure de leur crâne est à peu près la même que celle du crâne de l'homme ; et surtout il n'a pas cet os triangulaire, qui dans la plupart des brutes sépare le cerveau du cervelet ; leur cerveau est grand à proportion du corps ; les anfractuosités de la partie externe du cerveau sont assez semblables à celles de l'homme en la partie antérieure ; conformités mécaniques qui peut-être contribuent à l'esprit des singes ; mais la plus parfaite qu'ils aient avec nous, est celle qui regarde les organes de la voix. Ils les ont tels, que les Nègres ont raison, sans le savoir, de dire que les singes parleroient, s'ils vouloient, et que la plupart des philosophes ont tort de supposer trop généralement, que les animaux exercent leurs actions, parce qu'il se rencontre qu'ils ont les organes qui y sont propres. Il ne tient pas aux organes que les singes n'articulent des sons, et n'établissent entre eux une langue, il tient à ce qu'ils n'ont pas assez d'esprit ; car une des choses les plus admirables que fasse l'homme, c'est de parler. Comme dans le passage des animaux terrestres aux oiseaux, il y a une espèce mitoyenne qui a des ailes, et qui ne vole point ; aussi dans le passage de toutes les espèces qui ne parlent point à celle qui parle, il y a une nuance formée par des animaux qui ont tous les organes de la parole sans parler. Malgré toutes ces conformités des singes avec l'homme, il est pourtant certain que leurs parties internes sont assez différentes des nôtres, et que c'est par le dehors qu'ils nous ressemblent le plus. Si le singe est immédiatement au-dessous de l'homme, il ne laisse pas d'en être infiniment loin (82).

II.—Le dessein qu'a eu le P. Malebranche de lier la religion à la

philosophie a toujours été celui des plus grands hommes du Christianisme. Ce n'est pas qu'on ne puisse assez raisonnablement les tenir toutes deux séparées, et pour prévenir tous les troubles régler les limites des deux Empires; mais il vaut encore mieux réconcilier les Puissances, et les amener à une paix sincère. Quand on y a travaillé, on a toujours traité avec la philosophie dominante, les anciens Pères avec celle de Platon, S. Thomas avec celle d'Aristote, et à leur exemple le P. Malebranche a traité avec celle de Descartes, d'autant plus nécessairement, qu'à l'égard de ses principes essentiels, il n'a pas cru qu'elle dût être comme les autres dominante pour un temps. Il n'a pas seulement accordé cette philosophie avec la religion, il a fait voir qu'elle produit plusieurs vérités importantes de la religion, et peut-être un seul point lui a-t-il donné presque tout. On sait que la preuve de la spiritualité de l'ame apportée par M. Descartes le conduit nécessairement à croire que les pensées de l'ame ne peuvent être causes physiques des mouvements du corps, ni les mouvements du corps causes physiques des pensées de l'ame, que seulement ils sont réciproquement causes occasionnelles, et que Dieu seul est la cause réelle et physique déterminée à agir par ces causes occasionnelles. Puisqu'un esprit supérieur à un corps et plus noble ne le peut mouvoir, un corps ne peut non plus en mouvoir un autre; leur choc n'est que la cause occasionnelle de la communication des mouvements, que Dieu distribue entre eux selon certaines lois établies par lui-même, et certainement inconnues au corps. Dieu est donc le seul qui agisse soit sur les corps, soit sur les esprits; et de là il suit que lui seul, et absolument parlant, il peut nous rendre heureux ou malheureux, principe très-fécond de toute la morale chrétienne. Puisque Dieu agit sur les corps par des lois générales, il agit de même sur les esprits. Des lois générales règnent donc partout, c'est-à-dire des volontés générales de Dieu, et c'est par elles qu'il entre, tant dans l'ordre de la nature que dans celui de la grâce, des défauts que Dieu n'aurait pu empêcher que par des volontés particulières, peu dignes de lui. Cela répond aux plus grandes objections qui se fassent contre la Providence. C'est là tout le système dans un raccourci, qui ne lui est pas avantageux. Plus on le verra développé, plus la chaîne des idées sera longue, et en même temps étroite. Jamais philosophe n'a si bien su l'art d'en former une (83).

Qui ne trouve de soi-même, après avoir lu de telles pages, et ce ne sont pas les plus remarquables (84), le bel éloge que Voltaire en faisait dans ce vers si souvent cité :

L'ignorant l'entendit, le savant l'admira (85) ?

Nous connaissons suffisamment dans Fontenelle ce que nous pourrions appeler l'homme de génie; étudions-y maintenant l'homme de goût. Pour le juger sous ce rapport, il ne faut que rappeler les jugements qu'il portait lui-même.

Les écrivains grecs, en général, n'ont pas ses sympathies. Quand il nous parle d'Homère, ce qu'il tient surtout à nous en faire remarquer, ce sont les licences extraordinaires que sa poësie se donne :

Homère pouvait parler dans un seul vers cinq langues différentes, prendre le dialecte dorique quand l'ionique ne l'accommodait pas; au défaut de tous les deux, prendre l'attique, l'éolique ou le commun, c'est-à-dire, parler en même temps picard, gascon, normand, breton et français commun. Il pouvait allonger un mot, s'il était trop court, l'accourcir s'il était trop long, personne n'y trouvait à redire. Cette étrange confusion des langues, cet assemblage bizarre de mots tout défigurés était la langue des dieux; du moins il est bien sûr que ce n'était pas celle des hommes (86).

Un curieux fragment, trouvé dans ses papiers après sa mort, nous a conservé l'opinion qu'il se faisait du théâtre grec, et en particulier d'Eschyle, d'Euripide et d'Aristophane.

Les Grecs sont *harangueurs et rhéteurs jusques dans leurs tragédies*, que déparent en outre des *lieux*

communs sans fin et presque toujours *mal placés.* — Eschyle est « une manière de fou qui avait l'imagination très-vive et pas trop réglée. » On ne sait ce que c'est que son *Prométhée* « dans lequel il n'y a ni sujet ni dessein, mais des emportements fort poétiques et fort hardis. » — Euripide est peut-être plus malmené encore. Ce poëte « ne connaît point du tout l'intrigue, et les jeux de théâtre sont rares dans ses pièces... Il ne traite presque ses sujets qu'historiquement ; il met peu du sien dans la disposition de sa fable... » Voyez comment, dans son *Alceste,* il nous décrit Hercule arrivant chez Admète et se mettant aussitôt « à faire bonne chère. Cette description est si burlesque, qu'on dirait d'un crocheteur qui est de confrairie. » Fontenelle convient cependant qu'Euripide *cherche le naturel* et que souvent, lorsqu'il ne tombe point dans des *détails tout-à-fait bas, il y réussit en perfection.* — Pas un mot de Sophocle, et nous le regrettons beaucoup.— Aristophane est infiniment mieux partagé que les tragiques, ses confrères. Notre aristarque aura sans doute plus d'une fois souri en le lisant, et sa partialité pour lui est visible. Il le déclare *plaisant* ; il lui trouve *de fort bonnes choses.* Si *la plupart de ses pièces sont sans art,* si elles n'ont *ni nœud ni dénouement,* c'est que la comédie était alors extrêmement imparfaite. On voit bien par ces ébauches informes qu'elle ne fait que naître en Grèce, mais on voit aussi en même temps qu'elle prend naissance chez un peuple éminemment spirituel (87). — De tout cela il résulte assez clairement que l'auteur d'*Aspar* et

de *La comète* était à peu près aussi capable de sentir et de comprendre ses modèles que de les imiter..... à moins qu'on ne soupçonne ici, surtout à l'égard des tragiques, quelque secret dépit, quelque sourde envie dont, à son insu même, le poëte sifflé, ou bien vite oublié, pouvait poursuivre des rivaux si long-temps et si universellement applaudis !

Les poëtes bucoliques de l'ancienne Grèce paraissaient devant lui dans des conditions qui ne leur étaient guère moins défavorables. Ils avaient affaire à un concurrent heureux, et intimement convaincu que ses *pastorales* étaient l'idéal du genre. Ne nous étonnons donc pas trop, si avec de telles dispositions il regarde un peu de son haut ceux qui lui avaient ouvert et frayé la route — Passe encore pour Bion et Moschus ! Les pasteurs qu'ils mettent en scène sont souvent des modèles de *délicatesse* et de *galanterie* ; leur conversation est nourrie d'*idées neuves et tout-à-fait riantes ; ils n'ont nulle rusticité.* Mais Théocrite est d'une grossièreté repoussante ; les discours qu'il prête d'ordinaire à ses personnages *sentent trop la campagne ;* ce sont là de *vrais paysans, et non des bergers d'églogues* ; Théocrite oublie sans cesse que la poësie pastorale perd tout son charme, si elle s'en tient à la réalité, et si elle ne roule que sur les choses de la vie champêtre ; ses *bergers sont trop bergers* (88) !

Rome, en fait de littérature, lui agrée plus que la Grèce. Selon lui, « Cicéron l'emporte sur Démosthène, Virgile sur Théocrite et sur Homère, Horace sur Pindare, Tite-Live et Tacite sur tous les histo-

riens grecs (89). » Il n'imagine rien au-dessus de Cicéron et de Tite-Live ; ce n'est pas qu'il ne voie leurs défauts ; mais il ne croit pas « qu'on puisse en avoir moins avec autant de grandes qualités (90). »

La plus belle versification du monde est celle de Virgile ; peut-être, cependant, n'eût-il pas été mauvais qu'il eût eu le loisir de la retoucher. Il y a de grands morceaux dans l'Enéide d'une beauté achevée, et que je ne crois pas qu'on surpasse jamais. Pour ce qui est de l'ordonnance du poëme en général, de la manière d'amener les événements et d'y ménager des surprises agréables, de la noblesse des caractères, de la variété des incidents, je ne serais jamais fort étonné qu'on allie au-delà de Virgile, et nos romans qui sont des poëmes en prose, nous en ont déjà fait voir la possibilité (91).

Le moyen-âge existe à peine pour notre critique. Cependant, il le stigmatisera en passant par cet arrêt qui n'est ni absolument vrai, ni entièrement faux :

Les siècles de nos pères, plongés dans une épaisse ignorance, instruits seulement par des moines mendiants, n'avaient garde de prendre, sur la religion, des idées nobles et convenables. Jetez l'œil sur les images et les peintures de leurs églises, tout cela a quelque chose de bas et de mesquin qui représente le caractère de leur imagination. Leur manière de penser était la même que leur manière de peindre. Les livres de ces temps-là, je parle des meilleurs, ont assez de bon sens, beaucoup de naïveté, parce que le naïf est une nuance du bas, presque jamais d'élévation. Peintures, livres, bâtiments, tout se ressemble (92).

C'est pour nos modernes que sont toutes ses préférences :

Les meilleurs ouvrages de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane

ne tiennent guère devant Cinna, Horace, Ariane, le Misanthrope... Je ne crois pas que Théagène et Chariclée, Clitophon et Leucippe soient jamais comparés à Cyrus, à l'Astrée, à Zaïde, à la princesse de Clèves. Il y a même des espèces nouvelles comme les lettres galantes, les contes, les opéra dont chacune nous a fourni un auteur excellent, auquel l'antiquité n'a rien à opposer, et qu'apparemment la postérité ne surpassera pas. N'y eût-il que les chansons, espèce qui pourra bien périr et à laquelle on ne fait pas grande attention, nous en avons une prodigieuse quantité, toutes pleines de feu et d'esprit, et je maintiens que si Anacréon les avait sues, il les aurait plus chantées que la plupart des siennes (93).

Pierre Corneille est son poëte de prédilection. Il le met constamment au-dessus de Racine, dans les pièces duquel il reconnait pourtant *de très-grandes beautés* (94). Nous ne résistons pas au plaisir de transcrire ici, nos lecteurs nous en remercieront, le fameux parallèle qu'il nous a laissé de ces deux hommes illustres.

I. Corneille n'a eu devant les yeux aucun auteur qui ait pu le guider. Racine a eu Corneille.

II. Corneille a trouvé le théâtre-français très-grossier, et l'a porté à un haut point de perfection. Racine ne l'a pas soutenu dans la perfection où il l'a trouvé.

III. Les caractères de Corneille sont vrais, quoiqu'ils ne soient pas communs. Les caractères de Racine ne sont vrais que parce qu'ils sont communs.

IV. Quelquefois les caractères de Corneille ont quelque chose de faux à force d'être nobles et singuliers. Souvent ceux de Racine ont quelque chose de bas, à force d'être naturels.

V. Quand on a le cœur noble, on voudroit ressembler aux héros de Corneille; et quand on a le cœur petit, on est bien aise que les héros de Racine nous ressemblent.

VI. On rapporte des pièces de l'un, le désir d'être vertueux, et

des pièces de l'autre, le plaisir d'avoir des semblables dans ses faiblesses.

VII. Le tendre et le gracieux de Racine se trouvent quelquefois dans Corneille; le grand de Corneille ne se trouve jamais dans Racine.

VIII. Racine n'a presque jamais peint que des Français, et que le siècle présent, même quand il a voulu peindre un autre siècle, et d'autres nations. On voit dans Corneille toutes les nations, et tous les siècles qu'il a voulu peindre.

IX. Le nombre des pièces de Corneille est beaucoup plus grand que celui des pièces de Racine, et cependant Corneille s'est beaucoup moins répété lui-même que Racine n'a fait.

X. Dans les endroits où la versification de Corneille est belle, elle est plus hardie, plus noble, plus forte, et en même temps aussi nette que celle de Racine; mais elle ne se soutient pas dans ce degré de beauté, et celle de Racine se soutient toujours dans le sien.

XI. Des auteurs inférieurs à Racine ont réussi après lui dans son genre; aucun auteur, même Racine, n'a osé toucher après Corneille au genre qui lui était particulier (95).

Mais nous savons qu'au lieu d'être l'expression franche et libre d'une critique désintéressée, ce jugement fut, en grande partie, inspiré par des affections de famille, dicté par des intérêts de parti. Dérobons notre écrivain à ces fâcheuses influences; ou plutôt soumettons-le un moment par la pensée à des influences contraires; n'est-il pas évident que si Fontenelle, neveu et ami du grand Corneille, préfère *Cinna* et *Rodogune* à *Bérénice* et à *Esther*, neveu et ami de Racine, il préférera bien plus naturellement, bien plus facilement encore, *Esther* et *Bérénice* à *Rodogune* et à *Cinna*? Et c'est précisément pour cela que nous eussions aimé à l'entendre s'expliquer sur l'auteur d'*Œdipe-Roi* et

d'*Electre*. Il eût été piquant de le voir peser dans les mêmes balances le Racine d'Athènes et le Sophocle de Paris. Mais cet homme ne se laisse jamais surprendre ; il tourne toutes les difficultés, il évite tous les écueils !

Pas plus que Racine, Boileau ne pouvait avoir l'oreille de son juge. Aussi, loin d'être pour lui *le plus sage de nos poètes*, à peine est-il poète, à son avis, « si l'on entend par ce mot, comme on le doit, celui qui fait, qui invente, qui crée ; » « grand et excellent versificateur » tout au plus, pourvu encore que « cette louange se renferme dans ses beaux jours, dont la différence avec les autres est bien marquée, et faisait souvent dire: HÉLAS! et HOLA (95)!

Lafontaine lui allait mieux sous tous les rapports. « Je l'ai un peu connu, écrit-il quelque part (97), et je le définissais ainsi : *Un homme qui était toujours demeuré à peu près tel qu'il était sorti des mains de la nature, et qui dans le commerce des autres hommes n'avait presque pris aucune teinture étrangère.* De là venait son inimitable et charmante naïveté. »

La Motte lui avait toujours paru le type le plus parfait du véritable littérateur. Poëte sérieux, grave, fort de choses, et par cela même peu goûté de la plupart des lecteurs qui ne veulent point voir de poësie là où se montre une raison puissante; poëte universel, ou du moins, ce qui est encore un honneur, auquel un genre seul a manqué, la satyre, La Motte en outre, et de l'aveu de tous, excellait dans la prose. « On n'eût pas facilement découvert de quoi il était incapable. Il n'était ni physicien, ni géomètre, ni théologien ;

mais on s'apercevait que pour l'être, et même à un haut point, il ne lui avait manqué que de l'étude... Tout ce qui était du ressort de la raison était du sien (98) ... »

Ce qui me frappe surtout dans ces appréciations diverses, quelle qu'en soit du reste la valeur, c'est que Fontenelle juge bien par lui-même et d'après ses impressions propres, sans regarder à l'opinion commune, sans se laisser éblouir par les grands noms. Ce caractère personnel et indépendant qui donne à sa critique une remarquable originalité, nous le retrouvons tout entier dans ses théories littéraires. Lui aussi, il *met hardiment le marteau dans nos vieilles poétiques* (99), ou du moins il construit tranquillement la sienne avec ses observations, avec ses réflexions, avec ses idées, ne s'inquiétant pas le moins du monde de ce qui a pu être pensé et dit avant lui sur les mêmes questions. Résumons rapidement ses doctrines sur l'origine, la nature et les destinées de la poésie.

La poésie, si nous l'en croyons, est fille de la législation ou du chant. Lorsqu'on ne savait pas encore écrire, on s'avisa, pour graver les lois d'une manière uniforme et invariable dans la mémoire des hommes, « de les exprimer par des mots assujettis à de certains tours réglés, à de certains nombres de syllabes ; » ou bien « on aura chanté à l'imitation des oiseaux, » et dès que le chant fut tant soit peu réglé, on l'aura tout naturellement accompagné de paroles qui se soumirent à la mesure, « et voilà les vers ! » — Née dans de telles circonstances, la poésie

se réduira donc à peu près à la versification ; elle ne fera guère (la théorie se conforme toujours plus ou moins à la pratique dont elle sort) qu'*ajouter aux règles générales de la langue certaines règles particulières qui la rendent plus difficile à parler* ; et ce qui en constitue *l'essence*, on nous le déclare positivement, c'est *la gêne*. Aussi Fontenelle conseillera-t-il à nos poëtes de ne se pas relâcher sur la rime à laquelle surtout ils doivent le mérite de la difficulté vaincue. Et cependant tout en reconnaissant cette victoire même comme la base et le *fond de l'agrément* qui s'attache à la poésie, il constate dans ce qu'il appelle les *grandes images* un autre principe de plaisir « incomparablement supérieur » (ainsi le veut pour le moment l'intérêt de sa composition qui doit toujours aller croissant ; et la mise en œuvre avant tout !) à celui qu'il a élevé un peu auparavant, et que bientôt encore il élèvera au rang suprême (100). Ailleurs (mais il s'agissait alors de ravaler Despréaux qui n'est poëte que par la forme , et d'établir contre lui, malgré la faiblesse d'une versification négligée , la haute valeur poétique de Thomas Corneille) , il affirmera que les vers , quoique d'un grand prix , ne sont pourtant qu'un ornement dans une pièce de théâtre, et que Polyeucte ou Cinna en prose seraient encore d'admirables poëmes (101). — Il pense même que les images poétiques , nécessairement matérielles à l'origine, vont sans cesse se spiritualisant , et qu'un jour luira où nos versificateurs, après avoir été long temps plus poëtes que philosophes , se piqueront enfin d'être plus philosophes que poëtes (102).

La philosophie est donc, aux yeux de Fontenelle, le point culminant de la culture intellectuelle, et c'est sur ce faîte, qu'il nous reste, pour achever de le connaître comme écrivain et comme penseur, à le suivre et à l'étudier. Malheureusement il ne nous a laissé sur ces matières aucun traité spécial et de quelque étendue; nous en sommes réduits, pour tout renseignement, aux réflexions qu'il a semées çà et là dans ses différents ouvrages, et à de courts fragments qu'il ne destinait pas à l'impression et qu'on a publiés après sa mort.

De tous les philosophes anciens, Fontenelle ne connaît qu'Aristote, et encore ne le connaît-il que par les rédactions des Pères jésuites qui l'entendaient, on sait comment (103)! Il ne faut donc pas s'étonner s'il traite avec une grande irrévérence le fondateur du péripatétisme. C'est parce qu'on s'obstinait à chercher la vérité dans ses écrits *énigmatiques*, au lieu de la chercher dans la nature, que la science *était tombée dans un abîme de galimatias et d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe, et il en a beaucoup étouffé* dont, sans lui, le génie aurait profité à la science (104).—Parmi nos modernes, il a loué officiellement Leibnitz et Malebranche; mais Descartes est le seul qu'il admire sincèrement. Il avait tout dit d'un homme quand il l'avait défini, en poésie un Corneille, en littérature un La Motte, un Descartes en philosophie (105). Ce qu'il estimait surtout dans l'auteur des *Méditations*, ce n'était pas son système, dont *une bonne partie* lui paraissait *fausse ou fort incertaine*, c'était sa méthode (106).

Nous le voyons en effet, dès les premiers pas, se séparer nettement des doctrines cartésiennes :

L'ancienne philosophie, dit-il, n'a pas toujours eu tort. Elle a soutenu que tout ce qui était dans l'esprit avait passé par les sens, et nous n'aurions pas mal fait de conserver cela d'elle..... A force d'opérer sur les premières idées fournies par les sens, d'y ajouter, d'en retrancher, de les rendre de particulières universelles, d'universelles plus universelles, l'esprit les rend si différentes de ce qu'elles étaient d'abord, qu'on a quelquefois peine à y reconnaître des traces de leur origine. Cependant qui voudra prendre le fil, et le suivre exactement, retournera toujours de l'idée la plus sublime et la plus élevée à quelque idée sensible et grossière. L'idée même de l'infini n'est prise que sur le fini dont j'ôte les bornes (107).

C'est Locke, ou, pour parler plus exactement encore, Condillac tout pur (108). Remarquons toutefois qu'il accorde ailleurs à l'intelligence, en-dehors des idées que l'expérience recueille, *une pensée générale*, je pense, je suis, *laquelle* fait le fonds de toutes les pensées particulières, qui n'en sont que des modifications produites par l'action des objets sur l'esprit (109).

Avec Descartes cependant, et d'après lui, Fontenelle admet la spiritualité de l'âme, mais c'est pour se donner en quelque sorte, le droit de déclarer absurde la doctrine de l'Ecole, c'est-à-dire le péripatétisme des jésuites qui assignait aux bêtes une ame matérielle douée de la faculté de penser. Il n'accordera pas pour cela aux cartésiens que les bêtes soient des machines; au contraire, en établissant que l'opération instinctive chez elles est identiquement ce qu'elle est chez l'homme, et que chez l'homme cette

opération suppose la volonté et la pensée, il leur démontrera qu'elles pensent et veulent comme nous (110).

Il y a un Dieu. Fontenelle en a prouvé l'existence par un argument dont *il vanterait la solidité et la force, s'il ne croyait pas l'avoir inventé.* Les animaux, dit-il, ne se perpétuent que par la génération. Mais il faut nécessairement que le premier couple de chaque espèce ait été produit, soit par la rencontre fortuite des parties de la matière, soit par la volonté d'un Etre intelligent qui dispose la matière selon ses desseins. Si la rencontre fortuite des parties de la matière a produit les premiers animaux, pourquoi n'en produit-elle plus ? Qu'on n'objecte pas que dans sa jeunesse, la terre, bien différente de ce qu'elle est présentement, était douée d'une fécondité qu'en vieillissant elle a pu perdre ! Les animaux qu'alors elle aurait produits, n'ont-ils pas dû trouver en naissant autour d'eux et les innombrables familles de plantes propres à rassasier leur faim, et ces eaux douces où leur soif s'étanche, et cette atmosphère qu'ils respirent, en d'autres termes (car *un brin d'herbe ne peut croître, qu'il ne soit pour ainsi dire de concert avec le reste de la nature*), un milieu parfaitement semblable à celui dans lequel ils vivent aujourd'hui (111) ? — Ce n'est pas l'histoire de l'homme, « suite d'événements si bizarres que l'on a autrefois imaginé une divinité aveugle et insensée pour lui en donner la direction, » mais celle de la nature qui nous conduit sûrement à l'Etre suprême. « La véritable physique s'élève jusqu'à devenir une espèce de théologie (112). » L'astronomie et l'anatomie

surtout racontent la gloire du créateur ; « l'une annonce son immensité par celle des espaces célestes, l'autre son intelligence infinie par la mécanique des animaux (113). »

Il est assez curieux de voir comment l'imagination humaine a enfanté les fausses divinités. Les hommes voyaient bien des choses qu'ils n'eussent pu faire; lancer les foudres, exciter les vents, agiter les flots de la mer, tout cela était au-dessus de leur pouvoir. Ils imaginèrent des êtres plus puissants qu'eux, et capables de produire un grand effet.... De là vient une chose à laquelle on n'a peut-être pas encore fait de réflexion : c'est que dans toutes les divinités que les payens ont imaginées, ils y font dominer l'idée du pouvoir, et n'ont eu presque aucun égard ni à la sagesse, ni à la justice, ni à tous les autres attributs qui suivent la nature divine (114).

Il ne serait pas facile de dire comment Fontenelle entendait les rapports de l'homme avec Dieu, l'occasion de s'exprimer sur ces hautes questions ne s'étant pas présentée, ou, si l'on aime mieux, ayant été constamment éludée. — Pour ce qui est du culte établi, il *respecte jusqu'aux délicatesses excessives que l'on peut avoir* à son propos (115) ; il reconnaît ostensiblement une *religion vraie qui est l'ouvrage de Dieu seul* (116) ; et on sait en quels termes il s'exprime sur l'*Imitation de Jésus-Christ, ce livre, le plus beau qui soit parti de la main d'un homme, puisque l'Evangile n'en vient pas* (117). Mais quelqu'effort que nous ayons fait pour le croire sincère, ni ses réserves, ni ses protestations, ni même son sermon en *deux points* sur la patience (118), n'ont pu nous convaincre de son orthodoxie. Fontenelle était déiste, il n'était pas chrétien.

Ses opinions politiques nous sont plus franchement

livrées. Quoiqu'il ait résisté aux sollicitations de l'abbé de Saint-Pierre qui le pressait vivement de consacrer la netteté et les agréments de son style à la science du gouvernement (119), et qu'il n'ait publié aucun traité spécial sur ces matières, les deux fragments qu'il nous a laissés sur sa *République* nous révèlent clairement ses tendances, et comme ces petits écrits n'étaient pas destinés à la lumière, ils ne sont pas fardés sans doute, et nous ne voyons aucun motif pour en suspecter la bonne foi. Un extrait de ces deux pièces va produire notre penseur sous un nouveau jour.

Il n'y aura ni nobles ni roturiers. Tous les métiers seront également honorables, et on en pourra également tirer les magistrats. On ne pourra toutefois parvenir aux charges, à moins que d'avoir un certain bien; deux mille écus de rente, par exemple. Quand on sera parvenu à une charge, le bien ira à ceux qui devront hériter de la même manière que si on était mort, et on ne subsistera plus que d'une pension du public. Le fils d'un magistrat ne le pourra jamais être.

Tous les citoyens seront soldats et obligés d'aller à la guerre. Il y aura des temps réglés pour les exercer tous, de sorte que l'on s'en pourrait servir en cas de besoin; mais il y aura outre cela une armée toujours sur pied, composée de soldats qui le seront toujours. Les généraux auront passé indispensablement par tous les degrés; ils seront perpétuels. Leurs enfants ne pourront jamais passer le grade de capitaine.

Il n'y aura qu'un très-petit nombre de lois, pour les biens que tous les frères partageront également, par exemple, etc.; le reste sera jugé *ex æquo et bono*. Les filles n'auront rien en mariage. Les femmes pourront répudier leurs maris, sans en pouvoir être répudiées; mais elles seront un an après sans se pouvoir marier.

Point d'orateurs dans tout l'Etat, que de certains orateurs entretenus par le public, et destinés à entretenir de temps en temps le peuple de la bonté de son gouvernement, à lui expliquer

les raisons de toutes les lois, à faire l'éloge des grands hommes après leur mort, mais tout cela sans cette chaleur immodérée et ces excès ordinaires à nos orateurs. Les particuliers plaideraient eux-mêmes leurs causes ou les feraient plaider, mais très-simplement, par quelques-uns de leurs amis.

On érigera des statues aux grands hommes, en quelque espèce que ce soit, même aux belles femmes. Si un jeune homme a fait une belle action, il sera en droit de choisir telle fille qu'il voudra dans sa ville; elle ne sera pas obligée à l'épouser; mais elle n'en pourra épouser d'autre pendant l'année entière, à moins qu'il n'y consente, ou qu'un autre qui aura fait une plus belle action ne prétende à elle.

Il n'y aura que trois ordres de magistrats. — Les premiers et les plus bas jugeront sans appel tous les procès civils des particuliers et régleront la police. — Les seconds, ou conseillers d'Etat, jugeront les jugements des premiers sur les procès. Ces jugements ne seront jamais cassés; mais on cassera les juges que l'on trouvera avoir été d'un mauvais avis un certain nombre de fois. Ils ordonneront [en outre] des édifices publics, des fêtes, des spectacles. — Les derniers magistrats ne seront que trois. Ils s'appelleront les trois ministres de l'Etat. En leurs personnes résidera la souveraineté. Les choses passeront entr'eux à la pluralité des voix. Ils pourront déposer ceux du second ordre. Ils disposeront de la paix et de la guerre. A soixante-dix ans, ils n'auront plus de fonction, et seront déposés. — Les magistrats du premier ordre seront élus à la pluralité des voix de tous les pères de famille, non dans une assemblée, mais par des billets qu'on ira prendre dans toutes les maisons. — Quand il faudra élire un magistrat du second ordre, les trois ministres le choisiront sur un nombre composé de tous les quatre plus anciens des juges de chaque ville. Et pour l'élection d'un ministre, les villes enverront chacune un député, et tous ces députés choisiront le ministre dans le corps des conseillers d'Etat. — Plus le magistrat s'élève en dignité, plus il doit diminuer en richesses et en moyens d'acquérir (120).

Fontenelle, nous le savons, estimait peu son espèce; les hommes lui paraissaient tous à peu près

égaux en sottise et en malice (121) ; son idéal, en fait d'organisation politique, ne pouvait donc être qu'un système perfectionné de défiance, qui soumettait, autant que le permet la nature des choses, les actes de chacun au contrôle de tous.

Et cependant, malgré ce pessimisme, Fontenelle laisse échapper, sur les destinées de l'humanité, des aperçus d'une rare noblesse. Un des premiers (122), il reconnaît et décrit, avec une sorte d'enthousiasme dont on ne l'aurait pas estimé capable, la grande loi du progrès. « Nous sommes dans un siècle, s'écrie-t-il, où les vues commencent sensiblement à s'étendre... Tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore ; l'immense avenir nous garde des événements que nous ne croirions pas aujourd'hui, si quelqu'un pouvait les prédire (123). » Comparons l'humanité à un seul homme *dont les vues saines s'ajouteraient toujours les unes aux autres, et qui ne vieillirait jamais.* « Un savant de ce siècle-ci contient dix fois un savant du siècle d'Auguste » et nous serons quelque jour pour la postérité, ce que les anciens sont pour nous. — Une chose qui nous a singulièrement frappé, eu égard à l'époque où Fontenelle écrivait, dans ces soupçons prophétiques, c'est qu'en deux endroits de ses livres il signale comme les héritiers probables et les continuateurs futurs de l'Europe actuelle, qui? les Américains (124) !

Mais à part cette belle doctrine, qui d'ailleurs semble renfermer la perfectibilité humaine dans le domaine de la science, les vues sociales de notre écrivain n'ont ni élévation, ni générosité. Sa morale, s'il est possible, est moins élevée, et moins généreuse encore.

Le désintéressement qu'il ne loue guère qu'officiellement et lorsqu'il représente son Académie (125), n'est probablement pour lui comme pour le personnage auquel il prête cette désolante doctrine, qu'une pure *chimère* (126); et c'est bien lui qui nous dit par la bouche de Socrate : « On est ignorant dans un siècle, mais la mode d'être savant peut venir ; on est intéressé, mais la mode d'être désintéressé ne viendra point (127). » — La vertu n'en est pas moins prônée dans ses ouvrages; on n'a *rien*, selon lui, *de mieux à faire* en ce monde *que d'être vertueux* (128). Mais pourquoi, dans quel but? C'est que la vertu seule nous rend aussi heureux qu'il nous est donné de l'être. Qu'est-ce en effet que le bonheur?

Une situation telle qu'on en désirât la durée sans changement, et en cela il diffère du plaisir qui n'est qu'un sentiment agréable, mais court et passager, et qui ne peut jamais être un état.... Celui qui voudrait fixer son état, non par la crainte d'être pis, mais parce qu'il serait content, mériterait le nom d'heureux. On le reconnaîtrait entre tous les autres... à une espèce d'immobilité dans sa situation ; il n'agirait que pour s'y conserver et non pas pour en sortir... La plupart des changements qu'un homme fait à son état pour le rendre meilleur, augmentent la place qu'il tient dans le monde, son volume, pour ainsi dire; mais ce volume plus grand donne plus de prise aux coups de la fortune. Un soldat qui va à la tranchée voudrait-il devenir géant pour attraper plus de coups de mousquet? Celui qui veut être heureux se réduit et se resserre autant qu'il est possible. Il a ces deux caractères : il change peu de place et en tient peu (129).

Nous avons étudié Fontenelle comme écrivain, comme critique, comme philosophe. De proche en proche, nous sommes parvenu jusqu'à l'homme lui-même. Pénétrons hardiment dans le sanctuaire qui maintenant nous est ouvert.

gieuses: « Qu'avez vous à me dire, répliquera-t-il? n'ai-je pas fait mes pâques (137)? » Le beau côté de cette extrême réserve, c'est sans doute ce dont il se glorifie avec raison dans sa vieillesse, et ses biographes ne sauraient trop l'en féliciter, *de n'avoir jamais, pendant le cours de sa longue carrière, déversé le plus petit ridicule sur la plus petite vertu* (138).

Certes, le sentiment de l'honnête ne lui manquait pas, et il en suivait volontiers les prescriptions, si quelque intérêt n'y mettait obstacle. Lorsque l'abbé de St.-Pierre, son compatriote, fut exclu de l'Académie française pour un de ces rêves politiques, auquel cependant le régent donnait son adhésion (139), une boule, une seule, celle de Fontenelle, protesta discrètement contre cette inqualifiable rigueur. N'en demandons pas plus. N'exigeons pas que la justice aille jusqu'au courage. Le duc de la Force ose un jour devant lui s'attribuer ce vote; Fontenelle se tait (140)! —

Ce défaut de franchise, cette excessive prudence, ces ménagements, *qu'on pourrait quelquefois*, comme dit M. Villemain, *appeler d'un autre nom* (141), ont été et devaient être sévèrement repris. Sous ce rapport l'épithète de *normand*, dans son mauvais sens, dans son sens épigrammatique (nous n'avons pas besoin de dire que ce nom, dans sa signification historique et sérieuse, ne craint aucun de ceux dont notre ancienne France s'honore) lui a été justement infligée (142).

Homme du monde autant que d'étude, ce qu'il po[illegible] tout dans la société, c'était le désir de pl[illegible] ou du moins de ne déplaire à personne;

et il y était à peu près parvenu. Quelqu'un lui demandant un jour par quel secret il avait su se faire tant d'amis et pas un ennemi : par ces deux axiomes, répondit-il : *Tout est possible* et *Tout le monde a raison* (143).

De ce qu'il aimait le monde, n'en concluons pas qu'il aimât les hommes ; il les méprisait, au contraire, et les redoutait. C'est donc à tort que ses admirateurs ont cru voir en lui une nature bienveillante jusqu'à l'obligeance (144). Non que dans l'occasion, occasion qu'il attendra toujours et ne provoquera jamais, il ne sache rendre un service ; mais s'oublier lui-même, déranger l'économie de ses journées, troubler l'ordre dans lequel un plan savamment combiné a disposé son sommeil et sa veille, ses travaux et ses plaisirs, et cela pour faire un peu de bien à des *sots* ou à des *méchants*, non, Fontenelle n'aura pas, comme nous dirions, cet héroïsme, comme il penserait au fond de l'âme, cette simplicité !

A défaut de cette vaste sympathie qui attache l'individu à l'espèce, trouvons-nous du moins en lui cette sympathie plus étroite qui unit un homme à un homme ? Fontenelle, selon toute apparence, n'a pas senti, n'a pas compris ce qu'il y a d'exquis dans ce mariage des âmes. Etranger, autant qu'il pouvait l'être, aux relations et aux affections de famille, ses amitiés n'étaient guère que des liaisons. Sa faculté d'aimer, qui d'ailleurs était parfaitement disciplinée, ne comportait rien de plus vif ni de plus tendre. Peut-être cependant faut-il admettre ici deux exceptions à ses habitudes constantes du reste, la première, pour

La Motte dont il se félicitait comme de l'un des plus beaux traits de sa vie de n'avoir pas été jaloux (145); et la seconde, pour le procureur du roi au bailliage de Rouen, Brunel, auquel dans sa jeunesse il communiquait ses ouvrages avant de les livrer au public, et avec lequel, à ce qu'il nous assure, *il ne faisait qu'un par l'esprit aussi bien que par le cœur* (146).

Ce qui est certain, c'est qu'il ne connut pas l'amour. « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, lui disait un jour madame de Tencin, en lui mettant la main sur la poitrine, c'est de la cervelle comme dans la tête (147). »

Ses rapports avec les femmes, quand ils n'étaient pas purement intellectuels, devenaient exclusivement sensuels. « Il ne nous aime point, Madame, disait un jour la marquise de Lambert à madame de Tencin, il ne nous aime point; il n'aime même pas ma fille de Saint-Aulaire; il n'aime que la petite De Beuvron (148). » Elle écrivait en parlant de lui : « Il ne demande aux femmes que le mérite de la figure; dès que vous plaisez à ses yeux, cela suffit, et tout autre mérite est perdu (149). » Ce qui, du reste, s'accorde entièrement avec l'opinion que les *Dialogues des morts* prêtent à Platon (à Platon !) : « Le corps est destiné à recueillir le profit des passions que l'esprit même aurait inspirées (150). »

Cette sensualité affectait une forme moins élevée encore; Fontenelle était gourmand. Il s'accuse d'ailleurs de ce *vice incurable* avec tant de bonne grâce (151), que nous nous faisons presque un scrupule de le relever. Cependant ce défaut s'est manifesté,

à notre connaissance, dans une circonstance tellement caractéristique, qu'il ne nous est pas permis de ne pas la mentionner ici. M. Richer d'Aube, maître des requêtes, dans la maison duquel Fontenelle, qui était un peu son parent, eut un appartement pendant plus de vingt ans, n'aimait pas les asperges au beurre; c'était à cette sauce au contraire que Fontenelle les préférait. M. d'Aube meurt; Fontenelle, en apprenant sa mort, la mort d'un parent, d'un ami intime, d'un bienfaiteur, ne trouve dans sa position rien de changé qu'une chose: « Allons, dit-il, nous mangerons désormais à notre aise les asperges au beurre. » Ce fait a été rapporté au P. André à Caen, par un homme incapable de mensonge et qui vécut long-temps à Paris dans l'intimité de Fontenelle, par M. de Croismare (152). — Un mot pareil ferait presque croire à l'authenticité d'un autre mot célèbre qu'on a mis dans la même bouche: « Il faut, pour être heureux, avoir l'estomac bon et le cœur mauvais (153). »

De tout ce qui précède, il résulte évidemment que Fontenelle n'était pas un de ces hommes dont l'âme use rapidement le corps, et il n'y a rien d'étonnant qu'il ait prolongé sa carrière de beaucoup au-delà des proportions communes. Il fallut bien cependant, quoi qu'il fît pour le reculer indéfiniment, arriver au terme fatal. Cette vie, qu'il avait tant économisée, il fallut bien la voir finir. Fontenelle, pour qui la mort est « le plus grand des maux (154), » garde, à son approche, non-seulement tout son calme, mais encore toute sa gaieté. Lorsque ses facultés

physiques, l'ouïe d'abord et par degrés, la vue ensuite et subitement, commencèrent à le quitter : « J'envoie devant moi, disait-il, mes gros équipages (155). » Ses deux ou trois dernières années furent légèrement incommodées par des faiblesses qui allaient jusqu'à l'évanouissement ; mais sa santé n'en était que médiocrement affectée. Au commencement de l'année 1757, sentant peut-être déjà cette *difficulté d'être* (156), le seul symptôme qui dut lui annoncer sa fin, il demanda (ne discutons pas la sincérité de cette démarche) et reçut les sacrements. Quelques jours après, il tomba dans une de ces faiblesses auxquelles il était sujet ; mais ce fut la dernière. Le lendemain, 9 janvier 1757, sur les cinq heures du soir, il avait alors cent ans moins un mois et deux jours, il s'éteignit, comme il le dit de Cassini dans son Éloge, « *sans maladie, sans douleur, par la seule nécessité de mourir* (157). »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

La liste des diverses publications de Fontenelle, jointe à celle de leurs réimpressions, remplirait à elle seule plus de 4 pages in-8°.; nous nous contenterons donc d'indiquer ici les éditions de ses œuvres complètes en renvoyant le lecteur pour le reste aux listes données par Moréri et par Quérard.

OEuvres diverses, *ornées de figures, par B. Picart, La Haye, Gosse.* 1728-29, 3 *vol. in-f°.*

Les mêmes, *avec les mêmes gravures, in-*4°.

OEuvres complètes, *Paris, Brunet,* 1758-66, *ou avec un nouveau titre, Paris, Desaint,* 1767, 11 *vol. in-*12.

Les mêmes, *Amsterdam,* 1764, 12 *vol. in-*8°.

Les mêmes, *Paris, Bastien,* 1790–1792, 8 *vol. in-*8°.

Les mêmes (*avec une notice par Depping*), *édit. compacte, Paris, Belin,* 1818, 3 *vol. in-*8°.

Les mêmes *(avec une notice par Champagnac), Paris, Salmon,* 1825, 5 *vol. in-*8°.

NOTES.

(1) Cette notice a déjà paru, il y a cinq ou six mois, dans *Les Normands illustres*, publiés sous la direction de M. L. H. Baratte. Elle en forme la 21e. livraison. Renfermée à l'origine dans une feuille in-8°., elle a pris depuis de tels développements que l'Académie, en lui faisant l'honneur de l'admettre dans ses *Mémoires*, n'a pas dérogé à la règle qu'elle s'est imposée de n'imprimer que ce qui est écrit pour elle.

(2) L'abbé TRUBLET, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de MM. de Fontenelle et de La Motte*;—DE FOUCHY, *Eloge de Fontenelle*, lu à l'Académie des sciences, en 1757;—LEBEAU, *Eloge de Fontenelle*, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1757;—DE SOLIGNAC, *Eloge historique de M. de Fontenelle*, prononcé à la séance publique de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, le 8 mai 1757;—LECAT, *Eloge de Fontenelle*, lu à l'Académie de Rouen, en 1757; —D. SAAS, canonicus et academicus rothomagæus, *Elegia in obitum D. De Fontenelle*, lecta in consessu Acad. roth. 26 jan. 1757; — VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans ce siècle; et ailleurs;—THOMAS, *Essai sur les éloges*, ch. 36; — LAHARPE, *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, et ailleurs; — GARAT, *Eloge de Fontenelle*, couronné par l'Académie française en 1784; — CHAUDON et DELANDINE, *Dictionnaire universel*; — DE BARANTE, *De la littérature française pendant le XVIIIe. siècle*;—WALKENAER, dans la *Biographie universelle*; — DEPPING, en tête

de l'édition des œuvres de Fontenelle, Paris 1818; — CHAMPAGNAC, en tête de l'édition des œuvres de Fontenelle, Paris 1825; — VILLEMAIN, *Cours de littérature française*, XVIII[e]. siècle, 1[re]. partie, 13[e]. leçon; — ARSÈNE HOUSSAYE, *Portraits du XVIII[e]. siècle*, p. 32-58; — FLOURENS, *Revue des éditions de l'histoire de l'Académie des sciences par Fontenelle*, dans le *Journal des savants*, avril, mai, juin, et juillet 1846; — ARTAUD, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 4[e]. livraison, etc., etc., etc.

(3) Ce n'est pas *Le Bouyer*, mais *Le Boyger*, que donne l'article de M. Artaud; il ne faut voir là probablement qu'une faute d'impression.

(4) Voy. TRUBLET, *Mémoires* etc. 2[e]. édit., p. 123 et 274.—Le père de Fontenelle mourut en 1693, à l'âge de 82 ans. ID., *Ibid.*, p. 124, note 1.

(5) Fontenelle ne parlait jamais sans admiration de l'esprit de sa mère; « Je lui ressemblais beaucoup, répétait-il fréquemment, et je me loue en le disant. » TRUBLET, *Mémoires* etc., p. 274.—Cette femme si pieuse ne pouvait cependant faire un crime à ses frères de travailler pour le théâtre; *Elle n'entendait pas raison là-dessus*, disait à ce sujet Fontenelle, ou encore, *Là-dessus elle entendait raison.* ID.. *Ibid.*, p. 124.—Le chanoine Saas, a écrit dans son *Elegia* v. 25-28:

Nempe soror gemini non inficianda poetæ,
 Fraterni judex carminis illa fuit.
Sæpe, nec erubuit, sæpe emendanda sorori
 Carmina commisit frater uterque suæ.

(6) Pierre était prêtre habitué à Saint-Laurent de Rouen. Il passait pour être d'une extrême simplicité. A quoi s'occupe-t-il, demandait-on un jour à Fontenelle? — Il dit la messe le matin - Et le soir? — Le soir, il ne sait ce qu'il dit (COUSIN D'AVALON, *Fontenelliana*, p. 98). — Joseph-Alexis

mourut chanoine de la cathédrale de cette même ville, en réputation de science et de vertu (LEBEAU, *Eloge de Fontenelle.* Voy. encore les *Nouvelles ecclésiastiques*, années 1731, p. 101 ; 1741, p. 191 et suiv. ; 1742, p. 31). C'est de ce dernier que parle Fontenelle, dans une lettre adressée à Mme. de Forgeville, le 31 novembre 1741 : « Vous savez peut-être déjà, Madame, la mort de mon frère arrivée il y a précisément huit jours. Elle fut très-imprévue et très-douce ; vraie mort de prédestiné. Je ne douté point que vous ne preniez part à mon affliction...»

(7) « FEUILLANTS, congrégation de religieux vêtus de blanc et déchaussés, qui vivent sous l'étroite observance de Saint-Bernard. Ce nom est venu d'une réforme de cet ordre qui a été premièrement faite en l'abbaye de *Feuillans*, à cinq lieues de Toulouse, par le sieur Barrière qui en était abbé en 1589. FURETIÈRE, *Dict. univ.*»

(8) Voyez le recueil des *Palinods de Rouen* pour l'année 1670. Le sujet de ce poëme était tiré de l'histoire naturelle ; en voici le titre : *Pepo in fimo corrupto incorruptus.* —C'est à tort que Lebeau, dans son *Eloge*, lui fait remporter le prix. Il avait, du reste, en cela suivi l'abbé Trublet qui, dans le *Mercure de France*, du mois d'avril 1757, p. 75, avait commis cette erreur, qu'il reconnut plus tard (Voy. ses *Mémoires* etc., p. 240).

(9) J'avais tout lieu de croire pour cette fois l'abbé Trublet (*Mémoires* etc., p. 275) parfaitement renseigné. Mais je crains bien maintenant qu'il ne m'ait trompé à mon tour. Il faut s'en fier pleinement sur ce point à un document dont j'ai eu trop tard connaissance, à l'excellente *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, Rouen, 1834, de M. Ballin, archiviste de l'Académie royale de Rouen : « L'année suivante, il présenta quatre compositions dont *deux* furent couronnées ; il obtint le miroir d'argent pour une ode française sur *Alceste*, et l'anneau

d'or, pour un sonnet sur l'*œil*. Les autres eurent les honneurs de la lecture et de l'impression : c'étaient des Stances sur *Clélie* et une allégorie latine sur l'*œil*, p. 53. » — Ces cinq pièces, celle de l'année 1670, et les quatre de l'année 1671 ont été réimprimées, en 1759, par Lecat, à la suite de son *Eloge de Fontenelle*, p. 57-64.

(10) Fontenelle pensait probablement à ce détail de sa vie d'écolier, lorsqu'il disait de Tournefort, dans son *Eloge* : « Quand il fut en philosophie, il prit peu de goût pour celle qu'on lui enseignait. Il n'y trouvait point la nature qu'il se plaisait tant à observer, mais des idées vagues et abstraites qui se jettent, pour ainsi dire, à côté des choses et n'y touchent point. » Je serais assez disposé à croire qu'en écrivant de pareilles lignes, il avait en vue ceux qui parleraient de lui après sa mort, et leur suggérait habilement ce qu'ils auraient à en dire. Mille passages de ses livres laissent percer la même intention. Il faut se défier de cette biographie indirecte, presque toujours fardée, et qui semble quelquefois tendue, comme un piège, à notre crédulité. L'abbé Trublet et beaucoup d'autres ont trop souvent et avec trop de confiance puisé à cette source.

(11) La philosophie, chez les jésuites, était divisée en quatre sciences, logique, morale, métaphysique et physique, dont l'enseignement se suivait dans l'ordre où nous les disposons (voy. le Père ANDRÉ, *Instruction pour un enfant qui est dans les études*, Ms. in-folio conservé à la bibliothèque de Caen, p. 57-68). Deux années étaient consacrées au cours complet, la première année, à la logique, à laquelle se joignaient la morale et la métaphysique; la seconde, à la physique. Le professeur de première année s'appelait le *logicien*; celui de seconde année, le *physicien*. Voy. A. CHARMA et G. MANCEL, *Le Père André jésuite*, documents inédits pour servir à l'histoire

philosophique, religieuse et littéraire du XVIIIe. siècle, Caen 1844, t. I, p. 246, note 6.

(12) Fontenelle a écrit du chimiste Homberg qui avait commencé par être avocat à Magdebourg ; « Quoiqu'il se donnât sincèrement à sa profession, il sentait qu'il y avait quelqu'autre chose à connaître dans le monde que les lois arbitraires des hommes. *Eloge de Homberg.* »

(13) Les deux prix furent remportés par Bernard De La Monnoye, né à Dijon en 1641, mort à Paris en 1728, et qui entra, enfin, octogénaire à l'Académie française après avoir brigué cet honneur pendant cinquante ans. — Les deux poëmes de Fontenelle, le premier de 102 vers, le second de 100, sont imprimés dans ses œuvres.

(14) Le premier recueil qui prit, chez nous, le nom de *Mercure*, date de 1605 ; J. Cayer qui le créa et le soutint jusqu'en 1664, l'appela le *Mercure françois*, voulant représenter par là le messager qui lui rapportait *les choses les plus remarquables avenues dans les quatre parties du monde.* — En 1672, Jean Donneau de Visé fonda le *Mercure galant*, qui n'était plus simplement, comme le *Mercure françois*, une compilation historique, mais qui était surtout, ce qu'il resta depuis, une revue critique des productions littéraires. — En 1717, le *Mercure galant* se nomme le *Nouveau Mercure*. — En 1726, il devient le *Mercure de France*, nom qu'il garde jusqu'en 1819 où la *Minerve française*, qui dès 1818, époque de sa fondation, l'avait déjà interrompu pendant quelques mois, le remplace définitivement.

(15) Jean Donneau de Visé, fondateur du *Mercure galant*, était né en 1640, à Paris, où il mourut en 1710. C'était un écrivain fort médiocre. Parmi les comédies qui parurent sous son nom, il faut distinguer *Les dames vengées*, en 5 actes et en prose, où il y a quelques situations assez comiques, ce qui a fait penser que Fontenelle y avait mis la main. Peut-être n'est-ce

qu'en 1680, comme l'assure la *Biographie universelle*, que Visé s'associa officiellement, pour la rédaction de son journal, Thomas Corneille avec lequel il avait déjà donné quelques comédies, *Circé*, *L'inconnu*, *Madame Jobin*, *La pierre philosophale*, etc. Mais il est fort probable que depuis quelques années déjà les deux amis y travaillaient en commun; ce que j'ai cru pouvoir répéter d'après l'abbé Trublet (Voy. ses *Mémoires* etc., p. 276).

(16) La première pièce a été imprimée dans les *Œuvres* de Fontenelle (édition de Paris, 1790–1792, c'est à celle-là que nous renverrons toujours), t. v, p. 238. On y trouve seulement un fragment de la seconde, t. I, p. 89.

(17) Pour la part que Fontenelle prit à la composition de *Bellérophon*, voyez sa *Lettre à MM. les auteurs du Journal des savants*, dans ses *Œuvres*, t. VIII, p. 439 et suiv. Quant à *Psyché*, qui lui doit peut-être moins, voyez un quatrain sur une scène de ce poëme, t. v., p. 187. Cf. TRUBLET, *Mémoires* etc., p. 443.—Le *Dictionnaire des arts et des sciences de* THOMAS CORNEILLE, publié pour la première fois en 1694, fut revu, corrigé et considérablement augmenté, surtout pour les articles de mathématiques et de physique, par Fontenelle, qui, après la mort de son oncle, en surveilla la seconde édition (Paris, 1731), et reçut des libraires pour son travail une somme de 600 livres (TRUBLET, *Mémoires* etc., p. 82).

(18) Cette spirituelle bluette dont le but était de ruiner le préjugé vulgaire qui voulait que le ciel fît tout exprès pour nous *la dépense d'une comète* (scène IV), a été insérée dans les *Œuvres*, t. IV, p. 415.—Lire ce qui a trait à ce préjugé et à l'époque où il finit dans l'*Eloge de Bernoulli*.

(19) TRUBLET, *Mémoires* etc., p. 125.

(20) L'abbé Trublet rapporte la représentation de cette pièce à l'année 1680, ou 1681, ou même 1682 (*Mémoires* etc., p. 24, note 1; p. 132; p. 277); elle est bien certainement de 1680; voyez DE MOUCHY, *Tablettes drama-*

tiques, contenant l'indication de toutes les pièces du théâtre français jouées ou imprimées depuis Jodelle, en 1552, jusqu'en l'année 1752, p. 26; voyez encore les bonnes éditions de Racine, à propos de l'épigramme portant pour titre *L'origine des sifflets*, entr'autres celle de David, Paris 1750, 3 vol. in-4°., t. III, p. 224.—Selon les uns (Louis Racine, par exemple, dans ses *Remarques sur les tragédies* de son père), Aspar ne fut joué qu'une fois et la représentation n'en put même être achevée; selon d'autres (De Mouchy, *L. c.*, et David, édit. de Racine, *L. c.*), il fut représenté trois fois. Le sujet du drame était une conspiration contre l'empereur Léon, successeur de Marcien, et le plan en était conçu dans le goût de l'Héraclius de Corneille (Trublet, *Mémoires* etc., p. 131).

(21) *Nouvelles de la république des lettres*, Janvier 1685, article x, dans les OEuvres diverses, grand in-f°., t. I, p. 211-212. L'*Eloge de Corneille* n'y occupe guère qu'une colonne et demie. La célèbre phrase sur l'*Imitation de Jésus-Christ* ne s'y trouve pas.

(22) Cette phrase sur l'*Imitation de J.-C.* appartient à la seconde édition du même *Eloge*, insérée dans l'*Histoire de l'Académie française*, par MM. Pellisson et D'Olivet, t. II, 2e. partie, XVIII.

(23) *Nouvelles de la république des lettres*, septembre 1685, article II, t. I, p. 363; et novembre 1685, p. 406. Ce que j'ai appelé, après une foule d'autres, ses deux *mémoires* n'est au fond qu'une note d'environ trois colonnes partagée entre les deux numéros du journal qui l'a imprimée. Les deux titres donnés à ces deux morceaux sont : 1°. *Mémoire communiqué par M. D. F. D. R. contenant une question d'arithmétique sur le nombre* 9; 2°. *Continuation de la question arithmétique sur le nombre* 9.

(24) Voyez, sur ces *Lettres* et sur les raisons qui empêchèrent long-temps Fontenelle de s'en reconnaître l'auteur, les *Mémoires* etc., de Trublet, p. 128 et suiv.

(25) C'est en 1636 que Balzac faisait lire à l'Académie

française un ouvrage qui alors s'intitulait *Le ministre d'Etat*, qui plus tard fut nommé *Aristippe*, et que l'auteur appelait son chef-d'œuvre. Voyez Pellisson et D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, 3e. édit., t. I, p. 151, note 2; et Bayle, *Dict. hist. et crit.*, t. I, p. 435, note F. — Bayle, auquel je dois le mot de Balzac (Voy. *Nouvelles de la rép. des lett.*, février 1687, art. IV, t. I, p. 750), a écrit ou ses imprimeurs ont écrit pour lui, 1626 et non 1636. J'ai cru, après examen, qu'il y avait là une erreur du journaliste ou une faute d'impression, et j'ai rétabli la date qui m'a paru la plus problable. Mais je n'ai pour moi que mes conjectures, et je ne voudrais pas garantir absolument ma correction.

(26) Les quelques pages de l'auteur anonyme et resté inconnu (*Réflexions sur un livre imprimé à Rotterdam, 1686, intitulé :* Doutes sur le système des causes occasionnelles) ont été imprimées avec une réponse de Fontenelle, et une réplique de son adversaire, dans les *Œuvres* de notre écrivain, t. VIII, p. 61-81, à la suite des *Doutes sur etc.* L'abbé Trublet (*Mémoires* etc., p. 417) attribue positivement ces Réflexions, sans nous dire sur quoi il se fonde, à Malebranche lui-même. — La réponse du P. Lamy se trouve dans un livre du savant bénédictin qui a pour titre : *Lettres philosophiques sur divers sujets importants;* Trévoux, Ganeau, 1703 : elle y remplit la lettre VI.

(27) Antoine Van-Dale, né à Harlem en 1638, mort dans la même ville en 1708, publia en 1683 son livre intitulé : *De oraculis ethnicorum, dissertationes duæ; quarum prior de ipsorum duratione ac defectu, posterior de eorumdem auctoribus.* Bayle en rendit compte dans *Les nouvelles de la république des lettres*, mars, 1684, art. I, t. I, p. 4 et suiv.). Ce pourrait bien être ce compte-rendu qui suggéra à Fontenelle l'idée de son travail. Fontenelle, dans sa préface, semble indirectement prévoir et repousser cette supposition, qui par cela même ne nous en paraît que plus probable.

(28) Jean-François Baltus, jésuite, né à Metz en 1667, mort à Reims en 1743. Sa *Réponse à l'histoire des oracles* a été imprimée à Strasbourg, 1707-1708, 2 vol. in-8°. — Fontenelle avait écrit dans son livre (Dissertation I, chap. II) : « Donnez-moi une demi-douzaine de personnes à qui je puisse persuader que ce n'est pas le soleil qui fait le jour, je ne désespérerai pas que des nations entières n'embrassent cette opinion. » Sur quoi Baltus reprend : « Quelqu'un a soupçonné du venin dans cette proposition : *Il n'y manque*, a-t-on dit, *qu'une demi-douzaine de plus pour la rendre impie.* » — Fontenelle avait été un moment tenté de réfuter le P. Baltus dont les objections lui paraissaient d'une faiblesse extrême. Mais par amour du repos, il s'abstint. Le Clerc l'avait défendu dans la *Bibliothèque choisie*, t. XIII. Dumarsais avait aussi répliqué pour lui, non-seulement, à ce que nous assure l'abbé Trublet (p. 154), sans y avoir été invité par l'homme qu'il admirait, mais malgré sa défense formelle. Le P. Le Tellier empêcha que cette réplique ne fût imprimée (Voy. D'ALEMBERT, *Eloge de Dumarsais*, en tête du t. VII de l'*Encyclopédie*, p. IV-VII).

(29) Voyez MORÉRI, *Dict. hist.*, v°. FONTENELLE. — Lorsqu'après la mort du P. De La Chaise, le P. Le Tellier prit sa place, Fontenelle avait dit, faisant allusion au caractère peu conciliant du nouveau confesseur : *Les jansénistes ont péché* (TRUBLET, p. 154, note †).

(30) *Mémoires pour l'histoire des sciences et des arts*, plus connus sous le nom de *Journal de Trévoux*, août 1707, article CIV., p. 1404-1405. Le P. Tournemine ne craint pas d'y défendre la proposition citée plus haut, note 28. Le fait auquel Fontenelle, dans ce passage, applique son critérium, n'ayant rien en soi qui *intéresse la cupidité*, et d'ailleurs pouvant être *jugé par l'expérience*, se sépare complètement, grâce à ce double caractère, de nos dogmes religieux, qui *gênent toutes les passions* et ne tombent pas sous l'observa-

tion sensible ; d'où le journaliste conclut que Fontenelle, en proposant son hypothèse, toute *spéculative* d'ailleurs, n'a pu avoir en vue les vérités pratiques de la religion.

(31) C'est par erreur, que dans les deux éditions des *Œuvres* de Fontenelle qui sont entre mes mains, celle de Bernard Brunet, 8 vol. in-12, Paris 1742-1751, t. III, p. 209, et celle de Bastien, t. v, p. 304, ce discours est rapporté à l'année 1689. En 1689, le sujet du prix d'éloquence était *Le martyre*, et le lauréat un écrivain que nos biographies ne connaissent pas et que je ne connais pas plus qu'elles, Raquenet. Voyez, dans l'*Atlas historique* de JARRY DE MANCY, le Tableau relatif aux Académies.

(32) Le sujet proposé était : *Le soin que le Roi prend de l'éducation de la noblesse dans ses places et dans Saint-Cyr*. La pièce de Fontenelle, de 106 vers (c'était, à ce qu'il paraît, la mesure prescrite pour ces sortes de poëmes ; voy. *supra*, note 13; et *infra*, note 51), se trouve dans ses *Œuvres*, t. v, p. 209. — Basnage de Beauval (Voy. son *Histoire des ouvrages des savants*, septembre 1687 et février 1688) et Trublet (p. 254) soupçonnent Mlle. Deshoulières d'avoir été fort aidée par sa mère, et accusent les juges eux-mêmes de faveur. Pour ce qui est du grief intenté à Mlle. Deshoulières, la chose est tellement naturelle que nous serions tout disposé à y croire, malgré l'absence de preuves. Quant à l'accusation portée contre l'Académie, les pièces sont là et nous pouvons juger les juges. Que l'on prenne, comme je l'ai prise, la peine de comparer les vers *présentés* par Mlle. Deshoulières à ceux de Fontenelle, et on verra que l'Académie, à laquelle d'ailleurs Mlle. Deshoulières ne craignit pas de révéler son sexe (*D'un âge plein d'erreurs mon faible sexe évite* etc. St. VIII, v. 3) put sans injustice s'abandonner au plaisir d'encourager, par une honorable récompense, d'aussi louables efforts. A défaut de poésie, il y a du moins de la vivacité et de la clarté dans cette ode. Le poëme de Fontenelle est non seulement tout ce que l'on peut

imaginer de plus platement prosaïque, mais il est encore obscur et glacé. Je n'y trouve qu'un hémistiche de quelque valeur, celui qui ouvre la pièce : *Noblesse, heureux hasard* !

(33) Voyez l'*Eloge de Tournefort*, t. VI, p. 233. Fontenelle avait déjà dit, mais moins heureusement, dans l'*Eloge de Régis* (t. VI, p. 177) : « Mais enfin tous les grands talents doivent se rendre dans la capitale. »

(34) Fontenelle appartenait bien réellement, quoiqu'il portât dans la lutte sa modération accoutumée, au parti qui combattait sous Perrault pour les Modernes contre les Anciens ; et il ne faut voir qu'un jeu d'esprit dans ce mot que lui adressa un jour l'abbé Bignon : *Vous êtes le patriarche d'une secte dont vous n'êtes pas* (TRUBLET, p. 41).

(35) Fontenelle avait lu *Thétis et Pélée* à Quinault. Celui-ci, fort content de l'ouvrage, invita l'auteur à cultiver ce genre de poésie, et lui dit : *Vous serez mon successeur* (TRUBLET, p. 218). — Lorsqu'après la mort de Fontenelle on reprit au théâtre *Enée et Lavinie*, *Le mercure de France* (mars 1758, p. 186) « crut ne pouvoir mieux honorer les mânes du grand Fontenelle, qu'en gardant un silence respectueux sur cette triste production. »

(36) « Il aida Mlle. Bernard dans quelques pièces, surtout dans la tragédie de Brutus, jouée en 1690. Peut-être eut-il aussi quelque part à Léodamie, jouée l'année précédente. Il aida aussi Mlle. Bernard dans la plupart de ses autres ouvrages, tant en vers qu'en prose, et même dans ses trois romans, *Eléonore d'Yvrée*, *Inès de Cordoue* et *Le comte d'Amboise*. Il me l'a dit, et il est bien aisé de l'y reconnaître. TRUBLET, p. 24. » — Brutus eut, au dire de La Harpe (*Cours de littérature*, t. VIII, p. 114, édit. Crapelet), 25 représentations.

(37) « Une lettre venue du Pérou depuis sa mort nous a appris qu'une des productions de l'Europe qui y est attendue avec beaucoup d'impatience, est l'*Histoire de l'Académie*, et qu'un grand nombre de dames péruviennes

ont appris le français pour le pouvoir lire. Si on joint à cela l'usage que les missionnaires en font dans tout l'Orient, on demeurera convaincu qu'on lui doit d'avoir porté le goût des sciences et la gloire de la nation dans la plus grande partie de l'univers. DE FOUCHY, *Eloge de Fontenelle.* » Cet éloge ouvre le t. I de l'édition de Bastien ; mais on a négligé d'en nommer l'auteur.

(38) Voyez la *Préface générale des comédies*, en tête de ces pièces. — Je ne compte point, parmi les productions de Fontenelle concernant la poétique, une spirituelle allégorie intitulée : *Description de l'empire de la poésie.* Ces quelques pages en prose furent imprimées d'abord dans le *Mercure galant*, janvier 1678, p. 147, et plus tard, en 1759, réimprimées par Marmontel, dans son *Choix des anciens mercures,* t. II, p. 41-48 ; d'où elles ont passé dans les éditions plus récentes. Voyez les *Œuvres,* t. III, p. 165-172.

(39) Lettres à (Mlle. Raymond de Farceaux), depuis Mme. de Forgeville sous la date du 17 juillet 1745 et du 2 janvier 1746, t. VIII, p. 426 et 429. — Il écrivait, sous la date du 7 août (1728 probablement) au P. Castel (t. VIII, p. 376) : « Je suis très-paresseux pour écrire une lettre ; c'est une espèce d'aversion naturelle et insensée que j'ai apportée du ventre de ma mère. »

(40) JEAN-PAUL-FRÉDÉRIC RICHTER, *Titan*, traduct. Philarète Chasles, Paris, 1834, t. II, p. 312. — Balzac nous apprend aussi qu'une petite lettre lui coûtait plus qu'un gros livre à Saumaise. Voyez ses *Œuvres*, Paris, in-fo., t. I, p. 878.

(41) Nous sommes heureux d'annoncer ici que nous avons entre les mains, M. G. Mancel et moi, et que nous ajouterons bientôt à cette collection 16 pièces nouvelles qui se sont trouvées parmi les papiers du P. André, jésuite, auquel elles étaient adressées. Cette correspondance de Fontenelle et du P. André ouvrira le second volume de la publication dont un volume a déjà paru sous ce titre : *Le*

*P. André, jésuite, Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique religieuse et littéraire du XVIII*e. *siècle*, publiés pour la première fois et annotés par MM. A. Charma et G. Mancel, Caen, 1844. — Il y a une charmante lettre, mais peut-être trop badine, comme dit l'abbé Trublet (p. 43) sur la résurrection des corps que quelques-uns attribuent à l'abbé De La Fare-Lopis (TRUBLET, p. 132), que d'autres et avec raison, selon nous, donnent sans hésiter à Fontenelle (GRIMM, entr'autres, *Correspondance littéraire*, 15 août, 1757). Grimm a publié cette lettre dans le passage auquel je viens de renvoyer. Mais il s'est trompé en la donnant comme inconnue à l'abbé Trublet, et qui plus est, comme inédite. Elle avait déjà paru dans une feuille périodique de Hollande, *Le courrier politique et galant*.

(42) Lettre adressée à l'Académie de Rouen sous la date du 1er. novembre 1744 ; t. VIII, p. 336.

(43) Cet amour de Fontenelle pour les Académies était devenu en quelque sorte proverbial. Dans un Dialogue de Rivarol (Voy. les *Mélanges littéraires* composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier, etc., recueillis par M. FAYOLLE, Paris, in-12, 1816, p. 1-18) entre Voltaire, La Motte et lui, Voltaire le raille sur ce goût qu'il conserve aux enfers pour son premier métier, et il nous le dépeint « rassemblant dans un bosquet de myrtes quelques ombres académiques, tenant des séances, et se faisant ainsi le secrétaire éternel des morts » ; et La Motte avoue que son ami « ne peut supporter l'idée d'une nation sans Académie, semblable à ces Romains qui ne concevaient pas l'Empire sans le Capitole ou le Capitole sans l'Empire ! »

(44) L'Académie française était divisée en deux camps ; les deux Corneille et leurs amis d'une part ; Racine, Boileau et leurs amis de l'autre. Le neveu, l'allié naturel des Corneille ne pouvait, en se présentant à l'époque où le

parti des Corneille était en minorité, s'attendre à un autre accueil. Fontenelle devait, pour son compte, se rappeler les vers de Racine sur Aspar, et Racine n'oublia jamais les épigrammes de Fontenelle sur Esther et sur Athalie. Quant à Boileau, il disait tout crûment, en parlant de La Motte, qu'il estimait; *C'est dommage qu'il ait été s'encanailler de Fontenelle* (Trublet, p. 40. Cf. Louis Racine, *Mémoires pour servir à la vie de Jean Racine*).

(45) Jean-Jacques Renouard de Villayer, mort le 5 mars 1691, est inconnu de nos biographes. Pellisson et D'Olivet lui ont accordé quelques lignes parfaitement insignifiantes dans leur *Histoire de l'Académie française*, 3e. édit. t. II, p. 250.

(46) Guillaume Dubois, né, en 1656, à Brive-la-Gaillarde, d'un pauvre apothicaire, mort à Paris, archevêque et premier ministre, en 1723. — Il est fâcheux pour la mémoire de Fontenelle, qu'il ait, après 30 ans de silence, retrouvé la parole en cette occasion. « C'est le seul homme qu'il ait eu tort de louer », dit M. Flourens, *Journal des savants*, 1846, p. 339. D'Alembert cependant (*Histoire des membres de l'Académie française* morts depuis 1700 jusqu'en 1771, t. IV, p. 249, article Dubois) trouve que Fontenelle, placé entre ses croyances philosophiques et la nécessité de louer le cardinal, *s'est tiré de ce défilé avec assez de bonheur ou d'adresse.* — Dubois, présidant l'assemblée du clergé en 1723, prononça, dans la première séance, un discours qui fut assez goûté; ce discours était de Fontenelle. On lui attribue encore l'épitaphe latine qui se lisait sur le tombeau du cardinal dans l'église St.-Honoré (*Ibid.*, p. 250, 251). Ce fut encore lui qui écrivit, pour le cardinal Dubois, en 1719, ce fameux manifeste qui devait précéder immédiatement la déclaration de la guerre méditée alors contre l'Espagne. Voyez St.-Simon, *Mémoires*, t. xvii, p. 274 et suiv.

(47) Philippe Néricault Destouches, né à Tours en 1680,

mort à Paris en 1754. Son théâtre, et surtout *Le philosophe marié* et *Le glorieux*, sont assez connus.

(48) Jean-Baptiste de Mirabaud, né à Paris en 1675 où il mourut en 1760, auteur d'une traduction de *La Jérusalem délivrée* publiée en 1724, et d'une autre de *Roland furieux* publiée en 1758, etc.

(49) Bussy-Rabutin, né à Epiry en Nivernais, l'an 1618, mort à Autun en 1693. On l'a surnommé le Pétrone français. Son *Histoire amoureuse des Gaules* est le seul de ses livres dont on se souvienne encore.

(50) Louis Gui de Guerapin de Vauréal, né en 1687, mort en 1760, n'est pas connu de nos biographes. D'Alembert, dans son *Histoire de l'Académie française* (t. v, p. 603-613) lui a consacré un article où il est plus question de ses vertus chrétiennes que de ses mérites d'académicien, où pourtant il nous est donné comme un *orateur d'une éloquence noble et simple.* — Voyez le compte-rendu de la séance où M. de Rennes fut reçu par Fontenelle, dans Fréron, *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. II, p. 93 et suivantes.

(51) « Le roi ayant accordé des lettres-patentes pour l'établissement d'une Académie de Belles-Lettres à Marseille, et l'Académie française ayant adopté cette nouvelle compagnie, le jeudi 19 de ce mois, il y eut une assemblée publique très-nombreuse de l'Académie française, expressément convoquée, dans laquelle M. De Chalamont De La Visclède, secrétaire perpétuel de la nouvelle Académie, prononça un discours très-éloquent auquel M. de Fontenelle répondit avec cette éloquence fine et légère qui lui était particulière.... L'occupation de la nouvelle Académie composée de 20 personnes, sera l'histoire, l'éloquence et la poésie. M. le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, qui a favorisé cet établissement de tout son crédit, en est le protecteur ;... il a fondé un prix de la valeur de 300 livres. Ce prix sera délivré le premier janvier de chaque année,

une année aux ouvrages de vers et la suivante aux ouvrages de prose alternativement. Le prix pour le premier janvier 1727 sera adjugé à un poëme de 100 vers au plus et de 80 au moins, tous grands vers ou alexandrins, ou à une ode de 12 strophes au plus sur tel sujet qu'on voudra choisir. *Mercure de France,* septembre 1726, p. 2077-2080.»

(52) Michel Linant, né à Louviers en 1708, mort à Paris en 1749. Ses pièces couronnées par l'Académie avaient pour titre : en 1739, *Les progrès de l'éloquence sous le règne de Louis-le-Grand*; en 1741, *Les accroissements de la bibliothèque du roi*; en 1744, *Les progrès de la comédie sous le règne de Louis-le-Grand.* En 1746, une pièce du même écrivain sur ce sujet : *La gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur*, obtint l'accessit ; le prix, cette année-là, fut remporté par Marmontel. — Voltaire, auquel Linant devait beaucoup et qui croyait avoir à s'en plaindre (Voy. sa *Correspondance générale*, 22 février 1736), disait de lui. « Ce paresseux, plein de goût, d'esprit, d'imagination, mais qui avait la sorte d'esprit qui convient à un homme qui aurait 20,000 livres de rente.... (*Ibid.*, 7 avril 1734). » — Cette réponse de 7 à 8 lignes a été imprimée dans les Œuvres de Fontenelle, t. VIII, p. 439. On la trouvera encore dans les *Mémoires* de Trublet, p. 292, en note.

(53) Ce morceau sur la rime se rattache à ceux qui nous donnent la poëtique de Fontenelle. — Pour être complet, mentionnons encore ici comme pièces académiques deux *Compliments* adressés, en 1722, l'un au roi, l'autre au régent, sur la mort de Madame ; et deux lettres écrites au nom de l'Académie des sciences à Pierre Le Grand.

(54) Voyez son *Eloge* par Lebeau, dans l'édition de Bastien, t. I, p. 63-64.

(55) Il y a dans l'édition de Bastien, t. VIII, p. 375-376, deux billets, l'un de Stanislas, l'autre de Fontenelle, concernant l'admission de ce dernier à l'Académie de Nancy. Ils sont datés de l'année 1751.—Quant à ce que

Fontenelle fit pour l'établissement de l'Académie de Rouen, on peut lire, dans le même volume, p. 364–374, quatre lettres qui lui sont adressées à ce sujet, les deux premières, en 1740 et en 1743, par M. Lecat, les deux autres en 1743, par M. De Bettencourt. — J'ai remarqué dans la première lettre de M. De Bettencourt cette phrase caractéristique : « Vous nous avez promis tous les secours qui ne demandent point de mouvement. Vous nous accorderez ceux-ci de votre fauteuil. » Je sais bien que Fontenelle avait alors 85 ans ; mais il n'eût pas écrit autrement à quarante. La vieillesse d'ailleurs, comme l'a dit De Fouchy dans son *Eloge*, n'a réellement commencé pour lui qu'à l'âge de 99 ans. Condorcet le flatte singulièrement, lorsqu'il nous le peint « sortant pour les autres, de cette négligence, de cette paresse qu'il se croyait permis d'avoir pour ses propres intérêts. »

(56) Je dois à l'exquise obligeance de M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, une précieuse note sur les cachets, les timbres et les jetons de l'Académie de Rouen. J'en extrais ce qui suit :

« Il existe deux anciens cachets de l'Académie de Rouen, tous deux semblables dans leur ensemble et ne présentant que quelques différences dans les détails de la gravure. Ces cachets sont de forme ovale ; au centre un écusson ovale entouré d'un cartouche accoté de deux palmes. Sur cet écusson, au champ d'azur, une sphère armillaire ; autour, en légende : ROTHOM. SCIENT. LITT. ET ART. ACAD. MDCCXLIV. Ces deux cachets, comme je l'ai déjà dit, sont anciens, et rien n'empêche de supposer qu'ils sont contemporains de la fondation de l'Académie.........

« Il existe, à ma connaissance, trois jetons de l'Académie. 1°. Un jeton à revers ancien, mais dont je n'ai encore vu d'exemplaire qu'avec la face de Napoléon. Les exemplaires frappés au siècle dernier devaient probablement porter la face de Louis XV, ou celle de Louis XVI, suivant la date de l'émission. Voici la description du

revers : Une figure de Minerve à demi couchée et entourée d'attributs de sculpture, peinture, architecture, physique, botanique, etc. ; indiquant de la main le sommet d'une colline sur laquelle s'élève un temple à trois portiques : au-dessus, en légende : TRIA LIMINA PANDIT ; au bas, en exergue : ROTHOM. SCIENT. LITT. ET ART. ACAD. Ce jeton dut servir pendant toute la période antérévolutionnaire et depuis le rétablissement de l'Académie, en 1803, jusqu'au mois de décembre 1816. — 2°. Un jeton portant à l'avers une figure de Minerve assise près d'un cippe surmonté d'une chouette ; dans le fond, les arches d'un pont, et derrière, un rocher escarpé au sommet duquel on voit un petit temple entouré de rayons et offrant trois portiques. Légende : TRIA LIMINA PANDIT. Exergue : FONDATA ANNO 1774. Revers : Une petite sphère au milieu de trois fleurs de lys disposées en triangle ; le tout entouré d'une couronne de feuilles de chêne. Autour, en légende : ACADEMIA REGIA ROTOMAG. SCIENTIAR. LITTER. ET ARTIUM... Ce jeton servit pendant une partie de la restauration, jusqu'à la fin de l'année 1818. — 3°. Le jeton actuel aux trois têtes conjuguées de P. Corneille, Fontenelle, N. Poussin, et portant, au revers, un temple à trois portes avec la légende : *Tria limina pandit*, et l'exergue : SCIENT. LITT. ET ART. ACAD. REGIA ROTHOM. 1744.

« On ne trouve dans les *Mémoires* de l'Académie de Rouen aucune mention relative à l'adoption de ce nouveau jeton. Toutefois on peut remarquer que la représentation du premier des jetons ci-dessus décrits décore le frontispice des volumes jusques et y compris l'année 1820, tandis que l'empreinte du nouveau jeton apparaît sur le volume de 1821. M. l'archiviste de l'Académie ayant bien voulu me communiquer les procès-verbaux de l'Académie, j'y trouve que ce fut dans la séance du 6 mars 1818 que le projet du nouveau jeton fut adopté. M. Marquis, rapporteur d'une commission sur cet objet expose que « la

« devise do l'Académie, qui date de sa première origine,
« lui paraît une chose tout-à-fait sacrée, ainsi que le
« temple à trois portiques nécessaire pour l'intelligence de
« la devise, mais qui peut subsister seul, aux termes de
« l'article 22 du réglement, à l'exclusion des accessoires
« embarrassants qui l'environnent. C'est à la représen-
« tation de la figure humaine, continue le rapporteur,
« que dans les arts et surtout dans la scupture se rattache
« spécialement l'idée du beau. Aussi, MM. les commis-
« saires ont-ils saisi avec empressement l'idée heureuse
« de M. le comte de Kergariou (alors préfet de la Seine-
« Inférieure) qui en a même fait exécuter le dessin, de
« proposer les figures de P. Corneille, de Fontenelle et
« du Poussin.—D'après ce rapport, et conformément aux
« vues de MM. les commissaires, l'Académie prend les
« arrêtés suivants : 1°. Le jeton sera de forme ronde; 2°.
« La valeur intrinsèque sera portée à 3 fr.; 3°. La pre-
« mière face contiendra le temple aux trois portiques, au-
« dessus la légende : Tria limina pandit, etc. » Ce jeton
ne fut mis en circulation qu'à la fin de l'année 1818. »

N. B. J'ajouterai seulement à cette note du savant bibliothécaire, que je regrette d'avoir abrégée, quelques lignes de Voltaire adressées à M. De Cideville, sous la date du 6 octobre 1745 (Voy. la *Corresp. génér.*) ; « J'aimerais mieux faire pour votre Académie une inscription qui pût lui plaire et n'être pas indigne d'elle. Elle réunit trois genres. Si elle prenait pour devise une Diane, avec cette légende : Tria regna tenebat, avec l'exergue : Académie des sciences, de littérature et d'histoire, à Rouen, 1745. »

(57) L'Académie des Arcadiens est non-seulement la plus ancienne des Académies, elle est encore l'Académie universelle. Lettres, sciences et arts, elle comprend tout. Nationaux, étrangers, hommes et femmes, tout y est admis. Elle s'agrège même des Académies entières (Voy. La

Baume Desdossat, chanoine d'Avignon, de l'Académie des Arcadiens de Rome, *L'Arcadie moderne* ou *Les bergeries savantes*, pastorale héroïque, dans l'Introduction). — Voltaire, qui faisait aussi partie de cette Académie, en avait reçu le nom de *Museo*, comme qui dirait le *Favori des muses*. Titon du Tillet s'y appelait *Philomelo parnasside* (Voy. Trublet, p. 46).

(58) Séguier, l'un des avocats-généraux du parlement de Paris, qui remplaça Fontenelle à l'Académie française, s'incline avec admiration devant « ce génie vaste et lumineux, qui avait embrassé et éclairé plusieurs genres, qui mesurait les cieux avec Galilée, calculait l'infini avec Newton, ressuscitait l'art de Théocrite, et devenait le rival de Quinault (Voy. son Discours de réception dans les Œuvres de Fontenelle, t. I, p. 70-72). »—Le duc de Nivernais, qui répondit en cette occasion au récipiendaire, compare l'homme célèbre que l'Académie venait de perdre « à ces chefs-d'œuvre d'architecture qui rassemblent les trésors de tous les ordres. A son entrée dans la noble carrière des lettres, s'écrie l'enthousiaste panégyriste, la lice était pleine d'athlètes couronnés; tous les prix étaient distribués, toutes les palmes étaient enlevées; il ne restait à cueillir que celle de l'universalité. Fontenelle osa y aspirer et il l'obtint! (*Ibid.*, p. 79). »—Et Voltaire n'avait-il pas dit dans son *Catalogue de la plupart des écrivains français*, qui ouvre le *Siècle de Louis XIV*: « On peut le regarder comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les espèces de fruits. »

(59) « On peut à juste titre lui appliquer ce qu'il a dit lui-même de La Hire: on croyait avoir choisi un académicien; on fut étonné de trouver en lui une académie tout entière. Lebeau, *Eloge de Fontenelle*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 60. »

(60) « Lorsque je parlai à M. de Fontenelle d'une réimpression de son *Histoire de l'Académie*, il me dit, et il me l'a répété depuis, qu'il pouvait bien y avoir dans cette *Histoire* des méprises et des fautes qu'il faudrait faire corriger par quelque habile homme.. et il m'indiqua MM. De Mairan et De La Condamine.... Il y en a en effet quelques-unes (M. De Maupertuis et d'autres me l'ont dit) et notamment au sujet des degrés du méridien et de la question de la figure de la terre. TRUBLET, p. 64. »

(61) Voyez sur ceci, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 305 et suiv., quelques lettres de Fontenelle à S'Gravesande avec les réponses du savant Hollandais.

(62) TRUBLET, p. 70, note 1.

(63) Ce mot est tiré de la préface mise en tête de l'*Histoire des oracles*. Voici la phrase entière : « Il me semble qu'il ne faudrait donner dans le sublime qu'à son corps défendant; il est si peu naturel! J'avoue que le style bas est encore quelque chose de pis. » D'Alembert qui est porté à voir dans l'*Histoire des oracles* le chef-d'œuvre de Fontenelle, n'y trouve à reprendre que ces deux lignes qu'il en voudrait retrancher. Voyez son *Eloge de Dumarsais*, en tête du t. VII de l'*Encyclopédie*, p. IV, note 6.

(64) Il ne suffit pas, pour être poëte comique, de *faire*, comme le disait spirituellement Fontenelle (*Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1er. soir), *rire l'esprit* (Notons en passant que ce mot a été emprunté à Fontenelle par Voltaire, qui ne s'en vante pas, dans une lettre adressée à Frédéric, sous la date du 7 auguste 1742). — « La tiédeur de son âme se fait sentir dans son talent... Il n'eut ni verve ni imagination comme poëte. DE BARANTE, *De la littérature française pendant le XVIIIe. siècle*, 4e édit. p. 77. » — « Aspar, mort en naissant, avait prouvé que l'auteur n'avait aucune espèce de talent dramatique, quoique depuis il ait eu la faiblesse d'essayer encore le tragique sous un nom emprunté, de faire une tragédie en prose,

et d'imprimer cinq ou six comédies ou façons de comédies... qui sont, ainsi que son *Idalie*, les plus misérables productions qu'on puisse imaginer. La Harpe, *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. xiv, p. 24. »

(65) La Harpe a dit, à propos des *Pastorales* (*Ibid.*, p. 23): « Ses bergers en savent trop en amour. et l'auteur en sait trop peu en poësie. On est également blessé et de la négligence de ses vers et du travail de ses idées. » — Voyez la critique indirecte, ou plutôt très-directe que, sans le nommer, Gessner fait de Fontenelle considéré comme poëte bucolique dans la Préface de ses *Idylles*. — Les *Héroïdes* et les *Poésies diverses*, à l'exception de quelques-unes, du Sonnet à Daphné, par exemple, méritent à peine une mention.

(66) On connaît la charmante pièce de Voltaire (*Temple du goût*), qui se termine par ces vers:

Avec Quinault il badinait;
Avec Mairan il raisonnait;
D'une main légère il prenait
Le compas, la plume et la lyre.

(67) Voyez le *Journal général de l'Instruction publique*, 8 février 1845, p. 68, col. 1. Tous les critiques sont parfaitement d'accord sur ce point. G. Cuvier lui-même a bien été obligé, quoiqu'il l'ait fait avec je ne sais quelle parcimonie envieuse, de lui reconnaître ce mérite : « Fontenelle, dit-il (*Leçons sur l'histoire naturelle*, 2e. partie, p. 319), par la manière claire, lucide, dont il exposait les travaux de l'Académie, concourut à répandre le goût des sciences plus peut-être qu'aucun de ceux qui en traitèrent de son temps. »

(68) *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Préface.

(69) « Le style [de cette pièce] est d'une faiblesse qui va souvent jusqu'à la platitude. Le plan n'est pas moins faible, quoique l'intrigue ne soit pas absolument sans

art. On voit que l'auteur, quel qu'il fût, quoique dénué de tout talent dramatique, avait de l'esprit. LA HARPE, *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. VIII, p. 414. »

(70) Nous pensons cependant avec La Harpe (*L. c.*) « que cet ouvrage n'a pas été inutile à Voltaire, qu'il a pu en emprunter son personnage d'ambassadeur, et qu'il en a évidemment imité quelques endroits. » Dans ses observations sur cette tragédie, observations que nous ne connaissions pas lorsque nous écrivions les nôtres, La Harpe met en regard une partie du discours que nous avons cité et le morceau correspondant de la pièce de Voltaire : il constate « que les deux personnages, Aruns et Octavius, commencent leurs discours à peu près de même pour le fond des idées, et à peu près avec la même différence qu'on a remarquée entre les vers de Pradon et ceux de Racine dans la déclaration d'Hippolyte. » — Un fait peu connu et qui mérite d'être mentionné, c'est que Fontenelle, après avoir lu le *Brutus* de Voltaire, lui conseilla de renoncer à la tragédie *pour laquelle son talent n'était point fait*. Voyez VOLTAIRE, *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV*, v°. RACINE (JEAN), édit. de Kehl.

(71) Il faut se rappeler le passage des *Métamorphoses*, l. I, que Fontenelle aurait fort bien pu écrire au temps d'Ovide, et dont il se raille ici avec beaucoup d'esprit et de grâce :

Jupiter est genitor : per me quod eritque, fuitque
Estque patet; per me concordant carmina nervis.
Inventum medicina meum est.....
Plura locuturum rapido Peneïa cursu
Fugit..... etc., etc.

(72) Remarquons surtout dans ce morceau ce que Fontenelle veut principalement nous y faire remarquer, à savoir, qu'il y a là « deux choses qui assurément n'étaient jamais entrées en comparaison l'une avec l'autre. » Fonte-

nelle attachait un grand prix à la nouveauté, à l'originalité. Quand on lui soumettait un ouvrage, si quelques traits venaient à le frapper, son admiration s'exprimait par cette formule constante : *Cela est neuf*, ou *Cela est bien vu*. TRUBLET, *Mém.*, p. 188. — Il ressemblait un peu, sous ce rapport, aux Scaliger dont l'un, le fils, affirmait : « Se et patrem nihil unquam scripsisse, quod scivissent ab aliis dictum aut scriptum (*Scaligerana*, v°. SCALIGER) » ; et La Bruyère n'a fait que forcer ce trait de sa physionomie dans ces lignes mordantes : « Il n'ouvre la bouche que pour contredire..... Soit qu'il parle ou qu'il écrive, il ne doit pas être soupçonné d'avoir en vue ni le vrai, ni le faux, ni le vraisemblable, ni le ridicule ; il évite uniquement de donner dans le sens des autres et d'être de l'avis de quelqu'un. *Caractères*, De la société et de la conversation. »

(73) VOLTAIRE, *Lettre* adressée au roi de Prusse sous la date du 5 juin 1751.—LA HARPE, *Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 21-22. — Voyez encore PALISSOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature depuis François Ier. jusqu'à nos jours*, dans ses *Œuvres*, t. III, p. 194; et FRÉRON, *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. XI, p. 22.

(74) On s'étonnera moins d'ailleurs d'entendre Apicius dire à Galilée, — « Vous avez inventé les lunettes de longue vue ; vous avez perfectionné et vous avez appris aux autres à perfectionner les sens : je vous eusse prié de travailler pour le sens du goût, et d'imaginer quelque instrument qui augmentât le plaisir de manger » — si on songe que la gourmandise était l'un des deux ou trois défauts de Fontenelle.

(75) Il faut se souvenir en lisant cette satire contre le mariage, que notre sage ne se maria point !

(76) *Biographie universelle*, v°. FONTENELLE.

(77) Bayle a écrit quelque part, en parlant des *Lettres galantes* (Voy. les *Nouvelles de la république des lettres*,

décembre 1686, *Catalogue* etc., IV) : « Elles sont d'un style agréable, vif, naturel, et qui sent plus l'homme du monde qu'un sectateur scrupuleux des *Remarques sur la langue française.* » Ce manque de correction que le célèbre critique a relevé dans le livre qui nous occupe, on le retrouve, avec du plus ou du moins, dans les meilleurs ouvrages de notre écrivain. Fontenelle a cependant rencontré des partisans assez fanatiques, je ne dis pas pour ne point voir ce défaut, mais pour l'adorer ! « Quand M. de Fontenelle aura employé un terme ou une expression, que risque-t-on à s'en servir ? Il peut donner le ton à tout le monde ; il ne hazarde rien sans y avoir bien pensé, et constamment il pense mieux qu'un autre. Il a décidé qu'on pouvait dire *Ma belle mademoiselle*, *Ma belle madame* dans une lettre écrite à une fille ou femme de naissance : je me rends à sa décision, parce que j'en pénètre la raison ; le respect paraît davantage dans la répétition du pronom possessif ; et si l'on dit : *Mon cher monsieur*, on peut bien dire aussi *Ma belle madame*, *Ma belle mademoiselle*, etc., etc. De Grimarest, *Eclaircissements sur les principes de la langue française*, p. 218-219. » — Remarquons en passant que, dans son traité *Du bonheur*, Fontenelle compte, parmi les plaisirs les plus sûrs, la tranquillité de la vie, la société, la *chasse*, la lecture, etc., etc.

(78) Voyez Voltaire, *Temple du goût*, note 24, et *Dictionnaire philosophique*, v°. Gout, sect. II.

(79) Le Père André, jésuite, auquel cette lettre est adressée, a provoqué de nos jours sur sa vie et ses écrits des travaux sérieux, en tête desquels il faut assurément placer ceux de M. Cousin (Voyez son édition des *Œuvres philosophiques du P. André*). On trouvera encore sur ce Père d'importants détails que M. Cousin ne pouvait pas connaître, dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, v°. André ; et dans la publication déjà indiquée plus haut (note 41) de MM. A. Charma et G. Mancel. — La lettre

à laquelle celle-ci répondait, annonçait à Fontenelle l'envoi d'un *Discours sur la méthode des géomètres*. Ce discours est imprimé dans les *OEuvres du feu P. André*, Paris, Ganeau, 1766-1767, t. IV, p. 39-89 ; quelques couplets de vers en coupent çà et là, et en relèvent la prose ; mais l'hémistiche que cite et loue Fontenelle est précisément un de ceux que l'auteur, et avec raison, n'a pas, à sa dernière rédaction, cru devoir conserver. Boileau n'y est pas appelé, comme il l'était dans le manuscrit, *le plus sage*, mais *le plus sensé de nos poëtes* (p. 41). On y lit (p. 44) : « Le célèbre M. de Fontenelle, ce génie rare, aussi solide que brillant, le premier des auteurs qui ait su introduire dans les mathématiques le bel-esprit avec toutes ses grâces, j'ose presque dire avec les ris et les jeux......, etc., etc. » — Dans une lettre à la date du 7 mars 1735, Fontenelle avait écrit au P. André : « Il y a long-temps que j'ai dit que j'étais l'ami des livres et l'ennemi des manuscrits. C'est que de ce qui est publié, j'en dis du bien, s'il se peut, ou je m'en tais ; mais ce que l'on me consulte avant l'impression, j'en dis mon avis à l'auteur avec une grande sincérité, quand même il ne me la demanderait pas trop. » — Une dernière remarque sur cette lettre. *N'allez pas me punir par me refuser*... est une tournure qui a cessé d'être française : elle est encore assez fréquente chez Fontenelle. Je la retrouve dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 2e. soir : « Saint-Denis... pourrait bien encore ressembler à Paris par être habité ; » — dans les *Réflexions sur la poétique*, § XXVIII : « Une chose ne plaît point précisément par être simple ; » — dans la *Réponse à Bussy-Rabutin* : « Après s'en être justifié par convenir de tous les titres odieux qu'ils méritent ; » — dans l'éloge de Hartsoeker : « Il se justifie par en parler ; » — dans celui de Malézieu : « Car on se convient aussi par ne se pas ressembler ; » — dans celui de Newton : « Des choses qui se dérobent à la recherche par être trop déliées ; » —

dans celui du P. Sébastien : « Ces connaissances font fortune par n'être pas à leur place ordinaire ; » — dans *Lysianasse*, act. I, sc. I : « Je ne puis m'en acquitter que par lui marquer sans cesse etc. ; » — enfin dans une lettre adressée à Mme. de Forgeville, sous la date du 22 juillet 1743 : « J'étais touché du soin que vous preniez d'envoyer savoir de mes nouvelles, et de ne vous en pas lasser par recevoir toujours la même réponse. » — La Fontaine a écrit une fois, liv. III, fable XVII :

Mais ne confondons point, par trop approfondir,
Leurs affaires avec les vôtres.

—Rabelais disait de même : « Vraybis, j'ai ouy de plusieurs vénérables docteurs que Turelupin, sommelier de vostre bon père, espargne par chascun an plus de dixhuict cens pipes de vin, par faire les survenans et domesticques boyre avant qu'ils ayent soif. *Les vies de Gargantua et Pantagruel*, liv. IV, ch. 65. » — Au temps d'Alain Chartier, cette locution étoit fort commune dans la province (Basse-Normandie) à laquelle il appartenait ; aussi la rencontre-t-on fréquemment chez cet écrivain. C'est donc bien à tort que ses éditeurs substituent quelquefois, dans ces sortes de phrases, la préposition *pour* à la préposition *par* : Ex. : « L'œil se trouble pour regarder clarté trop resplendissant : *Les œuvres de maistre Alain Chartier* ; édit. André Du Chesne, p. 264, dans le livre de l'*Espérance,* au commencement.» Les manuscrits ne s'y trompent pas ; voyez entr'autres B. R., les mss. 7215—2, f. 2 recto ; 7215—2. 2, f. 3 verso ; 6796-5, f. 2 recto ; — tous les trois portent *par regarder*. Ces fautes, nous le savons déjà, ne se rencontreront pas dans l'édition monumentale des Œuvres d'Alain Chartier, que M. G. Mancel prépare en ce moment pour la ville de Bayeux.

(80) On voit par ce billet le prix que Fontenelle attachait à la tranquillité de la vie, à la lecture. Cf. *supra*, note 77.

(81) Le tour par lequel ce morceau se termine: *Qui serait entre la lune et la terre, ce serait* etc., est familier à Fontenelle: « Sérieusement, qui voudrait me renvoyer au monde, à condition que je serais une personne accomplie, je ne crois pas que j'acceptasse le parti... *Dialogues des morts*, 5e. sixain, dial. VI » et *passim*.

(82) *Histoire de l'Académie royale des sciences*, depuis son établissement, en 1666, jusqu'à 1686, in-4°. t. I, p. 179, à l'année 1674, section ANATOMIE.

(83) *Eloge de Malebranche*, dans les *Œuvres*, t. VI, p. 406.

(84) Nous n'avons pas voulu reproduire ici quelques passages trop célèbres et trop souvent cités des deux belles Préfaces de 1666 et de 1699; que nos lecteurs veuillent bien se rappeler entr'autres celui qui commence par ces mots: *Lorsqu'après une longue barbarie* etc.

(85) C'est le 5e. des 6 vers hexamètres dont se compose une petite pièce *Sur M. de Fontenelle*, qu'on trouve dans les *Poésies mêlées*, VI.

(86) *Digression sur les Anciens et les Modernes*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 298. — Sur quoi il suffit de se rappeler le mot de Leibnitz (édit. Dutens. t. V, p. 355): « Homerum non facile contemni posse arbitror, nec Fontenellus satis bonus est talium judex. »

(87) Voyez dans les *Œuvres*, t. III, p. 107-118, les *Remarques sur quelques comédies d'Aristophane*, *sur le théâtre grec*, etc.

(88) *Discours sur la nature de l'églogue*, dans les *Œuvres*, t. V.

(89) *Digression sur les Anciens et les Modernes*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 292.

(90) *Ibid.*

(91) *Ibid.*, p. 293. Cf. le traité *Sur la poésie en général*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 190.

(92) Fontenelle applique ici à tout le moyen-âge ce qui ne convient qu'à l'une de ses phases (du XIIIe. au XVIe.

siècle). Voyez le beau livre de M. Didron, *Histoire de Dieu*, p. 234-235, et mon *Compte-rendu* de ce livre, in-4°., Caen, Hardel, 1846, p. 23-24. — On a d'ailleurs justement reproché à Fontenelle cette confusion du bas et du naïf : « Vous êtes bien excusable, lui disait à ce sujet Mme. de Genlis, de méconnaître la seule espèce d'esprit qui vous ait manqué. » Voyez La Harpe, *Cours de littérature*, t. vii, p. 238.—Ce n'est pas qu'il travaillât beaucoup son esprit et son style ; ennemi de tout ce qui exigeait quelque effort, il soutenait que « Ce que l'on n'obtient que par le travail n'égale point les faveurs gratuites de la nature (*Eloge du marquis de Lhospital*). » Mais, si je puis le dire, il était naturellement prétentieux ; il trouvait sans les chercher ces tours ingénieux (*ingeniosissimus*, comme l'appelle Leibnitz, édit. Dutens, t. v, p. 131), que d'autres ne trouvent pas, même en les cherchant ; et rien n'est plus exact que ce mot si spirituel de M. Villemain (*L. c.*, p. 441) : « Il est même quelquefois (dites presque toujours) simple, oui simple, quoique Fontenelle. »

(93) *Digression sur les Anciens et les Modernes*. t v, p. 301. — Ce que Fontenelle dit de la chanson en terminant, était un peu hazardé pour son époque, mais serait d'une exactitude parfaite pour la nôtre.

(94) *Réflexions sur la poétique*, XVII.

(95) Ce parallèle nous laisse voir, plus peut-être qu'aucun autre passage des écrits de Fontenelle, l'un des caractères les plus saillants de son style, ce que nous appelons le *trait*. Rollin ne pouvait aimer cette manière dont son genre d'esprit était si éloigné ; aussi tout en admirant notre écrivain, lui reproche-t-il « un certain tour de pensées un peu trop uniforme, ... qui termine la plupart des articles par un trait court et vif en forme de sentence, et qui semble avoir ordre de s'emparer de la fin des périodes comme d'un poste qui lui appartient, à l'exclusion de tout autre (*De*

la manière d'enseigner et d'étudier etc., liv. III, ch. II, art. 2). La conversation même ne lui convenait, qu'autant qu'elle était marquée à ce coin. « J'ai eu souvent (c'est Grimm qui parle) occasion de remarquer que dans tout ce qu'on lui contait ou disait, il attendait toujours l'épigramme. Insensible à tout autre genre de beauté, tout ce qui ne finissait pas par un tour d'esprit était nul pour lui. *Corresp. litt.*, t. II, p. 91, fév. 1757. »

(95 bis, lisez 96, p. 33, l. 14) *Lettre de Fontenelle à MM. les auteurs du Journal des savants*, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 447.

(97) *Lettre à M. Lockman*, novembre 1744, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 320 (M. Lockman venait de dédier à Fontenelle sa traduction anglaise de l'*Histoire de Psyché* de La Fontaine, Londres. 1744). Rapprochez de cette *charmante naïveté* ce que dit Fontenelle du *naïf*; voy. *supra*, note 92 et le passage du texte auquel cette note correspond. — Ce ne serait pas seulement sur le style naïf, mais encore sur l'écrivain dans lequel ce style s'est personnifié, sur La Fontaine, que notre critique, si nous en croyons Grimm (*L. c.*, p. 92) aurait émis deux opinions entièrement opposées : « Pour La Fontaine, dit-il, il n'en parlait jamais sans en dire du mal. »

(98) *Réponse à l'Evêque de Luçon, quand il fut reçu à l'Académie française*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 151. — On connaît le vers que Voltaire, dans le *Temple du goût*, prête à La Motte :

Mes vers sont durs, d'accord, mais *forts de chose*.

(99) VICTOR HUGO, *Cromwell*, préface, p. 31. — On ne saurait croire sur combien de points ce Fontenelle a pressenti le XIXe. siècle !

(100) *Sur la poésie en général*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 173 et suiv.

(101) *Lettre à MM. les auteurs du Journal des savants*, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 447.

(102) *Sur la poésie en général*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 187 et suiv.

(103) Ce reproche d'ailleurs, si c'en est un, se doit adresser non pas aux jésuites en particulier, mais en général aux quatorze ou quinze mille commentateurs d'Aristote. De nos jours seulement, grâce aux savants travaux de l'Allemagne, on commence à pénétrer cette grande et obscure doctrine. En tête de ceux qui, en France, nous l'ont rendue abordable, notre reconnaissance place MM. Cousin, Vacherot, Ravaisson, Franck, et Barthélemy-St.-Hilaire.

(104) *Digression sur les Anciens et les Modernes*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 303.

(105) TRUBLET, *Mém.*, p. 188.

(106) *Digression sur les Anciens et les Modernes*, t. V, p. 290. Il a encore dit du même Descartes, dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1690, p. 76 : « C'est en suivant ses principes qu'on s'est mis en état d'abandonner ses opinions ; » et, année 1725, p. 139 : « Il faut admirer toujours Descartes et le suivre quelquefois. » — C'est en astronomie que Fontenelle est plus décidément cartésien. Mais sur ce terrain là même ses croyances sont loin d'être inébranlables. Il faut voir avec quelle différence d'accent et de conviction il nous parle des *Tourbillons* du maître dans la *Pluralité des mondes*, ouvrage de sa jeunesse, dans l'*Eloge de Newton* qui appartient à son âge mûr, et dans la *Théorie des tourbillons*, qu'il publia dans sa vieillesse. Cf. FLOURENS, *Journal des savants*, juillet 1846, p. 406.

(107). *De la connaissance de l'esprit humain*, dans les *Œuvres*, t. V., p. 396.

(108). LOCKE, *Essai sur l'entendement humain*, liv. III, ch. 2. §. 8; CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, t. II, § 102 et 103.

(109) *De la connaissance de l'esprit humain*, dans les *Œuvres*, t. v, p. 400. — Par là Fontenelle se rapproche de Malebranche.

(110) *Doutes sur le système des causes occasionnelles*, ch. ii, dans les *Œuvres*, t. viii, p. 22 ; et le petit traité *Sur l'instinct*, t. v, p. 411-420.—Voici toutefois une anecdote qu'il n'est pas inutile de rappeler: c'est à l'abbé Trublet que nous l'empruntons (*Mém.*, p. 210) : « Dans une compagnie où étaient MM. de Marivaux et de Fontenelle, la conversation s'étant tournée sur la métaphysique, et de là sur l'âme, quelqu'un demanda au premier ce que c'était donc que l'âme ? Il répondit modestement qu'il n'en savait rien. *Eh ! bien*, reprit l'interrogateur, *demandons-le à M. de Fontenelle*. — *Il a trop d'esprit*, dit M. de Marivaux, *pour en savoir plus que moi là-dessus.* » Et Fontenelle garda le silence. — On peut voir encore dans ses *Œuvres*, t. viii, p. 293 et suiv., quelques lettres où il est question de l'âme des bêtes ; ces lettres avaient été provoquées par la dédicace que M. Bouillier lui fit en 1736, de son *Essai philosophique sur l'âme des bêtes*, qui eut plusieurs éditions.

(111) *De l'existence de Dieu*, dans les *Œuvres*, t. v, p. 321 et suiv.

(112) *Préface* (de 1699) *sur l'utilité des mathématiques et de la physique*, dans les *Œuvres*, t. vi, p. 70.—Fontenelle n'espère pas cependant que cette *espèce de théologie* lui donne jamais le mot de la grande énigme. « Pourquoi Dieu a-t-il voulu créer le monde tel qu'il est ? Nous n'en savons rien. On a beau dire que ç'a été pour sa gloire ; il revenait à Dieu la même gloire d'un monde purement possible ; car ce qui n'est que possible est aussi présent à Dieu et fait le même effet à son égard que ce qui existe. Supposons donc dans le dessein de Dieu une sagesse infinie, mais ne songeons pas à la pénétrer. Les vues de Dieu ne sont pas de nature à tomber dans l'esprit hu-

main. *Doutes sur le système physique des causes occasionnelles*, ch. IV. »

(113) Voyez la *Préface* de 1699 dans les *Œuvres*, t. VI, p. 70.

(114) *De l'origine des fables*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 355-356.—Lisez dans le passage cité, ligne 6, *ces grands effets*.—Rectifiez aussi ce que j'ai écrit p. 232, lignes 5 et 6. L'édition de 1790 donne dans le tome V et le morceau *De l'origine des fables*, p. 351-372, et celui *Sur l'histoire*, p. 420-443. Seulement l'éditeur a eu grand tort de séparer ces deux pièces qui ne sont que deux éditions différentes du même travail. — De leur rapprochement en effet peut jaillir quelque lumière sur la manière de composer de notre écrivain, et même sur sa nature morale — Nous savions déjà que Fontenelle avait remanié jusqu'à trois fois son *Eloge de Corneille*. Nous avons ici un second exemple de ce retour de notre écrivain sur son œuvre. Nous n'admettrions donc qu'avec restriction ce que l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 13) nous affirme : « Voici la méthode de M. de Fontenelle en composant. Il médite paisiblement son sujet; il ne se met à écrire qu'après avoir achevé de penser ; mais la plume une fois prise marche sans interruption ; point de brouillons, une copie unique et presque sans ratures. L'ouvrage restera comme il est... » — Ce n'est pas seulement le style que Fontenelle a modifié ici. Tout ce qui, dans la première rédaction, regarde l'origine et le développement des croyances religieuses, a été supprimé dans la seconde (Voy. cependant, pour le rapport que peuvent avoir entr'elles ces deux rédactions, TRUBLET, *Mém.*, p. 171). Fontenelle, en vieillissant, devenait de plus en plus circonspect. — Ce sont d'ailleurs les vues semées dans ces deux écrits sur les progrès de la raison, et, comme le dit ingénieusement notre écrivain, sur *l'histoire de l'histoire* (t. V, p. 421), qui lui ont valu des lignes telles que celles-ci : « M. de Fontenelle mérite d'être

regardé par la postérité comme un des plus grands philosophes de la terre... C'est à lui en grande partie qu'on doit cet esprit philosophique qui fait mépriser les déclamations et les autorités pour discuter le vrai avec exactitude.... Ainsi la querelle des Anciens et des Modernes, qui n'était pas fort importante en elle-même, a produit des dissertations sur les traditions et sur les fables de l'antiquité, qui ont découvert le caractère et l'esprit des hommes, détruit les superstitions et agrandi les vues de la morale. VAUVENARGUES, *Œuvres posthumes*, Paris, 1821, tome supplémentaire, à la section intitulée : *Réflexions sur divers sujets*, § III. »

(115) *Entretiens sur la pluralité des mondes*, Préface.

(116) *Histoire des oracles*, Introduction.

(117) *Vie de Corneille*, dans les *Œuvres*, t. III, p. 90.

(118) Le bon prédicateur n'y manque pas de talent, ni même d'une certaine onction ; il n'a qu'un tort, mais le tort est grave, c'est de s'appeler Fontenelle. Lorsqu'à la fin du discours, il s'écrie : « Inspirez-nous, Verbe incarné, cette vertu héroïque..... » on éprouve involontairement, en l'entendant, je ne sais quel malaise, qui nous dit assez que l'auteur (quoique la prière finale fût encore d'obligation pour ces sortes de compositions) n'est pas dans son rôle. — Il y a loin, en effet, de cette foi si fervente à la fameuse *Histoire allégorique d'une guerre civile dans l'île de Bornéo* entre les deux sœurs *Mréo* et *Eénégu* (et non *Méro* et *Enégu*, Rome et Genève ; voy. BAYLE, *Nouvelles de la république des lettres*, janvier 1686, art. X). — Je ne connais que par la mention qu'en fait l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 300) un écrit *Sur l'infini* et un *Traité de la liberté* en quatre parties, qu'on attribue encore à Fontenelle et qui auraient été inspirés par le même esprit.

(119) TRUBLET, *Mém.*, p. 175. Fontenelle était trop prudent pour suivre un semblable conseil. Il paraît même étrange que l'abbé de St.-Pierre, qui aurait dû connaître son

homme, ait pu le lui donner. Mais pour ses amis comme pour les autres, Fontenelle était un livre fermé.

(120) *Fragments de ce que Fontenelle appelait sa République*, I et II, dans les *Œuvres*, t. v, p. 443–450. — La citation est textuelle ; je me suis seulement permis, pour plus d'ordre et de clarté, quelques transpositions. — « C'est peu de chose, dit l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 175) à propos de ces deux fragments ;... et d'ailleurs M. de Fontenelle n'a pas cru devoir confier même au papier ce qu'il pensait sur certains points importants, mais délicats du gouvernement. »

(121) « Sans de fortes preuves, il ne jugeait mal de personne en particulier ; mais il avait assez mauvaise opinion des hommes en général. TRUBLET, *Mém.*, p. 187. » « Les hommes sont sots et méchants, disait-il quelquefois, mais tels qu'ils sont j'ai à vivre avec eux, et je me le suis dit de bonne heure. CHAUDON et DELANDINE, *Dictionnaire universel*, v° FONTENELLE. »

(122) Déjà Pascal (*Pensées*, 1re. partie, article I) avait parlé avec éloquence des progrès de notre espèce ; et il avait aussi considéré l'humanité comme « un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement. » Perrault émet des idées analogues dans son *Parallèle des Anciens et des Modernes*, 1er. dialogue, t. I, p. 49 et suiv.

(123) *Préface générale* mise en tête de son théâtre, dans les *Œuvres*, t. IV, p. 17.—Peut-être seulement s'exagérait-il les effets de cette mobilité progressive, quand il écrivait au P. Castel, sous la date du 7 août (1728, je suppose ; voy. dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 377) : « Je ne suis guère de votre avis sur la constance de la nature, c'est-à-dire sur la perpétuité de la forme ou constitution présente de l'univers. Le mouvement est un principe nécessaire de changement, et l'avenir est bien long ! » Quoi qu'il en soit, cette dernière pensée de Fontenelle est d'une grande profondeur.

(124) *Digression sur les Anciens et les Modernes*, dans les

Œuvres, t. v, p. 301. — Il est encore question des Américains, mais l'auteur les envisage sous un autre point de vue, dans le traité *De l'origine des fables* (Ibid., p. 365).

(125) « La charité chrétienne donnait à son désintéressement naturel la dernière perfection. *Eloge de l'abbé Gallois.*» « Il aimait donc les sciences de cet amour pur et désintéressé qui fait tant d'honneur et à l'objet qui l'inspire et au cœur qui le ressent. *Eloge de Tschirnhaus.*

(126) *Dialogues des morts*, 5e..sixain, dial. II.

(127) *Ibid.*, 2e. sixain, dial. III.

(128) *Eloge de Homberg.*

(129) *Du bonheur,* t. v, p. 430. Il revient perpétuellement sur le prix qu'il attachait à la tranquillité : dans une lettre sans autre date que *Le lundi* 6 (t. VIII, p. 385) au P. Castel, géomètre, nous lisons : « La tranquillité d'esprit est préférable à toutes les puissances et à toutes les racines possibles de tous les nombres. »

(130) TRUBLET, *Mém.*, p. 40; GRIMM, *Corresp. litt.*, 15 février 1757; etc.

(131) Lettre à Melle. *Raymond de Farceaux* (depuis Mme. de Forgeville), t. VIII, p. 415. — Sa vie a été à la lettre, comme l'a dit La Harpe (*Cours de littérature,* édit. Crapelet, t. XIV, p. 38), *un siècle de repos*. Un homme actif, qui connut Fontenelle, Milord Hyde, disait, à propos de cette longue et paisible carrière : « Je vivrais ces cent ans dans un quart d'heure. » GRIMM, *Corresp. litt.*, 15 févr. 1757. —Fontenelle, fixé à Paris, demeura d'abord chez Thomas Corneille, son oncle; puis chez M. Le Haguais, avocat-général de la Cour des aides, qu'il paraît avoir aimé avec une sorte de tendresse (TRUBLET, *Mém.*, p. 26), et auquel il prêta plus d'une fois sa plume (ID., *Ibid.*, p. 44 et 241-246); puis au Palais-Royal, dans un appartement que lui donna le duc d'Orléans, devenu régent; puis chez M. Richer d'Aube, son neveu à la mode de Bretagne, et

après la mort de ce dernier, chez sa sœur, M[me] de Montigny, qui remplaça son frère auprès de leur ami commun (TRUBLET, *Mém.*, p. 302).

(132) *Lettre à M. Leclerc*, en date du 3 août 1707, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 283.

(133) Voy. dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 306-308, une *Lettre à S'Gravesande*, en date du 7 avril 1730; quatre autres du 12 avril, du 7 mai, du 3 août et du 16 novembre (1728?) au P. Castel. Nous lisons dans la dernière : « On n'a pas droit de prétendre que les journaux ne donnent que des louanges ; et il peut arriver que vos critiques mêmes accréditent davantage le témoignage avantageux que vous avez la bonté de rendre au livre en gros. C'est cet *en gros* qui m'intéresse le plus ; et je vous prierais, si j'osais, de vouloir bien finir votre troisième extrait par un jugement général, ainsi qu'il serait fort naturel de le faire. C'est là toute l'impression, ou du moins la plus forte, qui reste à la plupart des lecteurs. » Cf. TRUBLET, *Mém.*, p. 174, 307 et ailleurs. — « Il avait, selon Grimm (*Corresp. litt.*, 15 février 1757), un goût excessif pour la louange. Il n'était rien moins que difficile sur ce chapitre... Un homme lui ayant dit un jour : *Je voudrais vous louer, mais il me faudrait la finesse de votre esprit.* —*N'importe*, lui répondit M. de Fontenelle, *louez toujours.* » Mais peut-être sur ce point comme sur tant d'autres, n'estimait-il que le positif, que ce dont il pouvait immédiatement jouir. C'est ce qu'affirme grossièrement un mot que Grimm lui prête (*L. c.*) : « Il disait que s'il avait dans son coffre un papier horrible et capable de le déshonorer aux yeux de la postérité, il ne se donnerait pas la peine de l'en tirer et de le brûler, pourvu qu'il fut sûr de le dérober à la connaissance du public durant sa vie. » — Trublet, au contraire, nous assure (*Mém.*, p. 89) qu'il n'eût rien voulu faire qui eût pu lui donner du ridicule et à plus forte raison de la honte, même après sa mort;

et, ajoute-t-il, « il avouait cette faiblesse, si pourtant c'est une faiblesse, car il ne le croyait pas. »

(134) Il écrit à M. Vieussens, médecin de Montpellier : « Votre mérite est fort connu de cette Compagnie (l'Académie des sciences); et moi qui suis, sans nulle comparaison, le moins capable d'en juger, » — et plus tard, au chevalier Hans Sloane, président de la Société royale de Londres : « Celui qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre est M. l'abbé Girardin, de votre nation, fort estimé parmi nous et ayant beaucoup d'amis qui l'estiment fort, tant par le savoir que par les mœurs. J'en suis le moins considérable.... » Voyez dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 281, 292 et 331. — Il faut pourtant reconnaître qu'il y a des moments dans la vie où l'homme supérieur prend sa petitesse en pitié, et se met très-sérieusement au-dessous de tous et de tout. N'oublions pas d'ailleurs que notre civilisation chrétienne a rempli nos langues de ces formules modestes qui ne tirent pas à conséquence, et qui, dans une foule d'occasions, au bas de nos lettres par exemple, ne sont guère que des mots.

(135) « Si j'avais, disait-il, la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. » Voyez GRIMM, *Corresp. litt.*, 15 février 1757, édit. Paris, 1829-1831, t. II, p. 97, note 1; et La Harpe, *Cours de litt.*, édit. Crapelet, t. XIV, p. 36. — Il fait dire à Raimond Lulle (*Dialogues des morts*, 5e. sixain, dial. 11); « Si par malheur la vérité se montrait telle qu'elle est, tout serait perdu, mais il paraît bien qu'elle sait de quelle importance il est qu'elle se tienne toujours assez bien cachée. »

(136) Tel est, par exemple, le principe posé dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes*; on sait que Fontenelle s'est tiré, ou a cru se tirer d'affaire à ce sujet, en peuplant les autres planètes d'animaux différents de ceux qui habitent la terre, surtout en n'y mettant pas d'hommes. Plus d'une fois aussi il a protesté au P. Tournemine (voy. le *Journal*

de Trévoux, août 1707), à propos de son *Histoire des oracles*, « qu'il n'aurait jamais travaillé sur cette matière, s'il n'avait été convaincu qu'il était fort indifférent pour la vérité du christianisme que ce prétendu miracle de l'idolâtrie fût l'ouvrage des démons ou une suite d'impostures. »

(137) Je ne trouve ce mot que dans quelques notes manuscrites de De Quens sur Fontenelle; voyez le *Recueil Mezerai* (parmi les mss. conservés à la bibliothèque publique de Caen), p. 363. De Quens tenait probablement ce détail du P. André qui le tenait lui-même sans doute de M. de Croismare, lequel « soupait tous les soirs avec M. de Fontenelle dans les derniers temps de sa vie. » *Ibid.*, p. 362, en marge. Je lis encore au même endroit : « M. De Fontenelle se trouvait aux conférences du Palais-Royal chez M. le Duc Régent, où se réunissaient les plus beaux esprits de Paris. Ces conférences étaient fort décriées dans le monde pour la liberté de penser et de parler sur la religion. M. de Fontenelle s'en était lassé, disait M. de Croismare Lasson. Au milieu de tant de faux raisonnements, il reprenait quelquefois : *Qu'est-ce que tout cela prouve*? Et les princes et les princesses avaient la complaisance de changer de conversation. » On pourrait à la rigueur ne voir dans ces actes qu'une prudence légitime encore, quoique portée un peu loin. Mais comment justifier ce qui suit? Lorsque l'allégorie sur l'île de Bornéo, que Bayle avait imprimée, à ce qu'il nous affirme du moins, sans en avoir pénétré le sens, eut été commentée par l'abbé Terson, « elle fit beaucoup de bruit. C'était dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes. Fontenelle courait risque d'être enfermé à la Bastille. Il eut la bassesse de faire d'assez mauvais vers à l'honneur de cette révocation et à celui des jésuites : on les inséra dans un mauvais recueil intitulé : *Le triomphe de la religion sous Louis-le-Grand*, imprimé à Paris, chez Langlois, en 1687 VOLTAIRE, *Lettres au prince de Brunswick, sur Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir*

mal parlé de la religion chrétienne, dans les *Facéties et mélanges littéraires*, lett. VII. » — On sait que dès sa jeunesse il s'était attiré, de la part d'une mère sincèrement chrétienne, cet avertissement assez significatif : *Avec toutes vos petites vertus morales, vous serez damné, mon cher fils!* TRUBLET, *Mém.*, p. 124.

(138) Ce mot nous a été conservé par Mme. de Forgeville, dans le portrait qu'elle nous a laissé de Fontenelle. Voyez DE FOUCHY, *Eloge de Fontenelle*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 22. — Mme. de Forgeville, à laquelle, comme dit l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 44), Fontenelle dut *d'être encore heureux à cent ans*, s'était, dans les dernières années de sa vie, constituée son lecteur (*Ibid.*, p. 303).

(139) Au lieu de : *Pour un de ces rêves politiques, auquel cependant le régent donnait son adhésion*, lisez : *Pour une censure que nous trouverions aujourd'hui fort modérée*. Voyez VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Catalogue des écrivains etc., et la *Biographie universelle*, v°. SAINT-PIERRE.

(140) TRUBLET, *Mém.*, p. 175-176.

(141) *Cours de littérature française*, XVIIIe. siècle, 1re. partie, 13e. leçon.

(142) « Voltaire, suivant l'humeur du moment, accole à son nom *sage, discret, normand*; c'est *normand* qu'il faut dire. *Oui* et *non* ne sont pas à son usage. *Cours de M. Géruzez*, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 8 février 1845, p. 68, col. 1. » — Ce reproche au reste n'est pas nouveau, et Fontenelle nous a laissé sur ce texte deux petites pièces de vers qu'on trouvera dans les *Œuvres*. t. V, p. 229 et 230.

(143) CHAUDON ET DELANDINE, *Dictionnaire universel*, v°. FONTENELLE.— Parmi les hommes pour lesquels Fontenelle eut le plus d'affection, il faut placer sans doute l'abbé de St.-Pierre, Varignon et Vertot. Pendant les premières années de son séjour à Paris, il passait avec eux, dans une petite maison du faubourg St.-Jacques, dont l'abbé

de St.-Pierre leur faisait les honneurs, des journées entières à méditer et à travailler. « Nous nous rassemblions, dit Fontenelle (*Eloge de Varignon*) avec un extrême plaisir, jeunes, pleins de la première ardeur de savoir, fort unis, et ce que nous ne comptions peut-être pas alors pour un assez grand bien, peu connus. » Voyez encore sur ce fait une page charmante et pleine d'idéal, de M. Villemain, dans la leçon déjà citée. — Nous aurions dû, puisque nous suivions ici Fontenelle dans la société, y peindre mieux que nous ne l'avons fait, les rares qualités qu'il y déploya. Il fallait citer quelques-uns de ces mots heureux qui sont au reste dans toutes les mémoires. Il fallait même lui tenir compte de ce don trop rare chez les hommes qui parlent, celui d'écouter. Il y a bien encore dans ce travail deux ou trois autres petits desiderata que nous voyons mieux que personne. — Mais nous réparerons ces omissions et comblerons ces lacunes dans une 3e. édition.

(144) De Fouchy, dans son *Eloge*, raconte deux services rendus par Fontenelle, l'un au mathématicien Beauzée, à qui il donna ou prêta 600 livres; l'autre à Brunel, à qui il prêta mille écus. — Deux remarques sur ceci : la première est qu'il s'agit dans les deux cas d'un genre de service que Fontenelle pouvait rendre sans se déranger le moins du monde (Voy. *supra*, note 55); la seconde, c'est que, pour ce qui regarde Brunel, la débile volonté de Fontenelle ne pouvait résister à l'énergique sommation du jeune procureur. Brunel avait déjà obtenu ou obtint plus tard de son faible ami un acte, un service, si l'on veut, qui prouve bien, à ce qu'il me semble, tout l'ascendant qu'il avait laissé prendre sur lui à son compatriote. « En 1695, dit l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 292), M. Brunel, intime ami de M. de Fontenelle, remporta le prix de l'Académie française pour la prose. M. de Fontenelle [académicien depuis 1691] avait fait le discours. » — « Une femme de beaucoup d'esprit et de mérite, Mme. Geoffrin,

en laquelle il avait beaucoup confiance, et qu'il a nommée pour l'exécution de son testament, dit que, pour le porter à obliger ou à rendre service, il n'y avait qu'un moyen, c'était d'ordonner ce qu'il devait faire. Il n'avait point de réplique aux *Il faut*. Il n'aurait jamais senti ce qui n'eût été que convenable ou à propos. GRIMM, *Corresp. litt.*, 15 février 1757. »

(145) TRUBLET, *Mém.*, p. 189. — Ce mot ne révélerait-il pas une nature tournée à l'envie? — *Si je ne vous aimais pas tant*, me disait un jour une de nos célébrités normandes, *je serais jaloux de vous!*

(146) TRUBLET, *Mém.*, p. 27, à la fin de la note 2 sur la page 24. Fontenelle paraît avoir été réellement sensible à la mort de Brunel. Voyez Mme. DE STAAL, *Mémoires*, Londres, 1755, t. I, p. 227.

(147) TRUBLET, *Mém.*, p. 116. — Claudine Alexandrine Guérin de Tencin, née à Grenoble en 1681, morte à Paris en 1749. Sa maison était le rendez-vous des gens de lettres qu'elle appelait habituellement ses *bêtes*; tant elle avait d'empire sur cette *ménagerie*, comme elle l'appelait encore. Elle a composé trois romans, *Le siège de Calais*, *Le comte de Comminges*, et *Les malheurs de l'amour*.

(148) TRUBLET, *Mém.*, p. 68, note 2. — Mme. la marquise de Lambert est fort connue. Voyez tous les Dictionnaires biographiques, et plus particulièrement son *Eloge* par Fontenelle, dans les *Œuvres*, t. VII, p. 543-548. — « La fille de la marquise de Lambert, dit Fontenelle (*L. c.*, p. 544), était Marie-Thérèse de Lambert, qui avait été mariée, en 1703, avec Louis de Beaupoil, comte de Saint-Aulaire, seigneur de la Porcherie et de la Grenellerie, colonel-lieutenant du régiment d'Enghien, infanterie, tué au combat de Ramersheim, dans la Haute-Alsace, le 26 août 1709. Elle est morte le 13 juillet 1731, âgée de 52 ans, ayant laissé une fille unique nommée Thérèse-Eulaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire, mariée

le 7 février 1725, avec Anne-Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, seigneur de Tourneville, lieutenant-général pour le roi au Gouvernement de Normandie, gouverneur du vieux palais de Rouen, et mestre de camp de cavalerie, frère du duc d'Harcourt. » — Il paraît que de toutes les femmes, dans l'intimité desquelles Fontenelle a vécu, aucune ne lui fut plus chère que Mlle. d'Achy, depuis Mme. de Mimeure; « il l'avait aimée, dit l'abbé Trublet (*Mém.*, p. 279), autant qu'il était capable d'aimer. » — Mais Fontenelle était d'une froideur extrême. Je sais bien qu'un jour Mme. Dubocage lui ayant demandé comment on avait pu mettre en doute sa sensibilité, il avait répondu par ce mot spirituel : *C'est parce que je n'en suis pas encore mort ;* il avait alors 85 ans (Chaudon et Delandine, *Dict. univ.*, v°. Fontenelle). Je n'ignore pas non plus l'effort d'éloquence que fit un de ses successeurs dans la place de secrétaire à l'Académie des sciences, Condorcet, pour établir combien Fontenelle avait l'âme sensible. — Il y a, je pense, plus de vérité dans l'anecdote suivante: « M. Diderot l'ayant vu, il y a deux ou trois ans, pour la première fois de sa vie, ne put s'empêcher de verser quelques larmes sur la vanité de la gloire littéraire et des choses humaines. M. de Fontenelle s'en aperçut, et lui demanda compte de ces pleurs. *J'éprouve*, lui répondit M. Diderot, *un sentiment singulier*. Au mot de sentiment, M. de Fontenelle l'arrêta et lui dit en souriant; *Monsieur, il y a quatre-vingts ans que j'ai relégué le sentiment dans l'églogue.* Grimm, *Correspondance littéraire*, 15 février 1757. » — C'est de lui-même qu'il a dit, dans plusieurs endroits de ses ouvrages (Voy. ses *Pastorales*, Eglogue II ; et *Macate*, act. I, sc. III) : *Il me manqua d'aimer.* — « *Va, tu n'es qu'un curieux*, dit au nain de Saturne dans le *Micromégas* de Voltaire (ch. III) la maîtresse qu'il abandonne pour visiter les autres planètes, *tu n'as jamais eu d'autre amour.* »

(149) *Portrait de Fontenelle*, dans les *Œuvres*, t. I, p. 46.

(150) 5e. sixain, dial. IV.

(151) *Lettre à Mme. de Forgeville*, à la date du 29 juillet 1745, dans les *Œuvres*, t. VIII, p. 428. — Son admirateur enthousiaste, l'abbé Trublet, convient (*Mém.*, p. 184) que son ami *mangeait beaucoup et même peu sainement.*

(152) DE QUENS, *Recueil Mezerai*, p. 362. En marge : « M. de Croismare, honnête homme, plein de raison et de religion. »—Ce fait a été raconté de plusieurs manières, mais c'est toujours le même fond. Voy. GRIMM, *Corresp. litt.*, 15 fév. 1757; COUSIN D'AVALON, *Fontenelliana*, p. 127, etc.

(153) COUSIN D'AVALON, *Fontenelliana*, p. 55. — En admettant que ce mot soit réellement de Fontenelle, ce qui ne nous paraît pas impossible, nous ne voudrions cependant pas le condamner sans réclamer pour lui le bénéfice des circonstances atténuantes. Il conviendrait, à notre avis, que l'opinion publique, quand elle juge le moral des artistes, tînt plus de compte qu'elle ne le fait ordinairement, de leur faiblesse naturelle et acquise pour une belle forme : Fontenelle peut avoir surtout vu et senti ce qu'il y avait dans cette phrase de spirituel, de piquant, d'original; et la pensée ainsi ornée perdait nécessairement à ses yeux quelque chose de ce qu'elle a, en soi, de révoltant.

(154) DU BONHEUR, dans les *Œuvres*, t. V, p. 336.

(155) TRUBLET, *Mém.*, p 303. — « Une femme connue, Madame Grimaud, âgée de cent trois ans, ayant été le voir, il y a six mois, lui dit : « *Il semble, Monsieur, que la Providence nous ait oubliés sur la terre.* M. de Fontenelle porta finement son doigt sur sa bouche et lui dit : *Chut!* GRIMM, *Corresp. litt.*, 1er. fév. 1757. »

(156) Ce mot a été répété par la plupart des biographes de Fontenelle; voyez, entr'autres, GRIMM, *Corresp. litt.*, 1er. fév. 1757; CHAUDON et DELANDINE, *Dict. univ.*, vo. FONTENELLE, etc. Je remarque toutefois, que l'abbé Tru-

blet ne le connaît pas, et que M. de Croismare, auquel le P. André l'apprit, ne l'avait point entendu citer à Paris (De Quens, *Recueil Mezerai*, p. 362).

(157) L'attentat de Damiens est du 5 janvier. — « Si dans la destinée des hommes, le bruit de la réputation doit être compté pour quelque chose, on peut dire que M. de Fontenelle a vécu huit jours de trop pour la sienne. Sa mort aurait fait dans d'autres temps quelque sensation à Paris; mais l'événement de Versailles a trop consterné tous les honnêtes gens et occupe trop l'attention publique pour laisser à qui que ce soit le loisir de penser à autre chose. Grimm, *Corresp., litt.*, 15 janvier 1757 ». Voltaire, dans sa correspondance qui est alors tout entière au grand événement, n'a donné à Fontenelle que cette demi-ligne: *Fontenelle est mort à cent ans. Corresp. génér.*, 20 janvier 1757.

BIOGRAPHIE

DE

GUILLAUME DE LAMOIGNON,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS ;

Par M. SORBIER ,

Avocat-général.

Les descendants des hommes illustres sont rarement les héritiers de leur gloire. Ils croient n'avoir plus rien à moissonner dans un champ qui fut si fécond pour leurs pères ; le découragement naît en eux de la source même qui devrait exciter leur émulation.

Mais il est des races où le mérite semble se communiquer avec le sang , et dont la nature choisie et noble entre toutes ne se dément jamais. Quelquefois elles sont long-temps à chercher leur génie , et demeurent inconnues jusqu'à ce qu'elles l'aient trouvé. C'est ainsi qu'après être restés d'obscurs chevaliers durant plusieurs siècles, les Lamoignon , originaires du Nivernais , devinrent célèbres dans la robe , aussitôt qu'ils en embrassèrent la profession.

Le premier auteur de l'illustration de cette famille antique, fut Charles de Lamoignon, conseiller au parlement de Paris sous Henri II, puis maître des requêtes et Conseiller-d'Etat sous Charles IX, qui, en récompense de son immense savoir, voulut qu'il eût entrée et voix délibérative dans tous les parlements du royaume.

Chrétien, son fils, président à Mortier et l'oracle de sa compagnie, donna le jour à Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, qui devait jeter un immortel éclat.

Guillaume de Lamoignon naquit sous Louis XIII, en 1617, temps de troubles civils et de continuels orages. De faux principes dans des esprits égarés, d'abominables convictions dans quelques âmes, laissaient indécises les deux questions vitales de l'indépendance de la couronne et de l'inviolabilité de la personne des rois. Le torrent féodal, comprimé par Henri IV, avait recommencé ses ravages; les princes, les seigneurs s'arrachaient les lambeaux de l'autorité et les restes de la fortune publique. L'âpre et redoutable Richelieu qui, pendant dix-huit ans, fit tout trembler sous le poids de sa dictature, ce profond politique qui accomplit contre les vassaux de la monarchie l'œuvre de Louis XI et les vastes desseins de Henri IV contre la maison d'Autriche, n'avait pas encore saisi les rênes du gouvernement. C'était une de ces époques de transition où, tout meurtri des coups des factions, n'ayant plus la même foi dans le passé, un pays s'agite convulsivement à la recherche d'un meilleur avenir. Des vicissitudes de toute natureavaient éprouvé

les peuples et ébranlé les croyances. Le quinzième siècle, par ses étonnantes découvertes, avait soufflé sur le monde un vent de révolutions et de ruines ; les arts de l'antiquité soudainement remis en honneur, l'audacieuse réforme opérée dans le catholicisme (1), les guerres de religion, les déchirements de la ligue, tous ces drames sanglants ou pacifiques avaient imprimé un nouveau cours aux idées, fourni aux imaginations un inépuisable aliment, et allaient ouvrir de magnifiques horizons à l'esprit humain ; on touchait à Louis XIV, qui vit luire au sein de la France l'une des plus riches constellations de grands hommes qui se soit montrée à la terre.

Mais le choc de tant de partis, et ce travail fiévreux des intelligences avaient perverti les mœurs et brisé tous les freins. Une seule puissance morale était restée debout, celle de la science ; un seul prestige était encore vivant, celui de la haute magistrature, gardienne intrépide de l'arche sainte des lois, vénérable type de savoir et d'intégrité (2).

Tel était l'état du pays lors de la naissance de Guillaume de Lamoignon. Né, pour ainsi dire, dans le sein de la justice, il n'eut qu'à suivre la trace lumineuse des pas de sa famille. Loin de ressembler à ces oisifs opulents qui se contentent des biens amassés par leurs ancêtres, il cultiva et accrut sans cesse l'héritage de gloire que lui avaient transmis ses aïeux. Il annonça les penchants les plus heureux et les goûts les plus élevés. On eût dit un de ces êtres privilégiés qui portent sur leur front, dès le berceau, comme un sceau divin, un diadême invisible, présages

de leurs destinées futures. Parle-t-on devant lui d'un trait de fermeté, d'une action généreuse, on le voit s'enivrer de ces récits, verser des larmes d'une héroïque tristesse, dans la crainte de ne pas rencontrer un jour l'occasion de déployer une telle magnanimité. Il cherche partout de quoi nourrir ce feu inconnu qui le dévore. Rempli d'admiration pour cet art sublime de la parole qui donne une sorte de royauté intellectuelle, il va dès son enfance entendre dans toutes les causes importantes les orateurs du parquet et du barreau (3).

Touché de ces nobles élans, l'avocat-général Jérôme Bignon (qu'il serait difficile de désigner par un titre aussi glorieux que son seul nom) lui voua la plus tendre affection; et après la mort de Chrétien de Lamoignon, son père, il dirigea ses études et l'initia dans toutes les profondeurs de la science du droit (4). Les esprits de haute portée se recherchent et s'attirent mutuellement; il y a une espèce de parenté de cœurs et de génies.

Ne pensons pas qu'asservi au joug de traditions domestiques, Guillaume de Lamoignon eût, par une prédestination sociale, tourné ses facultés vers l'étude des lois; non, à ses yeux, rendre la justice, était sans doute la plus belle fonction de l'humanité; mais ce droit formidable de juger les hommes, cet état où l'on prend la place de Dieu même, où les fautes ne sont jamais petites et sont presque toujours irréparables, effrayait d'abord la candeur de son âme. Pour lui, la magistrature était un sacerdoce civil, et il se rappelait que les anciens disaient de certains

prêtres des dieux : « Beaucoup portent le thyrse, et peu sont inspirés. » Aussi avait-il eu de longues entrevues avec sa conscience, et ne fit-il que céder à une irrésistible vocation, lorsqu'il se décida à suivre une carrière qui exige un ensemble de qualités si rares : une probité sévère, la première des supériorités, celle qui choque le moins et qui rassure le plus, une abnégation complète, sur le siége, d'affections, de préjugés, sans laquelle le juge de la nation ne serait plus que l'homme d'un parti, une instruction solide, une grande droiture de sens et de jugement, enfin, cette modestie, cette régularité de mœurs qui font de la vie du magistrat une leçon vivante et perpétuelle pour ses concitoyens.

La rapidité des succès de Lamoignon ne permit plus de compter le nombre de ses années; il fut au rang des maîtres, à l'âge qui est d'ordinaire celui des disciples. Reçu à dix-huit ans conseiller au parlement de Paris, il revêtit cette pourpre éminente qu'il pouvait regarder comme le bien de ses pères et le patrimoine éclatant de sa famille.

A peine l'entrée du Sénat lui est-elle ouverte, qu'il captive tous les suffrages. C'est qu'il n'était pas de ceux qui, après avoir souffert qu'on les fît magistrats, semblent accablés sous le poids de leurs fonctions devenues pour eux le rocher de Sysiphe, et font profession de ne plus rien étudier, sous prétexte que l'esprit se suffit à lui-même. Nul surcroît de labeur ne pouvait lasser son infatigable zèle; il croyait n'avoir jamais assez fait, tant qu'il n'avait accompli que son devoir. Ces jeunes années de la vie, trop

souvent la proie malheureuse du vice, il les consacrait, lui, toutes au travail, la passion dominante de son cœur, au travail qui donne tant de saveur à l'existence, ennoblit l'homme et l'épure. Il aimait à répéter qu'un ami de l'étude n'a pas le temps de faire mal parler de soi, et qu'il y a peu de différence entre un juge méchant et un juge ignorant.

Plus tard, M. de Lamoignon fut appelé dans la justice du conseil en qualité de maître des requêtes. La nature l'avait fait magistrat. Il était doué d'un esprit si droit, si nettement judicieux, que le vrai le frappait aussitôt. Voyez-le portant la lumière dans les affaires les plus obscures. « Je n'entends que celles dont M. de Lamoignon est le rapporteur, disait Louis XIV. » — L'histoire a consacré le souvenir de l'un de ces rapports mémorables. Fiers de l'appui du cardinal Mazarin, leur complice, des armateurs français avaient enlevé, au mépris du droit des gens, un vaisseau richement chargé, appartenant à des Arméniens. Les victimes de cette odieuse spoliation se plaignent au roi, mais désespèrent d'obtenir justice. Rassurez-vous, étrangers, il est un magistrat qui veille pour vous! M. de Lamoignon, au conseil, déchire hardiment le voile qui couvre ce mystère d'iniquité. On emploie tour à tour, pour enchaîner son zèle, les prières et les menaces; on va jusqu'à lui offrir des intendances et des ambassades. Insatiable soif de l'or et des grandeurs, qui fais tant de ravages dans le monde, tu n'atteindras pas le cœur de Lamoignon! il est, ce Fabricius, plus difficile à détourner du juste et de l'honnête que le soleil de sa

course (5). Tous les efforts de la cupidité, tous les ressorts de l'intrigue viennent se briser contre le rapport de Lamoignon, et le navire est restitué.

N'est-ce pas là, la pierre de touche où la vertu laisse sa marque d'or? Quand elle est sortie victorieuse de pareils combats, a-t-elle encore besoin d'épreuves? Non, il ne lui faut plus que des couronnes.

Qu'était-ce alors cependant qu'un maître des requêtes? C'était un magistrat moins dévoué en général à la justice qu'à la fortune, portant une ferveur de novice dans toutes les pratiques de cour, errant sans cesse sous les portiques de la faveur, suivant de l'œil les idoles qu'on y révère, et considérant sa place comme un degré pour arriver à de nouveaux honneurs. Ah ! loin de M. Lamoignon ce rôle d'un esclave qui s'abaisse et qui rampe. Ces voies tortueuses sont le partage des petits esprits. Pour lui, la seule ambition qui agite sa grande âme, est de s'élever à la hauteur des devoirs que sa charge lui impose ; le seul vœu qu'il adresse à la providence, à l'exemple du célèbre Domat, est qu'elle lui envoie *force et sapience* pour les dignement remplir ; le plus doux prix qu'il attend de ses travaux est le sentiment délicieux du bien qu'il fait aux hommes et de ses nobles services rendus à l'Etat.

Pendant que M. de Lamoignon donnait ces gages signalés de son culte pour la justice, un violent orage éclate tout à-coup au sein du parlement et du pays.

Mazarin, plus fin, plus souple que Richelieu, mais aussi décidé dans le parti qu'il avait une fois embrassé, allant à ses fins à travers même les obstacles

auxquels il paraissait céder, sublime dans ses vues, bas dans ses moyens, marchant sous terre plus que dessus, Mazarin écrasait d'impôts les classes inférieures, oubliant que ce sont les racines obscures qui nourrissent le feuillage superbe dont l'arbre se glorifie. Le trésor de l'Etat était épuisé. Il n'y a rien qui ruine comme de n'avoir pas d'argent. Pour sortir de cette crise, Mazarin eut recours à un de ces expédients toujours petits, mal imaginés, quelquefois injustes, qui aggravent une situation au lieu d'y remédier (6). Il créa douze nouvelles charges de maîtres des requêtes, et frappa d'une taxe plus onéreuse quelques denrées de première nécessité. Contemplateur long-temps muet des calamités publiques, le parlement ressaisit alors son droit de *veto*, et refuse d'enregistrer ces édits. La cour s'indigne qu'on ose lui tracer ses devoirs; les esprits s'aigrissent; le temple de la justice est fermé; on court aux armes; le parlement se laisse entraîner lui-même par le torrent qu'il devait arrêter. On était loin de prévoir un tel ébranlement; mais il s'agissait du fisc, ce vieil épouvantail des populations, et la guerre civile qui désolait l'Angleterre à la même époque, et qui fit couler le sang d'un roi (sang redoutable, qui ne se verse jamais en vain, et qui est si long à s'apaiser!) avait commencé aussi par un nouvel impôt de deux schellings. Il est vrai que là on voulait anéantir la royauté, et qu'un fanatisme atroce transportait les factieux, tandis que la guerre de la Fronde, qui n'était nullement une tentative constitutionnelle, comme on l'a dit quelquefois pour donner un air d'an-

tiquité à l'esprit de liberté, n'eut aucun but politique ni social ; on n'aspirait qu'au renversement d'un ministre fin et habile dans cette lutte de personnalités qui fit tant de bruit et si peu d'effet, où le ridicule tint une place si considérable, mais où resplendit d'un éclat toujours pur et majestueux la grande figure de Mathieu Molé ! de ce magistrat qui, sans avoir moins de vigueur et de puissance dans la parole que les orateurs de son temps, les surpassait tous par ce qui est la partie faible chez la plupart des hommes, l'âme et le caractère.

Guillaume de Lamoignon avait suivi un moment l'impulsion de sa compagnie ; mais l'esprit de parti qui finit par abaisser les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple, et l'activité turbulente de l'intrigue ne pouvaient s'allier avec la réserve de son esprit et la dignité de sa conscience. Il se sépara aussitôt de la Fronde parlementaire ; et n'oublions point que dans ces jours d'ivresse nationale, où tout ce qui ne marchait pas sous la bannière de la Fronde, était traité d'ennemi public par un peuple effréné, M. de Lamoignon ne garda pas seulement le sang-froid d'un spectateur et d'un juge, il employa toute son influence à pacifier les troubles ; sans être ébranlé par de vaines clameurs, il suivit résolument la ligne de conduite que lui prescrivaient ses devoirs. Il savait que la popularité est un gouffre qui s'ouvre sans cesse pour demander un nouveau sacrifice. La tyrannie de la multitude lui semblait, d'ailleurs, avec raison mille fois plus insupportable que celle des plus cruels princes du monde. Il croyait que le pouvoir avait sa

sainteté comme la liberté ; il aimait particulièrement l'ordre dans la force. — Quoi qu'on puisse dire, tout homme supérieur est un peu absolu : la division et le partage lui répugnent.

Mais toutes ces luttes du pouvoir parlementaire, qui atteignit sous la minorité de Louis XIV le plus haut degré de son élévation, allaient avoir un terme, et ne devaient plus se renouveler sous son règne. M. de Bellièvre, qui entretenait cet esprit d'opposition, mourut et laissa vacante la première place du parlement (7). Un premier président à Paris était pour la cour le magistrat le plus important du royaume, surtout en présence des souvenirs encore récents des troubles de la Fronde. On le voulait modéré, inaccessible aux passions populaires, mais respecté de son corps par l'ascendant de ses lumières et de ses qualités personnelles. Il y avait alors un homme, simple maître des requêtes, à peine âgé de quarante ans, vivant loin du bruit, aimant l'étude et la science pour leurs purs entraînements, et en possession déjà d'une haute renommée de droiture et de capacité. Dès qu'il avait paru dans le monde, il avait fixé tous les regards et subjugué tous les cœurs (8). C'est sur ce magistrat, dont vous devinez tous le nom, que porta le choix de Louis XIV, de ce roi qui, par un admirable instinct, sut toujours aller droit au plus digne, et adopta tous les grands hommes dont il fut entouré. En vain cette tourbe d'ambitieux qu'on voit sans cesse se pressant, se renversant les uns les autres dans les routes étroites de la fortune et de la médiocrité, vint-elle s'agiter autour du monarque ; en vain

l'un deux, pour donner plus de poids à son mérite et à ses services, offrit-il dix-huit cent mille livres ; Lamoignon avait dans son âme des trésors de probité et de savoir qu'on préféra à tout l'or de ses rivaux (9). Il fut le premier à qui Louis XIV adressa, en lui annonçant sa nomination, ces paroles flatteuses qui ont été tant répétées depuis, et qu'un roi devrait toujours pouvoir dire en conférant de pareilles charges : « Dieu m'est témoin que si j'avais cru trouver un plus homme de bien, un plus capable sujet que vous, pour remplir cette place, je l'aurais choisi. »

M. de Lamoignon n'avait pas brigué le poste de premier président ; bien plus, il déclina d'abord cette haute distinction, et il ne consentit à l'accepter, que parce qu'on prit l'engagement formel de ne jamais lui demander rien d'injuste. Il fut le seul qui ne participa point à la joie commune, il ne parut frappé que de l'immensité des obligations que ce rang sublime allait lui imposer.

Dès son entrée en fonctions, il redouble d'ardeur pour le bien de la justice. L'engage-t-on à tempérer son zèle, il répond que sa santé et sa vie sont aux justiciables, et que la lampe du magistrat qui travaille pour le public, doit s'allumer avant celle de l'artisan qui ne travaille que pour lui seul (10). Il rétablit le calme et la discipline dans le palais. Il en bannit entièrement cet esprit de cabale et de révolte qu'y avait introduit le cardinal de Retz, ce protée de la Fronde, factieux par inclination, plus jaloux du titre de brave que de celui de prêtre ; on vit renaître enfin au sein du parlement cet ordre régulier de justice

sans lequel, comme le dit l'une de nos anciennes ordonnances, *les Etats ne peuvent avoir durée ni fermeté aucune.* Si l'unité de ses traditions, si son esprit de corps n'existaient plus, s'il avait perdu sa vieille et haute importance en s'isolant naguère de la bourgeoisie pour se ranger sans succès du côté des classes inférieures, jamais du reste il n'avait été plus paisible, ni environné de plus de respects. Il est vrai que Louis XIV, irrité des excès de la Fronde, avait enlevé aux cours souveraines la plus imposante de leurs prérogatives, le droit de remontrances *avant l'enregistrement*, et qu'il les avait exclues de la scène politique et administrative. Fut-ce un mal ? la justice est une divinité jalouse, elle veut un culte exclusif. Absorbés par les affaires de l'Etat, les parlements devaient négliger quelquefois celles des particuliers. Mais, d'un autre côté, n'étaient-ils pas l'unique garantie possible contre les surprises faites à la sagesse du prince ? et si ces pères de la patrie, si ces antiques chevaliers des lois fondamentales du royaume, furent toujours prompts à opposer une digue à chaque débordement de l'arbitraire, ne devons-nous pas reconnaître qu'ils mirent la même ardeur à protéger les droits de la couronne, à abattre les cent têtes de l'hydre féodale qui la cernaient de toutes parts, à *sortir enfin la royauté de page* (11) ? Leur opposition n'était pas cet esprit factieux qui ne censure l'autorité que pour l'avilir, et ne lui résiste que pour la braver; elle tendait non à détruire le pouvoir, mais à régler sa marche, comme ces flots qui, impuissants pour submerger le vaisseau, le font voguer et tiennent le pilote en éveil (12).

Quoi qu'il en soit, nourri dans l'étude austère des lois, digne émule des L'Hospital et des Molé, M. de Lamoignon défendit toujours avec noblesse et fermeté les priviléges de sa compagnie (13), et on ne vit en aucun temps son front pâlir dans la tempête et s'incliner devant de tyranniques exigences. Il ne tarda pas à donner une solennelle preuve de cette force d'âme, qui est l'une des premières vertus du magistrat, qui est le magistrat tout entier.

Accusé de péculat et de rébellion, le surintendant Fouquet devait être jugé par une chambre de justice dont M. de Lamoignon fut nommé président. Ennemi de Fouquet, le ministre Colbert excitait aux mesures les plus rigoureuses, et cherchait à pénétrer les dispositions du premier président (14). « Un juge, répondit celui-ci, ne dit son avis qu'une fois et sur les fleurs de lys. » L'acharnement contre le surintendant devint extrême à la Cour. Fût-il mérité, le malheur qu'on outrage est quelquefois comme un feu qui purifie les mauvaises qualités et illumine toutes les bonnes. On parvint à répandre sur Fouquet, convaincu au moins de péculat, tout l'intérêt de l'innocence opprimée. Louis XIV et son ministre demandaient que M. de Lamoignon restreignît la défense de l'accusé et précipitât l'arrêt de condamnation. Gardien incorruptible des formes judiciaires, le magistrat résiste à toutes les obsessions. Mais celui qui, dès le premier jour de son règne, avait dit : « L'Etat, c'est moi, » veut être obéi. Que fera M. de Lamoignon au milieu de ces circonstances ardentes? Osera-t-il lutter encore contre le plus impérieux des monarques, et

braver la colère si redoutée d'un roi qu'il sait être personnellement irrité contre Fouquet? Ne craignons pas que la vertu de Lamoignon succombe à cette épreuve. Persuadé que la faiblesse dans un juge est plus opposée à la vertu que le vice même, et, plein de cette belle maxime de l'empereur Julien, « J'aime mieux faire le bien à mes risques et périls que d'être coupable avec impunité, » Guillaume de Lamoignon, après avoir pourvu l'accusé d'un conseil libre, descend avec sérénité de sa chaise curule et envoie à Louis XIV sa démission de premier président. Le roi n'accepta pas le sacrifice; la conduite du magistrat en est-elle moins glorieuse? Non, non! les siècles passent et s'anéantissent dans l'éternelle nuit de l'oubli; mais de tels actes d'indépendance ne vieillissent et ne meurent jamais.

Entre tant d'éloges qu'a mérités Guillaume de Lamoignon, on a surtout vanté cette rare patience avec laquelle il écoutait les plaideurs. « Laisons-leur, disait-il, la liberté de dire les choses nécessaires et la consolation d'en dire de superflues. N'ajoutons pas au malheur qu'ils ont d'avoir des procès, celui d'être mal reçus de leurs juges. Nous sommes établis pour examiner leurs droits et non pas pour éprouver leur patience; » et il leur laissait éprouver la sienne. Il fallait le voir sur son siége, avec cette noble figure où se peignait l'amour du bien et de la vérité, cette gravité calme et réfléchie qui témoignait chez lui de l'absence des passions ou de l'habitude de les vaincre, comme il prêtait une attention religieuse aux plaidoiries! Il n'interrompait jamais les avocats de peur qu'ils n'o-

missent ou n'exposassent pas dans tout son jour une raison décisive. Il pensait que la justice est une dette sacrée que le magistrat ne saurait acquitter avec trop de scrupule et de lumières. Il lisait tous les mémoires des parties, aussi longs et fastidieux qu'ils pussent être. Il avait toujours présent à l'esprit cette menace de Dieu : « Je jugerai les justices. »

La confiance publique lui avait érigé un tribunal domestique qui n'était pas le moins utile ni le moins occupé ; il conciliait plus d'affaires qu'il n'en jugeait. Si l'obstination des plaideurs résistait à ses douces insinuations, s'il trouvait en eux des malades incurables, il les plaignait, et reprenait paisiblement ses fonctions de juge. On put dire de lui ce que Cicéron dit de Muréna : *Sapiens prætor, qualis is fuit, offensionem vitat æquabilitate decernendi, benevolentiam adjungit lenitate audiendi !*

On sait que les arrêts prononcés par M. de Lamoignon sont une des plus belles parties de l'histoire du palais. C'est lui qui fit abolir la monstrueuse et ridicule coutume par laquelle une femme, armée de l'autorité de la justice, pouvait faire à son mari, devant les magistrats, un appel également réprouvé par la pudeur et par la raison, par la religion et par la nature. A sa voix, cet opprobre de notre législation disparut, et la loi cessa d'être en contradiction avec la morale.

Les tribunaux ecclésiastiques et les juridictions séculières étaient sans cesse en conflit, tels que deux voisins mal fixés sur les limites de leurs héritages. Placé comme un génie tutélaire à la garde des bornes

immuables qui doivent séparer le sacerdoce de l'empire, M. de Lamoignon créa une jurisprudence qui tarit cette source funeste de dissentiments, et il s'appliqua dans tout le cours de sa suprême magistrature à réaliser cette belle ordonnance de nos rois, qui veut que *bonne et briève justice soit administrée en ce royaume.*

Mais Guillaume de Lamoignon n'était pas seulement un grand magistrat, il portait dans l'étude des lois la hauteur de vues et le coup-d'œil philosophique d'un législateur. Sans partager les opinions de ces hommes à idées étroites, vrais traîneurs de la civilisation, qui trouvent dans le passé la loi fatale de l'avenir ; sans agir cependant avec la précipitation d'un novateur qui ne respecte aucun obstacle et ne sait pas s'aider de la puissance du temps, M. de Lamoignon, ami d'un sage progrès, aspirait vivement à réprimer l'espèce d'anarchie judiciaire qui pesait sur le pays. Chaque seigneurie avait son droit civil; on comptait plus de soixante Coutumes générales, et au-delà de trois cents Coutumes particulières.

Leur nombre prodigieux et leur disparité bizarre, étaient un aliment éternel de fraudes et de procès. « Mes amis, disait à Ivry Henri IV luttant à la fois contre les soldats et contre les arguments de la Ligue, la barbarie et la confusion de la jurisprudence, voilà l'ennemi. » Aussi, dans ces temps ténébreux, par un abus ridicule de citations, voyait-on d'une part les pères de l'Église appelés pour statuer sur un article de Coutume ; de l'autre, Ovide et Virgile décider des mariages, et venir avec le Digeste au secours de la veuve et des pupilles (15).

A l'aspect de cet amas de lois, arbitres de la fortune et de la vie des citoyens, ne présentant que l'image du chaos, M. de Lamoignon conçut le noble projet de travailler à une seconde réforme de la Coutume de Paris, de fixer des points sur les questions les plus ordinaires et les plus importantes qui étaient misérablement controversées dans le ressort, et d'établir des règles uniformes et certaines, applicables à la France entière, pour tout ce qui n'était pas nettement décidé par les usages. Auzannet et Fourcroy, deux des plus habiles avocats de Paris, l'aidèrent dans cet ouvrage, connu depuis sous le titre d'*Arrêtés de Lamoignon.* Ce travail dura près de trois ans, pendant lesquels on tenait chez le premier président deux assemblées par semaine Ces arrêtés ne sont pas des lois, puisqu'ils n'ont pas reçu le sceau de la puissance publique; mais qu'on se garde de croire, que ce soient là des ruines mortes en naissant, et qu'ils n'ont hérité d'aucun grand souvenir; sans être expressément revêtues du caractère de lois, ils en acquirent toute l'autorité par l'éclat imposant et soutenu de leur réputation et de leur sagesse. Il n'est qu'un seul livre qui ait dû ainsi à l'évidence de la raison, l'insigne honneur de suppléer ou de remplacer la loi dans le silence du législateur, c'est celui de Pierre Pithou sur les libertés de l'église gallicane. Les arrêtés de M. de Lamoignon annoncent les plus vastes recherches; ils réfléchissent une connaissance parfaite des principes les plus purs du droit coutumier, du droit romain, des ordonnances et des usages du palais. M. de Lamoignon s'y élève jusqu'à l'origine et à la raison des

lois, et substitue la simplicité du style et la clarté de la méthode, à la stérile abondance et à la savante obscurité de ses devanciers. D'Aguesseau en a fait le plus bel éloge : on s'est enrichi de plusieurs de leurs dispositions, lors de la rédaction du Code civil. Les jurisconsultes les citent toujours dans leurs écrits comme un beau monument élevé à la science du droit.

On a prêté à Guillaume de Lamoignon l'idée d'avoir voulu renouveler l'ancien projet de l'uniformité des coutumes dans tout le royaume. En présence de la féodalité, mère des coutumes, qui vivait encore de toute son énergie dans l'ordre de la société civile, en présence de toutes ces originalités puissantes de province, de la ténacité de tant d'intérêts rebelles, c'était là, on le comprend, une impossibilité morale contre laquelle était venu déjà se briser le génie de Dumoulin, et que n'avait jamais songé à réaliser M. de Lamoignon. Il savait bien que le souffle vital, c'est-à-dire l'identité des intérêts, la communauté des idées, la fusion des populations manquait au pays ; qu'un peuple ne se refait pas en un jour, et qu'il ne cesse pas aussi brusquement de se ressembler à lui-même. Il y avait sans doute dans les esprits, au XVIIe. siècle, un élan marqué vers les idées d'uniformité appliquées à la société : c'était là aussi la pensée dominante de Louis XIV, qui voulait l'unité à tout prix, aveugle, tyrannique dans l'ordre politique et religieux. Mais ce qui est dans les opinions, n'est pas encore dans les habitudes. Le temps seul fait les mœurs. N'est pas révolutionaire qui veut. Il fallait attendre la nuit du 4

août 1789, nuit sublime d'enthousiasme, nuit éternelle qui arracha de la terre nationale toutes les racines de la puissance féodale. Alors l'uniformité jaillissait de la conscience sociale, comme de la pensée d'un seul individu ; c'était un peuple fait homme (16).

Conçus sur un plan moins vaste, mais appropriés aux besoins de son siècle, les arrêtés de M. de Lamoignon restaient toujours un ouvrage précieux, comme des jalons lumineux qui éclairaient les chemins de l'avenir, et comme un pas immense fait vers cette unité de législation qui avait été le rêve de tant d'esprits supérieurs. Louis XIV avait d'abord agréé les projets de M. de Lamoignon : car le despotisme aime aussi la régularité, parce qu'il est, de sa nature, inquiet et que toute confusion l'alarme. Mais le ministre Colbert voyait d'un œil jaloux que le premier président, dont il n'était pas l'ami, fût appelé à attacher son nom au grand ouvrage de l'organisation judiciaire (17). Ensuite, il ambitionnait la place de chancelier, et il crut que, pour parvenir à cette haute dignité, il devait se mettre à la tête de la réforme. Il fit substituer aux arrêtés les deux ordonnances de 1667, sur la procédure civile, et de 1670, sur la procédure criminelle. Elles furent préparées surtout par son oncle Pussort, conseiller-d'Etat, qui, dans le procès Fouquet, avait opiné à mort avec une sorte d'emportement et de rage ; homme d'ailleurs intègre, instruit, mais d'un caractère dur, intraitable, et sans vues profondes et étendues sur la législation (18).

Colbert aurait voulu que l'ordonnance de 1667 fût enregistrée dans un lit de justice telle qu'elle était

sortie des mains de Pussort ; mais le roi manda le premier président et le pria d'examiner ce travail. Ce magistrat oublia la préférence injurieuse qu'on venait d'accorder à Pussort dans l'œuvre de la réformation. Il se rappela seulement que cette ordonnance devait porter le nom du roi à la postérité, et qu'elle devait être digne de la grandeur de sa renommée. Il disait souvent à son fils : « Ne nous vengeons jamais sur l'Etat des chagrins que les ministres nous donnent. » C'est alors que s'ouvrirent ces conférences sur l'ordonnance de 1667, dont le procès-verbal existe encore, conférences modèles de la plus libre et de la plus savante discussion. Si cette ordonnance ne brille pas toujours par l'exactitude de la rédaction, si elle eut le tort de ne pas réduire assez le vieil échafaudage des juridictions féodales, de ne pas s'occuper de la saisie immobilière, et de laisser ainsi le pays, pendant plus d'un siècle et demi, livré, dans cette partie de la législation, à la plus affreuse anarchie, on ne peut contester cependant qu'elle ne fût un bienfait réel.

Auparavant, la procédure était une matière éparse dans une multitude d'édits et d'ordonnances, modifiées dans chaque siége par des Coutumes, des arrêts de réglement, et des jurisprudences locales, *dédale obscur et tortueux dont l'entrée était interdite au plus grand nombre, et dans lequel les hommes les plus éclairés s'égaraient* (19). L'ancienne pratique ne se recommandait pas non plus au respect des justiciables par la modicité des frais, la rapidité de l'instruction, la probité des mœurs judiciaires. Qui de vous ne con-

naît ce concert de satires et d'épigrammes, qui s'élevait de toutes parts contre elle, témoignages légers en la forme, mais puissants au fond par leur unanimité; ces réclamations énergiques d'un Loyseau, d'un L'Hospital, les préambules de ces ordonnances, qui accusent si hautement les scandales dont on essaie timidement la réforme ?

L'ordonnance de 1667 ne tarit pas entièrement cette source énorme d'abus, mais elle en fit disparaître un grand nombre. Ainsi elle coupa court à la multiplicité des appels des jugements préparatoires, l'une des plaies qui désolait le plus l'ancienne jurisprudence. Il ne fut pas permis désormais de revenir devant le juge, pour alléguer la faute du juge lui-même, sur l'appréciation des actes et des faits, espèce de voie de révision incessante, qui faisait de la fin d'un procès comme de la victoire de Cadmus, et dégradait la magistrature en attaquant la dignité de son ministère et l'opinion de son intégrité. On ne vit plus les instructions par écrit s'allonger, se grossir au gré d'un vil intérêt, les procureurs creuser une mine sans fond, et les rapporteurs attendre quelquefois les pièces toute leur vie. La contrainte par corps, qui était alors une règle générale en matière civile, tomba au rang des plus étroites exceptions. On comprenait mieux la valeur de l'homme ; les idées fécondes de la liberté commençaient à se faire jour dans la nuit des préjugés et dans les ténèbres de la législation.

Ces sages innovations de l'ordonnance furent dues principalement à Guillaume de Lamoignon. Le travail de Pussort et de ses conseillers était empreint des

vices les plus graves. Ils n'avaient guère fait que copier les ordonnances antérieures; il fallut remplir d'innombrables lacunes, et modifier sur presque tous les points cette œuvre si imparfaite. C'est au sein de ces conférences, dont M. de Lamoignon fut l'âme, que se déployèrent dans toute leur étendue les grandes facultés de ce magistrat. Avec la même facilité qu'il s'élève à une discussion des points les plus abstraits du droit, on le voit descendre dans les détails de la pratique la plus embarrassée et la plus épineuse. De quels riches développements, de quelles vives clartés il environne toutes les faces d'une question ! comme il sait rendre les plus subtiles théories accessibles à toutes les intelligences ! C'est l'image d'un fleuve qui roule ses eaux limpides dans un lit profond; et si l'ordonnance de 1667 ne reçut pas toute la perfection dont elle était susceptible, c'est qu'à l'aide du crédit de son neveu, le rapporteur de la loi, M. Pussort fit rejeter par Louis XIV plusieurs des vues du premier président, dont il s'était constitué le censeur et l'émule. Que dis-je l'émule ? il n'y avait rien en lui de ce sentiment fier et délicat qui excite à mieux faire, élève et multiplie nos forces et grandit l'âme à l'aspect de celui qu'on s'est proposé pour modèle. Non, dans cette opposition ardente, Pussort n'était mu que par cette passion basse et aride qui se dévore elle-même, s'acharne sur le mérite, s'irrite de toute supériorité, par l'envie, enfin, l'un des plus tristes fléaux de la condition humaine. Il ne pouvait pardonner à Lamoignon les vastes aperçus, l'inépuisable variété de connaissances qu'il portait dans

toutes les discussions, une éloquence persuasive et naturelle qui donnait à toutes ses paroles un charme irrésistible.

C'est surtout, dans le procès-verbal de l'ordonnance criminelle de 1670, que Pussort repousse avec la plus imperturbable dureté tout ce que M. de Lamoignon propose pour tâcher d'humaniser une loi aussi rigoureuse et aussi peu digne de la nation française.

L'ordonnance de 1539, ouvrage du chancelier Poyet, qui avait enlevé toute publicité dans les procès criminels et tout conseil à l'accusé, servit de base à Pussort pour la rédaction de celle de 1670, que D'Aguesseau, plus tard, n'eut pas le courage d'abolir. Mais M. de Lamoignon la combattit, lors des conférences, avec une vertueuse énergie, et réclama infructueusement des defenseurs et d'autres garanties pour les accusés. « Un conseil, disait-il, n'est pas un privilège accordé par les ordonnances ni par la loi; c'est une liberté acquise par le droit naturel, qui est plus ancien que toutes les lois humaines. » Le ministre Pussort répondait « que les conseils pouvaient servir à sauver des coupables. » On ne raisonna pas autrement lors de la hideuse loi de prairial an 11, qui refusait tout défenseur aux accusés. Pussort ajoutait « que d'ailleurs le ciel ne permettrait pas la perte de l'innocent, » imitant par là cet homme sanguinaire qui, au milieu d'un massacre d'hérétiques, criait aux meurtriers hésitants et incertains dans leurs choix : « Tuez, tuez toujours, Dieu saura bien reconnaître les siens ! » (20)

Ce fut le même indigne ministre qui, malgré les vives et touchantes protestations du premier président, le Fénélon de la jurisprudence, fit supprimer les adjoints chargés de veiller à la sincérité des informations ; qui, plaçant les accusés dans l'alternative du parjure ou de la mort, exigea d'eux avant leur interrogatoire le serment de dire la vérité tout entière, et renouvelant les attentats de Poyet, en 1539, fit insérer les défenses de communiquer l'instruction.

M. de Lamoignon demandait qu'on abolît la torture, monstre absurde, espèce de sphynx, qui dévorait également ceux qui répondaient et ceux qui ne répondaient pas. Le farouche Pussort persista à vouloir chercher la conviction des accusés dans les horreurs de la question ; il semblait avoir pris pour devise ces mots de Caligula à l'exécuteur ; « Fais qu'il sente la mort. » N'est-ce pas là, il est vrai, ce qu'a répété notre législation pendant des siècles ? Le droit criminel n'avait jamais été l'objet d'études sérieuses ; aucun de nos grands jurisconsultes ne lui avait dû sa gloire ; c'est que tout s'instruisait, se jugeait dans l'ombre et avec un laconisme homicide ; c'est qu'il aurait fallu soulever des questions redoutables dont l'examen seul aurait fait trembler le pouvoir sur ses bases (21).

L'ordonnance de 1670 ne règle que les formes. Nous n'avions jamais eu de loi générale sur la pénalité. En descendant dans ces sombres régions des crimes et des supplices, on n'y trouve que des dispositions incohérentes, sans système, sans ensemble, établies à des époques diverses, la plupart pour des circons-

tances du moment, lois éparses dans de volumineux recueils, tantôt oubliées, tantôt remises en vigueur, et dont la barbarie ne trouvait de remède que dans cet autre abus, celui d'être interprétées et modifiées capricieusement par les juges. L'éternel honneur de M. de Lamoignon sera d'avoir le premier réclamé contre cet atroce arbitraire, contre tant d'outrages faits à la justice et à la dignité de l'homme. Ses paroles resteront comme un beau plaidoyer en faveur de l'humanité.

Nous n'avons considéré jusqu'ici dans Guillaume de Lamoignon, que le magistrat et le législateur; l'homme de lettres était, s'il se peut, plus étonnant encore. On plaçait jadis le temple des lois devant celui des Muses. Lamoignon aussi aimait à se délasser, par les charmes de la littérature, des travaux de sa place, et personne ne savait mieux entremêler aux affaires un loisir délicat et plein d'attrait. Il fuyait loin de Paris; le mouvement des grandes villes a je ne sais quoi de violent, qui fatigue et tourmente les âmes douces; le repos même y est agité. Il se réfugiait à sa campagne de Bâville, chantée par un de nos poètes les plus illustres, où se réunissait la société la plus choisie dans le plus beau siècle qui ait lui sur la France (22). Là, on voyait la chambre où Bourdaloue écrivait quelquefois ses sermons, les ombrages où Racine, Boileau, La Fontaine faisaient des vers, où se rassemblaient les Nicolle, les Sévigné, les Lafayette, les Larochefoucault, les Coulanges. Voilà de quels esprits le maître de ce noble asile avait formé sa petite Cour. Il obligea Boileau, par une espèce de défi, à com-

poser le poème du Lutrin, où le poète déclare lui-même l'avoir peint sous le nom d'Ariste (23). Le magistrat cachait un critique judicieux, un orateur parfait, un érudit du premier ordre. Son savoir dans tous les genres de littérature était un sujet perpétuel d'admiration pour ses contemporains. Il ne faudrait pas croire que Guillaume de Lamoignon étendît son amour pour les lettres à toutes sortes d'ouvrages; s'il eût vécu dans un temps d'industrie comme le nôtre, où tant d'auteurs escomptent leur immortalité, et, lorsqu'ils en ont retiré un peu de bruit et d'argent, trouvent, selon l'expression d'un ingénieux écrivain, qu'ils ont fait une bonne affaire, on ne l'eût pas vu consacrer ses loisirs à la lecture de ces productions éphémères, nées du désœuvrement ou de la cupidité, vides de choses, propres seulement à contenter la paresse du lecteur frivole et à satisfaire le caprice d'une vaine curiosité. Saintement avare de son temps, il allait puiser des enseignements, des leçons de goût, de vertu et de patriotisme dans les sources de l'antiquité, dans les œuvres de ces génies puissants qui semblent avoir enfanté tous les autres. Il vivait dans un siècle qui se connaissait en grandes choses et qui en avait à choisir, où cependant, après Dieu et le roi, on ne respectait rien tant que les anciens (24); et M. de Lamoigon disait que si l'esprit humain retombait dans les ténèbres d'un autre moyen-âge, il reprendrait, par le secours des anciens, sa force et sa clarté, de même que le feu sacré de Vesta se rallumait aux rayons du soleil, qui en était la primitive origine et l'éternel foyer.

Peut-être doutera-t-on qu'éloigné des yeux du public, il fût encore semblable à lui-même ? Entrons dans sa vie privée : ce n'était pas une de ces puissantes et fougueuses existences qui veulent tout emporter de haute lutte, et qui s'annoncent toujours avec cet air de supériorité d'un homme qui tient dans les plis de sa robe la paix ou la guerre. Non : simple et modeste, n'ayant pas plus le faste des paroles que celui des actions, il ne voulait pas, disait-il, peser son grain de cuivre dans des balances d'or. On retrouvait en lui l'égalité d'humeur, le doux laisser-aller du vrai savoir, qui estime la vie ce qu'elle vaut et qui sait en jouir. Les déchirements de la jalousie, les soulèvements de l'orgueil, les irritantes piqûres de la vanité, toutes ces misères qui consument dans le calme apparent de l'existence, il ne les ressentit jamais. Il avait une de ces natures affectueuses qui plaisent et attirent. Si chaque homme éminent se révèle par une qualité distinctive, on peut dire que la sienne fut le génie de la bonté, de la bienfaisance ; et loin de lui cette philanthropie vulgaire qui déplore le mal et s'en tient à distance ! il aima Dieu et ses semblables à la sueur de son front. Il distribuait aux malheureux tout ce qu'il retirait annuellement des travaux du palais. Par la puissance de son crédit et par ses propres largesses, il parvint à maintenir ce vaste établissement, où toutes les afflictions de l'esprit et du corps trouvent une espèce de miséricorde qui les soulage. En 1662, Paris était menacé d'une grande famine ; Louis XIV désigna le premier président pour être le chargé d'affaires des pauvres. La re-

ligion qui seule explique l'homme à lui-même, qui le rend sensible aux misères d'autrui comme aux siennes, qui tend à faire de toutes les nations un peuple de frères, était le mobile de toutes les actions de M. de Lamoignon. C'était une de ces âmes primitives échappées aux premiers âges du christianisme, un de ces hommes en qui se résument tous les instincts généreux de leur époque, et qui passent à travers leur siècle sans qu'il dépose sur eux aucune de ses taches. Chose rare ! il lui fut donné de faire autorité de son vivant, et de s'entendre citer comme un ancien. Il put trouver dans l'opinion présente un augure de l'opinion à venir, et vivre, en quelque sorte, contemporain de la postérité. Sa vie s'écoulait paisible, glorieuse, ne recélait aucun germe apparent de dissolution, lorsqu'une maladie l'emporta en quatre jours, à l'âge de soixante ans.

Ainsi finit ce magistrat, tout de devoir, qui nous offre au plus haut degré le type du savoir et de la vertu, qui s'ensevelit dans la bénédiction des peuples, qui soutint l'honneur de la magistrature comme les Turenne et les Condé soutinrent l'honneur des armes, et auquel on peut appliquer à si juste titre ces paroles de Velleius Paterculus sur Scipion Emilien : *Vir togæ dotibus ingeniique ac studiorum eminentissimus sæculi sui, qui nihil in vitâ nisi laudandum aut fecit, aut dixit, ac sensit* (25).

Pourquoi faut-il que des hommes si dignes de vivre soient si tôt enlevés au monde ? Hélas ! il fut encore plus heureux que l'un de ses descendants, dernier reste de cette tige de Lamoignon, où l'amour de la

justice s'allia toujours à tant de dévouement au pays. Lamoignon de Malesherbes ! sublime vieillard, si grand au sein des honneurs, plus grand encore sous la hache du bourreau, vous avez clos dignement la liste triomphale des noms de vos aïeux ! Aucun genre d'illustration ne manquait à votre race ; vous avez su pourtant lui trouver encore une gloire, celle de mourir pour une haute infortune (26) !

NOTES.

(1) Qui me donnera, disait St.-Bernard, que je voie avant que de mourir, l'Eglise de Dieu comme elle était dans les premiers jours ? (V. Bossuet, Histoire des variations, etc.)

« A mon avis, dit M. Guizot, notre grand historien, la réforme a été un besoin nouveau de penser, de juger librement pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que jusque-là l'Europe recevait des mains de l'autorité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine; et, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. »

(2) Les anciens magistrats vivaient retirés du monde, ils sentaient qu'on se familiarise aisément avec ce qu'on voit de trop près et trop souvent ; on a une plus grande idée de ce qu'on n'aperçoit que dans le lointain ! *Major è longinquo reverentia*. La simplicité de leurs mœurs contraste avec les mœurs actuelles. Guillaume de Lamoignon dans une vie manuscrite de Chrétien de Lamoignon, son père (car dans cette famille, par une sorte de devoir héréditaire de piété filiale, les enfants consacraient par des monuments domestiques les vertus de leurs pères) s'exprime ainsi : « Claude de Bullion, devenu surintendant des finances et président à mortier, comblé d'honneurs et de richesses, me parlait souvent avec plaisir de la manière dont il avait été nourri à Bâville, avec feu mon père qui était son oncle et presque du même âge que lui. Il aimait à me conter comment on les portait tous les deux sur un même âne dans des paniers, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et qu'on mettait un pain du côté de mon père,

parce qu'il était plus léger que lui, pour faire le contrepoids. »

On se plaît à voir au XVIe. siècle le 1er. président, Lemaître, stipulant avec ses fermiers. « Qu'aux veilles des quatre bonnes fêtes de l'année, et aux temps des vendanges, ils seront tenus de lui amener une charrette couverte avec de bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir Marie Sapin, sa femme. et sa fille Géneviève ; comme aussi de lui amener un ânon et une ânesse pour monture de leur chambrière, pendant que lui, premier président, marcherait devant sur sa mule, accompagné de son clerc qui irait à pied à ses côtés. » La France n'a rien produit qui l'honore plus que cette antique magistrature qui. sous le pouvoir absolu, conservait l'image de la liberté dans l'indépendance de la justice.

(3) Si l'on arrangeait soi-même sa destinée, le premier bonheur par lequel il faudrait commencer la vie, serait celui de naître d'un père éclairé et vertueux. A ce bienfait en tient presque toujours un autre bien important, l'avantage de recevoir une bonne éducation, et d'avoir sous ses yeux les préceptes réduits en exemples. L'orateur (Fléchier), auquel nous devons l'oraison funèbre de Guillaume de Lamoignon, a peint cette famille comme une de celles « où l'on ne semble né que pour exercer la justice et la bienfaisance, où la vertu se communique avec le sang, s'entretient par les bons conseils, s'excite par les grands exemples. » Le père de Guillaume ne négligea rien pour lui inspirer de nobles sentiments, et lui aplanir les chemins de la gloire. Dans une histoire assez détaillée qu'il a écrite des époques les plus considérables de sa vie, le 1er. président dit que son père lui racontait souvent des traits de courage et d'indépendance, et qu'à ce récit il sentait une certaine impatience d'entrer dans les affaires pour agir avec la même fermeté.

(4) A peine âgé de 12 ans, il allait entendre l'avocat-

général, Jérôme Bignon, parler au nom des lois dans les causes importantes. Jérôme Bignon eût pu occuper une place distinguée parmi les enfants célèbres, s'il n'eût éclipsé, dans la suite par un mérite réel, sa précoce célébrité. Dès l'âge de dix ans, il avait publié la meilleure chorographie de la Terre-Sainte. A vingt-trois ans, il donna une édition des formules de Marculfe, édition dont les notes font encore l'admiration des savants.

« Cet incomparable magistrat (a écrit le 1er. président de Lamoignon) m'a servi de père véritable, après que Dieu eut retiré le mien, et je désire que la reconnaissance du bien que ce grand personnage m'a fait soit continuée dans toute ma postérité à l'égard de la sienne. » En conséquence, il laissa par son testament le portrait de Jérôme Bignon à son fils aîné, pour qu'il l'eût sans cesse devant les yeux. Ce dernier inséra pareille clause dans son testament à l'égard de son fils.

(5) *Ille est Fabricius qui difficilius ab honestate, quam sol à cursu suo averti potest.* (Eutrop. l. 2. C. 8).

(6) Mazarin avait pris pour devise : *Quam frustrà et murmure quanto !* (un rocher battu par les vagues avec ces mots : avec quel bruit et combien vainement !

(7) Je ne sais quel auteur a tracé le portrait suivant de Bellièvre et de Guillaume de Lamoignon : « Bellièvre d'une grandeur d'âme supérieure aux événements, et toujours inflexible ; Lamoignon d'une douceur pleine de dignité, accompagnée de toute la force de l'autorité ; l'un sortant des ambassades où il s'était acquis une gloire immortelle, l'autre distingué par un genre de vie uniforme, toujours guidé par le devoir le plus scrupuleux ; celui-ci magnifique avec somptuosité, celui-là avec élégance et délicatesse ; le premier toujours vif et agissant, le second circonspect dans son air, dans sa conduite, dans sa façon de penser. D'un côté ce n'était qu'éclat, que grandeur ; de l'autre que frugalité, que modestie ; on regardait

Bellièvre comme digne des grands emplois par où il avait passé, et Lamoignon comme digne de ceux-là même qu'il n'avait point eus ; les amusements, les plaisirs cédaient toujours aux affaires chez Bellièvre ; Lamoignon avait le grand art de les réunir ; tous deux grands maîtres dans l'art de bien dire, nourris dans le goût délicat de la belle littérature, tous deux inviolablement attachés au roi. »

(1) Ce mot de Tacite semblait fait pour Guillaume de Lamoignon : « La voix du peuple choisit souvent pour le prince, et, s'il veut chercher le plus digne, un consentement unanime le lui présente. »

(9) « Il y avait dans Louis XIV (disait Mazarin) de quoi faire quatre souverains et un honnête homme. »

(10) *Erudimini qui judicatis.* — Bien juger, c'est juger selon les lois, et pour juger selon les lois, il faut les connaître. (Fénelon, Direction pour la conscience d'un roi, page 65.)

(11) « Je dois ma couronne à des bonnets carrés, » disait Henri IV.

(12) La grande ordonnance civile de 1667 ne laissait aux parlements que des délais insignifiants pour faire leurs remontrances, huit jours à celui de Paris, six semaines à ceux de province. L'édit de 1673 ajourna les remontrances jusqu'après l'enregistrement pur et simple, lui ôtant ainsi toute espèce de sens et d'efficacité ; l'on y déclara même que les ordonnances une fois enregistrées à Paris, seraient exécutoires dans tous les autres ressorts, sans qu'il fût besoin de les y présenter. Déjà à partir de 1671, les compagnies SOUVERAINES avaient perdu ce beau nom pour prendre celui de compagnies *supérieures*. On aurait tort cependant de croire que, pour abolir toutes les prérogatives de la magistrature, le roi n'avait eu qu'à faire dans son parlement de Paris cette entrée cavalière dont Mme. de Motteville nous a conservé le souvenir. On se figure assez ordinairement que la nouveauté de ce lit

de justice improvisé suffit alors pour déconcerter toutes les résistances, et que les ordonnances dont je viens de parler, étaient des coups-d'Etat tombant sur un ennemi tout-à-fait vaincu ; on est dans l'erreur. Dans les années les plus éclatantes du grand règne, le cours de la justice fut souvent interrompu dans les provinces, comme au temps de la Fronde. La monarchie louvoyait au milieu de ces écueils cachés dont l'histoire n'a pas tenu compte, parce que le glorieux navire semblait tous les braver ou les briser dans sa course triomphante. (V. La province sous Louis XIV, par Alexandre Thomas).

(13) Saintot, maître des cérémonies, ayant, dans un lit de justice, salué les évêques avant le parlement, Lamoignon lui dit : « Saintot, la cour ne reçoit pas vos civilités.» «Je l'appelle M. Saintot, répondit le roi. » « Sire, répliqua le magistrat, votre bonté vous dispense quelquefois de parler en maître, mais votre parlement doit toujours vous faire parler en roi. »

(14) M. de Turenne disait : M. Colbert a plus d'envie que M. Fouquet soit pendu, et M. Le Tellier a plus de peur qu'il ne le soit pas (Mémoires de l'abbé de Choisy). —Colbert avait fait mettre M. de Lamoignon à la tête de la chambre de justice, parce qu'il le supposait avec vraisemblance animé de quelques anciens ressentiments contre Fouquet ; mais ces souvenirs avaient fait place dans le cœur généreux de Lamoignon à de la pitié, quand il l'avait vu accusé.

Plusieurs surintendants avaient été à plusieurs époques précipités de cette haute position, et condamnés à perdre la vie : on se souvient d'Enguerrand de Marigny, de Semblançai, de Jacques Cœur. Ce poste fut le premier de l'Etat, jusqu'à ce que l'impôt ait été établi d'après une base fixe, et la comptabilité soumise à des règles certaines.

Le roi très-irrité contre Fouquet disait: «Il voulait se faire

duc de Bretagne et roi des îles adjacentes; il gagnait tout le monde par ses profusions; je n'avais plus personne en qui je pusse prendre confiance. » L'ambitieuse devise du surintendant : Quò non ascendam? (où ne monterai-je point?) ne servit pas à apaiser Louis XIV. Un intérêt de cœur vint hâter l'arrestation de Fouquet. Cet homme présomptueux, pour lequel avait été fait ce vers :

Jamais surintendant ne trouva de cruelles.

avait osé porter ses vues jusqu'à Mlle. de la Vallière, et lui offrir 200,000 livres; car il se vantait d'avoir dans son coffre-fort le tarif de toutes les vertus. Vint ensuite la fête donnée par lui au roi, à Vaux, château magnifique surpassant de beaucoup par ses merveilles St.-Germain et Fontainebleau. — Les courtisans remarquèrent que partout dans les armes de Fouquet, l'écureuil était peint, poursuivi par une couleuvre, emblême héraldique de Colbert.

Pelisson, premier commis de Fouquet, publia, pour sa défense, trois mémoires regardés comme son chef-d'œuvre. La Fontaine implora la grâce de l'accusé dans une élégie touchante. Mme. de Sévigné, dans une suite de lettres à M. de Pomponne, rendit compte du procès *de ce cher* et *malheureux ami* avec la plus tendre sollicitude. St.-Evremond, Mlle. de Scudéry, Hesnault, se prononcèrent pour lui. Il n'en fut pas moins condamné, pour abus et malversations, au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous ses biens. Le roi, qui pendant tout le procès avait cherché à dominer la conscience des juges, aggrava la sentence de sa propre autorité, en commuant le bannissement en prison perpétuelle.

(15) Le premier président de Harlay disait dans une audience solennelle, à la fin d'une mercuriale : « Procureurs, Homère vous apprendra votre devoir dans son admirable Iliade, liv. 10. »

(16) On peut appliquer avec une entière vérité aux

membres de l'Assemblée constituante, après la célèbre nuit du 4 août, ce vers que la flatterie avait adressé à un empereur :

Fecistis patriam diversis gentibus unam.

(17) Colbert était un homme sec, de petite taille, de manières communes. L'habitude des refus avait formé sur son front un pli sinistre dont le mouvement glaçait d'effroi les solliciteurs. Il apparaissait dans ses audiences tellement impassible, qu'une femme impatientée lui cria un jour : « Au moins faites-moi signe que vous m'entendez. » Mme. de Sévigné l'appelle le *nord*, et un poëte : *vir marmoreus*. Jamais la nature n'avait plus ouvertement écrit sur les traits d'un homme sa vocation pour être ministre des finances.

(18) Pussort, homme d'un caractère entier, âme peu tendre, serviteur passionné du pouvoir qui, à ses yeux, ne pouvait jamais se tromper, fut, dans cette occasion, en lutte perpétuelle avec le premier président de Lamoignon, qui opposait, d'un front inaltérable, à sa logique mordante et hautaine, les sentiments et les doctrines de la dignité et de la jurisprudence parlementaires.

(19) Paroles de François Ier., dans un lit de justice, en 1516.

(20) Plus de 115 délits étaient à cette époque punis de mort. Ainsi, l'individu qui volait dans une maison royale, la femme qui cachait sa grossesse, le blasphémateur, le libraire qui vendait un livre sans permission, etc., etc., pouvaient être condamnés au dernier supplice, et quel supplice ! le gibet, la roue, l'écartellement, le feu, etc. La procédure criminelle en France, comme la pénalité, était, avant notre grande révolution, pleine de tourments atroces : on appliquait à la torture l'accusé pour lui arracher l'aveu de son crime : c'était la *question préparatoire*. L'on faisait endurer le même supplice au condamné pour connaître le

nom de ses complices : c'était la *question préalable*. La question préparatoire fut abolie par une déclaration royale du 24 août 1780. La question préalable ne fut anéantie que le 9 novembre 1789.

La manière d'appliquer la question n'était pas la même pour toute la France. Dans le ressort du parlement de Paris, l'on faisait subir aux membres une extension douloureuse, ou l'on froissait les jambes avec des brodequins. Dans le parlement de Bretagne, on attachait le patient sur une chaise de fer, et on lui faisait présenter ses jambes nues au feu, en les approchant par degrés. Dans le parlement de Besançon, on élevait l'accusé en l'air avec une corde attachée à ses bras, liés derrière son dos, et pour la question extraordinaire, on augmentait les tourments et on suspendait un gros poids de fer à chacun de ses pieds.

(21) La *cohue* des enquêtes, comme l'appelait le cardinal de Retz, voyait le projet de réformation de mauvais œil, et se préparait à des résistances dont elle croyait que la cour serait très-embarrassée ; elle tâchait de faire entrer les autres dans le même esprit. La cour engagea le premier président à laisser agir le parlement ; elle n'attendait qu'une fausse démarche de la part de cette compagnie, pour mutiler le parlement dans ses rejetons les plus vivaces, en supprimant la chambre des jeunes magistrats (des enquêtes), et se venger par un coup d'autorité des affronts qu'elle avait essuyés lors de la Fronde. La cour fit à Lamoignon les offres les plus brillantes pour acheter son silence ; mais le premier Président repoussa ce rôle avec indignation, et s'attacha avec ardeur à calmer la chaleur des oppositions, à ouvrir les yeux à ses collègues sur leurs véritables intérêts, et la malveillance fut pleinement déconcertée.

Si le premier président épargna, dans cette occasion, un coup de foudre au parlement, il lui évita ensuite un ridicule dont cet illustre corps allait peut-être se couvrir, lorsqu'il avertit Boileau du projet qu'avait l'université de

présenter requête pour la philosophie scolastique contre les nouvelles découvertes, et de l'obligation où le parlement pourrait se croire de rendre un arrêt conforme à la requête Boileau prévint cet arrêt par son *Arrêt burlesque qui enjoint au cœur de continuer d'être le principe des nerfs, nonobstant toute expérience à ce contraire; fait défense au sang d'être plus vagabond, errer ni circuler dans le corps, sous peine d'être entièrement livré et abandonné à la faculté de médecine, et ordonne aux répétiteurs hibernois de courir sus aux contrevenans, à peine d'être privés du droit de disputer sur les prolégomènes de la logique.* »

On sait que M. Dongois, greffier de la grand'chambre, neveu de Boileau, poussa la plaisanterie jusqu'à vouloir surprendre la vigilance de M. le premier président, et lui faire signer l'*Arrêt burlesque* caché parmi d'autres expéditions; mais le magistrat qui ne signait rien au hasard, aperçut la fraude et dit en riant: «Voilà un tour de Despréaux.» Il en rit beaucoup avec lui-même, non pas comme d'une plaisanterie indifférente, mais comme d'un badinage utile qui, dans cette occurrence, avait sauvé les droits de la raison humaine et l'honneur de deux grands corps, car l'université n'osa pas présenter sa requête.

(22) Bâville, nom d'une maison de campagne près d'Etampes, dont Charles de Lamoignon, aïeul du premier président, avait fait l'acquisition. Elle n'était d'abord qu'une petite chaumière. On n'y venait pas pour voir une belle maison ni un beau parc, il n'y avait rien de pareil; on ne pouvait donner que deux ou trois chambres aux étrangers; dans la plus grande, on mettait quatre lits qui servaient à autant de personnes. Il venait une foule de monde à Bâville, et la plupart des visiteurs étaient obligés de coucher dans leurs carrosses. Le père de Guillaume y fit construire un château.

Rapin, choisi par Guillaume de Lamoignon, pour élever son fils, a laissé en latin un poème des Jardins, où il dit en parlant de Bâville:

Ibat parva quidem, magnis sed debita fatis.

(Lib. III vers. 535.)—Voir aussi le père Vannière dans le cinquième chant de son *Prædium rusticum*, et Boileau, épit. VI.

(23) Il y avait autrefois dans le chœur de la Sainte-Chapelle un gros *pupitre* ou *lutrin* qui couvrait presque tout entier le chantre dans sa place. Il le fit ôter. Le trésorier voulut le faire remettre ; de là vint une dispute qui fait le sujet du poème. Ce démêlé parut si plaisant à M. le premier président de Lamoignon, qu'il proposa un jour à Boileau d'en faire la matière d'un poème que l'on pourrait intituler: la *Conquête du lutrin*, ou le *Lutrin enlevé*, à l'exemple du Tassone qui avait fait son poème de la *Secchia rapita* sur un sujet presque semblable Boileau répondit qu'il ne fallait jamais défier un fou, et qu'il l'était assez non-seulement pour entreprendre cet ouvrage, mais encore pour le dédier au premier Président lui-même. En effet, il forma dès le même jour l'idée et le plan de son poème, dont il composa les vingt premiers vers. Le plaisir que cet essai fit au premier Président, encouragea l'auteur à continuer (Brossette).

Boileau fait un grand éloge, dans sa préface du Lutrin, de Guillaume de Lamoignon (marquis de Bâville, comte de Launai-Courson, baron de St.-Yon). « C'était un homme, dit-il, d'un savoir étonnant et passionné admirateur de tous les bons livres de l'antiquité ; c'est ce qui lui fit plus aisément souffrir mes ouvrages où il crut entrevoir quelque goût des anciens..... Il ne s'effraya pas du nom de *Satires* que portaient mes écrits, où il ne vit en effet que des vers et des auteurs attaqués..... »

Mlle. de Lamoignon, sœur du premier président, ne pouvait pardonner à Boileau ses satires et ses épigrammes. « Ne voudriez-vous donc pas qu'on en fît même contre le Grand-Turc, lui dit un jour le poète ?—Non, c'est un sou-

verain.—Mais au moins contre le diable?—Elle se tut un moment, puis répliqua : Non, il ne faut parler mal de personne. »

On s'étonnait, devant cette même demoiselle, de l'embonpoint d'un prédicateur de doctrine très-rigide. « Oh ! dit la dévote personne, mais il commence à maigrir. »

(24) Dans le XVIIe. siècle, les hommes de lettres n'avaient pas le premier rang dans le monde. Le naturel et la simplicité de leur vie sont demeurés dans leurs ouvrages. Leur talent a la candeur de leur cœur. Boileau ne croyait pas du tout que l'art de faire des vers l'égalât à Louis XIV, ni même aux ministres ou aux grands seigneurs de la cour. Auteuil n'était que la petite maison d'un poète; on n'y médisait que des mauvais auteurs, et dans ces douces réunions, pour qui les plus nobles affinités de l'intelligence et de l'âme semblaient avoir remplacé les liens du sang, on se livrait à un échange de pensées intimes. Là, comme à Bâville, on lisait Horace et Virgile; on y manifestait un culte pour les anciens. Le célèbre Arnauld disait qu'on apprend à écrire en français en étudiant Cicéron, et qu'on reconnaissait, au nombre, au mouvement, à l'harmonie du style, ceux qui fréquentaient les auteurs de l'antiquité, de même qu'autrefois la fable trouvait une voix plus mélodieuse aux oiseaux qui avaient voltigé sur le tombeau d'Orphée.

(25) Hist. lib. 1, n°. XII.—V. ce que disent aussi Bourdaloue sur Lamoignon, dans son sermon de l'aumône; D'Aguesseau (De l'éloq., IIIe. discours) : le cardinal Maury (Panégyrique de St.-Vincent-de-Paul); Dussault (Notice précédant l'oraison funèbre de Lamoignon, par Fléchier) :

Les Mémoires de St.-Simon contiennent une anecdote infâme sur le premier Président. Il s'agit de la propriété de la terre de Courson, que le caustique écrivain prétend avoir été dévolue à Guillaume de Lamoignon, par suite d'une condamnation capitale que ce magistrat aurait pro-

voquée contre le possesseur précédent. Fargue nomme, si y a autant de mensonges que de mots dansicerèct. Ce Fargues était, non, comme le dit l'auteur, un gentilhomme décapité par arrêt du parlement pour avoir participé aux troubles de la Fronde, mais un soldat parvenu au grade d'officier à force d'intrigues et de vols. Il fut condamné à être pendu, par sentence du tribunal d'Abbeville, le 17 mars 1665.

M. de Lamoignon fut revêtu de la terre de Courson, en sa qualité de seigneur haut-justicier, et en vertu de lettres patentes du 30 juillet 1667, par lesquelles le roi le subrogea en tous ses droits.

St.-Simon, comme duc et pair, haïssait tous les gens de robe qui disputaient à ces Messieurs la préséance au parlement, et il ramassait sans discernement toutes les calomnies que l'on débitait sur les familles des magistrats.

(26) Le fils aîné du premier président fut le grand-père de Malesherbes qui, pour avoir eu le noble courage de venir, de lui-même, défendre son roi, périt à 72 ans, sur un échafaud, dans le sang de toute sa famille égorgée sous ses yeux.

Dans un petit poème de M. Alexandre de Ségur, intitulée *La prison*, on trouve ce vers sur Malesherbes.

L'honneur de ton supplice a couronné ta vie.

V. le remarquable discours de rentrée, prononcé en 1841, par M. Dupin, sur cet illustre magistrat.

DE LA PUBLICITÉ

DES

DÉBATS EN MATIÈRE CRIMINELLE;

Par M. CAUSSIN DE PERCEVAL ,

Procureur-général près la Cour royale de Caen

Il est un principe dont l'adoption, long-temps sollicitée au nom de la raison humaine par les voix les plus puissantes des magistrats, des philosophes et des publicistes du siècle dernier, a été, pour la justice, le signal d'une heureuse révolution, et le commencement d'une ère nouvelle : ce principe, c'est celui de la publicité des débats judiciaires, substituée au secret des procédures criminelles. Voltaire, Beccaria, Servan et Filangieri furent les apôtres éloquents de cette grande réforme contemporaine de la rénovation politique et sociale de 1789.

La justice criminelle s'est donc éveillée à la publicité, en même temps que la France s'éveillait à la liberté politique. Cette communauté d'origine et de berceau n'a rien qui puisse nous étonner ; la justice

et la liberté ont toujours cheminé ensemble, issues des mêmes idées, enfantées par les mêmes besoins, filles des mêmes aspirations et des mêmes tendances. L'une a presque toujours souffert des douleurs de l'autre, comme elle a ressenti ses joies et partagé ses succès : union glorieuse, solidarité forte et puissante qui trouve tout à la fois son principe et sa sanction dans les besoins instinctifs et les nécessités les plus respectables du cœur de l'homme et de son intelligence.

Toutefois, en introduisant la publicité dans les débats de la justice criminelle, le législateur de 1789 n'a point consacré l'avènement d'une institution nouvelle ; la réforme accomplie à cet égard ne fut que le rappel heureux d'un principe beaucoup plus ancien que la monarchie française, d'un principe qui, pendant dix siècles, était entré dans le système de notre constitution judiciaire.

Inhérente à l'organisation même des Etats libres, la publicité régnait, avec un développement immense, sous le gouvernement démocratique de Rome et d'Athènes. Elle était une conséquence directe des institutions populaires qui régissaient la société antique. Merveilleusement favorable à l'éloquence, elle inspira la parole des Crassus et des Cicéron, d'Eschine et de Démosthène : mais, illimitée dans son exercice, elle réalisa tous les inconvénients et les désordres attachés à la liberté que la loi ne règle pas. La place publique n'est pas le séjour de la modération, du calme et de l'impartialité. Or, c'est là, qu'à ciel découvert, suscitée par les accusations

privées, mêlée au peuple, ou plutôt rendue par le peuple ou ses délégués, la justice grecque et romaine instruisait et jugeait sous le feu des passions qui bouillonnaient autour d'elle. La justice pouvait-elle sortir fraîche et pure de ce milieu embrasé? La mort de Socrate répond suffisamment à cette question pour la justice athénienne; le Forum ne fut pas plus irréprochable que l'Aréopage. Orageuse et violente à toutes les époques, on sait ce que la justice des Romains devint sous Sylla et ses successeurs. On la vit alors, publiquement vénale et tarifée, devenir l'objet des trafics les plus honteux, et des scandales les plus effrontés. L'histoire, en nous retraçant le hideux tableau de ces désordres, ne leur a pas épargné les stigmates de ses flétrissures.

Au fond de cette corruption, vivait cependant, intact et immaculé, le principe de la publicité judiciaire, principe élevé, moral et pur, trop élevé pour être atteint par les souillures de son application, trop moral et trop pur pour pouvoir être déshonoré par des abus qui ne procédaient que de l'exagération de sa forme et des vices de la constitution judiciaire dans laquelle il s'encadrait.

Ce principe, vivace comme tout ce que la raison soutient, survécut donc à toutes les misères de la justice démocratique. Il survécut à Rome et à sa domination, à l'empire, à sa décadence et à sa chute. La tradition gauloise le maintint au milieu des débris épars de la législation romaine, et l'invasion germanique, avec les désordres qui l'accompagnèrent, ne compromit pas sa destinée; car en même temps que le

principe du débat oral et de la publicité de l'audience vivait dans les Gaules, il coexistait dans les coutumes de la Germanie et les institutions des Francs. Son existence, ainsi liée au berceau de la monarchie française, a traversé, sous des formes diverses, les révolutions dynastiques des dix premiers siècles. Charlemagne et saint Louis reconnurent son existence, et jusqu'à la fin du XVe. siècle, le principe de la publicité domina la procédure criminelle.

L'ordonnance de 1498 vint, sous Louis XII, mettre un terme à sa longue et presque immémoriale durée. Alors le débat cessa d'être oral et public, ou plutôt le débat lui-même s'évanouit et disparut. On vit s'établir à sa place la procédure secrète. Une grande et triste révolution s'était accomplie.

Cette révolution a duré près de trois siècles. Pendant ce long espace de temps, l'instruction occulte a couvert de ses ombres les procès criminels; la lumière ne leur a été restituée qu'en 1789, quand de toutes parts la voix de la raison et de l'humanité redemandait la procédure orale, la plaidoirie publique, la discussion contradictoire de l'audience, en un mot, le retour du grand principe de la publicité.

Le voile dont la justice criminelle enveloppait ses opérations fut alors déchiré, aux applaudissements du pays: les ténèbres disparurent, la clarté rentra dans le prétoire, la loi du 9 octobre 1789, et celle du 24 août 1790, proclamèrent cette victoire de la raison, que les lois ultérieures, le pacte constitutionnel de 1814, et la charte de 1830 sont venus tour-à-tour saluer de leur sanction solennelle.

Le principe reconquis par nos lois modernes, n'a pas besoin d'être glorifié ; la raison publique en comprend tous les avantages. Il forme incontestablement la garantie la plus précieuse et la plus nécessaire du repos, de la fortune, de l'honneur et de la vie des citoyens ; il leur assure une justice tout à la fois consciencieuse et éclairée. Protégé par cette institution, si profondément incorporée dans nos mœurs, le citoyen repose en paix sous l'égide d'une loi égale pour tous.

Aussi n'est-ce pas à ce point de vue que je veux considérer la publicité judiciaire ; l'évidence se déclare et ne se démontre pas. Ce que je me propose, c'est d'appeler l'attention sur la constitution de la justice criminelle, considérée dans sa forme extérieure, c'est-à dire dans ses rapports avec les principes de la publicité, en examinant si ce principe influe sur la moralité publique et le mouvement des idées, et quelle est la nature de l'influence qui lui appartient.

Que cette influence existe, qu'elle soit réelle, efficace et sérieuse, c'est là une première question dont la solution me paraît offrir peu de difficultés. L'action des lois sur les mœurs, corrélative à celle des mœurs sur les lois, constitue désormais une vérité passée à l'état d'axiome, une vérité que de savants écrits ont mise en lumière, et sur laquelle Montesquieu a jeté les clartés de son génie. Si cette théorie ne peut rencontrer de dissidents, comment serait-il possible de contester l'influence analogue de

la publicité des discussions qui préparent l'application de la loi pénale ?

La justice dit aux populations, en ouvrant les portes de son temple : Venez à moi, réunissez-vous dans mon enceinte, assistez à mes opérations, voyez comment vos droits sont défendus et appréciés ; soyez témoins du zèle qui expose, de l'attention qui écoute, de l'impartialité qui juge. L'intérêt qui s'agite aujourd'hui, demain peut être le vôtre. Il importe que vous connaissiez tout ensemble vos lois, vos défenseurs et vos magistrats.

La publicité des discussions peut seule conduire à ce résultat. C'est elle qui répand et popularise la connaissance de la loi, de son esprit et de son texte. Il n'est donné qu'à bien peu de personnes d'assister à la formation de l'œuvre législative. Celles qui lisent la lettre de la loi, en l'absence d'un intérêt immédiat et personnel, ne sont guère plus nombreuses. La promulgation qui lui donne la publicité légale, ne la porte pas à la connaissance effective de chacun. La discussion publique de l'audience, l'intérêt qui s'y attache, les retentissements de la presse quotidienne, voilà vraiment les sources par lesquelles la connaissance de la loi se communique à tous, et descend dans l'intelligence des populations.

Cette première observation suffirait pour établir l'action de la publicité sur la morale des peuples et le cours de leurs idées. L'élément révélateur de la loi doit nécessairement produire les effets inhérents à la nature de la loi elle-même.

Cette vérité devient plus sensible, si l'on envisage

les faits qui se produisent au moment où intervient la publicité.

Dans ce travail animé de la discussion qui s'accomplit en présence de tous, et précède les discussions judiciaires, voyez que de théories jaillissent, que de systèmes apparaissent, que de thèses se développent! en un mot, combien est active, féconde, multipliée, l'œuvre journalière d'intelligence et de pensée, qui s'élabore dans le prétoire des tribunaux! arène toujours ouverte et souvent brûlante, où les droits, les prétentions, les intérêts positifs et souvent les intérêts matériels de la vie viennent se heurter et combattre!

Quels sont ces intérêts? Quels sont les combattants? Quels sont les juges du concours, et les arbitres de la victoire?

Les intérêts! c'est tout ce qu'il y a de plus grave et de plus saisissant, ce sont des questions d'honneur, de fortune, de vie et de liberté, questions formidables qui remuent souvent les principes les plus imposants de la morale et des sociétés.

Et ces questions parfois si émouvantes, par qui sont-elles débattues et agitées? Par des voix habiles, exercées, souvent éloquentes, armées de toutes les ressources que procure l'imagination fortifiée par l'étude, voix animées, qui passionnent la discussion, et par cela même accroissent son intérêt de tout ce qui s'attache d'intérêt à leur parole. On comprend tout ce que ces ouvriers actifs de l'intelligence et de la méditation peuvent introduire d'éléments nouveaux dans la circulation intellectuelle, tout ce que le choc

de leur parole fait jaillir d'étincelles, éveille d'échos, et communique d'ébranlement aux idées.

Enfin, quand la discussion s'est accomplie, quels sont les juges qui prononcent? Ce sont des hommes institués pour rendre la justice au nom du souverain, préparés à cette tâche difficile par de laborieuses études, des hommes qui offrent des garanties précieuses d'instruction et de moralité, des hommes que le pays honore et respecte, parce qu'il a foi dans leurs lumières et leur impartialité consciencieuse; en un mot, c'est la magistrature, ce clergé de la loi, qui, du haut de son siége, plane sur la discussion, et distribue les décisions de la justice avec l'autorité morale qui appartient à sa haute mission et au caractère dont elle est revêtue.

Ce sont là, il faut le reconnaître, des éléments qui, à toutes les époques, ont vivement agi sur les hommes et passionné les imaginations. Le cœur humain a besoin de mouvement et de vie, et rien n'est plus fait pour développer sa sensibilité instinctive que les grandes questions soumises à la décision de la justice criminelle.

Voltaire, cet esprit si altéré de gloire, avait bien compris tout ce que les questions judiciaires recèlent d'émotions et d'intérêt. Quand sa plume fatiguée ne pouvait plus demander les applaudissements au théâtre, c'est par des factums et des mémoires sur procès, qu'il captivait les cercles de Paris, et tenait la France attentive.

Que dirai-je de Beaumarchais, et de la vogue prodigieuse de ses mémoires? Rappellerai-je que l'appa-

rition d'un factum nouveau était un événement pour la France entière, qu'elle tressaillait des mêmes impressions que l'écrivain, qu'elle palpitait des mêmes espérances, des mêmes désirs, des mêmes anxiétés et des mêmes colères ?

Précédemment, et sous Louis XIV, ne vit-on pas le procès de Fouquet développer la même attente et les mêmes sympathies en inspirant l'amitié éloquente de Pelisson, les beaux vers de Lafontaine, et la prose touchante de Sévigné ?

Et cependant la publicité des débats n'existait pas alors. La justice était un sanctuaire interdit aux regards de la foule. La plume de l'écrivain, inspirée par le génie, traçait de vives peintures et d'admirables tableaux sans doute ; mais en toute chose, la nature et la réalité ont une éloquence que le génie lui-même atteint difficilement. Or, les situations que décrivait la verve d'une plume habile, la publicité les développe matériellement à tous les regards. Notre œil les voit, les suit, et les juge. Ces personnages que dessinait le génie de l'écrivain, nous les voyons, vivant de la vie réelle, se mouvoir, s'agiter et combattre ; ces intérêts qui, loin des regards, se défendaient par leurs écrits, nous les voyons aujourd'hui, vivants et animés, se défendre eux-mêmes et poser sous nos yeux. Le récit a fait place à la réalité, et nous avons maintenant la nature au lieu du tableau.

Aussi, quelle fièvre d'empressement et de curiosité les grands débats de nos cours d'assises n'excitent-ils pas ? Je pourrais multiplier les exemples. Il me suffira de rappeler à vos souvenirs tel procès récent et

célèbre, dont les préoccupations ardentes faisaient pâlir les questions les plus graves de la politique étrangère.

Et comme si ce n'était pas assez de ces flots tumultueux d'une population qui se précipite dans le prétoire et remplit son enceinte, voici la presse qui, avec ses procédés plus rapides que la parole, recueille tous les éléments du débat, ses phases diverses, ses incidents variés, ses péripéties, la parole enflammée de l'orateur, les accents sévères de l'accusation, l'arrêt solennel de la justice. La voici qui, avec les mille échos dont elle dispose, et ces voies merveilleuses de communication qui chaque jour activent la circulation de l'homme et de sa pensée, la voici qui jette ses innombrables clartés sur la justice, et verse sur ses actes, ses discussions et ses arrêts, les flots journaliers d'une publicité immense comme le monde et rapide comme l'éclair.

J'ai parlé de la publicité des débats criminels sous la législation grecque et romaine. Privée des ressources de l'imprimerie, fugitive et restreinte aux proportions matérielles du théâtre où elle se produisait, bornée enfin par le temps et l'espace, cette publicité de la procédure antique était, il faut le reconnaître, bien chétive et bien imparfaite, comparée à la diffusion universelle et instantanée que, de nos jours, les rayonnements quotidiens de la presse communiquent aux débats de la justice.

Au sein d'une société ainsi faite, d'une justice ainsi constituée, en présence d'intérêts aussi brûlants et d'une publicité ainsi surexcitée, il n'est pas pos-

sible qu'une haute influence ne soit pas exercée par la publicité judiciaire sur le cours des idées contemporaines, et spécialement sur l'état de la morale publique.

Cette publicité est-elle salutaire ou dangereuse? Faut-il la déplorer comme un malheur, ou la bénir comme un bienfait?

La publicité judiciaire n'existe pas aujourd'hui telle que 89 nous l'a faite. Successivement consacrée par les lois de 1789 et 1790, elle a été solennellement proclamée par la Charte de 1814, mais avec une restriction qui ne se trouvait pas dans les lois antérieures.

Ces lois avaient décrété le principe de la publicité d'une manière absolue. Le pacte constitutionnel de 1814 a permis aux tribunaux d'y déroger, et d'ordonner que les débats seraient secrets lorsque la publicité offrirait des dangers pour les mœurs ou l'ordre public. La Charte de 1830 a renouvelé tout à la fois la règle et l'exception.

Ainsi modifié, le principe de la publicité des débats en matière criminelle rencontre encore de sévères critiques, et des adversaires que les précautions sagement restrictives du législateur moderne ne désarment pas.

La publicité, disent-ils, offre à tous les regards le malfaiteur et son crime. Cette exhibition publique a des dangers que le châtiment ne fait pas disparaître, et que décuple l'acquittement. Le crime appelle le crime, l'exemple a son influence communicative, son entraînement contagieux, sa fascination. Il développe,

sous l'étreinte d'une préoccupation immodérée, produite par de tels spectacles, je ne sais quelle manie imitative, que la perspective des expiations judiciaires est impuissante à réprimer, et qui souvent se traduit en forfaits analogues.

Et les leçons qui jaillissent de ces débats ouverts à la curiosité publique, sont-elles donc toujours salutaires et profitables à la société? Non. La publicité vulgarise imprudemment les secrets et les procédés du crime, elle popularise quelquefois de détestables enseignements. Elle éclaire le peuple à la manière des incendies. Elle s'adresse indistinctement à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les conditions. La jeune fille et sa mère, l'enfant et le vieillard, l'adolescent et l'adulte, sont conviés à ses initiations. Et qu'arrive-t-il? Tantôt elle ôte à l'innocence le bandeau qui lui couvrait les yeux, et lui révèle des mystères ignorés, détruisant ainsi, par une sorte d'impiété, la pureté de ses impressions et la virginité de sa pensée. Tantôt, rencontrant une perversité déjà formée, elle aiguise sa malfaisante intelligence, elle arme ses mauvais instincts d'une habileté funeste, ou bien encore elle lui apprend jusqu'à quel point on peut violer la loi, sans tomber sous l'application de ses sévérités. Elle lui révèle enfin l'art dangereux de côtoyer le crime, sans encourir les rigueurs de la pénalité.

Ainsi, l'éducation de l'homme pervers est faite par la justice elle-même. Grâce à ses imprévoyantes divulgations, le crime s'élance tout armé de la tête et du cœur où il sommeillait dans les liens d'une trop heureuse ignorance.

N'est-il pas d'ailleurs déplorable que l'orgueil du coupable puisse trouver dans la publicité, telle que nos mœurs la font, une satisfaction et un aliment? On s'occupe en général trop peu du crime, et trop du criminel : sa figure, son geste, son costume, sa démarche, tout est analysé, constaté, décrit avec empressement et curiosité. Curiosité téméraire! empressement indiscret! Préoccupé des regards de la foule, le criminel se drape, et il pose sur le piédestal que lui a construit la publicité. Il songe à son maintien qu'il étudie, à son attitude qu'il compose, et, s'il est frappé par la justice, il rêve à ses mémoires, auxquels les lecteurs ne manqueront pas.

Dans ce siècle où la vanité déborde de toutes parts, où tant d'esprits en délire, et d'imaginations malades s'indignent du silence et de l'obscurité, comme de la plus intolérable des situations, ces publics encouragements prodigués à la vanité des criminels, ne recèlent-ils pas les plus sérieux dangers pour la morale des peuples et le repos des sociétés? N'est-il pas à craindre qu'il ne se rencontre des hommes altérés de bruit et de renommée, qui, ne pouvant occuper l'attention autrement qu'au prix d'un forfait, aimeront mieux la voix de l'accusation que le silence, les colères de la société que ses dédains, et les imprécations de l'opinion publique que son indifférence?

Enfin, est-il bien judicieux de placer la magistrature en contact immédiat avec les populations? On respecte davantage ce qu'on voit à distance, et la vénération qu'inspirent les organes de la loi, est un sentiment que, dans un intérêt social et de morale

publique, il est utile de préserver de toute atteinte. Nest-il pas à craindre que ce respect salutaire ne dépérisse et ne s'altère sous l'influence de la publicité? Des paroles irritantes, des discussions pleines d'amertume et de violence ont quelquefois retenti dans l'enceinte des tribunaux. Ces violences et ces emportements ont, il est vrai, toujours été réprimés; mais peut-il être convenable et utile d'offrir de tels spectacles aux populations?

Ces inconvénients divers, dont je n'ai pas voulu affaiblir l'expression, peuvent être exagérés, mais ils ne sont pas imaginaires; plusieurs d'entre eux ont même une gravité qui appelle de sérieuses méditations. Ils ont déjà éveillé la sollicitude du Gouvernement, et provoqué de sages et récentes dispositions (1): peut-être sollicitent-ils de la sagesse des tribunaux une application plus fréquente du huis-clos, confiée par l'art. 64 de le Charte constitutionnelle à leur appréciation discrétionnaire.

Plusieurs des reproches dirigés contre la publicité sont fondés, je le répète; je ne suis pas de ceux qui ne savent honorer un principe que par la négation obstinée des inconvénients que produit parfois son application, et je sais qu'en ce moment l'Allemagne, la sérieuse et méditative Allemagne, hésite devant l'adoption du principe de la publicité judiciaire. C'est une question qui l'agite depuis plusieurs années, et sur laquelle s'exercent les réflexions de

(1) Notamment la loi sur les substances vénéneuses, du 19 juillet 1845.

ses penseurs, de ses jurisconsultes et de ses publicistes.

Mais si je comprends les inconvénients attachés à la publicité, je sais aussi reconnaître les avantages signalés qu'elle produit au point de vue de l'intérêt général, de la conscience publique, et de la moralité des populations. J'essaierai de retracer ses principaux bienfaits; mais, avant d'en esquisser le tableau, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions sur les critiques elles-mêmes, dont je me suis constitué l'interprète.

La publicité des débats judiciaires en matière criminelle n'est pas une institution récente. J'en ai tracé la rapide histoire. Réveillée en 1789, après un sommeil de trois siècles, elle a été depuis cette époque constamment expérimentée et pratiquée; et, maintenant, elle a pris place parmi les institutions les plus précieuses et les plus chères au pays. Un principe faux et malfaisant n'eût pas été exhumé: en tous cas, il n'eût pas résisté à une épreuve nouvelle de cinquante années.

Il offre des périls, il entraîne des inconvénients! Mais où sont les institutions (je parle des plus respectables et des plus saintes) dans lesquelles le mal ne vient pas se mêler au bien? Il serait étrange vraiment que le principe de la publicité échappât à cette inévitable loi des choses humaines. Pour juger un principe, il faut mesurer le mal et le bien que produit son application; si le bien domine le mal, le principe est justifié, il faut le garder et le bénir.

Il me semble d'ailleurs qu'on impute à la publicité judiciaire des inconvénients qui ne lui appartiennent

pas en propre, et qui procèdent de la forme politique et sociale qui nous gouverne, des inconvénients qui se produiraient encore, lors même que la publicité judiciaire n'existerait pas, je veux parler des dangers qu'entraînent les révélations des débats criminels, des périlleuses leçons qu'ils renferment, et de cette espèce de vertige imitateur que développe quelquefois le crime offert en spectacle, et livré aux regards de la foule par le grand jour de la publicité des débats.

La publicité judiciaire n'est qu'une des formes de cette publicité générale qui, dans l'état de notre société moderne, enveloppe, éclaire, illumine toutes choses. Pouvez-vous faire que cette publicité n'existe pas, et par exemple que les innombrables retentissements de la presse ne publient pas le crime et ses détails, aussitôt que le crime est commis, et quelquefois avant que la justice informée n'en poursuive l'auteur? Si la divulgation est dangereuse, est-il juste de n'en demander compte qu'à la publicité de nos audiences?

On veut apparemment que le crime reste ignoré pour ne pas susciter d'imitateurs; ou du moins l'on veut que la pensée publique ne concentre pas sur le criminel et son forfait, ses préoccupations passionnées qui, dit-on, échauffent et font éclore des germes funestes. Mais alors imposez silence à la presse qui sait et publie tout, fermez les théâtres qui demandent au crime la matière de leurs sombres drames; faites plus, changez la constitution du cœur humain. Lorsqu'un grand forfait vient épouvanter la société, empêchez l'opinion publique de tressaillir, et de

communiquer l'émotion à toutes les fibres du corps social, ou bien tracez des limites à cette impression instinctive et universelle, et dites-lui : Tu n'iras pas plus loin.

Vous redoutez les enseignements des révélations judiciaires, qui dévoilent au peuple des secrets dangereux ; mais cette divulgation incessante, tout nous y conduit, nous y entraîne, nous y précipite, et l'on se heurte ici au grand problème du bien ou du mal attachés aux progrès immodérés de l'instruction. Voyez les récits et quelquefois les dissertations de la presse, voyez les livres qui circulent sous le patronage des noms les plus respectés; voyez les chaires publiques de l'enseignement ouvertes à tous, accessibles à tous, et du haut desquelles l'instruction, la science et ses secrets descendent chaque jour au milieu des populations. La publicité est partout, l'instruction prodigue partout sa lumière, ses progrès successifs tendent à diviser à l'infini le dépôt des connaissances humaines; le jour et la clarté font irruption en tous lieux et en toutes choses; l'inconnu, le mystère et le secret ont fait leur temps.

Absolvons donc la publicité judiciaire du reproche qu'on lui adresse, soit de faire jaillir par ses révélations de périlleuses lumières, soit d'exciter, en fixant la pensée publique sur le criminel, un déplorable entraînement d'imitation. Dans tous les temps, il y a eu des natures sombres et perverses qui ont commis le crime pour assouvir d'épouvantables instincts, ou satisfaire un affreux besoin de célébrité. Il n'est pas nécessaire pour s'en con-

vaincre de remonter à Erostrate et à l'incendie du temple d'Ephèse. Il suffit d'ouvrir les Annales criminelles de notre histoire ; on verra que, durant l'interrègne de la publicité, il s'est fréquemment rencontré de ces organisations monstrueuses que la nature semble avoir créées en un jour de colère, exceptions sauvages qui ne peuvent venir en aide à aucune théorie, parce qu'elles sont en dehors de toutes les règles et de toutes les prévisions. La publicité judiciaire est en droit de répudier cette abominable paternité.

Maintenant, qu'il me soit permis d'arrêter quelques instants votre attention sur les avantages considérables et vraiment sociaux qui lui sont attachés.

La publicité judiciaire répond à un besoin instinctif du cœur et de la raison de l'homme, besoin légitime, respectable et moral. Ce besoin, c'est l'idée en quelque sorte innée du droit qui le fait naître et produit ses exigences. Oui, les hommes qui voient la justice sévir et frapper, ont besoin d'être convaincus qu'elle frappe et sévit dans les termes de sa mission, c'est-à-dire légitimement et dans l'intérêt général, et, pour rappeler ici de belles paroles qui expriment cette idée (1) : « Les hommes n'ont jamais « pu supporter de voir le châtiment tomber d'une « main humaine sur une action qu'ils jugeaient in-« nocente. La Providence seule a le droit de traiter « sévèrement l'innocence, sans rendre compte de ses « motifs. L'esprit humain s'en étonne, s'en inquiète

(1) M. Guizot.

« même ; mais il peut se dire qu'il y a là un mys-
« tère dont il ne sait pas le secret, et il s'élance
« hors de ce monde pour en trouver l'explication.
« Sur la terre, et de la part des hommes, le châ-
« timent n'a droit que sur le crime. »

La théorie tout entière de la pénalité est renfermée dans cette réflexion. La justice tend à l'exemple plutôt qu'au châtiment. Son caractère principal, c'est d'être exemplaire, réformatrice et instructive ; c'est là son but, sa destination et sa fin : la publicité seule peut l'y conduire. Comment, en effet, comprendre sans elle cette exemplarité moralisatrice ? Une justice secrète et silencieuse, un châtiment prononcé dans l'ombre, après de mystérieux débats, ne susciterait que la défiance, et autoriserait sur sa légitimité des doutes subversifs de ses enseignements.

La publicité peut seule éclairer et convaincre la conscience publique. Voilà pourquoi, provoquant elle-même la surveillance et le contrôle de l'opinion, la loi veut que le débat soit public, la défense et l'accusation publiques, l'arrêt public, de telle sorte que chacun puisse voir, comprendre et juger.

Rendue dans de telles conditions, la justice pénale exerce la plus salutaire autorité. Témoins et juges en quelque sorte de l'accusation et de la défense, les populations s'associent par l'intelligence à la décision qui frappe et réprime ; elles s'habituent à ne point séparer l'idée du mal, de celle du châtiment.

La publicité satisfait donc au besoin le plus intime de la conscience publique, et c'est déjà un résultat fécond et moralisateur qu'elle produit. Pénétrons

maintenant plus profondément dans sa constitution et ses conséquences, nous reconnaîtrons qu'elle sert puissamment les intérêts de la morale.

Nous vivons à une époque de civilisation extrême, où l'esprit humain, fatigué de loisirs, se tourmente, se consume et s'agite pour découvrir des voies nouvelles. En toute matière, le domaine de la tradition et de la foi s'appauvrit et diminue chaque jour sous les efforts de l'esprit d'examen et de contrôle; le scepticisme et la controverse s'attaquent à tout, discutent et vérifient tous les principes, révisent toutes les opinions, ébranlent toutes les doctrines, et parfois remuent les bases les plus antiques de l'organisation sociale.

Dans ce siècle de la rénovation et du mouvement, les théories les plus aventureuses se produisent, les idées les plus périlleuses se font jour; servies souvent par les facultés les plus heureuses de l'imagination et du talent, elles tendent à s'infiltrer dans le corps social. Le bon sens public n'a point encore subi d'altération, grâce au ciel! Néanmoins les consciences sont parfois troublées; parfois, les notions du bien et du mal sont obscurcies; la saine, la pure, la vraie morale n'apparaît pas toujours distinctement.

En face de ce péril, il est bon qu'il existe un pouvoir revêtu d'un grand ascendant, qui relève d'une main ferme le flambeau de la morale, qui rétablisse nettement, à sa lumière ranimée, les notions incertaines de l'honnête et du juste, qui rappelle et signale les vrais principes, en un mot, qui éclaire et raffermisse les consciences, en faisant justice des erreurs, des sophismes et des témérités.

Ce pouvoir régulateur et tutélaire, c'est la justice, à laquelle toutes les idées, tous les systèmes, toutes les conceptions aboutissent; la justice, aux pieds de laquelle toutes les prétentions de l'esprit humain se donnent en quelque sorte rendez-vous par les intérêts qu'elles font éclore.

C'est là, une mission éminemment sociale et glorieuse; mais comment la justice l'accomplirait-elle, si la publicité ne venait pas chaque jour couronner son œuvre d'une éclatante lumière, et multiplier les retentissements de sa voix?

Sans la publicité, la justice ne serait qu'une divinité muette, dont les décisions matériellement obéies, mais destituées d'influence morale et d'enseignement, iraient aussitôt mourir et s'éteindre dans la poussière des greffes, ou dans de froids recueils, dépôts silencieux qu'interrogeraient seules les élucubrations de la science, les nécessités professionnelles ou les explorations isolées de l'intérêt particulier.

La publicité! voilà ce qui permet à la justice de parler aux hommes réunis, voilà ce qui fait son utilité, sa puissance, sa grandeur et sa vie!

On lui demande compte des excentricités perverses, qui, par une déviation monstrueuse de ses enseignements, viennent de loin en loin puiser à sa source des inspirations criminelles. Il serait plus équitable et plus juste de la juger par les faits généraux qui s'accomplissent dans son enceinte, et les conséquences normales, régulières, qu'elle produit habituellement.

La publicité est un cours permanent où le devoir et la morale sont enseignés, non pas théoriquement

et par voie d'abstraction, mais par le spectacle animé du mal réel que produit la violation de la loi. Eclairé par le débat, qui proclame l'union de ces deux idées : *crime* et *châtiment*, le spectateur comprend qu'indépendamment des satisfactions intimes de la conscience, il est de son intérêt matériel et terrestre de demeurer soumis à la loi morale du devoir, et à la loi positive qui la sanctionne. Car il voit comment et par l'effet de quelles circonstances, le plus souvent providentielles et inattendues, les crimes le plus habilement conçus et préparés se découvrent à la justice humaine, et rencontrent l'expiation pénale.

Croyez-le bien, les enseignements de la justice s'imposent eux-mêmes ; leur pénétrante action, leur incisive efficacité sait bien se faire accepter, même des hommes superficiels et légers, qui ne franchissent le seuil des tribunaux que pour assister à des tournois de paroles, ou qui ne lisent le récit des scènes judiciaires que dans l'espoir d'amuser les loisirs d'une existence inoccupée.

La publicité des débats éclaire l'inexpérience, révèle le danger, et signale les écueils que sans elle on ne connaîtrait souvent qu'après le naufrage. Le vice élégant, l'immoralité hideuse, l'orgie, fille de l'oisiveté, qui commence par des fautes et finit par des crimes, l'usure et les formes variées qui la déguisent, les mensonges de l'agiotage, les déceptions qu'il offre à la crédulité publique, l'improbité qui s'affilie pour le vol, la férocité sanguinaire qui se coalise pour le meurtre, ces associations redoutables qui ont leur organisation, leur langage, leurs procédés, leurs signes de ralliement, ces plaies multi-

pliées qui sillonnent le corps social, ces misères et ces turpitudes qui déshonorent la vieillesse des civilisations, c'est la justice qui les met à nu par l'énergique et vive empreinte du fer vengeur remis en ses mains.

N'est-ce donc rien, pour la morale et la paix publique, que la divulgation quotidienne de ces infamies ? N'est-ce rien que cette clarté journalière jetée sur cette effroyable variété de combinaisons criminelles ? C'est là, sachons le reconnaître, un avertissement de chaque jour, une sorte de mise en demeure incessante pour les hommes honnêtes dont l'esprit ne soupçonnerait pas ces périls multipliés, et par l'effet de cette sécurité même, serait souvent impuissant à s'en préserver. La publicité, phare lumineux, les éclaire, les guide et les protége. Elle instruit et mûrit l'esprit qui observe ; elle escompte pour lui les rudes leçons de la vie ; elle lui communique une expérience hâtive, qu'on n'acquiert le plus souvent qu'avec les années, et au prix de tristes et personnelles épreuves. Voilà les enseignements vrais, les enseignements ordinaires, les enseignements directs de la publicité : c'est par eux qu'il convient de la juger et d'apprécier son utilité sociale.

Les impressions qu'elle développe sont généralement favorables à la cause de la morale et du bon sens public.

La morale ! Je ne citerai qu'un exemple entre mille, mais il est saisissant, et il a dû rester fixé dans toutes les mémoires. On se souvient du parricide Benoit, assassin de sa mère et de son ami. Devant une foule immense accourue aux débats, une voix éloquente (1) décrivait cette vie de souil-

(1) Me. Chaix-d'Est-Ange.

lures et de crimes, d'impuretés et de sang. Les preuves étaient terribles, elles grandissaient incessamment, et le coupable était là, écrasé, supplicié, torturé sous l'impitoyable étreinte d'une parole brûlante. Enfin, au moment où une effroyable évidence envahissait tous les esprits, on vit le misérable tomber éperdu, haletant, criant grâce, et murmurant, dit-on, l'aveu du double crime accompli par sa main. Ah ! sans doute le frissonnement qu'excita dans l'auditoire cet instant suprême, plus douloureux mille fois pour le coupable que ne dut l'être l'échafaud, peut être revendiqué par nous comme une impression profondément salutaire. L'horreur du crime et du criminel ne saurait jamais être un sentiment stérile pour la morale.

La publicité n'est pas moins utile pour éclairer le bon sens public, éteindre des prestiges, détruire des illusions, en un mot, faire luire la vérité. Que d'erreurs dissipées au souffle puissant de sa parole ! On se rappelle ces disciples fervents d'une secte aventureuse qui, s'attaquant aux bases fondamentales de la société, prétendait renouveler toutes choses parmi nous, et l'organisation de la famille, et la constitution du droit de propriété, au nom d'une extravagante et impossible communauté. Grâce à des prédicateurs quelquefois éloquents, le prosélytisme cheminait à la satisfaction des adeptes, lorsqu'un jour la justice intervint. Elle fit descendre sa lumière sur cette association et ses doctrines insensées.

Que se passa-t-il ? Vous ne l'avez pas oublié. Jugée dans l'ombre et le secret, l'œuvre saint-simonienne

eût obtenu la faveur de la persécution et l'honneur du martyre. Jugée publiquement et à la face de tous, on la vit à l'instant même s'abîmer dans un ridicule immense, qui n'était autre chose que la victoire du bon sens (1).

On craint les paroles irritantes, la violence publique du langage, l'emportement agressif des passions, à qui la publicité judiciaire offre une tribune de plus.

Ce sont des ferments agitateurs dont il serait sage apparemment de préserver l'esprit public.

Ces craintes me touchent faiblement, car j'ai foi dans le bon sens national, que l'exagération peut bien séduire un instant, mais qui n'accorde ses sympathies durables et ses applaudissements réfléchis qu'à la modération et à la vérité. J'ai foi dans l'excellent esprit du barreau, qui défend avec chaleur les intérêts dont il est l'organe, mais qui ne s'associe pas à leurs passions, parce qu'avant tout l'avocat est homme de conscience et de légalité ; j'ai foi enfin dans la fermeté vigilante des magistrats, qui sauront toujours, faisant usage au besoin des pouvoirs dont ils sont armés par la loi, défendre et sauvegarder les convenances du prétoire contre les écarts d'une parole téméraire.

Je le sais, un langage violent et injurieux a quelquefois retenti dans le sanctuaire même des lois; l'exaltation politique l'inspirait. On a vu les partis, vaincus sur les champs de bataille de la place publique,

(1) . . . . Ridiculum acri
Fortius et melius magnas plerumque secat res.

se poser agressifs et provocateurs devant la justice, qui leur demandait compte du sang versé. Le temps de ces scandales commence à s'éloigner, et je n'aime pas à évoquer ces souvenirs que je rappelle ici sans amertume, dans le seul intérêt d'une thèse de philosophie judiciaire. Toutefois, je dirai que la publicité même de ces désordres, auxquels ne faillit pas la répression judiciaire, a concouru puissamment à en prévenir le retour. Oui, le spectacle de ces violences a réagi salutairement sur l'opinion publique. Cette ivresse furieuse des passions politiques avait, comme celle de l'esclave de Lacédémone son enseignement et sa moralité. Elle fut une lumière pour l'opinion; elle souleva la réprobation des cœurs honnêtes et modérés. Elle rallia les hommes de conscience et de bonne foi, dans une impression commune, favorable à la cause de l'ordre et de la paix publique. Elle servit enfin à éclairer le pays sur l'avenir que lui réservaient, en cas de victoire, ces fougueux réformamateurs.

Dois-je insister sur l'exposé trop étendu déjà du bien social qu'accomplit la publicité ? Vous la signalerai-je, sentinelle attentive de la morale, imprimant ses flétrissures redoutées aux fraudes et aux immoralités que la loi pénale n'atteint pas! C'est ainsi qu'elle sert de supplément à la pénalité, remédiant à son insuffisance, réparant ses lacunes et subvenant à ses omissions. Vous le savez, la fraude est habile à éluder la loi, et souvent elle s'arrête au seuil de la peine; mais l'on n'élude pas les clartés formidables que la publicité répand, et, grâce à elles, quand la loi dé-

sarmée est obligée de reconnaître son impuissance, la conscience publique ne demeure pas du moins sans satisfaction. Ah ! croyez-le bien, plus d'une perversité a reculé devant la terreur de son appareil et de ses révélations, qui n'aurait pas hésité à braver les chances d'une pénalité dont un débat solitaire et secret aurait précédé l'application.

Je pourrais poursuivre ce tableau; mais je comprends le besoin d'abréger. Je me résume, et je dis :— Le débat oral et la publicité en matière criminelle, ces vieilles institutions judiciaires, reconquises depuis cinquante années, font pour toujours partie de notre droit public; elles n'en pourraient plus être détachées. Précieuse, comme garantie individuelle et sanction d'une impartiale justice, la publicité est en outre salutaire et utile, comme instrument d'ordre et de moralité publique. Les inconvénients qui se mêlent à son application, ont leurs racines ailleurs. La suppression même de la publicité, si elle était possible, ne les détruirait pas. Ils sont faibles d'ailleurs, comparés à l'importance des avantages auxquels ils correspondent. La prudence du législateur a pris soin de les atténuer par des précautions prévoyantes. Les progrès de la raison publique, la sagesse et la fermeté des tribunaux sauront achever l'œuvre, et développer les fruits heureux que récèle le principe éminemment fécond de la publicité judiciaire.

DE L'ARGENTURE

GALVANO-PLASTIQUE

DE L'ACIER;

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre associé-résidant.

Le dépôt de l'argent sur l'acier par la pile, constitue l'une des applications les plus importantes des procédés galvano-plastiques ; mais c'est en même temps celle qui présente le plus de difficultés dans la pratique, lorsqu'on tient à obtenir une argenture solide. Aussi, préfère-t-on généralement l'emploi de la dorure pour les objets en acier, quoique la différence de valeur qui existe entre l'or et l'argent permît d'y déposer, pour le même prix, une couche beaucoup plus épaisse de ce dernier métal. En effet, l'or adhère directement sur l'acier, dont la dorure galvano-plastique n'exige d'autres précautions, que de bien décaper la pièce avant de la plonger dans le bain de cyanure double d'or et de potassium. Mais il n'en est pas de même de l'argent, dont on ne peut obtenir un dépôt solide sur l'acier, qu'après l'avoir revêtu

d'une couche de cuivre, au moyen de cyanure double de cuivre et de potassium.

Indépendamment de la difficulté occasionnée par cette opération préalable du cuivrage, qui exige un courant galvanique beaucoup plus fort que l'argenture, il est encore une autre cause qui fait préférer l'emploi de la dorure sur l'acier. C'est qu'en supposant les couches métalliques de la même épaisseur, la couche d'or préserve mieux l'acier de l'oxidation que celle d'argent. En effet, si l'on se borne à revêtir l'acier d'un léger dépôt d'argent, non-seulement il n'est pas mis à l'abri de l'oxidation lorsqu'il est exposé à l'influence de l'humidité, mais même il s'altère plus promptement qu'auparavant, et l'on voit l'argenture, qui ne paraissait d'abord rien laisser à désirer, se recouvrir au bout d'un certain temps d'une foule de petites piqûres. Cela tient sans doute à ce que la couche d'argent, assez légère pour donner passage à l'influence des agents extérieurs, forme, par son contact avec l'acier, une véritable pile, dans laquelle l'argent joue le rôle de métal négatif, et l'acier celui de métal positif. Une couche d'or très-légère ne garantit pas non plus complètement l'acier contre les effets de l'oxidation; mais elle l'en préserve beaucoup mieux, l'or étant un métal négatif à un degré moins prononcé que l'argent, qui, sous ce rapport, tient le second rang après le platine.

Enfin, il n'est pas rare, après avoir cuivré avec soin la pièce d'acier qu'on se propose d'argenter, et après s'être assuré que la couche de cuivre est parfaitement adhérente, de voir cette couche se dissoudre

en partie dans le bain de cyanure d'argent. Il arrive alors que l'argent adhère seulement dans les endroits où le cuivre s'est maintenu intact, et il devient impossible de le faire prendre sur les parties où l'acier a été mis à nu. Quelquefois aussi, le dépôt d'argent paraît se former d'une manière satisfaisante ; mais lorsqu'on vient à le frotter pour en essayer la solidité, on remarque que l'adhérence n'est qu'apparente, et que la couche de cuivre qui a d'abord déterminé ce dépôt, s'est trouvée entièrement dissoute. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a d'autre ressource que de recommencer en entier les deux opérations du cuivrage et de l'argenture.

Plus la couche de cuivre est légère, plus on est exposé au résultat fâcheux qui vient d'être indiqué. Il est donc indispensable de prolonger long-temps l'opération du cuivrage. Il faut en même temps éviter, en cuivrant, d'employer pour anode du cuivre qui ne serait point exempt de zinc; car quelque petite que soit la proportion de ce dernier métal, elle nuit toujours à la solidité du cuivrage destiné à recevoir l'argenture Le moyen qui paraît le plus avantageux consiste à préparer le cyanure de cuivre au moyen de son oxide précipité du sulfate de cuivre par le carbonate de potasse, et à se servir pour le cuivrage d'un anode de platine, en ajoutant de temps en temps, dans la solution de cyanure, une nouvelle quantité d'oxide. Alors on est certain d'avoir un dépôt de cuivre pur. L'anode de platine accélère d'ailleurs le dépôt du cuivre, tandis que si on emploie un anode de cuivre, il ne tarde pas à se couvrir d'oxide, et dès

lors ne conduit plus l'électricité que d'une manière imparfaite.

Quoique, dans les différents traités de *galvanoplastie*, le fer et l'acier paraissent avoir été assimilés l'un à l'autre, en ce qui concerne l'argenture, ils offrent cependant entre eux, sous ce rapport, une différence bien tranchée; car le fer peut s'argenter directement d'une manière solide et sans cuivrage préalable. Cette différence semble tenir uniquement à la présence du carbone dans l'acier, puisque, lors même qu'il a été détrempé, on éprouve la même difficulté pour y faire adhérer l'argent. Par suite de cette application plus facile de l'argent sur le fer, on peut même parvenir à argenter l'acier, en le recouvrant d'abord d'une légère couche de fer au moyen du cyanure ferrugineux, ou en employant du cyanure d'argent et de potassium, auquel on ajoute une certaine proportion de cyanure ferrugineux; mais il faut remarquer que le dépôt qui se forme alors n'est pas parfaitement adhérent.

Une couche d'étain appliquée sur l'acier offre encore un moyen pour y faire adhérer l'argent; mais de même que l'argenture, l'étamage s'obtient plus difficilement sur l'acier que sur le fer. Cette opération exige l'emploi d'une pile assez énergique, que l'on fait agir sur une solution d'oxide d'étain, dans la potasse rendue caustique par l'hydrate de chaux. L'acier étamé de cette manière peut s'argenter ensuite avec solidité. Mais à la difficulté de l'étamage se joint l'inconvénient résultant du peu de dureté de l'étain, qui rend l'argenture moins susceptible de résister aux frottements.

Voici une autre méthode plus simple que les précédentes, et qui m'a paru en même temps présenter des résultats plus satisfaisants ; elle consiste à plonger l'acier pendant quelques instants dans une solution composée d'un mélange de nitrate d'argent et de nitrate de mercure, avec une faible proportion d'acide nitrique. Pour former cette solution, il suffit de faire dissoudre dans 120 grammes d'eau, un gramme de nitrate d'argent et un gramme de nitrate de mercure, en y ajoutant ensuite 5 grammes d'acide nitrique. L'acier, après avoir été plongé dans ce mélange, se recouvre presque instantanément d'un léger dépôt de couleur noire, qu'on enlève par le frottement ; on achève de le nettoyer dans de l'eau renfermant un peu de carbonate de potasse, et il se trouve alors disposé à recevoir la couche d'argent qui se forme avec facilité. Lorsque la pièce d'acier a été soumise pendant quelques instants à l'action de la pile, dans le bain de cyanure d'argent et de potassium, et qu'elle a pris la couleur blanche dans toutes ses parties, il est essentiel de l'en retirer ; et, après l'avoir lavée dans de l'eau pure, de la faire sécher au moyen d'une lampe à esprit de vin, jusqu'à ce qu'elle devienne légèrement brûlante à la main. Après cette opération, qui a pour effet d'augmenter l'adhérence de la couche d'argent, on achève de lui donner l'épaisseur convenable, en faisant agir de nouveau le courant électrique. L'argenture se trouve alors susceptible de résister à un bruni prolongé, et l'action d'une forte chaleur n'en altère même pas la solidité.

Un moyen très-simple de s'assurer si la couche

d'argent a atteint une épaisseur suffisante pour préserver l'acier de l'oxidation, consiste à appliquer sur la pièce argentée un peu de sulfate de cuivre. Tant que l'argent contracte une couleur jaune, c'est un indice certain que la couche n'est pas suffisamment épaisse, et qu'elle est encore perméable, puisqu'elle permet au sulfate de cuivre d'exercer son action sur l'acier.

Pour obtenir une argenture solide, il n'est pas nécessaire d'employer le cyanure préparé avec l'argent pur. L'argent qui renferme du cuivre produit un effet aussi satisfaisant, sauf la blancheur un peu moins grande du dépôt. Il suffit, pour préparer ce cyanure, de faire dissoudre directement, à l'aide de la pile et d'une chaleur modérée, l'argent allié au cuivre dans le cyanure de potassium. On évite ainsi l'embarras assez grand, résultant de la purification de l'argent et de la préparation chimique de son cyanure. Dans tous les cas, il est essentiel, pour la solidité du dépôt, que le courant galvanique ne soit pas assez fort pour faire dégager abondamment l'hydrogène à la surface de la pièce qu'on argente; un faible dégagement d'hydrogène ne paraît présenter aucun inconvénient.

Pour conserver long-temps une solution de cyanure double de potassium et d'argent, il faut éviter de s'en servir pour argenter le laiton. Le contact du laiton et des autres alliages renfermant du zinc, y produit une certaine altération qui la rend moins propre à argenter l'acier. Enfin, il est bon d'ajouter une dernière observation; c'est que le cyanure de potassium, préparé d'après le procédé du professeur Liébig, dont on fait gé-

néralement usage comme étant le moins dispendieux, ne peut se conserver qu'à l'état solide, et dans un flacon bouché à l'émeri. Lorsqu'il est en solution dans l'eau, il ne se conserve qu'autant qu'il est uni au cyanure d'argent ou à un autre cyanure métallique. S'il n'est point en combinaison avec ces sels, il ne tarde pas à se décomposer, en dégageant une forte odeur d'ammoniaque, et en formant un dépôt d'un brun rougeâtre. Alors, il conserve encore la faculté de dissoudre le cyanure d'argent, mais on ne peut en obtenir de dépôt métallique au moyen de la pile.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR L'ARGENTURE

GALVANO-PLASTIQUE

DE L'ACIER;

Par M. Amédée DESBORDEAUX,

Membre associé-résidant.

Jusqu'à présent, dans les opérations galvano-plastiques, on ne paraît avoir pris en considération que d'une manière secondaire la nature des conducteurs employés pour transmettre le courant électrique à a solution métallique. Si l'argent a été généralement préféré pour cet usage, c'est uniquement à cause de la propriété qu'il présente d'être à l'abri de l'oxidation ; mais la facilité plus ou moins grande avec laquelle les différents métaux conduisent l'électricité, n'a point déterminé le choix qu'on en a pu faire.

Il semblerait, en effet, que du moment que l'appareil galvanique est animé d'une énergie suffisante pour décomposer la dissolution soumise à son action, peu importerait l'espèce de métal qui servirait à y faire

passer le courant électrique. Toutefois, il n'en est pas ainsi, et de nouvelles expériences m'ont démontré, au moins en ce qui concerne l'argenture de l'acier, que l'espèce de métal employé comme conducteur, exerce la plus grande influence sur le succès de l'opération.

Déjà, dans un précédent mémoire (*Voy. le Technologiste*, p. 281, 393), j'avais signalé les conducteurs en fil de fer comme étant plus favorables que les autres au dépôt de l'argent ; mais j'ignorais, à cette époque, d'où pouvait dépendre cette propriété du fer. J'ai reconnu depuis que la cause devait en être attribuée uniquement à ce que ce métal est moins bon conducteur de l'électricité que le cuivre et l'argent, dont j'avais auparavant fait usage. En effet, pendant que la conductibilité du cuivre est représentée par 100, et celle de l'argent par 73.6, d'après M. Becquerel, celle du fer n'est représentée que par 15.8. L'étain et le platine, dont la conductibilité est à peu près la même que celle du fer, produisent aussi, pour l'argenture, des effets identiques. Le résultat avantageux obtenu des conducteurs en fer, m'a conduit naturellement à essayer l'influence des métaux placés plus bas encore dans l'échelle de conductibilité.

Le plomb, dont le pouvoir conducteur n'est représenté que par 6.3, d'après M. Becquerel, a pleinement confirmé les prévisions que m'avaient indiquées mes observations précédentes, et m'a offert une supériorité tellement marquée sur le fer, que j'ai tout de suite adopté pour l'argenture les conducteurs de

plomb. Ces conducteurs, en effet, ont la propriété d'accélérer singulièrement le dépôt de l'argent, qui peut dès-lors avoir lieu sans inconvénient avec un anode volumineux, et un dégagement d'hydrogène assez abondant, pendant que les conducteurs en fil de fer ne permettent que l'emploi d'un anode étroit, et forcent à éviter avec le plus grand soin le dégagement de l'hydrogène.

Mais, ce qui rend plus précieux encore l'usage des conducteurs en plomb, c'est qu'on peut, par leur entremise, obtenir de bons dépôts d'argent avec des solutions qu'on aurait pu considérer comme complètement usées. Ainsi, je suis parvenu à argenter l'acier en employant du cyanure d'argent et de potassium qui avait servi au laiton, résultat qui, auparavant, m'aurait paru absolument impossible. Pendant que les conducteurs en fer doivent nécessairement être très-longs et minces, on peut au contraire employer des conducteurs de plomb d'une certaine grosseur et d'une longueur beaucoup moindre. Comme le plomb ne tarde pas à se couvrir d'une légère couche d'oxide, il est indispensable de souder, à chaque extrémité de ces conducteurs, un bout de fil de fer étamé, d'une longueur suffisante pour établir la communication avec la pile. Au reste, ils simplifient tellement l'opération de l'argenture, qu'avec leur usage, elle n'a plus besoin, en quelque sorte, d'aucune surveillance, et ils ont en outre sur les autres l'avantage de se prêter plus facilement aux différentes formes qu'on veut leur faire prendre.

En adoptant les conducteurs en plomb, je croyais

avoir trouvé le métal le plus favorable à l'argenture. Mais il en est un autre dont la conductibilité est encore moins prononcée, et dont il me restait à examiner l'effet : c'est le mercure, dont le pouvoir conducteur n'atteint que 3.5, pendant que le plomb s'élève à 6.3. J'ai disposé en conséquence deux tubes capillaires en verre, de o^{m}. 33 de longueur, et après les avoir emplis de mercure, j'ai adapté à chaque extrémité des fils de fer étamé, que j'y ai maintenus avec de la cire à cacheter. Soumis à l'expérience ils ont donné lieu à des résultats très-satisfaisants, et leurs propriétés, favorables à l'argenture de l'acier, m'ont paru plus prononcées encore que celles des conducteurs en plomb. Comme ces derniers, ils déterminent une argenture parfaitement adhérente, au moyen d'un large anode et d'un assez fort dégagement d'hydrogène. Les solutions de cyanure d'argent et de potassium, dont on ne peut tirer aucun parti, même avec des conducteurs en fer, produisent un dépôt rapide et satisfaisant au moyen des conducteurs en mercure.

Je n'ai pu, jusqu'à présent, faire l'essai des conducteurs en potassium, qui devraient être disposés comme ceux en mercure ; mais il me paraît vraisemblable qu'ils produiraient un effet égal et peut-être supérieur encore à celui du mercure, puisque, d'après M. Becquerel, la conductibilité du potassium se réduit à 1.3.

Toutefois, il est un terme au-delà duquel le peu de conductibilité des corps employés comme conducteurs électriques, cesse de produire un effet avantageux.

Ainsi, quoique le carbonne passe généralement pour un bon conducteur, il ne conduit pas suffisamment l'électricité pour opérer la réduction des solutions d'argent. Je regrette que sa conductibilité relative n'ait pas été déterminée dans les ouvrages que j'ai été à portée de consulter ; mais elle doit être extrêmement faible, comparée à celle du mercure, car je n'ai pu obtenir avec ce corps, lorsqu'il est parfaitement sec, qu'un effet à peine appréciable, et qui ne m'a pas paru excéder beaucoup celui de l'eau distillée. Il n'en est pas de même s'il est imprégné d'une solution conduisant elle-même l'électricité. On pourrait même argenter l'acier en employant, au lieu d'un anode d'argent, un anode de charbon plongé en partie dans la solution de cyanure. Mais il n'agirait un pareil cas que comme tous les corps poreux ; car en fragment d'éponge produit absolument le même effet, et peut remplacer les anodes de platine, lorsqu'on veut essayer certaines solutions dans lesquelles on veut éviter la dissolution de l'anode.

Il me paraît donc démontré que les métaux qui sont les moins bons conducteurs de l'électricité, sont en même temps ceux qui transmettent le courant électrique de la manière la plus favorable pour obtenir l'argenture de l'acier. De la modification qu'ils impriment à l'électricité en la faisant passer à travers leurs molécules, semblent dépendre en grande partie la régularité et la solidité avec lesquelles s'opèrent le dépôt de l'argent, et jusqu'à présent le mercure et le plomb me paraissent être ceux qui réunissent les propriétés les plus avantageuses

Voici, en résumé, les conditions qui me semblent avoir l'influence la plus prononcée sur le succès des opérations galvano-plastiques : 1°. l'intensité du courant, qui résulte du nombre plus ou moins grand des éléments de l'appareil galvanique ; 2°. l'état de saturation de la liqueur soumise à l'action de la pile : en général, il est avantageux de faire dissoudre dans le cyanure de potassium la plus grande quantité de cyanure d'argent qu'il puisse absorber ; 3°. l'état de concentration de cette même liqueur : on obtient de meilleurs résultats d'une solution étendue d'eau dans certaines limites que d'une solution trop concentrée ; 4°. enfin la nature des conducteurs métalliques employés, et cette quatrième condition, tout en paraissant avoir été négligée jusqu'à présent, n'est certainement pas celle qui joue le rôle le moins important.

Il est probable aussi qu'elle ne serait pas non plus sans influence sur les opérations galvano-plastiques autres que l'argenture, et qu'il doit y avoir des conducteurs métalliques plus favorables les uns que les autres pour la dorure, le zincage, l'étamage, le cuivrage, etc. C'est un point qui me paraîtrait mériter d'être examiné avec quelque intérêt.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 7 MAI 1847.

La séance publique du 7 mai s'est tenue dans la grande salle de l'Ecole de Droit, de 3 à 5 heures après midi.

Le programme avait été arrêté ainsi qu'il suit :

Discours d'ouverture, par M. SORBIER, président.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. TRAVERS, secrétaire.

Rapport sur le concours ouvert pour l'*Eloge de Burnouf*, par M. CAUSSIN DE PERCEVAL, vice-président.

Remise de la médaille d'or, de la valeur de 300 francs, à l'auteur de l'*Eloge* couronné, M. A. MOREL, professeur adjoint de philosophie au collége Rollin, à Paris.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. SORBIER,

Président.

Ut vigeant artes, varioque scientia cultu,
Ut sit honos musis, atria nostra patent.

MESSIEURS,

L'établissement des Sociétés littéraires est dû au besoin mutuel qu'ont les hommes de s'éclairer et de penser librement. Remontons jusqu'aux origines. A Athènes, les savants s'assemblaient dans la maison d'Académe pour converser sur des matières philosophiques. Rome, placée sous la protection du dieu Mars, et non comme Athènes sous l'égide de Minerve, choix qui seul expliquerait la différence du génie des deux peuples, Rome n'eut pas d'Académies. Ce qu'elle voulait, c'était l'empire du monde; le *peuple-roi* (1) laissait à d'autres, au moins dans le principe, le soin de charmer l'oreille par d'harmonieux discours :

Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes (2).

(1) *Populum late regem.* Virg. Æneid. lib. I.
(2) Virg. Æneid. lib. VI.

L'école d'Alexandrie, fondée par Ptolémée, servit long temps de foyer d'instruction et de point central à tous les érudits de la terre.

Quant à nous, enfants des Gaulois, nous sommes redevables à l'empereur Claude de l'importation des cercles et des concours académiques. Ce prince ouvrit à Lyon des combats de rhétorique, où les vaincus devaient effacer avec leur langue toutes les phrases mal sonnantes, sous peine d'être jetés dans le Rhône. Si on faisait revivre un pareil usage, et qu'il fallût expier ainsi toutes les fautes de style, ah! que seraient à plaindre la plupart des écrivains de nos jours! Bientôt les lettres périrent au milieu des violentes secousses qui ébranlèrent l'empire Romain.

Pour retrouver dans la Gaule les traces d'une Académie, il faut attendre jusqu'à Charlemagne, qui en institua une où il siégeait lui-même, sous le nom du roi David. Mais cette renaissance des études, dont Alcuin fut le promoteur principal, resta sans fruit.

Pourquoi remarque-t-on dans la littérature ces éclipses si longues qui succèdent à l'éclat du plus beau jour? Quelle est cette espèce de prédilection accordée par la nature à certains siècles, où l'on dirait qu'elle a pris plaisir à développer toute sa puissance et à prodiguer ses richesses? Inépuisable et toujours la même dans ses productions physiques, est-elle donc si bornée dans son énergie morale, et n'a-t-elle en ce genre, qu'une fécondité passagère qui la condamne ensuite à une funeste stérilité? Quoi qu'il en soit, après la mort de Charlemagne, tout retombe dans les ténèbres plusépaisses encore de l'ignorance et du mauvais

goût. Un seul homme, Alfred. roi d'Angleterre, en créant la fameuse Académie d'Oxford, empêcha la lumière de s'éteindre tout-à-fait en Occident. On sait quelle fut la splendeur de l'Espagne sous la domination des Maures, si amis des beaux-arts. Grenade et l'Alhambra, le règne d'Abdérame, l'héroïsme d'Almanzor, la philosophie d'Averroès, sont peut-être les souvenirs les plus intéressants du moyen-âge.

Au XIVe. siècle, une femme justement célèbre, Clémence Isaure, ranima la littérature provençale par la fondation des Jeux-Floraux. Sous d'autres noms et avec moins d'apparat, des institutions à peu près semblables existèrent dans plusieurs villes du Nord, par exemple, les Palinods (1). Chassés de Constantinople, les Grecs, ces exilés presque divins, cherchent un refuge en Italie. Jamais vaincus n'avaient emporté dans leur fuite un plus rare trésor; jamais hospitalité ne fut payée d'un plus riche présent. Mais il est dans la nature de l'esprit humain d'admirer avant de comprendre : on imita d'abord servilement les anciens; ce fut une sorte de paganisme littéraire; puis l'Italie se mit à l'œuvre, se couvrit d'Académies, et vit bientôt naître son immortel XVIe. siècle.

On a trop oublié qu'en France, dès la première

(1) Cette fête des belles-lettres et de la poésie s'appelait à Rouen la *Fête aux Normands*. Plus tard, un prix fut créé à la louange de la Vierge, mère de Dieu. Celui qui avait le prix, emportait une palme d'or. Les Palinods étaient composés de 14 membres, qui se réunissaient en séance publique tous les ans, le jeudi d'avant Noël. Au mois de juin 1744, l'Académie de Rouen a remplacé les Palinods normands. (V. Expilly, Dictionnaire historique des Gaules et de la France).

moitié de ce même XVIe. siècle, quelques villes eurent de véritables Académies. Les Lyonnais recomposèrent sur de nouvelles bases l'Institut fondé par Claude. En 1536, on trouva à Bourg une Société libre des sciences et des arts, avec cette inscription sur le lieu de ses séances :

Pieridum domus hæc, sacros haurire liquores
Si cupis, hanc adeas, docta Minerva rogat.

A Paris, Jean Antoine de Baïf, condisciple de Ronsard, avait établi dans son hôtel du faubourg St.-Marceau, une Académie de beaux-esprits, qui fut reconnue par Charles IX, en 1570. Les troubles civils et la mort de Baïf la dispersèrent. C'était un véritable essai d'Académie française ; aussi les épigrammes ne lui manquèrent pas, dans la courte durée de son existence. Le spirituel et mordant Passerat l'attaqua vivement (1). Un vaste champ s'ouvrait à la critique. Les auteurs affectaient sans cesse l'érudition ; leur pensée expirait écrasée sous la phrase, sous une enflure barbare. Dans l'intention louable d'enrichir l'idiome, ils avaient recours aux inversions les plus bizarres et les plus obscures ; ils parlaient français en grec, malgré les Français mêmes ; or, en fait de langue, on ne vient à bout de rien sans l'aveu des hommes pour lesquels on parle ; on ne doit jamais

(1) Passerat a fait ainsi sa propre épitaphe :

S'il faut que maintenant en la fosse je tombe,
Qui ay tousjours aymé la paix et le repos,
Afin que rien ne poise à ma cendre et mes os,
Amis, de mauvais vers ne chargez point ma tombe.

faire deux pas à la fois ; il faut s'arrêter dès qu'on ne se voit pas suivi de la multitude. En outre, on cherchait toujours à surprendre, à éblouir par ces feux d'artifice du style, qui ne laissent que l'ombre à leur suite. On voulait à tout prix avoir plus d'esprit que son lecteur, et le lui faire sentir, tandis qu'il faut n'en avoir jamais plus que lui, et lui en donner même sans paraître en avoir. Dans ces temps de préjugés littéraires, parut Malherbe, le premier poète qui ait montré chez nous une correction soutenue et un goût sévère ; Malherbe, qui a fait pour la langue ce que Louis XIV fit plus tard pour la monarchie (1), et dont on va enfin, dans cette ville qui l'a vu naître, consacrer le berceau par un monument, grâce surtout au culte pieux et infatigable qu'a voué à sa mémoire et à toutes les gloires normandes, un de nos collègues les plus vénérés (2).

(1) Regnier publia contre Malherbe la satire intitulée le *Critique outré*. Il y tourne en ridicule ces poètes exacts et timides dont le savoir, dit-il,

Ne s'estend seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphthongue,
Espier si des vers la rime est brève ou longue.
. . . .
Nul esguillon divin n'esleve leur courage;
Ils rampent bassement, foibles d'inventions,
Et n'osent, peu hardis, tenter les fictions,
Froids à l'imaginer : car, s'ils font quelque chose,
C'est proser de la rime, et rimer de la prose.

Ces vers sont charmants; mais le poète *regratteur* de mots comprenait, mieux que Regnier et ses contemporains, le vrai génie de notre langue et les conditions de ses progrès.

(2) M. Lair.

En 1629, le projet d'une Académie fut repris dans la capitale. Quelques hommes de lettres, dit Chamfort, s'assemblaient dans la maison de Conrart. Cette réunion resta secrète cinq ou six ans. Richelieu en eut connaissance. Toujours dominateur et souvent despote, il voulut que l'éloquence, comme les autres arts, servît à la décoration de la puissance, et l'Académie française fut constituée solennellement par lettres-patentes, le 2 janvier 1635 (1). Richelieu lui assigna pour apanage le soin minutieux de la langue, et l'étude de ce style pompeux qui s'exerce sur de vaines louanges.

L'illustre Patru fit alors sa jolie fable d'Apollon, qui, après avoir rompu une des cordes de sa lyre, y substitua un fil d'or; le Dieu s'aperçut que la lyre n'y gagnait pas; il y remit une corde vulgaire, et l'instrument redevint la lyre d'Apollon.

Cette idée de Patru était celle des premiers académiciens, qui tous regrettaient le temps où, inconnus et volontairement assemblés, ils se communiquaient

(1) Le parlement, qui crut voir dans la fondation de l'Académie l'établissement d'une sorte de censure à l'usage du cardinal, s'opposa à l'enregistrement des lettres-patentes, et ne céda qu'au bout de deux ans et demi, après trois lettres de jussion.

Ce corps était, d'ailleurs, mécontent de la nullité politique dans laquelle Richelieu le retenait. Un conseiller de la Grand'Chambre, Scarron, père du poète comique du même nom, dit, en opinant lors de la vérification des lettres-patentes de l'Académie, que cette rencontre lui remettait en mémoire ce qu'avait fait autrefois un empereur romain, qui, après avoir ôté au sénat la connaissance des affaires publiques, l'avait consulté sur la sauce qu'il devait faire à un grand turbot qu'on lui avait apporté de bien loin.

leurs pensées, leurs ouvrages, leurs projets, dans la simplicité d'un commerce vraiment philosophique et littéraire. Ils craignaient de ne pas trouver la même liberté, les mêmes avantages dans une association plus brillante.

Dix-sept ans après la création de l'Académie française, une seconde société du même genre (car les autres compagnies littéraires de la France reposaient sur des principes différents) fut organisée à Caen en 1652. Voici comment elle prit naissance : tous les lundis, jours d'arrivée de la poste de Paris, qui ne venait à cette époque qu'une fois par semaine, plusieurs gens de lettres se donnaient rendez-vous aux mêmes heures chez un libraire, pour lire la gazette et discuter le mérite des livres nouveaux. Mais ils étaient gênés par une clientelle et un public importuns. Un habitant de la ville leur offrit son hôtel, situé sur la place St.-Pierre, édifice qui sert aujourd'hui de bourse au commerce de Caen. Ils se rendirent là avec empressement, tous les lundis, à l'invitation de celui qui devint leur premier dignitaire et qui créa ainsi l'Académie de Caen, sœur cadette de l'Académie française, comme l'appelaient les grands écrivains du siècle de Louis XIV. Ce citoyen généreux était Moysant de Brieux, poète latin distingué, né dans cette ville en 1614 Les séances se tinrent chez lui jusqu'à sa mort, puis chez Segrais, puis à l'hôtel de l'intendant Foucault.

La fondation de la société avait eu lieu dans une période où Caen était si fertile en sujets éminents, que peut-être nulle autre cité du royaume,

excepté Paris, n'en a jamais possédé autant à la fois dans son sein. « Il n'y a point d'Académie dans l'Europe, disait Bayle, qui renferme de plus habiles gens que celle de Caen. » Madame de Sévigné, dans une de ses lettres, appelle cette ville « la source de tous les plus beaux-esprits. » L'Académie comptait alors au nombre de ses membres titulaires les Le Paulmier, les Morin, les Segrais, les Tanneguy-le-Fèvre, les Huet, les Bochart, les Gilles-André de Laroque, et d'autres savants encore que je ne cite pas, pour abréger. Aussi, dès sa formation, elle attira les regards de la France et de l'étranger par l'éclat de son aurore, et reçut des lettres-patentes en 1705. Supprimée, comme les autres, par décret du 8 août 1793, elle était restée florissante jusqu'à cette époque ; elle se reconstitua en l'année 1800.

L'Académie n'a pas ressaisi sans doute la position élevée qu'elle occupait dans l'origine ; toutefois, la ville de Caen, remplie de monuments tout empreints d'une antiquité vénérable, s'est toujours distinguée par son amour pour l'étude, par son penchant à cultiver les lettres et les beaux-arts. Dans une statistique, publiée naguère par un écrivain renommé de la capitale sur les corporations littéraires de la province, on donne les premières places aux Académies de Toulouse, de Caen, de Strasbourg et de Lyon, quant à l'activité et à la solidité de leurs travaux. Les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie imprimés à Caen, forment un des livres les plus curieux et les plus savants dont puisse se glorifier une grande province. La Normandie a

pris l'initiative dans l'institution des Congrès, importée en France, en 1833, par M. de Caumont, un de nos honorables confrères, qui a popularisé parmi nous l'étude de l'archéologie. La poésie est ici toujours ce qu'elle doit être, l'émanation d'une âme profondément sensible et amie de l'ordre et du beau. Les souvenirs historiques, les traditions locales, les légendes fournissent le sujet le plus ordinaire de ses inspirations. Robert Wace (1) a laissé des disciples dans le riche fief du Conquérant, et les muses y sont restées fidèles à la devise du patriotisme antique : *celebrare domestica facta.* Mais la poésie qui tenait autrefois le premier rang dans les volumes des Compagnies, cède aujourd'hui le pas aux travaux plus sérieux et plus solides de la science, comme les fleurs disparaissent d'un sol, mieux cultivé, pour faire place aux riches moissons (2).

Mon Dieu ! on le sait, il se rencontre des gens qui ne trouvent pas la prose des Sociétés littéraires meilleure ni plus productive que leurs vers. Les découvertes, dit-on, vraiment utiles à l'humanité, toutes les belles conceptions scientifiques ont été produites en dehors des influences académiques. Aucune de ces Sociétés n'a jamais grandi un écrivain ni inspiré une œuvre capitale. Il faut convenir que, depuis *la Comédie des Académiciens*, par Saint-Evremont, jusqu'aux satires de Gilbert, on n'a point épargné les

(1) Poète du XIIe. siècle, né à Jersey, et qui fit ses premières études à Caen, d'où il prit le nom de *Clerc de Caen.* Il a écrit le *Roman de Rou* qui contient l'histoire des Normands depuis la première invasion jusqu'au roi Henri Ier.

(2) « Le poète, dit Platon, est chose légère et sacrée. »

critiques aux corps savants. Racine redoutait pour le roi convalescent les vers de l'Académie. Cette haute cour du classique fit comparaître devant elle, comme premier accusé, le génie de Corneille. La Fontaine a composé ces deux vers au sujet des Quarante :

> Nous sommes tout autant qui dormons, comme d'autres,
> Aux ouvrages d'autrui, quelquefois même aux nôtres.

Boileau s'exprime ainsi dans une de ses lettres à Brossette : « L'Académie de Paris n'est composée, à deux ou trois exceptions près, que de gens qui ne sont grands que dans leur propre imagination ; c'est vous dire qu'on opine du bonnet contre Homère et Virgile, et surtout contre le bon sens, comme contre un ancien, beaucoup plus ancien qu'Homère et Virgile. »

Mais, Messieurs, les écrivains dont je rappelle les traits satiriques tenaient un tout autre langage avant d'être membres de l'Académie. Ils la représentaient eux-mêmes comme l'expression la plus complète et la plus brillante de la société française ; ils l'appelaient « le cordon bleu des beaux-esprits. » Fontenelle disait à ce sujet :

> Sommes-nous trente-neuf ? on est à nos genoux ;
> Mais sommes-nous quarante ? on se moque de nous.

On a reproché surtout à l'Académie de Paris ses adulations pour Louis XIV. On connaît le fameux sujet du prix proposé par elle : « Laquelle des vertus du monarque est la plus digne d'admiration ? » Certes, je suis trop jaloux de l'honneur des lettres pour

applaudir à ce qui peut ravaler leur noblesse, et abaisser le sacerdoce de l'intelligence. N'oublions pas cependant que personne n'a plus magnifiquement loué ce prince, que Corneille, Racine, Boileau, Molière et La Fontaine; Bossuet et Massillon, ces rois de la chaire catholique, n'ont pas été plus avares envers lui d'éloges. Turenne et Condé, les deux héros de leur siècle, ne se prosternaient-ils pas devant Louis XIV, à qui ils renvoyaient leur gloire? Que dire quand on voit des hommes si grands, si forts, subir, comme des hommes vulgaires, l'ascendant de ce monarque, et s'enivrer de son nom jusqu'au délire? Tant de vastes et fermes intelligences ne s'accordent pas à se montrer petites et lâches sur un même point, en se laissant subjuguer par un être inférieur, et, quand elles le voudraient, elles ne le pourraient pas; la lumière ne s'éteint pas au contact des ténèbres, et l'impuissance n'absorbe pas la force. Qu'est, par exemple, Louis XIII en présence de Richelieu?

Les Académiciens étaient-ils donc si coupables, de suivre de pareils exemples, et de céder à de telles autorités? Ensuite, quand on a le malheur de vivre sous le pouvoir absolu, faut-il tant s'étonner qu'un corps littéraire ait ses moments de faiblesse, et ne développe pas tout le courage qu'on lui demande? Malgré ces entraves, le génie ne répandit pas moins cet immense éclat qui a rempli le monde, et qui appelle encore les regards des hommes de sens, comme, dans une nuit obscure, des voyageurs égarés tournent les yeux vers la partie de l'horizon d'où renaîtra le jour. Voltaire, qui à tant d'esprit alliait souvent

un sens si droit et si profond, n'a pas hésité à dire que l'Académie française fut une institution qui dissipa bien des ténèbres et détruisit bien des abus.

Avant son établissement, nous ne connaissions guère d'autre gloire que celle de vaincre nos ennemis. Mais plus tard la qualité d'Académicien fut recherchée même des grands seigneurs ; ils finirent par comprendre, qu'après la vertu, le savoir est la source et la mesure de toute supériorité, et que le plus intelligent des êtres est aussi le plus noble. Alors les gens du monde se réunissent aux savants, s'instruisent avec eux, les savants se policent avec les gens du monde ; la profession des lettres devient honorable. Il s'établit entre ces hommes, placés dans des positions si diverses, une utile communication de toutes les idées, le plus heureux échange de connaissances et de manières, de savoir et de délicatesse.

La Rochefoucauld, Bussy, St.-Evremont achèvent de convaincre les hommes de qualité que ce n'est pas le titre d'auteur, mais la manière de l'acquérir, qui peut les déshonorer ; que rougir d'écrire, c'est rougir de penser, c'est être honteux d'instruire ses concitoyens. « Consacrer sa vie à soulager nos douleurs, a dit l'auteur du Génie du christianisme, est le premier des bienfaits ; le second est de nous éclairer. » Le préjugé qui condamnait les femmes à l'ignorance, disparut entièrement ; La Suze, La Sablière, La Fayette, Sévigné, Villedieu, Deshoulières apprirent à leur sexe que les connaissances ne nuisent point aux grâces, que souvent elles y ajoutent, et que, s'il est toujours utile d'avoir de l'esprit, il n'est jamais ridicule de le cultiver.

Ainsi de Richelieu, de l'institution de l'Académie française date l'avénement officiel des lettres, leur ascendant, la dignité des écrivains et des penseurs, la magistrature de l'esprit (1). Peut-être, le cardinal n'avait-il pas mesuré toute la portée de son œuvre, n'avait-il pas entrevu jusqu'où irait cette puissance du talent une fois reconnue par lettres-patentes; peut-être n'eut-il d'autre dessein que de se faire une compagnie de flatteurs, et de donner à son éloge l'importance d'une tradition. Mais là où l'on institue une haute école qui enseigne à penser et à bien dire, comment tracer une limite à l'expansion des idées et à leur pouvoir ?

Quant aux Sociétés littéraires de la province, nul

(1) Un jour que la reine-mère entrait chez le cardinal, celui-ci la reçut sans se lever; et, loin de chercher une excuse dans son état maladif, il osa prétendre que la pourpre romaine lui donnait le droit de rester assis, même devant la mère du roi. Eh bien! il avait introduit dans son intimité des poètes obscurs, Gombault, Desmarets, Colletet, Boisrobert, et lorsqu'il causait familièrement avec eux, livrant ses manuscrits à leurs ratures, ou poursuivant la coupe d'un alexandrin, il exigeait qu'ils demeurassent assis et couverts (Bazin, Hist. de France sous Louis XIII, t. IV).

Autre singularité. Ce fut sous le patronage de Richelieu que naquit la *Gazette de France*, le plus ancien de nos journaux politiques. Richelieu crut peut-être donner au despotisme un instrument de plus. Nous savons aujourd'hui combien était menaçante pour la monarchie absolue la souveraineté de ces feuilles volantes; c'est le cas de rappeler cette pensée de Bossuet: « Ceux qui gouvernent font toujours plus ou moins qu'ils ne pensent; ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils puissent le forcer. »

doute qu'elles n'aient exercé une salutaire influence sur le progrès des lumières, particulièrement aux époques où les hommes communiquaient difficilement entr'eux, où les livres étaient rares comme des pierres précieuses, où un pauvre copiste employait deux années d'un travail assidu à transcrire la Bible sur du vélin, où les découvertes tardivement connues n'avaient pas les mille voix de la presse pour les annoncer, où chacun sentait le besoin impérieux d'un contact réitéré. Dans tous les temps, d'ailleurs, l'homme isolé trouve obstacle à tout, et perd la plus riche moitié de son être, l'intelligence. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. L'association multiplie les forces de l'âme plus encore que les forces du corps; elle a été recommandée par la sagesse proverbiale des nations, par les plus grandes voix de l'antiquité et des temps modernes. Le frère, aidé du frère, est comme une ville forte, selon les termes de l'Ecriture.

De nos jours les Académies ont fait aussi un bien réel. Dans plusieurs localités, elles ont pris l'initiative pour le patronage des apprentis, pour l'établissement des caisses d'épargne, pour la fondation des salles d'asile, et elles ont abordé toutes les questions vitales d'économie sociale, qui préoccupent si vivement les esprits. Au XVIIIe. siècle, le but suprême était d'affranchir la pensée, de conduire l'homme au bonheur par la philosophie. La révolution de 1789 aspira à fonder la liberté et l'égalité. L'empire, qui prit l'autel de la victoire pour l'autel de la liberté, fit tout oublier pour la gloire et les conquêtes. Sous la restauration, la lutte redevint politique. Les événements de

juillet, en assurant le triomphe des principes de 89, ont placé le progrès dans les choses matérielles, dans l'amélioration des masses par l'instruction et le bien-être.

Les Académies locales ont cela surtout de beau et d'utile, qu'elles entretiennent le respect pour les génies passés. Ces corps savants sont chargés de rappeler les noms glorieux de la province aux générations qui arrivent ; ils ont en dépôt les renommées illustres ; et tout-à-l'heure vous allez entendre un lumineux rapport sur un des hommes de la Normandie, qui ont le plus puissamment contribué aux progrès des études en France.

Si l'existence des Académies de province n'a été quelquefois qu'un long sommeil, interrompu par de rares séances publiques, la stérilité de ces résultats vient de ce qu'elles n'ont pas su toujours faire leur part et s'y borner. Il est une multitude de faits spéciaux, qui échappent au centre du pays et ne sont visibles que sur place. Ce sont ces principes indigènes qu'il appartient aux Académies de province de saisir, de développer, de féconder ; l'histoire, la géographie, la géologie, la statistique, l'industrie de la localité, doivent faire avant tout l'objet de leurs études et de leurs méditations ; elles ne peuvent guère rien moissonner que dans ce cercle ; tout ce qu'elles ont semé par delà n'est pas levé. D'un autre côté, ce que les Sociétés des départements ne feront pas pour l'histoire des provinces, ne sera jamais fait ; Paris ne travaille qu'à l'ensemble, il a raison, il n'est propre qu'à cela ; la mission des Académies de pro-

vince n'est pas de lutter contre Paris, siége impérissable des monuments du génie et des trophées des beaux-arts, mais de l'éclairer sur ce qu'il ne peut bien savoir que par elles. On dit que l'ambition perd les conquérants; l'ambition perd aussi les érudits de province; ils veulent tout embrasser, et on les a vus se livrer à des dissertations qui ont perdu depuis longtemps le privilége d'intéresser le public, ou qui sont de vraies naïvetés littéraires. Croiriez-vous, Messieurs, par exemple, qu'en 1839, on trouvait la question suivante, sérieusement discutée dans un recueil académique d'une petite ville de province : « *Les grenadiers de Napoléon avaient-ils une taille plus élevée que les soldats de César?* »

Heureusement ce sont là des exceptions rares, et les Académies de province, en général, se renferment dans la circonscription de leur banlieue, et étudient le plus possible au point de vue strictement local.

Aujourd'hui que le gouvernement se décide enfin à leur prêter son appui, à faciliter leurs rapports, à les aider par un crédit spécial, elles vont recevoir une active impulsion. En présence de si utiles et de si hauts encouragements, les hommes honorables qui font partie des Sociétés savantes, ne doivent point se lasser d'offrir à leur pays le tribut de leurs veilles, l'exemple d'une vie laborieuse et de leur touchante confraternité ; les lumières ne sont données à l'homme qu'à la condition de les répandre; en province du moins, la littérature n'est pas un trafic ; ailleurs, vous le savez, l'art est transformé trop souvent en champ de

foire, où chacun ne cherche qu'à vendre le plus cher possible ; on fait folie de sa plume pour de l'argent ; on s'efforce de battre sa phrase, de la doubler, de la tripler en y mettant très-peu de pensées. Un écrivain spirituel, qui avait trempé dans le métier, disait en plaisantant que le mot révolutionnairement, par sa longueur, lui avait beaucoup rapporté. Combien peu de ces auteurs laisseront une trace durable de leur passage sur la terre, et pourront dire, comme le vieillard de la fable :

« Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

Leurs écrits subiront la loi commune ; car

Le temps n'épargne pas ce qu'on a fait sans lui. »

Dès-lors, n'est-il pas dû de l'indulgence, sinon des éloges, à ceux qui cultivent les lettres pour elles-mêmes, aux modestes ambitions qui se contentent d'une gloire inédite ? Au surplus, comme vous le disait un jour un de nos anciens confrères, M. Massot, qui a jeté tant d'éclat sur cette Compagnie, et dont la fin prématurée a été un sujet de deuil pour tous ceux qui savent apprécier le mérite : « Il faut rapprocher les hommes, « parce qu'en se voyant davantage, ils se comprennent « mieux ; il suffit parfois de quelques paroles échan- « gées pour dissiper de misérables et funestes pré- « ventions ; il convient de fournir aux idées des « occasions fréquentes et des voies faciles, natu- « relles, pour se produire ; c'est le bon côté des « Académies : elles rassemblent des intelligences, « des forces qui, sans elles, s'éparpilleraient et se per- « draient. La tâche de notre époque est grande et

« rude ; il n'y a pas trop de tous les bras capables « d'y travailler. »

Oui, Messieurs, il avait raison, notre cher et malheureux collègue, la tâche est rude ; car on ne se propose pas seulement d'éclairer toutes les classes de la société, mais de les moraliser ; et améliorer l'homme est un problème encore plus difficile que celui de le faire vivre. On sent aujourd'hui qu'en élevant ce qui est en bas, on grandit ce qui est en haut : déjà presque chaque commune de France a son école à côté de son église, et le moment approche où il sera donné à tous de lire la parole de Dieu et la loi du pays. On comprend alors la vérité de cette admirable définition, échappée au génie de Pascal : « L'humanité est un homme qui vit toujours et « qui apprend sans cesse. »

Les Académies ne sauraient demeurer stationnaires, au moment où tout se transforme et marche autour d'elles à pas de géant. Jetez, en effet, les regards sur cette puissance d'activité qui s'étend à pleines voiles dans la sphère surtout du monde industriel! Jamais l'individu n'avait tant vécu ; jamais à aucune autre époque on n'avait engagé contre le mal et la nature une lutte plus ardente : on semble de nos jours ne plus respirer dans le cercle des facultés antiques ; on brûle de le franchir, et l'homme s'agite comme un aigle indigné contre les barreaux de sa cage. Voyez-le attelant au char de sa fortune les éléments les plus redoutables et les plus impatients du joug et de la règle ; émule du Tout-Puissant, faisant les vents ses messagers et le feu dévorant son ministre, les domp-

tant ainsi que le fer et l'eau pour en créer le plus puissant véhicule des idées, des efforts de l'intelligence dans le monde, et supprimant à la fois trois immenses obstacles : le temps, la distance et la pesanteur ! A l'aide de la vapeur, ce libérateur nouveau qui affranchira en partie les nations des fléaux de l'ignorance, de la guerre et du despotisme, les peuples se précipitent les uns vers les autres, et se confondent dans de pacifiques étreintes. Que dire d'un auteur célèbre, qui n'a pas craint de glorifier la guerre, et d'écrire que le *sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle le génie* (1) ? Quand on est chrétien, quand on a lu l'histoire, on ne peut admettre des maximes aussi fausses et aussi désastreuses, et on reste convaincu que presque tous les biens de l'humanité se résument au contraire dans ce mot céleste, la paix, mère des arts et de l'industrie (2).

(1) M. de Maistre.

(2) Sans vouloir dépouiller les conquérants de quelques-uns des rayons, peut-être usurpés, de leur auréole, je citerai l'opinion de Voltaire à ce sujet : « Il ne revient rien aux genre humain de cent batailles données, écrivait-il en 1735 à son ami Thiriot. Une écluse du canal qui joint les deux mers, un tableau du Poussin, une belle tragédie, une vérité découverte sont des choses mille fois plus précieuses que toutes les annales de cour, que toutes les relations de campagnes. Vous savez que chez moi les grands hommes sont les premiers et les héros les derniers. J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable ; les saccageurs de provinces ne sont que héros. »

L'industrie est venue montrer que, pour communiquer avec les peuples et propager les idées, on peut se passer de guerre ; on n'a plus besoin d'importer le bonheur à coups de canon.

« rude ; il n'y a pas trop de tous les b
« d'y travailler. »

Oui, Messieurs, il avait raison
malheureux collègue, la tâche e
se propose pas seulement d'écla
de la société, mais de les
l'homme est un problème enc
de le faire vivre. On sent
ce qui est en bas, on
déjà presque chaque ...ns
école à côté de son é ...les po
il sera donné à t ...xistences
la loi du pays. O ...le silence et les
admirable défi ...ocrité; ils ont peur
« L'humanité ...et du transport n'enf
« qui appr ...ent les livres saints, ne

Les Ac ...esprit de cité, d'où vient le
au mom ...ussi le beau nom de civilisation
d'elle ... les liens précieux de famille et de
cett ...hors desquels il ne reste plus que l'
de ...ade et l'indifférence cosmopolite des peupl
l' ...ures. Ainsi la société qui depuis plus d'un
siècle se balance sur un océan de doutes et
pêtes, va périr par l'emploi de la vapeur.

Ce n'est pas du sein des Académies que p
jamais de semblables cris d'alarmes. On ne
pas gémir sur ces développements merveill
travail et de l'industrie; elles ne s'associent p
clameurs de ces êtres inintelligents qui cher
avilir les intérêts matériels. Elles savent que
de leur institution n'est pas seulement de main

Sans doute la guerre est une des formes innombrables sous lesquelles le mal est répandu dans l'univers, et la paix éternelle est une chimère ; mais qui peut contester qu'en multipliant les relations internationales, on ne diminue nécessairement les chances de collision armée entre les peuples européens? A la vérité, il en est qui redoutent que le même véhicule, qui favorise par sa rapidité les intérêts commerciaux, ne donne des ailes à la corruption; qu'en même temps que les fleuves ne seront plus tranquilles dans leurs lits, ni les montagnes sur leurs bases, les positions sociales ne s'ébranlent, et que les existences privées ne veuillent plus s'écouler dans le silence et les satisfactions d'une heureuse médiocrité; ils ont peur que la facilité du déplacement et du transport n'enfante le *mal inquiet* dont parlent les livres saints, ne finisse par altérer cet esprit de cité, d'où vient le nom de citoyen et aussi le beau nom de civilisation, et par dissoudre les liens précieux de famille et de patrie, en-dehors desquels il ne reste plus que l'humeur nomade et l'indifférence cosmopolite des peuples barbares. Ainsi la société qui depuis plus d'un demi siècle se balance sur un océan de doutes et de tempêtes, va périr par l'emploi de la vapeur.

Ce n'est pas du sein des Académies que partiront jamais de semblables cris d'alarmes. On ne les voit pas gémir sur ces développements merveilleux du travail et de l'industrie; elles ne s'associent point aux clameurs de ces êtres inintelligents qui cherchent à avilir les intérêts matériels. Elles savent que le but de leur institution n'est pas seulement de maintenir la

splendeur des lettres, d'éclairer la route des idées, mais de protéger les arts industriels auxquels nous devons toutes les commodités de la vie, que dis-je? notre propre émancipation ; avant l'industrie, l'homme ne possédait pour toute arme et pour tout levier que ses bras ; il n'avait pour machine que lui-même et ses semblables ; il était esclave ; l'industrie lui a donné sa charte d'affranchissement. Les Académies n'en concluent pas pour cela qu'il faut mettre toute l'énergie de son âme au service de l'or, ne vivre que de la terre, et placer toute la félicité humaine dans les satisfactions matérielles. L'esprit le moins cultivé sait bien que toute la vie ne doit point finir ici-bas, qu'il est en nous quelque chose qui doit triompher de la tombe. Chacun sent l'éternité s'agiter au dedans de lui-même. Mais ne peut-on concilier l'amour du bien-être avec le sentiment religieux, avec les pures et nobles jouissances de l'âme? D'ailleurs, comment des inventions qui tendent à amener une vaste fusion des intérêts, des idées et des mœurs, qui offrent à la civilisation un instrument supérieur de concert et d'unité, qui doivent resserrer les liens de fraternité entre tous les habitants de la terre, comment les découvertes qui viennent si à propos pour aider le genre humain à accomplir ses plus belles destinées, et qui sont le témoignage le plus sublime de l'excellence de l'homme, pourraient-elles être un don funeste? Serait-il possible qu'elles n'eussent fait qu'élargir les convoitises de l'homme, son orgueil et son malheur? n'ont-elles pas obtenu, en général, le suffrage des natures d'élite, et la profonde sympathie des masses populaires? Ces

progrès, dit-on, sont payés par de trop grands désastres, la mort sort trop souvent de cette fournaise, des flancs de cet ouragan impétueux que l'homme promène et qu'il se flatte de gouverner. Oui, la matière que nous sommes parvenus à asservir, se révolte quelquefois, l'esclave brise ses fers et en frappe son maître. Mais, dans les commencements, toute conception, même la plus heureuse, n'a-t-elle pas toujours son travail et sa douleur? tout bien n'a-t-il pas son épreuve? Ah! soyons vrais, reconnaissons que jamais la Providence n'a plus magnifiquement traité un siècle et un peuple; et, pour placer mes dernières paroles sous la protection d'un nom illustre, je dirai avec M. de Lamartine: « La civilisation est un champ de bataille où plusieurs succombent pour le bien-être et l'avancement de tous. Plaignons-les, plaignons-nous, et marchons. »

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE;

Par M. Julien TRAVERS, secrétaire.

MESSIEURS,

Ce que nous avions pressenti dans notre dernier rapport, s'est réalisé à partir du jour même où nous en avions exprimé la pensée : les discussions verbales n'ont pas été reprises dans nos réunions. Sans que personne ait sur ce point interpellé le bureau, ces discussions ont fini avec l'année académique 1843-1844 ; chacun semble avoir vu l'écueil de ces polémiques improvisées, où la passion troublerait peut-être un jour le calme de nos pacifiques séances.

Le tort le plus positif de cette manière de traiter les questions, était de nuire à la production des mémoires. Il est douteux que nous fussions parvenus à la solution des problèmes posés ; il est certain que plusieurs de nos confrères n'eussent pas rédigé des dissertations importantes, dont l'étendue leur eût interdit la lecture.

Aujourd'hui, Messieurs, nous n'avons à rendre compte que de travaux écrits, sérieusement élaborés dans le cabinet, et qui se sont produits dans nos séances mensuelles depuis décembre 1844. — Nous commençons par les sciences.

— M. Le Sauvage nous a communiqué, avant de l'adresser à l'Académie royale de médecine, un mémoire *sur les tumeurs fibreuses*, nom dont il prouve l'impropriété, et auquel il substitue celui d'*albumino-gélatineuses*. Dans un autre mémoire, notre confrère ne s'est pas seulement étendu sur le traitement physiologique de la variole; il s'est plu encore à donner un aperçu lumineux de la révolution médicale qu'ont opérée les leçons et les ouvrages de Broussais.

— M. Desbordeaux, aspirant à la place que son père avait occupée parmi vous, savait qu'il ne l'obtiendrait point par le droit de la naissance; mais il avait des titres personnels, et vous avez reconnu le mérite de ses *Observations sur l'argenture galvano-plastique de l'acier* et *sur l'usage de l'aréomètre.*

— L'étude patiente des phénomènes physiologiques auxquels donne lieu la vie des plantes semble être le partage de M. Durand, qui nous a lu un mémoire intitulé: *Faits pour servir à l'histoire physiologique des racines*; un autre intitulé: *Recherche et fuite de la lumière par les racines;* un autre *sur la tendance des racines à chercher la bonne terre, et sur ce qu'il faut entendre par bonne terre;* un autre enfin sur *les causes de la direction des tiges et des racines.* Nous devons encore à M. Durand des réponses à toutes les questions sur la station, la pêche et la vente des sangsues dans le Cal-

vados, questions venues du ministère du commerce, par l'intermédiaire de M. le Préfet.

Il ne nous est pas aussi facile de répondre à une autre circulaire relative à la météorologie locale. M. De Lafoye avait promis de rédiger une série d'observations ; à peine les avait-il commencées, qu'une mort inattendue est venue l'interrompre.

— Divers rapports ont été faits à l'Académie par M. Merget et par M. Bonnaire. Le premier a exposé ce qu'avaient de neuf les procédés de M. Desbordeaux, et prochainement il nous dira ce qu'il faut penser de plusieurs mémoires sur la physique, envoyés par M. Artur. Le second a démontré, dans une séance, les illusions auxquelles s'était abandonné l'auteur d'une dissertation *sur la trisection de l'angle*. Dans une autre séance, il a fait concevoir une opinion favorable de M. Charpentier, qui nous avait adressé un bon travail *sur les polygones réguliers isopérimètres*. Le zèle de M. Bonnaire a été mis à une rude épreuve dans l'examen d'un livre dont l'auteur attend une révolution complète de toutes les sciences positives. D'après ce visionnaire, les mathématiques ont reposé jusqu'à ce jour sur des bases complètement fausses ; il les renverse, et propose de la meilleure foi du monde les plus étranges théories. Ses démonstrations lui sont révélées par les circonstances les plus bizarres et les plus frivoles. Ainsi la forme des lettres qui servent à écrire le mot *coq*, lui a donné la solution du fameux problème de la quadrature du cercle. Le rapporteur a fait justice de telles excentricités, qui ne sembleraient pas devoir se produire dans le domaine des sciences exactes.

Pendant que M. Thierry occupait le fauteuil de la présidence, une grande question est venue agiter tous les esprits, la question d'un chemin de fer de Paris à Cherbourg. Les Sociétés savantes ne pouvaient demeurer étrangères à ce qui doit avoir une si grande influence sur l'avenir des populations. Ceux qui cultivent le plus la pensée, sont les plus intéressés, ce nous semble, à la circulation de la pensée. Tandis que le commerce voit dans ces chemins rapides un moyen rapide de transporter au loin des marchandises et de s'ouvrir des débouchés nouveaux, les Académies se livrent à des considérations plus élevées : elles reconnaissent les vues providentielles dans les progrès incessants que réalisent à l'envi toutes nos découvertes ; elles applaudissent aux conquêtes de l'esprit sur la matière, et saluent l'aurore de siècles moins barbares, moins obscurcis de préjugés, plus en harmonie avec les volontés divines, plus favorables au bonheur de l'humanité.

Sur la proposition de son président, l'Académie a décidé que son premier officier irait, au nom de tous ses confrères inscrire sur le registre d'enquête, ouvert à la préfecture, le vœu raisonné de la Compagnie en faveur de la ligne par Alençon. Les termes dans lesquels devait se formuler l'opinion unanime des membres présents, furent arrêtés dans la séance du 25 avril 1845. et le registre officiel a reçu notre vœu de la main même de M Thierry.

— Si la science a payé son contingent. nous n'en dirons pas autant des beaux-arts L'un de nos confrères, M. Rossy, s'est montré compositeur habile et

savant dans les parties principales d'un grand opéra; mais son ouvrage, représenté avec succès, n'est point imprimé; il n'a pu vous en faire hommage. M. Petitot est le seul artiste qui ait offert quelque chose à l'Académie depuis deux ans. Nous lui devons une copie en plâtre d'un très-beau buste de Percier, architecte de Napoléon, copie que nous avons déposée dans la bibliothèque publique de la ville de Caen.

— La littérature a été plus féconde. C'est elle particulièrement que représente notre Académie. La science a des tribunes dans les Sociétés d'agriculture et de commerce, de médecine et des antiquaires, dans la Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux, enfin dans la Société linnéenne de Normandie. Les arts, ou du moins le plus beau des arts a son théâtre naturel au sein de la Société philharmonique. A l'Académie, dont le cadre peut tout embrasser, revient, comme son propre domaine, le vaste champ de la littérature. Plusieurs de nos membres y ont fait d'abondantes récoltes.

Les trois premiers à citer pour le nombre de leurs lectures, sont MM. Sorbier, De Gournay et Sueur-Merlin.

— M. Sorbier, qui remplit en Corse, pendant plusieurs années, les plus hautes fonctions du parquet, nous a lu des morceaux d'un livre inédit sur cette île célèbre, devenue légalement française, mais où règnent encore les mœurs italiennes; l'auteur a choisi ses fragments dans les épisodes historiques; il a révélé de curieux détails *sur les dernières années de Paoli*

et sur les premières de Napoléon. Nous lui devons encore un précieux fragment *sur l'établissement du jury en Corse.* Magistrat, M. Sorbier a fait revivre un magistrat du XVe. siècle ; il vous a fait voir la grande figure de *Jean de la Vacquerie*, premier président du Parlement de Paris, sous Louis XI. Des recherches *sur le plagiat* lui ont fourni l'occasion de montrer une érudition spirituelle et variée.

— M. DE GOURNAY, en citant les poètes anciens, a continué à mettre en vers la plupart des morceaux qui étaient l'objet de ses remarques. Cette manière de varier la critique n'est à l'usage que des littérateurs exercés à la poésie comme à la prose. Notre confrère a fait connaître ainsi *Actius* et *Ennius*, dans la suite de ses *Etudes sur les anciens poètes latins ; Tyrtée* et *Rigas*, dans une *Dissertation sur les chants guerriers de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne.* Nous lui devons encore une *Analyse critique de la Satire Ménippée.*

— *Le commerce de la France et des ports du Calvados par cabotage, et la navigation générale pendant l'année* 1843 ; puis *le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année* 1845, ont été, pour M. SUEUR-MERLIN, l'objet d'utiles communications Il nous a lu deux notices, l'une sur *Cassini*, l'autre sur *Magu*, le tisserand-poète. Enfin, dans trois séances, vous avez entendu plusieurs chapitres de son *Essai historique sur Calais*, notamment le siége de cette ville par Edouard III, siége qui, grâce au dévouement héroïque d'Eustache de St.-Pierre et de cinq autres bourgeois de Calais, est l'un des plus beaux épisodes de notre histoire.

— Avant de quitter Caen pour retourner à Paris, où il trouve dans une retraite honorable, ce que souhaitaient les anciens pour leur vieillesse, l'estime et le respect avec de doux loisirs, *otium cum dignitate*, M. Maillet-Lacoste a voulu laisser à ses confrères un souvenir de la manière dont il professait à la Faculté des lettres de Caen ; il a, dans la même séance, commenté *deux discours de Tacite*, et récité un fragment de son *Parallèle entre Tacite et Cicéron*.

— M. de Formeville vous a donné un premier fragment de son *Histoire des Etats-Provinciaux de Normandie*. Ce livre aura le mérite incontestable d'être puisé aux sources les plus authentiques, et dont quelques-unes étaient encore inconnues.

— Outre la biographie de Cassini, rappelée plus haut, vous avez entendu celles de l'avocat-général Louis Servin, par M. Gastambide ; d'Alain Chartier, par M. G. Mancel ; de Fontenelle, par M. Charma ; d'Emile Roulland, par votre Secrétaire.

— M. Escher, après avoir développé verbalement l'importance du dernier ouvrage composé par M Frédéric Vaultier, *sur l'insurrection du Calvados, en 1793*, vous en a lu des morceaux du plus grand intérêt, et particulièrement tout ce qui concerne les Girondins réfugiés à Caen, ainsi que les députés du Calvados à la Convention, entre autres l'évêque constitutionnel Claude Fauchet. Il importe à l'histoire de nos troubles civils que cette œuvre posthume d'un témoin oculaire, aussi éclairé que grave, honnête, impartial, ne reste pas plus long-temps inédite.

— Parmi les rapports qui vous ont été faits, et qui

ont eu pour objet des ouvrages imprimés ou manuscrits, on ne peut oublier celui de M. DAN DE LA VAUTERIE sur le premier fascicule de M. Brandeis, intitulé : *Mémoires et observations pour servir à l'étude et au traitement des maladies mentales;* le rapport dans lequel M. PUISEUX a fait justice du système étrange, soutenu par M. Rabusson, *sur l'origine de la race française;* l'appréciation du Cours de Code civil de M. Demolombe, par M. DE VALROGER; celles que M. BERTRAND vous a présentées, du poème des *Quatre âges* et du *Commentaire sur l'Art poétique d'Horace*, par M. JULIEN LE TERTRE.

— M. JULIEN LE TERTRE est un de nos correspondants les plus actifs. Outre le poème et le commentaire que nous venons de mentionner, il nous a envoyé plusieurs pièces de vers, et de judicieuses réflexions en prose sur la vie des grands hommes et sur les impérieux devoirs du biographe.

— En joignant aux vers de M. J. Le Tertre une petite pièce, due à M. FAYOLLE, trois morceaux de M Alphonse LE FLAGUAIS, intitulés : *Elégie*, *Communion sociale*, *Henri Mondeux*; et un opuscule de votre Secrétaire sur *Salomon de Caus*, vous aurez la gerbe poétique offerte à l'Académie dans un espace de vingt-huit mois.

— Deux concours avaient été ouverts, il y a deux ans et demi, pour l'*Eloge de Burnouf* et pour l'*Eloge du général Decaen*. Forcés, Messieurs, de proroger ces concours, vous avez en partie atteint le but que vous vous étiez proposé : vous avez couronné un Eloge de Burnouf, et vous allez entendre le travail du rapporteur, M. Caussin de Perceval.

Un rapport écrit n'a pas été fait sur les éloges du général Decaen. Mais vous avez entendu M. Sorbier vous en rendre un compte verbal, au nom de la Commission chargée de l'examen. Il vous a dit que deux éloges seulement sont parvenus au secrétariat, et qu'ils ont à peu près les mêmes qualités et les mêmes défauts. C'est une masse de matériaux qui attestent des recherches on ne peut plus conscien cieuses ; mais leurs auteurs ne semblent pas avoir suffisamment compris le but du concours . ou le genre de leur talent ne comporte rien d'oratoire. Dans le meilleur des deux éloges, en effet, on ne rencontre pas un morceau qui s'élève au dessus du ton qui convient au récit historique. Les faits abondent, et l'auteur, habile à les constater, ne s'échauffe jamais en les racontant. Il n'a pas l'air de soupçonner leur grandeur, et il est constamment froid là où quelques élans d'enthousiasme seraient naturels. Son travail porte le n°. II. Le n°. Ier., qui veut s'élever dans quelques morceaux, emploie des locutions hasardées, d'un goût suspect, et d'une pompe qui contraste singulièrement avec une foule de secs et minutieux détails.

L'Académie n'a pu couronner ni l'un ni l'autre de ces deux éloges, et sachant que le vénérable M. Lair, qui fait les frais du prix, désire que le sujet soit mis encore une fois au concours, elle a ouvert de nouveau la lice jusqu'au 1er. février prochain

Telle est, Messieurs, l'analyse sommaire de vos travaux depuis votre dernière séance publique, tenue le 11 décembre 1844. Je serais heureux de pouvoir m'arrêter ici, et de n'avoir pas à mentionner des pertes

cruelles. Mais il est un douloureux devoir que nous avons périodiquement à remplir ; il nous faut donner un souvenir à ceux qui ne sont plus.

Eh ! comment oublier ce jeune avocat-général, qui déploya tant de zèle au sein de notre Compagnie, et retarda de vingt jours son départ pour la présider une fois de plus et nous faire d'éloquents adieux ? La mort prématurée de M. MASSOT, dans la ville de Lyon, nous a frappés comme s'il eût encore été parmi nous.

Quoiqu'arrivés à la vieillesse, d'autres membres correspondants ont été pour nous l'objet de regrets d'autant plus vifs, qu'ils avaient tous dignement représenté l'Académie : M. PIERRE DAVID, qui correspondit 40 ans avec elle, de Smyrne, de Naples et de Paris ; M. AUGUSTIN ASSELIN, ancien directeur de la Société royale académique de Cherbourg, et qui, sous-préfet de Vire, en 1811, rendit son lustre au vieux Basselin ; M. DE LA RENAUDIÈRE, qui s'est fait un nom en Europe, parmi les géographes ; M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, le premier archéologue du Poitou, et l'une des plus grandes notabilités scientifiques des départements ; M. THOMAS CAUVIN, qui publiait, à quatre-vingts ans, un ouvrage d'une érudition prodigieuse sur le diocèse du Mans, ouvrage auquel la première médaille du concours des antiquités nationales fut décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; M. DE VAUBLANC, qui, au milieu de ses luttes politiques, n'oublia jamais le culte des lettres, et qui, dans le temps même d'une polémique assez vive sur les douanes, publiait son grand poème : *Le dernier des Césars* ; M. LESTRADE, ce traducteur habile de

deux ouvrages de Verri : *Erostrate* et *Les Nuits Romaines*, ce vieil athlète du journalisme parisien, qui vint, dans la solitude de Clécy, chercher le repos ravi tant de fois par sa plume ardente à ses adversaires, et gémir sur l'ingratitude des hommes et sur le poids des faits accomplis ; enfin, Madame la comtesse DE SALM, esprit aussi élevé qu'élégant, femme philosophe et poète, qui accueillait avec tant d'intérêt ses confrères de l'Académie de Caen, et nous envoya, quelques mois avant de mourir, l'édition de ses œuvres complètes.

A des correspondants si distingués, il nous faut joindre le nom d'un membre associé-résidant, M. PREL, connu par l'étendue de ses recherches sur les fables anciennes et modernes, françaises et étrangères, dont La Fontaine a traité le sujet; puis il nous faut joindre encore, tant nos pertes ont été nombreuses dans le court espace de deux années! les noms de deux membres titulaires et de deux membres honoraires.

L'un de ceux-ci, M. THOMINE-DESMAZURES avait donné l'exemple, suivi avec éclat dans ces derniers temps, de professer le droit avec distinction et de consolider sa réputation de jurisconsulte par un livre fort estimé. — L'autre, M. SPENCER-SMITH, après une carrière orageuse dans les régions diplomatiques, sachant combien le sol normand est hospitalier, était venu parmi nous se vouer à la gloire de Gerson, que tous ses efforts tendirent à faire reconnaître pour le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.

Les deux titulaires étaient M. l'abbé JAMET et M.

De Lafoye ; celui-ci, homme de science, et de littérature, l'ami des arts et surtout de la musique, l'ancien camarade du célèbre Chamisso; celui-là, homme de littérature et d'administration, qui vivra long-temps par ses travaux sur l'enseignement des sourds-muets ; et par la création du Bon-Sauveur, établissement aussi grandiose dans ses proportions que philanthropique dans son but.

A côté des inflexibles rigueurs de la mort, nous avons, Messieurs, les consolantes réparations de la vie. Dans nos républiques littéraires, il en est comme dans les monarchies, où le roi ne meurt pas: les places vacantes sont bientôt occupées ; aux rameaux arrachés par la nécessité fatale, succèdent d'autres rameaux, comme dans l'arbre dont parle Virgile : *Primo avulso, non deficit alter*. De là cette incessante activité des esprits, ces travaux toujours suspendus pour les uns, et toujours repris par les autres; de là ces publications fréquentes, dues à des membres de notre Compagnie; de là, Messieurs, l'achèvement prochain d'un volume dont 400 pages sont imprimées, et qui n'attend, pour être terminé, que les matériaux de cette séance.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT

POUR

L'ÉLOGE DE BURNOUF;

Par M. CAUSSIN DE PERCEVAL,

Procureur-Général près la Cour royale de Caen, Officier de la légion-d'honneur

---

MESSIEURS,

L'Académie royale de Caen, dans sa sympathie généreuse pour tous les noms honorables que la Normandie peut revendiquer, a voté une médaille d'or qui devait être décernée, en 1845, à l'auteur du meilleur Eloge de Jean-Louis Burnouf, ancien inspecteur-général des études et membre de l'Institut.

Ce concours avait d'abord produit six éloges : ils ont été appréciés par la Commission qui vous a rendu compte des résultats de son examen par l'organe de votre secrétaire. A la suite de ce rapport, dont les conclusions ont été adoptées, vous avez décidé, dans votre séance du 26 décembre 1845, que le vœu de l'Académie n'était pas suffisamment rempli

par les compositions qui lui avaient été adressées, et l'Eloge de Burnouf a été remis au concours.

La nouvelle épreuve, dont le terme avait été fixé au 1er. juillet 1846, n'a produit que deux mémoires, dont l'un portant le n°. 1, n'est autre chose que le mémoire n° 4, qui, dans le précédent concours, avait fixé plus spécialement l'attention de la Commission et de l'Académie. Ce mémoire est revenu avec des modifications importantes et surtout des retranchements nombreux.

Les deux éloges ont été examinés par votre Commission, qui m'a chargé du soin de vous exposer les résultats de son appréciation. Il y avait assurément dans son sein des hommes beaucoup plus compétents que je ne puis l'être pour un travail de cette nature. Mais la Commission savait que j'avais été l'élève de Burnouf; elle savait que j'avais été personnellement honoré de sa bienveillance et de son amitié : elle a dès-lors pensé que j'étais dans une situation particulière, qui me permettait de mieux apprécier la ressemblance de cette physionomie dont la reproduction était demandée à la plume des concurrents, et peut-être de réparer l'omission de quelques traits dans le dessin de cette grave et sérieuse figure.

Confiant dans l'indulgence de l'Académie, qui voudra bien excuser les imperfections nombreuses d'un rapide travail, j'ai d'autant moins songé à décliner la tâche qui m'était proposée, que son accomplissement me procurait l'occasion d'offrir à la mémoire de Burnouf l'hommage de ma vive et profonde reconnaissance.

Je dois d'abord vous dire quelques mots du mémoire

portant le n°. 2. Cette œuvre, qui atteste un zèle laborieux et de studieuses recherches, n'a pas longtemps arrêté les regards de votre commission. — Le style en est lourd, languissant, fréquemment incorrect, et quelquefois la pensée elle-même est entachée d'une vulgarité fâcheuse.

L'auteur nous montre-t-il Burnouf, élève du collége d'Harcourt, couvert des lauriers universitaires, accueilli avec une distinction affectueuse par les familles de ses jeunes rivaux qui convient l'orphelin couronné à venir passer dans leur sein l'heureuse époque des vacances? « Ce fut, dit l'auteur, page 4, « dans les familles qui lui avaient voué un si sincère « attachement, que le jeune lauréat *passa ce laps* « de temps, consacré au repos de l'Université.

Un peu plus loin (page 5), l'auteur, après avoir énuméré les succès obtenus par Burnouf en rhétorique, rappelle les circonstances politiques et terribles dans lesquelles, en 1792, s'encadrent ces paisibles succès : « Singulière destinée de Burnouf! dit-il, il devait voir « s'agiter les mêmes passions, se dessiner les phases « d'oppression, de vices, de corruption, de licence, « de barbarie, de cruautés *décrites, flétries* par les « inimitables écrivains, dont il a ensuite reproduit si « heureusement et avec tant de talent, toute l'origi- « nalité. Etudiant de philosophie, sa jeune imagination « ne fut pas moins impressionnée du spectacle d'un « Roi décrété d'accusation, de cet auguste accusé, « privé des lois protectrices de l'innocence. »

Le style de ce passage contient une accumulation d'incorrections, qui peut-être autorisait la commission

par les compositions qui lui a·en : toutefois, elle a et l'Eloge de Burnouf a été · .re obligé de le déclarer,

La nouvelle épreuve. s moins défectueuse que le au 1er. juillet 1846, · ·

dont l'un portant l· casion du jugement porté par mémoire n°. 4 ait Tacite intraduisible : « Cette avait fixé plus bserver l'auteur du mémoire, est au sion et de · e. En effet, s'est-il jamais rencontré des mod· ssez exigeant, pour commander au tra- chem de le ressusciter corps et âme tout entier.

qu'une pareille résurrection de l'auteur ori- r fût possible, il faudrait non-seulement une alité, mais une identité de talent, et, quand on l'obtiendrait par une sorte de métempsycose, le peu « d'analogie qu'il y a du *traduire au produire*, surtout « le peu de ressemblance des idiomes, suffirait pour « empêcher fréquemment le succès. »

On a dit que l'infinitif n'est qu'un nom, et cette observation de grammaire générale peut être vraie théoriquement et comme élément d'analyse. Toutefois, il faut reconnaître que l'usage, *quem penes arbitrum est, et jus, et norma loquendi*, n'a point encore consacré l'assimilation en fait, et dans tous les cas, de l'infinitif et du nom.

Ces citations sont plus que suffisantes, pour justifier ce que nous avons dit sur la faiblesse et la négligence du style du mémoire.

J'ai parlé du caractère de vulgarité, dont sont empreintes certaines parties de cette composition ; veuillez, Messieurs, écouter et juger :

« La loi du 30 novembre 1794 créa cette école

ıale dont Burnouf devait être un jour l'une des
Alors le modeste employé du district de
ıu'on avait vu veiller à la sécurité des côtes
:s par l'ennemi, le fusil sur l'épaule, allait
approcher des lieux témoins de ses premiers
succès. Il résigna ses fonctions, le 23 novembre
« 1795, pour accepter la place de commis dans l'établis-
« sement de M. David-Michaud, qui fut ensuite transféré
« à Paris, rue de Braque, n°. 2. Ainsi, tandis que les
« écoles se formaient, que les chaires se relevaient,
« Burnouf, qui depuis a jeté sur elles un si vif éclat,
« était *confiné dans des magasins remplis de harengs*
« *salés, roulant et entassant les barils, consignant leur*
« *entrée et leur sortie*. Si, à de rares intervalles, il
« lisait ces auteurs grecs et latins, qu'il avait si bien
« étudiés, qu'il devait si bien faire comprendre, son
« patron qui aimait peu *les liseurs de bouquins*, le
« gourmandait sur ses relations avec l'antiquité et
« formulait les reproches sur tous les tons. Burnouf
« s'excusait de penser à Homère, à Démosthène, à
« Salluste, à Tacite, et faisait observer qu'il ne se
« permettait de les visiter que lorsque *la besogne*
« *manquait*; et, comme le disait le jardinier de la
« maison, bien des années après, en racontant les
« tribulations du savant commis, la *besogne ne man-*
« *quait guère*. »

L'auteur ne paraît pas avoir ce que j'appellerai le sens académique. Comment, en effet, n'a-t-il pas senti que ces tableaux, d'une trivialité presque burlesque, ne sont pas de ceux qu'un Eloge doit retracer?

J'en aurais fini avec l'analyse du mémoire n°. 2, si

un passage de la page 9 ne soulevait une remarque, que me suggère la connaissance personnelle . qu'il m'a été donné d'avoir du caractère de M. Burnouf. Cette observation n'est peut-être pas sans intérêt.

« Dès son début dans la carrière du professorat, « Burnouf, dit l'auteur, se fit remarquer. Il montra « les sentiments d'un père. *Si vis amari*, *ama*, disait-« il avec Quintilien, l'amour s'achète par l'amour ; « en toute occasion, il se regardait comme tenant la « place de ceux qui lui avaient confié ces jeunes « enfants, et il leur empruntait la douceur, la pa-« tience et ces entrailles de bonté et de tendresse qui « leur sont naturelles. »

Il n'était pas possible d'être meilleur, plus sensible et plus affectueux que M. Burnouf. Sa bonté ne saurait être célébrée avec une trop chaleureuse insistance ; mais il est un mot que l'exactitude historique ne permet pas de maintenir dans l'énumération des qualités qui caractérisaient cet homme excellent, c'est celui de patience.

J'en demande pardon à sa mémoire vénérée, M. Burnouf n'était pas patient. Il était vif, et, comme tous les hommes de ce caractère, il était entraîné par la spontanéité de ses impressions. Admirateur passionné de l'éloquence antique, il ne tolérait pas, lorsque par des explications savantes il développait les beautés de Démosthène, de Tacite ou de Cicéron, que le plus léger symptôme d'inattention se produisît dans l'auditoire. Dérangé dans son admiration, et troublé dans son culte, il s'indignait de l'indifférence comme d'un coupable sacrilége. L'émotion, et pour-

quoi ne le dirais-je pas? la colère allumait alors son regard, faisait trembler sa voix et lui inspirait de véhémentes paroles.

Ces souvenirs présents à ma mémoire, quoiqu'ils appartiennent à un passé déjà lointain, ne me permettent pas de souscrire sans réserve à cette attribution faite à M. Burnouf, d'une qualité qui ne brilla jamais chez lui, qu'à la façon des statues de Cassius et de Brutus : *Præfulgebant eo ipso quod non visebantur*.

J'arrive à l'analyse du mémoire portant le n°. 1, travail remarquable, dans lequel éclatent les qualités tout à la fois les plus solides et les plus brillantes, beaucoup d'esprit et de facilité au service d'une science réelle et d'une érudition étendue.

Le premier essai du même auteur dénotait une rapidité de composition, qui semblait être la cause unique de négligences assez nombreuses signalées dans son travail. On devait espérer que l'ajournement prononcé par l'Académie, en donnant à l'auteur le temps nécessaire pour réviser son œuvre, ferait disparaître certaines incorrections et étrangetés, qui en affaiblissaient le mérite.

Cette espérance s'est pleinement réalisée : non pas que dans l'éloge dont nous avons à rendre compte, il n'existe encore des imperfections et des taches; mais c'est ici le cas de dire avec le poète : *Ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis.* — Apprécié dans son ensemble, le mémoire dont nous allons vous offrir l'analyse, révèle de belles et précieuses qualités. Il est évidemment l'œuvre d'une plume facile, brillante, exercée, dirigée par un esprit profondément versé

dans la littérature grecque et latine, que l'étude a initié à tous les secrets de la philologie, de la grammaire générale et aux procédés qui gouvernent le mécanisme des langues.

Burnouf naquit en 1775, à Urville, arrondissement de Valognes, de parents peu favorisés de la fortune. Orphelin dès son jeune âge, il fut recueilli d'abord par un oncle paternel, et bientôt après par Gardin-Dumesnil, qui avait pressenti son intelligence, deviné son aptitude littéraire, et qui, en admettant l'orphelin dans sa maison, fit quelque chose de plus qu'un bon livre, car il fit une bonne action. — Gardin obtint une bourse au collége d'Harcourt pour son jeune protégé. Burnouf fit ses études dans cet établissement avec des succès constants, qui furent couronnés, le 22 juillet 1793, par le prix d'honneur de rhétorique.

Cette journée glorieuse ne fut pas pour Burnouf ce que de semblables journées sont d'ordinaire pour les jeunes lauréats. Le pauvre enfant n'avait pas auprès de lui un père pour jouir de son succès, une mère pour applaudir de son sourire et de ses larmes à sa victoire. Isolé dans son triomphe, solitaire au sein de sa gloire, pour lui les inquiétudes de l'avenir se mêlaient aux joies du présent. Il était couronné, mais sans asile; il était vainqueur, mais il n'avait plus de pain. Le prix d'honneur en venant clore sa vie scolaire, le laissait privé de toute ressource actuelle, en possession d'une liberté qui n'était pas pour lui plus heureuse et plus douce qu'elle ne l'était pour la France; car alors, la liberté pour le pays, c'était la terreur et la mort, et pour Burnouf, c'était le dénûment et la faim.

Certes, Messieurs, en voyant ce studieux enfant errer dans la rue de la Harpe, tout chargé de ses couronnes et ne sachant que devenir (car son bienfaiteur Gardin-Dumesnil avait émigré), on ne peut se défendre d'une vive impression de sympathie et de pitié. C'est là une situation émouvante au plus haut degré, une situation qui remue l'âme et qui la pénètre profondément : elle pouvait, elle devait inspirer à l'auteur de l'Eloge une page empreinte de sensibilité. Je regrette de ne l'y pas rencontrer ; voici comment l'auteur décrit la position que je viens d'indiquer :

« Le voilà donc, le soir de son triomphe, dans la « rue de la Harpe, sans pain et sans abri. Encore, si « c'eût été au temps de la grandeur du Quartier latin, « alors qu'on y voyait monter et redescendre des nuées « de sorbonistes en soutane, de précepteurs en rabat, « de jurisconsultes *apprentifs*, d'étudiants de toute « espèce. Parmi ce monde, un lauréat de l'Univer- « sité eût jadis, sur la foi de son succès, trouvé d'ho- « norables ressources. Pressé d'être bachelier ès-arts, « le fils d'un bourgeois fût venu lui demander des « conseils et des soins. Un sermonnaire vanté pour son « *action oratoire*, mais jugeant avec le père La Rue, « que c'est trop d'affaires pour un même homme de « réciter et de composer, eût voulu, par quelque « accord secret et généreux, départir au rhétoricien, « sinon le mérite, au moins le travail de l'*invention* « dans ses discours. Ou bien enfin, un futur émule de « Boerhave, l'eût fait juge du latin équivoque de « quelque thèse. Mais hélas! les rues étaient autour de « lui silencieuses et dépeuplées. L'asile même de son

« enfance, le logis de son premier maître se présentait « vainement à son souvenir : Gardin avait émigré. »

Sauf le trait final qui n'est qu'une lueur, ce passage offre un caractère de gaîté inopportune, et un ton de plaisanterie qui ne convenait pas à la situation triste et sérieuse, dont il s'agissait de retracer le tableau.

Burnouf avait l'âme fière et courageuse. Accueilli avec une estime empressée dans les familles normandes de plusieurs de ses camarades, il se hâte de se dérober à cette hospitalité bienveillante, qui s'est offerte à lui, pour demander au travail les ressources nécessaires à sa vie, et nous le voyons successivement ouvrier imprimeur à Dieppe, expéditionnaire dans les bureaux de la municipalité, et commis chez un négociant de la même ville.

Il faisait alors, dit le mémoire (page 6), *comme le philosophe Cléanthe qui avait un métier pour vivre et vivait pour étudier. Sage conduite! Noble exemple, qu'il faudrait citer sans cesse à tant de jeunes gens voués aujourd'hui, par l'orgueil le plus stérile, aux malheurs d'une oisiveté de gentilhomme!*

Cette remarque dictée par une pensée louable (car elle tend à la glorification du travail), pèche tout à la fois par sa forme épigrammatique et son application aux premières années de la jeunesse de Burnouf. Assurément lorsque, au début de sa carrière, Burnouf, ouvrier imprimeur, expéditionnaire et commis, accomplissait le rude labeur de ses journées, il subissait une loi de fer, celle de la nécessité; car il fallait vivre, et le travail seul pouvait lui donner du pain. Ce n'est pas dans la période pauvre de sa vie que j'admire

son énergie laborieuse. Ce qu'il a fait alors, chacun l'eût fait aussi, aux prises avec les mêmes besoins et sous l'étreinte des mêmes nécessités.

Quels sont donc les enseignements qui jaillissent de cette vie si pleine, si studieuse, et qui dans tout son cours fut une longue hymne au travail ? Ces enseignements, il faut, pour les comprendre, embrasser la vie entière de Burnouf, considérer comment elle commence, comment elle finit ; interroger son point de départ et contempler le terme où elle s'arrête. Elle commence pauvre et obscure ; elle finit glorieuse et brillante, et le fils de l'humble tisserand d'Urville, le modeste ouvrier imprimeur, le chétif expéditionnaire de municipalité, le commis du négociant Dieppois, grâce à un travail persévérant, grâce à l'étude, grâce à une intelligence forte et appliquée, s'élève progressivement sur l'échelle sociale, parcourt rapidement la carrière de l'enseignement, obtient par les succès de ses ouvrages une popularité considérable et toujours croissante. Puis, au sein d'une vieillesse demeurée ferme et vigoureuse, il s'éteint entouré de l'estime universelle, investi des plus hautes dignités de l'enseignement, inspecteur général des études et membre de l'Institut, en possession enfin d'une grande et magnifique position universitaire.

Voilà les enseignements vrais que recèle la vie de Burnouf, et qui devaient couronner son Eloge. Ils se révèlent, non pas au début de sa vie, mais à son terme ; et c'est à ce point extrême qui permet de découvrir, dans toute son étendue, cette belle et hono-

rable carrière ; c'est là, dis-je, que l'auteur du mémoire devait se placer pour dominer la vie entière du savant qu'il célébrait, et en extraire les hautes leçons qu'elle renferme à la gloire de la persévérance, de l'étude et du travail.

Ces leçons, il fallait leur conserver le caractère imposant de généralité qui leur appartient, et ne pas sembler les adresser exclusivement, sous la forme d'une épigramme imméritée, à une classe de citoyens qu'on ne désigne qu'en ranimant une dénomination éteinte, et dont aujourd'hui les représentants, mêlés à la vie active, associés au mouvement politique, littéraire et industriel, et pratiquant la loi commune du travail, ont déserté depuis long-temps les idées surannées de leurs devanciers, et ne considèrent pas le désœuvrement d'une existence inoccupée, comme l'apanage obligé de leur naissance.

Tel est, il faut le reconnaître, le spectacle que présente notre société moderne. Il était au moins inutile de se heurter à des préjugés, qui ont fait leur temps, et de combattre des erreurs qui ont disparu sans retour de la scène du monde.

Cette réflexion m'a fait anticiper sur le développement de la vie de Burnouf; je reviens aux premières années qui ont suivi sa sortie du collége d'Harcourt.

Le négociant chez qui Burnouf travaillait en qualité de commis, transporta son établissement à Paris. Burnouf l'y suivit: ses occupations obligées lui laissaient quelques loisirs ; Burnouf les employait à méditer les auteurs latins, à poursuivre l'étude du grec,

et à s'initier sans maître et par des efforts solitaires, à la connaissance de l'allemand. Dès cette époque enfin (1795), il s'essayait à traduire Tacite qui fut toujours, et dans tout le cours de sa vie, l'écrivain de ses prédilections, non pas qu'il ne fût très-sensible à la grâce, à la fécondité et à la période harmonieuse du latin de Cicéron ; mais la pensée parfois mystérieuse et toujours énergique de Tacite, la mâle concision de sa phrase courte et vigoureuse, répondaient mieux à la tournure d'esprit de Burnouf, que caractérisaient, à un éminent degré, la finesse et la fermeté.

On comprend qu'une vocation littéraire aussi énergiquement dessinée, devait nécessairement se créer une issue, en dépit des circonstances qui la contrariaient ; c'est ce qui eut lieu.

Les temps révolutionnaires avaient été désastreux pour les lettres ; l'Empire, en restituant au pays l'ordre et la sécurité, vint relever leurs autels. L'instruction publique devait fixer la sollicitude du chef de l'Etat, qui comprenait et exécutait toutes les grandes pensées. Elle fut reconstituée sur des bases nouvelles, et bientôt l'Université parut.

La réorganisation de l'enseignement fut pour Burnouf le signal d'une existence nouvelle, qui lui permit enfin de vivre selon ses goûts, son aptitude et ses facultés. Le 1er. octobre 1807, il fut chargé de professer la rhétorique comme suppléant au collége Charlemagne, et, le 15 septembre 1810, il remplaçait, comme professeur titulaire du même cours, à Louis-le-Grand, Luce de Lancival, enlevé par une mort prématurée à l'enseignement universitaire.

Un an après, et le 13 août 1811, Burnouf fut désigné pour prononcer le discours latin qui devait inaugurer la distribution des prix du concours général. Le sujet qu'il choisit était l'éloge de l'Université, qu'une main puissante venait de fonder. Le mémoire contient une élégante analyse de ce discours ingénieux et adroit, écrit dans la plus pure latinité, et dont le succès fut considérable.

Après quelques réflexions sur l'hyperbole de certaines épithètes, adressées au fondateur auguste de la nouvelle institution, l'auteur du mémoire aborde le tableau de la vie littéraire de Burnouf.

La série de ses travaux et publications, commencée bientôt après son admission dans le corps enseignant, lui valut une rapide célébrité. En 1813, il fait paraître sa grammaire grecque qui, en facilitant beaucoup l'étude du grec, notamment par la simplification des paradigmes de déclinaison et de conjugaison, dont la multiplicité complique et obscurcit Furgault, a si bien mérité de la jeunesse et de l'instruction, et a obtenu l'honneur inouï de plus de quarante éditions.

L'examen de cette importante publication inspire à l'auteur du mémoire les aperçus les plus ingénieux, les plus vrais, exprimés dans un style rapide et facile, qu'une instruction solide soutient et fortifie, sans que le pédantisme l'effleure jamais.

L'auteur s'explique d'abord sur la valeur et l'intérêt des théories grammaticales ; il glorifie cette étude par d'illustres exemples, et je ne puis me refuser ici à une citation, qui peut donner une idée de ce qu'il y a de facile et de vif dans le style du mémoire.

« Platon, dans son Cratyle, lorsqu'il poursuit en « se jouant de spirituelles étymologies, n'est-il pas « déjà, malgré les écarts fantastiques de sa méthode, « une manière de grammairien? Aristote, dans le « traité de l'Interprétation, n'a-t-il pas tracé d'une « main ferme le premier essai de grammaire géné- « rale? Les Stoïciens mêlaient à leurs dissertations, sur « le devoir, de subtiles recherches de grammaire. « César écrivit sur l'analogie des mots. Il y a plus, « cette force d'abstraction et de dialectique, que sup- « posent les études grammaticales, elle a fait de « bonne heure la gloire de nos écoles: Varron d'Atace, « le plus savant des contemporains de Cicéron; « Donatus, le maître de saint Jérôme, étaient nés « dans la Gaule. Au fond, qu'est-ce que l'entreprise « de réforme, qui date de Malherbe, et s'est poursuivie « au sein de l'Académie française? Une révolution « essayée dans la littérature, et menée à bien par la « grammaire. Ce que je ne puis encore oublier, « c'est que Henri Estienne et ses amis, MM. de « Port-Royal, les philosophes français du XVIIIe. « siècle, ont attaché à la grammaire une extrême « importance. En effet, la science qui traite de « l'expression des idées ne saurait être considérée « comme étrangère à la science des idées; elles s'ap- « pellent l'une l'autre. »

Arrivant ensuite à l'appréciation de l'œuvre elle-même de Burnouf, l'auteur expose la méthode rationnelle et sage qu'il suivit, les secours dont il s'aida, et spécialement les théories toutes nouvelles, concernant la formation des mots, dont il trouva le secret

dans l'étude, courageusement entreprise et opiniâtrement poursuivie, de la langue sanscrite. — Laissons parler l'auteur :

« Lorsqu'elle parut (la grammaire grecque), les « circonstances ne semblaient pas favorables. On ne « voyait dans les lycées nul goût bien vif pour le « grec; les érudits de l'Académie des inscriptions « et belles-lettres, qui conservaient, comme un groupe « de fidèles, la tradition de Boivin le jeune, de « Barthélemy, de l'abbé Belley, étaient complète- « ment abandonnés à leur solitude, et le public, « distrait par la politique et la guerre, s'occupait « aussi peu de Gail que de Courier. Néanmoins, la « *Méthode nouvelle pour étudier la langue grecque* eut « le privilége d'attirer singulièrement l'attention : « le grec, l'ouvrage et l'auteur se trouvèrent subite- « ment investis d'une popularité, qui n'a fait depuis « que s'accroître. Pour retrouver une fortune aussi « rapide dans le genre de livres auquel appartient « cette Méthode, il faut remonter jusqu'au XVII[e]. « siècle, jusqu'à l'apparition des excellentes gram- « maires de Port-Royal. Aux deux époques, ce fut « la même surprise, lorsque l'on vit se présenter un « auteur méthodique, concis et clair, qui ne man- « quait pas pour cela de profondeur. M. Burnouf se « rattache d'ailleurs à la tradition de Port-Royal par « un mérite qui, sans avoir dans toutes les sciences « la même valeur, y est cependant toujours consi- « dérable, le mérite de l'érudition. Ainsi, Lancelot « interroge curieusement les livres qui peuvent servir « au sien, et n'a pas ces prétentions à l'originalité

« qui sont souvent le masque d'une préparation in-
« complète, ou l'indice d'un esprit charmé de soi-
« même; la grammaire latine de P. R. appartient pour
« une moitié à Sanctius et à Vossius, tout en de-
« meurant un ouvrage suffisamment original. De
« même, dans la doctrine grammaticale de M. Burnouf,
« on trouverait aisément la trace d'une foule d'écrits,
« dont la substance vient se condenser, pour ainsi
« dire, dans l'unité savante de son livre. Il recueille
« avec une respectueuse attention, et ne cesse de pré-
« senter sous leur jour le plus favorable, les idées du
« pieux grammairien des écoles jansénistes; mais lors-
« qu'il aborde, en passant, quelque question de gram-
« maire générale, l'opinion des maîtres du XVIIIe.
« siècle le préoccupe et lui sert: on le voit s'éclairant
« ici des lumières jetées sur tel problème obscur par le
« *grammairien philosophe*, par Dumarsais; là, em-
« pruntant à Beauzée, esprit vigoureux, mais un
« peu lourd; ailleurs même, consultant Girard,
« abbé de bon ton, qui jette sur un sujet grave
« les fleurs d'une rhétorique intempestive, du reste
« écrivain ingénieux. Il interroge aussi cet abbé de
« Condillac, métaphysicien subtil et puissant, qui
« a traité de la grammaire. comme des sciences
« exactes, comme de l'histoire, comme de la lo-
« gique, avec une clarté si attrayante, mais quel-
« quefois bien trompeuse! En outre, parmi ses con-
« temporains, Sicard, Garat, Destutt-Tracy, lui
« présentaient d'utiles sujets de réflexion; mais
« deux auteurs surtout règlent fréquemment le choix
« de ses théories; l'un était Sylvestre de Sacy, dont

« les *Principes de grammaire générale* se faisaient « connaître, à cette époque, même hors de France ; « l'autre, Gueroult, son ancien maître, qui avait « écrit des *Méthodes* latine et française très-raisonnables, sinon très-remarquables et supérieures sous « mille rapports à de tristes compositions, qu'on a « vues bien long-temps demeurer les oracles des écoles « et des classes élémentaires. Il avait enfin cherché, « au-delà du Rhin, des maîtres d'un caractère tout « différent, et qui lui ont rendu de véritables ser- « vices par leur connaissance approfondie de la langue « grecque, je veux dire Hermann, Buttmann et « Matthiæ.

« Ce n'est pas tout : M. Burnouf, l'esprit ouvert à « tous les enseignements de la science, était devenu « le disciple de Chézy, pour qui l'on venait de créer, « au Collége de France, la chaire de sanscrit. Le « spirituel orientaliste, mettant son disciple sur la « voie, lui fit trouver les preuves convaincantes d'une « proposition, qui jette un jour tout nouveau sur l'en- « seignement des langues indo-européennes, et qui « est celle-ci : Quelles que soient les formes intro- « duites dans un mot par la flexion, la dérivation « ou la composition, il est presque toujours possible « d'y trouver un certain groupe primaire d'éléments, « sorte de type léger, flexible, que mille hasards « ont pu déformer, mais que la science restitue assez « sûrement à sa pureté, à sa simplicité originelle. « Aperçu sans doute par M. Burnouf, dès le temps « des premières éditions de sa Méthode grecque, ce « principe n'y était cependant encore qu'un germe

« heureux : mais à partir de 1819, exposé avec in-
« sistance d'une manière à la fois théorique et pra-
« tique, il devint une féconde vérité. Le changement
« introduit par là sur un point considérable dans la
« doctrine de la grammaire grecque, n'est pas la
« seule lumière dont les *hellénisants* soient redevables
« au sanscrit, et l'on peut voir, à différents endroits de
« la *Méthode*, le parti que tira M. Burnouf de ses
« connaissances d'orientaliste pour ce qui touche la
« formation intime des mots. Depuis, son exemple a
« été imité : en Allemagne, on a même poussé si loin
« l'usage de ces sortes de rapprochements, que quel-
« ques grammaires récemment introduites dans les
« *gymnases*, pourraient presque s'appeler des syn-
« glosses ; mais, du moins, le premier, il sut
« éclairer un livre élémentaire des clartés d'une
« étude inopinément révélée à l'Europe. »

En 1822, Burnouf dota l'enseignement d'un excellent commentaire de Salluste ; quelque temps après, il traduit plusieurs ouvrages de Cicéron, et enfin, de 1828 à 1833, il fait paraître une traduction complète de Tacite, qui peut être considérée comme son œuvre capitale, et qui seule aurait suffi, par le mérite de son exécution, pour élever très-haut la gloire universitaire du traducteur.

On sait que Pline le jeune fut le contemporain et l'ami de Tacite. Les lettres de l'un éclairent quelquefois le texte de l'autre, et le Panégyrique de Trajan n'est pas inutile à l'intelligence des calamités du règne de Néron. Burnouf fut conduit par cette corrélation littéraire à traduire le Panégyrique, et

sa plume, en accomplissant ce nouveau travail, n'est pas moins ingénieuse et souple qu'elle avait été énergique et ferme en traduisant Tacite.

Enfin, en 1840, Burnouf fit pour le latin ce qu'il avait fait pour le grec en 1813. Il comprit qu'il y avait de grandes améliorations à introduire dans cet enseignement, et il fit paraître sa Méthode de langue latine

Laissons ici encore parler l'auteur du mémoire, et terminons les citations que nous avons dû faire pour éclairer l'Académie sur le mérite de l'Eloge :

« On n'a pas écrit un traité comme la *Méthode grecque*, sans qu'il en coûte de laisser Lhomond se maintenir en regard d'un pareil livre. Certes, il y a dans Lhomond un mérite incontestable, celui de la clarté ; mais aussi que d'erreurs et quelle conduite des idées ! Heureusement, le temps n'est plus où l'on n'accordait au jeune âge qu'une mémoire toute passive. Il n'est pas aujourd'hui un instituteur éclairé, qui ne sache que l'enfant raisonne et qu'il raisonne avec justesse, tant que l'on n'a pas accablé, sous des mots inintelligibles pour lui, sa vive, mais tendre raison. C'est aux maîtres de cultiver les facultés précieuses de la jeunesse, et l'étude des langues leur en fournit le moyen le plus direct et le plus infaillible. La grammaire est la logique des enfants, et cette logique, ils l'apprennent, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir, si l'application marche toujours à côté du précepte. L'art est de leur montrer les choses une à une, avec ordre, en passant toujours du connu à l'inconnu, du simple au composé, de ce qui est facile à ce qui l'est moins. Telles sont les idées

qu'une sorte de respect pour la dignité de l'esprit humain avait suggérées à M. Burnouf. On est heureux de trouver un témoignage comme le sien dans la question, fondamentale en quelque sorte, de l'enseignement; de voir un maître se retrouvant, après trente années d'expérience, fidèle à ses premières convictions, et proclamant avec vigueur, avec autorité, l'aptitude de la jeunesse pour entendre et comprendre. Cette théorie, aussi vraie que consolante, a son développement pratique et lumineux dans la *Méthode latine*, dans cette belle composition, où se voient réunies la raison qui trouve et qui montre le vrai, *perspicientia veri solertiaque*, la science qui le soutient, la force d'expression qui le propage et l'établit. Mais pourquoi s'étendre sur les mérites d'un livre, dont l'éloge, est déjà dans l'amélioration d'une étude, soumise désormais au système le plus clair de règles concises et fortement enchaînées ?

« Depuis long-temps, M. Burnouf avait ralenti ses études sur le sanscrit; mais on devine par différents passages de la nouvelle grammaire, qu'elles avaient dû rester pour lui le sujet de méditations fréquentes, et sans doute aussi de doctes entretiens avec le fils dont il pouvait, autant que personne, apprécier les progrès glorieux. Bien souvent le vieillard a voulu, j'imagine, se sentir assuré dans sa voie par ces mêmes mains, fermes et jeunes, qui, un peu plus tard, ont élevé comme un pieux monument de la tendresse filiale, en faisant paraître cette belle traduction du *Traité des Devoirs*, que le public a reçue avec respect, comme le témoignage posthume d'une vieillesse sans langueur et sans affaiblissement.

« M. Burnouf avait autrefois mis en français la Lettre adressée par Cicéron à Quintus son frère, sur les *Devoirs d'un gouverneur de province*. Vingt années après, voulant s'occuper encore d'une autre esquisse de morale politique, tracée par le grand écrivain, il indiqua la dernière et la plus belle de toutes, le *Traité des Devoirs*, pour sujet de son cours, au collége de France. Durant trois semestres, il expliqua cette œuvre admirable, où la critique retrouve, avec les grandes théories civiles de l'antiquité, ce beau langage qui ne cesse de refléter les clartés, splendides encore, d'un génie parvenu presque au terme de la plus noble carrière.

« Aujourd'hui nous avons, dans la nouvelle traduction du *Traité des Devoirs*, une composition qui fait pâlir le travail plus ancien de Dubois, de Gallon-la-Bastide, de Barrett; mais ce que le livre n'a pu garder, c'est le charme de ces explications, pendant lesquelles le professeur, faisant trêve quelquefois à la philologie, laissait parler le philosophe, le chrétien, qui pèse, non plus les phrases, mais les idées. Alors, s'il rencontrait dans l'auteur païen quelqu'une de ces théories familières au patriotisme étroit et farouche de Rome, avec quelle émotion on l'entendait revendiquer les droits de l'humanité, et, contre la loi égoïste du citoyen, la loi de l'Evangile ! L'auditoire applaudissait : un politique aurait souri peut-être, car c'était bien en de pareils moments qu'on pouvait dire avec Pline :
« Cœurs naïfs que ces hommes d'école, les plus purs
« et les meilleurs qui se voient ! Sur le forum, les
« orateurs rompus aux affaires ont, quoi qu'ils fassent,

« bien de la malice : cela leur vient vite. Mais un « cours, des élèves, une cause imaginaire, voilà qui « est sans danger pour l'âme, voilà qui est une heu-« reuse chose pour des vieillards surtout! Qu'y a-t-il, « en effet, de meilleur pour la vieillesse, que de con-« server ce qui plaisait au jeune temps? »

« M. Burnouf a eu cette fortune de garder jusqu'au terme de sa vie la foi dans ses travaux, l'amour de sa profession, l'esprit de dévouement aux besoins de la jeunesse. Comme Rollin, il fut un maître excellent; mais, plus heureux que son illustre devancier, il a vu les jours sans orage d'une verte vieillesse qu'entouraient les hommages publics; et c'est entre les bras d'un fils, au milieu d'une famille bien-aimée, qu'il a fini ses jours, le 8 mai 1844. Tandis que Rollin n'avait eu d'éloge que dans le huis-clos de la *Petite Académie*, des voix éloquentes, au milieu d'un concours immense, ont fait entendre sur la tombe de Burnouf, les regrets de l'Université, de l'Institut et du pays. »

Ces dernières pages sont écrites avec une dignité simple et sérieuse, qui parfois émeut, qui toujours intéresse, et que la vie de Burnouf était bien faite assurément pour inspirer.—Quelle vie, en effet, plus utile à étudier, plus intéressante à méditer et à décrire? Sans doute, l'élément essentiel d'un tel travail consiste dans les appréciations littéraires et philologiques qui se rattachent à l'examen des œuvres de Burnouf. Peut-être toutefois la tâche du panégyriste ne devait-elle pas se borner à ces développements nécessaires. On aimerait qu'il nous fît connaître Burnouf lui-même,

qu'il nous initiât aux détails de sa personnalité intime, qu'il décrivît son caractère, ses mœurs simples, ses habitudes modestes, qu'il dessinât enfin les traits de cette figure respectable, de manière à la faire revivre pour les générations qui s'élèvent; enfin, que d'enseignements l'on pouvait dégager de cette vie honorable d'un homme sorti de la plus modeste origine, et arrivé par la force toute-puissante de la volonté, du travail et de l'intelligence aux dignités les plus élevées de la littérature et de l'instruction publique! Burnouf eut à vaincre, pour conquérir cette haute situation, des difficultés de toute espèce accumulées devant ses pas. Humilité obscure de la naissance, tristes préoccupations de la pauvreté, exiguité d'une taille au-dessous de la médiocre et qui était aux yeux même de M. Gueroult, son maître, son protecteur et son ami, une objection inquiétante pour son admission dans l'enseignement, organe sourd et voilé, parole embarrassée qui répondait peu à l'agilité de son esprit et à la promptitude énergique de ses impressions, enfin modestie excessive, timidité un peu sauvage qui fuyait le monde et les regards, et qui certainement devait nuire au développement public et improvisé de son enseignement, voilà, Messieurs, quelques-uns de mille obstacles que la nature avait multipliés devant Burnouf et qu'il surmonta.

Privé de tous les dons extérieurs qui recommandent la parole du professeur dans sa chaire, Burnouf n'en excellait pas moins dans la mise en œuvre de l'enseignement supérieur. Mais aussi avec quelle chaleur d'âme et quelle vivacité d'impression il sentait les

beautés infinies des littératures grecque et latine! Quelle sagacité d'esprit, quelle sûreté de goût! quelle rectitude et quel bonheur d'appréciation! Adorateur enthousiaste et fervent du beau intellectuel, il l'aimait et l'admirait, avec la plus sincère bonne foi, partout où il s'offrait à lui; et si parfois l'imagination d'un élève, fécondée par les leçons d'un excellent maître, rencontrait une inspiration heureuse, il fallait voir tout ce que ces reflets du génie antique apportaient à Burnouf de satisfaction, d'orgueil, j'ai presque dit de respect pour la composition et son jeune auteur! N'est-ce point ici le cas de s'écrier une seconde fois avec Pline: « Cœurs naïfs que ces hommes d'école, les plus purs et les meilleurs qui se voient sur le forum! »

La chute de Syracuse emporté d'assaut n'eut pas le pouvoir d'arracher Archimède aux méditations de son génie.—Le philosophe,

> De l'art qui l'illustrait mourut l'âme occupée,
> Et du soldat romain n'a pas senti l'épée.
>
> (LE BRUN.—*Bonheur que procure l'étude.*)

Ainsi vécut Burnouf, dans la science et pour la science. — La littérature et l'enseignement ne furent pas pour lui une profession, mais un art, ou plutôt un sacerdoce, un culte et une religion. Renfermé dans le sanctuaire silencieux des lettres, il n'entendit pas le bruit des armes qui retentirent en France et dans l'Europe à la voix de la révolution et de l'empire. Il n'entendit pas le bruit de tous ces diadèmes fracassés et de ces trônes détruits, dont la chute

depuis un demi-siècle a si souvent fait trembler le sol français. Ces grandes catastrophes ne se sont pas sans doute accomplies sans remuer son âme généreuse et patriotique, mais elles n'ont pas brisé la chaîne de ses travaux, elles n'ont pas interrompu ses publications littéraires : elles avaient respecté la sérénité laborieuse de son esprit, et laissé intacte la placidité créatrice et féconde de son intelligence. — Pour M. Burnouf, vivre c'était travailler : il a vécu pour les lettres : les lettres reconnaissantes se chargent d'honorer sa mémoire et de conserver toujours la gloire de son nom.

L'Eloge de Burnouf comportait donc un ordre de réflexions et de développements qu'on peut regretter de ne pas trouver dans le mémoire dont nous venons de rendre compte. Toutefois ce travail, empreint d'un mérite remarquable, n'en est pas moins un digne monument élevé au souvenir du littérateur éminent dont l'Académie avait mis l'Eloge au concours.

La commission vous propose d'accorder la médaille d'or à son auteur.

ÉLOGE DE BURNOUF;

Par M. A. MOREL,

Professeur au collége Rollin.

(Ouvrage couronné dans la séance publique du 7 mai 1847).

La patrie reconnaissante a des couronnes pour tous les mérites qui l'honorent, et sa main, qui place les lauriers sur le front du soldat, réserve au savant une palme modeste comme lui, mais bien digne encore d'être enviée. Dans ce concours sans cesse ouvert devant elle, le nom de Burnouf n'a pu manquer de se faire entendre, et déjà sa mémoire est placée sous la protection du respect public. Cependant, afin d'ajouter encore aux honneurs décernés à ce maître excellent, à cet homme de bien, l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen veut proclamer avec un éclat nouveau les services qu'il a rendus.

Que cette Compagnie me permette, au début d'un essai dont la pensée lui appartient, de la féliciter de son zèle. Des exemples pareils à celui qu'elle donne, fomentent dans de jeunes âmes la semence de toutes les vertus, et deviennent l'encouragement, aussi bien qu'ils sont le prix, des plus laborieux efforts. Heureuse la contrée qui, sous les regards des générations nouvelles, en face d'un peuple rival, sait élever de la sorte, au milieu de ses villes, les images des plus nobles enfants qu'elle ait produits, et les offrir dans son orgueil comme une cohorte d'élite, toujours accrue par la mort même, et toujours debout !

Cependant ce spectacle, tout imposant qu'il soit, ne trouble pas ma vue : lorsque ma main essaie de reproduire ici les traits vénérables de Burnouf, je ne prétends pas leur donner une grandeur étrangère au rôle qui lui fut départi. Droiture de cœur, saine raison, finesse et fermeté d'esprit, telles sont les seules qualités que sa mémoire autorise à louer en lui, et si, moins favorisé qu'il ne l'était lui-même, je sollicite, sans les obtenir, les suffrages de la raison et du goût, j'aurai du moins sa véracité. Envers la grandeur et la fortune, l'adulation est une bassesse ; à l'égard du talent, la complaisance est une injure.

Cui non exiguo facta labore via est.
Ovid. Trist. lib. ult. Eleg. 3.

Jean-Louis Burnouf naquit, le 14 septembre 1775, à Urville, l'une des sergenteries de la vicomté de Coutances, dans le bailliage de Cotentin.

Ses parents étaient pauvres... Bien des fois, en France, ces mots se sont rencontrés au commencement de l'histoire des hommes célèbres, sans jamais coûter à un biographe ce que coûte un aveu ; car nous vivons, grâces au ciel, chez le peuple du monde qui juge le plus raisonnablement de l'inégalité des conditions. Le dirai-je aussi ? Lorsque la carrière qu'un homme a parcourue s'est trouvée, à la fin, facile et glorieuse, nous recherchons avec une sorte de complaisance la trace des premiers obstacles qu'il a rencontrés, et sa louange s'accroît à nos yeux de toute la résistance de la fortune.

Amyot était fils d'un mercier; Rollin, d'un coutelier; Burnouf, d'un tisserand. Il le disait sans embarras, et n'avait pas non plus l'affectation des parvenus répétant à tout propos : « Voilà d'où je suis parti ! » ce qui est, à mon gré, une manière trop fastueuse de nous souvenir de nos parents.

Son père et sa mère moururent assez jeunes tous deux : ils laissaient huit enfants, sans autre ressource que la sympathie généreuse de quelques proches. Burnouf fut alors recueilli chez un oncle paternel, et contracta, dès ses premiers pas dans la vie, une de ces dettes de reconnaissance que l'on paie vingt fois sans penser jamais les avoir bien acquittées.

Il partagea donc pendant quelque temps le pain d'une famille laborieuse ; sa jeune infortune toucha le cœur d'un homme dont l'Université n'a pas perdu le souvenir, de Gardin-Dumesnil. Bienfaisant et vertueux, Gardin recueillit dans sa maison l'orphelin auquel il voulut, lui, professeur émérite de rhétorique, enseigner les éléments du latin (1), et lorsqu'il en eut fait rapidement un écolier accompli, il sollicita pour son élève une bourse au collége d'Harcourt (2). En d'autres temps, sans doute, on aurait songé d'abord à l'Université de Caen, pour y faire continuer des études si heureusement commencées. Etablie en 1431 par le roi d'Angleterre, Henri VI, honorée quelques mois après d'un bref du pape Eugène IV, reconnue en 1450 et favorisée par Charles VII, cette Université avait été long-temps florissante, et « les écoliers qui obtenaient « leurs grades auprès d'elle, avaient (au rapport de « Gabriel Dumoulin, Histoire générale de Normandie,

(1) Ces détails sont empruntés à la notice que M. Burnouf a mise en tête d'une édition du *Traité des Synonymes latins* (Paris, 1813). En consignant à cette place l'expression de sa gratitude envers un bienfaiteur dont il chérissait la mémoire, le jeune et déjà célèbre professeur montrait une vivacité de reconnaissance qui fait honneur et à lui-même et à Gardin-Dumesnil.

(2) Fondé en 1280, c'est aujourd'hui le collége Saint-Louis.

« 1631, fol.) pareils droits aux nominations pour avoir « des bénéfices à leur rang, comme ceux qui ont fait « leurs études et pris leurs degrés à Paris. » Mais la révolution avait déjà interrompu la prospérité littéraire de Caen et dispersé les maîtres. Seul, entre les colléges de toute la France, celui d'Harcourt pouvait encore, grâces au zèle désintéressé des chefs, ouvrir une porte hospitalière au protégé de Gardin, et lui faire suivre gratuitement des cours réguliers de langue et de littérature anciennes. Burnouf partit donc pour Paris.

L'antique et docte maison comptait parmi ses hôtes de nombreux enfants et des maîtres honorables, originaires de Normandie, tous fiers de leur province, tous jaloux d'en soutenir la gloire au milieu des luttes scolaires : ils accueillirent le jeune boursier comme un sujet d'élite, comme une vaillante recrue. Leur attente ne fut pas trompée. Le 22 juillet 1793, en rhétorique, Burnouf obtint trois prix, parmi lesquels le prix d'honneur. Journée glorieuse sans doute pour lui et pour ses amis ! Mais la victoire devenait le signal d'une pénible retraite ; le lauréat avait fini sa dernière année d'études : il fallut quitter le collége.

Le voilà donc, le soir de son triomphe, dans la rue de la Harpe, sans pain et sans abri. Encore, si c'eût été au temps de la grandeur du Quartier latin, alors qu'on y voyait monter et redescendre des nuées

les autres colléges normands, groupés autour de celui-là, n'avaient pu résister aux premiers coups de la tempête politique ; ils étaient abandonnés depuis quelque temps.

de sorbonistes en soutane, de précepteurs en rabat, de jurisconsultes *apprentifs*, d'étudiants de toute espèce! Parmi ce monde, un lauréat de l'Université eût bien jadis, sur la foi de son succès, trouvé d'honorables ressources. Pressé d'être bachelier ès-arts, le fils d'un bourgeois fût venu lui demander des conseils et des soins. Un sermonnaire vanté pour son *action oratoire*, mais jugeant avec le père La Rue (1) que c'est trop d'affaires pour un même homme de *réciter* et de *composer*, eût voulu, par quelque accord secret et généreux, départir au rhétoricien, sinon le mérite, au moins le travail de l'*invention* dans ses discours. Ou bien enfin, un futur émule de Boerhave l'eût fait juge du latin équivoque de quelque thèse. Mais hélas! les rues étaient autour de lui silencieuses et dépeuplées (2). L'asile même de son enfance, le logis de son premier maître se présentait vainement à son souvenir : Gardin avait émigré (3).

Burnouf errait ainsi à l'aventure, lorsqu'une troupe d'écoliers, ses camarades, qui partaient gaîment pour la Normandie, le rencontre, l'accoste et l'emmène.

(1) La Rue était, du reste, désintéressé dans la question. Il avait l'esprit prompt et bien nourri, et les profanes l'appelaient le *Baron* (de l'hôtel de Bourgogne) de la Chaire. On sait, au contraire, que l'abbé Roquette *prêchait les sermons d'autrui*. Les aubaines de cette espèce ont cessé d'être aujourd'hui la ressource des littérateurs pauvres : on se passe d'un secours qui supposait du moins des deux parts un certain sacrifice d'amour-propre. L'amour-propre ne fait plus de sacrifices.

(2) Quelques traits de ce passage, sur la grandeur du Quartier latin, sont d'après Mercier, Tableau de Paris.

(3) Gardin ne put être protégé contre les fureurs du temps par le souvenir des bienfaits qu'il avait répandus. Forcé de fuir, il ne revint que pour mourir, en 1802.

N'était-il pas le héros de la journée? Après plusieurs semaines passées avec eux, au milieu de familles bienveillantes, il se dérobe, malgré les sollicitations les plus vives, à cette hospitalité dont sa fierté souffrait, et vient à Dieppe. Là, il se fait ouvrier imprimeur. Mais le métier, à ce qu'il semble, n'était pas bon : les journaux seuls et encore les journaux de Paris donnaient à la presse un peu d'activité. Bientôt le courageux jeune homme tomba dans un dénuement insupportable. Que faire alors? Il va trouver l'officier qui exécutait à Dieppe la loi du 23 août 1793 sur la réquisition; il lui demande d'être enrôlé sans retard. Ce brave homme, touché de la jeunesse du solliciteur qui se montre si pressé, l'interroge, l'encourage, et lui fait donner, non pas un fusil, mais une plume d'expéditionnaire. On n'avait pas de bien gros appointements de ce temps-là, surtout dans les bureaux d'une municipalité de province; c'était au plus du pain (1). Néanmoins, l'exactitude et l'intelligence de Burnouf furent remarquées; il faillit faire fortune. Un représentant du peuple offrit de l'attacher au comité central de salut public. Né dans le même pays que tant de fédéralistes fameux, l'élève du collége d'Harcourt n'aurait pu voir qu'avec répugnance la vie publique s'ouvrir devant lui sous les auspices et par un bienfait des Jacobins, leurs vainqueurs. Il refusa donc de venir à Paris, et continua de se recommander par des services qui sont attestés, avec une expressive vivacité, dans un cer-

(1) Voir sur cette époque douloureuse de la vie de Burnouf la notice donnée par M. Julien Travers. (*Annuaire du département de la Manche*, 1845, 1 vol. 8°., p. 490.)

tificat du 25 thermidor an VIII, signé Mortier. A cette époque, il avait déjà quitté la municipalité pour une autre place, moins *civique* sans doute, mais un peu plus lucrative : employé chez un négociant de la ville, il fit bientôt comme le philosophe Cléanthe, qui avait un métier pour vivre, et vivait pour étudier. Sage conduite ! noble exemple ! qu'il faudrait citer sans cesse à tant de jeunes gens, voués aujourd'hui, par l'orgueil le plus stérile, aux malheurs d'une oisiveté de *gentilhomme !*

En 1795, Burnouf suivit à Paris le négociant Dieppois, qui l'avait attaché à sa maison, et qui transportait son établissement dans la capitale. Dès-lors, l'honnête commis, assuré du nécessaire, occupa de mieux en mieux ses loisirs. A ces heures qu'on appelle les heures perdues, il reprenait les livres latins qui avaient fait au collége sa passion et sa gloire ; il se mettait à l'étude du grec, commençait à s'occuper d'allemand, et, par cette tenacité qui est souvent l'instinct, qui devrait être toujours la compagne du talent, surmontait les obstacles d'un travail presque solitaire. Par une préférence qui n'était pas un caprice, il s'essayait surtout à traduire Tacite : un manuscrit qui date de cette époque et qui s'est conservé parmi ses papiers, contient une traduction de la Germanie, de ce livre unique, à la fois mémoire et satire, qui déroule aux yeux des scènes étranges, assombries le plus souvent comme par un nuage de terreur et de désolation. En France et jusqu'au temps de Montesquieu, cet écrit de Tacite n'avait pas été apprécié à sa valeur, et depuis on l'a dédaigné quelquefois

encore; mais de nos jours il semble avoir pris un rang qu'il ne perdra plus ; car ce sera, on peut le dire, une des gloires du siècle où nous sommes d'avoir donné leur place véritable à de grandes compositions jusque-là oubliées, ou même décréditées, avec une légèreté qui a bien aussi son pédantisme (1).

Cependant l'Empire s'était substitué à la République ; de toutes parts, les institutions monarchiques reparaissaient avec une splendeur nouvelle, et les esprits, fatigués de troubles civils, semblaient saluer avec joie l'éloignement de la Liberté : tant était puissante la double séduction de la gloire et de l'ordre ! L'éducation de la jeunesse attira bientôt les regards de Napoléon (2). La politique du souverain pouvait-elle, en effet, laisser flotter au hasard toutes ces intelligences et tous ces cœurs, étrangers aux excès des partis, à demi subjugués déjà par la grandeur du temps présent, et sur qui pouvaient se fonder les espérances dynastiques de l'établissement nouveau ? L'Empereur reprit donc, au bénéfice de sa couronne, l'idée fondamentale de toutes les tentatives qu'avaient

(1) Le témoignage de Montesquieu devait cependant diriger l'opinion; mais la poésie sévère et sombre de la *Germanie* agréait à peu près autant que la naïveté et les prodiges des *vies des Saints*, signalées, elles aussi, par le grand publiciste à l'attention des gens de lettres (*Esprit des Lois*, liv. XXX, ch. 11).

(2) Si l'on voulait présenter l'éloge de Napoléon le plus convenable pour une telle gloire, il faudrait reproduire ici l'éloge que, dans le livre CXXIII de son Histoire, le président de Thou a tracé ..... d'Henri IV. Il paraît que le mérite de l'originalité absolue n'appartient à personne, et que, même en politique, le génie est soumis à des lois constantes : il peut, d'une époque à l'autre, gagner en profondeur, en élévation; mais les maîtresses règles de chaque genre sont connues. *Nil sub sole novum*.

faites les diverses Assemblées républicaines pour organiser l'instruction publique.

L'instruction des enfants par l'Etat, ce vœu de la sagesse philosophique dans l'antiquité, la Constituante et la Législative l'avaient admise en principe (1) : après elle, la Convention s'était occupée de pourvoir sérieusement aux besoins intellectuels et moraux des jeunes citoyens promis à la patrie. Il faut l'avouer cependant, dans le temps même où, sur la frontière du Rhin, Heyne, l'illustre et ingénieux représentant de l'Allemagne savante, recevait d'un général français des marques publiques de respectueuse bienveillance, Lepelletier Saint-Fargeau, Lakanal, Lequinio, tous les conventionnels qui traitèrent alors la question de l'enseignement, paraissent avoir méconnu la dignité des lettres anciennes, ou plutôt, ils repoussaient avec défiance des études qui avaient jeté tant d'éclat sur la monarchie, et dont la restauration pouvait ranimer l'influence d'une classe de maîtres sourdement hostiles, on le pensait du moins, aux idées triomphantes.

Après le renversement des Jacobins, on sentit que, pour arrêter une décadence fatale, il était plus urgent que jamais d'*aviser*. Aussi, la loi du 3 brumaire, an IV, établit pour toute la France un système uniforme d'instruction élémentaire, salariée par l'Etat : tout ce qu'il y avait d'instituteurs fut invité à se rendre dans les

(1) Pour tout ce qui a trait à l'histoire officielle de cette réorganisation, j'ai consulté le Recueil des lois et réglements concernant l'Instruction publique, publié par ordre du Grand-Maître de l'Université. T. Ier., 1814.

villes et dans les campagnes, *afin de combattre énergiquement l'ignorance et la barbarie.* De plus, la même loi organisait des écoles normales, destinées à recruter comme une jeune armée de nouveaux maîtres. D'autres mesures devaient être prises pour ranimer l'enseignement intermédiaire et l'enseignement supérieur, mais sans que la jeunesse pût être captée par les zélateurs secrets de la contre-révolution. Chose remarquable! il fut, à ce qu'il semble, plus facile de constituer les établissements littéraires du degré supérieur : tandis que le Prytanée, ouvert aux jeunes littérateurs n'était dépourvu, au commencement, ni de maîtres ni d'élèves, les instituteurs des campagnes, sourdement contrariés dans leurs efforts par une opposition à la fois politique et religieuse, voyaient de jour en jour diminuer leur influence; les écoles normales primaires ne pouvaient se recruter, et, dans les villes, l'admirable dévouement des maîtres qui, obéissant au vœu de la patrie, avaient repris des cours élémentaires de latin et de français, luttait péniblement contre les mauvais vouloirs ou l'indifférence.

Les ténèbres gagnaient insensiblement, lorsque la volonté de l'Empereur se manifeste et les arrête : les colléges étaient près de se fermer, ses ordres prescrivent aux études classiques de renaître, à l'Université d'exister. Le décret du 18 mars 1808 dota les établissements publics, plaça dans les lycées tous les maîtres qu'on avait pu enrôler rapidement, et peupla des nombreux boursiers de l'Etat les bancs presque déserts. L'impulsion une fois donnée avec cette puissance, la vie reparut, et les enfants d'une foule de familles apprirent insensiblement le chemin du collége.

Au nombre des hommes influents qui furent alors attachés à la fortune de l'institution nouvelle, se trouvait un ancien professeur du collége d'Harcourt, Gueroult, signalé autrefois par son attachement aux principes de la révolution, et qui avait honorablement traversé des époques difficiles, sans renoncer à ses convictions. L'Université, telle que la voulait l'Empereur, n'était pas sans doute une école de liberté; sa création était pourtant un immense bienfait. Au moins Gueroult en jugea ainsi; car il s'employa loyalement à la servir, à constituer le corps enseignant, et, pour rappeler ici l'heureuse expression de Pasquier, *à bâtir en hommes* les colléges de l'Etat. Il se souvint de Burnouf (1), et s'empressa de donner à l'établissement nouveau le dernier lauréat de l'ancienne Université, en le plaçant d'abord au lycée de Charlemagne: c'était en mai 1808. Vingt-sept mois après, lorsque le plus vanté des maîtres de ce temps, le plus fêté des littérateurs, le plus admiré des universitaires, Luce de Lancival, frappé par la mort, disparaissait, enseveli pour ainsi dire tout entier dans un pom peux triomphe (17 août 1810), l'on attribuait à M. Burnouf l'honneur périlleux d'être son successeur au lycée impérial, d'y enseigner la rhétorique.

La rhétorique! A ce mot, je vois paraître sur quelques visages la défiance et le mécontentement. De quels crimes, en effet, la rhétorique n'est-elle pas chargée? Lacédémone l'a flétrie, l'Aréopage l'a pros-

(1) M. Auvray, inspecteur de l'Académie de Paris, ménagea la première entrevue, qui fut décisive.

crite, Rome l'a repoussée plusieurs fois; Aristote la maltraite (tout en lui dictant les lois qui la rendent victorieuse); Lucien et Juvénal, Sextus Empiricus, Montaigne, combien d'autres encore! l'attaquent de mille manières. Que faut-il donc répondre à tant d'autorités anciennes et nouvelles? Une seule chose: c'est qu'il y a deux rhétoriques, la bonne et la mauvaise. Celle-ci est un art suborneur, qui flatte les passions pour régner, et charme les oreilles pour avilir les cœurs: on dirait de l'antique Circé! Mais l'autre a-t-elle rien fait pour qu'on la maudisse! N'est-elle pas simplement une artiste ingénieuse, aimable, un peu vaine quelquefois; mais quel artiste fuit la gloire? Qu'on ne juge pas d'ailleurs qu'elle soit étrangère aux nobles émotions: Dieu, la patrie et la famille, l'amour de la vertu, l'horreur du vice, tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, l'intéresse et l'inspire; alors, sur la scène du monde, son nom devient l'éloquence. Dans nos colléges, elle reste toujours la rhétorique. Mais, dans cet asyle même, on la poursuit, on l'accuse, on la montre comme la despotique souveraine et la corruptrice de l'adolescence. Eh! mon Dieu, je l'avouerai, elle a eu ses temps d'erreur; les maîtres chargés de la produire, n'ont pas été toujours à l'abri des reproches, et si les censeurs qui l'attaquent veulent bien montrer un instant de patience, je rapporterai — d'un peu loin — une très-courte histoire, pour éclaircir dans quelle hypothèse et dans quelle mesure leur critique serait véritablement fondée. « Un homme « ignorant (dit le vieux traducteur (1) d'une Apologie

(1) Vigenère.

« d'Apollonius de Thyane, par Philostrate) s'estoit « du tout adonné à nourrir et à apprendre à chanter « à un grand nombre de petits oyseaulx de toute « sorte, leur faisant part de la doctrine en tant « qu'il luy estoit possible, quand il les enseignoit à « contrefaire la voix humaine et à réciter des chan- « sons en mots distincts et bien formez. Apollonius « s'y estant rencontré, luy demanda de quel mestier il « se mesloit, et l'autre ayant respondu qu'il monstroit « à parler à des linottes, aloüettes, merles, chan- « sonnets et semblables manières d'oyseaulx qui ont « la langue plus à delivre et propre à ce : « il me « semble, luy dit le philosophe, que vous corrompez « plutost ces oyseaulx en ce que vous ne leur per- « mettez d'user chacun en droit soy du langage qui « leur est propre. » Si la rhétorique ressemble à cet instituteur d'oiseaux, si elle s'efforce de donner aux enfants qu'on lui confie un art et des habitudes sans rapport avec leur naturel et leur condition ; si de nos jours, comme autrefois, elle peut se plaire à former des déclamateurs, des artisans de paroles, alors on a raison ; qu'elle soit proscrite ! Mais supposons, au contraire, qu'elle réclame seulement (comme dans l'école de Quintilien, comme dans celle de Rollin, comme après ces illustres maîtres M. Burnouf l'a voulu) l'enseignement d'un petit nombre de règles avouées par le goût, l'étude raisonnée des grands modèles et quelques exercices de composition oratoire, ses attributions ainsi limitées peuvent-elles causer les moindres alarmes? Ont-elles rien de dangereux pour la pureté des cœurs, pour le développement des in-

telligences, pour l'originalité du talent? C'est à l'expérience de donner ici la réponse. Tous les hommes qui furent au collége les élèves de M. Burnouf ont-ils porté dans le monde la marque d'une éducation systématique, étroitement, uniformément servile? Loin de là, car s'ils ont reçu de leur maître le respect, le culte du bon sens, chacun d'eux, hors ce trait commun, offre une physionomie distincte, et garde, comme on dit maintenant, son individualité. Parmi eux, quelques-uns sont devenus des orateurs politiques, d'autres des avocats célèbres; l'enseignement du collége ne les a donc pas rendus inhabiles aux luttes sérieuses de la parole, à la pratique de la vie, au service de la société. C'est assez dire que la rhétorique de nos colléges n'a plus rien de cet art suranné, dont les adeptes étaient aux yeux d'un satirique latin « de « maîtres-sots que l'école avait faits ainsi, parce « qu'elle ne leur avait rien laissé voir ni rien laissé « entendre de ce qui est en réalité (1). » Seulement les maîtres de l'Université, par cela même qu'ils ont pour mission d'initier sans cesse de jeunes esprits et non de les former à l'éloquence, inclinent davantage vers les idées générales; ils contractent d'ailleurs dans l'enseignement certaines habitudes de dignité tranquille, de délicatesse savante et réfléchie qui, sans ôter à la chaleur des sentiments, rend l'expression des idées moins prompte, et, si je puis ainsi parler, moins courante. De là vient qu'ils n'ont pas communément le goût des controverses journalières, et que, même avec

(1) Petronii Satyr, init.

l'ait recommandé avec force : en effet, d'où vient que l'Université ancienne a répondu incomplètement aux besoins des siècles ? D'où vient qu'elle ne s'est acquis ni cette autorité ni cette influence que l'institution nouvelle peut légitimement espérer ? C'est qu'elle s'est vue renfermer dans l'enceinte de Paris, et que, là même, elle a été peu maîtresse de ses mouvements, resserrée encore et contrainte par des corporations étrangères à ses idées, hostiles à ses développements. C'est qu'au-dehors elle ne rencontrait dans les Académies provinciales que l'indifférence ou de secrètes jalousies. Désormais une et multiple, féconde et toujours forte, elle n'aura d'autres limites que celles de la monarchie même : pour elle comme pour l'Empire dont elle est l'image, Paris doit devenir un foyer puissant d'où elle éclairera les peuples jusqu'à l'Ebre et jusqu'au Tibre. Les bienfaits qu'elle a répandus déjà depuis sa récente création disent assez le degré de splendeur où bientôt elle doit s'élever. Que ne faut-il pas attendre surtout de cette jeune école normale, qui va disperser ses nombreux disciples sur tous les points, et façonner les provinces nouvelles, comme les anciennes, à l'unité des mœurs, de la doctrine et de la civilisation ?

Joignez à ces idées une péroraison élogieuse, qui jette les fleurs sur un royal berceau, mais ne l'écrase pas, et vous aurez d'un tableau plein d'éclat l'esquisse toute nue, qui ne peut reproduire ni le bonheur ni l'adresse des détails.

De loin en loin, je l'avoue, une épithète quelque peu byzantine, en se mêlant aux correctes périodes

d'une latinité spirituelle , vient faire disparate et surprendre un lecteur de sang-froid; mais, en ce temps de gloire , la langue française elle-même s'épuisait à traduire l'enthousiasme universel : ne pouvait-on pas sans crime prêter quelques superlatifs à la langue de Cicéron ? D'ailleurs les vives espérances exprimées alors par M. Burnouf sur l'avenir de la jeunesse , sur son éducation à la fois morale et patriotique , elles étaient sur tous les fronts et dans toutes les bouches. On n'avait pas encore aperçu (comme l'ont fait depuis certaines personnes, douées d'une incroyable pénétration) les dangers auxquels l'enseignement par l'Etat expose l'Etat lui-même ; on croyait que des maîtres inspirés par la patrie n'éleveraient pour elle ni des athées ni des monstres ; on trouvait naturelle et conséquente la pensée souveraine qui , à côté de l'église relevée , de l'armée fortement et définitivement organisée , de la magistrature rétablie sur un siége plus respecté que jamais , créait ainsi, comme une nouvelle force publique , le corps enseignant : l'Empire élargi semblait ainsi s'appuyer sur une colonne de plus. Depuis, la force a démantelé l'œuvre du génie ; les départements conquis sont redevenus étrangers, et l'Université , comme la France même, a vu tomber de sa couronne bien des fleurons illustres Telle que nous la conservons cependant , n'a-t-elle pas répondu aux engagements que l'orateur prenait pour elle et comme en son nom? C'est ce que la controverse contemporaine a mis en question ; mais l'avenir jugera entre l'Université et ses ennemis. Pour nous , renonçant avec M. Burnouf à faire désormais l'éloge d'une institution qu'il n'a plus

célébrée aussi publiquement, mais qu'il a servie jusqu'à la fin avec amour, abandonnant sur ses traces le champ de la politique, nous allons essayer de le suivre dans cette autre région moins bruyante, qui fut celle de ses travaux : là du moins, suivant la distinction d'un sophiste ancien, on discute, on ne se dispute pas.

Ce n'est pas cependant que je compte traverser sans orage le champ nouveau qui s'ouvre devant moi. Les grammairiens, je le sais, se prévalent en vain de leurs services : généralement, on tient assez peu de compte des efforts qu'ils ont tentés, et la malignité s'est plue à tracer de leur personne maint portrait satirique. Mais ici d'illustres exemples répondent assez à des attaques sans consistance et sans mesure.

Platon, dans son Cratyle, lorsqu'il poursuit en se jouant de spirituelles étymologies, n'est-il pas déjà, malgré les écarts fantastiques de sa méthode, une manière de grammairien? Aristote, dans le traité de l'Interprétation, n'a-t-il pas tracé d'une main ferme le premier essai de grammaire générale? Les Stoïciens mêlaient à leurs dissertations sur le devoir de subtiles recherches de grammaire. César écrivit sur l'analogie des mots. Il y a plus, cette force d'abstraction et de dialectique, que supposent les études grammaticales, a fait de bonne heure la gloire de nos écoles : Varron, d'Atace, le plus savant des contemporains de Cicéron, Donatus, le maître de S. Jérôme, étaient nés dans la Gaule. Au fond, qu'est-ce même que l'entreprise de réforme qui date de Malherbe et s'est poursuivie au sein de l'Académie française? Une révolution

essayée dans la littérature et menée à bien par la grammaire. Ce que je ne puis encore oublier, c'est que Henri Estienne et ses amis, MM. de Port-Royal, les philosophes français du XVIIIe. siècle, tous les hommes, pour le dire en un mot, qui ont marqué dans notre littérature par des idées de réformes, ont attaché à la grammaire une extrême importance. En effet, la science qui traite de l'expression des idées ne saurait être considérée comme étrangère à la science des idées ; elles s'appellent l'une l'autre.

Mais, dira-t-on, si la grammaire générale est une science digne en tout point de la philosophie d'où elle dérive et vers laquelle elle remonte sans cesse, la grammaire spéciale d'une langue morte, et surtout d'une langue parlée autrefois par un peuple étranger, attirera-t-elle un esprit bien fait? A supposer que la curiosité trouvât son compte à de laborieuses investigations, poussées de la sorte dans le domaine du passé, n'eût-il pas été plus national et plus juste de s'attacher aux langues mêmes dont les accents retentirent autrefois sur notre sol, le basque, le celtique? Tout en protestant de notre respect pour telle découverte de Bullet (1) ou de Garat (2), nous croyons que l'œuvre à laquelle s'était voué M. Burnouf, si elle n'est pas plus noble, conservera du moins un tout autre prix que celle de ces grammairiens. Quoi qu'on puisse dire à ce sujet, une langue qui a été l'admirable organe d'une foule d'idées, devenues avec le temps comme inhé-

(1) Mémoires sur la langue celtique. Besançon, 1754-1770, 3 vol. in-fol.

(2) V. l'Encyclop. in-4°., au mot Langue des Cantabres.

rentes à l'esprit des peuples modernes, ne redoute aucune comparaison et brave tous les dédains. Malgré le nombre des contradicteurs, il n'y a dans leurs attaques outrées de péril sérieux, ni pour la popularité de la langue grecque, ni pour la mémoire de l'homme qui l'a rendue familière à nos colléges; car s'il fallait montrer l'excellence d'une étude heureusement propagée aujourd'hui, mille preuves s'offriraient d'elles-mêmes : nos *églises*, nos *académies*, nos *lycées*, nos *musées* ne sont-ils pas remplis des souvenirs de la Grèce? Autour de moi *philosophes*, *rhéteurs*, *politiques*, *historiens* et *poètes*, les *mathématiques* même et jusqu'à la *physique*, tout me parlerait du génie grec et déposerait en son honneur. Et si, curieux de connaître le sentiment des peuples lettrés de l'Europe, j'étendais vers eux mes regards, sans doute je les verrais continuellement emprunter, comme de bons voisins, des idées et des mots à cet esprit français qui est encore de l'*atticisme*, mais en puisant aussi sans scrupule et sans relâche aux sources toujours vives de l'antiquité. Pourquoi serions-nous moins habiles? Pourquoi rompre d'ailleurs avec nos propres traditions littéraires. et tandis que l'élève d'Eaton suit, dans Byron, et l'étudiant de Iéna, dans Goethe, la trace de l'idiome et du génie grecs. voulons-nous que nos bacheliers ignorent ou sachent vaguement les obligations de Racine envers Euripide, celles de Lamartine envers Platon et Sapho? On *hellénise* en Angleterre, en Allemagne; on y interroge les débris que le temps n'a pas dérobés aux yeux des peuples modernes. Et nous, comme des Barbares, ne saurions-nous aimer ni

rechercher les sublimes enseignements de cette Minerve séduisante qui résida au Parthenon? Non, l'ignorance ne peut pas triompher ; le culte de l'antiquité se maintiendra parmi nous, le souvenir de nos grands maîtres, soit dans les arts, soit dans la littérature, protégera les langues classiques contre le dédain ou l'indifférence. Mais si l'étude du grec reste dans nos colléges une des branches de l'enseignement, un des moyens d'éducation, il faut cependant que cette étude ne coûte pas plus qu'elle ne rapporte ; il faut que sans être superficielle, elle puisse avancer rapidement. C'est là un premier et légitime besoin, auquel répondit, dès 1813, la grammaire de M. Burnouf.

Lorsqu'elle parut, les circonstances ne semblaient pas favorables. On ne voyait dans les lycées nul goût bien vif pour le grec ; les érudits de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui conservaient, comme un groupe de fidèles, la tradition de Boivin le jeune, de Barthélemy, de l'abbé Belley, étaient complètement abandonnés à leur sollicitude, et le public, distrait par la politique et la guerre, s'occupait aussi peu de Gail que de Courier. Néanmoins, la *Méthode nouvelle pour étudier la langue grecque* eut le privilége d'attirer singulièrement l'attention ; le grec, l'ouvrage et l'auteur se trouvèrent subitement investis d'une popularité qui n'a fait depuis que s'accroître. Pour retrouver une fortune aussi rapide dans le genre de livres auquel appartient cette Méthode, il faut remonter jusqu'au XVIIe. siècle, jusqu'à l'apparition des exellentes grammaires de Port-Royal. Aux deux époques, ce fut la même surprise, lorsque

l'on vit se présenter un auteur méthodique, concis et clair, qui ne manquait pas pour cela de profondeur. M. Burnouf se rattache d'ailleurs à la tradition du Port-Royal, par un mérite qui, sans avoir dans toutes les sciences la même valeur, y est cependant toujours considérable, le mérite de l'érudition. Ainsi Lancelot interroge curieusement les livres qui peuvent servir au sien, et n'a pas ces prétentions à l'originalité, qui sont souvent le masque d'une préparation incomplète ou l'indice d'un esprit charmé de soi-même; la grammaire latine de P R. appartient, pour une moitié à Sanctius et à Vossius, tout en demeurant un ouvrage suffisamment original (1). De même dans la doctrine grammaticale de M. Burnouf, on trouverait aisément la trace d'une foule d'écrits dont la substance vient se condenser, pour ainsi dire, dans l'unité savante de son livre. Il recueille avec une respectueuse attention, et ne cesse de présenter sous leur jour le plus favorable des idées du pieux grammairien des écoles jansénistes; mais lorsqu'il aborde en passant quelque question de grammaire générale, l'opinion des maîtres du XVIIIe. siècle le préoccupe et lui sert; on le voit s'éclairant ici des lumières jetées sur tel problême obscur par *le grammairien philosophe*, par Dumarsais; là em-

(1) Dans les grammaires de P. R., comme dans celles de M. Burnouf lui-même, on regrette que les anciens auteurs grecs et latins qui ont traité du langage, soient restés un peu effacés derrière les modernes. Quelques-uns, Priscien par exemple, mériteraient d'être souvent copiés et, bien entendu, nommés avec honneur.

pruntant à Beauzée, esprit vigoureux, mais un peu lourd ; ailleurs même, consultant Girard, abbé de bon ton, qui jette sur un sujet grave les fleurs d'une rhétorique intempestive, du reste écrivain ingénieux. Il interroge aussi cet abbé de Condillac, métaphysicien subtil et puissant, qui a traité de la grammaire, comme des sciences exactes, comme de l'histoire, comme de la logique, avec une clarté si attrayante, mais quelquefois bien trompeuse (1) ! En outre, parmi ses contemporains, Sicart, Garat, Destutt-Tracy lui présentaient d'utiles sujets de réflexion ; mais deux auteurs surtout règlent fréquemment le choix de ses théories ; l'un était Sylvestre de Sacy, dont les *Principes de grammaire générale* se faisaient connaître à cette époque, même hors de France ; l'autre Gueroult, son ancien maître qui avait écrit des *Méthodes* latine et française très-raisonnables, sinon très-remarquables, et supérieures sous mille rapports, à de tristes compositions qu'on a vues bien long-temps demeurer les oracles des écoles et des classes élémentaires. Il avait enfin cherché au-delà du Rhin des maîtres d'un caractère tout différent, et qui lui ont rendu de véritables services par leur connaissance approfondie de la langue grecque, je veux dire Hermann, Buttmann et Matthiæ (2).

(1) Evidemment il ne pouvait être question de dresser une liste de tous les grammairiens que M. Burnouf avait dû étudier. Il s'agissait seulement de nommer ceux dont on a cru apercevoir l'influence directe dans le premier livre de Burnouf. Dans une revue *ex-professo* on n'aurait pu omettre ni de Brosses ni Court de Gébelin.

(2) M. Burnouf réalisa une pensée souvent émise avant lui,

Ce n'est pas tout : M. Burnouf, l'esprit ouvert à tous les enseignements de la science, était devenu le disciple de Chézy, pour qui l'on venait de créer au Collége de France la chaire de sanscrit. Le spirituel orientaliste, mettant son disciple sur la voie, lui fit trouver les preuves convaincantes d'une proposition, qui jette un jour tout nouveau sur l'enseignement des langues indo-européennes, et qui est celle-ci : Quelles que soient les formes introduites dans un mot par la flexion, la dérivation ou la composition, il est presque toujours possible d'y trouver un certain groupe primaire d'éléments, sorte de type léger, flexible, que mille hasards ont pu déformer, mais que la science restitue assez sûrement à sa pureté, à sa simplicité originelle. Aperçu sans doute par M. Burnouf dès le temps des premières éditions de sa Méthode grecque, ce principe n'y était cependant encore qu'un germe heureux ; mais, à partir de 1819, exposé avec insistance d'une manière à la fois théorique et pratique, il devint une féconde vérité.

Le changement introduit par là sur un point considérable dans la doctrine de la grammaire grecque, n'est pas la seule lumière dont les *hellénisants* soient redevables au sanscrit, et l'on peut voir à différents endroits de la *Méthode*, le parti que tira M. Burnouf de ses connaissances d'orientaliste pour ce qui touche sa formation intime des mots. Depuis, son exemple

mais qui n'avait pu encore passer dans la pratique : c'est la simplification des paradigmes de déclinaison et de conjugaison qui, par leur nombre, font de l'ouvrage de Furgault, un véritable labyrinthe.

a été imité : en Allemagne, on a même poussé si loin l'usage de ces sortes de rapprochements, que quelques grammaires, récemment introduites dans les *gymnases*, pourraient presque s'appeler des syngloses ; mais du moins le premier, il sut éclairer un livre élémentaire des clartés d'une étude inopinément révélée à l'Europe.

Placé sur un terrain presqu'entièrement nouveau, M. Burnouf, au lieu d'y élever quelque grand système de linguistique universelle, se contenta d'observer, de connaître avant de construire : docile aux conseils de la raison, il laissait la témérité à ces esprits ambitieux qui, promptement fatigués des lenteurs de l'analyse, et généralisant à la hâte des aperçus fugitifs, veulent faire sortir de terre une science nouvelle, témoignage subit et apparent de leur génie. En étudiant le sanscrit, il n'a pas eu l'idée d'y trouver la langue-mère, la langue primitive. Il s'est avancé de son mieux dans ses recherches, prudemment et sûrement. Quand il a rencontré des analogies avec les idiomes qu'il connaissait déjà, il les a notées (1) ; mais conclure de cette observation de similitudes ou même de ressemblances parfaites, à l'existence d'un rapport de génération, de transmission anté-historique entre cette langue-ci et cette autre, c'est ce qu'il n'a pas fait ; car une pareille hardiesse (ainsi qu'il l'a déclaré lui-même) (2) passe les droits d'un

(1) V. son Examen du système de Thiersch sur la conjugaison grecque comparée à celle du sanscrit (1824. 8°.), et la seconde préface de sa grammaire grecque.

(2) Article du Journal de l'Instruction publique (13 octobre 1839), sur l'ouvrage de Kühner.

véritable grammairien. Dès que l'on a reconnu des caractères certains de parenté, tiré de là quelques éclaircissements pratiques, et vérifié les lois générales qui régissent en commun une même famille de langues, toute tentative ultérieure est un jeu d'esprit et rien davantage.

Cette sagesse, ou, si l'on veut, cette timidité beaucoup plus rare parmi les philologues qu'on ne le supposerait, a préservé aussi M. Burnouf d'un autre excès Pour juger lui-même de la littérature indienne, il n'a pas voulu d'un prisme complaisant : il l'a examinée telle qu'elle était ; ensuite, lorsqu'il a tenté de la faire apprécier au public, il s'est imposé de traduire exactement, avec candeur et simplicité. Sans se préoccuper de savoir *si notre littérature épuisée*, comme on le disait autour de lui, *pouvait se retremper dans les sources vivifiantes d'un autre climat*, il a essayé de faire connaître, par l'interprétation littérale d'un texte sanscrit, une civilisation particulière et l'image vraie de mœurs, de croyances, d'habitudes qui ont appartenu en propre à une nation lointaine. Embellir et paraphraser, dénaturer par conséquent des œuvres exotiques, lui paraissait un procédé contraire à l'esprit de sincérité que demande le culte des lettres, et l'obligation rigoureuse d'un traducteur était à ses yeux de conserver la couleur et la forme native du génie étranger. Je ne veux pas dire que Chézy, son maître, pensât différemment et s'engageât de parti pris dans une voie fausse ; mais enfin le désir d'attirer l'attention du public sur une étude nouvelle, et de ménager à celle-ci, parmi les gens de lettres, un succès dont on la croit

digne, entraîne quelquefois assez loin : pour rendre les conceptions d'un écrivain étranger plus agréables, plus acceptables, on se préoccupe du lecteur auquel on va les présenter ; on accommode leurs grâces au goût du jour, on les pare à la dérobée de quelques colifichets, et, dans toutes ces précautions, un traducteur finit par ne plus voir qu'une coquetterie indispensable et bien innocente. C'est là ce qui est arrivé à Chézy : lorsqu'il voulut donner à notre nation une idée du Ramayana, il choisit un des épisodes les plus originaux de ce poème ; mais il atténua les couleurs qui lui parurent trop heurtées ou trop éclatantes pour plaire, et arrangea, comme parle Lessing, un pompon poétique à la mode de France. Cependant, par un scrupule honorable qui l'absout, il désira qu'une version latine, destinée à paraître en même-temps que sa traduction française, serrât de près l'original, et que là, du moins, un lecteur sans préjugé pût suivre les vrais contours du style et les lignes peu académiques du dessin. Ce fut sur M. Burnouf, qu'il se remit de cette affaire de conscience et de vérité ; et tandis que la traduction française de la *Mort d'Yadjanadatta* paraît aujourd'hui quelque chose d'un peu faux et d'un peu commun, on retrouve dans le latin l'inspiration d'une poésie forte et neuve qui, pareille à la végétation des Tropiques, semble multiplier les plantes capricieuses et les fleurs étranges (1).

Du reste, dans ce temps même, alors qu'il s'occupait sérieusement du sanscrit, M. Burnouf n'oubliait

(1) Voyez l'Appendice A.

pas les devoirs essentiels et journaliers de sa profession. Grammairien, il avait voulu voir comment ses confrères des bords du Gange entendaient la formation des mots ou la syntaxe ; spirituel et curieux, il avait entrepris par la pensée une excursion agréable et poussé jusqu'à Bombay ; mais il avait ses heures pour de pareilles distractions, et personne n'aurait entrevu des marques de fatigue dans son enseignement de l'éloquence latine à l'Ecole normale ou au Collége de France (1). Bien plus, il consacrait encore, avec une sorte de luxe, des veilles laborieuses à la littérature classique ; car nous le voyons donner coup sur coup plusieurs traductions et un commentaire,qui exigeaient assez de soins pour absorber l'énergie d'une organisation moins alerte : je veux parler des ouvrages de Cicéron qu'il mit alors en français, et de son édition de Salluste.

Je n'insisterai pas, ici du moins (2), sur l'heureux emploi qu'il a fait alors de son talent et de ses forces, en se prenant ainsi à deux écrivains supérieurs ; car le succès de cette première tentative se trouve en quelque sorte effacé par la juste célébrité, qu'obtinrent un peu plus tard ses travaux d'interprète et de commentateur sur les œuvres de Tacite. Lorsque l'on considère, en suivant M. Burnouf dans cette entreprise, toutes les confrontations historiques et littéraires, les recherches grammaticales, les investigations profondes et poussées en tout sens, que nécessitait son plan d'études, comme éditeur, l'on s'étonne de trouver en-

(1) En 1817, il y avait succédé à Gueroult le jeune, comme professeur d'éloquence latine.

(2) V. l'Appendice B.

core après cela, au lieu d'un traducteur appesanti, un talent presque toujours dispos, plein de verve, et qui reproduit avec vigueur, d'après son modèle ; ici, les contours fortement tracés d'un portrait ; là, toutes les couleurs d'une grande scène resplendissant des clartés du ciel de l'Asie ou écrasée sous les brumes du Nord ? Qu'eût pensé Rousseau de ce *joûteur* (1) opiniâtre qui, sentant la puissance de son adversaire, n'espérait pas l'égaler, et luttait néanmoins patiemment jusqu'au bout ? Honorable persévérance, courage intelligent, qui a valu à M. Burnouf l'estime de la France lettrée, et même l'attention respectueuse (le croirait-on ?) de nos voisins d'Allemagne, si jaloux de leurs prétentions sur l'antiquité !

Assez de fois déjà la critique s'est plue à caractériser comme un modèle d'une étonnante beauté « le plus grave des historiens » (2), pour qu'il ne m'appartienne pas d'esquisser à mon tour cette grande physionomie. Mais si, comme on le répétait autrefois de Platon, Tacite est de cette famille de nobles écrivains qu'il n'appartient pas à toute espèce d'hommes de louer ; à plus forte raison, n'est-ce pas le droit du premier venu de le traduire. Ce serait même le privilége désolant d'un bien petit nombre, s'il fallait croire avec d'Alembert « que (3) les écrivains de génie ne devraient être « traduits que par ceux qui leur ressemblent, et

(1) On sait que Rousseau s'est servi de cette expression dans la préface de sa traduction du premier livre des Annales. — J'ai, un peu plus loin, emprunté encore au même morceau.

(2) Expression de Bossuet.

(3) V. le piquant Essai sur l'art de traduire, qui précède ses Extraits de Tacite.

« qui se rendent leurs imitateurs, pouvant être leurs « rivaux ; » arrêt terrible, et qui nous empêcherait à toujours de compter sur un bon copiste « du plus grand peintre de l'antiquité; (1) » si Rousseau nous persuadait à son tour que « tout homme en état de suivre « Tacite, est bientôt tenté d'aller seul. » Heureusement, lorsque Jean-Jacques enchérit de la sorte sur d'Alembert, il dépasse encore plus que lui la vérité. Mais ce qui reste certain, c'est que, pour entreprendre une pareille traduction, il faut se montrer en même temps érudit, comme Rousseau n'avait pas eu le loisir de l'être; fidèle à son texte, comme d'Alembert, par système et de parti pris, eût refusé de le devenir; maître enfin en l'art d'écrire, comme l'ont été ces deux philosophes, et comme ne le furent pas ou La Blèterie ou Dotteville. A la suite de tentatives plus ou moins courageuses (qui, seulement indiquées par des noms, mériteraient d'être apréciées ici avec plus de détail), et dans le même temps que plusieurs hommes de lettres estimables, Dureau de La Malle avait publié une version complète de Tacite : c'était, au jugement de Chénier (2), la meilleure que l'on eût encore. Mais, malgré le souvenir de D. de La Malle qui fut (on peut le dire) presque un écrivain dans le sens le plus relevé du mot, alors, comme aujourd'hui, la lice était encore ouverte. Je me réjouirais pour ma part, de voir des hommes, différant d'esprit, de qualités et d'habitudes, essayer encore de nous rendre, d'après les idées qui

(1) Expression de Racine, dans la préface de Britannicus.

(2) Tableau de la littérature française depuis 1789, ch. V.

leur seraient propres, le style et la pensée de l'historien. Quelques personnes sont plus exclusives, et pensent que, dans cette entreprise, ce n'est pas assez de fournir ses preuves de talent (1). » Pour comprendre « et pour exprimer la pensée d'un pareil homme, il « faut, disent-elles, avoir non-seulement beaucoup « médité sur le grand spectacle des révolutions poli- « tiques, mais encore avoir pris soi-même une part « active [et désintéressée] dans ce jeu des événements, « avoir touché, en un mot, les ressorts qui meuvent les « sociétés humaines. » Ce serait alors au siècle d'attendre, pour obtenir une copie satisfaisante du grand homme, qu'il se trouvât quelque Richelieu sans emploi et d'ailleurs humaniste (2). Au fond, une pareille théorie vaut celles de d'Alembert et de Rousseau; car il y a dans Tacite un art de paroles, qui est évidemment sans rapport avec la philosophie sociale ou la grande politique. « S'il plaide toujours par raisons solides et vigoureuses, c'est d'une façon poinctue et subtile, suyvant le style affecté de son siècle; ils aymoient tant à s'enfler qu'où ils ne trouvoient de la poincte et subtilité aux choses, ils l'empruntoient des

(1) C'est à une brochure imprimée chez Panckoucke, et du reste très-mordante, que j'emprunte cette citation. Le mot que j'ai mis entre crochets me semble inutile ici, car il produit une véritable énigme dans la phrase. Qu'est-ce, dans une pièce, qu'un acteur qui n'a pas d'intérêt à cette pièce ?

(2) *Humaniste !* On ne peut nier que Richelieu ne l'ait été avec enthousiasme et jusqu'à la fureur dans l'affaire du Cid; mais il manquait d'érudition, s'il faut en croire Balzac. « Le premier « homme de notre siècle a pris le grammairien Terentianus Maurus « pour un personnage des comédies de Térence. » Socrate chrestien. édit. de 1661, p. 108.

paroles : il ne retire pas mal à l'escrire de Seneque (1). » Son style offre donc des difficultés d'interprétation que l'on pourrait appeler techniques : lorsque sa phrase commence à se contourner, elle devient quelquefois si étrange, qu'il ne suffit « plus d'avoir médité sur le « grand spectacle des révolutions politiques » et de connaître assez bien la langue latine. Il faut la souplesse d'un traducteur de profession, habitué non-seulement à tous les caprices du génie, mais encore aux coutumes, au dispositions d'esprit, aux modes qui dominaient dans le siècle même, et qui se retrouvent dans les écrits contemporains de son auteur. Sachant donc, de politique journalière et de philosophie usuelle, ce qui suffit ordinairement pour comprendre Tacite jusque dans ses réticences, exercé à cette espèce de travail divinatoire par une lecture assidue de Thucydide, M. Burnouf se persuada en outre, qu'une comparaison attentive de toute la littérature du Ier. et du IIe. siècles, était la conséquence du projet d'interprétation fidèle et intelligente. Il avait devant lui un élève des rhéteurs, celui sans doute qui semblait le plus haut et bien au-dessus de ses maîtres ; mais enfin un homme dont la pensée rencontre souvent le sublime et cherche quelquefois l'esprit, dont le style même, ordinairement austère et superbe, se pare bien aussi de festons poétiques « souvenirs égarés d'un com« merce prolongé avec la muse des vers (2). » Toutes ces traces du passé et de l'éducation de Tacite, toutes

(1) Montaigne.
(2) V. Burn. Tacit. t. 6. p. 333, et la Bibl. Latine de Fabricius.

ces nuances, tous ces détails, M. Burnouf a voulu les reproduire ; et si quelquefois, au milieu de tant de soins, le succès lui a manqué, si sa pénétration même a failli, peut-on cependant refuser à ses efforts l'estime qu'il a cru mériter et l'indulgence que souvent il sollicita lui-même pour ces fautes, *quas humana parum cavit natura ?*

La publication du Tacite latin-français dura six ans ; commencée en 1827, elle ne fut achevée qu'en 1833. Dans l'intervalle, M. Burnouf échangea d'abord sa chaire de rhétorique contre une place d'inspecteur de l'Académie de Paris, et devint ensuite (en 1830) inspecteur-général des études. Un peu plus tard (en 1834), l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit dans son sein, et, récompensant ainsi des travaux que leur genre et leur caractère avaient jusque-là soustraits à ses encouragements officiels, elle resserra par un lien de plus son alliance traditionnelle avec l'Université.

Inspecteur-général et académicien, M. Burnouf ne sentit pas se ralentir son zèle pour l'antiquité, et fit paraître (en 1834) une traduction nouvelle du Panégyrique de Trajan. Trop de fois, dans le cours de ses études sur Tacite, il avait consulté Pline le jeune, pour ne pas reconnaître tout le jour que peuvent recevoir de cet auteur ingénieux, des faits racontés par le grand historien, dont il fut le contemporain et l'ami. Il n'est pas rare qu'un usage énoncé brièvement dans les *Histoires* ou dans les *Annales*, soit tout-à-fait éclairci par une lettre de Pline, et que le *Panégyrique*, en nous expliquant les formes du gouvernement impérial, nous fasse comprendre une sédition des soldats, une folie

de l'adulation, une catastrophe du règne de Néron. Le *Panégyrique* n'est pas, d'ailleurs, un cadre vulgaire où la main d'un esclave aurait tracé des tableaux mensongers et méprisables ; l'auteur n'a pas vu dans son sujet un thême commode qui se prêtât également bien aux périodes d'un rhéteur ou aux bouffonneries avilissantes d'un histrion (1). En développant pour le public les remercîments qu'il avait adressés à l'Empereur dans le sénat, Pline se rappela qu'il parlait en consul ; mais il n'avait pas oublié la postérité, et si, dans quelques endroits, la complaisance et les raffinements de la louange trahissent les embarras d'une position officielle, chaque page respire du moins l'amour de la patrie. C'est un portrait peut-être flatté, un type idéal, qu'il présente à nos yeux plutôt qu'une reproduction fidèle des traits de Trajan : à ce titre cependant, et comme expression des vœux politiques d'un honnête homme et d'un bon citoyen au deuxième siècle, le *Panégyrique* conserve une valeur historique considérable. Burnouf se trouva donc amené, par différents motifs à donner de cet ouvrage une traduction, à laquelle il joignit des notes destinées, soit à faire comprendre l'importance de certains passages, soit à déterminer les points du texte sur lesquels ses réflexions personnelles, ou la collation faite par lui des manuscrits de la Bibliothèque royale, le détournaient du sens adopté par son devancier, Sacy. On reconnait, du reste, dans son interprétation, les principes de fidé-

(1) Quum laudes imperatorum ludis etiam et commissionibus celebrarentur, *saltarentur*, etc... Plin. Paneg. § 54.

lité rigoureuse, qui l'ont toujours guidé et dont il faisait encore à cette époque, malgré son âge et sa réputation, publiquement honneur à Gueroult (1). « C'est surtout, écrivait-il, dans un ouvrage où l'au« teur a donné à la forme des soins infinis, que le « traducteur doit reproduire avec exactitude, non-seu« lement le fond, mais la forme elle-même. » Fidèle à ce programme, il a mis un artifice singulier à nous rendre la manière de Pline. Aussi, en rapprochant l'un de l'autre, le modèle et la copie, l'on y trouve une similitude qui frappe : dans le français, dans le latin, ce sont les mêmes périodes adroites et cadencées, la même délicatesse d'expression ; on croit entendre deux musiciens qui jouent d'un instrument différent, mais sur le même mode et sur le même ton. Plus tard (en 1842) il donna une seconde édition de son travail ; mais des corrections de détail témoignent seulement du respect d'un traducteur pour l'original et pour le public; s'il a manqué son élan, s'il n'a pas atteint le mouvement propre de son auteur, sa partie est perdue sans retour. Au contraire, dès sa première édition, M. Burnouf avait justement pris place à côté de son modèle. Il eut donc peu de chose à retoucher ; car sa copie avait offert tout d'abord une fidélité piquante, une ressemblance presque parfaite, et, suivant la remarque fine et juste de d'Alembert, « les taches que « l'on peut faire disparaître en les effaçant, ne méri« tent presque pas ce nom : ce ne sont point les

(1) La préface du Panégyrique atteste (p. XII) cette durable reconnaissance. Gueroult était mort en 1821, après 50 ans de services universitaires. V. le Supplément à la Biographie Michaud.

« fautes, c'est le froid qui tue les ouvrages; ils sont « presque toujours plus défectueux par les choses qui « n'y sont pas que par celles que l'auteur y a mises. »

Un bon esprit porte partout ses qualités, et l'enseignement de M. Burnouf décelait, comme ses livres, la science approfondie, la finesse, l'art. A comparer l'homme de lettres et le professeur, il est impossible d'imaginer une harmonie plus complète de facultés, toujours constantes à elles-mêmes dans leurs applications diverses. Ses auditeurs du Collége de France n'oublieront pas la méthode, l'exactitude, la clarté de ses explications et les entraînements imprévus d'un cœur, qui était demeuré jeune et pur. C'était là, comme une école où l'on allait pour se polir, et d'où l'on rapportait autre chose qu'une doctrine étroite et pédantesque. C'était à des idées morales que son enseignement philologique (bien différent de celui des maîtres dont nous parle Sénèque) (1), aboutissait volontiers; car il n'était pas de ces hommes qui « desdaigneront le vul- « gaire comme ignorants les premières choses, comme « estant au dessoubs de la commune façon, comme in- « capables de charges publicques, comme traisnants « une vie et des mœurs basses et viles (2). »

Bien loin de là, durant les longues années de sa présidence au Concours d'agrégation pour les classes de grammaire, il s'est signalé par des qualités dont le souvenir restera long-temps une tradition redoutable pour ses successeurs. Que l'on pense un instant à toutes

(1) Præcipientium vitio peccatur.... Quæ philosophia fuit, philologia facta est. Ep. 108 ad Lucil.

(2) Montaigne. 1, 24.

les exigences d'une mission pour laquelle l'impartialité est le mérite le plus facile, à toute l'importance d'un rôle qui veut de l'autorité et de la bienveillance, de l'érudition et de l'esprit, de la patience et de l'ardeur! Le président d'un bureau, pour le Concours d'agrégation, doit avoir à la fois la science qui relève les erreurs de détail et celle qui formule les principes ; un sens moral qui devine les bons maîtres et qui leur révèle à eux-mêmes leurs qualités, une fermeté qui contienne, une chaleur qui anime et qui encourage, par-dessus tout un caractère plein de dignité et de mesure ; car sur lui sont fixés les regards des amis comme des ennemis de l'institution, qui est l'une des forces les plus actives de l'Université. Or, ce sera la gloire propre de M. Burnouf, d'avoir contribué, non-seulement par ses livres et par ses leçons, mais encore en siégeant sur ce fauteuil de président, à créer tout un ordre nouveau, actif, intelligent de professeurs pour les classes de grammaire. Ceux-ci, modestement et péniblement, accoutument à la vie du collége une jeunesse qui, façonnée par eux, ira porter chez d'autres maîtres les fruits devenus mûrs de son intelligence. Loin de moi sans doute l'envie de contester à l'enseignement universitaire le mérite de ses classes supérieures : un élève y recueille des notions précieuses sur l'histoire et sur les sciences, quelques idées d'art et des notions de goût ; mais, si les humanités sont l'ornement de nos colléges, c'est par les efforts des grammairiens formés depuis trente ans, qu'elles y ont acquis et gardé leur éclat. A l'époque de sa réorganisation, l'Université trouva bientôt pour ses chaires de belles-

lettres, des hommes d'un talent agréable, des poètes et des bibliophiles mêmes : presque partout les maîtres d'éléments faisaient défaut. Que devenait donc le corps enseignant, si la base n'en était dès ce moment réparée ? C'est à ce travail de restauration que M. Burnouf s'est porté, pendant une moitié de sa vie, avec une vaillance opiniâtre que le succès a récompensée. Il avait trouvé autrefois dans nos classes inférieures la mécanique et la routine ; il y a introduit l'art d'enseigner.

Les candidats pour la grammaire sont soumis à diverses épreuves, dont une consiste à disserter publiquement sur un point de doctrine : chacun d'eux, à son tour, doit répondre aux objections d'un adversaire, que le sort appareille avec lui pour cette lutte. Lorsque l'on discutait ainsi, M. Burnouf aimait à mêler ses propres réflexions aux thèses des deux candidats ; c'étaient pour eux le plus souvent comme autant de traits de lumière, et lui-même cherchait dans cette intervention un innocent bénéfice. Il soumettait ainsi à une épreuve décisive et quelquefois très-profitable les principes qui l'avaient guidé dans la composition et dans les retouches successives de sa *Méthode grecque* ; de plus, il contrôlait, par avance, les idées d'un autre livre qu'il publia en 1841, la *Méthode pour étudier la langue latine*.

Lorsque parut le premier de ces deux ouvrages, M. Burnouf avait à faire, pour ainsi dire, l'éducation des maîtres et des élèves ; le second fut entrepris pour d'autres raisons, et dans le dessein non pas de créer, mais de redresser l'enseignement.

« On n'a pas écrit un traité comme la *Méthode grecque*, sans qu'il en coûte de laisser Lhomond se maintenir en regard d'un pareil livre. Certes, il y a dans Lhomond un mérite incontestable, celui de la clarté ; mais aussi que d'erreurs et quelle conduite des idées! Heureusement, le temps n'est plus où l'on n'accordait au jeune âge qu'une mémoire toute passive. Il n'est pas aujourd'hui un instituteur éclairé, qui ne sache que l'enfant raisonne et qu'il raisonne avec justesse, tant que l'on n'a pas accablé, sous des mots inintelligibles pour lui, sa vive, mais tendre raison. C'est aux maîtres de cultiver les facultés précieuses de la jeunesse, et l'étude des langues leur en fournit le moyen le plus direct et le plus infaillible. La grammaire est la logique des enfants, et cette logique, ils l'apprennent, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir, si l'application marche toujours à côté du précepte. L'art est de leur montrer les choses une à une, avec ordre, en passant toujours du connu à l'inconnu, du simple au composé, de ce qui est facile à ce qui l'est moins Telles sont les idées qu'une sorte de respect pour la dignité de l'esprit humain avait suggérées à M. Burnouf. On est heureux de trouver un témoignage comme le sien dans la question. fondamentale en quelque sorte, de l'enseignement ; de voir un maître se retrouvant, après trente années d'expérience, fidèle à ses premières convictions, et proclamant avec vigueur, avec autorité, l'aptitude de la jeunesse pour entendre et comprendre. Cette théorie, aussi vraie que consolante, a son développement pratique et lumineux dans la *Méthode latine*, dans cette belle composition, où se voient réunies la

raison qui trouve et qui montre le vrai, *perspicientia veri solertiaque*, la science qui le soutient. la force d'expression qui le propage et l'établit. Mais pourquoi s'étendre sur les mérites d'un livre, dont l'éloge, est déjà dans l'amélioration d'une étude, soumise désormais au système le plus clair de règles concises et fortement enchaînées ?

« Depuis long-temps, M. Burnouf avait ralenti ses études sur le sanscrit; mais on devine par différents passages de la nouvelle grammaire, qu'elles avaient dû rester pour lui le sujet de méditations fréquentes, et sans doute aussi de doctes entretiens avec le fils dont il pouvait, autant que personne, apprécier les progrès glorieux. Bien souvent le vieillard a voulu. j'imagine, se sentir assuré dans sa voie par ces mêmes mains, fermes et jeunes, qui, un peu plus tard, ont élevé comme un pieux monument de la tendresse filiale, en faisant paraître cette belle traduction du *Traité des Devoirs*, que le public a reçue avec respect, comme le témoignage posthume d'une vieillesse sans langueur et sans affaiblissement.

« M. Burnouf avait autrefois mis en français la Lettre adressée par Cicéron à Quintus son frère. sur les *Devoirs d'un gouverneur de province*. Vingt années après, voulant s'occuper encore d'une autre esquisse de morale politique, tracée par le grand écrivain, il indiqua la dernière et la plus belle de toutes, le *Traité des Devoirs*, pour sujet de son cours, au collége de

(1) Cicer. De off. I. 5. Voir la note de Burnouf sur ce passage.
(2) Cicéron de M. Leclerc, t. 25.

Durant trois semestres, il expliqua cette œuvre
, où la critique retrouve, avec les grandes
'les de l'antiquité, ce beau langage qui ne
'er les clartés, splendides encore, d'un
presque au terme de la plus noble car-

ujourd'hui nous avons, dans la nouvelle traduc-
ɔn du *Traité des Devoirs*, une composition qui fait pâlir le travail plus ancien de Dubois, de Gallon-la-Bastide, de Barrett; mais ce que le livre n'a pu garder, c'est le charme de ces explications, pendant lesquelles le professeur, faisant trêve quelquefois à la philologie, laissait parler le philosophe, le chrétien, qui pèse, non plus les phrases, mais les idées. Alors, s'il rencontrait dans l'auteur païen quelqu'une de ces théories familières au patriotisme étroit et farouche de Rome, avec quelle émotion on l'entendait revendiquer les droits de l'humanité, et, contre la loi égoïste du citoyen, la loi de l'Evangile ! L'auditoire applaudissait : un politique aurait souri peut-être, car c'était bien en de pareils moments qu'on pouvait dire avec Pline : « Cœurs naïfs que ces hommes d'école, les plus purs « et les meilleurs qui se voient ! Sur le forum, les « orateurs rompus aux affaires ont, quoi qu'ils fassent, « bien de la malice : cela leur vient vite. Mais un « cours, des élèves, une cause imaginaire, voilà qui « est sans danger pour l'âme, voilà qui est une heu- « reuse chose pour des vieillards surtout ! Qu'y a-t-il, « en effet, de meilleur pour la vieillesse, que de con- « server ce qui plaisait au jeune temps ? »

« M. Burnouf a eu cette fortune de garder jusqu'au

raison qui trouve et qui montre le vrai, *perspicientia veri solertiaque*, la science qui le soutient. la force d'expression qui le propage et l'établit. Mais pourquoi s'étendre sur les mérites d'un livre, dont l'éloge, est déjà dans l'amélioration d'une étude, soumise désormais au système le plus clair de règles concises et fortement enchaînées ?

« Depuis long-temps, M. Burnouf avait ralenti ses études sur le sanscrit; mais on devine par différents passages de la nouvelle grammaire, qu'elles avaient dû rester pour lui le sujet de méditations fréquentes, et sans doute aussi de doctes entretiens avec le fils dont il pouvait, autant que personne, apprécier les progrès glorieux. Bien souvent le vieillard a voulu. j'imagine, se sentir assuré dans sa voie par ces mêmes mains, fermes et jeunes, qui, un peu plus tard, ont élevé comme un pieux monument de la tendresse filiale. en faisant paraître cette belle traduction du *Traité des Devoirs*, que le public a reçue avec respect, comme le témoignage posthume d'une vieillesse sans langueur et sans affaiblissement.

« M. Burnouf avait autrefois mis en français la Lettre adressée par Cicéron à Quintus son frère. sur les *Devoirs d'un gouverneur de province*. Vingt années après, voulant s'occuper encore d'une autre esquisse de morale politique, tracée par le grand écrivain, il indiqua la dernière et la plus belle de toutes, le *Traité des Devoirs*, pour sujet de son cours, au collége de

(1) Cicer. De off. I. 5. Voir la note de Burnouf sur ce passage.
(2) Cicéron de M. Leclerc, t. 25.

France. Durant trois semestres, il expliqua cette œuvre admirable, où la critique retrouve, avec les grandes théories civiles de l'antiquité, ce beau langage qui ne cesse de refléter les clartés, splendides encore, d'un génie parvenu presque au terme de la plus noble carrière.

« Aujourd'hui nous avons, dans la nouvelle traduction du *Traité des Devoirs*, une composition qui fait pâlir le travail plus ancien de Dubois, de Gallon-la-Bastide, de Barrett; mais ce que le livre n'a pu garder, c'est le charme de ces explications, pendant lesquelles le professeur, faisant trêve quelquefois à la philologie, laissait parler le philosophe, le chrétien, qui pèse, non plus les phrases, mais les idées. Alors, s'il rencontrait dans l'auteur païen quelqu'une de ces théories familières au patriotisme étroit et farouche de Rome, avec quelle émotion on l'entendait revendiquer les droits de l'humanité, et, contre la loi égoïste du citoyen, la loi de l'Evangile ! L'auditoire applaudissait : un politique aurait souri peut-être, car c'était bien en de pareils moments qu'on pouvait dire avec Pline : « Cœurs naïfs que ces hommes d'école, les plus purs « et les meilleurs qui se voient ! Sur le forum, les « orateurs rompus aux affaires ont, quoi qu'ils fassent, « bien de la malice : cela leur vient vite. Mais un « cours, des élèves, une cause imaginaire, voilà qui « est sans danger pour l'âme, voilà qui est une heu« reuse chose pour des vieillards surtout ! Qu'y a-t-il, « en effet, de meilleur pour la vieillesse, que de con« server ce qui plaisait au jeune temps ? »

« M. Burnouf a eu cette fortune de garder jusqu'au

terme de sa vie la foi dans ses travaux, l'amour de sa profession, l'esprit de dévouement aux besoins de la jeunesse. Comme Rollin, il fut un maître excellent; mais, plus heureux que son illustre devancier, il a vu les jours sans orage d'une verte vieillesse qu'entouraient les hommages publics; et c'est entre les bras d'un fils, au milieu d'une famille bien-aimée, qu'il a fini ses jours, le 8 mai 1844. Tandis que Rollin n'avait eu d'éloge que dans le huis-clos de la *Petite Académie*, des voix éloquentes, au milieu d'un concours immense, ont fait entendre sur la tombe de Burnouf, les regrets de l'Université, de l'Institut et du pays. »

(1) Après la mort de Jouffroy, M. Burnouf, nommé inspecteur-général honoraire, fut chargé de la Bibliothèque de l'Université (mars 1840) : il obtint, deux mois plus tard, le grade d'officier de la légion d'honneur.

(2) Encore *fut-ce une grosse affaire* pour que de Boze pût rendre ce devoir d'usage à son collègue.

APPENDICE.

(A) Au moment où les traducteurs prennent le fil du récit, le roi Dasaratha se lamente : son noble fils, Rama, vient de quitter la cour ; condamné, par suite d'un serment fatal de son père, à vivre quatorze années dans l'exil, le jeune prince s'éloigne avec un frère, né d'une autre femme de Dasaratha. Eperdu, tourmenté d'affreux pressentiments, le vieillard n'ose plus espérer de revoir son fils : pour verser dans un cœur ami ses larmes et ses craintes, il va trouver la reine Kauralya, la mère de Rama, et lui retrace une aventure lamentable de sa jeunesse. Un jour, raconte-t-il, se trouvant à la chasse des éléphants, il avait lancé une flèche : le trait s'égare derrière le feuillage, et va blesser à mort un jeune et pieux ermite, Yadjanadatta, qui puisait en ce moment de l'eau dans le fleuve sacré. Attiré par les cris de l'ermite, le prince accourt et reçoit de la victime expirante la mission de consoler un père, une mère, dont elle était le seul appui. Le chasseur se rend à l'ermitage habité par le couple infortuné : les deux vieil-

lards apprennent de sa bouche le malheur qui les frappe, et, tout baignés de larmes, ils se font conduire par le meurtrier auprès du cadavre. Là, redoublent leurs sanglots, et le père s'écrie d'une voix déchirante: « O mon fils, le jour, « quand je serai plongé dans une pieuse méditation, quelle « douce voix fera retentir mélodieusement à mes oreilles le « chant sacré des Saintes Ecritures ? Au lever de l'aurore, « après avoir fait mes ablutions et jeté l'huile consacrée au « milieu de la flamme dévorante, quelle main caressera mes « pieds désormais pour leur rendre leur souplesse? Qui donc « ira chercher dans la forêt voisine des racines et des fruits « sauvages, pour deux pauvres vieillards tourmentés du « besoin de la faim? Et cette chaste compagne de ma vie, ta « mère, privée comme moi du don céleste de la vue, comment « pourrai-je la secourir?... Mais pourquoi m'inquiéter de « l'avenir, lorsque je sens, ô mon fils, que nous allons te rejoindre? » Cependant tous trois s'apprêtent à répandre une eau pure sur les restes mortels du jeune homme ; mais subitement, revêtu d'une forme divine, Yadjanadatta se lève ; il apprend à ses tristes parents le don que Brahma lui fait de l'immortalité, proclame l'innocence de Dasaratha, et son fantôme s'élève dans les cieux. Néanmoins, le vieux Brahmane, sentant qu'il mourra du coup, annonce au prince l'inévitable expiation qui l'attend : il périra de même par un chagrin violent qu'il éprouvera un jour au sujet de son fils. Peu de temps après, le couple déplorable expirait en nommant Yadjanadatta.

—Voilà le souvenir qui poursuit maintenant le vieux Dasaratha : il sent que le moment approche où l'imprécation va s'accomplir. En effet, après ce récit, il meurt entre les bras de la reine et ses dernières paroles sont : « ô Rama ! ô mon fils ! »

Dès l'année 1809, Chézy avait eu le projet de publier le texte même de cet épisode avec une traduction française et

une analyse grammaticale. Une nièce à lui s'était chargée de reproduire, par la gravure, l'original manuscrit en quatre planches; mais pour l'analyse grammaticale, le manque de caractères spéciaux forçait l'auteur à composer un alphabet harmonique, propre à la transcription de la langue sanscrite : c'était le seul moyen, qui se présentât, de reproduire isolément, par l'imprimerie, chacun des mots dont le texte se composait, et d'en exprimer la valeur pour son commentaire philologique. Un premier essai de publication, d'après le système qu'il inventa, eut lieu en 1814. Mais quoique fidèle, son mode de transcription était trop compliqué; pour l'améliorer, il s'adressa encore au zèle et à l'intelligence de son élève, qui entra fort heureusement dans ses vues, lui soumit d'importantes corrections et les fit agréer. L'épisode de Yadjanadatta reparut donc, en 1826, avec quelques préliminaires philologiques, le texte gravé de 1814, une traduction française, une analyse grammaticale où les caractères orientaux étaient représentés par des caractères européens simplement et facilement combinés, enfin avec la traduction latine.

Mais au moment de cette deuxième publication de Chézy, M. Burnouf, satisfait d'avoir retiré de ses études sur l'Inde les résultats importants qu'elles pouvaient produire pour la linguistique et la philologie, ne les poussa plus avec la même activité : d'ailleurs, en se retirant d'une carrière qu'il avait courue avec quelque bonheur, il avait près de lui son excuse; un orientaliste nouveau, dont l'illustration est devenue européenne et dont il ne nous appartient ni d'apprécier ni de louer les immenses travaux, débutait alors avec un succès de bon augure. Cette recrue nouvelle et brillante de la science, c'était son fils, M. Eugène Burnouf, professeur au Collége de France.

(B) Dans le *Brutus*, Cicéron nous a donné une histoire

rapide de l'éloquence romaine : il y rappelle les commencements et les progrès de l'art oratoire, les noms et les époques des orateurs qui se sont distingués ; il marque leurs défauts et leurs talents ; il fait plus : il définit tous les genres d'éloquence et revèle comme en passant tous les mystères de ce grand art ; en sorte que si tous ses ouvrages didactiques étaient perdus, cet entretien pourrait presque en tenir lieu. C'est du reste, une véritable causerie sans gêne et sans précaution, où les hasards de la conversation autorisent tous les tons et tous les épanchements ; Cicéron, pour employer ici les paroles de Montaigne (Essais III, 8), « y juge sainement et seurement, use à toutes mains de « ses propres exemples ainsi que de chose étrangère, et « témoigne franchement de lui comme de chose tierce. » A l'entendre en compagnie d'Attius et de Brutus, on dirait un vieil artiste de génie, errant au milieu d'un riche musée, où, sans oublier ses propres toiles, il expliquerait à des amis respectueux les chefs-d'œuvre des maîtres et les règles de l'art. En reproduisant les scènes ou spirituelles ou touchantes, le style éblouissant et tous les détours ingénieux qui font de ce dialogue un modèle du genre, M. Burnouf surpassa aisément les traductions de Giry (1652), de Bourgoin (1726): il en trouvait devant lui de plus récentes, mais comme il refaisait ce qu'elles avaient prétendu faire, c'est assez dire qu'elles lui semblaient fort éloignées de la perfection, et qu'il se flattait de mieux atteindre l'original. Fierté légitime dans un homme qui, plus tard, a pu aisément recommencer des pages de d'Alembert ou de Rousseau, sans que ces noms illustres fissent tort à son succès. Traducteur, il eut donc cette fois dans ses devanciers une concurrence peu redoutable ; commentateur, il avait à craindre un danger plus sérieux, celui de se perdre dans la multitude des personnages évoqués par Cicéron, et d'offrir, dans les notes indispensables à un texte aussi entremêlé de noms propres,

des renseignements incomplets ou douteux. Cependant, ses notices sur les orateurs de la Grèce et de Rome, sans être un chef-d'œuvre, sans être surtout assez le résultat d'études originales, offrent un ensemble satisfaisant. De là, sans doute, à certaines parties du commentaire sur Tacite, il y a loin; mais enfin, chez l'homme distrait si longtemps de l'érudition historique par tant de causes, par tant d'études, on trouve avec plaisir une connaissance aussi précise des personnages de l'antiquité; son petit commentaire du *Brutus* nous offre, dans une cinquantaine de pages, nombre de faits bien appréciés et qui sont le fruit de recherches dirigées patiemment. Si je compare les notes du plaidoyer pour P. Quintius à celles de Brutus, je retrouve le même mérite et le même défaut; toutes les explications que donne M. Burnouf sur les points de législation, qui ressortissent au procès, sont judicieuses et fort claires; mais ici encore, tous les renseignements paraissent trop, si je puis dire, de seconde et même de troisième main. Du reste, aussi bien pour le latin que pour le français, le plaidoyer en faveur de P. Quintius prête peu aux grands effets et aux grands efforts. C'est simplement l'histoire d'un de ces petits procès qui, pour être négligés, deviennent des maux énormes et vraiment funestes aux particuliers, mais dont la postérité a le droit de s'ennuyer beaucoup. En vain la jeunesse de l'orateur, l'infortune du client, le nom d'Hortensius, et celui du grand acteur de l'époque, de ce Roscius (Pro. P. Quintio, ch. 25) « qui semblait par son talent, seul digne de monter « sur la scène, et par ses excellentes qualités plus digne « que personne de n'y paraître jamais; » en vain tous ces souvenirs exhortent à écouter, en vain le traducteur rapporte l'état de la cause avec la clarté parfaite d'un vieux conseiller; la cour, je veux dire le lecteur, n'y tient pas, et pour mettre le comble, on se retrouve à chaque instant dans la plaidoirie de Cicéron lui-même au milieu des sou-

venirs importants de Petit-Jean et de l'Intimé (Racine a parodié l'exorde dans les Plaideurs, acte III, scène 3). Je ne sais si j'ai tort ; mais il me semble que M. Burnouf, en se chargeant de traduire ce discours pour la collection des œuvres complètes de Cicéron, donnait une preuve de dévouement à la belle et heureuse entreprise d'un de ses collègues, M. Jos-Vict. Leclerc, sans faire beaucoup pour sa propre réputation. Au contraire, le plaidoyer pour Cluentius, accusé d'empoisonnement, est bien autrement dramatique, et de plus, au point de vue de l'art, il présente un intérêt considérable : c'est déjà la belle phrase, si large et si colorée, c'est déjà l'harmonie, c'est la touche du plus grand des orateurs romains. En présence de cette nature riche et facile, un traducteur s'anime, il s'inspire aisément du modèle qu'il suit : la pompe du discours, la variété pittoresque du récit l'entraînent lui-même, et le talent, soutenu par le génie dont la marche le guide, voit doubler sa puissance. Tel me paraît M. Burnouf, lorsqu'il fait parler dans notre langue le défenseur de Cluentius ; mais c'est surtout comme interprète des *Catilinaires* que sa vigueur et sa souplesse se déploient en liberté, qu'il atteint l'original et le touche d'aussi près qu'on puisse le souhaiter. Je ne voudrais pas médire de l'abbé d'Olivet ; ses travaux sur la langue française (quoiqu'inférieurs à leur réputation et aux écrits de l'abbé de Dangeau ou de Boindin), son zèle pour la gloire de Cicéron, enfin l'estime de Voltaire, me le rendent respectable ; que l'on compare néanmoins la marche incertaine, embarrassée de sa phrase, la pâleur de son style, la faiblesse de ce qu'on pourrait appeler le *sens critique*, lorsqu'il essaie de traduire les Catilinaires, avec la vigueur de M. Burnouf, et l'on sentira ce que Cicéron perdait avec l'un, ce qu'il retrouve avec l'autre.

Le commentaire ajouté à la traduction nouvelle me semble aussi fort bien conçu, et la précision du langage y fait res-

sortir une intelligence parfaite des événements comme de la constitution politique de Rome au temps de l'orateur. C'est que dans un esprit méthodique et sain, les connaissances s'ajoutent les unes aux autres et s'enchaînent sans se nuire ; c'est que, pour pénétrer mieux le style de l'écrivain, l'éloquence du consul, la conduite de l'homme d'Etat, pour connaître complètement Cicéron, M. Burnouf s'était fortifié par une lecture attentive et comparée de Salluste. En 1824, il donnait la traduction des Catilinaires ; mais, comme témoignage d'une solide préparation à ce travail important, il avait publié, en 1822, une excellente édition toute latine de l'histoire de Catilina. D'abord il n'avait songé qu'à reproduire avec soin les notes et les textes de ses prédécesseurs ; mais, en avançant, il reconnut l'insuffisance de ce plan pour faire pénétrer la manière de Salluste et sa critique historique ; il mesura exactement les besoins du lecteur, et reconnut, comme il le dit lui-même, qu'un commentaire, au XIXe siècle, devait avoir une autre marche qu'au XVIe. Citerai-je ici toutes les additions qu'il fit entrer dans son travail ? Le tableau de la guerre de Jugurtha, le sommaire de la vie de Catilina avant sa conspiration et jusqu'à la répression du crime, tant d'éclaircissements historiques toujours utiles et souvent neufs ? Rappellerai-je le soin qu'il montre de rapprocher minutieusement des pensées de Salluste les paroles de Thucydide, que l'écrivain latin avait pris pour son modèle et dont il ne cessait de s'inspirer ; de rassembler tous les ouvrages attribués à son auteur ou les fragments qui s'en trouvent épars, dans les autres écrivains anciens, de détacher, dans toute la latinité, les morceaux intéressants qui se rapportaient à son texte ; de collationner cinq manuscrits de la Bibliothèque royale ; de citer les objections et les éloges adressés à Salluste, afin de rendre bon compte aux lecteurs et à lui-même de ce qui résulte de ces assertions contradictoires ? Signalerai-je un emploi

judicieux de certaines règles paléographiques qui, autorisées d'ailleurs par le témoignage des anciens grammairiens, donnent à son texte, non pas l'aspect d'une de ces marqueteries où se mélange, d'une façon bizarre, l'orthographe de plusieurs époques, mais une apparence d'archaïsme suffisante et raisonnable ? De pareils détails, si j'en essayais la longue énumération, fatigueraient peut-être ; aussi, sans m'étendre davantage sur ce commentaire, qu'il me soit permis seulement d'en avoir indiqué, sur la parole de juges éclairés, la place éminente parmi les travaux les plus minutieux et les plus délicats de l'érudition contemporaine.

POÉSIES.

SALOMON DE CAUS

OU

LA DÉCOUVERTE DE LA VAPEUR.

Préambule.

La découverte de la vapeur est la découverte la plus féconde en révolutions matérielles et morales, au XIXe. siècle. Il n'est donc pas surprenant que l'on cherche, dans l'histoire, l'origine des plus anciennes observations sur sa force prodigieuse; que l'on relise, dans ce but, les auteurs de l'antiquité; que les sons rendus par la statue de Memnon, aux premiers rayons du soleil, soient attribués à certain courant de vapeur produite aux dépens du liquide dont les prêtres égyptiens garnissaient l'intérieur du colosse : il n'est pas surprenant que l'on cite un éolipyle d'Héron d'Alexandrie, antérieur de 120 ans à l'ère chrétienne; les explosions de la tête de Bustérich, dieu des Teutons; un orgue du IXe. siècle, dont les tuyaux résonnaient à l'aide de la vapeur d'eau, etc. Mais, aux yeux d'une saine critique, tout cela est bien loin de la puissance de cet agent, démontrée, en 1605, par Flurence Rivault, comme un terrible moyen de destruction, et, en 1615, par Salomon de Caus, comme une force immense

qu'on pouvait appliquer aux travaux les plus productifs et les plus utiles à l'humanité

Quel était ce Salomon de Caus, que M. Arago (1) ne balance pas à regarder comme le premier qui ait donné la démonstration positive de la force de la vapeur d'eau, et mis sur la voie des applications qu'on en pourrait faire? C'était un Normand, né à Dieppe, ou dans les environs de cette ville; mais un Normand peu connu et dont la biographie est fort incomplète. Depuis la seconde édition de ses *Forces mouvantes*, il disparaît, et nul ne sait l'époque de sa mort.

Une tradition dont nos recherches constateront peut-être l'origine, nous apprend qu'il entrevit les conséquences de la démonstration qu'il avait donnée de la force de la vapeur d'eau. Il paraît que l'application de ce puissant moteur devint son idée fixe, qu'on l'enferma, comme fou, vers 1640, et qu'il mourut à Bicêtre Cette tradition, fût-elle une erreur, appartient à la poésie. L'auteur s'en est emparé, heureux de trouver une sorte de légende pour un sujet aussi moderne.

(1) « Sur l'autre rive de la Manche, on en gratifie unanimement « le marquis de Worcestre, de l'illustre maison de Sommerset; « de ce côté-ci du détroit, nous affirmons qu'elle appartient à un « humble ingénieur, presque totalement oublié des biographes, « à Salomon de Caus, qui naquit à Dieppe ou dans ses environs. »

M. ARAGO. *Eloge historique de J. Watt.*

Argument.

De Caus est en prison, sans cesse occupé de la vapeur et des révolutions qu'une telle découverte doit opérer dans le monde. Nous le voyons passer tour à tour de l'enthousiasme au découragement, génie méconnu, dont la torture principale est l'indifférence de ses concitoyens.

C'est une loi du ciel, que proclame l'histoire :
Tout génie inventeur doit expier sa gloire
Et la loi s'accomplit! Voyez, sous Richelieu.
Cet homme dont jadis la Grèce eût fait un Dieu!

Lui? Salomon de Caus? captif! quel est son crime?
D'une science ardue a-t-il atteint la cime
Pour tomber de si haut? et, cet abattement.
D'une raison troublée est-ce l'égarement?....
Mais de hardis pensers à travers son langage
Brillent, comme l'éclair qui jaillit du nuage.
Ce n'est plus le savant, le froid ingénieur.....
Oh! comme il a souffert! quel drame intérieur
Révèlent ses regards qu'allume le génie!.....
Ecoutez quels discours jette son ironie!
Peut-être ils sont hautains. l'orgueil les a dictés;
Mais de Caus est victime... on pardonne... écoutez!

« Ils répètent « que l'âme humaine
« Vainement franchit en espoir
« Les bornes de l'étroit domaine
« Que traça le divin Pouvoir.
« Toujours des lueurs ténébreuses,
« Des ombres, des clartés douteuses,
« Un âge aux vieux âges pareil.
« A chercher l'homme se tourmente ;
« Mais il croit en vain qu'il invente :
« Rien de nouveau sous le soleil. »

« — Rien de nouveau? Quoi! la science
Se traînant pensive, à pas lents,
N'a point fait, dans son impuissance,
Un progrès depuis deux mille ans?
La nature encore a ses voiles?
A nos yeux le front des étoiles
Se couvre des mêmes bandeaux?
Quoi! par une route certaine,
Aucune flotte européenne
Ne vogue en des climats nouveaux?

« Mais de ses compagnons, sur l'onde,
Bravant les murmures amers,
Intrépide, calme, d'un monde
Colomb agrandit l'univers!
Mais contre l'erreur insensée
Gutenberg arma la pensée

D'un levier qui frappe en tous lieux !
Mais Galilée, au sort funeste,
Reculant la voûte céleste,
Montra l'infini dans les cieux !

« Ah ! depuis que tant de merveilles
Ont découvert tant d'horizons,
Le génie espère, en ses veilles,
Rompre ses dernières prisons.
Impatient des vieux systèmes,
Il s'attaque à tous les problèmes,
Partout plonge son œil de feu,
Sûr, dans l'abîme d'un mystère,
Qu'en le révélant à la terre,
Il est le Verbe de son Dieu !

« L'avenir à l'intelligence !
L'examen, si long-temps proscrit,
Soumet tout à l'expérience,
Et la lettre cède à l'esprit.
Un symbole usé se déchire,
Et les souffrances du martyre
Fécondent les dogmes nouveaux.
Ainsi chaque progrès s'achète !
Dans ce combat, gloire à l'athlète !
Et... gloire à moi !.. j'ai des bourreaux !

« Voyez, disent-ils, quelles ombres
« Se projettent dans son cerveau :

« Des forces, des calculs, des nombres
« Ont, hélas! éteint ce flambeau! »
— C'est la démence, à les entendre;
Et pas un n'a voulu descendre
Aux épreuves de l'inventeur.
Donne-moi donc, race profonde!
Un globe en fer gros comme un monde,
Je le brise avec la vapeur! »

Et Salomon de Caus, comme si d'un nuage
L'obscurité soudaine eût voilé son visage,
Reste long-temps muet, pâle, immobile... et puis
Murmure avec dédain : « Ils ne m'ont pas compris! »
Mais son front se relève, et sa face rayonne;
A ses rêves de gloire heureux il s'abandonne,
Et voit l'arbre qu'il sème ombrager l'avenir;
Car un germe inconnu qu'échauffa son loisir,
Dans un livre jeté, comme *force mouvante* (1),
Un germe avait grandi dans sa tête puissante;
Après les longs pensers d'un travail assidu,
Fier investigateur, Salomon avait dû
A ses raisonnements, à ses expériences,
D'un principe fécond les vastes conséquences.
La cause en son esprit enfantait mille effets....
Il les plia long-temps à d'immenses projets :

(1) *La Raison des Forces mouvantes* est le titre de l'ouvrage dans lequel Salomon de Caus a démontré nettement la puissance de la vapeur d'eau.

Il réformait l'Etat, la guerre, l'industrie ;
De biens inattendus il dotait sa patrie ;
Faisait prendre leur vol, prompts comme les éclairs,
Aux chars sur les chemins, aux vaisseaux sur les mers,
Demandait des flots d'or pour créer ces merveilles,
Et de ses plans hardis fatiguait les oreilles.

Pour des approbateurs, il n'en avait pas un ;
Et comme Richelieu le trouvait importun,
Il voulut qu'à ses yeux il ne pût reparaître :
« Cet homme est fou, dit-il ; qu'on l'enferme à Bicêtre ! »

Du Ministre aussitôt l'ordre fut accompli.
Dans Bicêtre, ô douleur ! de Caus enseveli,
Pendant plus de quinze ans seul avec son génie,
De l'absolu pouvoir maudit la tyrannie.
Mais en sa découverte, en sa constante loi,
La méditation fortifia sa foi ;
Et, dès qu'un étranger venait en sa présence,
Il le sollicitait, au nom de la science,
Le conjurait d'entendre, et parlait avec feu
Des voiles que partout jeta la main de Dieu.
De la nécessité d'observer la nature,
D'épeler chaque mot de cette énigme obscure ;
Puis de l'enthousiasme il sentait les transports,
Quand, des premiers humains révélant les efforts,
Descendant pas à pas les siècles de l'histoire,
Notant des inventeurs les bienfaits et la gloire,

Il se disait l'un d'eux!.. car « à toute hauteur
« L'eau docile montait par sa propre vapeur (1) ; »
Il prouvait et domptait cette force inconnue,
Et, rival de ces feux qui déchirent la nue,
Ce moteur était gros de révolutions.
—On passait, souriant de tant d'illusions.

Un jour, assure-t-on, trois nobles d'Angleterre
Ecoutèrent, pensifs et plaignant sa misère,
Ses étonnants discours, si pleins de vérités !
A l'esprit de l'un d'eux jaillirent des clartés :
C'était Worcestre, alors insoucieux de gloire,
Jeune, frivole, ardent, mais qui dans sa mémoire
Emporta des pensers que mûrit sa raison,
Quand lui-même à son tour il gémit en prison (2).

Ainsi, grâce au bonheur d'une réminiscence,
L'Angleterre conteste, et l'Europe balance
Entre deux noms, WORCESTRE et SALOMON DE CAUS;
Mais d'une erreur jalouse expirent les échos,

(1) « Réfléchissant sur l'énorme ressort de la vapeur d'eau fortement échauffée, de Caus vit le premier qu'elle pourrait servir à élever de grandes masses de ce liquide à toutes les hauteurs imaginables. » M. ARAGO. *Eloge historique de J. Watt.*

(2) « Worcestre, gravement impliqué dans les intrigues des dernières années du règne des Stuarts, fut enfermé dans la tour de Londres. » M. ARAGO. *Eloge historique de J. Watt.*

Et la Tamise enfin cède aux droits de la Seine
Devant l'autorité d'une date certaine (1).
La vapeur a grandi chez les fils d'Albion.
C'est leur insigne honneur : à nous l'invention.

Arrière, nation superbe
Qui nous disputes la vapeur !
La province où naquit Malherbe,
Donna le jour à l'inventeur.
Dans les langes de sa pensée,
Quarante ans de Caus l'a bercée
Pour les peuples les plus lointains.
Il la montrait parée ou nue,
Et de sa force méconnue
Prédisait les nobles destins.

Les divins rêves qui sans nombre
Consolaient sa captivité,
Ne furent qu'une image, une ombre
Dont a lui la réalité.
Fille de l'antique Neustrie,
La vapeur doit à l'industrie
Son rapide et sublime essor.
La voyez-vous dans les Deux-Mondes?

(1) *La Raison des Forces mouvantes* fut publiée par de Caus, en 1615 ; et le *Century of inventions*, par Worcestre, en 1663. En admettant que ce dernier ouvrage renfermât une théorie précise de la force de la vapeur, la publication de l'auteur français est de quarante-huit ans plus ancienne que celle de l'auteur anglais.

Elle vole !.. et ses mains fécondes
Sèment le fer, moissonnent l'or.

La voyez-vous creusant la terre?
Dans les mines, par son secours,
Désormais l'homme pourra faire
L'œuvre de vingt ans en vingt jours.
La vapeur perce les montagnes :
Par elle en d'incultes campagnes
Eclosent de puissants Etats ;
Bientôt, supprimant les distances,
Du lien de ses ponts immenses
Elle unira tous les climats.

Dis encore que tu sommeilles,
Race humaine!...Mais, d'un seul bond,
Avenir, oh ! quelles merveilles
S'élancent de ton sein fécond !
Les haines meurent étouffées ;
La science, de ses trophées
Pare toutes les nations,
Et l'Alliance universelle
Eteint, de sa main fraternelle,
La voix des révolutions.

L'homme jouit de sa puissance,
Et regarde comme insensé
Le tribut de sa longue enfance,
L'antagonisme du passé.

De la concorde saint apôtre,
Il court, vole d'un pôle à l'autre,
Et présente de toutes parts,
Avec la paix, en biens fertile,
Les douces lois de l'Evangile
Et les miracles de nos arts.

Et lorsque d'une ère nouvelle
L'aube se lève avec amour,
Le préjugé, toujours rebelle,
Vante la nuit, maudit le jour!
Cette résistance est impie :
Une aveugle philanthropie
Traite le pauvre en vil bétail,
Quand, aux chaînes de la matière
Pour jamais rivant sa misère,
Elle éternise le travail (1).

(1) « S'obstiner à exécuter de main d'homme, laborieusement, chèrement, des travaux que les machines réalisent en un clin-d'œil et à bon marché; assimiler les prolétaires à des brutes; leur demander des efforts journaliers qui ruinent leur santé, et que la science peut tirer au centuple, de l'action du vent, de l'eau, de la vapeur, ce serait marcher en sens contraire du but qu'on veut atteindre; ce serait vouer les pauvres à la nudité, réserver exclusivement aux riches une foule de jouissances qui sont maintenant le partage de tout le monde; ce serait, enfin, revenir de gaîté de cœur aux siècles d'ignorance, de barbarie et de misère. »

M. Arago. *Eloge historique de J. Watt.*

Le travail est une loi dure,
Imposée à l'homme proscrit,
Mais assujettir la nature
Est le triomphe de l'esprit.
A la vapeur notre génie
Emprunte une force infinie;
Appliquons cet agent dompté.
Que nous importe le martyre,
Si chaque invention conspire
Au bonheur de l'humanité?

Ainsi roulent nos destinées!
Toujours des buts au rude accès
Toujours des luttes acharnées
Dans la carrière du progrès.
Nobles efforts! combat sublime,
Où, vainqueur, l'athlète victime
Est un spectacle solennel!
Courage, faible créature!
Tes conquêtes sur la nature
Sont l'encens qu'aime l'Eternel.

★

Dans ces jours d'espérance, où ma Muse normande
D'un Normand méconnu consacrait la légende,
Deux mondes fraternels, oubliant les combats,
De pacifiques nœuds enlaçaient leurs Etats,
Et de siècles meilleurs ils saluaient l'aurore.
Des ferments de discorde apparaissaient encore.
D'un suranné courroux s'entendaient quelques mots...
Stériles sons!.. C'était l'émotion des flots
Qui, rentrés dans le calme, ont, après la tempête,
De légers chocs, des bruits expirant à leur faîte.
Mais partout l'Industrie, aux peuples étonnés
Montrait leurs vastes champs de railways sillonnés,
Des palais s'élevant où gisaient des cabanes,
Et, comme un char ailé, d'immenses caravanes,
D'une vitesse égale au vol des aquilons,
Emportant par milliers de nomades colons.

Ce hardi mouvement de l'humanité sainte
Pour moi resplendissait d'une divine empreinte.

Marchez, dis-je, le ciel sourit; marchez sans peur
Peuples, espoir et foi! car à tous la vapeur
Dans l'œuvre humanitaire assignera des rôles,
Unira l'orient, l'occident, les deux pôles,
Et les embrassera dans un cercle d'amour.
A l'horizon lointain je vois poindre ce jour,
Ce jour que de ses vœux l'ignorance recule
Et dont nous traversons l'étrange crépuscule;
Jour fortuné, que voile encore l'avenir,
Mais où des intérêts la lutte doit finir
Où doit dans le bonheur expirer toute haine;
Jour d'ineffable joie, où, de la race humaine
Le chef mystérieux, l'invisible soutien,
Dieu dira de nouveau : « Ce que j'ai fait est bien. »

LE XVI SEPTEMBRE,

ÉLEGIE,

Par M. ALPHONSE LE FLAGUAIS.

Jour sombre et douloureux, jour de deuil et d'alarmes,
Que je passe, rêveur, au jardin des cyprès,
Reviendras-tu toujours, me demandant des larmes,
Réveiller dans mon cœur de déchirants regrets?

Alors, mourante sur sa couche,
Pour ses pauvres enfants elle invoquait les cieux;
Mais bientôt la prière expira sur sa bouche,
Et je vis se fermer ses yeux.

Et ma sœur était là, blanche, morne, débile.
Hélas! et froide autant que le marbre immobile,
Qui ne répondait pas à son baiser d'adieu.
Je vois le buis bénit, le crucifix d'ivoire,
Les cierges, le linceul apportés dans un lieu
Où ne nous restait plus même un songe illusoire.
Ce tableau, pour toujours empreint dans ma mémoire,
Me suit dans mes erreurs et me ramène à Dieu.

De ce spectacle funéraire
On vint pour m'arracher.... je priais.... je pleurais....
Je mêlais mes sanglots aux sanglots de mon frère.
« Tes trois enfants chéris, quoi ? tu les quitterais,
« Disais-je, ô ma mère... ma mère.... ! »
Je voulus l'embrasser et demeurer auprès ;
On la ravit bientôt à mon angoisse amère.



Regrets et soupirs superflus,
Vous ne rendez pas ceux que la mort nous enlève !
Je pleure ce passé qui ne fut qu'un beau rêve,
Je pleure d'heureux jours qui ne renaîtront plus.

Elle était bonne et tendre, elle était jeune et belle.
Un souffle rapide et glacé,
Précurseur douloureux d'une fièvre mortelle,
Sur son front pur avait passé.

Elle céda bientôt à ce mal qui déchire....
Je sentais ses langueurs, j'éprouvais son martyre.
Son époux, ses enfants veillaient à ses côtés ;
Pour eux sa bouche encore exprimait un sourire ...
Ses derniers jours étaient comptés !

Mais avant que son âme ouvrît déjà son aile,
Sa main nous confiait de légers souvenirs,

Comme si nos regrets devaient mourir comme elle !
Ah ! c'était le dernier de ses tristes plaisirs !
Si l'espérance fut cruelle
Envers son cœur trahi qui l'invoquait tout bas ,
La douleur lui resta fidèle
Et ne la quitta qu'au trépas !

Quand tu jouis d'un sort prospère ,
Pourquoi versé-je encor des pleurs ?
Ange fatigué de la terre ,
Tu fus te reposer ailleurs !

Alors, comme aujourd'hui, les feuilles jaunissantes
Tombaient des rameaux éplorés ,
Tandis que des clochers les voix retentissantes
Remuaient nos cœurs déchirés.

L'été voyait languir les fleurs de sa couronne ;
Quelques rayons douteux de l'astre des saisons
Descendaient en mourant sur nos champs sans moissons ;
J'entendais soupirer les brises de l'automne ,
Et ces accents mélodieux
Ressemblaient aux tristes adieux
D'une âme qui nous abandonne !

Ces jardins, ces bosquets aux mourantes couleurs
Devaient entretenir nos cruelles souffrances ,

Car ils se montraient à nos cœurs
Et pleins de souvenirs et vides d'espérances !

★

Combien de jours passés depuis le triste jour
Où je la vis, comme inspirée,
Presser, lorsque sonna le départ sans retour,
Sur sa bouche décolorée
Le symbole du saint amour !.....

Humble pensée, ô toi qui fus sa fleur chérie,
Sous son aiguille ou son pinceau
Tu naissais, tu brillais, belle et jamais flétrie ;
Fleuris au pied de son tombeau !

O ma mère ! j'irai sur ta cendre adorée
Murmurer des hymnes pieux,
Et peut-être, quittant le séjour glorieux,
Par ma voix ton ombre attirée,
Consolera mon cœur en me parlant des cieux.

ÉLÉGIE,

Par le même.

J'ai déchiré mon cœur aux épines du monde,
Il en garde à jamais la blessure profonde ;
Confiant et sensible, il s'était épanché
Devant de faux amis ... et, tout effarouché,
Ainsi qu'un faible oiseau détourné de sa route,
Il regrette son nid sous l'odorante voûte ;
Il ne respire plus l'haleine des lilas ;
Son aile est repliée ; il gémit, il est las !
Le saint enthousiasme, élément de son être,
A ses impressions ne se fait plus connaître ;
Sa vie est terminée, il ne peut fuir la mort....
Pour revivre à l'amour faisant un vain effort,
Triste et désabusé, sur lui-même il retombe,
Et la tendre élégie a préparé sa tombe.
Ah ! que faire d'un cœur qui ne peut plus aimer ?
Dans les plis du linceul il le faut enfermer.
Les fausses voluptés lui seraient trop amères ;
Il sait le peu de prix des plaisirs éphémères ;
Les nobles sentiments aspirent aux vrais biens,
Et l'amour n'est pas fait pour les honteux liens.

Rêves délicieux éclos dans la jeunesse,
Mystérieux tourments mêlés à son ivresse,
Extases de bonheur, craintes, soupirs, dangers,
Ainsi que les printemps vous êtes passagers !
Le parfum d'une fleur, le regard d'une femme,
Sont parfois deux poisons qui glissent jusqu'à l'âme,
Et le plus doux soupir de la harpe d'amour
Est souvent un mensonge exhalé pour un jour !
Après la foi, l'amour, l'extase et le génie,
A nos yeux attristés se montre l'ironie.
Notre vie est changée ; adieu tous nos trésors,
Et les plus chers objets de nos ardents transports !
Mais quand l'illusion nous a ravi ses charmes,
Pour dernière fortune il nous reste nos larmes,
Et nous les répandons, en connaissant leur prix,
Sans redonner des fleurs à nos destins flétris.
La jeunesse, mon Dieu, trompe avec l'espérance ;
L'âge mûr, plus sévère, instruit par la souffrance.
Hélas ! telle est la loi du monde où nous vivons,
Nos bonheurs les plus vrais sont ceux que nous rêvons,
Et la réalité n'apporte sur la terre
Que la froide raison et le devoir austère !

ÉLÉGIE,

Par Mme. L. C.

Quand l'orage cruel, d'une haleine enflammée,
A soufflé tout le jour sur la plaine embaumée ;
Vers le soir, relevant son calice vermeil,
La rose dont la pluie a courbé le feuillage,
L'épi dans le sillon, l'arbuste du bocage,
Disent entre eux : Demain nous rendra le soleil.

Moi, qui souffre comme eux, comme eux aussi j'espère ;
Je le sens, loin de moi, cette tristesse amère
        Quelque jour pourra s'écarter ;
Car je le reverrai. Mystérieuse et pure,
Une voix dans mon sein sans cesse me l'assure ;
        Et j'ai besoin de l'écouter.

Oui, je le reverrai. Toute ma destinée
Ne doit point s'écouler dans la plainte et les pleurs ;
Et le sort n'a point dit, le jour où je suis née :
        Sois le partage des douleurs.

Ma mère, il m'en souvient, autour de mon enfance
        Répandit les soins les plus doux ;

Et son front rayonnait de joie et d'espérance,
Quand j'accourais sur ses genoux.

Sur mon berceau paisible elle jetait des roses,
Symboles du plus beau destin.
Le ciel, pour me tromper, par de si douces choses,
Eût-il enchanté mon matin?...

Les noirs pressentiments, la tristesse inconnue,
Au milieu de mes jeux, n'ont point saisi mon cœur;
Vers mon bel avenir j'ai tant porté la vue!
J'ai tant désiré le bonheur!

Ah! le bonheur, c'est son sourire,
C'est son regard chéri, son silence, sa voix;
C'est cet enchantement que je ne puis décrire,
Mais que je veux encore éprouver une fois.

Non, je ne mourrai point sans te revoir encore,
Idole de ma jeune aurore!
Mon cœur me l'a promis: pourrait-il s'abuser?
Mon avenir, hélas! est sombre en ton absence,
Mais lorsque je te vois, une vive espérance
Vient soudain l'embraser;
Pareille à ces vapeurs, à la course légère,
Aux reflets onduleux,
Qui promènent encor sur la pâle bruyère,
Un rayon du soleil qui s'efface à nos yeux.

ÉLÉGIE,

Par Mme. L. C.

Que j'étais jeune encore, alors que son image
M'apparut au milieu d'un délire trompeur!
Quand son nom prononcé fit pâlir mon visage,
Et frissonner mon cœur!

Combien de vœux, depuis, ont tourmenté mon âme!
Que de jours sans repos! que de songes de flamme!
De tout mon avenir il était le trésor.
J'ai connu pour lui seul et l'attente et la crainte;
J'ai lassé l'amitié de ma stérile plainte,
Et rien n'a pu changer mon sort.

Le pélerin. courbé sous le fardeau de l'âge,
Marchant avec effort dans le désert sauvage,
Sait qu'il verra les lieux qu'il a tant désirés;
Qu'il se reposera sous leurs ombres profondes.
Et lavera, le soir, au courant de leurs ondes,
Ses pieds poudreux et déchirés.

La recluse, insensible aux plaisirs de la terre,
Seule, à genoux, la nuit, au fond du sanctuaire,
En contemplant l'autel où s'exhalent ses vœux,
Sent que de sa secrète et longue pénitence,

L'humble soupir parvient au Dieu qui récompense.
Et l'appellera dans les cieux.

Mais celle qui brûlant d'une ardeur insensée,
Du seul bien que j'envie occupa sa pensée,
Ne satisfera point son délirant espoir.
Oui, malgré ses transports, l'amour mystérieuse,
Cet immortel tourment de mon ame rêveuse,
L'amour est sans espoir!

Eh bien! puisqu'à vingt ans ma vie est inutile,
Préparez le gazon pour mon dernier asile;
Il est temps d'y chercher la paix.
Adieu, vous dont la main encore
Me montrait dans mes cieux une plus belle aurore!
Ne me donnez pas de regrets.

Je n'ai rien mérité. Sur la tombe isolée
Qu'une plainte par vous ne soit point exhalée!
J'ai consumé mes jours d'un impuissant désir.
Et vous qui consoliez ma jeunesse troublée,
Vous, je n'ai pas su vous chérir.

C'est un pardon que je réclame:
Que dans sa fuite au moins il protège mon âme!
Un seul, peut-être, un seul, touché de mon trépas,
Devrait à mon cercueil une rose effeuillée,
Image de douleur, de ses larmes mouillée........
Je ne l'obtiendrai pas!

LE RÉVEIL D'EDMOND,

Par Mme. L. C

L'aurore, qui se joûe entre les rideaux bleus,
De ses plus doux rayons vient caresser tes yeux,
Et j'entends commencer auprès de mon oreille
Ce murmure charmant d'un enfant qui s'éveille;
Mouvements si légers que le léger berceau
N'a pas même oscillé sous son léger fardeau ;
Sons inarticulés dont la plainte est plus douce
Que celle du zéphyr qui passe sur la mousse ;
Ineffables accents de moi soul entendus !
Ah ! viens, unique objet de toutes mes tendresses,
Viens ! pour toi j'ai du lait, pour toi j'ai des caresses ;
A ton âge adorable il ne faut rien do plus.

Salut, mon doux enfant ! pour ma vue enchantée
Ta beauté dans la nuit semble s'être augmentée.
Côte à côte goûté, même un heureux sommeil
Me retrace l'absence ; ah ! fêtons le réveil.
Enfant, presse long-temps ta lèvre veloutée
Sur la coupe fidèle à ta soif présentée,
Et laisse-moi long-temps caresser de mes doigts
Ton corps vermeil et frais, fleur et marbre à la fois.

Laisse-moi contempler, d'un regard idolâtre,
Ton front pur, tes chers yeux de sommeil encore pleins,
Tes deux petits pieds, dont l'albâtre
N'a pas encore marché dans nos rudes chemins.

Mon Dieu! laissez vers vous monter mon cri de joie!
Mon Dieu! ce nouveau jour que votre main m'envoie,
Dont l'aube voit l'enfant sourire sur mon cœur,
Oui, c'est encore un jour de paix et de bonheur.
Jusqu'à l'heure du soir à ses vœux asservie,
A ses moindres besoins je vais donner ma vie;
N'exister que pour lui; m'enivrer tour-à-tour
De sa douce gaîté, de son accent d'amour;
Soutenir sur mon bras sa tête que j'adore;
Et, renouant pour lui tous mes rêves d'espoir,
Epier la pensée, et déjà l'entrevoir
Dans sa jeune âme qui s'ignore.

Oh! faites-moi demain aussi doux qu'aujourd'hui!
Mon Dieu! faites ainsi passer toutes mes heures!
De tous les biens donnés aux terrestres demeures
Je ne vous demande que lui.
Mais que toujours, toujours cette grâce infinie
Soutienne l'humble cœur qui dans vous espérait;
Mesurez-moi votre bienfait
Aux rigueurs de mon agonie.
Laissez cet ange ami: qu'il me ferme les yeux,
Pour que sans murmurer j'achève mon épreuve,
Pour qu'un jour ma tendresse veuve
A mon beau premier-né se réunisse, aux cieux!

AUX POÈTES.

O mes premiers amis, ô mes frères poètes,
Des intimes secrets intimes interprètes,
Quel que soit de mon cœur le dégoût ou l'ennui,
Quelque poids douloureux qui s'affaisse sur lui,
Si l'un de vos accords parvient à mon oreille,
Mon oisive langueur aussitôt se réveille ;
Comme l'œil de l'amour, de plaisir animé,
Parcourt les traits formés par un objet aimé,
Mon œil, se détournant des choses de la terre,
De vos livres chéris embrasse le mystère.
Tous, vous avez pour moi, du cèdre à l'arbrisseau,
Quelque chose de doux, de consolant, de beau.
Si l'aigle glorieux étend ses grandes ailes.
J'admire en frémissant ses ardentes prunelles ;
Si le cygne se pleure en accords déchirants,
Tout mon cœur s'abandonne et se fond à ses chants ;
Enfin si quelque voix inhabile et timide
Murmure, je me crois son amie et son guide :
Sympathie ignorée, innocente union
Dont j'aime à caresser la pure illusion !

Oh ! c'est que, voyez-vous, la sainte poésie
C'est ce que j'ai connu de meilleur dans ma vie,

De plus doux, de plus riche en longs enchantements;
C'est elle qui me rend les jours de mon printemps,
Fierté, rêves d'un jour, amitié dévouée,
De mon cœur ingénu tendresse inavouée;
Tous ceux que j'ai perdus, tous ceux que j'ai chéris,
Reviennent, à sa voix, me faire un paradis.
Frères, soyez bénis pour le bien que vous faites!
Je crus jadis, (ô temps des vanités secrètes!)
Je crus, quand j'écoutais vos accords à genoux,
Que la muse daignait m'appeler comme vous,
Et qu'elle encourageait ma main faible et novice
A porter une pierre au commun édifice.
N'était-ce qu'une erreur? parfois je rêve encor
Qu'elle avait dans mon sein déposé son trésor,
Mais qu'un hasard fatal a, bien avant le terme,
De ses dons précieux étouffé le doux germe.
Qu'importe maintenant ce songe tant aimé?
L'avenir par mes vers ne sera pas charmé!
Allez, frères, allez nouer les blondes gerbes,
Où je n'ai su cueillir que de stériles herbes.
En vous voyant si grands et si chéris des cieux,
Aucun regret jaloux n'attristera mes yeux.

LE PASSÉ.

Respect à mes jeunes amours !
Sort maintenant calme et prospère.
Bonheur d'épouse, orgueil de mère,
Des souvenirs souffrez le cours ;
Respect à mes jeunes amours !

Ils étaient si purs et si doux !
Si puissants me semblaient leurs charmes !
Si le ciel les baigna de larmes,
C'est que le ciel en fut jaloux.
Ils étaient si purs et si doux !

Nul ne connaîtra mon secret,
Car, pour ces mystères étranges,
Il faut, chastes comme les anges,
Des mots de bonheur, de regret.
Nul ne connaîtra mon secret !

Je l'aimai, je l'aimai long-temps.
On pense en vain que je l'oublie,
Et son image est recueillie
Dans mon âme avec ses accents.
Je l'aimai, je l'aimai long-temps !

Respect à mes jeunes amours !
J'ai tant vécu de sa présence,
J'ai tant souffert de son absence,
Que mon cœur s'en souvient toujours.
Respect à mes jeunes amours !

OUVRAGES

OFFERTS A L'ACADÉMIE.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Amiot. Mémoire sur diverses propriétés des surfaces du 2e. ordre, déduites de la théorie des focales.

Artur. Instruction théorique et applications de la règle logarithmique ou à calculs.

Bernard-Fortin. Études sur les travaux maritimes.

Bertrand. Rapport lu dans la séance de rentrée des Facultés, le 16 novembre 1846.

Besnard (Georges). De la dot mobilière.

Bonafous. La cveillette de la soye, édition annotée.

Bordes. Torrents dans la vallée, poésies.

Boullet. Étude comparative sur les Etats-Généraux de France et le Parlement d'Angleterre.

Brandeis. Mémoires et observations pour servir à l'étude et au traitement des maladies mentales (1er. fascicule).

Castel. Compte-rendu de l'excursion faite à Tournay, le 5 juin 1845.

Charma. Essai sur le langage, 2e. édition. — Biographie de Fontenelle, 2e. édition.

Chauvin. Discours prononcé à Caen, le 16 novembre 1846, dans la séance solennelle de la rentrée des Facultés.

Cochet. Culture de la vigne en Normandie.

Chesnon. Statistique du département de l'Eure (Botanique).

De Caumont. Congrès scientifique de France; 12e. session. — Institut des provinces de France. Mémoires, 2e. série, tome 1er. — Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques.

Defosse. Insurrection de la Pologne.

Delachapelle. Œdipe à Colone, traduit en vers français.

Delacodre. Esquisses de philosophie pratique.

De Roosmalen. Études littéraires. — Les mystères de la Providence.

Desnoyers (J.) Recherches géologiques et historiques sur les cavernes, particulièrement sur les cavernes à ossements de mammifères fossiles.

DEZOBRY (Ch.). Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, par Montesquieu, avec des notes philologiques, historiques et littéraires.

D'HOMBRE-FIRMAS. Voyage à Pæstum.—Rapport fait à l'Académie du Gard sur le Congrès scientifique de Gênes.

DURAND. Fabrication des bières à froid. — Rapport sur un Mémoire de M. Durand, intitulé : Recherche et fuite de la lumière par les racines, par M. Dutrochet. — Rapport sur deux mémoires intitulés, le 1er. : Mémoire sur la tendance des racines à s'enfoncer dans la terre, et sur leur force de pénétration, par M. Payer ; le second : Mémoire sur un fait singulier de la physiologie des racines, par M. Durand. — Mémoire sur un fait singulier de la physiologie des racines, leur pénétration dans le mercure.—Du système d'exploitation des prairies naturelles, dit le système du piquet, et de l'influence des plantes aromatiques dans l'alimentation du bétail.

EDOM. Abrégé de l'histoire sainte, 4e. édition.

EGGER. Études sur l'antiquité. Aristarque. — Revue des traductions françaises, en vers, d'Homère. — Polémon, le voyageur archéologue.

FALLUE. Dissertation sur le cœur de saint Louis.

Faucon (Jacques). Essai historique sur la châtellenie de St.-Georges-d'Aunay.

Gastambide. Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres, ou de la propriété en matière de littérature, théâtre, musique, etc. — Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Caen, le 3 novembre 1846.

Guillory. Discours prononcé à la Société industrielle d'Angers, dans la séance du 2 mai 1846.

Hilaire de Néville. Réflexions sur l'utilité de la recherche et de la conservation de nos antiquités nationales.

Hue de Caligny. Traité de la défense des places fortes.

James (Constantin). Études sur l'hydrothérapie.

Jamet. Notice sur la vie de P.-F. Jamet.

Jolimont. Appel aux législateurs, aux antiquaires et à l'opinion publique, etc.

Labbey. La Phrénologie et le Jésuitisme.

Ladoucette (le baron de). Mélanges.

L'Ainé de Néel. Histoire et antiquités du marquisat de Ségrie-Fontaine.

LALMAND (Jules). Journal de l'arrondissement de Valognes. Années 1845 et 1846.

LE BRETON (Th.). Espoir, poésies nouvelles.

LECHANTEUR DE PONTAUMONT. Voyage géologique à Carentan. — Raoul de Rayneval, ou la Normandie au XIVe. siècle.

LÉCHAUDÉ-D'ANISY. Recherches sur le Domesday, ou Liber Censualis d'Angleterre.

LE COEUR (J.). Des bains de mer. Guide médical et hygiénique du baigneur.

LE FLAGUAIS (Alphonse). Les Neustriennes. — Aux Antiquaires, après le manifeste de l'Académie des Beaux-Arts au sujet du style ogival.

LE HÉRICHER. Avranchin monumental et historique, tome 1er.

LE SAUVAGE. Mémoire sur les tumeurs albumino-gélatineuses (fibreuse des auteurs).

LESTRADE. Les Nuits romaines.

LE TERTRE. Stances à l'occasion du mariage de S. A. R. le prince de Montpensier et de l'Infante d'Espagne.

MAGU. Poésies. — Poésies nouvelles.

Maillet-Lacoste. Réponse à la 3e. lettre de M. Charma, sur la traduction.

Malo (Charles). Appel à tous les corps scientifiques de France, pour la fondation d'un journal, etc.

Mancel (Georges). Charles Porée, étude biographique. — Tiphaigne de la Roche, *id.*

Marie-Dumesnil. Le Roi des Français ; nouvelle Neustrienne.

Morel (A.). Eloge de J.-L. Burnouf.

Munaret. Annuaire de l'économie médicale, pour 1845.

Parey. Rapport sur le style architectural le plus convenable pour la construction des églises.

Pesche. Notice cranioscopique et biographique sur M. J.-R. Pesche, par M. C. Place.—De la sainteté du serment. — De la culture du pommier à cidre dans le département du Doubs.

Pezet. Études sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie, et particulièrement dans le Bessin, avant la suppression des anciens tribunaux, en 1790.

Poignant (Adolphe). Le Rhin et les provinces Rhénanes.

RABUSSON. Développements historiques sur l'origine de la race française.

RAVAISSON. Essai sur la méthaphysique d'Aristote, tome 2e.

RENAULT. Visite aux environs de Coutances. — Voyage à l'abbaye de la Trappe. — Essai historique sur Coutances.

RIOBÉ. Réflexions sur l'histoire et l'importance de la procédure criminelle.

ROUX-FERRAND. Des sentiments moraux et des passions humaines, au point de vue chrétien.

RICHARD. Le duc d'Orléans à Rouen (1492).

SALM (Mme. la princesse de). Notice sur la vie et les ouvrages de Mentelle.

SORBIER. Biographie de Jean de la Vacquerie.

STIÉVENART. Harangues d'Eschine et de Démosthènes sur la Couronne. — Orateurs et sophistes grecs — Essai de traduction d'Homère, 6e. chant de l'Iliade.

THOMINE. Du chemin de fer de Paris à Caen et à Cherbourg.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, pour 1845, 1846 et 1847. — Salomon de Caus, ou la découverte de la vapeur.

TURQUETY (Edouard). Poésies.

VIEILLARD (P.-A.). Imogine, cantate.

VINGTRINIER. Eloge académique du docteur Navet. — Statistique spéciale des maisons de répression. — Examen des comptes de l'administration de la justice criminelle, publiés depuis 1825 jusqu'en 1843. — Cas rare de guérison de tétanos.

WALRAS. Observations sur le Polyeucte de P. Corneille. — Polyeucte, martyr, tragédie chrétienne par P. Corneille, avec le commentaire de Voltaire, un choix de notes de divers auteurs et un commentaire nouveau; acte 1er. — Essai sur le véritable Saint Genest de Jean Rotrou.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Athénée des arts, à Paris.

Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société française de statistique universelle, à Paris.

Société générale des naufrages, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société royale d'émulation d'Abbeville.

Société royale d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Société industrielle d'Angers.

Société royale d'Arras.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin.

Athénée du Beauvaisis.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et des belles-lettres de la ville de Blois.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie.

Société des antiquaires de Normandie.

Société philharmonique du Calvados.

Société d'horticulture du Calvados.

Association normande.

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.

Société royale académique de Cherbourg.

Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie des Jeux-Floraux.

Académie du Gard.

Commission des monuments historiques de la Gironde.

Société Hâvraise d'études diverses.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Société d'émulation du département du Jura.

Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société royale académique de la Loire-Inférieure.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société royale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Académie de Marseille.

Académie royale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle.

Société industrielle de Mulhouse.

Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société royale académique de Nantes.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Société libre d'émulation de Rouen.

Société royale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Sarthe.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.

Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Societé des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

Société d'émulation du département des Vosges.

LISTE

DES MEMBRES,

Au 1er. Août 1847.



LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er. AOUT 1847.

Bureau.

Année 1846-1847.

MM.
SORBIER, *président.*
CAUSSIN DE PERCEVAL, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
ROGER, *vice-secrétaire.*
CHAUVIN, *trésorier.*

Commission d'impression.

Année 1846-1847.

MM. SORBIER, } membres de droit.
TRAVERS, }

MM. EDOM,
DE FORMEVILLE,
CHAUVIN,
DANIEL,
BERTRAND,
CAUSSIN DE PERCEVAL, } membres élus.

Membres honoraires.

MM.

MÉRITTE-LONGCHAMP, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

DESHAYES, peintre, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

MAILLET-LACOSTE, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Caen.

Membres titulaires.

MM.

1. LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.
2. THIERRY, doyen de la Faculté des sciences.
3. LE SAUVAGE, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.
4. DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.
5. HÉRAULT, ingénieur en chef des mines.

6. RAISIN, directeur de l'Ecole secondaire de médecine.
7. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences.
8 ROGER, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
9 DANIEL (l'abbé), recteur de l'Académie universitaire.
10 DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments.
11 EDOM, inspecteur de l'Académie universitaire.
12 LÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
13 BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
14 LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
15 SUEUR-MERLIN, ancien chef de bureau de la topographie et de la statistique de l'administration des douanes, membre de la Commission centrale de la Société de géographie, et de la Société royale académique des sciences de Paris.
16 LECERF, professeur honoraire de droit civil, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
17 DE GOURNAY, avocat.
18 TRAVERS, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres.
19 DES ESSARS, conseiller à la Cour royale.
20 BONNAIRE, professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des sciences.
21 SIMON, ingénieur, directeur du cadastre.
22 VASTEL, professeur à l'école secondaire de médecine.
23 DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale.
24 CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

25 ESCHER, sous-intendant militaire.
26 MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
27 ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.
28 GUY, architecte.
29 BOCHER, préfet du Calvados.
30 SORBIER, avocat-général.
31 PUISEUX, professeur d'histoire au collége royal.
32 CHAUVIN, professeur à la Faculté des sciences.
33 CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur-général.
34 DE VALROGER, professeur de Code civil.
35 L. ROSSY, professeur de musique.
36 . . . .

Membres associés-résidants.

MM.

CHANTEPIE, ancien inspecteur de l'Académie universitaire.
THOMINE fils, ancien professeur à la Faculté de droit.
BOISARD, conseiller de préfecture.
LA TROUETTE, docteur ès-lettres.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, professeur au collége royal.
TROLLEY, professeur à la Faculté de droit.
WALRAS, professeur de philosophie au collége royal.
DELACODRE, notaire honoraire.
BLANCHARD, ancien ingénieur.
DURAND, professeur à l'Ecole secondaire de médecine.
GERVAIS, avocat, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
MERGET, professeur de physique au collége royal.

ANSART, inspecteur de l'Académie universitaire.

DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture, à Caen.

MOUNIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

TOSTAIN, ingénieur en chef des travaux maritimes du Calvados.

GASTAMBIDE, avocat-général.

LE COEUR, chef des travaux anatomiques à l'Ecole secondaire de médecine.

LE BASTARD-DELISLE, substitut de M. le procureur-général.

Membres associés-correspondants,

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

MM.

SURIRAY, médecin des hôpitaux civil et militaire, à Paris.

DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy, près Villers-Bocage.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.

BRONGNIART (Alexandre), membre de l'Institut (académie des sciences), à Paris.

BOUILLON LA GRANGE, professeur de chimie, à Paris.

LEGAGNEUR, homme de lettres, à Saint-Aubin-d'Arquenay.

DE FRANCE, naturaliste, à Paris.

DU BOIS (Louis), ancien sous-préfet, à Mesnil-Durand, près Livarot.

LESCAILLE, ingénieur en retraite, à Saint-Germain-en-Laye.

DE LA BOUISSE (Auguste), homme de lettres, à Paris.

Mme. DE LA BOUISSE (Eléonore), à Paris.

VIGNÉ, docteur en médecine, à Rouen.

FAYOLLE, homme de lettres, à Paris.

JACQUELIN-DUBUISSON, docteur en médecine, à Paris.

THIEBAULT DE BERNEAUD, naturaliste, à Paris.

LEPÈRE, ancien inspecteur des ponts et chaussées, à Gisors.

DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.

GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.

LE PREVOST D'IRAY, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.

DE LA RUE, juge de paix, à Breteuil.

CAILLY, officier supérieur d'artillerie, à Metz.

MARIE-DUMESNIL, homme de lettres, à Paris.

MÉCHIN, ancien préfet du Calvados, à Paris.

PELLETIER, ancien pharmacien, à Paris.

SÉGUIER (le marquis de), correspondant de l'Académie des inscriptions, à Paris.

LE HÉRICIER DE GERVILLE, antiquaire, à Valognes.

DAWSON TURNER, naturaliste, à Yarmouth.

PRUDHOMME DU HANT-COURS, à l'Ile-de-France.

MAGENDIE, membre de l'Institut (académie des sciences), à Paris.

VIEILLARD, l'un des bibliothécaires de l'Arsenal, à Paris.

LE TERTRE, bibliothécaire, à Coutances.

DRIEU, colonel au 3e. régiment d'artillerie, à Rennes.

DE SURVILLE, ingénieur.

THURET, hommes de lettres, à Rouen.

DE HAMMER (le chevalier Joseph), orientaliste, à Vienne (Autriche).
AGAARD, naturaliste, à Lunden (Suède).
BOUCHARLAT, homme de lettres, à Paris.
BOURDON (Isidor) docteur en médecine, à Paris.
LONDE, docteur en médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, à Paris.
POLINIÈRE (Isidor), médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (le comte), ancien secrétaire d'ambassade, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
JULLIEN, homme de lettres, à Paris.
DIEN, graveur, à Paris.
JOURDAN, docteur en médecine, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
DE VENDEUVRE (le comte), ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
GIBON, maître de conférences à l'Ecole normale, à Paris.
GRATET-DUPLESSIS, ancien recteur de l'Académie de Douay, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.
DUPIN (Charles), membre de l'Institut (académie des sciences), à Paris.
DE MONTLIVAULT (le comte), ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
DE LA BOUDERIE (l'abbé), à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.
ODOLANT-DESNOS, homme de lettres, à Paris.

PETITOT, statuaire, à Paris.

CHESNON, ancien principal de collége, à Evreux.

AMENTON, homme de lettres, au château de Meudon.

GREY-JACKON, à St.-Servan.

MARCEL (J.-J.), orientaliste, à Paris.

MONTLIVAULT (le comte de) (ancien préfet du département du Calvados), à Montlivault, près Blois.

HERBERT-SMITH (Edouard), membre de l'Académie de Cambridge (Angleterre).

PESCHE, juge de paix au Russey (Doubs).

LA DOUCETTE (le baron), membre de la Société philotechnique, à Paris.

Mme. COUEFFIN (Lucie), à Bayeux.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.

DE LA MARRE (l'abbé), membre de la Société des antiquaires de Normandie.

WOLF (Ferdinand), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vienne.

TOLLEMER (l'abbé), principal du collége du Mans.

D'OSSEVILLE, ancien maire de la ville de Caen.

REY, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris.

LE NOBLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MARTIN, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

COUPPEY, juge au tribunal de Cherbourg.

MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.

PILLET (Victor-Evremont), professeur de rhétorique au collége de Bayeux.

Mlle. CHUPIN (Emma), à Bayeux.

LE BRETON (Théodore), à Rouen.

GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.

A. BOULLÉE, ancien procureur du Roi, à Mâcon.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la Société royale d'émulation d'Abbeville.

SANTAREM (le vicomte de), membre de la Commission centrale de la Société de géographie, à Paris.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.

ROCQUANCOURT directeur de l'Ecole militaire, à Saint-Cyr.

SIMON-SUISSE, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.

BATTEMAN, jurisconsulte anglais.

PINGEON, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.

DE LA FRESNAYE, naturaliste, à Falaise.

MOORE (Thomas), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

BOULATIGNIER, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris.

DE TOCQUEVILLE (Alexis), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

LE PRÉVOST (Auguste), député de l'Eure, membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Bernay.

VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.

LA MARTINE (Alphonse), membre de l'Académie française, à Paris.

DOYÈRE, professeur d'histoire naturelle au collége Henri IV, à Paris.

BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.

BERGÈS, ancien régent de mathématiques au collége de Coutances.

RAVAISSON, inspecteur des bibliothèques publiques du royaume, à Paris.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.

HOUEL (Ephrem), directeur du haras du Pin.

MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.

BAILHACHE, professeur au collége du Mans.

D'HOMBRES-FIRMAS (le baron), naturaliste, à Alais.

HUREL, régent de seconde au collége de Falaise.

DE GUERNON-RANVILLE (le comte), à Ranville.

VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.

LAISNÉ, professeur au collége Rollin, à Paris.

DUMÉRIL (Edélestand), homme de lettres, à Paris.

LALMAND (Jules), professeur d'histoire au collége de St-Lo.

PEZET, président du tribunal civil de Bayeux.

BELLIN, avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.

SAISSET, agrégé de philosophie près la Faculté des lettres de Paris.

BERGER, professeur de rhétorique au collége royal Charlemagne, à Paris.

VIOLLET, ingénieur, à Paris.

SCHMITT, professeur de mathématiques au collége royal de Bordeaux.

DESAINS, professeur de physique au collége royal St.-Louis.

CASSIN, inspecteur de l'Académie d'Angers.

SANDRAS, proviseur du collége royal de Strasbourg.

LE FILLEUL DES GUERROTS, homme de lettres, au château des Guerrots (Seine-Inférieure).

RICHARD, conservateur des archives municipales, à Rouen.

PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.

QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.

LALOUEL, professeur de langue anglaise, à Lisieux.

MAIGNIEN, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

ROSSET, homme de lettres, à Lyon.

DE ROOSMALEN, professeur de débit et d'action oratoire, à Paris.

CAP, directeur du journal de pharmacie, à Paris.

CASTEL, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

BAILLY DE LA LONDE, homme de lettres, à Paris.

JAMIN, professeur de physique au collége Bourbon.

FAURE, professeur à l'école normale de Gap.

DELACHAPELLE, secrétaire de la Société royale académique de Cherbourg.

DANJOU, organiste de la métropole, a Paris.

AMIOT, professeur de mathématiques au collége St.-Louis, à Paris.

DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.

DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.

A. DELALANDE, avocat, à Valognes.

MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.

DÉZOBRY (Ch.), à Paris.

DE BANNEVILLE, diplomate.

TURQUETY (Edouard), à Rennes.

CHARPENTIER, directeur de l'Ecole normale d'Alençon.

BONAFOUS, correspondant de l'Institut, à Turin.

POIGNANT (Adolphe), à Rouen.

RENAULT, juge d'instruction, à Coutances.

JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

LE HÉRICHER, professeur au collége d'Avranches.

SALVANDY (le comte de), ministre de l'instruction publique.

LE VERRIER, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

HUE DE CALIGNY (le marquis), lauréat de l'Académie des sciences.

EGGER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

BURNOUF (Eugène), membre de l'Institut, professeur au collége de France.

DELAVIGNE, professeur de littérature à la Faculté des lettres de Toulouse.

TABLE DES MATIÈRES.

AVIS.

Le secrétaire de l'Académie reçoit fréquemment des réclamations soit des Sociétés savantes, soit des membres correspondants, qui croient avoir des lacunes dans leurs collections, parce qu'ils ont vu plusieurs années s'écouler sans recevoir aucune publication de l'Académie de Caen. Cette compagnie ne s'étant imposé aucune cotisation, n'a pu faire imprimer jusqu'à ce jour qu'un petit nombre de volumes. En voici la liste :

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, 1754, 1 vol.
Id. . . . . 1755 id.
Id. . . . . 1756 id.
Id. . . . . 1760 id.
Séance publique du 2 décembre 1762. . . . . . id.
Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, jusqu'au 1er. janvier 1811, par P.-F.-T. Delarivière, secrétaire. . . . . 1811, 1 vol.
Id. . . . . 1816, id.
Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. . . . . 1825, id.
Id. . . . . 1829, id.
Id. . . . . 1836, id.
Id. . . . . 1840, id.
Id. . . . . 1845, id.
Id. . . . . 1847, id.

L'Académie ne peut disposer, en faveur de ses membres ou des Sociétés correspondantes, que des volumes postérieurs à 1811.

ERRATA.

Nous avons, par une distraction dont le motif n'intéresse en rien nos lecteurs, substitué dans la note (49), un Bussy-Rabutin à un autre. Celui dont nous avions à nous occuper, était le fils de celui que nous avons nommé. Michel-Celse-Roger, comte de Rabutin, évêque de Luçon, n'était qu'un aimable courtisan, *le Dieu de la bonne compagnie*, comme l'appelaient les gens du monde. C'est lui qui, sans autre titre que son aménité, remplaça Lamotte à l'Académie française. Voy. TRUBLET, *Mémoires* et p. 289 et 336 note 1, et la *Biographie universelle*. Nous devons cette rectification, et quelques autres observations excellentes, dont nous ferons plus tard notre profit, à l'obligeante érudition de M. Sainte-Beuve, ancien secrétaire de l'Académie d'Evreux.

A. CH.

Page 148, ligne 11, sous le poignard, *lisez* : sous les coups.
Id. 149, dernière ligne, *ajoutez* : (séance du 26 juin).
Id. 155, lignes 3 et 4, au lieu de agilitate, *lisez :* æquitate.
Id. 168, ligne 29, au lieu de midi, *lisez :* nord.
Id. 259, lisez les deux premières lignes ainsi : contre le possesseur précédent, nommé Fargues, il y a autant de mensonges que de mots dans ce récit.
Id. 406, ligne 4, on troava, *lisez :* on trouve.
Id. 473, lignes 20 et 21, les mauvais vouloirs, *lisez* : le mauvais vouloir.
Id. 479, ligne 24, supprimez *la vaccine*.
Id. 485, ligne 20, sollicitude, *lisez* : solitude.